INTRODUCTION

En 1994, lors d'un séminaire de l'EHESS consacré au patrimoine industriel, un exposé évoquait l'histoire de la métallurgie haut-marnaise au XIXe siècle : après avoir prospéré et occupé le premier rang en France pour la production de fonte et de fer, cette industrie connaissait une crise grave pendant la décennie 1860 avant de décliner et de céder devant des régions plus modernes et puissantes. Pourquoi, dès lors, la Haute-Marne n'avait-elle pas disparu du classement des dix premiers producteurs de fonte et de fer et occupait-elle encore en 1896 les 7ème et 5ème places tandis que les départements voisins, soumis à des conditions semblables et classés immédiatement après elle au temps du succès, disparaissaient de la carte ? Cela ne pouvait être le fruit du hasard ou des seules circonstances ; des hommes étaient certainement intervenus et avaient agi dans ce département contre le cours des choses pour maintenir cette industrie ; il fallait les trouver.

A première vue, aucune personnage marquant ne venait spontanément à l'esprit, la Haute-Marne n'ayant pas fourni de « Grand homme » à l'histoire métallurgique de la France et aucun des maîtres de forges connus sur le plan local ne s'imposant plus particulièrement qu'un autre. C'est dire que le champ était largement ouvert.

I / JULES ROZET, UN MAÎTRE DE FORGES ET UN NOTABLE RECONNU EN SON TEMPS PUIS OUBLIÉ

Parmi les raisons pouvant attirer l'attention sur Jules Rozet, certaines tenaient au regard et aux appréciations portées sur lui en son temps : félicitations adressées à deux reprises (1852 et 1861) par la Municipalité de St-Dizier, Légion d'Honneur accordée en 1860 pour son œuvre industrielle et son rôle dans la défense de la métallurgie haut-marnaise, durée exceptionnellement longue de sa présidence à la tête de la Chambre de Commerce (1848- 1871).

Mais, depuis, l'homme est tombé dans un oubli presque complet. Certes, on ne manque pas de le mentionner dans un ouvrage récent d'érudition locale[1], mais seulement pour ses mandats politiques tandis que son activité industrielle est à peine évoquée et que son travail à la Chambre de Commerce est ignoré. Certains s'étonnent qu'on puisse écrire quelque chose sur lui. N'a-t-il pas été de ces maîtres de forges qui se sont opposés au passage par St-Dizier de la ligne de chemin de fer de Paris à Strasbourg[2] ? Ne s'est-il pas, comme ses confrères, accroché au charbon de bois et à ses petites usines au lieu de se convertir aux techniques et méthodes de la Révolution industrielle ?

Ces appréciations négatives, exprimées encore il y a peu de temps dans la région, expliquent le phénomène d'occultation qui a touché Jules Rozet et ses confrères maîtres de forges.

II / JULES ROZET ET SES USINES : DES TRACES FUGITIVES

Dans un tel climat, la population d'une région finit par regarder son passé industriel comme un échec et par l'effacer de la mémoire collective, et ce ne sont pas les quelques rares traces laissées par Jules Rozet et ses usines qui peuvent susciter l'intérêt ou l'interrogation.

Aucune rue de la cité bragarde ou du quartier du Clos Mortier, aucune plaque commémorative ne le désignent à l'attention de ses actuels concitoyens. Aucun château n'est attaché à sa mémoire, celui du Clos Mortier étant une belle demeure entourée de son parc d'agrément, mais ne se comparant pas à des constructions autrement prestigieuses. Il faut entrer dans la Chambre de Commerce pour découvrir son nom dans la liste des présidents.

De son vivant, Jules Rozet n'a pas publié de livre faisant autorité et intéressant l'amateur d'histoire locale, le spécialiste de la métallurgie ou les Sociétés savantes. Dans la région, on ne connaît aucune statue, aucun buste, aucun portrait, aucune photographie pouvant lui donner un visage ou un semblant d'existence. Le monument funéraire qui l'abrite ne dépasse pas les dimensions de ceux des autres familles de maîtres de forges ou d'industriels et ne comporte aucune inscription détaillée, aucun bas-relief frappant, aucune devise visible de l'extérieur.

Quant à ses usines du Clos Mortier, après avoir longtemps été le premier puis le second établissement industriel de St-Dizier, il n'en reste aucun vestige datant de son époque, à part le château, la demeure des gérants et quelques rails de chemin de fer. Quel contraste avec les puissants témoins du passé visibles dans le quartier métallurgique de Marnaval, à quelques

[1] : J.-M. CHIROL, *251 personnages du pays haut-marnais*, Langres, 1983.
[2] : Cette rumeur, qui accuse les maîtres de forges ou les transporteurs par voiture à cheval d'avoir refusé le rail, est toujours vivace à St-Dizier.

centaines de mètres de là, malgré les restructurations, les découpages de sociétés et les fermetures d'ateliers.

Jules Rozet a tout de même laissé des traces indirectes sous la forme d'un ouvrage posthume réunissant ses rapports, *« Mélanges industriels »*. Précieuse source de documentation pour le chercheur et l'historien, ce recueil ne peut réellement intéresser l'amateur que par la courte biographie présentée en introduction. Tout le reste est fort technique et finit par lasser le lecteur de bonne volonté. Autre trace indirecte, la conférence donnée sur lui en octobre 1875 à l'Académie des Sciences morales et politiques et publiée en 1877 sous forme d'une notice de 32 pages. Après quoi, le personnage disparaît de tout champ d'intérêt ou de recherche.

III / LES RAISONS D'UN OUBLI

1°) La « routine »

Sont largement responsables de l'oubli dans lequel est tombé Jules Rozet les jugements négatifs portés sur la Haute-Marne métallurgique depuis la seconde moitié du XIXe siècle. Les accusations de « routine », « d'aveuglement », « d'attachement atavique à la fonte au bois » « d'incapacité de ses maîtres de forges à entrer dans la voie du progrès », de « cécité devant la révolution de l'acier », ont indéfiniment pendu au cou de « cette pauvre Haute-Marne ». L'image de retard technique est restée tellement ancrée dans les esprits que, récemment, des Haut-Marnais découvraient avec incrédulité les appréciations positives portées en 1914 par le Comité des Forges[1].

Il faut bien concéder que, par certains côtés, les forges des vallées champenoises prêtaient le flanc à la critique et même à la satire. D'un voyage effectué dans les années 1880 en Haute-Marne, Camille Cavallier rapportait une description truculente mais peu flatteuse[2]. Une vingtaine d'années plus tard (1898), Édouard Lang, Directeur de la Compagnie des Forges de Champagne, n'était pas plus élogieux[3]. Plus près de nous, des historiens ont critiqué sévèrement

[1] : COMITE DES FORGES DE FRANCE, *La sidérurgie française, 1864-1914*, ouvrage publié pour le cinquantième anniversaire de sa fondation, Paris, s. d. 1920 ? : « La région haut-marnaise est peut-être, parmi toutes les régions de France, celle dans laquelle l'industrie métallurgique a subi les transformations les plus profondes au cours de la période des cinquante années allant de 1864 à 1914 ».

[2] : J.-M. MOINE, « La fonderie de Bayard dans les années 1880 vue par Camille Cavallier, administrateur-directeur de Pont-à-Mousson », *Fontes*, n° 13, mai 1994 « Les maîtres de forges de l'époque étaient généralement des gaillards de six pieds de haut, fort barbus, très amateurs de tous les plaisirs et de toutes les jouissances matérielles, qui chassaient tous les jours quand la chasse était ouverte, qui pêchaient ensuite et qui allaient de temps en temps faire un petit tour dans l'usine ».

[3] : Archives de la Famille Robert-Dehaut, Dossier X (Correspondance au sujet des forges de Bienville, vallée de la Marne, 1898) « La boîte des Colas est une bicoque branlante et vermoulue. C'est la moins bien outillée des fabriques d'essieux. Et avec cela, elle gagne beaucoup d'argent. » Une visite faite sur place confirme la description : « Le tout est dans un état de délabrement et de vétusté inimaginable. (….) Tout est rudimentaire, sans wagonnets, sans rails pour les transports. Les essieux sont portés à bras ou sur des brouettes. Pas de raccordements à la gare d'Eurville et celui du port se fait par voiture et avec deux ou trois chevaux. ».

la vision traditionaliste des maîtres de forges de Haute-Marne attachés à leurs domaines, à leurs entreprises et dynasties familiales, croyant aux liens soi-disant indissolubles entre l'industrie, la forêt et l'agriculture[1]. D'autres se sont insurgés contre les rapports sociaux régnant à cette époque et se traduisant par une attitude « paternaliste » et un habitat ouvrier à bon marché, monotone, « bâti comme des casernes », entassé en contrebas de châteaux luxueux réservés aux patrons [2].

C'est sur les aspects les plus désuets des ateliers et de l'habitat ouvrier du Clos Mortier que les cartes postales anciennes insistent, contribuant à en exagérer le côté démodé et retardataire ; les photographes saisissaient l'occasion de souligner le contraste existant entre deux quartiers industriels de St-Dizier : à Marnaval ils n'avaient aucun mal à sélectionner des vues ne déparant pas à côté des usines et des cités ouvrières de Lorraine ; en contrepoint, ils avaient au Clos Mortier tout ce qui pouvait donner l'impression d'une activité presque artisanale, rurale et inscrite dans la nature, par exemple avec des maisons et des bâtiments construits en poutres et torchis, symbole même de pauvreté et d'arriération. Dans ces conditions, ils oubliaient volontairement le four Martin-Siemens de grande capacité construit en 1893 : aucun cliché n'en a jamais été pris, de sorte que les habitants actuels de St-Dizier ont peine à croire qu'il ait existé et doutent que le Clos Mortier ait jamais présenté quelque aspect moderne et compétitif.

2°) Un personnage discret

Enfin, avec son caractère réservé, prudent et modeste, Jules Rozet ne correspond pas exactement à l'image qu'on se fait d'un patron entreprenant et dynamique. De plus, les produits semi-finis sortis de ses laminoirs ou de ses tréfileries n'excitent guère la curiosité contrairement à ceux des chaudronneries, des fabriques de machines agricoles, de hangars ou de ponts métalliques, de construction automobile, et surtout des fonderies d'art et d'ornement, objets bien réels faisant référence à un passé technique et décoratif suscitant questions, étonnement et même admiration.

3°) Une industrie disparue

Un livre contribua bien, il y a une vingtaine d'années, à raviver le souvenir de la métallurgie haut-marnaise : *Une grande industrie aujourd'hui disparue : la fabrication de la fonte et du fer* de Pierre Béguignot, paru en 1979. L'ouvrage permit au public de redécouvrir l'importance de cette activité, mais laissait une impression d'échec final puisque la sidérurgie haut-marnaise avait disparu en laissant des ruines. La crise des années 1980 et 1990, les réductions de personnel et les fermetures frappant les usines métallurgiques de Haute-Marne et de

[1] : G. DUVEAU, *Histoire du Peuple français*, Tome IV, cité par M. Guyard dans «Le meeting métallurgique de St-Dizier », Journées haut-marnaises d'Art et d'Histoire, 1980, *Le Fer dans la vie haut-marnaise de l'Antiquité à nos jours* .

[2] : M.GUYARD, *Le grand siècle de la sidérurgie haut-marnaise, 1780-1880*, CDDP Haute-Marne, 1986, 58 p..

la Meuse n'étaient pas pour effacer ou nuancer cette vision pessimiste.

4°) Une ville et une industrie excentrées en Haute-Marne.

Une autre raison du manque d'intérêt manifesté en Haute-Marne pour la métallurgie tient au fait que Saint-Dizier, tout en devenant au XIXe siècle le pôle du développement industriel et commercial de la Haute-Marne, restait dans une situation excentrée autant sur le plan géographique, politique que sociologique, l'industrie métallurgique et sa population ouvrière mouvante étant en quelque sorte étrangères au département et regardées avec une certaine inquiétude par les vieux bastions ruraux des environs de Chaumont et Langres.

5°) Retour en grâce de l'histoire métallurgique autour d'un secteur particulier

Ce regard négatif ou distant est parvenu à son terme et fait place à un renversement d'opinion axé sur la fonte d'art et d'ornement. Ce renouveau d'intérêt aurait pu trouver un autre support, par exemple la tréfilerie, la chaînerie, le mobilier métallique, la chaudronnerie, la charpente métallique, les essieux, les machines agricoles ou tout simplement les roues métalliques rayonnées. Mais, ayant l'avantage de représenter à la fois les fonderies du passé et du présent, c'est la fonte d'art et d'ornement qui exerce sa force d'attraction sur le public de la région, les chercheurs et les premiers amateurs de tourisme industriel. Rançon de cet engouement, les types d'usines, d'hommes et de produits situés en dehors de cette aire d'intérêt attirent beaucoup moins l'attention de la recherche historique.

IV / NOUVELLES SOURCES ET MODIFICATION D'OPTIQUE

Cependant, des éléments sont intervenus ces dernières années pour redonner leur place à des personnages comme Jules Rozet et à l'ensemble de la métallurgie haut-marnaise.

1°) Des sources nouvelles

Plusieurs registres d'entreprise du Clos Mortier, versés aux Archives départementales de la Haute-Marne, et une abondante correspondance reçue par Jules Rozet, mise à disposition par des archives privées, permettaient d'approfondir la connaissance de l'homme et de ses usines. Surtout ils éclairaient la politique industrielle de Jules Rozet en montrant que malgré les apparences d'un conservatisme technique fermé à l'innovation, certaines orientations correspondaient à des décisions raisonnées et se traduisaient par du profit, comme par exemple la création de la tréfilerie du Clos Mortier (1825). Des archives privées, appartenant à des descendants de maîtres de forges, d'industriels et de propriétaires, fournissaient des renseignements inédits sur des familles contemporaines de Jules Rozet, ouvraient en particulier de larges espaces sur les rapports entre les forges et les forêts avoisinantes. Il apparaissait ainsi que, dans le dernier tiers du siècle, l'utilisation du combustible végétal au Clos Mortier pour la

production de fonte était simplement un moyen de répondre à la disette endémique de charbon minéral en France et relevait non pas de la routine mais du seul calcul économique.

Le cas du Clos Mortier était-il isolé ou bien remettait-il en cause la lecture péjorative de l'histoire métallurgique de l'ensemble du département ? Oui, car les articles du journal métallurgique de diffusion nationale *L'Ancre de St-Dizier* conduisaient à des constatations et conclusions semblables. On y voyait par exemple que les maîtres de forges haut-marnais n'étaient pas restés passifs devant la révolution de l'acier et les incitations de l'Administration. Ce n'était pas par attachement aveugle au charbon de bois que les maîtres de forges n'avaient pas construit de convertisseurs mais parce que la qualité – ou plutôt les défauts – du minerai haut-marnais interdisaient de l'utiliser[1] tant que n'avait pas été mis au point le four Martin-Siemens à sole magnésienne spécialement adapté aux minerais phosphoreux, ce qui intervînt très tard dans le siècle. Ce procédé étant mis au point, Marnaval construisit son premier four (1888) suivi peu après et en plus grand par le Clos Mortier (1893).

D'autres archives privées montraient qu'on avait bataillé ferme en Haute-Marne à partir des années 1860 pour trouver des solutions au problème des approvisionnements en charbon et coke. Ces même archives firent découvrir – ce qui était totalement oublié - que des industriels de St-Dizier s'étaient lancés dans la construction automobile autour des années 1900 : même si l'expérience n'avait pas été durable, elle montrait qu'on avait tenté l'aventure d'une des voies les plus prestigieuses de la construction mécanique.

A côté des sources permettant de mieux appréhender le maître de forges, d'autres venaient jouer le même rôle pour le notable : registres de la Chambre de Commerce comblant les importantes lacunes existantes et registres de la Municipalité de St-Dizier au XIXe siècle dont l'existence était insoupçonnée ou méconnue.

Ainsi, les contours de la silhouette de Jules Rozet se dessinaient de manière plus nette et complète, dans le contexte de sa famille, de ses usines, de ses bois, de ses confrères, de sa ville et de son département, toutes choses donnant du recul par rapport à l'homme et à son temps.

Il restait à lire tout cela dans un cadre plus large de la métallurgie française. Celle-ci était justement depuis quelques temps sujette à plusieurs relectures.

2°) Un regard nouveau sur la Révolution industrielle en France.

Condamnée au XIXe siècle par les bons esprits du Second Empire pour ne pas avoir été capable d'adopter à temps et en grand les méthodes de production et d'organisation d'outre-

[1] : Pour l'artillerie française et la Marine, la fonte des forges de Haute-Marne était reconnue dès le XVIIe siècle comme bonne à fabriquer des boulets et des obus (dans une fonte qui était propre à l'éclatement) et non pas des canons ou obusiers. Pendant la Guerre de 14-18 et celle de 39-45, les fonderies de la région coulèrent à nouveau des munitions.

Manche, la métallurgie haut-marnaise l'avait été une nouvelle fois au XXe siècle pour les mêmes raisons, mais cette fois par les historiens : pour eux, le schéma classique de l'histoire de la Révolution industrielle selon lequel il ne pouvait y avoir de réussite digne de ce nom que dans la reproduction des méthodes anglaises servait de critère pour jauger la métallurgie d'une région ou d'un pays. De ce point de vue, les forges champenoises entraient dans la catégorie de l'immobilisme face au progrès.

Mais, ce schéma était remis en cause dans le troisième tiers du XXe siècle : les travaux universitaires effectués sur l'énergie, les rapports de la métallurgie avec les espaces forestiers, les attentes et les déceptions face à la « Révolution des forges » lors de la première moitié du XIXe siècle et sur les interprétations du modèle anglais mises en œuvre dans l'hexagone, conduisaient à une nouvelle lecture de l'histoire industrielle de la France. Ils mettaient en évidence l'existence de solutions différentes telles les voies française ou américaine.

Plusieurs ouvrages, articles et séminaires, comme ceux de Louis André, Serge Benoît, Louis Bergeron, Jean-François Belhoste, Jean Boissière, Denis Woronoff, donnaient un signal à ceux qui s'intéressaient à l'histoire de la métallurgie de leur ville ou de leur région, leur offrant de regarder les choses dans une perspective nouvelle et leur donnant des pistes de recherche, des grilles de lecture et fournissant des clés pour comprendre certains faits qui ne semblaient pas coïncider avec le schéma orthodoxe : pourquoi et comment un certain nombre d'établissements champenois avaient-ils survécu et perduré en utilisant la roue hydraulique au lieu de la machine à vapeur, le charbon de bois au lieu du coke, le principe des entreprises moyennes et dispersées à capitaux limités au lieu des grandes concentrations ?

En même temps, les chefs d'entreprise et les patrons d'une région comme la Haute-Marne, qui avaient été placés sur un piédestal au XIXe siècle, puis considérés au XXe comme des bourgeois exploiteurs et paternalistes ou bien comme des petits personnages recroquevillés sur leur usine et leur dynastie familiale, étaient l'objet d'une observation plus distanciée[1] leur redonnant la qualité d'entrepreneurs. En Lorraine par exemple et dans ses marges haut-marnaises, ils apparaissaient comme les acteurs réels de l'histoire industrielle[2].

Autre aspect de ce nouvel état d'esprit, le travail de recherche prenant pour objet une entreprise ou un personnage était reconnu comme l'un des instruments indispensables de la connaissance historique. Il était tentant alors de faire un travail sur les Forges du Clos Mortier au XIXe siècle en les étudiant en tant que site, entreprise, espace industriel et humain. Mais, ce faisant, on aurait été embarrassé par la rareté des sources avant 1822 et après 1871. Au contraire,

[1] : L. BERGERON, *Les capitalistes en France*, (1780-1914), Coll. Archives Gallimard Juillard, Paris 1978, 234 p..
[2] : J.-M. MOINE, *Les barons du fer*, Nancy 1989, Editions Serpenoise, Presses Universitaires de Nancy, 564 p..

les archives publiques et privées abondaient entre ces deux dates, c'est-à-dire la période pendant laquelle Jules Rozet avait dirigé les forges du Clos Mortier et assuré la présidence de la Chambre de Commerce. Cela inclinait à centrer le travail sur cette cinquantaine d'années et sur ce personnage. Par ailleurs, comme on disposait d'une correspondance d'entreprise presque entièrement rédigée par Jules Rozet en personne, à laquelle s'ajoutaient sa correspondance privée et de nombreux rapports eux aussi écrits de sa main, on était conduit à adopter ce point de vue.

La préférence pour une biographie se justifiait par d'autres raisons. Premièrement, l'entreprise dirigée par Jules Rozet ne se limitait pas au seul Clos Mortier ; elle mettait en jeu d'autres sites industriels dans une configuration assez fréquente en Haute-Marne, connaissant des variations en quantité et en distribution géographique dont ne pouvait rendre compte l'étude d'un lieu particulier. Deuxièmement, les liens unissant les forges du Clos Mortier et les espaces forestiers les alimentant en combustible végétal ainsi qu'en minerai de fer passaient avant tout par un homme exerçant simultanément les fonctions d'industriel, de propriétaire forestier, de locataire de minières et d'adjudicataire de coupes de bois. C'est donc à travers un homme qu'on pouvait le mieux appréhender ce type de rapports entre une usine et son environnement forestier. Enfin, débutant comme maître de forges, accordant peu à peu une place grandissante au rôle de notable, la vie de Jules Rozet permettait d'étudier un établissement industriel en Haute-Marne et ensuite d'aborder les problèmes d'ensemble de la métallurgie et de la forêt de ce département, démarche ayant l'intérêt de passer du particulier au général et de cadrer l'histoire de cette usine dans celle de la Champagne métallurgique.

A l'aide des sources nouvelles et diverses, à la lumière du regard nouveau porté sur l'histoire industrielle de la France au XIXe siècle, quelle signification prend la vie de Jules Rozet dans une région forestière traditionnelle confrontée à la « Révolution des forges », à la nouvelle politique des Eaux et Forêts, puis à la révolution des transports et au choc du régime douanier sous le Second Empire ? Quelles réponses apporte-t-il dans son usine et dans les forêts à ces défis successifs ?

Quelle contribution son œuvre de maître de forges et de notable apporte-t-elle à la connaissance de la métallurgie haut-marnaise de son temps ? Quel éclairage son expérience de Président de la Chambre de Commerce nous donne-t-elle sur la compréhension de l'histoire de ce département au moment de la Révolution industrielle, de son apogée à son déclin mais aussi à sa survie ?

PREMIÈRE PARTIE

TRADITION ET INNOVATION

1823-1832

1ER CHAPITRE :

LES ORIGINES DE JULES ROZET

ET LE MILIEU DES FORGES EN HAUTE-MARNE

I/ LES ORIGINES FAMILIALES ET LA PRÉPARATION DE JULES ROZET AU « NOBLE MÉTIER ».

1°) Une famille de la bourgeoisie de province

Jules-Augustin Rozet est né en Haute-Marne dans l'arrondissement de Wassy, à Joinville, le 31 mars 1800. Il appartient à une famille commerçante de la moyenne bourgeoisie de province implantée depuis longtemps dans cette localité et parvenue à l'aisance « par le travail et l'économie »[11]. Son père, Antoine-Aubin Rozet est le dernier d'une famille nombreuse de dix enfants parmi lesquels on peut retenir François, l'aîné, entré dans l'administration forestière comme Garde-marteau, Jacques-Claude, homme de loi installé à Paris[12], rue des Saussayes, et enfin Jean-Hubert (1755-1828), maître de forges puis banquier.

2°) Un père un peu effacé

Le père de Jules Rozet, Antoine-Aubin, communément appelé Sylvain, ou plus familièrement « Junior », fait ses humanités à Paris, au Collège de Navarre. On le décrit comme

[11] : *Mélanges industriels de Jules Rozet, Président de la Chambre de Commerce de St-Dizier, membre du Conseil général de la Haute-Marne*, 2 tomes, typographie de Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères, Paris, 1875 : Introduction et présentation de la famille Rozet (pas de nom d'auteur).

[12] : Beaucoup plus que Reims, Châlons-sur-Marne et surtout Troyes, c'est Paris qui joue le rôle de capitale pour la Champagne, particulièrement pour le nord de la Haute-Marne. Les archives notariales de St-Dizier et d'Eclaron témoignent (au moins depuis le XVIIe siècle) de l'absence presque complète de relations de famille et d'affaires avec ces trois villes champenoises. L'installation de Jacques Claude Rozet à Paris est donc tout à fait normale.

un homme au caractère réservé, ne s'exprimant qu'en famille, affecté d'une santé délicate, indécis et peu heureux en affaires[13]. Travailleur et consciencieux, il reprend en compagnie d'un de ses frères le commerce paternel d'épices, de blé, de draps et de fers[14]. Il va de temps à autre au Clos Mortier (St-Dizier) assurer la direction et la correspondance des forges quand son frère Jean-Hubert doit s'absenter à Paris pour régler des affaires[15]. Pressenti par ce dernier pour racheter le domaine et les forges du Clos Mortier, il décline cette proposition, motivant son refus par l'âge et par le sentiment de ne pas avoir l'envergure nécessaire[16]. Il assure le rôle de comptable familial en s'occupant notamment des transferts de fonds en sacs d'écus ou monnaie de cuivre entre Joinville, St-Dizier et Bar-le-Duc pour son frère Jean-Hubert, surtout quand celui-ci est devenu banquier. A travers sa correspondance[17] se dessine le portrait d'une famille unie par des relations solides, affectueuses et laborieuses.

Il épouse le 25 mai 1793 une jeune fille de 19 ans, Julie Cornet. Ils ont onze enfants dont cinq survivent : Louis, Jules - qui est l'objet de ce travail -, et trois filles qui deviennent Mesdames Hémelot (à St-Mihiel), de Jussieu et de Leullion-Thorigny. A son décès, le 17 avril 1828, Antoine Aubin Rozet laisse une succession[18] composée principalement de créances (Mobilier : 8.852 F. Créances : 88.572 F. Immeubles, maison de maître et terres à St-Urbain et Joinville : 18.140 F), soit un total évalué à 115.564 F qui place Antoine Aubin Rozet au rang des marchands aisés mais reste en dessous des maîtres de forges, ces derniers laissant en moyenne 200 à 300.000 F à leurs héritiers.

3°) L'oncle Jean-Hubert Rozet (1755-1828), personnage central dans l'histoire de Jules Rozet.

Frère aîné d'Antoine-Aubin, né à Joinville en 1755, Jean-Hubert Rozet ne semble pas avoir fait d'études supérieures (on ne sait même pas s'il a fréquenté un collège de la région) et aurait débuté très tôt dans la vie active, à l'âge de 17 ans, en se lançant dans l'entreprise de lavage

[13] : *Mélanges industriels*, Tome I, Notice biographique d'introduction, Chapitre I.
[14] : Ce type de négoce qui traite des marchandises très variés allant des denrées de première nécessité aux produits tenant presque du luxe est classique au XVIIIe siècle. Il suppose des aptitudes commerciales multiples et une clientèle très diversifiée.
[15] : A.P.V.M., Correspondance adressée par « Sylvain » Rozet junior à Jean-Hubert Rozet. A. D. Haute-Marne, 50 J, registre « Journal du Fourneau de Chatillon », dont la deuxième partie contient la correspondance d'affaires de Jean-Hubert Rozet de juillet 1806 à 1813.
[16] : Ibid, Antoine Aubin Rozet au citoyen Rozet Champerlé, 13 Frimaire An VIII (4 décembre 1799). : « Lors du traité que j'ay fait, l'auteur de mes craintes m'offrit de me vendre l'usine de la Marne ; je ne sentais alors que ma faiblesse et mon insuffisance, je ne croyais pas que l'impérieuse nécessité me forcerait à me plaindre de ma timide prudence ; je serais de présent nanti et j'aurais pu peut-être par une vente subséquente me débarrasser de cet objet beaucoup trop pesant pour moi. »
[17] : Ibid, correspondance adressée par Antoine Aubin Rozet à Jean-Hubert Rozet, 1794-1811. Le nombre de lettres se tient entre 60 et 80 par an (par exemple, 60 en 1807, 83 en 1810).
[18] : A. D. Haute-Marne, 3 Q 23/261, Bureau de Joinville, 9 octobre 1828, Succession d'Antoine Aubin Rozet : (référence faite à l'inventaire daté du 11 septembre 1828 et établi par Maître Frégonneau, notaire à Joinville) ; 3 Q 23/262, Bureau de Joinville, 28 avril 1829, modifications à la déclaration précédente apportées par Jules Rozet.

de minerai[19], du côté de Ville-en-Blaisois, dans la vallée de la Blaise, un peu au sud de la ville de Wassy. L'opération technique du lavage du minerai s'inclut dans la chaîne allant de l'extraction à la livraison au haut-fourneau. Cette manière d'aborder une carrière métallurgique est originale à une époque où ce sont plutôt des marchands de bois ou de fer, des officiers ou bien encore des hommes d'affaires enrichis qui s'engagent dans cette voie.

a) Maître du Fourneau de Dommartin-le-Franc (1773-1793)

En 1773, à l'âge de 18 ans, il prend en location le Fourneau de Châtillon (à Dommartin-le-Franc, dans la vallée de la Blaise). Tombé en ruines dans le premier tiers du XVIIIe siècle, cet établissement vient d'être rétabli par Arnould-François Cousin de Chatillon et autorisé par arrêt du Conseil du Roi en date du 12 janvier 1773[20]. Dans sa gestion, Jean-Hubert Rozet mise sur la qualité de ses productions (fontes de moulage) et justifie ses prix par le renchérissement continuel du bois[21]. Malgré quelques protestations de convenance, les clients se soumettent à ses exigences car la demande est forte[22].

Lassé des tiraillements l'opposant à son propriétaire, réduit à ne pouvoir faire de projets à longue échéance, Jean-Hubert Rozet ne demande pas le renouvellement de son bail (octobre 1792). Il décide de devenir son propre maître et se met en quête d'un haut-fourneau, mais sans succès[23]. Au mois de mars 1793, il quitte le fourneau de Châtillon, revient habiter Joinville sans avoir réussi à acquérir d'usine. Il se replie sur le commerce familial de grains et de fers, éprouve des difficultés de trésorerie car il a du mal à se faire payer autrement qu'en assignats par les marchands parisiens[24] puis s'en va à Troyes où il paraît s'essayer un moment au négoce des toiles peintes[25]. Il connaît de sérieux problèmes quand il est contraint, au titre de l'Emprunt forcé, à payer une somme de 1.000 livres de valeur métallique[26], et subit des pertes financières qu'il qualifiera plus tard d'énormes, disant alors que « le torrent de la Révolution » a failli l'engloutir[27].

---

[19] : ABBE DIDIER, *Etude historique et statistique sur St-Dizier*, St-Dizier, 1897, 361 p., p. 235.

[20] : Denis APPOLLOT, *Alfred de Musset, ses origines et apparentements nord haut-marnais*, , Prez-sur-Marne (Haute-Marne), novembre 2000, polycopié 54 pages, p. 34.

[21] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Fourneau de Chatillon. J-H. Rozet à Coipel, Paris, 10 novembre 1787 ; à Berrurrier, Versailles, 16 décembre 1787 ; à M. Genson, Paris, 14 octobre 1790, 22 mai 1792,

[22] : A.P.V.M. : Correspondance Blanchard à Rozet, de juin 1771 à juin 1702 (45 lettres).

[23] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Fourneau de Chatillon, Rozet à Contenot, à Anglus, 25 octobre 1792 : « Il est donc probable que ne voulant plus vendre Montreuil et sans doute encore moins votre droit à Anglus, nous ne pourrons rien faire ensemble et j'en suis fâché. »

[24] : A.P.V.M., Antoine Aubin Rozet au Citoyen Rozet, 7 Ventôse an 4 (26 Février 1796) « Il faut que je vous dise un petit mot de votre fer, il a été proposé, mais offrir n'est pas vendre comme vous savez ; Les citoyens Deriaucourt et Defleury ont été dernièrement à Paris et ils n'ont pu en venir a bout. Les marchands ne veulent en acheter qu'en assignats. » Les assignats vivent leurs derniers moments avant qu'on puisse les échanger contre des mandats territoriaux (mars 1796).

[25] : A.P.V.M., lettres de Antoine Aubin Rozet « Junior » au citoyen Rozet Champerlé, « négotiant à la Manufacture de toilles peintes de la Trinité, à Troyes », 23 Frimaire, 4 et 7 Ventôse An IV, 14 mai 1798.

[26] : Ibid, lettre de Antoine-Aubin « Junior » à Jean-Hubert Rozet, Joinville 4 Ventôse an 4 (23 Février 1796).

[27] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres. Rozet à Degros, Châlons, 22 Ventôse An III.

b) Maître de forges au Clos Mortier (St-Dizier)

Il doit attendre plusieurs années avant que ses affaires se rétablissent et qu'une occasion se présente : le 12 Pluviôse de l'An VI (11 février 1798), il devient propriétaire de la Forge du Clos Mortier, du domaine et de la maison de maître pour la somme de 150.000 livres[28]. Cette forge, située un peu en amont de St-Dizier – on parle de l'« écart » du Clos Mortier -, n'est pas au nombre des meilleures de la Haute-Marne : comme ceux des environs de la cité bragarde[29] les fers marchands qu'on y fabrique sont seulement appelés « ordinaires » ou « communs » par l'administration[30]. Jean-Hubert Rozet aimerait avoir mieux à offrir à ses clients mais ne cherche pas à leur cacher la réalité[31]. En revanche, la forge du Clos Mortier offre l'intérêt de comporter une fenderie qu'il alimente en fers provenant de ses propres ateliers et de quelques établissements voisins.

Désormais, Jean-Hubert Rozet a la satisfaction d'être chez lui, de vivre dans une demeure et au milieu d'un domaine qui traduisent son ascension et sa réussite sociale. En achetant le Clos Mortier, il entre dans le cercle des maîtres de forges propriétaires. Qualifiée de « château » par les habitants de St-Dizier, la demeure du Clos Mortier n'a à cette époque rien de particulièrement attachant si ce n'est d'avoir été habitée par une famille noble de maîtres de forges, les Contenot. Ceux-ci lui ont ajouté quelques éléments décoratifs et une chapelle particulière[32] qui lui confèrent une allure moins banale. Par rapport au voisin immédiat, Marnaval, le Clos Mortier présente un aspect un peu plus domanial : installé sur un versant peuplé de vignes, dominant légèrement le paysage, il offre à la vue un certain dégagement, laissant en contrebas les bâtiments industriels et les logements des forgerons, surplombant la vallée de la Marne dont les débordements sont toujours à craindre.

Jean-Hubert se marie assez tard. Il épouse le 18 février 1797[33] Marie-Françoise de Papon de Marange, fille d'un gentilhomme du Forez marié à une sœur de Madame de Lamartine, la mère du poète. Ils n'ont pas d'enfants et reportent leur affection sur leurs neveux, en particulier

---

[28] : A.D. Haute-Marne, 4 E 76/121, 23 Pluviose An VI, 11 février 1798, devant Me Lemaire, notaire à St-Dizier : vente de la forge et du domaine du Clos Mortier par Claude-René Contenot et Jacqueline Amé, son épouse, à Jean-Hubert Rozet, propriétaire, demeurant à Joinville et à Marie Françoise Papon de Marange, son épouse.

[29] : Les habitants de St-Dizier sont appelés Bragards, terme dont l'origine remonte au XVIe siècle au moins mais dont aucune explication convaincante n'a pu être donnée.

[30] : A. D. Haute-Marne, 3 J 93-94, An II : *« Table des forges employées à la fabrication d'obus de nouvelles dimensions dans les départements de la Haute-Marne et de la Meuse», « Notices descriptives de différentes forges recensées pour leur fabrication d'obus, bombes et boulets. »*

[31] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Registre « L 2 , Fourneau de Chatillon » Copies de lettres, 12 Prairial An VIII, Rozet à Me Vve Gris Rabiet, Troyes : « Madame, je dois vous avouer que mon fer n'est pas du plomb. Il est pas même de première qualité ; c'est tout bonnement ce qu'on appelle fer commun. J'ai bien la certitude que la qualité nouvelle est bien supérieure à l'ancienne, mais cette amélioration ne l'égale pas aux fers Roche, c'est encore une vérité que je ne peux vous cacher. »

[32] : A. D. Marne, G 39 f° 73 r°, 12 septembre 1762 : En 1762, Claude Contenot fait édifier contre le mur sud du château du Clos Mortier une chapelle particulière, autorisée par l'Evêché de Châlons-en-Champagne.

[33] : A. D. Haute-Marne, 3 Q 23/262, Bureau de Joinville, Mutations par décès, 23 décembre 1828 : Succession de Jean Hubert Rozet.

les enfants d'Antoine-Aubin qui viennent passer leurs vacances au Clos Mortier, considérant le plus jeune, Jules, un peu comme un fils d'adoption. Avec son épouse et en compagnie de Mademoiselle Rozet, sa sœur, Jean-Hubert Rozet aime recevoir les membres de sa famille. Il développe un réseau de relations s'appuyant essentiellement sur des relations professionnelles[34] situées dans les vallées de la Blaise, de la Marne et de la Saulx[35] et composées de maîtres de forges, auxquels il ajoute quelques membres du personnel des Eaux et Forêts[36] et les Guyard, une importante famille de marchands de bois établis à St-Dizier et Paris avec laquelle les relations d'affaires et d'amitié[37] passeront à la génération suivante et se retrouveront avec Jules Rozet.

Jean-Hubert Rozet sait aussi se ménager quelques hautes relations. Au premier rang, il faut placer Louis Becquey (1760 ? – 1849)[38]: originaire de la région comprise entre Vitry-le-François et St-Dizier, il gravite dans l'entourage du Consul Lebrun et exerce des responsabilités qui se révèlent utiles aux maîtres de forges de Haute-Marne[39], notamment dans les questions concernant les forêts. Sa position s'affirme sous la Restauration quand il devient Directeur de l'Agriculture, du Commerce et des Manufactures en mai 1814, puis Conseiller d'Etat, Directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines en 1817. C'est lui qui fait procéder à des recherches répétées de gisement de charbon dans le sud-est de la Haute-Marne entre 1827 et 1831. Par fidélité aux Bourbons, il se retire de la scène politique en 1830, mais garde suffisamment d'influence pour peser en faveur de l'établissement d'une ligne de chemin de fer entre St-Dizier et Gray au mois de juin 1846. Jean-Hubert Rozet est également lié à d'autres personnages originaires de la région, le Général Pernetty, Pair de France, le Maréchal Comte Valée[40], le Baron François Lespérut, ancien Gouverneur de la Principauté de Neuchâtel sous l'Empire, le Comte Dedelay d'Agier[41] et Mollerat de Riaucourt, maître de forges à Poissons et expérimentateur d'un procédé de carbonisation du

[34] : Les Rozet n'ont pas conclu d'alliances avec des familles de la région et le seul cousinage qui peut nous intéresser ici est celui de la famille Guyot de Ménisson.
[35] : On relève les noms suivants : Berthelin, Bourlon (une des très rares familles nobles d'Ancien Régime à avoir conservé et même développé son patrimoine industriel sous la Révolution), Leblanc du Chatelier (Louvemont), Adrien, (Montreuil puis Louvemont), Lepage puis Lespérut (Eurville), Viry (Cousances), Rolland (Cirey-sur-Blaise), Leblanc puis Becquey et Beaudicourt (Marnaval), Adam (Chamouilley puis Marnaval), Jacquot (Bienville), sans compter, les Arson et les Beugon-Arson, Mollerat de Riaucourt, Duval de Fraville, Claudot, et Deminuid.
[36] : Leblanc-Perrin (Eclaron) et les Chanlaire (Wassy).
[37] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres. Jean-Hubert Rozet à M. Guyard Delalain, négociant en bois à Paris, 29 mai 1812. A.P.V.M. : Paris 22 Mai 1824, Guyard à Rozet, propriétaire, de présent rue Vaugirard près le Luxembourg, à Paris.
[38] : Sur Louis Becquey du Clos : L. BEUGNOT, de l'Institut, *Louis Becquey, sa vie*, Paris 1852, in 8°. Journal du Baron Duval de Fraville, archives privées. Baron DUVAL DE FRAVILLE, *Louis Becquey, député de la Haute-Marne*, « La Haute-Marne », revue champenoise, n° 32, 3 janvier 1856. Georges CLAUSSE, *Grands notables du 1er Empire, Marne*, CNRS, 1981.
[39] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Becquey, 29 Fructidor An IX et 25 Vendémiaire An X.
[40] : Michel de LOMBARES, *Histoire de l'Artillerie française*, Paris, 1984 : Sylvain Charles Valée, Brienne-le-Château (Aube) (1773 – 1846), Baron d'Empire en 1807, Comte d'Empire en mars 1814, Inspecteur général du Service central de l'Artillerie et Président du Comité de l'Artillerie en 1822, Pair du royaume en février 1830.).
[41] : Christine FAVRE-LEJEUNE, *Les Secrétaires du Roi de la Grande Chancellerie de France*, Paris, 1986, 1320 p., 2 tomes, p. 432 : Claude-Pierre Dedelay d'Agier, Comte d'Empire (1809), Pair de France (1814).

charbon de bois en vase clos (entre 1800 et 1805)[42].

Alors qu'il compte profiter de sa situation de propriétaire de forges, Jean-Hubert Rozet doit se remettre aux affaires dès le mois de mai 1800 car son locataire fait faillite[43] au moment où il est fort occupé à mobiliser les forces de tous ceux qui réclament l'arrêt définitif de « La Foudroyante »[44], forge révolutionnaire[45] établie à St-Dizier en 1794 dans des conditions non conformes à la loi et qui se comporte en prédateur supplémentaire de bois dans les forêts[46].

Comment se comporte Jean-Hubert Rozet à la tête de sa forge ? Dans son travail et ses relations professionnelles, la franchise et l'honnêteté sont placées au premier rang des vertus qu'il prône pour lui-même, qu'il aime reconnaître chez ses correspondants[47] et qu'il se plaît à retrouver chez son frère, Antoine-Aubin, le père de Jules Rozet[48]. Comme il s'y est appliqué auparavant au Fourneau de Châtillon, Jean-Hubert Rozet s'emploie à améliorer la qualité de ses fabrications. Ne se contentant pas de la qualité commune des productions de ses prédécesseurs, il cherche à obtenir mieux[49] et est bientôt satisfait d'annoncer que ses fers ont été mis au rang des meilleurs de la région[50]. Pourquoi essaye-t-il d'améliorer ses fabrications alors que la demande est forte et que les producteurs sont assurés d'écouler la totalité de ce qu'ils produisent, même si la qualité, les dimensions, les quantités des divers échantillons et les délais de fabrication ne sont pas respectés[51] ? C'est que Jean-Hubert Rozet se comporte comme si le seul point sur lequel il pouvait faire concurrence à ses confrères était celui de la qualité. Ce choix correspond sans doute à un goût personnel, peut-être aussi à un calcul : l'art du maître de forges consisterait alors à se mettre en situation de travailler avec les clients les mieux établis de manière à se faire payer avec

---

[42] : Jean-Baptiste Mollerat (1745-1818), maître de forges à Poissons :
- Georges VIARD, *Grands notables du 1er Empire , Haute-Marne*, CNRS 1981, pp. 201-204.
- Serge BENOIT, « La consommation du combustible végétal », *Forges et Forêts*, sous la direction de Denis Woronoff, Editions de l'EHESS, 1990, pp. 104-105.

[43] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Registre de copies de lettres « L 2 Fourneau de Chatillon », J.-H. Rozet à Lefebvre Cauchye, Amiens, 19 Prairial An VIII : « Ma forge est une de celles que tenait à bail M. Mathieu, (…), mais il s'était chargé d'une quantité d'usines qui l'ont enfin écrasé. ». 4 E 76/124, Vérification des comptes de Fr. Mathieu, maître de forges, bilan de ses affaires et liste des créanciers, 1er Brumaire An VIII (23 octobre 1799). Vente des chevaux du Clos Mortier et de Marnaval appartenant à Fr. Mathieu, cy-devant maître de forges, demeurant à St-Dizier, de présent en faillite, 27 Pluviose An VIII (16 février 1800).

[44] : Sur l'affaire de la Foudroyante, Philippe DELORME, *Forêts et hauts-fourneaux, Haute-Marne, Meuse et Marne*, Clos Mortier Patrimoine, 210 p., St-Dizier 1995, page 50 à 58.

[45] : Dans l'histoire de St-Dizier, la Foudroyante est couramment présentée comme une création officielle du Comité de Salut Public. En fait, il s'agit d'une création privée sous la protection des autorités.

[46] : A.P.V.M. Dossier « Pièces de M. Guillaume » (sur l'affaire de la Foudroyante) : « Conseil général de la commune de St-Dizier », 20 Fructidor An III, Rapport sur le commodo et l'incommodo de la forge dite de la Foudroyante.

[47] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres. J-H. Rozet à M. Lombard-Quillard, Troyes, et à M. Bazille, marchand de fer, Amiens, 11 Prairial An 8, (31 mai 1800).
J-H. Rozet à M. Boudard, Beurey, Meuse, 28 Fructidor, An VIII.

[48] : Ibid, Copies de lettres : A.-A. Rozet à Barbat, marchand de bois, Helvêque, 1er Messidor An IX.

[49] : Ibid, Copies de lettres : JeanHubert Rozet à M. Havas, Rouen, 26 Prairial An VIII.

[50] : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, J-H. Rozet à André, marchand de fer, Paris, 10 Floréal An IX ; à Mme Vve Lefebvre Cauchye, Amiens, 15 Germinal An IX..

le minimum de risques et dans les délais usuels, de manière à s'autoriser des prix consentis par ces maisons pour fixer la barre assez haut auprès d'autres clients[52].

Comme ses confrères, Jean-Hubert Rozet est confronté au renchérissement du charbon de bois et à l'utilisation éventuelle du charbon minéral[53]. Mais les distances sont telles que les courants d'approvisionnement en provenance de la Sarre ou de Rive-de-Gier[54] restent modestes. De plus, les maîtres de forges butent sur l'obstacle représenté par leurs propres ouvriers, ceux-ci n'aimant pas modifier leurs habitudes de travail. Dans ces conditions, Jean-Hubert Rozet fait porter ses efforts dans deux directions. Il se livre au mois de juin 1801 à une expérience de carbonisation de charbon de bois sur faulde[55] comme cela se fait à l'époque en France pour obtenir de meilleurs résultats dans la préparation du charbon de bois. Il en parle à son ami Berthelin du Chauffour mais aucun document ne permet de savoir si l'essai a été concluant et a donné lieu à une exploitation régulière par la suite. Plus intéressant est son projet de créer une école de forgerons en Haute-Marne, afin de préparer une nouvelle génération de jeunes professionnels, formés aux techniques nouvelles de la sidérurgie et de la métallurgie[56]. Cette idée est dans l'air du temps et a déjà été appliquée pour l'industrie textile par la création d'une école de filature sur l'initiative de Chaptal[57]. Jean-Hubert Rozet répond t-il ainsi aux incitations du très entreprenant Georges Dufaud (*Mémoire sur l'état des forges de l'Empire*, 1810) qui presse les maîtres de forges de faire progresser leurs techniques et de sortir de la routine ? Est-il au courant des relations entretenues par Adrien, son voisin et associé dans de nombreuses affaires d'approvisionnement de bois, avec ce même George Dufaud[58] qui travaille à perfectionner les méthodes et les techniques de la métallurgie française en prônant l'usage de la houille et du laminoir[59] ? A-t-il entendu parler des réticences exprimées par Nicolas Rambourg, membre du

---

[51] : Ibid, lettre de Jean-Hubert Rozet au colonel Le Masson Duchesnoy, propriétaire de la forge de Saucourt, (Haute-Marne), registre 1812-1813 : Rozet sait par exemple que les productions de la forge de Saucourt dont le propriétaire lui demande de s'occuper sont fort négligées mais que cela n'empêche pas les commandes d'affluer..

[52] : Ibid., lettre, Jean-Hubert Rozet à Moreau, Thomas, Desnoeux & Cie, Paris, 13 Ventôse An IX.

[53] : Ibid., lettre de Jean-Hubert Rozet à Mathieu, maître de forges à Bayard (Haute-Marne), 20 juin 1787 : « Vous m'avez fait plaisir en me donnant quelques détails sur votre voyage à Sarrebruck que j'aurais fait volontiers avec vous si je m'étais trouvé à la maison. » Denis WORONOFF relève les tentatives faites à Brousseval (Haute-Marne), à Moyeuvre et à Naix (Meuse), *L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, Editions de l'EHESS, 1984.

[54] : Dans la correspondance du Clos Mortier, le charbon en provenance du gisement de St-Etienne est qualifié de « Rive-de-Gier », c'est-à-dire du port d'embarquement sur lequel il est commercialisé et dirigé vers la Haute-Marne.

[55] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres. J-H. Rozet à Berthelin du Chauffour, Doulevant (Haute-Marne), 13 Prairial An IX (7 juin 1801). Sur les tentatives effectuées pour améliorer la carbonisation du charbon de bois : Denis WORONOFF, *L'industrie sidérurgique de la France pendant la Révolution et l'Empire*, EHESS 1984, page 294. Serge BENOIT, « La consommation de combustible végétal » , *Forges et forêts*, Editions de l'EHESS 1990, p. 103.

[56] : Emile JOLIBOIS, *La Haute-Marne ancienne et moderne*, Paris, 1858, p. 259.

[57] : Serge CHASSAGNE, « La force de l'innovation : l'entreprise cotonnière française», *Le coton et la mode*, Musée Galliera, Paris, 2000, p. 128.

[58] : Annie LAURANT, *Des fers de Loire à l'Acier Martin, Maîtres de forges en Berry et Nivernais*, Royer, Paris, 1995, p. 89 et 90.

[59] : - Ibid, p. 73 et suiv..
- Guy THUILLIER, *Georges Dufaud et les débuts du grand capitalisme en Nivernais au XIXe siècle*, Paris 1959.

Conseil général des Manufactures devant les difficultés des transports et le manque de formation des ouvriers ? La proposition de Jean-Hubert Rozet vient justement répondre à cette question. Mais il n'est pas suivi, soit parce qu'il ne sait pas se montrer assez convaincant, soit plutôt parce que les esprits ne sont pas prêts à s'engager dans cette voie, ou bien encore parce que l'industrie métallurgique se sent protégée par la situation de guerre et qu'elle n'est pas contrainte de se moderniser[60].

c) Banquier et notable (1804 – 1815)

A partir de 1804, Jean-Hubert Rozet laisse la forge du Clos Mortier à deux locataires successifs[61] et s'installe comme banquier à St-Dizier. Cette démarche est assez particulière mais semble bien constituer le couronnement de sa carrière. Sur ce point, il a peut-être été influencé par l'exemple de ses amis Louis Becquey et Charles-Laurent Halotel[62], tous deux originaires des environs de St-Dizier, établis à Paris et reconvertis dans le maniement de l'argent. Il est en relations d'affaires suivies avec eux[63] puis avec la veuve du second, quand cette dernière reprend en 1808 les intérêts de Louis Becquey sous la raison sociale «Veuve Halotel-Botaux »[64]. A Saint-Dizier le métier de banquier est rythmé par les échéances trimestrielles des traites de coupes de bois et maintient Rozet en étroit rapport avec le monde des forges et des forêts. Il lui donne l'occasion de devenir le correspondant actif de la maison parisienne Bourée & Cie qui se lance dans la vente des fontes et des fers[65]. Il prend sa retraite en 1813 au moment où plusieurs maisons parisiennes sont frappées par la faillite, ce qui lui fait regretter de ne pas avoir quitté les affaires plus tôt[66].

Parallèlement à ces diverses activités professionnelles, Jean-Hubert Rozet s'investit comme nombre de ses confrères dans la vie publique et la gestion de la cité. En 1789, il avait été élu Délégué à l'Assemblée préparatoire des Etats Généraux et avait participé à la rédaction des Cahiers de doléances du Tiers-Etat du Bailliage de Chaumont (1789)[67]. Les vigoureuses protestations formulées une fois de plus contre les forges, accusées d'être les principales

---

[60] : François CROUZET, « La première révolution industrielle », *Histoire de la France industrielle*, Editions Larousse 1996, pp. 75-76.

[61] : A. D. Haute-Marne, 4 E 76/21 : Jean-Hubert Rozet, propriétaire de la forge du Clos Mortier, laisse à bail pour 18 ans la forge du Clos Mortier à Claude-Pierre Gérard de St-Amand, propriétaire à St-Amand (Meuse), 30 Vendémiaire An XIII (22 octobre 1804). Le bail est repris en cours par Arson aîné (A.P.V.M., lettre de J. B. Briolat, homme de loi à St-Dizier, à J.-H. Rozet, 8 juin et 15 juillet 1814) jusqu'en 1822 ou 1823.

[62] : La famille de Charles-Laurent Halotel a fait fortune dans le négoce du bois au XVIIe siècle, puis dans l'activité sidérurgique en louant au Duc d'Orléans la forge à Allichamps (Haute-Marne) au début du XVIIIe. Gruyer des forêts du Der et du Val dans les environs de St-Dizier depuis 1768, Halotel s'installe à Paris en 1786 pour devenir Administrateur général des Domaines et Finances de la Famille d'Orléans. La chute de Philippe–Egalité le conduit à devenir banquier.

[63] : Denis WORONOFF, *L'industrie sidérurgique, op. cit.*, p. 487.

[64] : A. P.V.M. : Lettre de Mme Vve Halotel & Botaux à Jules Rozet, 14 juillet 1824.

[65] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Jean-Hubert Rozet à Mrs Bourée & Cie, 23 juillet,, 6 et 13 août, 28 septembre 1806, 14 et 18, 25 et 18 janvier, 3 et 25 février, 29 mars 1807.

[66] : Ibid., Haute-Marne, 50 J, Jean-Hubert Rozet à Claudot, maître de forges à Vieux Jean d'Heurs, 5 novembre 1813.

[67] : G. de FRAVILLE, *Les cahiers du Bailliage de Chaumont en 1789* , St-Germain, Toinon & Cie, 1869.

responsables de la rareté et de la cherté du bois[68], ne l'avaient pas empêché d'être élu Procureur de la commune de Dommartin-le-Franc en 1790 puis Juge de Paix. A partir de 1793, soit parce qu'il prend ses distances avec la Révolution, soit parce que les difficultés éprouvées dans ses affaires l'amènent à être trop souvent en déplacement (en particulier à Troyes), il n'exerce plus de responsabilités politiques. L'arrivée au pouvoir de Bonaparte le laisse dubitatif[69]. Mais le rétablissement de l'ordre et des affaires le fait changer d'avis, comme le note un de ses correspondants au début de l'année 1800 : « Vous avez raison de croire que nous touchons à la fin de nos maux. La nouvelle constitution va nous conduire au port.[70] » Il accepte alors de devenir Président du Canton de St-Dizier jusqu'à la fin de l'Empire. A côté de cette fonction politique, il s'intéresse à un autre aspect de la vie économique que la métallurgie et la forêt en étant correspondant de la Société d'Agriculture (au moins à partir de 1808). Plutôt disposé à rester en retrait de la vie politique à partir de 1814, il est surpris par le retour de l'exilé de l'Ile d'Elbe ; élu représentant de la Haute-Marne à la Chambre, il n'y paraît pas. Après quoi, ayant fait le choix de vivre l'essentiel de son temps à Paris, il n'exerce plus de mandat.

Ce parcours de notable place Jean-Hubert Rozet à mi-chemin entre celui, plus modeste de son ami Pierre-Henry Bourlon de Sarty (1739-1818)[71] et celui, nettement plus relevé et durable, de Claude Michel (1767-1839)[72], le puissant maître de forges d'Ecot-la-Combe.

Après avoir mis un terme à son activité de banquier (1813) et cherché à s'établir définitivement à Paris, Jean-Hubert Rozet porte son choix sur le Faubourg St-Germain. Déjà quand il venait dans la capitale pour ses affaires, il était souvent reçu par son ami Louis Becquey[73] qui le pressait d'accepter un appartement dans le même quartier. Mais il préféra

---

[68] : Archives privées, Copies des minutes du Cahier de doléances du Bailliage de Chaumont. Y. GAILLET, « Doléances de 1789 au sujet des Eaux et Forêts d'après le cahier de Doléances du bailliage de Chaumont, La Haute-Marne pendant la Révolution », *Actes des 10es Journées d'Art et d'Histoire, Chaumont, Langres, St-Dizier, avril 1989.*

[69] : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Jean-Hubert Rozet à Delignoux, rue des Bernardins, n° 40, à Paris, 16 Frimaire, An VIII.

[70] : A.P.V.M., Delignoux au citoyen Rozet Champerlé, à St-Dizier, 17 Nivôse An VIII (7 janvier 1800).

[71] : Georges VIARD, *Grands notables du 1er Empire, Haute-Marne*, CNRS 1981 : Pierre-Henry Bourlon de Sarty (1739-1818), Président de l'administration municipale de Leschères en l'An VI, membre du Collège électoral du département de la Haute-Marne en l'An XII, Président de l'assemblée cantonale en 1807, Juge de paix du canton de Doulevant, maire de Charmes-en-l'Angle de l'An VII à 1809, date à laquelle son fils Prosper Bourlon lui succède.

Christine FAVRE-LEJEUNE, *Les Secrétaires du Roi de la Grande Chancellerie de France*, Paris 1986, 1319 p., Editions Fayard, p. 271 : Conseiller en l'élection de Joinville, maître de forges à Haironville (Meuse) et à Charmes-en-l'Angle (Haute-Marne) où il réside, Piere-Henri Bourlon de Sarty achète une charge de Secrétaire du Roi en 1777. Il est un des rares représentants de la noblesse à conserver ses forges pendant la période révolutionnaire.

[72] : Georges VIARD, *Grands notables du 1er Empire, Haute-Marne*, CNRS 1981 : Claude Michel (1767-1839), maître de forges avec son frère cadet Gaspard-Nicolas (1768-1835) à Ecot-la-Combe, commande la Garde nationale en 1789, est Maire d'Ecot de 1792 à 1795 et de nouveau de 1800 à 1839. Il est rangé parmi les notabilités communales, départementales et nationales en l'An IX (1799-00), entre au collège électoral du département en l'An XII (1802-1803). Il reste membre du Conseil Général du département de 1812 à 1832. Favorable à la Restauration, il est autorisé à porter la décoration du Lys. Il est nommé au Conseil général des Manufactures le 23 août 1825 et exerce la présidence du collège électoral du deuxième arrondissement de la Haute-Marne et du canton d'Andelot. Il reçoit la Légion d'Honneur en 1838.

[73] : Louis Becquey réside rue de Varennes puis rue de Tournon.

descendre dans un hôtel le laissant à proximité des marchands de fer, hommes de loi, hommes politiques et hauts fonctionnaires sans être trop éloigné de ses amis et relations du Faubourg St-Germain[74]. Au printemps 1816, il trouve à louer ce qu'il désire dans la rue de Vaugirard, au deuxième étage du n° 46, en face de la caserne des Gendarmes du Luxembourg[75].

d) Résider à Paris et préparer sa succession (1816-1828)

Profitant de ses amis et relations[76], Jean-Hubert Rozet ne passe cependant pas tout son temps à Paris. Sa correspondance montre qu'il vient faire au Clos Mortier des séjours dont la durée et la fréquence dépassent ce que nécessite normalement le séjour de la belle saison et l'obligation de traiter quelques affaires. Sur les 56 lettres qui lui sont adressées de 1816 à 1827, 38 lui sont envoyées au Clos Mortier et seulement 18 à Paris. On remarque aussi que plusieurs d'entre elles sont expédiées au Clos Mortier en décembre, janvier et février, c'est-à-dire en dehors des moments de villégiature les plus fréquentés, à savoir juillet, août, septembre et octobre. Enfin on note qu'il n'y a aucune adresse en dehors de Paris et du Clos Mortier, ce qui laisse entendre que Jean-Hubert Rozet ne fait pas de voyages d'agrément à côté de ses allers et retours entre la capitale et St-Dizier. Sans doute met-il à profit ces séjours en Haute-Marne pour préparer sa succession. Aucun document ne nous permet de saisir cet aspect de sa vie, mais on sait qu'il se livre à de nouvelles acquisitions de bois (fonds) pour doter la forge du Clos Mortier d'un approvisionnement autonome en charbon de bois. On sait aussi par les *Mélanges industriels* qu'il suit de très près les premiers pas de son neveu. Sans vouloir faire dire au tableau suivant plus qu'il ne peut, on observe tout de même que Jean-Hubert Rozet est plus particulièrement présent au Clos Mortier en 1822 et 1823, c'est-à-dire au moment où Jules Rozet fait ses débuts à la tête de la forge.

Adresses mentionnées
sur le courrier reçu par J.-H. Rozet de 1816 à 1827

- X = Clos Mortier
- Paris = Rue de Vaugirard.

(Source : A.P.V.M.)

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1816	X	X	Paris	Paris	X	X	X	Paris, X	X	X		Paris
1817			X	X	X		X	X		X		Paris
1818	Paris	Paris	Paris		X							Paris

[74] : A.P.V.M., Jean-Hubert Rozet descend en 1809 à l'hôtel de Bourbonne-les-Bains, rue Jacob, Faubourg St-Germain (au sud des Beaux-Arts), puis à l'hôtel de Bretagne, rue St André des Arts (entre la rue de Seine et le Quai St-Michel). En mai 1811, il revient à l'hôtel de Bourbonne les Bains ou bien à l'hôtel de Belle Vue, Carrefour Saint Benoît, toujours dans le Faubourg St. Germain (sans doute au sud des Beaux-Arts).

[75] : Ibid., : Paris 1er Avril 1816, Contrat de location sous s.s.p. entre Marie Catherine Babin de Grandmaison, Vve Fenoussat propriétaire d'une maison à Paris, 46 rue de Vaugirard, faubourg St Germain, et Mr Rozet demeurant à Paris rue Jacob, hôtel de Bourbonne, faubourg St Germain pour la location d'un appartement au 2° étage.

[76] : Jean-Hubert Rozet retrouve dans son quartier du Faubourg St-Germain, le général Pernetty, 50, rue de Grenelle St Germain, le Comte Dedelay d'Agier, Pair de France, son propriétaire, Louis Becquey, 14, rue de Varennes (près de l'Hôtel des Invalides) ou bien au n° 2 de la rue de Tournon, Nicolas Le Blanc de Closmussey, rue Cassette, n° 5. Il joue aussi le rôle de correspondant pour le jeune Ernest Bourlon, que son ami Bourlon de Jessaint vient de faire entrer au Lycée Henri IV à la rentrée 1815. Un peu plus tard il accepte au nom de son amitié pour le colonel Le Masson Duchesnoy de jouer le rôle de tuteur pour la seconde de ses filles, mineure, qui est élevée dans une bonne maison de Paris.

1819		Paris					X	X	X			
1820				Paris		Paris						
1821								X		X		
1822						X	X	X	X	X		X
1823								X	X			X
1824	X		X, Paris	Paris	Paris		X	X	X			X
1825	Paris		Paris						X			
1826	X				Paris							
1827									X			

e) La réussite et la fortune de Jean-Hubert Rozet

Ayant commencé fort jeune en exploitant de simples lavoirs de minerai, Jean-Hubert Rozet expérimente toutes les configurations possibles de la situation de maître de forges – locataire, propriétaire exploitant puis propriétaire – et il achève son parcours comme banquier sans manquer de jouer son rôle de notable. Il effectue ainsi une belle ascension sociale, parvenant à l'aisance sous l'Empire – sans entrer encore dans la liste des propriétaires les plus imposés en 1811 - et à la fortune sous la Restauration. Il meurt en 1828, après avoir soigneusement préparé sa succession, conseillé et encadré son neveu à ses débuts.

Voici comment il est décrit en quelques mots dans les *Mélanges industriels* : « Homme d'affaires supérieur, flair exquis et âme honnête, saisissant l'occasion et commandant la confiance, Champerlé[77] conquit la richesse par 26 ans de travail, d'ordre et d'économie ».

A la différence du personnage décrit dans le roman de Georges Ohnet qui ne manque pas de répliques en Haute-Marne, il se fait avec naturel une place dans la société de la vieille aristocratie locale. Cela s'explique par le fait que le sommet de la hiérarchie sociale est occupé ici par d'anciennes familles de maîtres de forges ne constituant pas un milieu fermé. Dès avant 1789, il intégrait aussi bien les représentants de la vieille noblesse que les nouveaux venus issus de la bourgeoisie. Les premiers ne dérogeaient pas en reprenant ou acquérant une forge tandis que les seconds valorisaient leur position et pouvaient espérer entrer un jour dans la noblesse d'affaires (ou au moins en avoir l'apparence). L'important transfert de propriété (forges et forêt) opéré pendant la période révolutionnaire au détriment de la noblesse et au profit de la bourgeoisie ne fait qu'accentuer et accélérer un brassage déjà en cours au XVIIIe siècle. Dans ces conditions, Jules Rozet, grâce à ses qualités professionnelles, ses manières adroites et aussi son mariage, n'a aucun mal à se faire admettre par des familles aristocratiques comme les Berthelin, les Mollerat de Riaucourt ou les Bourlon. A-t-il l'idée ou le projet de marier son neveu dans ce milieu ? On l'ignore. Il lui paraît sans doute plus judicieux de se tourner vers une famille plus récente appartenant à la noblesse d'Empire, celle du Baron Lespérut, maître de forges à Eurville.

[77] : Comme ses frères , Jean-Hubert Rozet est souvent désigné sous le nom d'un bout de terre qui leur a été attribué : « Rozet des Saussayes », « Rozet des Ecrues », et « Rozet-Champerlé » (parfois « Rozet de Champerlé »).

Que laisse-t-il à la fin de sa vie ? A défaut d'un inventaire après décès, on dispose du registre des mutations de la Série Q [78]. Mais ce dernier est peu éloquent : le Bureau de Joinville fait apparaître quelques terres, pâturages et fermes pour une valeur ne dépassant pas 100.000 F. Quant au Bureau de St-Dizier, il ne fait même pas mention de la forge et du domaine du Clos Mortier : en fait, ces biens ont déjà été transmis à Jules Rozet en 1827 moyennant une rente annuelle et viagère de 18.000 F [79]. En ce qui concerne la forêt, on peut seulement en dresser un inventaire approximatif [80]. Cependant, grâce à une note manuscrite établie après 1915, détaillant les bois laissés en héritage par Jean-Hubert Rozet à son épouse et à son neveu, précisant les partages effectués entre les copropriétaires initiaux mais ne mentionnant pas les ventes ultérieures[81], on peut estimer qu'il laisse une superficie d'au moins 213 ha et devant se tenir entre 250 et 300 ha. La fortune de Jean-Hubert Rozet est donc centrée sur la forge du Clos Mortier et la propriété forestière. Elle peut être évaluée et répartie de la manière suivante[82] :

Estimation de la fortune
de Jean-Hubert Rozet vers 1827-1828

Sources : A. D. Haute-Marne 1°) 3 Q 47/164 bis, Table alphabétique des décès de 1824 à 1832, Bureau de Joinville) 4 juillet 1828. 2°) Enregistrement, mutations après décès, 3 Q 23/262, Bureau de Joinville, Succession de J-H. Rozet, 23 décembre 1828. 3°) 3 Q 40/312, Bureau de St-Dizier, Succession de J-H. Rozet, 2 janvier 1829.

Désignation	Valeur	%
Forge et domaine du Clos Mortier	environ 240.000 F	40 %
Bois : 250 à 300 ha, (prix forfaitaire retenu ici pour le fonds : 250 F/ha*)	60 à 75.000 F	12,5 %
Fermes et terres de la vallée de la Blaise	89.460 F	15 %
Donations à divers membres de la famille	100.000 F	17 %
Montant de la succession, évalué pour l'Enregistrement	92.834 F	15,5 %
Total	597.294 F	

* Les quelques renseignements dont on dispose au cours des années 1820 donnent des résultats très variés. Plusieurs bois des environs de Bar-le-Duc (Meuse), situés à 20-25km de Saint-Dizier, sont estimés à 300 F/ha (fonds) en janvier 1824 (A.P.V.M., Adam à Rozet, 25 janvier 1824), mais la famille Guyard (marchands de bois) vend aux Frères Jacquot (maîtres de forges à Bienville (Haute-Marne) le bois de Bazincourt à 170 f/ha en avril 1827 (Archives de la famille Guyard). On a retenu ici le chiffre de 250 F/ha comme valeur-plancher.

Avec toutes les réserves qu'impose l'imprécision des chiffres concernant la superficie et la valeur des bois, la fortune de Jean-Hubert Rozet approcherait 600.000 F (dont environ 500.000 F de capital immobilier), ce qui le placerait sensiblement au-dessus de certains maîtres de forges

[78] : A. D. Haute-Marne, 3 Q 23/262, Bureau de Joinville, 23 déc. 1828 ; 3 Q 40/312, St-Dizier, 2 janvier 1829.

[79] : - A. D. Haute-Marne, 4 E 75/222, 7 juillet 1828 : dépôt du testament de Jean-Hubert Rozet, du Clos Mortier (minutes conservées par Me Haussman).

- Archives de la famille Lespérut, Contrat de mariage de Jules Rozet et Alexandrine Lespérut, 25 septembre 1828, passé à Hautefontaine chez Mme Lepage, commune d'Ambrières (Marne), devant Deschamps (étude de Me Ledreux) notaire à Vitry le François : article 1 : Jules Rozet apporte en mariage : 1°) le domaine de Clos-Mortier tel qu'il l'a acheté de ses oncle et tante Mr et Mme Rozet en juillet 1827 (…).

[80] : On ne connaît pas toujours la surface exacte de tel ou tel bois ni, le cas échéant, le nombre et la répartition des copropriétaires ; on sait pas toujours non plus ce qui a été acheté par Jean-Hubert Rozet en personne ou ce qui l'a été en communauté avec son épouse

[81] : Archives privées.

bien établis en Haute-Marne. Dans le premier quart du XIXe siècle, plusieurs d'entre eux ont une fortune évaluée à environ 200 ou 300.000 F [83]. Cependant, Jean-Hubert Rozet reste fort en dessous des maîtres de forges les plus riches de Haute-Marne, tels les frères Michel : ceux-ci font passer leur patrimoine forestier de 1.829 à 3.486 hectares entre 1810 et 1836, ils possèdent un grand nombre de forges et hauts-fourneaux et disposent d'un capital immobilier s'élevant à près de 5.000.000 F [84].

Parvenu à la fortune, bénéficiant du statut de notable, Jean-Hubert Rozet ne doit pas être insensible aux marques de la reconnaissance sociale, même celles qui créent l'illusion d'appartenir à une élite réservée, et qu'il peut relever sur son courrier : « M. Rozet de Champerlé », ou « en son hôtel de la rue de Vaugirard ». Ses plaintes convenues sur les difficultés rencontrées dans son activité, les déplacements continuels auxquels il est soumis et le peu de temps que lui laissent ses affaires pour profiter des agréments de la vie, ne trompent pas ses parents et ses amis[85]. Mais il sait, pour en avoir fait l'expérience, que la conquête de la richesse par l'industrie métallurgique demande beaucoup de travail et d'application. Il sait que son propre parcours et sa réussite dans les forges ont été sujets à des retournements : « Je sais qu'on y peut gagner[86], mais je sais aussi les peines qu'elles donnent pour cela et les dangers qu'on y court. ». La fortune ne lui fait pas perdre sa simplicité naturelle[87] ; en un temps de réussites spectaculaires et ostentatoires, Jean-Hubert Rozet reste conscient que l'art de s'enrichir doit s'accompagner d'une certaine réserve : « Jamais, disait-il, je n'irai en carrosse éclabousser mes compatriotes de Joinville »[88].

Jean-Hubert Rozet aura-t-il été un modèle pour son neveu ? A en dresser le portrait, on constate que le personnage rassemble en lui l'ensemble des qualités professionnelles et personnelles partagées par l'élite sociale dont il fait partie, comme par exemple les frères

---

[82] : A. D. Haute-Marne, 3 Q 47/164 bis, Table alphabétique des décès de 1824 à 1832, Bureau de Joinville, 4 juillet 1828. 3 Q 23/262, Bureau de Joinville, Succession de Jean Hubert Rozet, 23 décembre 1828. 3 Q 40/312, Bureau de St-Dizier, Succession de Jean Hubert Rozet, 2 janvier 1829

[83] : Georges VIARD, op. cit. : La fortune du colonel Le Masson Duchesnoy, Baron d'Empire, propriétaire de la forge de Saucourt, s'élève à 175.000 F, celle de Mollerat de Riaucourt à environ 300.000 F, celle du Baron Lespérut à un peu plus de 400.000 F.

[84] : Georges VIARD, op. cit., p. 197. Denis WORONOFF, op. cit., p. 237 et suiv..

[85] : A.P.V.M., Lettre de Delignoux, homme de loi à Paris, à Jean-Hubert Rozet Paris, 8 Thermidor An IX : « Comment pouvez vous vous plaindre ! Vous êtes déjà le plus heureux des hommes et par de nouvelles richesses que vous amassez tous les jours, vous tentez de le devenir encore davantage. Si vous n'en jouissiez pas ce serait votre faute. Vos courses ! Eh bien, elles doivent contribuer à votre bonheur. Et que ne puis-je les partager ! J'y trouverai mille agréments. Mais pauvre hère que je suis, cloué sur un fauteuil, courbé sur un bureau, j'embrouille, barbouille et débrouille en m'ennuyant à l'excès. »

[86] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet au Colonel Duchénoy, Strasbourg, 18 juillet 1812.

[87] : Alors qu'il est devenu banquier, il fait comprendre à un client en difficulté pour rembourser ses emprunts qu'il lui conserve toute son amitié et qu'il attend ses visites (A.P.V.M., lettre de J-H. Rozet à Claudot l'aîné, maître de forges à Vieux Jeand'Heurs (Meuse) : « Nous sommes bien près l'un de l'autre ; venez toujours me voir quand vous n'auriez point d'argent, cela ne fait rien à l'amitié. », 5 novembre 1813).

[88] : *Mélanges Industriels*.

Leblanc-Perrin et Leblanc de Closmussey (Marnaval)[89], le Baron François Lespérut (Eurville) ou encore le Baron Duval de Fraville, (Condes). Cela ne veut pas dire que l'on ne trouve pas ici ou là tel ou tel confrère dont la conduite n'est pas conforme à ce tableau : Henri Lepage, (Eurville) est connu pour être un homme particulièrement dur en affaires, peu apprécié dans la profession, et il s'attire de solides inimitiés [90]; le jeune Auguste Lespérut, propriétaire des forges d'Eurville, ne paraît pas, au moins à ses débuts, accorder beaucoup de temps à la gestion de ses forges ou à ses devoirs, il néglige d'assurer son service de garde national à Paris et est condamné à cinq jours de prison le 16 novembre 1841 pour ce motif [91], il prend tout son temps pour faire avec son épouse un très long voyage d'agrément [92] (du 23 mars au 5 août 1842 : Italie, Sicile, Grèce, Istanbul, Iles Ioniennes, côtes d'Asie mineure, Italie, Suisse), et son comportement aux forges d'Eurville lui vaut en 1847 des critiques d'inefficacité plutôt humiliantes[93] ; Pierson et Thomas, maîtres de forges à Vieux Jean d'Heurs (Meuse), se conduisent mal envers leur personnel et suscitent la réprobation de la profession[94]; le Colonel Le Masson Duchesnoy (en garnison à Strasbourg), propriétaire de la forge de Saucourt (Haute-Marne), néglige de venir sur place pour régler ses affaires et contrôler les agissements de son régisseur malgré les appels pressants et réitérés de Jean-Hubert Rozet ; Martin et Dallichamps, maîtres de forges de la Foudroyante, forge révolutionnaire créée par le Comité de Salut public en 1793 en dehors des procédures légales, profitent de leurs appuis politiques pour se conduire de manière tyrannique et tenter de faire passer cet établissement dans leur patrimoine privé[95] ; Jacques Henry, maître de forges à Donjeux, prend à bail en 1813 la forge de Saucourt conjointement avec Roussel, marchand de bois à St-Dizier et maître de forges à Bayard, mais dissimule que le contrat qu'il fait rédiger cache une sous-location à Roussel, ce qui lui est interdit[96] ; Jean-Baptiste Claudot, maître de forges au Vieux Jean d'Heurs et à Jean d'Heurs (Meuse), ne parvient pas entretenir de bonnes relations avec son frère dans la conduite de ses affaires, ce qui contribue à sa faillite finale[97].

Ces différents comportements révèlent que l'honnêteté en affaires, l'esprit de mesure, l'application à suivre de près la marche d'une usine et le souci de préserver l'entente en famille

---

[89] : R.H.S., Tome VI, 1965, *Le grand patronat dans la sidérurgie du 1er Empire* : Leblanc Frères, âge 40 ans, maîtres de forges à Marnaval et Allichamps (Haute-Marne), Produit annuel : 200.000, Capital : 300.000 , Revenu annuel : 15.000. (à titre de comparaison, de Wendel (Hayange) est inscrit pour un produit annuel de 3.000.000).

[90] : A.P.V.M., Dossier constitué par Jean-Hubert. Rozet sur l'affaire de la Foudroyante, « Deuxième mémoire des Citoyens Martin et Dallichamps en réponse à la pétition de vignerons de St-Dizier », 11 Pluviôse An VII.

[91] : Archives de la famille Lespérut : Jugement du Conseil de discipline du 4ème Bataillon de la 1ère Légion de la Garde nationale de Paris, 16 novembre 1841.

[92]: Archives de la famille Lespérut : Journal de voyage tenu par E. Siéyès, épouse d'A. Lespérut.

[93] : A.P.V.M., Lettre d'E. de Ménisson à Madame Rozet, 8 rue Duphot, Paris, 31 Janvier 1847.

[94] : Ibid., lettre de Adam & Drouot (Marnaval) à Rozet & de Ménisson (Clos Mortier), 1er octobre 1833.

[95] : Ibid., Dossier constitué par J-H. Rozet sur l'affaire de la Foudroyante, « Réponse des habitants de St-Dizier aux trois mémoires des citoyens Martin et Dallichamps », brouillon non signé ni daté, sans doute rédigé en février ou mars 1799 par Jean-Hubert Rozet.

[96] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Jean-Hubert Rozet à au colonel Duchesnoy, Strasbourg, 26 mars 1813.

ne sont pas uniformément cultivés par les maîtres de forges de la région. L'exemple de Jean-Hubert Rozet et de plusieurs de ses amis ou confrères montre que la pratique de ces qualités n'est nullement un obstacle à la réussite et à la fortune et qu'elle en est peut-être la condition car la reconnaissance sociale qui en est le couronnement ne semble se déverser que sur ceux qui s'y conforment.

Ainsi, tant de sa famille que de son oncle, Jules Rozet recueille un héritage alliant de manière heureuse les biens matériels ainsi que les qualités morales et sociales.

4°) Homme de loi ou maître de forges ?

a) Jeunesse et éducation

Dans son enfance Jules Rozet reçoit de sa mère et d'une ancienne religieuse ses premiers éléments d'éducation. Puis il est envoyé faire ses études dans un petit pensionnat à Troyes et il les poursuit dans la capitale, à Louis-le-Grand[98]. Moins brillant que son frère aîné et que ses condisciples, il compense une certaine lenteur par un travail assidu et il obtient sa rhétorique. Il penche d'abord pour une carrière d'homme de loi, puis sous l'influence de son père et de son oncle et non sans quelque hésitation[99], il se décide à devenir maître de forges. Antoine Aubin Rozet estime en effet que cette carrière est plus sûre que celle d'homme de Loi pour atteindre une certaine aisance et peut-être la fortune ; dans ce domaine, il pouvait au moins apporter à son fils l'expérience acquise comme marchand de fer. Jules Rozet s'accomplira dans le rôle d'industriel, mais aux dires de son biographe, il l'aurait fait aussi bien dans celui de magistrat[100] ; de fait, un certain nombre de rapports établis par Jules Rozet viennent étayer cette appréciation car on y trouve la marque d'un homme qui évolue avec aisance dans le Droit et fait souvent appel aux catégories de la Justice.

Lors de ses séjours au Clos Mortier, le jeune homme apprécie la qualité de la société que reçoit son oncle et en profite pour développer sa culture générale[101].

---

[97] : A.P.V.M., Dossier Claudot, lettres de Claudot l'Aisné à Rozet, 22 décembre 1815 et 5 avril 1816.

[98] : On peut se demander si l'oncle n'a pas été jusqu'à payer les études parisiennes de son neveu. Certaines lettres adressées à Madame Halotel, banquier à Paris, permettent de se poser la question. Il remercie sa correspondante de bien vouloir utiliser son bureau pour verser les sommes de la scolarité du garçon, et il la remercie personnellement de l'attitude maternelle qu'elle lui manifeste.

[99] : Louis REYBAUD, Membre de l'Institut, *Jules Rozet*, Paris, 1877 : « Ce ne fut pas sans hésitation qu'il entra dans les vues de son oncle. Il n'était pas maître de forges par vocation et ne s'accoutuma qu'à la longue à la perspective de lui succéder. Comme tous les adolescents, il aurait penché plus volontiers vers les carrières libérales. S'il revint à l'industrie, ce fut par calcul et par réflexion, un peu aussi sous la pression de son entourage ; il sentait bien qu'il n'y échapperait pas : c'était d'ailleurs, lui disait-on, le certain, du pain sur la planche, tandis que les lettres ne nourrissent pas toujours leur homme. Jules Rozet céda ; qu'eût-il fait de mieux ? Il prit goût à la forge. »

[100] : Ibid. *:* « De la complexion dont il était, grave et digne, ami du travail sévère et consciencieux, grand scrutateur de lui-même et des autres, il eût fait un magistrat remarquable. »

[101] : *Mélanges industriels* : « Champerlé (Jean-Hubert Rozet est, on le sait, souvent appelé « Champerlé ») recevait une société choisie. Il se plaisait parmi les gens instruits et y tenait sa place. Il passait l'hiver à Paris et y voyait le meilleur monde. Quand il se rendait de Paris à Pansey, Henrion s'arrêtait au Clos Mortier : il était l'ami préféré de Champerlé. Le Général Pernety accompagnait souvent Henrion dont il avait épousé la nièce et qu'il admirait beaucoup. Le baron Lespérut voisinait volontiers, agrémentant les réunions de son esprit aimable et cultivé. Le voisin

b) Formation

Sa rhétorique obtenue, enfin décidé à reprendre la forge du Clos Mortier, Jules Rozet est préparé à cette responsabilité par son oncle qui lui a sans doute conseillé d'approfondir ses connaissances en physique et en chimie. Jean-Hubert Rozet se demande aussi comment familiariser son neveu avec le métier, affermir son choix et le mettre à l'oeuvre. Il estime prématuré de confier immédiatement au jeune homme une forge aussi importante que celle du Clos Mortier ; il croit préférable de le rôder aux responsabilités de la direction d'une usine en trouvant à louer une forge de petites dimensions, mais il n'y en a pas de disponible[102]. Finalement la solution est trouvée : Jules Rozet est placé pour deux ans à Ecot-la-Combe, chez les Frères Michel[103]. On sait qu'il gardera le meilleur souvenir de son séjour de formation dans ce lieu[104] mais on ne possède aucune lettre dans laquelle il aurait expliqué ce qu'il y aurait appris ; cependant, on ne peut manquer de faire le rapprochement entre la qualité des techniques employées par les Frères Michel pour gérer leur patrimoine forestier[105] et la manière adroite dont Jules Rozet va organiser ses approvisionnements en charbon de bois.

Avec l'expérience du commerce des fers que lui a peut-être transmise son père, avec ses deux années de formation scientifique, ce qu'il a appris en matière de gestion chez les Frères Michel et dans le maniement des affaires auprès de son oncle, Jules Rozet a bénéficié d'une formation sérieuse et complète. Les sources ne permettent guère de faire la comparaison avec d'autres jeunes gens de sa génération. On sait seulement que Charles-Antoine Gény (1794-1870) entame une carrière militaire comme Garde du Corps dans la Maison du Roi[106] ; puis, pour des raisons que l'on ignore (mais qui tiennent peut-être à la tradition métallurgique de la famille de sa mère), il quitte sa compagnie en 1817 et entre à la forge de Rimaucourt (vallée de la Sueurre, affluent du Rognon, Haute-Marne) avant de s'installer à la forge de Montreuil-sur-Blaise et de la diriger en même temps que les forges d'Eurville dans lesquelles il apporte la moitié du capital. Il

---

de Marnaval, M. de Beaudicourt amenait ses hôtes de passage, entre autres un certain Deleuze, brillant en société, lisant fort bien Racine, ou La Fontaine : le jeune Jules Rozet en garda un vif souvenir et se plût lui aussi à lire. »

[102] : *Mélanges Industriels* : « Louer une forge d'abord n'était pas sans péril, il l'eût fallu très petite, sans conséquence, et il n'y avait point de telle pour le moment. Le Clos Mortier était beaucoup trop important. »

[103] : Ibid. : « Là prospéraient les puissantes usines de MM. Michel, deux frères qui moyennant leur génie et la fortune clémente, avaient crû à plaisir, étaient à cette heure les Princes opulents de la métallurgie champenoise. » Jean-Hubert Rozet pouvait difficilement trouver mieux pour préparer son neveu au métier de maître de forges. On ne sait absolument rien sur ce que le jeune stagiaire a plus particulièrement retenu de sa formation à Ecot-la-Combe, mais on peut difficilement ne pas faire le rapprochement entre la manière adroite dont il va gérer ses approvisionnements en charbon de bois et la qualité des techniques employées par les Frères Michel pour utiliser leur patrimoine forestier et décrites par Denis WORONOFF.

[104] : Ibid. *:* Dans une lettre adressée à sa femme le 17 février 1830, Jules Rozet écrit : « J'éprouve un plaisir tout particulier à me rapprocher de cette vallée sauvage (de la Sueurre) où je me suis pendant longtemps si bien trouvé : j'y étais aimé et occupé. ».

[105] : Denis WORONOFF, « Tradition et innovation dans la sidérurgie : un exemple de gestion d'entreprise en Haute-Marne sous le Consulat et l'Empire ». (Colloque Napoléon, 1969*). Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, XVII, juillet-sept 1970, p. 559-573.

[106] : Archives privées, notes sur la famille Gény. Destinée à consolider le régime monarchique, la Maison du Roi est rétablie par Louis XVIII par ordonnance du 25 mai 1814 puis en juillet 1815.

assure aussi la direction de l'éphémère Société Danelle, constituée en 1840 pour regrouper les forges de Haute-Marne [107].

c) Mariage

Jean-Hubert Rozet souhaitait marier son neveu à la fille de son ami François Lespérut, ancien haut dignitaire du 1er Empire, Gouverneur de la Principauté de Neuchâtel (Confédération Hélvétique) en 1806, fixé en Haute-Marne après avoir épousé la fille d'Henry Lepage, maître de forges à Eurville. La cérémonie eut lieu peu de temps après la disparition de Jean-Hubert Rozet, à la fin de l'année 1828. On ne connaît le contrat de mariage de Jules Rozet et d'Alexandrine Lespérut que de manière indirecte[108]. Jules Rozet apporte le domaine de Clos-Mortier (tel qu'il l'a acheté de ses oncle et tante Mr et Mme Rozet en juillet 1827), les 2/15èmes dans les domaine, forge et forêt de Vraincourt acquis en 1826, 20.000 francs en argent et créances, tous ses droits non liquidés dans le legs universel que lui a fait son oncle Jean-Hubert Rozet (mort à Paris le 4 juillet 1828), ses droits non encore liquidés dans la succession de son père (mort à Joinville le 17 avril 1828) ; il reconnaît devoir annuellement 24.000 francs de rentes viagères dont partie pour le Clos Mortier (18.000 F). De son côté, Alexandrine Lespérut apporte 3.600 F provenant de ses économies et des cadeaux faits par ses parents. Ces derniers lui donnent 40.000 F en avancement d'hoirie et lui constituent 60.000 F par préciput et hors part. Scellant les bonnes relations existant depuis une bonne cinquantaine d'années entre Jean-Hubert Rozet et les représentants de la famille Lepage, cette alliance paraît entrer dans ce qu'il est convenu d'appeler une stratégie matrimoniale. A y regarder de plus près, on ne voit pas dans quelle perspective cette union est conclue : si ce n'est la satisfaction personnelle que Jean-Hubert Rozet et le Baron Lespérut peuvent y trouver en affermissant ainsi leur vieille amitié, le mariage de Jules Rozet et Alexandrine Lespérut ne paraît assorti d'aucun projet industriel à court ou à long terme[109].

De cette union sont issus trois enfants :

- 1° Mathilde Rozet (1832-1897) : elle épouse Charles-Auguste Jobez, propriétaire à Morez en-Montagne, Jura, et Conseiller général du Jura. Il est d'une importante famille de propriétaires forestier et de maîtres de forges du Jura[110].

---

[107] : Archives de la famille Lespérut.

[108] : Ce contrat de mariage a disparu lors des bombardements aériens subis par la ville de Vitry-le-François pendant la Seconde guerre mondiale et il ne nous est connu que par le résumé contenu dans les archives de la famille Lespérut, soigneusement classées et présentées par Ph. de Bagneux : Contrat de mariage de Jules Rozet, né à Joinville le 30 mai 1800, et Alexandrine Lespérut, née à Eurville le 30 avril 1810, passé à Hautefontaine, le 25 septembre 1828 chez Mme Lepage, commune d'Ambrières, devant Deschamps, notaire à Vitry le François (étude de Me Ledreux).

[109] : Tant dans les archives concernant Jules Rozet et le Clos Mortier que dans celles de la famille Lespérut et des Forges d'Eurville, on ne trouve trace d'aucun projet commun sur les plans forestier, industriel ou commercial résultant de ce mariage. L'idée très fugace d'une réunion des forges d'Eurville et du Clos Mortier dans une même société en 1847 est à mettre au compte d'un revirement éphémère d'Auguste Lespérut, le beau-frère de Jules Rozet.

[110] : Sur la famille Jobez :

- A. ROUSSET, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de Franche-Comté* , Tome VI, 1854-58.

- 2° Camille Rozet : sous le nom de Sœur Françoise-Marie de l'Assomption, elle devient religieuse au couvent de l'Assomption, ouvert à St-Dizier en 1867. Elle est supérieure de cet établissement en 1872, puis religieuse au couvent d'Andecy, commune de Baye (Marne), en 1907.

- 3° Albin Rozet (1852-1915) : né tardivement en 1852, il fait une carrière diplomatique. Après avoir été Attaché d'ambassade à Constantinople, Secrétaire de la Commission spéciale de la Roumélie orientale, il n'obtient pas le poste qu'il espérait, démissionne et se replie en Haute-Marne. Il épouse Joséphine Adélaïde de Ring, fille d'un conseiller à la Cour d'appel de Dijon. Celle-ci meurt en 1884 au Clos Mortier à l'âge 23 ans sans lui laisser d'enfant. Ayant envisagé un moment de reprendre la direction du Clos Mortier, il préfère finalement se lancer en politique. Tout en suivant de près la marche de ses forges et s'étant réservé expressément la faculté d'en prendre personnellement la tête, il devient député de la Haute-Marne et Président de la Commission des Affaires Extérieures de la Chambre des Députés. Il meurt en 1915 dans un accident d'automobile. Les Forges du Clos Mortier et le patrimoine forestier passent alors à son neveu Henri Jobez-Rozet et restent dans cette famille puis dans celle des Zeller-Jobez jusqu'au milieu du XXe siècle.

Jules Rozet reste veuf après le décès de son épouse, Alexandrine, le 15 mars 1866. Il est aux eaux quand, âgé de 71 ans, il est surpris par la guerre franco-allemande. Il décède peu de temps après être revenu à St-Dizier, le 3 mars 1871.

- P. BLANDIN, Ch. CLAER-ROUSSEL et L. POUPARD, *Les Forges de Syam*, Cahiers du Patrimoine, Besançon, 1996.

II/ LA FORGE DU CLOS MORTIER

1°) Une forge haut-marnaise : le Clos Mortier

L'établissement dont Jules Rozet prend la direction comprend un haut-fourneau, deux feux d'affinerie, deux marteaux, une fenderie, un bocard, les logements des fondeurs et des ouvriers. Les propriétaires successifs se transmettent avec soin les Lettres Patentes de 1575 et les différentes autorisations accordées par la suite[111]. Elles ne sont pas les plus anciennes de la région – il s'en faut de beaucoup – mais elles confèrent au Clos Mortier un certain droit d'ancienneté : lors de la Réformation de 1731, M. de Courtagnon, Commissaire réformateur, constatait que les installations étaient restées les mêmes qu'à l'origine et qu'elles n'avaient jamais été l'objet de plainte de la part des habitants de St-Dizier et des environs ; en conséquence il maintenait le Clos Mortier en l'état tandis qu'il prononçait des réductions de feux dans les forges voisines[112]. Beaucoup plus tard, en 1845, l'Ingénieur des Mines, appelé à donner son avis sur un différent opposant le Clos Mortier et Marnaval au sujet d'un règlement d'eau, fait encore appel au principe d'ancienneté pour incliner en faveur du Clos Mortier, disant que cette usine existe « depuis un temps immémorial »[113].

Selon le propriétaire de la fin du XVIIIe siècle, la fenderie aurait perdu une grande partie de son intérêt par rapport à l'époque où elle était l'une des seules de la région, les nouveaux établissements du même type créés récemment dans le voisinage lui faisant une rude concurrence et la contraignant à chômer les trois quarts de l'année, ce dont il tirait argument pour obtenir une réduction d'impôts en 1779[114].

Le personnel interne de la forge est composé d'une vingtaine des personnes sous la direction d'un commis : d'après le Journal, le haut-fourneau travaille avec 4 à 5 fondeurs (fondeurs, petit fondeur, chargeur) et l'affinerie avec 12 à 13 forgerons.

Le Clos Mortier
Personnel de l'affinerie et de la forge en 1823
Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal, Avril 1823.

1er Feu	1 marteleur
	3 chauffeurs
	1 gougeat
	1 remplisseur
2nd Feu	1 marteleur
	3 chauffeurs
	3 gougeats

[111] : Ces différents documents ont été remis par Mme Renard-Zeller au Musée de l'Histoire du Fer, à Jarville (54).
[112] : Règlement du 18 août 173.
[113] : A. D. Haute-Marne, 130 S 192, pièce 232, Rapport de l'Ingénieur ordinaire sur l'affaire Clos Mortier – Marnaval au sujet de la hausse mobile du déversoir du Clos Mortier, non daté, mais probablement établi en 1845.

La récapitulation des salaires versés au mois de juin 1823, moment de l'année où l'on fait rentrer les charbons et minerais, montre que les sommes les plus importantes sont versées non pas au haut-fourneau et à l'affinerie (à eux deux, ils ne représentent pas plus de 15 %) mais aux deux chapitres suivants, la cuisson et le transport des charbons d'une part, l'extraction et le transport des minerais d'autre part.

Le Clos Mortier
Ventilation des salaires versés en juin 1823
(non compris les travaux d'entretien et de réparation)
Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal, Juin 1823.

	Francs	%
Haut-fourneau	128 F	2, 6 %
1er et 2e feux	599 F	12.11 %
Cuisson et transport des charbons	1.676 F	33.89 %
Extraction et transports des minerais	2.493 F	50.41 %
Bocard du Clos Mortier	49 F	0.99 %
Fenderie	-	
Total	**5518 F**	-

La fenderie représente un cas particulier dans la mesure ou son activité est très irrégulière comme en témoignent le Journal et la correspondance. A l'occasion il est vrai, le stock de fer à fendre est insuffisant, mais le plus souvent, les fers affluent et encombrent l'atelier[115], surtout quand l'eau se fait rare au centre de la Haute-Marne et que tel ou tel maître de forges reporte ce qui lui reste à fendre au Clos Mortier, c'est-à-dire plus en aval, là où la rivière garde toujours un peu de force[116]. En revanche, si l'eau est abondante, les fenderies situées en amont continuent de travailler[117]. Moins que la hauteur des eaux, c'est le comportement des fendeurs qui est le principal responsable de ces incertitudes. En effet ces derniers ne sont pas ouvriers internes au même titre que les fondeurs, affineurs et forgerons. Ils forment une sorte d'équipe indépendante de sept à huit personnes pouvant comprendre une ou deux femmes (l'une est qualifiée de « toqueuse ») et s'articulant autour d'une famille ou d'un noyau familial. Au Clos Mortier, et depuis le tout début du siècle, il s'agit de la famille Vermond. Elle partage son temps entre plusieurs établissements, à savoir le Clos Mortier, Poissons, et sans doute aussi Eurville et Le

[114] : Ibid., C 203 : lettre de Claude Contenot, maître de forges au Clos Mortier à l'Intendance de Chaalons-en Champagne, 16 avril 1779.
[115] : A.P.V.M., lettre de Rozet « Jr » à Rozet Champerlé, hospice de La Charité, rue des Sts Pères, à Paris, 11 Frimaire An XIII : « Les fers de fenderie arrivent journellement et vous attendent avec plus de patience que leurs propriétaires. » Clos Mortel (sic) 19 Frimaire An XIII (10 Décembre 1804), Sylvain Rozet à J.-H. Rozet-Champerlé, hospice de La Charité, rue des Sts Pères, à Paris : « Les fers s'accumulent au point de toucher le faîte de la fenderie. »
[116] : Ibid., lettre d'Antoine-Aubin « Jr » à Rozet-Champerlé, 7 Brumaire An IX : « (…). Mr de Riaucourt (Mollerat de Riaucourt, maître de forges à Poissons) en avait vendu à la Maison Moreau une 60e de mils qu'il devait passer lui même, les eaux lui ayant manqué à peu près au tiers de la besogne, il va envoyer le reste à Joinville, il vous est destiné à moins qu'il y ait contre ordre".

Chatelier (Louvemont). Apparemment, le maître de forges dépend de son bon-vouloir[118]. Assailli par les clients s'inquiétant de l'exécution de leurs commandes[119], redoutant les manœuvres des confrères tendant à retenir ou même à capturer au passage cette très précieuse main d'œuvre[120], il finit à force de prières et de lettres à obtenir que les fendeurs se déplacent et viennent chez lui accomplir leur tâche[121], tout en restant dans la crainte d'un départ impromptu.

Les renseignements sur les rapports entretenus par Jean-Hubert Rozet avec ses ouvriers sont extrêmement rares. On sait seulement qu'il ne se sentait pas en mesure de convaincre ses ouvriers de produire en quantité et soigner tel article de fenderie - le «maréchal » - étant donné les difficultés de fabrication[122] ; un de ses confrères avait éprouvé de la part de son personnel des réticences semblables quand il avait entrepris de le faire changer de méthodes de travail[123].

2°) Une originalité : être aux portes de St-Dizier

Etre propriétaire d'une forge tout à fait au nord de la Haute-Marne présente certains inconvénients : il faut compter avec une qualité de minerai ne valant pas celle de l'est du « Haut-

---

[117] : Ibid., lettre de Rozet « Jr » à Rozet-Champerlé, 15 Frimaire An XIII, : « Je n'ai encore aucune nouvelle des fendeurs Vermond et sa troupe ; Tant que Mr de Riaucourt pourra fournir du fer ils ne désempareront pas. Si ce n'est faute d'eau, mais du diable si ils en manquent ; elle tombe ici depuis hier comme par torrens. »

[118] : Ibid., Rozet « Jr » à Rozet-Champerlé, 3 Pluviôse An XII : « Les fers à fendre affluent au Clos Mortier, mais la troupe des fendeurs est toujours à Poissons. » . 9 Frimaire An XIII : « Les fendeurs sont toujours à Poissons et j'ignore quand ils viendront". 16 Frimaire An XIII : « Pas plus de nouvelles encore aujourd'hui des fendeurs. »

[119] : Ibid., Rozet « Jr » à Rozet-Champerlé, 9 Frimaire An XIII : « Nous avons déjà 98 milliers de fer à fendre à différents Marchand ; ils vont tous crier comme des diables si vous ne venez pas bien vite mettre cette partie en activité. » 15 Frimaire An XIII : « Les marchands de fer crient comme des oyes après la fenderie, dont la provision s'augmente au point de former déjà 130 à 140 milliers. »

[120] : Ibid., Rozet « Jr » à Rozet-Champerlé, hospice de La Charité, rue des Sts Pères, à Paris, 1er Frimaire An XIII : « Le Sieur Adrien m'a t'on dit voulait engager les notres à aller achever la fente pour une dizaine de jours ; mais Mr Deriaucourt (Mollerat de Riaucourt) est venu à la traverse en leur envoyant an (sic) même tems un messager pour les ramener ; je ne sais au reste s'ils auraient été chez celui là, ni combien de tems ils resteront chez celui ci. ».

19 Frimaire An XIII : « Vermont a écrit à sa femme qu'ils viendraient mercredi prochain ou jeudi ; n'ayant point eu de réponse précédente j'avais prié Madame Julie de s'en informer, elle m'a dit ou fait la même réponse ; cependant cette bonne ingénüe me représente sensément et surtout bien naïvement qu'il y a aussi chez elle une petite fenderrie (sic) qu'il faut mettre en activité. »

[121] : A.P.V.M., Antoine-Aubin « Jr » Rozet à Rozet-Champerlé, 11 Frimaire An XIII : «Vermond n'a pas encore donné de ses nouvelles : il est toujours à Poissons, je vais lui écrire et je pense qu'il n'osera pas aller ailleurs avant de vous avoir satisfait : Eurville n'a pas besoin de son service puisque ce sera celui de Ney » [Naix-aux-Forges, Meuse].

[122] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Registre de copies de lettres « L 2 Fourneau de Chatillon », J.-H. Rozet à Moreau, Thomas & Desnœux, Paris, 5 Ventôse An IX : « Vous ne savez pas tous les désagréments que j'éprouve avec les ouvriers pour parvenir à leur faire faire du maréchal, je crois qu'il faudrait leur donner la ½ du prix des fers. ». J.-H. Rozet à Mme Vve Lefebvre Cauchye, Amiens : « Je crois vos plaintes sur le maréchal assez bien fondées, mais cet échantillon est si désagréable aux ouvriers qu'on n'ose pas leur tenir la bride trop haute sur celui-là. » J.-H. Rozet à Havas, Rouen, 4 Floréal An IX (au sujet de la proportion et du prix du maréchal : « Un long usage a établi la proportion au 10^{e} de chaque lot. (…). M. Moreau, qui éprouve la même dizette (sic), offre d'y mettre un prix plus haut qu'à l'ordinaire que je n'ai pas accepté par la difficulté d'y amener les ouvriers. »

[123] : Ibid., C 2965, Réponses aux demandes envoyées aux municipalités par la Commission intermédiaire de Vitry-le-François, Clément, Procureur du Roi en la Ville de St-Dizier, 1788. Remplissant le questionnaire qui lui est adressé sur l'activité commerciale de sa ville, Clément, Procureur du Roi de St-Dizier signale qu'on essaye d'utiliser un peu de charbon de terre dans les affineries de la région (il est bien placé pour donner son avis car il est maître de forges à Marnaval), mais que son prix reste prohibitif et que son usage contrarie les habitudes des ouvriers : « On a fait des essais dans les feux à façonner le fer mais ils ont été jusqu'à présent trop faibles pour pouvoir statuer sur l'influence de ce charbon relativement à la qualité du fer. J'en ai vu faire de très bons emplois avec moitié de l'un et l'autre charbon. J'en ai vu aussi de mauvais. Le mélange de ces charbons pour affiner le fer exige des ouvriers un travail plus violent et plus actif. Ils sont alors obligés de s'écarter un peu de leur routine ce qui les contrarie. » .

Pays » (en particulier les vallées du Rongeant et du Rognon), avec la puissance des propriétaires forestiers et avec l'éloignement du port de Gray en direction des marchés du Midi. En revanche, la proximité de la ville de St-Dizier offre quelques avantages. Dans un département d'industrie rurale où la plupart des établissements métallurgiques sont dispersés dans la campagne et égrenés le long des cours d'eau, avoir une forge située tout près d'une ville de quelque importance constitue déjà en soi une particularité. C'est moins ici une question de taille (la population plafonne aux environs de 4.000 habitants) que de fonction. En effet, la cité bragarde joue le rôle de petite capitale locale sur le plan industriel et commercial en consacrant le principal de son activité à l'industrie métallurgique, à la confection des trains de bois et des bateaux de rivière (les « marnois »), et enfin à la commercialisation des bois et des fers par voie de terre et d'eau. Le cours des fers vendus sur la place de Paris se définit à St-Dizier, et les fers de Champagne connaissent une diffusion dépassant les frontières du royaume : la barre de fer dite « de St-Dizier » ne servait-elle pas d'unité monétaire en Afrique noire[124] ? Tête de pont de la navigation sur la Marne et du roulage sur la route royale n° 4, St-Dizier accueille et traite dans ses entrepôts et ses ports une grande partie de la production des bois et des fers du nord de la Haute-Marne et du sud-ouest de la Meuse. Elle réceptionne en plus les convois de bois d'œuvre provenant des Vosges et mis à flot sur les berges de la Marne. Ce rôle économique est propre à St-Dizier et ne se retrouve pas au même degré dans des villes dont le rôle administratif est pourtant nettement plus développé comme Wassy, Joinville, Vitry-le-François ou Bar-le-Duc. Le décalage entre l'importance de la fonction économique et la modestie de la fonction administrative n'est pas sans inconvénient : le courrier en provenance de Paris n'est distribué à St-Dizier que deux fois par semaine, tandis que Bar-le-Duc (préfecture) le reçoit quatre fois et Wassy (sous-préfecture) six fois. De la sorte, les négociants et industriels bragards peuvent mettent bien du temps à traiter leurs marchés de fer ou de bois avec la capitale car ils ne reçoivent pas de courrier entre le lundi et le jeudi[125].

Par contre, c'est un atout pour les maîtres de forges des écarts de St-Dizier (Clos Mortier, Marnaval) d'être au contact quotidien des marchands de bois, commissionnaires, voituriers par terre ou par eau, sans compter les confrères des trois départements de la Haute-Marne, de la Meuse et de la Marne ayant leur résidence dans la ville. Il leur est facile de communiquer les uns avec les autres, de leur adresser un billet ou de faire un saut à cheval pour régler une question et

[124] : Jacques DOUMET de SIBLAS, *Mémoire historique sur les parties de l'Afrique dépendant de l'île de Gorée*, 1769, (communiqué par Jean Schmidt, professeur de linguistique, Université d'Avignon).

[125] : A. M. St-Dizier, Copies de lettres, 2 D 5705, 23 février 1821, Le Conseil municipal au Directeur des Ponts et Chaussée, Conseiller d'Etat, Paris : « St-Dizier est sans lettre de Paris du lundi au jeudi. Il est donc impossible de prendre une décision par exemple sur un marché de fers pendant ces quatre jours. » Si les lettres étaient distribuées à St-Dizier le mercredi matin, les réponses pourraient partir le soir même par la malle-poste. « De la sorte, St-Dizier aurait par semaine avec Paris quatre courriers d'arrivée et trois de départ. »

en particulier de décider s'il faut expédier un convoi de fers ou de fontes par la Marne ou par la route, suivant que le client donne la priorité à la rapidité de livraison ou au plus faible coût.

3°) Les productions et la clientèle

Le Clos Mortier est à classer dans les établissements produisant de la fonte dans leur haut-fourneau principalement pour la convertir en fer (à l'occasion, la fonte est coulée en moulages[126]). Le fer est mis en forme au marteau et donne des fers marchands[127]. Une partie du fer est passée à la fenderie pour obtenir des sections plus fines et des profils spéciaux.

L'atelier de fenderie est alimenté en fers marchands provenant de l'affinerie de la forge du Clos Mortier. Elle reçoit aussi des fers adressés par les commissionnaires des St-Dizier pour le compte de leurs propres clients et par les forges du voisinage ne disposant pas de ce type d'atelier ou momentanément en chômage faute de hauteur d'eau ; il s'agit notamment de Montiers-sur-Saulx, Bienville, Roche-sur-Rognon, Vieux Jean d'Heurs, Echenay. Mais les documents ne sont pas assez nombreux pour savoir si ces forges agissent de manière régulière ou occasionnelle.

Pour le Clos Mortier comme pour les forges de Haute-Marne, la géographie du marché est commandé par deux bassins versants, l'un orienté vers le Midi - c'est-à-dire vers la Bourgogne et la région lyonnaise par Gray -, l'autre vers Paris et le centre du Bassin parisien par St-Dizier. Par contre, l'aire de commercialisation est extrêmement mince vers l'Est : elle effleure à peine le Barrois et l'ouest du département des Vosges. Elle est encore plus réduite vers le nord de la Champagne et les relations sont nulles avec les Ardennes[128].

Correspondant à un portrait se déclinant à de multiples exemplaires en Haute-Marne et en Meuse et à la description-type de l'établissement français de l'époque proto-industrielle[129], la forge laissée par Jean-Hubert Rozet à son neveu en 1823 offre la même consistance que lors de l'acquisition de 1798. Les conditions n'ont guère changé : la forge fonctionne toujours avec des techniques qui ne paraissent pas remises en cause par la lente pénétration des méthodes anglaises en France.

---

[126] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal, janvier 1825 : « Fabrications : marteau de forge, double contrevent, enclume de martinet, martinet, fonds, enclume de maréchal et chabotte, hurasse, espatards, poële en fonte, chenets, poids. »

[127] : Ibid., lettre de Jean-Hubert Rozet à Viart, md de fer, Paris, 13 Ventôse An IX.

[128] : Autre grand pôle métallurgique, les Ardennes n'entretiennent pas de relations avec la Haute-Marne. Ce sont deux mondes différents. Cela veut dire que lorsqu'on parle de la « métallurgie champenoise », il n'y est pas question des Ardennes. En revanche, le Sud-Ouest du département de la Meuse – c'est-à-dire les vallées de la Saulx et même de l'Ornain -est communément considéré comme faisant partie de cet l'ensemble champenois, ce dont témoignent en particulier les journaux de voyage de plusieurs élèves-ingénieurs de l'Ecole des Mines ainsi que le recrutement des membres du Comité des Forges de Champagne.

[129] : Denis WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France*, Editions du Seuil, Paris 1994, page 262 : « Le démarrage : la famille d'abord ». Jean-Pierre POUSSOU, « Les industrie rurales : la proto-industrialisation », p. 50, *Histoire de la France industrielle*, sous la direction de Maurice Lévy-Leboyer, Editions Larousse Bordas, 1996.

III/ L'ENVIRONNEMENT : ÉNERGIE ET MATIÈRES PREMIÈRES

1°) L'eau : abondante et même surabondante.

La forge du Clos Mortier est l'établissement situé le plus en aval de la Marne supérieure. Celle-ci entraîne, à partir de Chaumont et jusqu'à St-Dizier, les roue à aubes de nombreuses forges et de quelques moulins à farine, traverse la cité bragarde, puis entre dans la plaine du Perthois en adoptant une pente sensiblement moins forte. En amont de St-Dizier, le courant est assez fort et a toujours rendu la navigation difficile. La circulation des bateaux y est devenue sans objet au début du XVIIIe siècle après la construction d'une route spécialement affectée aux transports de bois, fontes et fers entre Joinville et St-Dizier sur la rive gauche de la Marne[130].

Le régime de cette rivière n'offre aucune surprise. Les eaux sont hautes jusqu'au mois de mai environ, puis c'est l'étiage[131]. A la fin de l'été, on attend avec impatience que les pluies provoquent le « retour des eaux »[132]. Certaines années, il faut se montrer patient et attendre la mi-octobre[133]. Ainsi, de l'automne au printemps, la Marne est assez abondante pour entraîner les roues à aubes des bocards, des patouillets et des forges. L'étiage entraîne le « chômage » des ateliers et correspond à la période des travaux agricoles d'été, de la fenaison aux moissons puis aux semailles.

La vie des forges et des transports est adaptée à ce rythme hydrologique et rural. Elle peut être perturbée à l'occasion par la sécheresse[134] ou par le froid d'hiver si la température descend assez bas pour que l'eau gèle et qu'il soit nécessaire de casser la glace[135]. Beaucoup plus graves dans leurs conséquences sont les inondations. A cet endroit de son cours, la Marne connaît un étranglement qui accuse les effets du débordement des eaux[136] au point que les ateliers sont parfois envahis et les feux dangereusement menacés[137]. A l'occasion, le bocard est noyé, ce qui est fort dommageable car la mine se met à manquer ; la proportion entre les minerais extraits de deux chantiers différents ne peut plus être respectée[138] et la qualité de la fonte et du fer obtenus normalement se trouve compromise. Les débordements occasionnent des dégâts importants

---

130 : E.N.S.M.P., CR 1850 (443), LEBLEU, *Mémoire sur le travail du fer en Haute-Marne, 1850*, page 5. Lebleu se plaît à signaler « la force motrice énorme » des cours d'eau de la Haute-Marne, mais déplore leur inutilité pour les transports. Il ignore que c'est le résultat d'un choix effectué au XVIIIe siècle en faveur des forges à fer et des moulins situés sur la Marne entre Joinville et St-Dizier et que cette prise de parti n'a cessé de donner lieu à des polémiques et des conflits, toujours résolus au profit des forges.

131 : A. D. Haute-Marne, Fonds Rozet, 50 J, Copies de lettres, Rozet à M. Bourjot, Paris, 27 Thermidor An VIII

132 : Ibid., Rozet à M. Bertin, marchand de fer, Paris, 27 septembre 1791 ; Rozet à M. Chambion Joannon, Châlons-sur-Marne, 15 Vendémiaire, An X.

133 : Ibid., Forges du Buisson à Jean-Hubert, 13 octobre 1813.

134 : Ibid., Rozet à M. Humblot fils, Langres, 24 avril 1789

135 : A.P.V.M., lettre de Sylvain Rozet à Jean-Hubert Rozet, 23 janvier 1802.

136 : Ibid., lettre de Sylvain Rozet à Jean-Hubert, 1er Frimaire An XIII.

137 : Ibid., lettre de Sylvain Rozet à Jean-Hubert Rozet, 11 Nivôse An X : « L'eau est entrée dans la forge, jusqu'à trois pouces au dessus de la tête du marteau de Vautrin, la forge s'est comme vous pensez bien trouvée dans un état à faire horreur : le fourneau n'a pu être bouché du haut parce que l'eau qui entrait par le creuset et presqu'à la hauteur du trou du taqueret, se réduisait en vapeur et aurait pu faire fendre la tour. »

138 : Ibid., Antoine-Aubin « Jr » Rozet à J-H. Rozet, 23 Pluviôse An X.

quand ils dépassent les crues ordinaires. Il existe quelques descriptions de ces catastrophes ; le père de Jules Rozet, cet homme si réservé et si discret, a eu le talent de faire ce genre de narration avec une pointe d'humour, chose tout à fait exceptionnelle dans une correspondance d'affaires ou de questions industrielles[139].

A l'endroit de la Marne où se trouve implanté le Clos Mortier, l'eau est donc abondante et sa puissance donne satisfaction aux maîtres de forges du secteur[140]. Même pendant l'étiage, il subsiste un courant capable de procurer une certaine force. C'est pourquoi les mariniers des ports aux bois de St-Dizier, du faubourg de La Noue, des villages de Valcourt, Moëslains et Hoéricourt, au moment où ils s'apprêtent à lancer leurs « brelles », (c'est-à-dire les trains de bois de Marine, de charpente ou de sciages) le lundi matin, demandent auparavant aux maîtres des forges situées en amont de retenir les eaux pendant la journée du dimanche derrière leurs barrages afin de lâcher le « flot » de manière coordonnée pour faire monter brusquement le niveau de la Marne. Ainsi les longs radeaux de bois peuvent se dégager des rives et effectuer convenablement leur départ[141].

2°) Le minerai : moyen, sans plus

Les minerais[142] du le nord de la Haute-Marne sont de qualité moyenne et appelés « demi-roche ». Ils ne peuvent pas se comparer à ceux « de Roche » de l'est du Haut-Pays [143], l'expression désignant non pas une localité – plusieurs villages de Haute-Marne se nomment Roche (ou Roches) – mais une qualité de gisement minier. Le Clos Mortier s'approvisionne dans la localité de Bettancourt-la-Ferrée et dans la forêt du Val, au lieudit le Mont-Gérard. Les minières de Bettancourt sont les plus proches - 3 à 4 kilomètres - mais leur minerai est assez peu estimé car il contient du gypse qui fait apparaître des matières sulfureuses dans le haut-fourneau,

---

[139] : Ibid., Antoine-Aubin « Jr » Rozet à Jean-Hubert. Rozet, 7 Frimaire An X : « Je ne sais si la fortune vous suit, mon cher ami ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle a quitté le Clos Mortier le même jour que vous en êtes sortis ; les vents, la pluie, la grêle, la neige et tempêtes ont assailli votre malheureuse habitation, et surtout votre pauvre frère ; (….) Pour vous donner un petit échantillon de tous les tours que me joue la fortune quand vous m'abandonnez, apprenez qu'hier entre cinq et six heures du soir, la mer étant haute au point de fermer tous nos sabords et carguer toutes nos voiles, nous perdîmes la moitié de l'avant train de notre haut-fourneau, c'est à dire que deux de nos courbes furent emportées par les vagues. Sur le champ on fit les signaux d'alarme, on alluma tous les fanaux nécessaires à cette recherche, nous mimes tous nos plongeurs en action le long des côtes, et tout fut inutile ; l'Enfer était alors conjuré contre nous ; après avoir passé une nuit désolante, le point du jour nous fit entrevoir sous l'arcade d'un pont l'objet de nos recherches, soudain nous mimes nos chaloupes à l'eau et au moyen de câbles fortement attachés à ces pièces, nous parvînmes à les hisser sur notre pont ; mais ce n'était pas tout, charpentiers, serrurier, maréchaux et charrons furent employés à la radouber, et toute notre diligence ne put empêcher (que) le bouchage de notre grand vaisseau n'ait eu lieu pendant 15 heures. ».

[140] : E.N.S.M.P. M 1857² (628), BRACONNIER, *Mémoire sur la fabrication du fer dans la Haute-Marne et constitution géologique du département*. Braconnier qualifie les forges Haute-Marne de « Forges à eau ».

[141] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Registre de Caisse, 1843-1846 : 12, 25, 28 septembre, 8 octobre 1843.

[142] : H. SALSARD, Garde-mines, Directeur des mines et hauts-fourneaux de la Société des Forges d'Eurville, *Minières et minerai de fer du Département de la Haute-Marne*, Saint-Dizier, janvier 1878.

[143] : E.N.S.M.P. Benoît CHATELUS, J 1835 (44). *Journal de voyage, 1°) Marne, 2°) Champagne.* p. 7 : « Le minerai en roche se trouve à Poissons, et il est utilisé exclusivement à Poissons, Vieux-Noncourt, Nouveau-Noncourt, Annonville, Thonnance-les-Moulins. »

raison pour laquelle il doit impérativement subir un lavage très soigneux et donc coûteux[144]. Celles du Mont Gérard sont un peu plus éloignées - une douzaine de kilomètres - mais beaucoup plus appréciées, de sorte que les minerais qui en proviennent font l'affaire de toutes les forges du secteur de la Basse Marne : le Clos Mortier, Marnaval, Chamouilley, Eurville, Bienville et Bayard[145].

Les parcours empruntés par les tombereaux chargés de mine brute n'offrent pas de difficultés particulières, ni pour les déclivités ni pour les péages sur les ponts. Le trajet le plus commode s'accomplit à partir de Bettancourt par le chemin dit « des minières », sauf dans le cas où le pont particulier du Clos Mortier est détérioré par les crues, ce qui impose de faire le détour par le grand pont de St-Dizier. Parvenus au Clos Mortier, les minerais passent au bocard et au patouillet pour être concassés, lavés et débarrassés de leurs impuretés. Ils sont enfournés en parts égales dans le haut-fourneau, la qualité de celui du Mont Gérard permettant de faire monter la proportion de Bettancourt à la moitié du total mais en prenant garde de ne pas monter plus haut, sous peine de perdre en qualité[146]. Dans une forge voisine, celle de Jean d'Heurs, sur la Saulx, on parvient à abaisser la part de minerai de Bettancourt à seulement 24% (à 8 km de distance) mais on doit faire venir le reste de sites fort éloignés (20 à 25 km) : bocard du Buisson (Forêt de Marnesse, vallée de la Blaise) 33% ; Mont-Gérard, 20% ; Narcy, (vallée de la Marne) 23%[147]. Les minerais du nord de la Haute-Marne sont donnés pour rendre 42 à 45 % de fonte, mais l'élève de l'Ecole des Mines Lebleu estime que ce pourcentage est surévalué ; il indique par ailleurs que les minerais demi-roche contiennent de l'acide phosphorique et que la fonte qu'on en tire est de « médiocre qualité ».

La plupart des minières exploitées par les maîtres de forges de la région de St-Dizier sont localisées dans des massifs forestiers appartenant aux familles royale ou princière. Ces dernières disposent sur place d'une administration très exigeante en ce qui concerne les conditions d'exploitation et de remise en état des lieux. Il faut respecter les chemins de traite, dégager et conserver la terre, se conformer aux délais, remettre le tout en état et enfin replanter exactement des jeunes plants suivant les indications des gardes. Tous les propriétaires n'ont pas autant de poids que ces Maisons pour obtenir des cessionnaires que la forêt soit restituée de manière aussi satisfaisante. En revanche, ils sont soumis à la loi de 1810 qui permet à un particulier de reconnaître par lui-même l'existence d'une minière chez un propriétaire et d'en exiger l'ouverture, ce que reconnaît la Maison d'Orléans mais ne l'empêche pas de faire parfois attendre

144 : E.N.S.M.P., CR 1850 (443), LEBLEU, *Mémoire sur le travail du fer en Haute-Marne, 1850*, p. 13 et suiv..
145 : *Feuille commerciale de Saint-Dizier*, n° 106, jeudi 8 mars 1838, p. 3, col. 2.
146 : A. D. Haute-Marne, 50 J Fonds Rozet, Copies de lettres, 3 Pluviôse An X.
147 : E.N.S.M.P., CHATELUS, J 1835 (44), *Voyage, 1° Marne, 2° Champagne*, p. 31.

les requérants au-delà de ce que la patience peut tolérer[148].

Les communes qui supportent le passage des convois de tombereaux de mine réclament chaque année une subvention pour l'entretien de leurs chemins[149].

On disait de ces minières, à la fin du XVIIIe siècle, qu'elles étaient inépuisables. Mais l'exploitation active à laquelle elles sont soumises depuis la Restauration fait craindre que leur avenir soit limité[150].

3°) Le bois : de plus en plus rare et cher

Dans les forêts du nord du département, sur les étendues marneuses et humides, les peuplements sont principalement composés de chêne et de charme ainsi que de hêtres[151] (mais dans une proportion plus élevée qu'aujourd'hui), tandis que le hêtre domine sur les étendues un peu plus élevées et calcaires. On trouve aussi des ormes, érables, sycomores, trembles, tilleuls et fruitiers. Les bois blancs sont assez répandus dans la forêt du Der mais peu appréciés comme bois de chauffage et encore moins comme « bois de charbon ».

Les bois dits « de l'État » - selon la coutume locale - à savoir ceux de la Famille royale, de la Famille d'Orléans et des communes, sont principalement aménagés en taillis sous futaie[152], tant du côté champenois que lorrain[153]. Les dégâts commis pendant la période révolutionnaire et les coupes excessives de chênes dans les bois affermés par la Famille d'Orléans ont été

---

[148] : A. D. Haute-Marne, 50 J Fonds Rozet, Copies de lettres, J. Rozet au Préfet de la Haute-Marne 15 mai 1849 : « La Maison d'Orléans refuse de nous accorder une minière à Roche Champ Chevalier, malgré tous nos effort pour nous entendre avec elle, ou passer par experts et arbitres, ses prétentions étant excessives. La demande a été faite le 20 décembre 1846 ! nous demandons votre intervention. »

[149] : - A.P.V.M., 28 Novembre 1826, Ducheme, maire de Bettancourt à Messieurs Jules Rozet et Deminuy, locataires de la forge du Clos Mortier, Ecart de St-Dizier, au Clos Mortier : « Monsieur, les mines que vous faites tirer sur notre territoire étant la principale cause de la dégradation des chemins de notre commune qu'elles parcourent donnera lieu aux termes de l'art. 7 de la loi du 24 juillet 1824 à une subvention de votre part pour leur réparation. La Sous Préfecture m'impose l'obligation de tenter d'abord la voie de la conciliation pour régler avec vous à l'amiable la quotité de cette subvention de concert avec Messieurs les Maîtres de forges qui sont dans le même cas que vous. En conséquence je vous invite à vous trouver à la réunion de ces Mrs qui aura lieu à la Mairie à Lavacquerie le 5 Xbre prochain à 9 heures du matin, pour y traiter cette affaire. Agréez Monsieur l'assurance de ma parfaite considération, Ducheme, maire de Bettancourt. »

- A. M. St-Dizier, Copies de lettres, 4/865. 24 novembre 1843, Le Maire à MM Adam et Rozet : « Voici le chiffre de la subvention que vous propose l'Agent-Voyer du Canton de St-Dizier pour l'usage que vous faites du chemin vicinal de St-Dizier à Bettancourt. Prière de donner votre réponse. »

[150] : *Feuille commerciale de Saint-Dizier*, n° 106, jeudi 8 mars 1838.

[151] : Sur les principales associations forestières des forêts de Haute-Marne, voir Jean-Claude RAMEAU, «Approche écologique des grands types forestiers haut-marnais » *La forêt haut-marnaise* », numéro spécial de la Société de Sciences naturelles et d'Archéologie de la Haute-Marne, 1er trimestre 1975. « Forêt et métallurgie : Influence des activités économiques sur la structure et la composition floristiques des milieux forestiers », *Le fer dans la vie haut-marnaise de l'Antiquité à nos jours*, Journées haut-marnaises d'Art et d'Histoire, Chaumont, 21-22 mars 1980.

[152] : Roger BLAIS, *Une grande querelle forestière, la Conversion*, Paris 1936, Editions P. U. F. : L'expression « taillis sous futaie » ne semble pas avoir été utilisée avant Lorentz.

[153] : Michel COINTAT, Ingénieur des Eaux et Forêts, et Jean CHOULET, Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts, « La forêt haut-marnaise sous le Premier Empire », *Revue Forestière Française*, 10 mars 1952. Michel COINTAT : « Etude statistique sur les taillis sous futaie communaux du département de la Haute-Marne», *Revue Forestière Française*, oct. 1956, p. 658 ; « Les forêts du Haut-Pays », *C.H.M.*, n ° 60, 1er Tri. 1960. Jean-Pierre HUSSON, « Les paysages forestiers lorrains, rôle et impact de l'épisode révolutionnaire», *Révolution et espaces forestiers*, colloque des 3 et 4 juin 1987, textes réunis par D. Woronoff, Paris 1989. Jean-Pierre HUSSON *Les hommes et la forêt en Lorraine*, 1991, p. 114.

partiellement réparés sous l'Empire. Ce traitement en taillis sous futaie est adapté aux exigences respectives des maîtres de forges, des marchands de bois et des populations voisines : les premiers veulent du « bois de charbon », les seconds, du bois d'œuvre et les troisièmes, du bois de chauffage. Le taillis est coupé généralement entre 24 et 26 ans d'âge (18 à 20 dans les bois de la Famille d'Orléans) ; conjointement aux extrémités des houpiers et aux branches d'arbre de futaie[154], il est découpé en « charbonnette » pour la confection du charbon de bois. La futaie est débitée, équarrie ou sciée sur place pour être vendue comme bois de Marine pour l'Etat, bois de charpente et bois de sciage pour Paris. Ces bois d'œuvre sont acheminés sur les rives de la Marne (et de l'Ornain) où ils sont assemblés en coupons puis en trains de bois[155]. Quant au bois de chauffage, il provient du débitage des branches et des houpiers des arbres de futaie.

Créée à la fin du XVIe siècle par un bourgeois de St-Dizier, la Forge du Clos Mortier n'est pas dotée d'un affouage, elle ne peut compter que sur les ressources propres du propriétaire et sur les adjudications pour assurer ses approvisionnements. A la fin du XVIIIe siècle, la rareté du combustible végétal devient telle que même les maîtres de forges bénéficiant d'un affouage ne peuvent se contenter de cette seule ressource[156]. Pourtant, les plus entreprenants d'entre eux parviennent à allumer de nouveaux feux, ce qui aggrave la situation[157] et sert à justifier l'augmentation incessante du prix des fontes et des fers[158]. La crise des approvisionnements se poursuit et s'accentue : au mois de mars 1807, Jean-Hubert Rozet écrit à la maison Bourée & Cie, marchand de fers à Paris, que bien des forges de Haute-Marne sont arrêtées faute de charbon.

Aux maîtres de forges ne disposant ni d'un affouage, d'une affectation ou d'un patrimoine forestier suffisant, il reste à s'entendre directement avec tel ou tel propriétaire forestier ou à fréquenter les adjudications de coupes de bois « de l'Etat » qui représentent l'essentiel des disponibilités, soit 18.431 ha dans l'arrondissement de Wassy.

A la fin du XVIIIe siècle, les propriétaires forestiers ont déjà tiré profit du besoin pressant de bois en remplaçant le système traditionnel des baux à long terme par celui des ventes annuelles, de manière à aviver la concurrence, ce dont le maître de forges du Clos Mortier se plaint amèrement auprès de l'administration des impôts dès 1779[159]. Ce système est appliqué depuis 1787 dans les forêts de la Maison d'Orléans[160], le Duc Philippe devant combler au plus

---

[154] : Les cahiers des charges de la Famille d'Orléans spécifient que les adjudicataires de coupes de futaie doivent abandonner les houpiers et les branches en dessous d'un certain diamètres aux adjudicataires de taillis.

[155] : - DUHAMEL du MONCEAU, *Du transport du bois*, Paris, 1767, planches hors-texte.
- Pierre BEGUIGNOT, Une grande industrie haut-marnaise disparue, Lagny 1979, 294 p., p. 57-58.
- Jean-Pierre MONNIER, « Les mariniers de La Noue », *Folklore de Champagne*, n° 79, juillet 1982.

[156] : M. CONIA, « Aspects de la métallurgie haut-marnaise face à la révolution industrielle » *C.H.M.*, 3e/4e tri. 1991.

[157] : A. D. Haute-Marne, C 203, lettre de Claude Contenot, maître de forges au Clos Mortier, 16 avril 1779.

[158] : A. D. Haute-Marne, Fonds Rozet, 50 J, Copies de lettres, Jean-Hubert Rozet à Coipel, Paris, 10 novembre 1787, à Jeanson, Paris, 12 décembre 1790, à Morel, Rouen, 29 Fructidor An VIII.

[159] : Ibid., lettre de Claude Contenot, maître de forges au Clos Mortier, 16 avril 1779

[160] : A.N.L., Adjudications des taillis du Domaine de St-Dizier, appartenant au Duc d'Orléans comme seigneur engagiste (1787-1793).

vite les énormes brèches ouvertes dans sa fortune[161]. Du moins les adjudications se font-elles encore de gré à gré et par cantons entiers, ce qui semble favoriser les maîtres de forges par rapport aux marchands de bois : Claude Contenot et son voisin, Pierre Clément de Biencourt, propriétaires des forges du Clos Mortier et de Marnaval, s'entendent pour se porter caution mutuellement et acquièrent les coupes de taillis les plus importantes (une trentaine d'hectares). Le négoce de bois ne paraît pas assez puissant pour obtenir des lots d'une telle taille et doit se contenter de lots d'environ sept à dix hectares.

Adjudicataires des coupes de taillis du Duc d'Orléans dans les maîtrises de St-Dizier et de Vitry-le-François, de 1787 à 1793
(Source : A.N.L)

Date	Désignation	Superficie (arpents)	Adjudicataires	
			Maîtres de forges	Marchands de bois
12 sept. 1787	Haye Renault	20 arp.	Cl. Contenot, Clos Mortier	
12 sept. 1787	Garenne de Perthes	32 arp.		J. Chantreaux, Vitry-le-Fr.
4 août 1788	Haye Renault	20 arp.		J. Fr. Deschamps, St-Dizier.
4 août 1788	Forêt du Val	102 arp.	P. Clément de B., Marnaval	
4 août 1788	Garenne de Perthes	29 arp.	Cl. Contenot, Clos Mortier	
21 oct. 1789	Forêt du Val	101 arp.	Cl. Contenot, Clos Mortier	
21 oct. 1789	Haye Renault	20 arp.	Cl. Contenot, Clos Mortier	
21 oct. 1789	Garenne de Perthes	30 arp.		Cl . Chevillon, Perthes.
15 oct. 1790	Forêt du Val	102 arp.	Cl. Contenot, Clos Mortier	
15 oct. 1790	Haye Renault	20 arp.	Cl. Contenot, Clos Mortier	
15 oct. 1790	Garenne de Perthes	28 arp.		J.- J. Chantreaux, Vitry- le-Fr.
15 oct. 1790	Forêt de Pargny	14 arp.		Aug. Meunier, Maurupt.
20 oct. 1791	Forêt du Val	101 arp.	Cl. Contenot, Clos Mortier (pour une durée de 9 ans)	
20 oct. 1791	Garenne de Perthes	30 arp.		
20 oct. 1791	Haye Renault	20 arp.		
21 sept. 1792	Forêt de Pargny	14 arp.		Cl-R. Guyard, St-Dizier.
5 août 1793	Forêt de Pargny	14 arp.		N.-J. Barrois, Maurupt.

Après 1814, l'administration offre encore des surfaces relativement importantes et d'un seul tenant, 12 hectares environ dans les forêts d'Orléans, parfois 18 et même 24. Les ventes ne se font plus maintenant de gré à gré mais lors de séances publiques d'adjudications aux enchères, ce qui favorise la hausse continue des prix tout au long de la Restauration. Les coupes de taillis des forêts de la Famille d'Orléans situées dans les environs de St-Dizier s'obtiennent à 460 F/ha en moyenne en 1814, atteignent le double en 1820, puis le triple en 1826. Elles parviennent en 1829 au record historique de 2.670 F/ha pour un lot particulièrement disputé entre des marchands de bois locaux, un négociant parisien et un maître de forges de St-Dizier.

4°) Les réponses au problème de la raréfaction du bois

a) Les systèmes d'organisation collective face aux propriétaires forestiers et marchands de bois

La raréfaction et le renchérissement du bois résultant de l'augmentation de la demande et de la meilleure organisation des propriétaires forestiers ont déjà conduit les maîtres de forges à se

[161] : Emile HUMBLOT, *Les seigneurs de Joinville*, 457 p., St-Dizier 1964, p. 398-399.

regrouper dès la fin du XVIIIe siècle pour mieux maîtriser leurs approvisionnements et faire face aux marchands de bois. Il est loisible bien entendu d'obtenir à titre personnel une adjudication isolée ou une vente d'un morceau de forêt, mais la vie et le succès de son établissement repose sur la capacité du maître de forges de conjuguer ses efforts avec ceux de ses voisins de manière à faire fonctionner ses feux le plus de temps possible au cours de l'année. Quand il était maître du Fourneau de Dommartin-le-Franc, Jean-Hubert Rozet se mettait en rapport avec ses confrères pour acheter et se répartir les coupes de bois, notamment ceux des vallées de la Blaise et du Blaiseron, à savoir Cirey-sur-Blaise, Charmes-la-Grande, Charmes-en-l'Angle, Montreuil, Le Buisson (Louvemont), sans oublier Eurville dans la vallée de la Marne. Cela s'opérait au gré des circonstances et des relations.

Aux environs des années 1800, la correspondance de Jean-Hubert Rozet montre qu'un autre système d'organisation se superpose à l'ancien (ou vient le relayer) en rassemblant les forges d'une même vallée ou d'un même secteur de vallée[162]. Peu à peu le système se précise : les regroupements se font maintenant autour de sous-secteurs de rivière comme ceux de la « haute Blaise », de la « basse Blaise », de la « basse Marne » ou du « Rognon »[163]. Des négociations et des traités ont lieu ensuite entre ces différents ensembles ainsi qu'entre les maîtres de forges et les marchands de bois.

Les actes notariés relatant les adjudications publiques des coupes de bois de la Maison d'Orléans dans l'Inspection de Wassy sont particulièrement intéressants entre les dates de 1814 et 1835, car le notaire inscrit les noms de tous les enchérisseurs à partir du moment où les feux sont allumés tandis qu'après 1835, il se contente noter le premier et de dernier. De plus, il prend les noms de ceux qui acceptent de se porter caution et certificateur de caution. Les signatures des acquéreurs et des cautions en disent un peu plus que le simple nom d'Etat civil : bien souvent elles comportent un deuxième nom (celui de la famille de l'épouse) et permettent, à défaut d'une étude approfondie sur les registres de mariage, de se faire une idée des alliances matrimoniales unissant telles ou telles familles de maîtres de forges, de marchands de bois ou de maîtres mariniers.

De la sorte, on peut décrire la composition de l'assistance et le déroulement de la séance ; on peut aussi se faire une idée des rivalités ou des solidarités qui s'expriment au cours des

---

162 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Circulaire adressée le 21 Pluviôse An XI par J-H. Rozet à MM. Adrien, Lagaude, Le Page, Viry, Verrat et Le Blanc, au sujet de la Réserve de Gudmont : « Le cinquième pour la Marne montant à 669 Livres sera divisé entre sept, pour les forges de Bayard, Bienville, Eurville, Marnaval et le Clos Mortier (plus deux habitants de Chaumont). »

163 : - A.P.V.M., Antoine-Aubin Rozet « Jr » à Jean-Hubert Rozet, 23 Septembre 1807 : « Les maîtres de forges du Rognon ont mieux fait que ceux de la Marne basse dans leur compromis pour le rachat des taillis qui leur échapperaient. »

- Denis WORONOF, *L'industrie sidérurgique en France*, op. cit., p. 248 : En Haute-Marne, des ententes sont réalisées par Berthelin et les Frères Michel pour regrouper les maîtres de forges dans les achats de coupes de taillis, faisant apparaître les secteurs de la « Haute-Blaise » et de la « Marne ».

enchères ou au moment de la présentation des cautions. En laissant de côté les coupes de futaie – qui, en principe, n'intéressent pas les maîtres de forges – on peut observer que les coupes de taillis sont convoitées par trois principaux groupes socioprofessionnels : les maîtres de forges, les marchands de bois et les maîtres mariniers. Sauf exception, les maîtres de forges sont tous de la région et ils proviennent principalement des établissements suivants :

- Vallée de la Blaise et du Blaiseron : Allichamps, Le Buisson et le Chatelier (Louvemont), Charmes-en-l'Angle, Brousseval, Montreuil sur Blaise, Doulevant-le-Château,
- Vallée de la Marne et petits affluents : Le Clos Mortier, Marnaval, Cousances, Chamouilley, Eurville, Bienville, Bayard.

D'année en année, c'est ce même public que l'on retrouve. Les maîtres de forges se connaissent et se portent caution les uns pour les autres. Il en est de même pour le deuxième groupe, formé des marchands de bois dont les plus importants sont installés à St-Dizier (en particulier les familles Boulland, Guyard, Robert et Saupique) et parfois à Paris, ainsi que pour le troisième groupe, celui des maîtres mariniers originaires de St-Dizier, Valcourt et Moëslains, trois ports proches les uns des autres de seulement quelques kilomètres.

De ces trois réseaux de solidarité, le plus puissant et le plus individualisé est celui des maîtres de forges. Puis viennent ceux des marchands de bois et des maîtres mariniers, parfois liés dans des sociétés d'exploitation ou des unions matrimoniales, qui s'imposent moins souvent (il est vrai qu'ils s'intéressent plutôt à la futaie et au bois de chauffage). Entre ces groupes socioprofessionnels, il y a bien concurrence mais plus d'opposition dure comme au temps du procès qui opposa le premier aux deux autres en 1785-87 quand il fut question d'ouvrir la Marne supérieure à la navigation et lorsque cette affaire rebondit en 1794. Dans les deux cas, l'avantage revînt aux maîtres de forges, ce qui laissa quelques plaies d'amour propre et peut-être d'humiliation dans le commerce du bois[164]. Mais l'intrusion de la Foudroyante provoque le rassemblement des intérêts, mis à part les quelques marchands de bois alliés aux initiateurs de cette usine révolutionnaire issus tous deux de ce même milieu. Ce rapprochement momentané de fait pas disparaître les démarcations : il n'y a pas d'alliances entre familles de maîtres de forges et de marchands de bois ou de maîtres mariniers ; sauf exception rarissime, on se porte caution exclusivement pour ses confrères, pas pour un représentant du groupe socioprofessionnel concurrent.

[164] : La pétition adressé en l'An II à la Convention par les marchands de bois et flotteurs de St-Dizier témoigne de cette amertume et de ce rapport de forces : « La possibilité de la navigation de la rivière de la Marne, entre Joinville et Saint-Dizier a été constatée par un flottage d'essais (en 1786 vieux style), sous les yeux du cy-devant Grand Maître des Eaux et Forêts ; les marchands de bois de Saint-Dizier, se croyant bien fondés firent la demande de la libre navigation au cy-devant Tribunal du Prévot des marchands de Paris, qui y adhéra ; mais par fatalité, ils avaient à lutter contre des maîtres de forges qui se croyaient en droit d'user despotiquement du cours des eaux de cette rivière et qui interjetèrent appel au cy-devant Parlement. Là, à la faveur de moyens iniques usités en ce temps, le Pot

Marchands de bois et maîtres de forges :
deux groupes socioprofessionnels bien distincts.

(Région de St-Dizier, 1814-1830)

Noms d'acquéreurs et de leurs cautions aux adjudications de coupes de bois d'Orléans

Source : A.N.L,.1814-1830

Marchands de bois et maîtres-mariniers	Maîtres de forges et commis
- Alizé (Jean-Baptiste Alexandre)	- Adam (Jean-Baptiste)
- Bodin (Nicolas)	- Adam (Joseph)
- Boulland (Claude pierre)	- Adnot
- Clément (Pierre Nicolas)	- Adrien (Jean-Baptiste)
- Colson (Barthélémy)	- Adrien-Bonarie (Nicolas)
- Coquard-Briquet (Nicolas)	- Arson (Jean-Baptiste- Toussaint)
- Didiot (Nicolas)	- Arson (Pierre)
- Durupt (Jean-Baptiste)	- Barisien (Jean-Baptiste)
- Fourier (Jean)	- Barisien (Pierre Nicolas)
- Frerson (charles Louis)	- Becus (Charles François)
- Ganthier (François)	- Berthelin (Louis)
- Gillet	- Beugon (Nicolas)
- Guérin (Jean Charles)	- Beugon (Pierre Léopold)
- Guillaume (François)	- Briquotte (Charles Joseph)
- Guyard-Gahaignon (Pierre)	- Capitain (Auguste)
- Guyard (Jules)	- Chantreaux (Jacques)
- Robert-Delaunoy (Jean-Baptiste)	- Colas (Louis Alexandre)
- Jérémie (François)	- Collette de Beaudicourt (André Prosper)
- Lagaude (Charles)	- Daguin (Elie Constant)
- Le Bon (Ambroise)	- Danelle (Fidèle Constant)
- Legrand (Alexandre Nicolas)	- Döé (Albert)
- Legrand (Etienne Alexandre)	- Dorlorot (Gabriel)
- Le Bon (Louis René)	- Drouot (Alphonse)
- Mahuet (Charlemagne)	- Drouot (Nicolas)
- Maizières (Claude)	- Fournel (Jérôme)
- Marguet (Claude)	- Jacquot (Anselme)
- Martin (Jean)	- Jacquot (Joseph)
- Pansey (Claude Antoine)	- Jacquot (Léon)
- Paquot (Louis César)	- Jacquot (Marcel)
- Pettelat (François)	- Jacquot (Michel)
- Piat (Jean Paul)	- Ganthier (Alexandre)
- Piat-Millot (Jean-Robert)	- Ganthier (Jean-Baptiste)
- Pierre (Josph Paschal)	- Gény (Charles Antoine)
- Robert (Antoine)	- Pigorot (Simon)
- Robert (Jean-Baptiste)	- Roussel-Dumont (François)
- Robert (Joseph)	- Rozet (Jules Augustin)
- Robert-Guyard (Jean Antoine)	- Savouret (Joseph)
- Robert-Lavocat (Claude)	- Simon (Claude)
- Robert-Royer (Louis)	- Vivenot-Lamy (Jean-Auguste)
- Robert-Thomas (Joseph)	
- Roger (Jean César)	
- Roger (Paul)	
- Roussel-Dumont (François)	
- Roussel-Paymal (Claude)	
- Saupique (Eugène)	
- Saupique (Jacques)	
- Saupique (Théodore)	
- Saupique (Thomas)	
- Simon fils	
- Vagbeaux (Denis)	
- Valentin (Jean Louis)	

de fer écrasa le Pot de terre ; les marchands échouèrent et furent condamnés à des frais considérables ; ils en furent tellement atterrés que depuis ils n'osèrent réclamer contre cette injustice » (cité par P. BEGUIGNOT, op. cit., p. 52).

Ce Roussel-Dumont est un cas particulier : marchand de bois récemment installé comme maître de forges en exploitant la forge de Bayard (vallée le la Marne) puis celle des Lombroyes dans la forêt de Trois Fontaines un peu au nord de St-Dizier et enfin celle de Pont-sur-Saulx, (Meuse), il conserver ses amitiés d'affaires parmi ses confrères d'origine : selon qu'il destine ses acquisitions à son commerce ou à ses usines, il présente comme cautions et certificateurs de caution soit des marchands de bois soit des maîtres de forges[165].

Le Clos Mortier fait partie de l'association dite de la Basse-Marne. Sous le 1er Empire, elle réunit certaine année Bayard (2/16e), Bienville (2/16e), Eurville (4/16e), Chamouilley-haut et Chamouilley-bas (3/16e), Marnaval (2/16e), Clos-Mortier (2/16e), et Cousances (1/16e), se répartissant les coupes de taillis dans les Bois impériaux et communaux. Chaque sociétaire prend des ventes dans la proportion de l'intérêt métallurgique qu'il a dans l'arrondissement. Les comptes se font tous les trois mois, au rythme des échéances des traites[166].

Peut-on vérifier l'existence de ce genre d'organisation dans les actes notariés dressés lors des adjudications de la Famille d'Orléans à partir de 1814 ? Il semble bien. On constate en effet que, dans la plupart des cas, un seul maître de forges entre en scène pour un lot : à lui de l'emporter en résistant aux enchères des marchands de bois ou des maîtres mariniers. Parfois deux maîtres de forges surenchérissent l'un sur l'autre, mais ce type de situation est peu fréquent et n'oppose alors que des maîtres de forges n'appartenant pas au même secteur de vallée. Des échanges de correspondance ont lieu après les adjudications et font penser que les maîtres de forges se réunissent à nouveau pour dresser la liste de ce qui a été emporté et effectuer des échanges éventuels à l'intérieur d'un même secteur de vallée et entre secteurs de vallée afin de raccourcir au maximum la distance de transport entre la coupe de bois et la forge[167]. A l'occasion, deux confrères trouvent plus pratique d'échanger de la fonte contre du charbon de bois, comme le fait Vieux Jean d'Heurs (vallée de la Saulx) avec ses confrères de la vallée de la Marne[168].

Ces mêmes actes notariés aident-ils, grâce au système des cautions, à déceler l'existence d'affinités entre certains maîtres de forges ? On observe que les signatures des propriétaires ou exploitants du Clos Mortier et de Marnaval se retrouvent de temps en temps côte à côte : ne bénéficiant pas d'affouage, ces deux forges trouvent intérêt à conjuguer leurs moyens et leurs

---

[165] : A.N.L. : aux adjudications de 1814, Roussel-Dumont emporte les articles 5 et 6 composés de taillis et arbres pour lesquels il présente Marcel Jacquot, maître de forges à Bienville et Pierre Arson, maître de forges à Eurville. Il emporte aussi l'article 8 pour lesquels il présente Pierre Guyard-Gahaignon, marchand de bois à St-Dizier et Antoine Louis Harmand, marchand de bois à Paris.

[166] : Archives de la famille Lespérut.

[167] : Les carnets d'adjudication dont se servent les commissionnaires de bois pour le compte d'une forge comportent une rubrique « Notes » qui permet à l'enchérisseur d'effectuer les calculs des frais divers dont celui du prix transport.

[168] : A.P.V.M., lettre adressée de Vieux Jean d'Heurs le 5 Avril 1816 par Claudot l'Aisné à Rozet : « J'ai achepté (…) trois ou quatre belles parties. De manière que j'ai 25 à 600 vannes de charbon (….). J'en ai échangé à Messieurs de la Marne contre des fontes qu'ils doivent me donner. »

forces pour gagner des adjudications. Entre 1814 et 1822, le Clos Mortier et Eurville se portent mutuellement caution à plusieurs reprises, ce qui s'explique par le fait que ces deux établissements sont exploités par les membres d'une même famille : Jean-Baptiste-Toussaint Arson au Clos Mortier, Pierre Arson puis son gendre Nicolas Beugon-Arson à Eurville ; cela cesse en 1822 quand Jules Rozet reprend la direction du Clos Mortier, le jeune homme préfèrant alors s'entendre avec les frères Jacquot, de Bienville. Apparemment, son mariage avec une demoiselle Lespérut, fille du propriétaire d'Eurville, ne le conduit pas à poursuivre une entente avec cet établissement pour les coupes de bois.

Les documents autorisent aussi à esquisser une géographie des approvisionnements réalisés lors des adjudications si l'on veut bien s'appuyer sur les constatations suivantes. On ne voit jamais un maître de forges des vallées de la Voire (à l'ouest) ou de la Saulx (à l'est) emporter une adjudication dans les forêts de la basse Marne ou de la Blaise. Inversement, on ne voit pas de maîtres de forges de la basse Marne ou de la Blaise obtenir une coupe dans les vallées de la Saulx, de l'Ornain, du Rognon ou du Rongeant. Ainsi, pour les maîtres des forges de la Basse-Marne – par exemple le Clos Mortier - tout semble bien délimité et verrouillé en direction de l'ouest, du sud et du sud-est où se dessinent des zones de résistance aux intrusions. Tout donne à penser que de véritables frontières délimitent des espaces cloisonnés à l'intérieur même de la région métallurgique de Champagne. Existe-t-il alors des espaces forestiers ouverts à ceux qui ne se résolvent pas à chômer une bonne partie de l'année, faute de combustible, et qui veulent malgré tout remplir leurs halles à charbon et alimenter leurs feux ? Pour sa part, dès le 1er Empire, le Clos Mortier trouve des compléments au nord et au nord-est de la région de St-Dizier, dans le ressort des Inspections de Ste-Menehould (Marne), Bar-le-Duc et Verdun et Commercy (Meuse). Des tentatives sont faites pour passer au-dessus des forges du sud-ouest du département en direction des forêts de l'Inspection de Bar-sur-Aube, mais sans résultat tangible.

Il existe une autre frontière, celle qui ferme le marché du bois aux enchérisseurs étrangers à la région, en particulier les négociants de bois de Paris. C'est ce que J. Boissière appelle le « verrou haut-marnais »[169]. Depuis le XVIe siècle, la Provision de bois de la Ville de Paris fait des tentatives répétées pour élargir son aire de ramassage de bois de chauffage du côté de la Champagne méridionale et du Barrois[170], pays bien couverts de forêts et ayant l'avantage de pouvoir écouler leurs ressources par un réseau de rivières confluant vers la Marne et la Seine, cours d'eau relativement abondants et économiques puisqu'ils sont « avalants ». Mieux que sur la

---

[169] : Jean BOISSIERE, « La consommation parisienne de bois et les sidérurgies périphériques », *Forges et Forêts*, Editions de l'EHESS 1990, pp. 39-42.

[170] : Marie-Hélène BOURQUIN, *L'approvisionnement en bois de Paris, de la Régence à la Révolution*, Thèse de Doctorat de Sc. Ec., Paris, mars 1969. (A. D. Marne, CH/10.210/2)

haute Seine dans la région de Châtillon[171], les maîtres de forges haut-marnais résistent à ces entreprises.

Ils parviennent en premier lieu à s'opposer aux tentatives régulièrement renouvelées pour ouvrir la Marne supérieure à la navigation au-dessus de St-Dizier grâce à quoi la Provision pourrait charger des bateaux de « bois sec » ou bien peut-être avoir recours au flottage à bûches perdues[172] comme cela se fait sur l'Yonne depuis le XVIe siècle. En 1769, Pierre-Clément Grignon, maître de forges à Bayard, esprit éclairé et correspondant des Encyclopédistes, proposait de reprendre l'ancien projet de canalisation de la Marne supérieure établi par Vauban. Mais le coût des travaux fit abandonner l'idée, d'autant plus que la vallée de la Marne venait d'être équipée en 1725 de la voie routière entre Joinville et St-Dizier dont il a été question un peu plus haut. Quelques années plus tard (1785), la Provision de bois de Paris obtenait l'ouverture de ce tronçon à la navigation, des pertuis devant permettre aux bateaux de passer les barrages des forges et moulins. Tous les marchands de bois et les « flotteurs » de St-Dizier se réjouirent de cette décision car ils en escomptaient un développement sensible de leur activité. Mais aussitôt, cinq maîtres de forges, soutenus par les meuniers des moulins du même secteur, s'entendirent pour faire appel devant le Parlement de Paris. Après avoir été déboutés dans un premier temps, ils obtinrent gain de cause en 1787 devant le Parlement[173]. Ils avaient en effet reçu l'appui décisif du Duc d'Orléans, directement concerné par cette affaire à cause de ses moulins de St-Dizier, à cause aussi de ses quatre forges de la région[174] sans compter tous les bois qu'il louait à plusieurs établissements métallurgiques. De la sorte, la profession métallurgique préservait son territoire forestier et le verrou haut-marnais restait bien fermé.

Peu de temps après, un autre projet était déposé par un entrepreneur genevois (Reboul) et approuvé par l'Assemblée nationale le 12 avril 1790 pour créer un canal de navigation partant de Sommevoire (au cœur de la forêt du Der) et allant jusqu'à l'Aube[175]. De là, le bois de chauffage devait gagner la Seine et la capitale. Le Conseil général du District de St-Dizier le rejeta catégoriquement, avançant que la navigation telle qu'elle existait sur la rivière de Marne, de l'Aube et de l'Aisne suffisait à l'approvisionnement de Paris et au transport des fers et des bois de Marine[176]. Cela n'empêcha pas le décret d'être signé le 6 mai 1792. Mais à cause des évènements politiques et militaires, il ne reçut aucun commencement d'exécution. En 1794, les marchands de bois et les mariniers de St-Dizier, faisaient une nouvelle démarche auprès des autorités révolutionnaires pour rendre la Marne navigable à partir de Joinville et prendre leur

---

[171] : Arlette BROSSELIN, « Les forêts de la Montagne et du Châtillonnais aux XVIIe et XVIIIe siècles », Journées haut-marnaises d'Art et d'Histoire, La forêt haut-marnaise, *C.H.M.*,n[os] 169-170, 2e et 3e trimestres 1987, p. 95-96.
[172] : F. MOREAU, « Histoire du flottage », *L'Ancre*, 28 octobre 1843.
[173] : Arrêt du Parlement, 7 juillet 1787.
174 : Guy RICHARD, *La noblesse d'affaires au XVIIIe siècle*, Paris 1997, 166 p., Editions Armand Colin, p. 80.
[175] : P. LESCUYER, *Géographie du département de l'Aube*, Troyes, 1884, pp. 67-68.

revanche de 1787[177]. La Convention ne semble pas avoir donné suite à cet appel, la priorité du moment restant la production de munitions de guerre.

Cependant, l'alimentation des foyers parisiens restait une question sensible et le gouvernement impérial se préoccupait d'assurer le ravitaillement de la population de la capitale. Un nouveau projet vit donc le jour en 1809 dans le but d'exploiter en bois de chauffage les forêts drainées par le réseau hydrographique descendant du Barrois vers la Marne. Immédiatement, les maîtres de forges de Haute-Marne et de Meuse se mirent en alerte[178] et la tentative n'eut pas plus de succès que les précédentes, sans doute parce que l'administration des deux départements y était aussi opposée que les maîtres de forges. Du moins montrait-elle que les verrous haut-marnais et meusien n'étaient pas fermés d'une manière absolue et définitive et qu'il importait de rester vigilant.

Le deuxième moyen de résister à la pression des marchands de bois parisiens consiste à faire front contre eux et à les tenir à l'écart des adjudications. A défaut de trouver la confirmation de ce comportement dans des échanges de correspondance, on peut le vérifier grâce aux actes notariés des adjudications. Des négociants en bois parisiens sont bien présents, mais ils entrent en scène seulement quand sont offerts des lots de futaie, la concurrence étant libre sur ce genre d'article. Exceptionnellement, certains participent aux enchères sur des lots de taillis, mais le cas ne se produit que cinq fois entre 1814 et 1832. Il ne s'agit là nullement de victoires emportées à la suite de rudes combats. Ce sont des tolérances. Si l'on regarde en effet qui se porte caution pour eux, on constate que ce ne sont jamais des confrères de la capitale mais toujours des marchands de bois de St-Dizier ou des environs.

Le « verrou haut-marnais »
Les marchands de bois parisiens aux adjudications de coupes de taillis d'Orléans
(Haute-Marne, 1814-1832)
Sources : A..N.L.

Nombre de lots de taillis mis en vente :	Ant.-L. Harmand		J.-P. Rousseau		J.-P.-V. André		Claude Georges	
	convoités	adjugés	convoités	adjugés	convoités	adjugés	convoités	adjugés
1814 : 18	2	1						
1815								
1816								
1817								
1818								

[176] : A.P.V.M., copie des délibérations du Conseil municipal de St-Dizier, 25 septembre 1790.
[177] : Pierre BEGUIGNOT, *Un grande industrie haut-marnaise disparue* , Lagny, 1979, pp. 52-53.
[178] : A.P.V.M., Lettre de Claudot l'aisné, maître de forges, Vieux Jean d'Heurs, à J.-H. Rozet, 10 Août 1809 : « (....). Nous avons eus ce jour cy la visite d'un Inspecteur de la Navigation envoyé par le gouvernement pour voir si les rivières de la Saulx jusqu'au dessus d'Hayronville, l'Ornain jusqu'à Gondrecourt, et la petite rivière de Cher qui passe à Laheycourt, étaient navigables pour flotter du bois de chauffe pour Paris. (…). Si cela a lieu nous serons encore plus à plaindre que la Marne (….). Cela m'inquiète un peu à vous dire vrai, je vais à Bar aujourdhuy en causer avec Mr le Préfet qui désapprouve cela à ce que je sais, et il a raison car cela fera un tort étonnant à son département ou le bois est déjà cher et rare. D'un autre coté si ces quatre forges cy n'allaient pas, il y aurait bien des gens qui vivent autour qui ne serait pas à l'aise. ».

1819								
1820								
1821								
1822 : 10			6	3				
1823								
1824 : 9			6	2				
1825 : 16			6	2	1	1		
1826 : 13			5	0				
1827								
1828 : 19							3	0
1829 : 15							2	1
1830								
1831								
1832								
Total : 100		1		8				1

Antoine-Louis Harmand, domicilié à Paris, est cautionné en 1814 par deux Bragards faisant autorité sur la place, Pierre Guyard-Gahaignon et Claude-Pierre Boulland. Un autre parisien, Claude George, participe aux adjudications de 1828 et 1829 et parvient à emporter un lot de taillis après des enchères vivement disputées ; il est cautionné par deux marchands de bois bragards. Dans la région, tout le monde sait que Claude George (1767-1834) est originaire du village de Ste-Livière, où son père était charron, à quelques kilomètres de St-Dizier. Il s'est établi à Paris comme marchand de bois de menuiserie et de sciage sur le Quai de la Rapée au numéro 42 et s'est constitué une solide fortune. Mais en Haute-Marne, on n'oublie pas qu'il est originaire du pays de sorte que ses parents et ses confrères haut-marnais continuent de le considérer comme l'un des leurs[179].

Il en est de même pour Jean-Pierre Rousseau, marchand de bois, demeurant 42 rue de Cléry à Paris : lui aussi bénéficie de plusieurs cautions locales, dont celles de Jean César Roger et Eugène Saupique, tous deux marchands de bois à St-Dizier. Au total, quand ils sont présents aux adjudications (1814, 1822, 1824, 1825, 1826, 1828 et 1829), c'est-à-dire 7 fois sur les 17 séances tenues de 1814 à 1832) ces marchands de bois parisiens privilégiés enchérissent sur 31 % des lots de taillis offerts à la vente, mais n'en emportent définitivement que 10 %. Ce chiffre confirme la réalité du verrou haut-marnais à l'égard du négoce parisien.

La pénurie du combustible végétal, les échecs enregistrés dans l'utilisation du combustible minéral et les recherches de gisements miniers dans la région, les déceptions éprouvées dans l'amélioration de la confection du charbon de bois, entraînent un raidissement

[179] : Le cimetière de Ste-Livière, à quelques kilomètres de St-Dizier, comporte une tombe de cette famille George. Pendant tout le XIXe siècle, les Georges, nouveaux propriétaires de la forêt et installés à la villa du Val (Humbécourt) continuèrent d'inviter aux fêtes de famille leurs cousins de Ste-Livière.

général et une mobilisation des énergies pour faire barrage à toute création nouvelle[180] chaque fois qu'un ambitieux tente de se faire une place en créant un nouvel établissement métallurgique et en prenant sa part de bois. Un précédent existe avec l'affaire de « La Foudroyante » dont les maîtres de forges de la région, appuyés par la municipalité et les habitants de St-Dizier, avaient demandé l'arrêt puis la destruction afin d'empêcher des repreneurs de la remettre en route[181] et de prélever à nouveau leur part de bois dans les forêts : « Cette usine ne consomme rien maintenant. Comment se souvenir que naguère, elle avait mis le feu aux forêts ? Comment voir aujourd'hui que demain elle peut s'y rallumer ? »[182]. Assaillies de protestations, l'administration avait fini par reconnaître que l'existence de cette forge avait des effets déplorables sur le marché du bois (ainsi que sur le fonctionnement des moulins de la ville)[183] et, fait exceptionnel, autorisé sa démolition en 1805.

La mobilisation des forces s'opère à nouveau dès que se répand la rumeur d'un projet de création de forge. En dépit des difficultés énormes soulevées par les approvisionnements en charbon de bois et la pénurie de forgerons due à la conscription[184], les candidats à l'aventure et à la fortune ne manquent pas. A ce propos, Jean-Hubert Rozet écrivait en avril 1801 à un marchand de fer de Paris après la faillite des Foudroyants : « Je crains que l'exemple, quoique frappant, en soit insuffisant pour arrêter quelque autre fou ; il y a des gens à qui tout convient, aux dépens de qui il appartiendra.[185]» Les projets de construction rencontrent non seulement l'opposition des maîtres de forges mais encore celle des communautés urbaines, toujours inquiètes de leur ravitaillement en bois de chauffage[186]. L'administration ne se montre pas favorable non plus, surtout quand elle constate que le pétitionnaire annonce des ressources forestières sans rapport réel avec la réalité. Par exemple, en juin 1801, les maîtres de forges du nord du département apprennent qu'une demande vient d'être déposée par l'héritière du haut-fourneau de Dommartin-

---

[180] : Denis WORONOFF, « La politique des autorisations d'usines et la question du bois », *Forges et Forêts*, Editions de l'EHESS 1990, pages 62-65 : En 1824 et en 1826, l'Assemblée du département de la Haute-Marne, affirme son opposition à tout nouveau projet de haut-fourneau ou de forge. En 1825 et 1826, la préfet du département se déclare hostile aux nouvelles usines.

[181] : A.P.V.M., Dossier particulier de Jean-Hubert Rozet sur la Foudroyante contenant en particulier des copies de délibérations du Conseil général de la Municipalité de St-Dizier, les protestations des habitants de St-Dizier et les réponses de Martin et Dallichamps.

[182] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Registre de copies de lettres, J.-H. Rozet à Madame Claudot, maître de forges à Pont-sur-Saulx, 27 Germinal An XI.

[183] : A. D. Haute-Marne, 130 S 192, pièce 133, 9 Fructidor An XI : « Le Gouvernement n'a pas intérêt à garder une telle forge, d'autant que les forges existantes se font déjà une forte concurrence au sujet des bois dont il est propriétaire dans les environs ; et que ces forêts doivent déjà alimenter les ports d'embarquement de bois de chauffage et de charpente pour Paris, Le Hâvre et Honfleur. »

[184] A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet au colonel Le Masson Duchênoy, Strasbourg, 8 novembre 1812 : « Tous les forgerons sont occupés, (….) la conscription les a rendus fort rares. »

[185] : Ibid., Rozet à Joly, Rue Taranne, n ° 632, Paris, 27 Germinal An IX, 17 avril 1801.

[186] : En principe, il n'y a pas de confusion possible entre le « bois de charbon » et le « bois de chauffage », mais l'affaire de la Foudroyante a montré qu'on pouvait détourner le second pour en faire du charbon de bois : « Mrs Martin et Dallichamps viennent de convertir dans la forêt de Montmorency en bois de charbon plus de deux mille cordes de bois de houpier charmes et faisses qui auraient dues être employées à la chauffe des particuliers. » (A.P.V.M., lettre de Guillaume le jeune au Citoyen Rozet, maître de forges, à Paris, 1er Pluviôse An VII).

le-Franc, Madame de Chateauvieux, qui veut y adjoindre une forge. Elle pense que son affaire a des chances de succès car elle est appuyée par ses cousins de Chanlaire dont l'un, Armand, est Inspecteur des forêts de l'arrondissement de Wassy et l'autre, Chef d'un bureau de l'Administration centrale des forêts à Paris devant laquelle le dossier doit être présenté. Bien que Jean-Hubert Rozet appartienne maintenant à la vallée de la Marne depuis son installation au Clos Mortier et que cette affaire ne le concerne pas directement puisqu'il s'agit de la vallée de la Blaise, il met immédiatement en alerte ses amis et confrères des deux vallées. Comme pour la Foudroyante, la pétition gagne toute la région, y compris le lointain Haut-Pays, sans oublier le maire de Wassy et le Sous-Préfet de l'arrondissement[187]. Ces diverses interventions empêcheront Madame de Chateauvieux de mener à bien son projet.

Cet incident a l'intérêt de rappeler que des relations personnelles et familiales unissent encore à cette époque le monde des maîtres de forges et celui des Eaux et Forêts, ce dernier constituant plus un partenaire qu'un adversaire comme ce sera le cas plus tard. On ne peut en trouver meilleurs exemples que Charles Leblanc-Perrin (1761-1825) et son frère Nicolas Leblanc de Closmussey. Issu d'une famille d'officiers forestiers de la région de St-Dizier, Charles Leblanc-Perrin devient Gruyer général de la Principauté de Joinville sous l'Ancien Régime après avoir épousé la fille de celui qui exerçait cette charge, puis Agent forestier des Bois Nationaux pendant la Révolution et l'Empire, et enfin Receveur des Domaines et bois de la famille d'Orléans dans le ressort de l'Inspection de Joinville sous la Restauration. Une de ses sœurs épouse en 1787 Louis Becquey du Clos, nommé sous la Restauration Conseiller d'Etat et Directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines, protecteur du département de la Haute-Marne et de son industrie sidérurgique. En 1799, Charles Leblanc-Perrin et son frère Nicolas Leblanc de Clomussey rachètent la forge de Marnaval à leur beau-frère Jean-Baptiste Clément (qui deviendra Sous-Préfet de Wassy). Les deux frères doivent travailler à redresser la situation de cette usine que l'exploitant – le même que celui du Clos Mortier – a laissé en mauvais état après sa faillite. En même temps, ils œuvrent avec Jean-Hubert Rozet et Henri Lepage pour obtenir le démantèlement de la Foudroyante de St-Dizier. En 1816, les deux frères cèdent le domaine de Marnaval au gendre de Nicolas, Prosper Colette de Baudicourt, tandis que Nicolas continue de travailler dans la métallurgie en rachetant le fourneau de Vieux-Noncourt dans la vallée du Rongeant.

Charles Leblanc-Perrin n'est pas un cas isolé. Son successeur au poste de Receveur des forêts de la Maison d'Orléans, Gabriel de Hédouville, est propriétaire de quelques bois dans le nord de la Haute-Marne, il exploite le bocard de Sommermont, et prend part à la création du haut-fourneau d'Eclaron en 1828-1830. Eugène Guyot de Ménisson (1800–1866), maître de forges en

[187] : A.P.V.M. : Lettre de J.-B. Adrien, maître de forges à Montreuil-sur-Blaise, à Jean-Hubert Rozet-Champerlé,

association à Donjeux, Vraincourt, Brethenay et au Clos Mortier est le beau-frère de l'Inspecteur des forêts de Joinville, Charles-Augustin de Salligny ; par sa sœur, il est encore apparenté à Adolphe Louis de Musset, Garde Général des Forêts de la Maison d'Orléans dans la région de St-Dizier.

Dans les années 1830, tenant compte de la détente sur le marché du bois, l'Administration modifiera son attitude, accordant plus facilement des autorisations de nouvelles forges ; elle considère alors que la concurrence pour le bois à la quelle doivent se livrer dès lors les maîtres de forges est la contrepartie de la protection douanière élevée contre les fontes et fers étrangers[188].

b) La constitution d'un patrimoine forestier

Ceux qui n'ont pas la chance de bénéficier d'un affouage ou de l'avoir vu rétabli en 1814[189] se mettent à l'œuvre pour se constituer un patrimoine forestier. Pour sa part, Jean-Hubert Rozet ne semble disposer d'aucune forêt à ses débuts à Dommartin-le-Franc ni même à son arrivée au Clos Mortier. Sa correspondance n'en fait jamais mention et ne nous permet pas de penser qu'il ait profité des ventes de Biens nationaux pour se constituer un patrimoine, la série Q des Archives de la Haute-Marne ne paraissant pas contenir d'acquisition avant 1815. En février 1804 il fait son premier achat devant le Tribunal de la Seine en société avec le Baron Lespérut et le maître de forges J.-B. Adrien[190], il en fera d'autres un peu avant 1810. L'un des ces bois est situé à quelques kilomètres de St-Dizier (à Sommelonne, en Meuse) tandis que le second (près de Chantecoq, Marne) offre moins d'intérêt pour l'approvisionnement des forges du Clos Mortier dans la mesure où il est au-delà du rayon de 20 à 25 kilomètres de ramassage du charbon de bois. A la fin de l'Empire, Jean-Hubert Rozet ne doit posséder que quelques dizaines d'hectares.

La faiblesse d'une telle superficie ne doit pas surprendre. A la même époque en effet, le puissant maître de forges d'Eurville, Henri Le Page, ne se livre pas non plus à d'importantes acquisitions. Avant 1789, il possède une cinquantaine d'hectares seulement, ce qui ne l'a pas empêché d'allumer de nouveaux feux en 1782 et de provoquer les vigoureuses protestations de ses voisins[191]. Il a trouvé le complément nécessaire en prenant à bail du Cardinal de Bernis toute la forêt de Trois Fontaines (située à quelques kilomètres au nord de St-Dizier) pour la somme de vingt quatre mille Livres[192]. Mais sous la Révolution, ce massif forestier est versé aux Bois Nationaux du département de la Marne. Henri Lepage parvient à compenser cette perte en

---

propriétaire des forges du Clos Mortier, 5 Messidor an IX (24 Juin 1801).

[188] : Denis WORONOFF, « La politique des autorisations d'usines et la question du bois », op. cit., p. 71 et suiv. .

[189] : La Famille d'Orléans, remise en possession des ses forêts du Der et du Val en 1814, accorde un affouage aux hauts-fourneaux de Louvemont et d'Allichamps (A.N.L., Cahiers des charges des adjudications de coupes de bois).

[190] : A.P.V.M., Note sur les bois laissés à son décès par J.-H. Rozet, 1828. Archives privées, note manuscrite, 1907.

[191] : Pierre BEGUIGNOT, op. cit., p. 122 : Les agrandissements réalisés par Henri Lepage au cours des années 1780 font murmurer les maîtres de forges du voisinage : « Lorsque la nouvelle usine sera construite, disent-ils, M. Le Page consommera à lui seul au moins 40.000 cordes de bois. »

[192] : Archives de la famille Lepage, Bail de la Forêt de Trois Fontaines par le Cardinal de Bernis à Henri Lepage pour une somme annuelle de 24.000 livres, 1787.

prenant en 1791 le bail de la totalité des taillis des forêts de la Famille d'Orléans pour une durée de neuf ans[193]. Par la suite, il réussit à faire l'acquisition de divers bois d'origine ecclésiastique ou princière, dispersés dans quatre communes différentes. A sa mort, il laisse un patrimoine forestier de 258 hectares[194] ce qui est bien peu, surtout pour un personnage de son envergure[195]. Comment expliquer des chiffres aussi modestes ?

La raison en est que les espaces forestiers mis en vente sous la Révolution dans le nord de la Haute-Marne et le sud-est de la Marne au titre des Biens nationaux ne sont pas aussi importants qu'on pourrait le penser : les textes réglant l'adjudication des Biens nationaux écartent les forêts domaniales importantes et les limitent à des superficies inférieures à 50 ha et distantes d'au moins 2 km [196]. Au début de l'année 1793, les maîtres de forges et créanciers de la Maison d'Orléans espéraient peut-être être dédommagés en devenant propriétaires de cantons de forêts dans les forêts du Val ou du Der appartenant à cette famille. Mais Philippe-Egalité ne met en vente au mois de février que des terres, fermes ou immeubles[197]. A la fin de l'année, par suite de sa condamnation et de son exécution, tous ses biens sont confisqués et déclarés Biens nationaux. Les uns, immeubles, terres, étangs, carpières, moulins, sont vendus à des particuliers sous réserve de maintenir le bail emphytéotique auxquels ils étaient soumis auparavant[198]. Les autres, c'est-à-dire les forêts dont il était propriétaire ou seigneur engagiste (dans le ressort du District de St-Dizier : Forêt du Der, Forêt du Val en partie, La Haye Renault, la Garenne de Perthes), sont versées aux Bois Nationaux. Par exemple, la forêt du Der, (provenant de l'apanage constitué en 1626 pour Gaston d'Orléans, second fils d'Henri IV, puis remis par un édit de 1661 au frère de Louis XIV, Philippe d'Orléans), est comptée pour 2.320 ha (4.550 arpents) et estimée 1.357.500 livres[199].

Dans le seul arrondissement de Wassy, les Bois Nationaux finissent par représenter 9.500 ha grâce aux apports des anciennes forêts royales (1.938 ha), de certaines forêts ecclésiastiques (4.044 ha) et de forêts d'émigrés comme celles du Comte d'Artois (3.584 ha). Viennent s'ajouter en 1793 les 8.192 ha confisqués au même Philippe-Egalité, comme condamné politique. Au total

---

[193] : Archives de la famille Lepage : Bail de tous les taillis des forêts du Der et du Val par Ph. d'Orléans à Henry Lepage, 6 juillet 1791, devant Me Brichard, notaire à Paris.

[194] : A.N.L., 12 septembre 1807 : Partage des biens d'Henry Lepage, décédé le 22 mars 1805. Son patrimoine forestier constitue 258 ha, estimés 133.423 F., ce qui ne représente qu'une petite partie de sa fortune, évaluée 1.767.000 fr..

[195] : Denis WORONOFF note que les Frères Michel possèdent à peu près à la même époque 1829 hectares de bois ; ils en souhaitent 3000. En 1836, ils dépassent ce dernier chiffre et atteignent 3486 hectares.

[196] : - George BOURGIN, *La Révolution, l'agriculture, la forêt. Lois et règlements*, Edit. CTHS, Paris, 1989, p. 192.
- Andrée CORVOL, *L'Homme aux Bois*, Paris, Editions Fayard, 1987, p. 235.

[197] : En 1793, Philippe-Egalité vend de nombreux biens dans les environs de St-Dizier et de Wassy, mais il ne s'agit que de maisons et de fermes (A.N.L., 25 février 1793, Vente de biens du Citoyen Egalité au profit de ses créanciers en vertu du concordat passé devant le citoyen Brichard et le citoyen Dufouleur, notaires à Paris le 9 janvier 1792).

[198] : A. D. Haute-Marne, Q. 413, 19 janvier 1807, Vente du Clos du château à Eclaron « provenant de l'ancien domaine de l'Etat ».

cela représente plus de 18.400 hectares[200]. Ce n'est donc pas de ce côté là que les maîtres de forges peuvent espérer arrondir leur patrimoine forestier. A défaut de bois, Henri Lepage fait l'acquisition de deux domaines agricoles dans le département de la Marne, celui de l'ancienne abbaye de Haute Fontaine en 1792 (340 ha, valeur 273.000 F.) et celui de Cloyes en 1795 (175 ha, valeur 130.000 F)[201].

Le patrimoine forestier de Jean-Hubert Rozet dans les années 1820				
Sources	Dénomination	Superficie	Localisation	Observations
(1,4)	Grandes Friches	49 ha, 72	Sommelonne (Meuse)	Acquis devant le Tribunal civil de la Seine avec d'autres sur les héritiers Didelot le 28 Pluviôse An XII (18 février 1804).
(1,4)	Bois Brûlé	32 ha, 12		
(1,4)	Le Chesnois	62 ha, 72		
(6)	L'Argentolle	?	Près de Chantecoq (Marne)	Acquis avec le Baron Lespérut et J.-B. Adrien, maître de forges, au moins en 1810, vendu en ?.
(16)	Les Clairvaux	3 ha 26	Bailly-au-Forges (Haute-Marne)	Bois de l'Etat, acquis à Wassy le 26 février 1815, provenant de l'Abbaye de Clairvaux
(10,13)	Bois Rieussard	29 ha	Montplonne (près de Bar-le-Duc) (Meuse)	Acquis avec le Baron Lespérut et le sieur Paillot le 19 février 1818 et partagé en 1/3.
(9)	Bas Chanois	15 ha 72	Rupt-sur-Saulx (Meuse)	Acquis par plusieurs dont le Baron Lespérut sur l'Etat en 1819.
(13,15)	Bois des Moines (142, ha 17)	36 ha, 00	Montier-en-Der (Haute-Marne)	Acheté en commun avec le Baron Lespérut le 22 janvier 1820 (Prix total : 181.850 F.)
(1,2,4, 11,15)	Bois de Chatillon	115 ha, 34	Thonnance-les-Joinville (Haute-Marne)	Acquis avec le Baron Lespérut (1/2), et avec son épouse (1/2), sur la Caisse d'Amortissement à Wassy, le 14 Juillet 1821. Intérêt : ressources minières (Prix : 152.500 F).
(1,3,4)	Bois des Fossés	17 ha, 42	?	Acquis au moins en 1822.
(1,4)	Les Planties	6 ha, 42	Sommelonne (Meuse)	Acquis sur le Duc de Bourbon, Prince de Condé, le 16 mars 1822.
(3)	Le Hazois	?	Boucq (Meurthe) (entre Commercy et Toul)	Acquis (sept. 1822) avec le Baron Lespérut, les marchands de bois Guyard et Clément.
(8)	Bois Nonsart	?	Lisle-en-Rigault (Meuse)	Acquis sur Fr. Roussel, maître de forges à Pont-sur-Saulx, le 27 décembre 1822
(12)	Bois Robin	29 ha, 00	Cousances-les-Forges (Meuse)	Acquis avec le Baron Lespérut en échange du bois du Bois des Moines et du Bois de Margerie le 17 oct. 1822, partagé en trois.
(12)	Bois de Stainville	69 ha, 88	Stainville (Meuse)	
(13,17)	Les Ordinaires de Margerie	46 ha, 44	Margerie (Marne)	Acheté en commun avec le Baron Lespérut en 1822.
(5)	Forêt de l'Etoile (1.220 ha)	162 ha 66	Vraincourt (Haute-Marne)	Acquis avec d'autres le 20 janvier 1826, les 4/30 faisant 162 ha 66.
(7)	Belle Epine	21 ha, 32	Robert-Espagne (Meuse)	Vendu les 4 octobre 1826 à Fr. Roussel, maître de forges à Pont-sur-Saulx.

[199] : A. D. Haute-Marne, Q 292, Inventaire des biens nationaux à Eclaron (dont ceux de « Capet-Orléans ») dressé par le maire et les conseilliers municipaux 12 Frimaire An III (2 décembre 1794).

[200] : Sur la constitution des Bois Nationaux puis Bois Impériaux sous la Révolution et l'Empire : Michel COINTAT, Ingénieur des Eaux et Forêts, et Jean CHOULET, Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts, « La forêt haut-marnaise sous le Premier Empire. » *Revue Forestière Française*, 1952.

[201] : A.N.L., 31 mai 1836, Partage anticipé par Mme Vve Lepage de Haute Fontaine à ses enfants et petits enfants : Origine de propriété a) Domaine et fermes de Haute Fontaine (Marne) : adjudication comme bien national devant le District de Vitry-le-François, le 20 juin 1792 ; b) Domaine et ferme de Cloyes (Marne) : adjudication comme bien national devant le District de Vitry-le-François le 4 Vendémiaire An IV.

Total brut : 567 hectares
Sources : *(1) : Archives de la famille Renard-Zeller-Jobez, note manuscrite datée de 1907* *(2) : A.P.V.M., lettre de J.-H. Rozet à Rolland, Receveur des Impôts à Wassy, 17 juillet 1821.* *(3) : A.P.V.M., Note de paiements établie par J.-H. Rozet le 23 septembre 1822.* *(4) : A.P.V.M., Note sur les bois laissés à son décès par J.-H. Rozet, 1828* (5) *: A. D. Haute-Marne, Fonds Berthelin, 6 J 229, Vente du domaine de Vraincourt, 20 janvier 1826.* (6) *: A.P.V.M., lettre de Ladroye, commis du port de Moncetz à J.-H. Rozet, 25 septembre 1810.* (7) *: A. D. Haute-Marne, 4 E 76/159, acte de vente, 4 octobre 1826.* (8) *: A. D. Haute-Marne, 4 E 75/ 205, acte de vente, 22 décembre 1822.* (9) *: Archives de la famille Brissart, acte de vente du 25 décembre 1840.* *(10) : Archives Famille Lespérut, par Ph. de Bagneux, Complément du bail des Forges d'Eurville, 3 octobre 1818.* *(11): A. D. Haute-Marne, Enregistrement, 3 Q 23/262, Joinville, succession de J.-H. Rozet, 26 décembre 1828.* *12): A.N.L.ÉES 23 janvier 1823, échanges de bois entre le Baron Lespérut et J.-H. Rozet, en présence de Adrien Père, maître de forges au Buisson.* *(13) : Certaines superficies peuvent être précisées grâce à un document daté de 1922 « Tableau des coupes de bois de l'Hoirie Rozet » (A.N.L.).* *(14) : A.P.V.M., St-Dizier, le 23 Mai 1811. Ganthier fils à J.H. Rozet.* *(15) : A. D. Haute-Marne, 2 Q 128.* *(16) : A. D. Haute-Marne, 2 Q 194.* *(17) : A.P.V.M., Vitry-le-Français, 9 Juin 1822,.Alexandre Bourlon de Sarty à J. H. Rozet, prop. au Clos Mortier* *(18) : A.P.V.M., Lettre de J.-B. Adrien, maître de forges au Buisson (Louvemont), à J.-H. Rozet, 17 octobre 1822.*

Il faut attendre la Restauration pour assister à des mouvements significatifs. D'une part, des surfaces importantes sont aliénées dans les bois de l'Etat par la Caisse d'Amortissement créée pour payer les dettes des guerres de l'Empire[202] : le Bois Jacquot, situé sur les communes de Mussey et de Couvonges et contenant 110 hectares 21, est vendu à un marchand de bois de St-Dizier, Pierre Guyard-Gahaignon, par adjudication du 23 novembre 1819 pour 107.000 F [203]. La même année, Le Bois d'Epineuseval (104 ha 88) est vendu dans les mêmes conditions le 31 décembre pour 139.395 F à MM Arson, Lespérut et Jacquot, tous trois maîtres de forges[204]. Pour sa part, Jean-Hubert Rozet fait une acquisition semblable avec le Baron Lespérut le 14 juillet 1821 en devenant propriétaire du Bois de Chatillon[205], près de Joinville et en achetant en 1822 un bois à Sommelonne appartenant au Duc de Bourbon, Prince de Condé.

D'autres occasions se présentent avec les forêts restituées en 1814 à leurs propriétaires, en particulier la Famille royale et la Famille d'Orléans. Le Duc d'Orléans et sa sœur, la Princesse Adélaïde, procèdent à des ventes successives dans le but de rembourser les dettes vertigineuses accumulées par leur père et leur grand-père sous l'Ancien Régime[206]. Comme on le voit faire

[202] : Louis BADRE, *Histoire de la forêt française*, Paris, Ed. Arthaud, 1983, p. 136 : Sur les 300.000 ha initialement destinés à être aliénés, 176.000 furent vendues sous la Restauration. D'autres cessions suivront en 1830 et 1848.
[203] : Archives de la famille Guyard : Partage anticipé de ses biens par Pierre Guyard-Gahaignon, 17 août 1837.
[204] : Archives de la famille Lespérut : Le Bois d'Epineuseval, 104 hectares 88 ares, est vendu le 31 décembre 1819 par le gouvernement pour 139.395 F à MM Arson, Lespérut et Jacquot, tous trois maîtres de forges. Le prix en est assigné au paiement de l'indemnité aux Alliés.
[205] : A. D. Haute-Marne, Enregistrement, 3 Q 23/262, Joinville, succession de J.-H. Rozet, 26 décembre 1828.
[206] : A.N.L., 17 juin 1829, Adjudication du Bois Sottier, à Narcy (Haute-Marne), 17 ha, à Marcel Jacquot, maître de forges à Eurville, 13.500 francs. 30 mai 1833, Vente aux enchères de la Forêt de Pargny-sur-Saulx (Marne), 162 ha à M. Guillon et E. Fr. Brault, propriétaires à Paris, 294.500 francs. Vente de la Forêt de Marsois, près de Nogent-le-Roi (Haute-Marne), 628 ha, au Baron Duval de Fraville, maître de forges à Condes et propriétaire forestier, et L. J. Mosseron d'Amboise, demeurant à Chaumont, 250.000 francs.

dans d'autres régions, par exemple les Ardennes[207], certaines familles de l'ancienne noblesse cèdent également leurs forêts[208]. La période de la Restauration et de la Monarchie de Juillet constitue donc après celle de la Révolution et de l'Empire, un second moment de transfert de la propriété forestière, ce qui favorise les acquisitions et les échanges.

Devenir propriétaire de fonds forestiers ne doit cependant pas devenir une fin en soi. Il faut savoir garder raison et ne pas se précipiter inconsidérément sur les toutes les occasions, même les plus belles comme le fait un confrère et ami de Jean-Hubert Rozet, maître de forges au Vieux Jean d'Heurs (vallée de la Saulx). Il ne résiste pas à la tentation de racheter un bien de famille, le Bois de Morville, pour la somme de 200.000 F. Il compte en tirer profit par la vente du taillis et du bois de chauffage, et comme il a une bonne expérience du métier de marchand de bois, il est sûr de pouvoir écouler le bois de futaie sur Paris en le faisant flotter à partir du port de Pargny-sur-Saulx. Quelques mois après, il achète encore un bois de 45 hectares, clamant qu'il fait encore une excellente affaire. Mais rien ne se passe comme il l'escomptait : il est touché par les difficultés des maisons parisiennes de commerce de fer Tronchon & Ducroc, Bourée, Wassal ; il coupe ses chênes à contre temps et les vend au mauvais moment ; lorsque les prix redeviennent intéressants, il ne peut pas en profiter car le temps excessivement humide de l'été 1813 empêche ses convois d'utiliser les chemins forestiers et d'arriver aux ports[209]. Obligé d'acquitter les lourdes traites de ses acquisitions forestières, il est précipité dans de graves embarras. Il reconnaît alors que l'achat du Bois de Morville ne lui était pas indispensable et qu'il a été « la source de tous ses maux »[210]. Dans cette malheureuse affaire, on peut se demander si l'exercice simultané des activités de maître de forges et de marchand de bois n'est pas une opération délicate à conduire : à faire le choix de développer excessivement ses propriétés boisées et son commerce de bois d'œuvre, Claudot l'aîné a tiré momentanément une satisfaction d'amour-propre, mais par la même occasion, il a perdu de vue que l'intérêt prioritaire devait rester celui de ses forges. La faillite qui conclut son histoire paraît bien démontrer qu'il vaut mieux séparer les genres.

Les forêts mises en vente par l'Etat ou les particuliers trouvent aisément preneurs car la hausse continue du prix du bois aux adjudications incite les maîtres de forges à augmenter leur marge d'autonomie. Jean-Hubert Rozet se trouve maintenant en situation de profiter de ces

---

[207] : Louis ANDRE, « De la métallurgie classique à la seconde fusion (19e siècle) », *La Métallurgie du fer dans les Ardennes (XVIe-XIXe)*, Cahiers de l'Inventaire n° 11 : Couverte de dettes à son retour d'émigration, la duchesse de Mazarin cède ses forêts (3.500 ha) en 1816 à Jean-Nicolas Gendarme, maître de forges dans les Ardennes.

[208] : A.N.L., 23 août 1897, Cahier des charges pour la vente de la Forêt de St-Eulien, origine de propriété : Le Comte de Lantage et ses cohéritiers vendent en 1816 et 1817 la Forêt de St-Eulien, [à quelques kilomètres au nord-ouest de St-Dizier], 200 ha, à Fr. Roussel, maître de forges à Pont-sur-Saulx qui la cède en 1821 à J-B. Adrien-Lessertois, maître de forges au Buisson, Louvemont, avant de revenir en 1830 à une autre famille de l'ancienne noblesse.

[209] : On est pas obligé de croire mot pour mot Claudot l'Aîné dans la mesure où ces différentes difficultés lui servent d'excuse – ou de prétexte - pour différer les remboursements auxquels il est tenu envers J.-H. Rozet, son banquier. Mais le résultat final, la faillite, peut servir de caution et nous faire penser que Claudot ne grossit pas excessivement les problèmes accumulés dans la gestion de ses forêts.

[210] : A.P.V.M., lettre de Claudot l'aisné à Jean-Hubert Rozet, le 8 Avril 1817.

occasions grâce à l'accroissement de sa fortune personnelle, et il couronne son œuvre en 1826 en devenant l'un des copropriétaires de la Forêt de l'Etoile. Située entre Joinville et Chaumont, elle fait partie du domaine de Vraincourt et comprend des terres et prés, une forge (un haut-fourneau et deux affineries au bois), et les 1.220 hectares des « Grands Bois de L'Etoile ». L'ensemble est vendu par une vieille famille de la noblesse française et autrichienne, représentée par le Baron de Gravenreuth, Conseiller d'Etat demeurant à Augsbourg, et le Comte de Rechberg, Aide de Camp du Roi de Bavière, demeurant à Munich. L'acte est signé le 20 janvier 1826, à Paris. Le prix s'élève à 1.500.000 F. Pour réunir une telle somme, Jean-Hubert Rozet, (qui semble avoir eu l'initiative de l'opération) réunit onze acquéreurs. Parmi eux, on remarque Napoléon Hector Soult, Baron de Dalmatie. Tous les autres sont des maîtres de forges et propriétaires forestiers du département de la Haute-Marne : Jean-Hubert Rozet et son neveu Jules Rozet, Eugène Guyot de Ménisson, le Baron Lespérut, les frères Berthelin, maîtres de forges à Doulevant-le-Château, Prosper Bourlon, maître de forges à Charmes-en-l'Angle, le Baron Duval de Fraville, conseiller de Préfecture, maître de forges du Fourneau de Condes (près de Chaumont), et Pierre Clément, marchand de bois à Magneux près de Wassy. A eux deux, l'oncle et le neveu Rozet détiennent huit parts sur les trente du total[211].

Hors de portée du Clos Mortier, la Forêt de l'Etoile[212] est sans intérêt direct pour l'approvisionnement des feux de cette usine en charbon de bois ; en effet, dans la constitution de son patrimoine forestier, Jean-Hubert Rozet fait attention à rapprocher ses bois le plus possible de la forge du Clos Mortier, même pour quelques kilomètres : c'est pourquoi, sans doute, il se débarrasse d'un bois situé à Robert-Espagne contre un autre situé à Lisle-en-Rigault dans la même vallée de la Saulx. Cependant, l'acquisition de la Forêt de l'Etoile est un placement utile dans la mesure où les bois en sont consommés dans la forge de Vraincourt, l'excédent étant placé avantageusement auprès des forges du Haut-Pays (vallées de la Marne et de la haute-Blaise).

A la fin de la décennie 1820, Jean-Hubert Rozet dispose d'un patrimoine forestier compris entre 500 et 600 hectares. Cette superficie ne peut suffire à assurer la marche du Clos Mortier[213] (on ne peut pas tenir compte des forêts trop éloignées comme celle de l'Etoile et encore moins du Bois du Hazois, situé près de Toul, sauf dans la mesure où les sommes gagnées par les ventes de coupes de ces bois peuvent être utilisées pour en acquérir dans les environs de St-Dizier) ; le

---

[211] : A. D. Haute-Marne, Fonds Berthelin, 6 J 229, Vente du domaine de Vraincourt, 20 janvier 1826. Dans le contrat de vente, il est rappelé aux acquéreurs que depuis le mois de novembre 1820 le domaine est loué à deux maîtres de forges parisiens, Godefert père et fils, et que ces derniers pourront être évincés de leur bail mais seulement avec leur consentement. Enfin, les nouveaux propriétaires de la Forêt de l'Etoile sont tenus de délivrer le 1er septembre de chaque année le produit de 32 ha 31 a de bois taillis à titre d'affouage pour le fourneau et la forge de Vraincourt

[212] : Michel COINTAT, « Les forêts de l'ancien comté de Vignory », *C.H.M.*, n° 47, 4ème tri. 1956 : La forêt de l'Etoile a été aménagée à l'âge de 24 ans vers 1750 et n'a été soumise à aucune innovation au XIXe siècle en matière de gestion forestière

complément nécessaire doit impérativement être trouvé aux adjudications locales des grands propriétaires forestiers (l'Etat, la Famille royale et Famille d'Orléans).

[213] : Selon le calcul effectué par l'administration, un patrimoine forestier de 635 ha permet de produire guère plus de 272 tonnes de fonte avec le revenu d'une coupe, ce qui correspond à trois mois et demi de fonctionnement seulement par an. (Denis WORONOFF « La politique des autorisations et la question du bois », art. cit. p. 70-71.

IV/ LE MILIEU DES MAÎTRES DE FORGES : SOLIDARITÉ ET ESPRIT DE CORPS ?

Loin d'être simplement juxtaposées les unes à côté des autres et de vivre d'une manière isolée au milieu de leur environnement, les forges sont liées les unes aux autres par des intérêts communs. Dans la vie quotidienne, elles sont toutes dépendantes des mêmes ressources hydrauliques et forestières. Une certaine concurrence existe, mais elle est encadrée par des conventions et des convenances. Dans cet état d'esprit, le sens de l'intérêt commun se doit de l'emporter sur le strict individualisme, par exemple quand il faut se défendre de l'administration ou d'une autre catégorie professionnelle. C'est pourquoi, l'histoire métallurgique de la Haute-Marne est jalonnée de moments où les maîtres de forges savent faire bloc, en nombre sinon en totalité, lorsque cela se révèle absolument nécessaire[214]. Cependant, cette aptitude à réagir de manière solidaire suppose que préexistent et soient cultivés divers liens, codes de bonne conduite et relations de voisinage.

1°) Un climat d'entente convenue

En cas de différent entre eux, les maîtres de forges conviennent normalement de recourir à divers procédés de conciliation de manière à éviter d'en arriver aux voies judiciaires, ainsi que le rappelle Jean-Hubert Rozet à un commissionnaire[215]. Quand, au mois de juin 1814, il se trouve en désaccord avec J.-B. Arson, son locataire, au sujet de l'interprétation des termes du bail de la forge du Clos Mortier, les deux hommes acceptent de s'en remettre à un homme de loi, connu pour ses talents de médiateur[216]. Si l'accord à l'amiable échoue, il reste la solution de se tourner vers un négociateur ou des experts, et en dernier lieu, de s'en remettre à des arbitres[217].

---

[214] : En voici quelques exemples : en 1785-87, cinq maîtres de forges riverains de la Marne, soutenus par le Duc d'Orléans obtiennent gain de cause contre la Provision de Paris et les marchands de bois de St-Dizier (Arrêt du Parlement, 7 juillet 1787). En 1805, ils obtiennent la destruction de « La Foudroyante » à St-Dizier (A. D. Haute-Marne, 130 S 192, 15 Pluviôse An XIII). En 1807, ils se mettent en alerte quand la maison Moreau tente de s'entendre avec Vivaux, maître de forges en Meuse, pour faire baisser le prix des fers sur la Marne (A. D. Haute-Marne, 50 J, lettre de Rozet à M.du Chatelier, Vraincourt, 15 janvier 1807). En janvier 1818, ils se réunissent avec leurs confrères de plusieurs départements pour exiger le relèvement des droits de douane sur les fers étrangers (Archives de la famille Lespérut). En mars 1827, ils font bloc avec succès contre la manoeuvre entreprise par les marchands de fer parisiens pour faire baisser le prix des fers marchands (A. D. Haute-Marne, 50 J, lettre de Deminuid fils à Jules Rozet, 16 mars 1827).

[215] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Frémynet, commissionnaire à Dormans, 28 Germinal An IX : «Vous êtes le premier qui m'ayez menacé de voyes juridiques en matière de commerce. A votre place, j'en aurai regret pour ne pas dire honte. Vous aurez la satisfaction dans le cours de la semaine, je vous salue sans rancune. »

[216] : A.P.V.M., lettre de J. B. Briolat, homme de loi, à M. Rozet, 8 juin 1814 : « Il n'a pas été difficile de convaincre M. Arson de la préférence que les hommes bien nés doivent donner à une aimable composition sur les voies toujours répugnantes de la justice, parce que telle était aussi sa manière de penser. »

[217] : Ibid., lettre de J-B. Arson à J-H. Rozet, 18 août 1822 : « Si le moyen de la conciliation ne vous arrangeait pas, je prendrai celui dont nous sommes convenus, qui est de faire voir les objets que vous m'avez montré, et je prierai la personne de se présenter chez vous pour savoir si elle pourrait tomber d'accord avec vous à l'amiable. Si ce second moyen venait à échouer, pour lors nous terminerions par des arbitres, et je réclamerai avec instance la solution à ma lettre du 18 Aoust sur l'article premier de mon bail. »

Cette manière d'éviter les procès se limite-t-elle au seul cercle des maîtres de forges ? Il semble que non si l'on se réfère à une correspondance échangée entre Jean-Hubert Rozet et le marchand de bois Pierre Guyard-Gahaignon quand un important différent surgit entre eux au sujet d'un lot de bois de futaie que Rozet a demandé à Guyard de bien vouloir écouler à Paris. Le ton monte dans les lettres et paraît annoncer une action judiciaire ; cependant la raison finit par l'emporter et les deux hommes acceptent d'en passer par les voies de la conciliation et de l'arbitrage, ce qui s'explique certainement par la qualité et l'ancienneté des relations d'affaires et de personnes ayant prévalu entre eux jusqu'ici[218].

Chacun doit faire preuve de maîtrise de soi et garder le sens de l'intérêt général, ce que ne fait pas à ses débuts le jeune Jules Rozet quand il prend le parti d'aller au tribunal au sujet d'un différent l'opposant à un autre maître de forges. Son avocat ne le félicite pas de recourir à un tel moyen[219]. La leçon porte-t-elle ses fruits ? Vraisemblablement, car par la suite, on ne trouve plus trace de procès de ce genre dans la vie de Jules Rozet. Cet incident témoigne a contrario du climat que les maîtres de forges conviennent de faire régner entre eux pour éviter de tomber dans les oppositions personnelles, les procédures judiciaires et les débats livrés au public.

Cette atmosphère d'entente raisonnée est celle d'un intérêt bien compris. Bien des régisseurs établis à tel endroit savent qu'ils reprendront peut-être une forge ailleurs ; des locataires de forges n'ignorent pas qu'il leur faudra changer de lieu pour reprendre un autre bail ou pour devenir propriétaire. Tous comprennent que leur intérêt à long terme est de ménager des relations avec tout le monde, aussi bien sur place que dans le voisinage et même dans l'ensemble de la région. Significatif de cet état d'esprit est le genre de réaction qui se manifestera à propos des bassins d'épuration quand les maîtres de forges se voient contraints d'adjoindre de très coûteuses installations d'épuration des eaux issues de leurs bocards et patouillets (il faut entre 50 et 100 litres d'eau pour laver 1 litre de minerai) ; l'administration envoie de temps à autre l'Ingénieur des Mines ou un Garde-rivière se livrer à une tournée d'inspection. Dès qu'un de ces derniers vient par surprise vérifier la conformité et le bon fonctionnement de ces bassins, le maître de forges ou son commis envoie immédiatement quelqu'un prévenir ses confrères en aval

[218] : Ibid., extraits de la correspondance échangée en mai 1824 entre J-H. Rozet et Pierre Guyard-Gahaignon : « Javoue encore que le stil, le fond et le forme de ma lettre se resentent un peu de la peine que jeprouve davoir une semblable difficulté davec un home pour lequel jai toujours eu la plus grande estime comme Mr Rozet.» Ce à quoi Rozet répond : « Vous consentez à soumettre notre contestation à des personnes honnêtes, c'était mon voeu, je prends avec plaisir cette voie de terminer notre affaire. »

[219] : Ibid., lettre de G. Gaudry, homme de loi, à Jules Rozet, St Dizier 11 octobre 1824 : « J'ai causé avec M. Beugon à qui j'ai témoigné ma surprise de ce que vous ne faisiez rien ni l'un ni l'autre pour vous régler à l'amiable. M. Beugon m'a répondu qu'il vous avait fait des propositions dans cette vue ; qu'il vous avait offert de nommer sans procès des arbitres ; qu'il avait même jeté les yeux sur M. Dehault. Il m'a dit qu'il y avait entre vous une convention particulière, outre celle entre les maîtres de forges. Pourquoi ne voulez vous pas un arbitrage volontaire, hors justice? »

et en amont afin qu'ils mettent en marche leurs bassins d'épuration. A cette occasion, l'élève de l'Ecole des Mines parle d'un véritable « système télégraphique »[220].

Les jeunes gens se destinant à la forge sont envoyés se former au métier[221] chez un parent ou chez un voisin. La démarche et le choix demandent de l'adresse et du tact : « C'est une chose délicate d'introduire un jeune homme dans le monde industriel. Il faut un apprentissage : à qui s'adresser ? Les indifférents instruisent mal, et l'on craint d'importuner les amis[222].» Le jeune Jules Rozet est confié pendant deux ans aux Frères Michel, maîtres de forges à Ecot-la-Combe. Un de ses contemporains et future relation d'affaires, Claude Voillaume (1803-1892), acquiert sa formation chez un parent, M. Jacquot, maître de forges à Bayard-sur-Marne ; après avoir parfait ses connaissances à Norroy dans les Vosges, il revient en Haute-Marne diriger la forge de Thonnance avant de prendre en location la forges de Poissons, puis de la racheter aux descendants des Mollerat de Riaucourt. A son tour, une fois établi, Claude Voillaume prend auprès de lui de jeunes parents, Eugène et Jules Adam, pour les former au métier de maître de forges. Un peu plus tard, il suit le second pour l'aider de ses conseils quand il s'établit à Marnaval comme associé de Jules Becquey, propriétaire de cette forge.

Les relations d'affaires se perpétuent de génération en génération entre voisins ou parents comme entre les familles Adam et Drouot qui exploitent ensemble les établissements de Chamouilley, Allichamps, Marnaval et de la Forge Neuve de St-Dizier. Jules Rozet poursuivra avec Jules Adam, dont il vient d'être question, celles qu'il entretenait auparavant avec Jean-Baptiste Adam, son père. Les palmes de longévité, parmi d'autres, reviennent aux familles Rozet et Berthelin (de Doulevant-le-Château), ainsi qu'aux forges du Clos Mortier et de Marnaval situées tout près l'une de l'autre. Entre ces dernières les occasions de coopération et les amitiés rebondissent et s'entrecroisent sans cesse jusqu'au moment où, en 1875, le fils de Jules Rozet engage un combat politique d'une grande dureté contre les Giros et Robert-Dehault, les nouveaux maîtres de Marnaval, qui s'efforceront de lui rendre la pareille.

2°) Mariages, voisinages et amitiés

Le climat de confiance et de coopération s'entretient aussi par les mariages. Certains sont arrangés par les familles. Tel est le cas en 1828 de l'union entre Jules Rozet (le Clos Mortier) et Alexandrine Lespérut (Eurville), activement préparée par Jean-Hubert Rozet, grand ami du baron Victor Lespérut et de la belle-famille de ce dernier, les Lepage. Ces mariages contribuent à créer

[220] : E.N.S.M.P., CR 1850 (443), LEBLEU, *Mémoire sur le travail du fer en Haute-Marne, 1850*, p. 13 et suiv..

[221] : Le choix peut être guidé par le désir de former le jeune stagiaire plus aux méthodes du négoce qu'aux techniques de la fabrication de la fonte et du fer, partie que les maîtres de forges laissent assez volontiers à des régisseurs ou des commis de forges, le rôle du maître de forges consistant avant tout à fournir le capital, acheter les coupes de bois aux adjudications, vendre les produits de la forge et coordonner le travail. (On comprend pourquoi le courrier adressé plus tard à Jules Rozet est quelques fois suivi de la mention « négociant »).

[222] : *Mélanges Industriels*.

une société dans laquelle tout le monde est plus ou moins le parent de tout le monde[223]. A cet égard les généalogies des XIXe et XXe siècles établies par J-M. Moine sont parlantes[224]. Cela facilite la constitution de sociétés d'exploitation de forges : pour créer la Forge anglaise de St-Dizier en 1843, Jean-Baptiste Adam s'associe avec un parent, Alphonse Drouot. Avant de s'associer avec son ami Jules Rozet au Clos Mortier, Eugène de Ménisson a travaillé aux forges de Donjeux avec ses cousins Gény et proposera à l'un d'eux de devenir le directeur de la Société du Clos Mortier en 1847.

Cependant, les liens familiaux ne sont pas les garants absolus d'une bonne entente : entre le Clos Mortier et Eurville, c'est-à-dire entre les familles Lespérut et Rozet, le climat se dégradera sensiblement au point de réduire les relations d'affaires à néant. Il se rétablira progressivement mais sans déboucher sur des projets industriels communs. Les relations se distendront à nouveau après le décès de Jules Rozet (1871) à cause du caractère peu commode de son fils, Albin, et ne se renoueront qu'avec la disparition accidentelle de ce dernier en 1915. En revanche, à l'intérieur même de la famille Rozet, la transmission du Clos Mortier lors du décès de Jean-Hubert Rozet n'est source d'aucune difficulté familiale, puisque cette usine échoit à un héritier unique, Jules Rozet, et que ce dernier n'a donc pas de compte à rendre aux autres membres de sa famille ni de décision à partager avec eux.

Entre voisins, on sait se rendre service, dans la mesure du possible. Par exemple, à la forge de Saucourt, un marteleur étant décédé de façon imprévue (novembre 1812), le propriétaire s'adresse à Jean-Hubert Rozet et le prie de lui trouver un remplaçant. Ce dernier fait une réponse embarrassée car la saison est beaucoup trop avancée et l'époque des engagements révolue. La solution serait d'en trouver un chez un confrère. Rozet frappe à plusieurs portes, sans beaucoup de succès : si encore, il y avait peu d'eau dans les rivières, on pourrait bien se faire prêter un homme momentanément, mais ce n'est pas le cas, tout le monde a du travail. Le régisseur de Donjeux, qui aimerait bien prendre en location la forge de Saucourt (dont Rozet s'occupe pour le compte du colonel Le Masson Duchesnoy), fait acte de bonne volonté en proposant de faire venir un de ses forgerons de Moiron (près de Lons-le-Saunier)[225].

Enfin, il faudrait évoquer les relations plus personnelles qui font se réunir les messieurs pour la chasse[226]. Chez les Rozet, cette distraction et ce style de relation sociale sont peu

---

[223] : A. GAILLEMIN, *Cousances et Cousancelles*, 2nde partie (de l'Empire à 1914) polycopié 182 pages, sans date (environ 1990), Renseignements sur la famille Champenois et ses ramifications.

[224] : J.-M. MOINE, *Les Barons du fer*, Nancy 1989, p. 532-533, généalogie de la famille Ferry-Capitain, alliée en Haute-Marne au XIXe siècles avec des représentants de familles de maîtres de forges Brocard, Pigorot, Salin, Gény.

[225] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet au colonel Duchênoy, Strasbourg, 8 novembre 1812 : «Toutes les petites forges ont de l'eau, et tous les forgerons sont occupés, les maîtres se garderont bien de les laisser ailleurs et la conscription les a rendus fort rares. M. Henry va peut-être faire venir un de ses forgerons de Moiron. A Cirey, M. Rolland marche bien et ne peut prêter personne. »

[226] : « Le cousin Jules Adam, grand louvetier, avait sa meute dans un coin du parc (du château de Chamouilley) qui menait grand tapage. » (Souvenirs de Marie-Louise Voillaume, St-Dizier, mars 1934).

pratiqués[227], et de génération en génération on laisse ses forêts en location aux passionnés de la traque et du fusil. Les réseaux d'amitié sont également entretenus par les dames, en particulier par les lettres dans lesquelles elles passent en revue les événements heureux ou malheureux, les nouvelles et les petits potins, toutes choses qui contribuent à resserrer les liens à l'intérieur du milieu des maîtres de forges[228]. Les archives d'entreprise y font rarement allusion, les archives ou les souvenirs de famille sont parfois un peu plus éloquents[229].

Est-ce à dire que les maîtres de forges formeraient un milieu fermé et endogamique ? Certes, bien des unions matrimoniales marquent une préférence pour les alliances entre familles de maîtres de forges de la région. Mais, ce milieu social est constamment renouvelé et alimenté par des apports extérieurs (même après la crise que connaît la Haute-Marne à partir de 1860)[230]. La correspondance de Jean-Hubert et de Jules Rozet n'évoque pas les réactions des maîtres de forges de la région face aux nouveaux venus, parisiens comme les Godefert (Vraincourt, puis Joinville), Carette et Friedlein, Lagoutte, ou bien ceux originaires d'autres régions métallurgiques, ou encore anciens régisseurs ou marchands de bois de la région. On sait seulement que Jules Rozet s'empresse d'inviter aux réunions de maîtres de forges avec sa courtoisie habituelle Carette et Friedlein (ils exploitent la forge de Bologne et viennent de louer le haut-fourneau d'Eclaron en 1830) ou bien Jules Lagoutte, fondeur à La Villette (il reprend le haut-fourneau de Sermaize dans la Marne en 1853). Il entretiendra les meilleures relations personnelles avec la famille d'Emile Giros, originaire de Belfort, créateur de la Compagnie des Transports et établi à St-Dizier en 1860. Il en fera autant avec Emile Desforges, maître de forges associé aux Festugière à Brousseval, totalement étranger à la région comme ces derniers par ses origines.

CONCLUSION

En recevant le Clos Mortier de son oncle, le jeune Jules Rozet ne devient pas seulement propriétaire d'un ensemble de biens matériels et détenteur d'une position sociale enviable dans le département de la Haute-Marne. Il recueille aussi un héritage culturel composé de traditions professionnelles et de relations sociales provenant autant de sa famille et de son oncle que du milieu des maîtres de forges.

---

[227] : Jules Rozet aimait chasser quand il était jeune (*Mélanges industriels*), mais dût en abandonner la pratique.

[228] : Les diverses archives ne contiennent pas de correspondance de l'épouse de Jean-Hubert Rozet ; celle d'Alexandrine Rozet, l'épouse de Jules Rozet, est abondante (mais exclusivement familiale).

[229] : « Mademoiselle Pottier, sœur du père de la tante Adam, s'habillait comme sous l'Empire, avec de hautes dentelles empesées autour du cou. Elle était vive, spirituelle et distinguée ; on l'appréciait beaucoup chez les Beaudicour quand elle venait voir tante Adam à Marnaval. » (Souvenirs de Marie-Louise Voillaume, St-Dizier, mars 1934).

[230] : J.-M. MOINE, « Phénomène dynastique et petite et moyenne entreprise : la métallurgie haut-marnaise aux XIXe et XXe siècles », *Entreprises et Histoire*, n° 12, juin 1996. «Les Festugière à Brousseval», *Fontes*, n° 29, avril 1998.

C’est maintenant au jeune homme de faire ses preuves. A lui de montrer qu’il peut être à la hauteur de ce qui lui est légué. A lui de révéler des capacités de chef d’entreprise. Bien préparé à sa tâche, décidé à se lancer dans la forge - un peu sous la pression familiale il est vrai -, Jules Rozet n’a plus qu’à réussir dans la voie qu’il a acceptée et finalement choisie.

2ÈME CHAPITRE :
COMMENT TIRER PARTI D'UN ATOUT
DE MOINS EN MOINS ACCESSIBLE, LE CHARBON DE BOIS

I/ PROPRIÉTAIRE ET EXPLOITANT

Jugé enfin digne de « l'honneur d'avoir la forge du Clos Mortier »[231] en 1823, Jules Rozet entend bien diriger personnellement son usine. Aussi, le contrat de bail avec Jean-Baptiste Arson n'est-il pas reconduit lorsque ce dernier en fait la demande en septembre 1821[232]. Cependant, Jean-Hubert Rozet estime que son neveu est encore un peu tendre pour se lancer seul dans l'aventure : il paraît en effet peu doué par la nature pour les affaires et n'offre pas vraiment un profil d'entrepreneur[233].

1°) La Société Rozet & Deminuid (1823- ?)

Il est vraisemblable que Jean-Hubert Rozet ait proposé à son neveu de prendre une marge de sécurité en acceptant d'être associé à un autre maître de forges, déjà expérimenté. En conséquence, les forges du Clos Mortier sont louées à compter du 21 avril 1823 à Jules Rozet et Jean-Evre Deminuid-Moreau[234], maître de forges à Longeville dans la vallée de la Saulx (Meuse). On ne connaît l'existence de cette association que par la lettre circulaire expédiée par Jules Rozet au mois de février 1823 à la clientèle et par l'intitulé du courrier adressé en retour aux forges du Clos Mortier[235]. On ne sait même pas si la société se limite à l'exploitation du seul Clos Mortier ou s'étend à d'autres établissements. A défaut du moindre acte notarié ou acte sous seing privé, il faut tenter de reconstituer les raisons de la création de la Société Rozet & Deminuid.

Les relations personnelles d'amitié et d'affaires tiennent leur part : Jean-Hubert Rozet et Deminuid-Moreau se connaissent pour être copropriétaires d'une tuilerie à Sommelonne (Meuse)[236] et pour avoir réglé ensemble la faillite Baudot, maître de forges à Vieux Jean d'Heurs

---

231 : *Mélanges Industriels*.
232 : A.P.V.M., lettre de J-B. Arson à J-H. Rozet, 2 septembre 1821.
233 : *Mélanges Industriels* : « (Jules Rozet) n'avait ni l'esprit d'entreprise ni le don de lointaine clairvoyance, ni le tact du succès qui font le génie commercial, aussi peu l'espèce d'entregent professionnel qui noue les affaires, les pousse et les achemine bonnement et sans en avoir l'air. »
234 : Michel MAIGRET, *Grands notables du 1er Empire, Meuse*, CNRS 1983 : Pierre-Nicolas-Jean-Evre Deminuid-Moreau, riche maître de forges, propriétaire d'importants établissements industriels à Bazoilles, Berthéleville, et Commercy, maire de Longeville de 1806 à 1841, élu député de la Meuse en 1830, épouse Jeanne-Louise Moreau, soeur de deux notables de la Meuse et de la Meurthe.
235 : Il n'y a pas de trace de l'acte ssp ou devant notaire dans les archives notariales de St-Dizier. Sans doute cette pièce se trouve-t-elle dans les minutes d'un notaire de la Meuse.
236 : A.P.V.M.,lettre de Jean-Hubert Rozet à M. Deminuid, Longeville, 6 janvier 1807.

en 1817[237]. Deminuid-Moreau est propriétaire et exploitant de la forge de Longeville-en-Barrois dans la vallée de l'Ornain, un peu en amont de Bar-le-Duc. Il est aussi locataire d'un haut-fourneau qui appartient à la famille Bourlon (amie des Rozet) situé à Haironville dans la vallée de la Saulx. Quel intérêt ces familles de maîtres de forges (les Bourlon, les Rozet et les Deminuid) peuvent-ils trouver dans cette association ? On peut penser que, grâce à elle, l'affinerie et à la fenderie du Clos Mortier vont être assurées d'un approvisionnement suffisamment important et régulier fourni par un ensemble de trois hauts-fourneaux, à savoir celui du Clos Mortier, d'Haironville et de Longeville[238]. De son côté, Deminuid-Moreau pense peut-être écouler plus facilement son fer en direction du bassin parisien.

La société est bien montée dans la mesure où elle assemble un homme mûr, expérimenté, bien établi socialement et politiquement[239], et un homme jeune et débutant mais ne manquant pas d'idées ni de projets. Elle est signée, semble-t-il, pour une durée de douze années[240]. Dans les faits, Deminuid père ne paraît pas être un associé au plein sens du terme. Il semble plutôt être là pour préparer la place de son fils – aussi jeune que Jules Rozet – en attendant que ce dernier prenne lui aussi un peu d'expérience et d'âge : c'est en sa faveur, et non pas en celle de son père, que le bail de la forge d'Haironville est reconduit en 1825 sur la recommandation de Jean-Hubert Rozet[241]. Ainsi, l'existence et l'avenir de la Société Rozet & Deminuid paraissent entourés des sécurités désirables : le démarrage à court et à moyen terme est garanti par la présence de Deminuid père, la solidité et le long terme sont assurés par un contrat de douze ans au bénéfice de Deminuid fils et Jules Rozet. Il ne paraît pas superflu à Jean-Hubert Rozet de prendre de telles précautions et de suivre de près les premiers pas de son neveu chez lequel le sérieux et l'enthousiasme croisent parfois l'indécision et le découragement face à ce qu'on appelle « le tumultueux métier »[242].

2°) Maître de forges exploitant et résident

Jules Rozet entre dans la catégorie des maîtres de forges propriétaires exploitants vivant

---

[237] : Ibid., lettres adressées par Deminuid-Moreau à Jean-Hubert Rozet au sujet de la faillite de Claudot l'Aisné, maître de forges à Vieux Jean d'Heurs, 24 avril, 6 et 16 mai 1817.

[238] : Ibid., Vasseur à Rozet, 25 février 1823 : « Je reçois v/ honorée (…) m'annonçant (…) v/ serez en jouissance avec M. Deminuid, outre les forges de Longeville et Hayronville, des forges et fenderie du Clos Mortier. »

[239] : M. MAIGRET, *Grands notables du 1er Empire, Meuse*, CNRS 1983, note sur Charles Moreau : « Sa soeur épouse Jean Evre Deminuid, un riche maître de forges, maire de Longeville (élu député de la Meuse en 1830) ».

[240] : Archives de la famille Lespérut, Projet de société ssp non signé, 6 novembre 1821 : « Jean-Hubert Rozet, baille pour douze années à commencer le 21 avril 1823 à Jean-Evre de Minuid, propriétaire des forges de Longeville, et Jules-Augustin Rozet, les mines du Clos Mortier [dont détail]. Ils y succèdent à M. Gérard de Saint-Amand. Le prix est de 16.000 par an. Le prix de 1.000 k° de fer poids de forge est de 500 francs. »

[241] : A.P.V.M., lettre de Bourlon à Jean-Hubert Rozet, 27 décembre 1824, contenant copie d'une lettre écrite par Bourlon à Deminuid le 27 septembre 1824 : Bourlon acceptait de reconduire le bail des Forges et fourneau d'Haironville à partir du 1er mai 1825 pour finir au 1er mai 1834.

[242] : *Mélanges Industriels* : « A 22 ans Jules prit en main les destinées de l'usine du Clos Mortier, son oncle ne se réservant que la part qui sied à la vieillesse, c'est-à-dire le conseil et l'encouragement. Le jeune homme, flatté, se mit à l'œuvre avec le feu de ses vingt-deux ans. » « Maintes fois en ses commencements, l'ennui du tumultueux métier le prit ; la raison et l'habitude ainsi que les mâles propos de son oncle affermirent son goût. »

près de leur usine. Dans les premières années, il réside au plus près de la forge, dans une chambre du château du Clos Mortier. Après son mariage (1828), il s'installe non loin de là au château de St-Dizier[243]. Après le décès de son oncle (1828), il résilie aussitôt le bail de l'appartement du n° 46 de la rue de Vaugirard, l'idée d'avoir un pied à terre parisien ne l'intéressant nullement. Après la disparition de sa tante (veuve de Jean-Hubert Rozet), il vient habiter au Château du Clos Mortier. Un peu plus tard, sa femme, pour des raisons diverses de santé et d'éducation des enfants, préfère vivre à Paris la plus grande partie de l'année à Paris, près de ses parents. Jules Rozet, lui, continue de loger et travailler à St-Dizier, expérimentant la situation assez originale à l'époque de célibataire géographique.

Il rédige lui-même le courrier et tient le registre des copies de lettres[244]. Il est en contact avec les commissionnaires de St-Dizier et effectue de temps en temps des déplacements et des voyages d'affaires pour visiter ses clients[245]. Il convoque ses confrères de la basse Marne pour les réunions générales de maîtres de forges, sert d'intermédiaire entre les vallées, traite en personne toutes les affaires concernant ses propres forêts, fait procéder aux inventaires de coupes de bois, assiste aux séances d'adjudications et s'entretient avec les professionnels. D'après la présentation faite de lui dans les *Mélanges industriels* (elle doit provenir de témoignages recueillis par oral), son personnel le tient pour un travailleur.

3°) L'art difficile d'emporter une adjudication

Le premier acte visible de Jules Rozet comme maître de forges – alors que la Société Rozet et Deminuid n'est pas encore constituée – est de se rendre en octobre 1822 aux adjudications publiques de coupes de bois de l'Ordinaire 1823 de la Famille d'Orléans. Le jeune homme ne se manifeste pas lors des enchères sur les premiers articles. Le n° 23 est enfin annoncé[246]. C'est vraisemblablement celui qui a été attribué à Jules Rozet lors d'une réunion préliminaire de maîtres de forges. Jules Rozet pose tout de suite son enchère, à 950 F/ha. Il en fait de nouvelles pour résister à deux marchands de bois. Mais le mot de la fin reste à l'un de ces derniers à 1.180 F/ha.

Aux adjudications de 1824[247] (on ne sait rien de celles de 1823 car l'acte a été détruit par l'humidité), il se présente à nouveau. Mais cette fois, au moins pour l'article 11, les maîtres de forges ne semblent pas être parvenus à un accord préalable car on en voit plusieurs enchérir sur le

[243] : Ancienne résidence du gouverneur militaire de la place de St-Dizier, vaste demeure de caractère, le château de St-Dizier appartient alors à la famille Coquard-Viry. Il est actuellement le siège de la Sous-Préfecture.
[244] : Les registres de copies de lettres sont de sa main jusque vers 1849. A partir de cette année , ils sont de plus en plus souvent tenus par son associé Eugène de Ménisson puis par Claude-Stanislas Simon, Jules Rozet se réservant à l'occasion la rédaction de lettres de caractère plus technique.
[245] : En 1823, aussitôt la saison d'été arrivée, il fait une tournée de prospection. Son passage est attesté dans le Nord et en Normandie (A.P.V.M., lettres des 3 septembre, 21 oct. et 11 nov. 1823, en provenance de Lille, Gisors et Douai).
[246] : A.N.L., Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans, Ordinaire 1823, 21 et 26 octobre 1822 : à prendre dans la forêt du Val, près de St-Dizier, il comprend 10 ha, 47 de taillis et 473 arbres abandonnés à la coupe.

même lot. Les 7 ha 78 de taillis (et les 334 arbres abandonnés à la coupe) sont demandés dès le départ à un prix élevé de 1.200 F/ha par Marcel Jacquot, maître de forge à Eurville. La compétition est plus serrée qu'en 1822, et elle est rendue plus vigoureuse par la présence d'un négociant parisien. Jules Rozet intervient à cinq reprises successives. Mais après dix feux, le lot reste entre les mains de son confrère et rival. En 1825, il fait la première offre mais est tout de suite débordé par des marchands de bois. En 1826, il ne fait aucune enchère[248]. C'est seulement en 1827[249] qu'il emporte son premier lot, dans la forêt du Val, (7 ha 66 de taillis de 18 ans d'âge (seulement) et 440 arbres abandonnés) au prix fort élevé de 1.350 F/ha. Il obtient aussi l'article 19 (17 ha 25 de taillis de 16 ans). En 1828, il gagne les deux lots qui lui ont sans doute été alloués au cours d'une réunion de maîtres de forges. A chaque fois qu'il emporte un lot, il présente comme caution et certificateur de caution les Frères Jacquot, maîtres de forges à Eurville et Bienville, mais jamais – ce qui paraît bien étonnant - son associé Deminuid-Moreau ou Deminuid fils. Aux adjudications de 1829, chaque maître de forges opère librement semble-t-il. Jules Rozet enchérit plusieurs fois pour deux lots de taillis (cinq fois dans le n°5), mais sans résultat.

Les adjudications sont bien, on le voit, le lieu d'une compétition sévère avec les marchands de bois et les maîtres mariniers et même les confrères maîtres de forges. Jules Rozet ne brille pas spécialement dans ce genre d'exercice : il a patienté cinq années avant de parvenir à emporter ses premiers lots. Son cas n'est pas isolé : Jules Guyard, membre d'une ancienne et puissante famille de marchands de bois de St-Dizier, met lui aussi bien des années avant d'enlever sa première adjudication[250]. Ces réserves étant faites, il faut reconnaître que les séances d'adjudications ne seront jamais le point fort de Jules Rozet, ce qui est fâcheux dans un pays de métallurgie au bois touché par la pénurie et le renchérissement du combustible végétal et à un moment où les prix du taillis ont tendance à s'emballer.

---

[247] : Ibid., Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans, Ordinaire 1825, 9 octobre 1824.
[248] : Ibid., Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans, Ordinaires 1826, 1827.
[249] : Ibid., Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans, Ordinaires 1828 et 1829.
[250] : Ibid., Jules Guyard effectue sa première tentative en 1828, il renouvelle ses enchères en 1831,1832 et 1833 sans le moindre succès (celui de 1832 ne peut être mis à son compte car le lot n° 1 est obtenu par un prête-nom). C'est seulement en 1835 qu'il gagne son premier lot (le n° 21). Il peut considérer cela comme une victoire car il est parvenu à l'emporter sur Jules-Alfred George, un puissant négociant parisien (41, Quai de la Rapée) qui lui a souvent barré la route les années précédentes.

II/ ENTRE TRADITION ET MODERNISATION

1°) Une équation délicate : économiser le combustible et améliorer la qualité

Les ressources en charbon de bois étant limitées et Jules Rozet pouvant difficilement compter sur les adjudications pour obtenir le complément absolument nécessaire, il devient impératif d'économiser le combustible. Il est l'un des premiers à s'aventurer dans cette voie si l'on se fie à son dossier de Légion d'Honneur[251]. Cet avis semble bien confirmé par les élèves-ingénieurs de l'Ecole des Mines laissant entendre qu'il se tenait au courant des expériences en cours ou relatées dans certaines revues spécialisées et qu'il se serait engouffré dans le mouvement d'innovation se développant alors dans la sidérurgie au charbon de bois[252].

Effectivement, la mise au mille du haut-fourneau (dont la production est environ de 67.000 à 78.000 kg de fonte par mois) met en évidence une diminution progressive de la consommation de charbon de bois. De 1823 à 1825, la moyenne est de 27,14 tx ; en général elle se tient aux environs de 25 à 26, et ne dépasse 27 que dans les moments de mauvais fonctionnement[253]. De 1826 à 1828, elle descend à 25,84 tx. Cette baisse se confirme de 1829 à 1831 avec une moyenne de 24,10 tx et est le fruit des soins apportés Jules Rozet à la marche du haut-fourneau et aussi de l'affinerie.

Haut-fourneau du Clos Mortier
Mise au mille (1823-1831)
Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Clos Mortier

Période	Nombre de tonneaux de charbon de bois aux mille kg de fer
1823 – 1825	27,14
1826 - 1828	25,84
1829 - 1831	24,10

Le Journal indique en effet que la consommation de chacun des feux d'affinerie s'établissait au début (juin 1823) à environ 40 tx de charbon au mille, diminuant de façon très sensible à partir du mois de février 1825 pour s'établir autour de 34 à 35. Elle descend même une fois en dessous de 33 avec le chiffre record de 32,97. Le Journal note que Jules Rozet accorde des gratifications à plusieurs reprises aux forgerons à partir du mois de janvier 1826 pour le motif suivant : « Economie de rasses de charbon » aux feux d'affinerie[254].

Comment Jules Rozet parvient-il à réaliser ces économies de combustible ? Cela

[251] : A. D. Haute-Marne, 48 M 8 et 9 : « Il a le premier dans la Haute-Marne, construit des feux couverts ; ce nouveau mode de travail comparé à l'ancien, produisit une économie de 15% sur le charbon de bois. »
[252] : Sur le mouvement d'innovation dans la consommation du charbon de bois : Serge BENOIT, « La consommation du combustible végétal », art. cit., p. 102 et suiv..
[253] : A partir du mois de septembre 1824, elle dépasse 28, et aux mois de mai et juin 1825, elle monte à 34,25 : l'écrivain note alors dans le Journal : « Le fourneau va mal ».

s'explique par l'installation d'un système de fonctionnement « à gueulard fermé »[255], procédé permettant de récupérer la chaleur du haut-fourneau et des feux d'affinerie vraisemblablement établi vers 1825 ou 1826 mais attesté seulement en 1835[256].

Cependant, au bout d'un certain temps, Jules Rozet se pose peut-être la question de savoir s'il n'a pas été un peu trop loin dans ses économies de charbon de bois. De fait, on observe que la consommation de combustible végétal se relève dans les feux d'affinerie. Dans le premier (la production en est destinée à la fabrication des fers marchands), elle remonte et se stabilise à une valeur comprise entre 37 et 40 tx[257], ce qui ne peut pas être mis au compte d'une soudaine abondance du combustible végétal. Jules Rozet a vraisemblablement constaté qu'à trop vouloir réduire la proportion de charbon de bois, il provoquait une baisse de la qualité du fer. Plusieurs lettres de clients lui en font d'ailleurs le reproche, comme ce marchand des environs de Lille se plaignant du dernier lot de barres : il le trouve si « sec et cassant » qu'il se demande s'il n'a pas été fabriqué au charbon de terre[258]. Jules Rozet relève alors un peu ses mises au mille.

Mais en septembre 1829 et dans les mois suivants, le chiffre redescend à nouveau aux environs de 33 aux feux d'affinerie et à 23 dans le haut-fourneau (en novembre on tombe à 22, chiffre qui représente le minimum absolu, jamais enregistré jusque là). Il ne s'agit plus ici d'expérience d'économie mais de pénurie. C'est la raréfaction du charbon de bois qui contraint Jules Rozet à des réductions drastiques. On ignore si cet affaissement de la mise au mille a eu des conséquences sur la qualité du fer car on ne dispose que de deux lettres dans le courrier reçu au Clos Mortier cette année-là. Mais la persistance des reproches exprimés en 1830 et encore en 1831 par divers clients fait penser que l'insuffisance de la proportion de combustible dans l'élaboration de la fonte et du fer persiste. Pourtant, à la lecture d'une lettre adressée au mois de juillet 1830 par son régisseur, on ne peut pas soupçonner la gravité des problèmes posés par la pénurie de charbon de bois ni les répercussions qu'elle provoque sur la qualité[259].

2°) La commercialisation des fers marchands et la menace des fers au coke

Par une lettre circulaire adressée en février 1823 aux clients de l'usine juste avant de reprendre le Clos Mortier, Jules Rozet annonçait qu'il poursuivait les fabrications habituelles, à

---

254 : A. D. Haute-Marne, 50 J Fonds Rozet, Journal du Clos Mortier.
255 : E.N.S.M.P., TISSOT, M 1859/1 (680), *Journal de voyage*, p. 22.
256 : E.N.S.M.P., CHATELUS, J 1835 (44), *Voyage, 1° Marne, 2° Champagne*, p. 31-35 : « Au dessus du gueulard, on a établi six tours en briques dans lesquelles sont placées des chaudières en fontes de 1 m de diamètre et traversées au centre par un tuyau coulé avec elles. La flamme perdue passe dans ces fours, lèche l'extérieur des chaudières et en traverse le centre. (…) On y place le fil de fer pour lui donner différents recuits. »
257 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal du Clos Mortier, novembre 1827.
258 : A.P.V.M., Lettre de Tréca-Tréca à Rozet, Orchies le 26 juin 1828.
259 : A.P.V.M. : Le Clos Mortier, le 15 juillet 1830, Féron, régisseur, à Rozet, de présent chez Mr Massenat, négociant, rue de Ventadour n° 9, Paris. : « Le fourneau continue a bien aller, la tuyère ne bouge pas l'ouvrage est très facile, les dernières gueuses pèsent de 2.500 à 2.600 k°. La fonte est toute noir (sic) & nous sommes à 4 baches 1/2 de mine. (….) La forge et la tirerie vont bon train. La tranquillité règne personne ne se dérange, Mariotte ne quitte pas un instant la besogne. Je ne vois rien de nouveau à vous apprendre. »

savoir les fers marchands et la fenderie, et il communiquait ses prix. Les réponses reçues permettent de dessiner l'aire géographique de la distribution de ces productions et d'apprécier l'héritage laissé par la politique commerciale de Jean-Baptiste Arson, le précédent exploitant. En comparaison du début du siècle, quand Jean-Hubert Rozet assurait personnellement la direction du Clos Mortier, on observe que les positions de 1823 sont devenues plus avantageuses en Champagne, en Picardie et dans le Nord ; elles se maintiennent en Normandie. Par contre, elles se sont affaiblies dans le Midi et encore plus à Paris ; elles ont complètement disparu dans le sud du Bassin parisien (Orléans).

Société Rozet & Deminuid
Forges du Clos Mortier
Clientèle des fers marchands et des fers de fenderie en 1823
Source : A.P.V.M., lettres reçues de marchands de fer en 1823

Région	Ville	Client	Nb. de lettres	Total
St-Dizier	St-Dizier	A. Deschamps, commissionnaire	12	**17**
	St-Dizier	Munerelle, (?)	1	
	St-Dizier	Paymal Lasson, commissionnaire	3	
	St-Dizier	Dehault, commissionnaire	1	
Champagne	Brienne-le-Ch.	Millot, marchand de fer	1	**38**
	Troyes	Lombard Bourdon, marchand de fer	5	
	Vitry-le-Fr.	Chevillion, marchand de fer	6	
		Tisserand Royère, négociant et marchand de fer	2	
	Châlons-sur-M.	Coeuret Buelle, marchand de fer	11	
		Royer Lassalle, marchand de fer	5	
	Epernay	Chanoine aîné, marchand de fer et négociant en vin	5	
	Montmirail	Cruchet, marchand de fer	1	
		Veuve C. Bailly, née Léonard, marchand de fer	2	
Barrois	Bar-le-Duc	Boullet, marchand de fer	4	**12**
		P. Darnault, marchand de fer	4	
		Robert Bannet, marchand de fer	3	
	Ligny-en-Barrois	Willemart Grosjean, négociant et marchand de fer	1	
Paris		Rebour, puis Sallier Rebour, marchand de fer	1	**5**
		Sigat, marchand de fer	1	
		A. Buisson, marchand de fer	1	
		Braillon Poitevin, marchand de fer	1	
		Dumont J. N., marchand de fer	1	
Région parisienne	Meaux	Bourcier, marchand de fer	7	**10**
	La Ferté-sous-J.	Lamisse, marchand de fer	1	
	Pontoise	Collas, marchand de fer marchand de fer	2	
Normandie	Rouen	Delabarre Deforge, marchand de fer	2	**10**
		Vallée, marchand de fer	2	
		Morel, marchand de fer	1	
	Gisors	Tison, marchand de fer	1	
	Neuchâtel-en-Bray	De la Condrie, marchand de fer	4	
Picardie et Soisso	Soissons	Vve Lebat Desjardins, marchand de fer	2	
	Roye	Minard, marchand de fer	1	
	Beauvais	Jamin, marchand de fer	3	

		Desmaret, marchand de fer	1	
		Villain, marchand de fer	1	
	St-Quentin	Sangnier Dejoie, marchand de fer	7	**27**
	Amiens	Cauchye, Vve Lefebvre, marchand de fer	3	
		Deflesselle, marchand de fer	3	
		Dieu Boyeldieu, marchand de fer	2	
		Du Caron, marchand de fer	4	
	Péronne	Vermond, marchand de fer	2	
Nord et Pas-de-Calais	Arras	Vasseur, marchand de fer	7	
	Douai	Tréca Leleu, marchand de fer	1	
	Lille	B. Vasseur, marchand de fer	11	**23**
		Bocquet & Cie, marchand de fer	1	
		Guée (?), Becquet & Cie, marchand de fer	1	
	Béthune	Legay Brunet, marchand de fer	2	
Midi	Gray	Dufournel Frères et Robinet, marchands de fer	3	
	Mâcon	Gris Aîné, marchand de fer	4	**16**
	Lyon	César Dufournel, négociant et marchand de fer	9	
				158

Jules Rozet s'emploie à reconquérir le marché parisien. Il prend contact avec quelques marchands de la capitale, sans beaucoup de succès au début, avec plus de bonheur ensuite, comme le montre le tableau de 1828, année la plus tardive que nous permettent de retenir les archives[260]. Les clients ne semblent pas trop mécontents des soins apportés à sa fabrication, comparée à celle de Jean-Baptiste Arson dont les fers étaient, selon eux, toujours trop épais[261] et la fenderie peu soignée[262]. Dans le Midi, on n'a pas gardé non plus très bon souvenir des livraisons effectuées avant 1822. De Lyon, Dufournel[263] écrit à Jules Rozet qu'il lui a fallu discuter ferme avec ses associés avant de passer commande d'un lot d'essai ; il fait savoir quelques temps plus tard que le cloutier auquel il a adressé une partie de ce petit envoi n'a pas été

[260] : On ne peut guère choisir d'autre année que 1828. En effet, les copies de lettres de la série 50 J des A. D. de la Haute-Marne ne commencent qu'en 1833. On dispose d'un petit registre intitulé « Expéditions de fers marchands (mai 1823-Juin 1834)» qui s'intéresse surtout aux poids mensuels et donne la liste des destinataires sans toujours préciser leur adresse ; on peut le compléter grâce à la correspondance reçue au Clos Mortier (A.P.V.M.). Mais celle-ci est peu utile à partir de 1829 à cause des lacunes et de l'absence de lettres de clients extérieurs à la Champagne métallurgique. Prendre l'année 1830, 18381 ou 1832 n'a guère de signification car la presque totalité de la production de fer est alors utilisée à l'intérieur des ateliers du Clos Mortier ; quelques fers marchands et fers de fenderie sont encore écoulés auprès de clients du nord de la France mais les marchands de fer de Paris ont alors complètement disparu de la liste. C'est donc la série de l'année 1828 qui fournit la documentation la plus satisfaisante si l'on veut dresser un état de la clientèle par rapport à 1823, l'année des débuts de Jules Rozet.

[261] : A.P.V.M., lettre de Lamisse, marchand de fer à J. Rozet, La Ferté sous Jouarre, le 12 Avril 1823 : « Il faudrait tacher de nous servir un peu mieux que Mr Arson car il nous faisait toujours ces fers trop épais". (…..) Si vous nous servez bien nous vous ferons toujours la préférance (sic) car Mr Arson d'Eurville nous fait toujours ces fers trop fort aussy pour notre usage. »

[262] : A.P.V.M., lettre de Guée (?) Becquet & Cie à Rozet, Lille 30 Septembre 1823 : « Vous allez recevoir pour notre compte chez Mr Mahuet 2.000 k° fafiaux de Tréveray destinés à être fendus. Nous faisons cet essai "en tremblant" car avons presque toujours eu lieu de n/ plaindre de la verge fendue à Closmortier dont les ouvriers ne sont pas assez soigneux et paraissaient arracher le fer au lieu de le fendre. »

[263] : La famille Dufournel comprend plusieurs représentants dont les uns tiennent des maisons de commerce de fers à Gray et à Lyon et les autres, des forges en Comté (J.-Fr. BELHOSTE, « Techniques et installations nouvelles (au XIXe siècle) », *La métallurgique comtoise, XVe-XIXe siècles,* Cahiers du Patrimoine, 1994, pp. 327-329.

enchanté de la verge fabriquée au Clos Mortier[264]. Jules Rozet enregistre tout de même quelques satisfecit, certains clients reconnaissant les améliorations apportées à sa production[265]. Mais tout en lui accordant le droit de s'en servir comme argument de vente, ils trouvent que ce n'est pas une raison pour exiger des prix si élevés. L'un d'entre eux s'étonne des prétentions du Clos Mortier et pose la question : « Le fer du Clos Mortier vaut-il celui d'Eurville ? »[266]. Un autre se montre beaucoup plus sévère et déclare que la qualité des fers du Clos Mortier reste si médiocre qu'elle ne peut s'expliquer que par une fabrication au charbon de terre ; compte tenu du prix moins élevé de ce combustible, il réclame une diminution de tarif[267]. Pour Jules Rozet, qui ne manque pas une occasion de vanter à ses clients le soin qu'il apporte à sa fabrication et qui spécifie à tout propos que ses fers sont entièrement élaborés au charbon de bois, c'est presque une condamnation. Serait-ce la conséquence des économies excessives de combustible dans les mises au mille ou de la raréfaction du charbon de bois ?

Société Rozet & Deminuid
Forges du Clos Mortier
Clientèle de fers marchands et fers de fenderie en 1828
Sources : 1°) A.P.V.M., « Marchands de fer », 1828
2°) A. D. Haute-Marne, 50 J, « Expéditions de fers marchands », année 1828.

Région	Marchands de fer mentionnés	Nombre de lettres reçues	Total des lettres par région
Champagne	Chanoine, puis D. Bonnay, (successeur), Epernay	4	**6**
	Bocquet Chéruy, Ay	2	
	Galichet Auguste, Châlons		
	Didier Demanche, Reims		
Nord et Picardie	Tréca-Tréca, Orchies (près de Lille)	3	**5**
	Gay Frères, St-Omer	1	
	Lobbez, Péronne		
	Vermond, Péronne		
	Decroix, La Fère		
	Vasseur, Arras	1	
Paris et région parisienne	Héron Frères, Paris	6	**14**
	Paillot père et fils, Paris	1	
	Chaperon F., Paris	2	
	Dumont J-N., Paris	1	
	Boisseau L., Paris	1	
	Laudoux A., Paris	1	
	Robouan, Jahiet & Cie, Paris	1	
	Papillon Pezé (?), Lagny	1	

[264] : A.P.V.M., lettre de Dufournel frères & Robinet à M. Jules Rozet, Gray le 24 novembre 1823 (R. le 28 9bre).
[265] : A.P.V.M., Paymal Lasson, commissionnaire à St-Dizier, à Rozet et Cie, le 11 juillet 1823 : « Je viens de donner v/ adresse à un marchand de Picardie qui au dernier courrier me demandait le cours de nos environs. Je lui ai procuré dernièrement des fers du Clos Mortier, ceux que vous fabriquez ayant un peu plus de nerf que ce qu'il a eu de Mr Arson, je ne serais pas fâché qu'il les essayat. »
[266] : A.P.V.M., Paymal Lasson à Rozet, St Dizier le 4 Novembre 1824. (R. le 11 9bre).
[267] : A.P.V.M., Tréca-Tréca à Rozet, Orchies le 26 juin 1828, (rép le 1er juillet) : « Il me semble que vu la médiocre qualité du fer, et surtout la fabrication au charbon de terre, fabrication qui est moins frayeuse (sic) pour vous, vous pourriez remettre le dernier lot ainsi que celui qui vous reste à me livrer au cours général des autres forges. »

Cas particulier	Raulot, maître de forges à Donjeux (Haute-Marne) : projette d'établir une maison à Paris.	1	**1**
		TOTAL	**26**

Quoiqu'il en soit, le tableau de 1828 fait ressortir une diminution importante des expéditions et du nombre total des clients. En même temps, l'éventail des destinations se rétrécit considérablement, se limitant à la Champagne, la Picardie, au Nord et à Paris. Sur le marché parisien, où Jules Rozet fait pourtant un effort particulier, les ventes deviennent plus difficiles : la maison Héron Frères veut bien concéder qu'il existe une différence de qualité entre les fers au coke et les fers au bois au bénéfice de ces derniers, mais elle estime que le décalage de prix est de moins en moins justifié, ce pour quoi elle renonce pour le moment à une commande ferme[268]. Cette remarque de la maison Héron Frères sur les progrès des fers au charbon minéral explique le recul des fers au bois du Clos Mortier sur le marché parisien et annonce la disparition de cette fabrication quelques années après. Ces difficultés ne sont pas le propre de Jules Rozet, elles sont éprouvées aussi par ses confrères de Champagne comme le montre l'incident de 1827.

Diminution et fin de la fabrication des fers marchands
(1824-1838)
Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Registre « Expéditions » (Fers marchands » 1823-1838)

Année	Poids total expédié (y compris à la fenderie et à la tirerie)	Observations
1823	mai-déc : 300.409 kg	
1824	mai-déc : 279.244 kg	
	441.063 kg	
1825	380.127 kg	
1826	289.539 kg	Juillet, sept. et oct. 1826 : « pour la Fenderie anglaise ».
1827	333.654 kg	Nov. 1827 : « pour la fenderie du Clos Mortier »
1828	343.715 kg	
1829	203.709 kg	
1830	291.730 kg	
1831	257.289 kg	Presque toutes les expéditions sont faites vers le « Cylindre ». La liste des clients se réduit au cours de l'automne
1832	191.652 kg	La liste des clients se réduit encore, sauf vers le Nord et localement. Sept. 1832 : expéditions vers « la Nouvelle Tirerie »
1833	283.249 kg	Plus de clients externes, sauf de très rares exceptions
1834	197.416 kg	Arrêt des expéditions en juin 1834
1835	-	
1836	-	
1837	-	

[268] : A.P.V.M., lettre de Héron Frères à Rozet, Paris le 29 Septembre 1828 : « Nous avons reçu en son tems votre honoré du 24 ct, nous reconnaissons bien que le prix que vous nous fixez est celui de vos confrères qui fabriquent au bois, il ne nous en est pas moins impossible d'achetter à ce prix (….). Tant que nous aurons une lutte semblable à soutenir nous nous abstiendrons d'acheter, à moins que les maîtres de forges ne nous fassent une faveur de 10 à 20 f par mille kilo selon l'importance de n/marché. Les fers à la houille font beaucoup de mal à ceux au bois et la différence de f. 20 qui existe entre ces deux fabrications leur donne beaucoup d'avantage, et pour ce prix être obligé de mettre en nos magasins un assortiment (…), nous serons forcés d'abandonner l'un ou l'autre. Nous attendons que le tems soit meilleur pour faire un nouveau marché avec vous, à moins que vous vous déterminiez à nous vendre au dessous des prix que vous nous avez cotté. Nous avons l'honneur de vous saluer, Héron frères. »

1838	76.289 kg	Fabrication en mai, juin, juillet et août. Le registre des expéditions de fers marchands s'arrête définitivement en 1838

3°) L'incident de 1827

La baisse des expéditions de fers marchands du Clos Mortier est à replacer dans un contexte plus large, celui d'une conjoncture moins favorable aux fers de Champagne depuis 1826[269]. Au début de l'année 1827, Deminuid fils, (vraisemblablement le fils de l'associé de Jules Rozet), fait une description assez pessimiste de l'état du commerce à Paris et signale que les fers de Bourgogne font un mauvais parti à ceux de Champagne.

Mais, contrairement à ce qu'escomptent les marchands parisiens, les maîtres de forges de Haute-Marne restent unis et, d'un commun accord, refusent de descendre en dessous du prix fixé par leur traité du 13 mars. Jouant sur le fait qu'il n'a pas été présent à cette réunion à cause d'un rendez-vous urgent à Paris – ce qui a tout l'air d'un mauvais prétexte -, disant ne pas se sentir engagé par un traité qu'il n'a pas signé, prenant les Dieux à témoins qu'il est de tout cœur avec ses confrères de Champagne, proclamant que jamais il n'a eu l'intention de vendre en dessous du tarif de ses confrères, Deminuid fils fait savoir que la suite des événements ne dépend pas de lui[270]. Soudain, on apprend en Haute-Marne qu'il vient de vendre ses fers à Paris en dessous du prix fixé par le traité, mais que cela ne l'empêche pas d'offrir de signer ce dernier après-coup. Cela fait le plus mauvais effet. Adam et Drouot, les voisins de Marnaval, s'en plaignent à Jules Rozet, disant qu'ils vont devoir s'aligner sur les prix de Deminuid fils si les marchands de fer apprennent cette fâcheuse nouvelle[271]. L'irritation est beaucoup plus vive à la forge de Chamouilley, mais après s'être un peu échauffé, on revient à la raison[272] : puisque le fautif fait retour à l'esprit de solidarité, il faut l'accepter, après quoi, il faudra lui adresser une bonne admonestation[273].

Cette affaire montre que le front des maîtres de forges peut se fissurer en cette période de rude concurrence. Elle est particulièrement contrariante sur le plan personnel pour Jules Rozet dans la mesure où la défaillance est le fait de l'homme qui – s'il s'agit bien du même Deminuid Fils, son associé – devrait coordonner sa politique commerciale avec la sienne.

4°) L'attachement au charbon de bois

Devant les progrès enregistrés par les fers des forges anglaises de Bourgogne, ne devient-il

[269] : Denis WORONOFF, « La politique des autorisations d'usines et la question du bois », art. cit., p. 70.
[270] : A.P.V.M., lettres de Deminuid fils à Jules Rozet, 16 et 23 mars 1827.
[271] : A.P.V.M., lettre de Adam & Drouot à Rozet, Forge de Marnaval, le 25 Mars 1827.
[272] : A.P.V.M., lettre de Bécus & Vivenot (Vivenot-Lamy) à Jules Rozet, au Clos Mortier, le 25 Mars 1827, Forge haute de Chamouilley,. « Nous venons de recevoir à l'instant v/ honorée de ce jour laquelle nous communique une lettre de Mr Deminuid fils qui a l'air de la chancon (sic) de se moquer de nous, cependant le mal est fait, et par un homme qui était à même de plutot soutenir l'intérêt des forges que le sien personnel.
[273] : A.P.V.M. : « Puisqu'après avoir fauté envers la société il revient au bercail, nous croyons qu'il est de l'intérêt commun de le recevoir et de lui faire signer le traité, après quoi il méritera d'avoir une savonnette, nous nous en rapportons entièrement a ce que vous ferez avec lui le prenant d'avance pour agréable, Becus et Vivenot. »

pas urgent de remplacer les feux d'affinage au charbon de bois par des fours à puddler au charbon minéral ? C'est ce que font les maîtres de forges qui adoptent la « méthode champenoise ». Celle-ci réserve, on le sait, la totalité du charbon de bois tiré des forêts à la réduction du minerai dans le haut-fourneau afin d'obtenir une fonte au bois toujours appréciée sur le marché ; mais elle affine cette fonte dans des fours à puddler fonctionnant au charbon de terre et donnant un fer moins coûteux que dans une affinerie traditionnelle au charbon de bois[274]. En Haute-Marne, on se contente de construire seulement un ou deux fours à puddler (et non pas une batterie) ; de la sorte, la production de fer reste modérée et continue d'être mise en forme au moindre coût avec les marteaux hydrauliques existants sans qu'il soit nécessaire de se lancer dans les lourds investissements de trains de laminoirs. C'est ce que fait Marnaval en remplaçant un feu d'affinerie par deux fours à puddler (1827)[275]. Le moment est peut-être venu de se convertir encore plus complètement à la « Révolution des forges ». Dans le nord de la Haute-Marne, le Baron Lespérut est un des premiers à y penser sérieusement : en 1823-1824, avec le locataire de ses forges d'Eurville et les parents de ce dernier, il se met en mesure de rassembler le capital nécessaire (140.000 F) à la création d'une forge anglaise sur le modèle de celle de Charenton, avec le concours des propriétaires et exploitants de cet établissement, Wilson et Manby[276]. Mais pour des raisons que l'on ne connaît pas, cette forge anglaise ne voit pas le jour. Non loin de là, dans la vallée de la Blaise, Nicolas Adrien, fait un essai pour introduire les méthodes anglaises en utilisant le charbon minéral dans ses usines de Louvemont, tentative se soldant en 1827 par une faillite, plus pour des raisons financières que de techniques semble-t-il.

Pourquoi un jeune maître de forges comme Jules Rozet n'entre-t-il pas dans cette voie ? Aucune demande de forge anglaise ou de four à puddler en provenance du Clos Mortier n'a en effet laissé de trace dans les archives de la Haute-Marne ni dans celles de la Ville de St-Dizier. La correspondance de l'usine fait bien état de quelques achats de charbon minéral : ici, Jules Rozet en fait venir de Rive-de-Gier ou de Sarrebruck par l'intermédiaire de commissionnaires de Gray ou de Pont-à-Mousson, là, il est accusé par un confrère de faire des démarches auprès de son personnel pour lui retirer ses « pouddleurs ». Mais on ne doit pas se laisser tromper par ces fausses pistes : en ce qui concerne le charbon de terre, les quantités en question n'ont rien à voir avec ce que peut consommer un four à puddler (ce charbon minéral est utilisé au travail du martinet) et pour les « pouddleurs », il s'agit seulement du terme utilisé par le maître de forges Muël dont le frère - Muël-Doublat - à fait établir une forge anglaise à Abainville (Meuse) et

[274] : E.N.S.M.P., J 1836 (48), DYMEKO, *Voyage en Champagne, dans les Vosges et à St-Etienne*, p. 5 : Prix du fil de fer par la méthode comtoise (entièrement au charbon de bois) = 535 francs, par la méthode champenoise = 482 francs, par la méthode anglaise avec fonte au bois (Abainville, Châtillon-sur-Seine) = 453 francs.

[275] : A. M. St-Dizier, 2 D/2 5707, 9 mai 1838, le Conseil municipal de St-Dizier au Procureur du Roi : « La forge de Marnaval était composée avant 1827 d'un fourneau, d'un bocard et de trois feux d'affinerie (…). En 1827, un feu d'affinerie a été supprimé et remplacé par deux fours à puddler n'ayant qu'une seule cheminée (….). »

désignant à sa manière les affineurs, c'est-à-dire le type d'ouvrier qualifié recherché par Jules Rozet. L'examen du Journal du Clos Mortier ne peut laisser le moindre doute à ce sujet : aucun four à puddler n'est construit par Jules Rozet, et aucun élément de sa correspondance ne peut nous laisser penser qu'il en ait jamais eu le projet.

Faut-il en déduire que Jules Rozet reste attaché aux procédés traditionnels de fabrication du fer et refuse de suivre la piste de la modernisation dans laquelle s'engagent ses confrères ?

[276] : Archives de la famille Lespérut.

3ÈME CHAPITRE
UNE CRÉATION PARADOXALE :
LA TIRERIE DU CLOS MORTIER (1825)

I/ 1825 : CONSERVER L'AFFINAGE AU BOIS POUR DÉVELOPPER LA VALEUR AJOUTÉE

1°) Un choix réfléchi et raisonné

Que Jules Rozet maintienne l'affinage du fer à l'aide du charbon de bois ne peut être mis au compte d'une quelconque fidélité à des méthodes séculaires. Malgré les apparences, c'est une signification diamétralement opposée qu'il faut donner à ce comportement.

La meilleure démonstration en est offerte dans la lettre[277] qu'il écrit quelques années plus tard à ses confrères et amis, les Frères Jacquot, de Bienville. Il leur rappelle que, devant la baisse continue du prix du fer, tous les maîtres de forges de la région ont senti qu'ils devaient augmenter le volume de leur fabrication afin de diminuer la part de leurs frais généraux. Pour y parvenir, les confrères de la vallée de la Marne ont renoncé à l'emploi du charbon de bois dans la fabrication du fer commun. Ils ont donc construit des fours à puddler où ils ont utilisé du charbon minéral et obtenu un fer moins cher. Jules Rozet explique que, pour sa part, il a pris une voie tout à fait différente en renonçant non pas à l'utilisation du charbon de bois mais à la fabrication du fer commun.

Jules Rozet concède qu'en se mettant ainsi dans la situation de consommer davantage de charbon de bois à un moment où ce combustible manquait, il était conscient d'aller à contre courant. C'est que, contrairement à ses confrères, il n'avait pas pour objectif d'augmenter son volume de production mais de fabriquer et vendre un produit plus élaboré et plus cher de manière à supporter la dépense du charbon de bois. Ce produit était le fil de fer.

Pour ne laisser prise à aucune fausse interprétation, le maître de forges du Clos Mortier insiste sur le fait que ses décisions ont été le résultat d'une réflexion approfondie et d'investissements élevés. Il laisse entendre que les difficultés et obstacles n'ont pas manqué mais que le succès a finalement couronné son entreprise : « Sans doute vous me rendrez, messieurs, la justice de croire qu'avant de dépenser des sommes considérables, j'ai fait ce raisonnement si simple et d'autres encore ; vous serez disposés à croire en outre que l'expérience a confirmé ce raisonnement puisque j'y persiste après huit ans d'épreuves. »

---

[277] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Jules Rozet aux Frères Jacquot, maîtres de forges à Bienville, 13 avril 1834.

2°) Les motifs du choix de Jules Rozet

Jules Rozet n'a pas laissé trace des observations et des réflexions qui l'ont conduit à ces conclusions. Mais sa correspondance permet de nous en faire une idée.

Dès 1823, il était averti par un de ses clients du nord de la France que les fers fabriqués à l'Anglaise se répandaient beaucoup et que, par leur prix et leur qualité, ils constituaient un danger pour ceux élaborés au charbon de bois et mis en forme au marteau. Un mois plus tard, il était invité par ce même client à baisser ses prix s'il voulait soutenir la concurrence des nouveaux établissements[278]. Trois ans plus tard, alors que le choix de Jules Rozet est déjà fait, l'Ingénieur des Mines de Haute-Marne prévoit que la baisse des prix amorcée en 1826 va se confirmer avec le développement des forges anglaises[279].

Cependant Jules Rozet sait que les fers à l'Anglaise, présentés comme autant de menaces pour les forges haut-marnaises, ne sont pas eux aussi à l'abri de manœuvres commerciales : il est prévenu en 1826 par un confrère haut-marnais que les fers marchands sont l'objet de spéculations de la part des marchands de fer lyonnais qui seraient en mesure de s'attaquer aux puissants établissements ayant adopté le modèle anglais en France, comme St-Chamond, St-Etienne et Terrenoire[280]. L'année suivante, les Lyonnais font à nouveau parler d'eux. On dit qu'ils s'approvisionnent en fers de Bourgogne à 460 F, prix particulièrement bas puisque le cours de 480 F pratiqué à Paris est considéré comme inacceptable par les maîtres de forges de Champagne.

De tous ces faits, Jules Rozet va-t-il jusqu'à tirer la conclusion que l'introduction des procédés anglais n'est pas une garantie de succès commercial et que les incertitudes affectant les fers marchands communs sont une incitation à chercher refuge dans un produit métallurgique particulier ? En tout cas, c'est bien à cela qu'il arrive en s'orientant vers le fil de fer, d'autres confrères préférant la tôle[281], deux types de produits dans lesquels la région voisine de Comté s'est déjà fait une spécialité[282].

---

[278] : A.P.V.M., lettres de Vasseur, marchand de fer, à Jules Rozet, Arras le 6 octobre 1823 (répondu le 11 octobre), et Lille, le 11 novembre 1823.

[279] : Denis WORONOFF, « La politique des autorisations et la question du bois », art. cit., p. 70.

[280] : A.P.V.M., lettre de Mandonnet, Forges du Vieux Jeandheurs à Rozet, 23 Novembre 1826 : « « Les marchands de Lyon qui s'entendent très bien ont je crois eu l'intention à cette dernière (?) foire de déprécier les fers des nouvelles fabriques de St-Etienne, St-Chamond, Terrenoire et autres, ils ont fait fi sur ces fers et ont pris pour parer aux premiers besoins les fers martelés déjà fabriqués où devant l'être de suite. Les nouvelles usines seront engorgées pendant qu'ils écouleront leurs dernières acquisitions et avant la prochaine foire (1er février) ils auront déjà obtenu leur produit à très vil prix. Nantis de ces fers ils arriveront bien durs bien fiers à Chalons et les pauvres maîtres de forges de la Seine, de l'Aube, de la Til (sic) etc etc qui ne sont pas très forts comme vous avez pu le remarquer seront obligés de céder au sort et surtout à l'adresse et de se contenter du prix que la générosité de Lyonnais fixera. Je crois qu'ils peuvent compter ne pas vendre plus de 450, ce résultat me parait d'autant plus probable que quelques maîtres de forges des moins bien placés pour se procurer un autre débouché que Lyon n'ont pu parvenir à vendre une seule barre, ces diables de Lyonnais s'étant probablement entendus vont les embarrasser et se réserver ainsi un puissant moyen pour précipiter la baisse quand ces malheureux auront sur les bras près de 6 mois de fabrication.».

[281] : A cette époque, trois établissements au moins se spécialisent dans la fabrication de la tôle : les forges de Froncles, de Roches-sur-Rognon et de Pensey (A. D. Haute-Marne, 259 M 1 et 2).

[282] : Jean-François BELHOSTE, «Techniques et installations nouvelles (au XIXe siècle)», *La métallurgique comtoise (XVe-XIXe siècles)*, Cahiers du Patrimoine, 1994, p. 259.

On peut donc avancer que ce n'est nullement par esprit de fidélité au charbon de bois que Jules Rozet ne modifie pas ses installations du Clos Mortier. Preuve qu'il n'est pas prisonnier de ce combustible, il remplacera en 1833 les feux d'affinerie au charbon de bois par deux fours à puddler dans l'établissement de Vraincourt dont il est un des copropriétaires[283]. Au Clos Mortier, il choisit au contraire de délaisser un produit courant (le fer commun au charbon de bois) dont l'écoulement devient de plus en plus incertain et de lui préférer le fil de fer, produit de moins grande diffusion mais supérieur en valeur ajoutée. Comme on peut le constater sur le tableau suivant, établi d'après ses propres déclarations, le prix moyen du fil de fer est sensiblement supérieur à celui du fer en barres [284] :

Prix comparé des produits industriels du Clos Mortier selon leur valeur ajoutée (1830)

Type de produit	Prix moyen à l'usine du millier métrique
Fonte	160 francs
Fer en barre	475 francs
Fer en fafiots* de tirerie	540 francs
Fil de fer	950 francs ** (650 francs ?)

*Note * Fafiots : Terme local (utilisé en Haute-Marne et en Meuse) désignant le fer conditionné en vue du passage au martinet ou à la tirerie (A.P.V.M., 1°)Lettre de Deminuid Müel à Rozet, Forges de Commercy, 31 juillet 1830. 2°) Lettre de Muël-Doublat à Rozet, Abainville, 15 août 1830, N° 243). 3°) - Forges de Rachecourt, le 20 juin 1849, Lettre de C. Capitain à Guignot, Régisseur au Clos mortier. "Je vous retourne vos fafiots que nous avons passés en machine, ces pièces ont bien réussi, j'espère qu'elles passent bien à la filière. »*

*Note ** 950 francs : la lettre envoyée par Jules Rozet le 18 novembre 1830 comporte le chiffre de 950 pour le prix du fil de fer. Cependant, la lecture de la correspondance d'affaires de cette époque nous fait douter de la validité de cette valeur car on rencontre plutôt des chiffres de l'ordre de 630. Nous pensons donc qu'il y a une erreur, et que faute de renseignements plus précis, il faut lire 650 au lieu de 950.*

Fabriquer du fil de fer impose de conserver le charbon de bois comme combustible tout au long du processus d'élaboration de la fonte puis du fer. En effet, les hauts-fourneaux modernes au coke et les forges anglaises à la houille ne donnent pas à l'époque un fer tolérant le passage à la filière. Les meilleurs résultats sont toujours obtenus avec du fer affiné au charbon de bois car ce combustible est d'une grande pureté. C'est donc en connaissance de cause que Jules Rozet conserve ses feux d'affinage au charbon de bois pour alimenter sa filerie et qu'il se prépare à affronter le problème des approvisionnements en combustible végétal.

[283] : Pierre BEGUIGNOT, op. cit., p. 100.

[284] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, réponse à l'enquête Direction générale des Ponts et chaussées et des mines, (Enquêtes et statistiques), Clos Mortier, exercice du 1er juillet 1829 au 30 juin 1830.

II/ LE LANCEMENT DE LA TIRERIE CLOS MORTIER

1°) Une aventure et un défi

Le projet de Jules Rozet de créer une filerie au Clos Mortier est une aventure. Il existe bien quelques rares établissements de ce genre en Haute-Marne, mais pas dans la région de St-Dizier[285]. Ils sont situés dans le Haut-Pays, sur les cours d'eau du Rognon et de la Manoise, à proximité du département des Vosges dans lequel ces établissements sont nombreux. On relève en particulier la filerie de Manois, qui paraît avoir été construite vers 1815 par un sieur Baudot, oncle par alliance des Rozet. Elle est reprise par son fils, Henri Baudot, qui fait bénéficier son cousin Jules Rozet de son expérience et lui communique de nombreux renseignements d'ordre technique à partir du mois d'août 1825. Assez près de là, existe une usine semblable, l'ancienne tréfilerie d'Orquevaux, modernisée en 1825. En dehors de cette petite région, il y a eu en 1822 un projet à Chamarandes, près de Chaumont, mais il est resté sans suite[286].

Autant dire que Jules Rozet ne peut pas s'appuyer sur une tradition locale de fabrication du fil de fer. C'est pourquoi il lui faut relever un triple défi. Tout d'abord il est obligé de travailler à partir des minerais des environs de St-Dizier, des « demi-roche », ce qui constitue un handicap certain. En effet il ne suffit pas de fabriquer du fer dans des affineries au charbon de bois pour réussir à le faire passer dans la filière par les trous de plus en plus fins ; il est nécessaire de disposer d'un minerai de bonne qualité comme celui qu'on trouve en Comté et dans les Vosges ou à la rigueur dans le Haut-Pays. Jules Rozet espère-t-il compenser l'insuffisance de qualité de son minerai de fer par une élaboration particulièrement minutieuse de ses fontes ? On est réduit à le croire puisque, sauf au tout début, il ne s'approvisionne pas en fer de Comté ou des Vosges. D'autre part, il doit se mettre en quête d'une main d'œuvre qualifiée dont la Haute-Marne n'offre pas de réservoir en se montrant assez adroit pour l'attirer et la conserver dans son usine. Enfin, sur le plan commercial, il sait qu'il va devoir s'attaquer à des places solidement tenues par le fil de fer de Comté. Seul point positif, Jules Rozet peut compter sur l'existence de fonderies de bonne réputation dans la région pour faire mouler les pièces et machines et son nouvel atelier.

2°) La première usine métallurgique de St-Dizier

Il va de soi que le projet de Jules Rozet ne peut se concevoir sans l'existence préalable au Clos Mortier d'une fenderie. Cet atelier est indispensable à la préparation du « rond » à tréfilerie -

---

[285] : Sur les quelques fileries qui apparaissent en Haute-Marne au XVIIe siècle (mais qui ne paraissent pas avoir perduré) : Michel PHILIPPE, « Produits et marchés, du XVe au XVIIIe siècle », *La métallurgie de la Haute-Marne*, Cahiers du Patrimoine, 1997, p. 56.

[286] : Michel GUYARD, « Le haut-fourneau manqué de Chamarandes », *C.H.M.*, n° 133 : En 1822, Jean-Louis Bourlon de Rouvre, d'une famille amie des Rozet et qui dispose de moyens assez puissants, projette d'établir avec Madame de Damrémont, sa belle-mère, une filerie, composée d'un martinet, de huit tenailles et d'un four à recuire les fils, le tout étant situé à Chamarandes (près de son domaine du Val-des-Ecoliers). Mais Bourlon de Rouvre ne donne pas suite à son idée.

ou ce qu'on appelle aussi la « machine[287]» - à partir du fer élaboré dans l'affinerie.

Au printemps 1825, Jules Rozet se fait livrer les matériaux nécessaires à la construction du bâtiment : pierre de taille extraite des carrières de Savonnières (Meuse) et solives pour le toit et les charpentes. Il fait établir de nouveaux logements avec leurs cheminées pour les fileurs[288]. Les pièces mécaniques nécessaires et les chaudières à recuire sont commandées chez les meilleurs fondeurs de la région : Cousances-les-Forges et Brousseval. L'énergie mécanique est fournie par des roues hydrauliques.

Le tableau des productions moyennes mensuelles montre que la tirerie et la fenderie fonctionnent de manière continue tout au long de l'année. Elles travaillent de manière assez indépendante du régime hydrologique de la Marne, car pendant l'étiage ou les périodes de sécheresse, on dirige l'eau disponible sur les roues hydrauliques de ces ateliers, ce qui est une façon logique d'utiliser au mieux cette énergie. On est parvenu au même genre de conclusion en Comté[289].

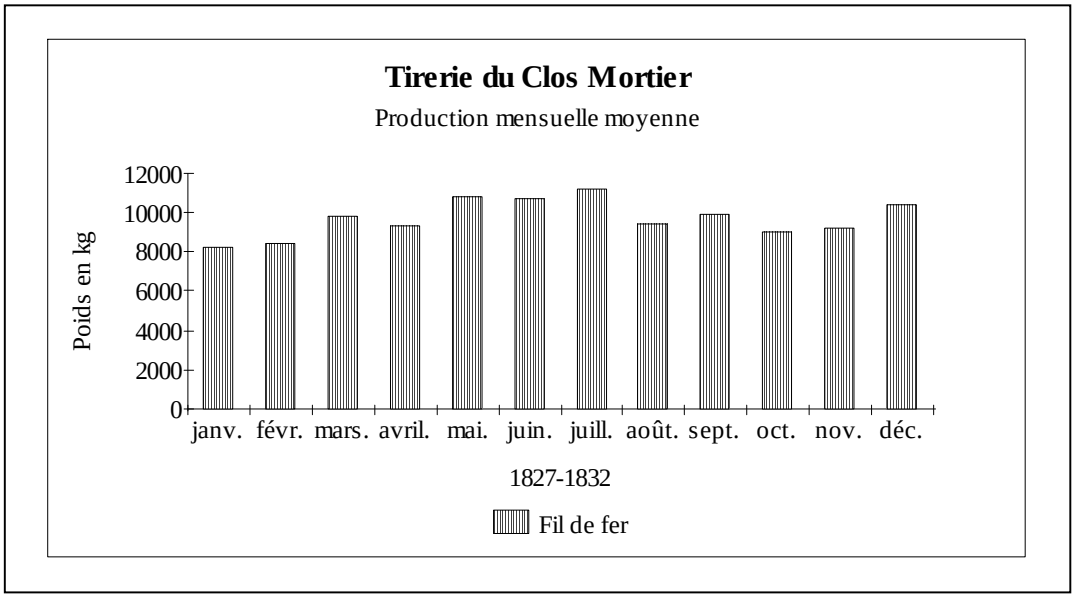

Les ateliers sont équipés d'un éclairage, rudimentaire mais robuste, alimenté, comme ailleurs dans la région, par les gaz du haut-fourneau[290] et permettant de travailler en toute saison et en toutes circonstances. En 1833, Jules Rozet en fera installer un nouveau, plus efficace, par les soins de la maison parisienne Locatelli[291].

---

[287] : Si la « machine » est élaborée à partir d'un fer affiné au charbon de bois, elle est appelée « machine au bois », si c'est avec du charbon minéral, c'est « machine à la houille ».

[288] : Dans une région où bien des constructions communes sont souvent faites en poutres et torchis, édifier des bâtiments en pierre de taille est valorisant.

[289] : Jean-François BELHOSTE, « Techniques et installations nouvelles », art. cit., p. 272 et suiv..

[290] : E.N.S.M.P., M 1859/1 (680), TISSOT, *Journal de voyage*, page 22.

[291] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Locatelli, Paris, 25 juillet 1833. A.P.V.M., Devis établi par la maison Locatelli, 27 septembre 1833. Rozet explique que chacun de ses ouvriers en fil de fer dispose au-dessus de son atelier d'une lampe en fer qui est exposée aux chocs et aux chutes. Les lampes Locatelli éclairent beaucoup mieux car elles sont dotées d'un réflecteur et fument peu, mais elles sont trop fragiles, il

Quant à la matière première, Jules Rozet fait preuve de prudence. Il commence en laissant de côté le fer du Clos Mortier et en demandant à un commissionnaire graylois de lui trouver un fournisseur de fonte ou de fer de bonne qualité. Sur cette sollicitation, le Fourneau de Dampierre fait savoir qu'il est en chômage et qu'il n'est pas en état de livrer de fontes[292], la forge de Fontaine-Française répond qu'elle ne peut livrer ce qu'on lui demande car, suite à la hausse continue du bois, elle est obligée de réduire de moitié la fabrication de ses fers à tirerie et s'apprête même, malgré leur excellente réputation, à les abandonner[293] ; c'est pourquoi, compte tenu du fait que la préparation du fer à tirerie exige plus de travail et de soin de la part de l'ouvrier et qu'elle laisse plus de déchet, Fontaine-Française ne peut les offrir qu'au prix très élevé de 630 F le mil rendu à Gray. Elle conseille plutôt à Jules Rozet de lui acheter des fontes au prix de 250 F et de les affiner chez lui en profitant des prix du bois qu'elle croit savoir moins prohibitif en Haute-Marne qu'en Côte-d'Or. C'est la solution qu'adopte Rozet. Il passe commande de 26.000 kg de fonte en gueuses et les réceptionne au Clos Mortier au mois d'octobre[294]. Ne pouvant compter sur la Comté pour obtenir des fers, il se tourne vers les Vosges et se fait livrer un lot par la forge de Rambervillers[295].

En ce qui concerne le personnel de la fenderie, Jules Rozet parvient à constituer une équipe non plus temporaire et itinérante mais permanente de manière à approvisionner régulièrement la tirerie. Non sans difficultés on le verra, il réunit les hommes qualifiés, capables de réaliser un affinage de haute qualité et de tirer le fil de fer. Au mois de novembre, l'atelier commence à se rôder avec quatre ouvriers. En décembre 1825, il fonctionne avec treize ouvriers sous la conduite de Mariotte père, maître fileur qui reçoit un salaire de 100 francs (équivalent à celui d'un commis), de Mariotte fils (42 francs) et de Curin Bernay (42 francs). Les autres travaillent à la tâche et reçoivent un salaire dépendant du diamètre du fil de fer : pour du n° 20, c'est environ 16 F.

L'affinerie produit désormais deux qualités de fer, l'une pour les fers marchands, l'autre pour le fil de fer. Dans ce dernier cas, on introduit de la fonte grise en gueuse et on la travaille lentement. L'opération est coûteuse car elle demande plus de temps (deux heures et demie) et plus de charbon de bois[296]. Dans les premiers temps, le rond est forgé au martinet (comme dans le projet de Chamarandes) en attendant d'être fourni en plus grande quantité par la fenderie. Celle-ci est modernisée et prend la dénomination de « fenderie anglaise » dans le Journal à partir de septembre 1826 (on ne connaît pas la raison de cette nouvelle dénomination ; peut-être est-elle en

---

faudrait les rendre plus solides. Locatelli prend sans doute en compte les remarques qui lui sont faites et dresse un devis le 27 septembre 1833, après quoi Rozet passe commande.

[292] : A.P.V.M., Lettre de Dornier Fils, Dampierre par Gray, Haute Saône, adressée à Jules Rozet, le 2 juin 1825.

[293] : Ibid., lettre de De Martincourt & Sirodot (?), Fontaine Française, Côte d'Or, 3 juin 1825 à Rozet. (R. le 10 juin).

[294] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Clos Mortier, octobre 1825.

[295] : A.P.V.M. : Lettre de Bouvion, Santa (?) & Robillot, Forge de Rambervillers, à Jules Rozet, le 18 août 1825.

rapport avec les pignons plus résistants et les nouveaux cylindres que Jules Rozet fait fabriquer par la fonderie de Brousseval[297]). Dans cet atelier aussi, les effectifs augmentent. Ils atteignent bientôt une bonne douzaine d'ouvriers en avril 1826. La production de rond est variable et va de 5.000 kg à 20.000 kg par mois selon les circonstances.

Au cours de son élaboration, le fil de fer doit être « recuit » à plusieurs reprises afin de gagner en ductibilité. Cette opération est effectuée dans des chaudières spéciales en fonte[298] placées au dessus du gueulard du haut-fourneau et des deux feux d'affinerie ; elle prend également du temps car il faut à 12 heures pour les porter très progressivement à bonne température. Ensuite il faut les laisser refroidir pendant 36 heures[299].

A côté du fil de fer commun de divers diamètres, le Clos Mortier se met à fabriquer des pointes à partir de février 1830[300]. Autre nouveauté, un ouvrier se spécialise dans la fabrication des chaînes en fil de fer vendues comme liens à vache, traits pour chevaux ou chaînes à puits.

Le développement de l'activité de la filerie ne passe pas inaperçu à St-Dizier : la municipalité le signale dans son rapport de statistique industrielle du 10 février 1826[301]. Le nombre d'ouvriers s'élève peu à peu : 12 en permanence en 1829 à la fenderie (sauf parfois pendant le chômage estival), et 16 à la filerie. Pour suivre la demande, Jules Rozet fait construire une nouvelle fenderie au mois de novembre 1829. En 1833, 26 ouvriers, auxquels se sont ajoutés 5 tourneurs de fil, travaillent à la tirerie. Au total, la préparation du rond et la fabrication du fil de fer réclament plus d'une quarantaine d'ouvriers. Cela ne fait pas encore du Clos Mortier la première usine de St-Dizier en effectifs internes, les plus gros employeurs restant encore la filature de coton « à la mécanique » entraînée par un manège à chevaux , diverses fabriques de tissus de coton, et une fabrique de gants « à la mécanique » récemment établie et employant déjà 50 personnes[302].

En créant sa fabrique de fil de fer, Jules Rozet a trouvé le moyen de s'adapter à deux des

---

[296] : E.N.S.M.P, J 1836 (49), PIGEON, *De l'industrie du fer en Haute-Marne*, page 56.

[297] : A.P.V.M. Brousseval, le 3 juillet 1826, lettre de Fournel H.à Rozet : Nous pouvons vous faire moulages tels que courbes destinés à faire une roue, centres, croisillons, manchons, arbres de communication, etc., cylindres de fenderie, arbres de couches tournés (…). 16 Xbre 1826, Usine de Brousseval, H. Fournel à Rozet (rép. le 18) : « (…). Ne pensez vous pas que ces pignons coulés en pure fonte de Comté offriraient plus de résistance ? Vous pourriez en essayer. (…). Je vous promets que Lundi je démonterai un cylindre 16° qui est en chantier pour tourner le pignon qui sera coulé demain. (....) ».

[298] : Ces chaudières ont un poids de 800 kg avec leur trépied et leur couvercle, elles reçoivent chacune 1000 kg de fil de fer à recuire.

[299] : E.N.S.M.P., J 1835 (44), CHATELUS, *Voyage, 1° Marne, 2° Champagne*, page 33 à 35.

[300] : L'apparition des pointes ne semble pas mettre au chômage les petits artisans de la ville qui fabriquent des clous à l'unité et à la main, en particulier pour la construction des quatre cents « marnois » et trois cents « nacelles » qui sont lancés chaque année sur les chantiers de St-Dizier. Les pointes et les clous ne se concurrencent pas dans cet usage. Les clous gardent leur utilité grâce à leur large tête et à la flexibilité de leur pointe (elle peut aisément être rabattue) ; conjointement avec de larges chevilles de bois, ils permettent un bon assemblage et une bonne tenue des éléments des pans du bateau (François BEAUBOUIN, ancien Conservateur du musée de la Batellerie de Conflans Ste-Honorine, entretien, St-Dizier, 1999).

[301] : « La forge du Clos Mortier vient d'établir une filerie en fer où l'on fabriquera des chaînes en fer, clous d'épingle = 300.000 k° de fil de fer qui s'expédie vers Paris. »

contraintes les plus difficiles imposées à la métallurgie haut-marnaise dans le domaine de l'énergie, à savoir l'irrégularité saisonnière du régime hydrologique des cours d'eau et l'insuffisance des approvisionnements en charbon de bois. Cependant, le développement de cette usine est nécessairement limité : elle dépend d'une affinerie produisant relativement peu de fer, elle consomme beaucoup de charbon de bois, elle nécessite absolument de recourir à des ouvriers qualifiés ce qui lui interdit d'être une industrie de main d'œuvre, enfin, elle réclame une puissance hydraulique plus importante que ne le pensait Jules Rozet.

[302] : A. M. St-Dizier, 2D/2 5707, Copies de lettres, 10 février 1826 : « Statistique industrielle ».

III/ LES « ÉPREUVES » TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Dans sa lettre aux Sieurs Jacquot, Jules Rozet dit que la création de la filerie du Clos Mortier lui a fait traverser bien des épreuves. Que veut-il dire par ce mot ? C'est en interrogeant sa correspondance que l'on trouve des éléments de réponse.

1°) Le recrutement du personnel

Comme la Haute-Marne n'est pas une région de tréfilage, Jules Rozet est obligé de se procurer du personnel ailleurs que dans le département. Où et à quelles conditions ?

Grâce à son cousin H. Baudot, il a la chance de trouver un maître ouvrier, le sieur Mariotte, qui a déjà travaillé à la filerie de Manois et va l'aider dans ses recherches. Pour réussir cette opération de recrutement, il faut attirer les hommes en leur proposant des conditions meilleures que celles qui leur sont déjà acquises. Rozet et Mariotte, chacun de leur côté, prospectent les établissements des Vosges, obtiennent des noms et des adresses puis se livrent à des négociations. Les engagements se discutent comme de comme de véritables contrats, le forgeron ou l'ouvrier fileur ayant l'avantage incontestable d'être au centre d'une partie se jouant entre un patron qui tient à les garder et un autre qui essaye de les embaucher. Par exemple, un ouvrier-tireur en activité à la forge de Mortagne (près de Bruyères, Vosges) demande dans une première lettre à combien s'élèvent la paye et les indemnités en cas de chômage de l'usine, il veut savoir s'il y a un jardin avec des pommes de terre et un gardien[303]. Dans sa seconde lettre, (afin de s'exprimer en termes mieux appropriés, il fait appel aux services d'un écrivain public[304]), il fait la comparaison entre les avantages qu'on lui fait de part et d'autre et tente de faire monter les enchères.

Ayant appris qu'un de ses ouvriers avait décidé de le quitter pour aller au Clos Mortier, son patron écrit qu'il ne s'oppose pas à ce départ mais prévient Jules Rozet qu'il devra le dédommager de la somme avancée au moment de l'engagement[305]. Il lui recommande de venir en personne ou d'envoyer son commis pour traiter l'affaire, proposant même que l'engagement soit signé à son propre domicile, à condition d'agir avec la plus extrême discrétion ; il conseille de

---

[303] : A.P.V.M., Forje de Mortagne 14 Aoust 1825, George Georges à Mariotte: «Mont cher amit Marriot je fet reponce a votere lettere date du 5 aoust, (...), je vous pri de me dire lepri que le mar te leur peu gaie che vous con bien il sont au mil con bien il sont ant ca de chaumage sa voir il sont hun chant pour plan te de pom de terre et hun gardien. »

[304] : Ibid., lettre de George George à M. Deminuid ou son associé au forge du Clos Mortier, ce 4 septembre 1825 : « Monsieur, je désirerais beaucoup dantrer a votre service pour faire du fer et être employé à la tirerie comme je fais actuellement, vous me marquez toutes les gratifications mais vous ne dites pas combien vous donné par mille, a la forge de Mortagne je reçois dix francs par mille de fer pour être employé a la tirerie et vingt sous pour droit de marteleur et cent francs de gratification par an, et trente sous par jour de chomage, et pour la Saint Eloy mon maître me donne vingt francs de droit, et cinq francs pour chaque forgeron pour les qualités de fer. (…) Je suis aimé du maître que je sert. Si je ne trouvait pas à gagner davantage je ne demanderait pas de quitter la forge de Mortagne.»

[305] : A.P.V.M., lettre de E. Malarmets à Joseph Mariotte, 2 décembre 1826 : « Kesler et un garçon ouvrier qui est chez lui ont reçu en contractant un engagement une somme de cinq cents francs sous condition qu'ils travailleraient l'espace de trois ans, le temps n'étant pas écoulé il faut d'abord rendre les cinq cents francs. » (Pour un maître de forges, ce genre d'avance paraît bien plus efficace que le livret ouvrier pour conserver sa main d'œuvre.)

faire vite car la main d'œuvre qualifiée est fort rare et il ne faut pas « manquer l'occasion »[306]. Jules Rozet semble conclure positivement cette affaire car on retrouve Kesler au nombre des ouvriers du Clos Mortier[307]. La pénurie d'ouvriers qualifiés n'est pas présentée par ce patron d'une manière exagérée et on la voit se manifester ailleurs : le cousin H. Baudot écrit à Jules Rozet qu'il a fait le voyage jusqu'à Troyes (à une centaine de kilomètres) pour essayer de trouver des forgerons, sans succès apparemment[308].

Jules Rozet doit trouver non seulement des tireurs de fil de fer mais aussi des affineurs de talent. En effet, pour supporter le passage à filière, le fer doit avoir été affiné avec un savoir-faire et une expérience au-dessus de ce qui se pratique dans les forges de Champagne. Grâce à Deminuid fils, Jules Rozet est mis sur la piste d'un bon spécialiste provenant de Comté, à charge de fournir en échange un ou deux forgerons du Clos Mortier pour la forge d'Haironville (vallée de la Saulx, Meuse)[309].

Ces diverses démarches concernant le recrutement du personnel ouvrier et les problèmes qui s'ensuivent, représentent le lot de l'industriel du moment. Quelques années plus tard, la situation se présente de manière à la fois différente et plus difficile. D'un côté, connaissant maintenant l'existence d'une filerie à St-Dizier, des ouvriers font eux-mêmes des offres de services, tel cet ancien maître ouvrier ayant travaillé dans le Berry puis à la tréfilerie de Quingey (Doubs) : employé pour le moment dans une pointerie de Besançon, il propose de venir avec les autres membres de sa famille[310].

Pas trop regardant sans doute dans les débuts, Jules Rozet prend maintenant la précaution de se faire donner des renseignements approfondis avant d'engager toute négociation. Dans certains cas ils sont bons, parfois excellents, soulignant les compétences techniques – par exemple capacité à affiner des fontes provenant de onze hauts-fourneaux différents[311] - ou la régularité de conduite[312]. Dans d'autres cas, les renseignements sont moins encourageants : Vivenot-Lamy, maître de forges à Champigneulle (Ardennes) et ancienne connaissance de Jules Rozet pour avoir été son voisin et confrère à Chamouilley près de St-Dizier, répond de manière

---

[306] : Ibid., lettre E. Malarmets à J. Mariotte, Maître ouvrier à la forge du Cloux Mortier (sic), le 26 Décembre 1826 : « Si vous voulez faire quelque chose ne tardez pas de venir, car les ouvriers deviennent très recherchés, dernièrement un des commis de Mr Debuyer cherchait cinq forgerons, sans qu'il ait pu en trouver un seul. »

[307] : Ibid., quittances de la Perception de St-Dizier, 28 juin 1833 : « Kesler Antoine, 5 f, 65 ».

[308] : Ibid., Manois le 26 octobre 1826, H. Baudot à Jules Rozet.

[309] : Ibid., Haironville 15 août 1825, Deminuid fils à Rozet (R. la 19 Aout) : « Un de mes forgerons me propose pour vous un bon affineur de Comté. Il parait qu'il vous est urgent d'en avoir un pour la fabrication du fer destiné à votre filerie ? S'il vous convenait je vous le ferais venir et je pense dans ce cas qu'il vous serait possible de me céder un de vos forgerons ? Il m'en faudrait encore un ou deux pour la St Rémy. »

[310] : Ibid., Besançon le 9 septembre 1833, Pierre-Emmanuel Prost, ancien Maître ouvrier, à Jules Rozet.

[311] : A.P.V.M., Usines de Pont-sur-Lognon le 4 octobre 1833, Lebault à Rozet : « Je puis, Monsieur, vous assurer que c'est un ouvrier de choix et duquel vous n'aurez aucun reproche à me faire si toutefois ses conditions peuvent vous convenir. Dans ce moment il brule les fontes de 11 fourneaux de divers pays et vous savez que la qualité d'une fonte d'un fourneau et celle d'un autre exigent des changements dans les mesures du feu, et qu'il faut qu'un affineur connu bien son métier, surtout lorsqu'on a autant d'espèces de gueuses à brûler. »

négative au sujet d'un ouvrier qui se prétend affineur mais est seulement bon forgeron, l'argument décisif étant que l'homme en question n'a jamais monté lui-même des feux d'affinerie[313]. Obligé de remplacer d'urgence un maître ouvrier tombé gravement malade, Jules Rozet s'en fait signaler un par le fils d'un confrère de Bourgogne. Mais Delmont père nuance fortement les propos un peu trop favorables tenus par son fils, faisant remarquer que ce maître ouvrier n'est certes pas sans moyens, mais qu'il devient difficile quand il se met à boire. Finalement l'affaire se résout d'elle-même car l'ouvrier malade se rétablit à temps[314].

La course à la main d'œuvre devient de plus en plus serrée et certains en viennent à utiliser des procédés à la limite du débauchage faisant penser aux méthodes utilisées dans les cabarets par les sergents recruteurs des régiments de l'Ancien Régime. Quand des maîtres de forges apprennent que leur personnel est l'objet de pressantes sollicitations, ils n'ont d'autre ressource – s'ils se montrent respectueux des personnes et des usages - que d'exiger le strict accomplissement du temps d'engagement ou le remboursement de l'avance consentie. Sinon ils doivent relever aussitôt leur salaire en s'alignant sur les dernières propositions du Clos Mortier. Pour se défendre des entreprises d'un confrère, quelques-uns retiennent leurs ouvriers de manière autoritaire ou bien les punissent en les privant de travail[315]. Mais il n'y a rien à faire contre un confrère peu scrupuleux qui fait des avances à un ouvrier en lui promettant une place et des conditions plus avantageuses alors qu'il n'est pas au terme de son engagement. Dans ce cas-là, le forgeron ou le tireur sait bien ce qui lui reste à faire. Il se rend insupportable, « fait l'insolent », accomplit mal son travail et obtient finalement le résultat souhaité : c'est le maître de forges lui-même qui finit par se lasser et le met à la porte[316]. Libéré de son engagement, l'ouvrier s'empresse de quitter les lieux et commence immédiatement à travailler chez son nouvel employeur. D'autres situations révèlent que la rareté de la main d'œuvre qualifiée rend illusoires les contraintes théoriques du livret ouvrier : la fuite devient le moyen de régler un problème, par exemple pour un ouvrier qui prétend avoir telle qualification mais est pris en défaut de compétence par son patron[317]. Pour sa part, Jules Rozet paraît assez sûr de la manière dont il traite ses ouvriers pour ne pas redouter qu'ils partent ailleurs[318].

---

[312] : Ibid., Tréveray le 14 septembre 1833, Claudefosse à Rozet.

[313] : Ibid., Champigneulle le 16 juillet 1832, Vivenot-Lamy à Rozet : « Son essai m'a prouvé qu'il pouvait avoir travaillé sur des feux montés de cette manière [*à double tuyère*], mais il n'en a jamais monté lui même, il ne se doute pas le moins du monde de ce que c'est qu'affinage. Voici en résumé l'opinion que j'ai de lui. Il a voyagé, il est bavard, bon forgeron mais pas affineur.»

[314] : A.P.V.M., Forge-sur-Ouche, près Dijon, 24 Septembre et 6 octobre 1833, Delmont père à Rozet.

[315] : Ibid., Forges de Marnaval le 1er Octobre 1833, Adam & Drouot à E. de Ménisson, Clos Mortier).

[316] : Ibid., Forges du Vieux Jeandheurs 21 juin 1833, n° 9.233, Pierson & Thomas à Rozet & de Ménisson.

[317] : A.P.V.M, Champigneulle, le 16 juillet 1832, Vivenot-Lamy à Rozet : « Le forgeron dont me parle votre lettre du 12 ct a resté fort peu de temps à mon service, il était porteur de bons papiers, mais qui n'attestaient point qu'il eut monté des feux à double tuyère. Il a fait ici quelques pièces et a forgé plusieurs chaudes qui m'ont prouvé qu'il était assez adroit, tout cela se faisait pendant qu'il montait son feu à double tuyère. Son ouvrage fait, j'ai visité bien malgré lui mais d'accord avec lui son feu, je lui ai fait remarquer plus d'un contresens dans la disposition de ses

La difficulté de trouver de la main d'œuvre et pas seulement des ouvriers qualifiés ressort bien d'une lettre adressée à Rozet par un maître de forges de la vallée de la Saulx se plaignant que les hommes qu'il avait engagés viennent de quitter son usine : attirés par des salaires plus élevés, ils sont partis travailler dans les carrières de pierre voisines en pleine activité[319]. Jules Rozet est amené, lui aussi, à faire des tentatives de débauchage hasardeuses et discutables pour se procurer à tout prix le personnel supplémentaire et absolument nécessaire pour suivre la montée en puissance de sa filerie et il en arrive à se mettre dans des situations délicates. Il ne peut ignorer pourtant que certains de ses confrères refusent d'agir ainsi et prennent la précaution de s'excuser en cas de malentendu[320]. Ayant fait à plusieurs reprises des démarches auprès d'ouvriers des forges d'Abainville (Meuse) et de Sionne (Vosges), Jules Rozet reçoit une lettre courtoise mais très ferme des Frères Muël démontrant qu'ils sont parfaitement capables de conserver leurs ouvriers, que l'un d'entre eux doit aller au terme de son temps, que de telles manœuvres ne facilitent pas la conduite du personnel et qu'elles ne se sont pas bienséantes entre maîtres de forges d'une même région où l'on peut toujours avoir des relations d'intérêt et d'amitié ; ils l'invitent donc à exercer ses entreprises un peu plus loin[321]. Ayant compris la leçon, Jules Rozet entame des négociations avec un ouvrier de La Hutte (Vosges). Là, le ton est bien différent : le maître de forges somme Jules Rozet de cesser immédiatement ses tentatives, menace de le poursuivre en justice et de lui rendre la pareille en venant à son tour semer le désordre dans les usines du Clos Mortier. Cela n'empêche pas l'ouvrier de quitter les lieux et de venir au Clos Mortier. Il ne reste plus à Jacquinot qu'à manifester son dépit en jetant son mépris à la face de Jules Rozet[322].

---

taques et la direction du vent. Il a gouté mes observations et a fait plusieurs changements. Mais il n'a pas été plus loin. La nuit suivante il est parti avec son frère & je ne l'ai plus revu. »

[318] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Jacquinot, La Hutte 21 octobre 1833 : « La porte est ouverte à tous mes ouvriers. Il pourrait s'en trouver d'assez fous pour y passer, je le serais pas assez pour les retenir malgré eux. Il faut laisser l'eau couler où la pente du terrain l'entraîne. »

[319] : A.P.V.M., Forges d'Haironville n° 1.054, le 24 Juin 1833, Chantreaux à Rozet

[320] : Ibid., 1825. Le Bachelé à Rozet : « Je n'ai occupé Fleurigeon votre charbonnier que parce qu'il m'avait dit que vous n'aviez point d'ouvrage à lui donner, puisqu'il en est autrement je viens de lui faire dire que sitôt qu'il aurait cuit les fourneaux qu'il a en feu qu'il ait à cesser tout travail pour moi. Mon intention n'est et ne sera jamais de prendre des ouvriers à des confrères. Je connais trop les résultats que pourrait avoir un exemple aussi dangereux. »

[321] : Ibid, Sionne le 14 Avril 1833, Muel Frère à de Ménisson, Clos Mortier : « Voila Monsieur ou en sont les choses, vous ne pouvez ignorer maintenant que si vous cherchiez à nous les enlever cela produirait le plus mauvais effet pour le service de nos usines réciproques, on a déja assez de mal de le faire par cette classe de gens quand on ne cherche pas à se les débaucher, pour juger de ce quil en est lorsqu'on emploie ces moyens ; il nous semblerait beaucoup plus convenable si il vous en faut d'en chercher dans des usines plus éloignées tel que Chatillon et Rageny (?) où il n'y en manque pas que d'en vouloir soustraire a des voisins, avec lesquels ont (sic) peut constamment avoir des relations d'intérêt et d'amitié même quelquefois. »

[322] : A.P.V.M., Forges de La Hutte à Darnay (Vosges) 16 et 26 oct. 1833, L. Jacquinot à Rozet : « Il n'est pas possible de qualifier une semblable conduite seulement il faut croire que vous êtes terriblement au dépourvu d'ouvriers pour vous compromettre aussi essentiellement que vous le faites pour avoir un ouvrier semblable à Lami Ramousset qui se dit votre camarade ; eh bien mon pauvre monsieur je l'ai remplacé et je vous l'envoie et je crois vous faire un cadeau digne de vous. »

2°) La gestion de l'approvisionnement en charbon de bois

Comme il conserve le charbon de bois tout au long du processus de fabrication de la fonte et du fer, Jules Rozet est confronté plus encore que ses confrères aux problèmes d'approvisionnement en charbon de bois et de raréfaction du combustible, ce que relève le Journal avec une augmentation et un allongement des périodes de chômage au haut-fourneau. De 1826 à 1828, celui-ci n'avait été mis hors feu qu'à deux reprises, 4 mois la première, 6 mois au moins la deuxième[323]. Maintenant – c'est-à-dire de 1829 à 1832 - la fréquence et l'allongement de ces interruptions augmentent : six mois en 1829, sept mois en 1830.

Cette situation n'est nullement exceptionnelle en Haute-Marne à cette époque - l'Ingénieur des mines signale que les établissements du département ne fonctionnent qu'à moitié de leurs possibilités[324] - mais elle paraît particulièrement accusée au Clos Mortier avec 11 mois d'interruption sur 12 en 1831. Le Journal donne la raison de ces chômages : « Il ne reste rien à la halle du Fourneau » (avril 1831). Même les feux d'affinage sont touchés : le 1er feu est mis au chômage, « faute de charbon » au mois de décembre 1829 ; en avril 1831, il ne reste plus que 3.299 kg de charbon dans la halle de la forge. Au mois de septembre 1831, le 2nd feu ne travaille que quinze jours et le 1er feu ne produit absolument rien.

C'est seulement à la fin de l'année 1831 que le stock de charbon de bois commence lentement à se reconstituer dans la halle du Fourneau. Il faut attendre les années 1832 ou 1833 pour qu'un rythme de fonctionnement plus normal reprenne, d'abord aux feux d'affinerie, au Fourneau ensuite.

Jules Rozet choisit donc de faire marcher le Fourneau pendant des périodes de plus en plus courtes de manière à reporter dans les feux d'affinerie et de fenderie le peu de combustible végétal disponible. Seules la tirerie et la chaînerie poursuivent leur travail comme à l'habitude, c'est-à-dire sans la moindre interruption tout au long de l'année. L'examen de la répartition des salaires versés à cette époque confirme le report de l'activité du personnel du Clos Mortier au profit de la fabrication du fil de fer.

La crise des approvisionnements en charbon de bois au Clos Mortier

Périodes de mise en chômage du haut-fourneau 1828-1833

Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal du Clos Mortier

Année	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1825												
1826												
1827												
1828												

[323] : Le Journal ne nous donne aucune précision sur les raisons de ces interruptions : travaux de réfection, reconstruction selon des mesures nouvelles, manque de charbon de bois ?

[324] : Denis WORONOFF, « La politique des autorisations d'usines et la question du bois », art. cit., p. 71.

1829												
1830												
1831												
1832		?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
1833	?											
1834												
1835												

Ventilation des salaires versés aux différents ateliers du Clos Mortier en 1831

Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal

	Total	Haut-fourneau	Forge	Fenderie	Tirerie
Juin 1831	1.269 F.	72 F.	120 F.	107 F.	970 F.
	en %	5,67 %	9,45 %	8,43 %	76,4 %

Durant les longues périodes où le Fourneau ne produit pas la moindre gueuse, Jules Rozet ne peut faire fonctionner les autres ateliers de son usine qu'en faisant des acquisitions de fonte au jour le jour auprès de hauts-fourneaux voisins tels Donjeux, Marnaval, Cousances-les-Forges, Allichamps, Bienville, Ancerville, puis Eclaron à partir du moment où Jules Rozet en devient locataire, mais toujours en quantités fort mesurées et à titre de pur service.

Cette politique, consistant à se ravitailler en fonte à l'extérieur et à laisser chômer le haut-fourneau du Clos Mortier au profit des autres ateliers, est logique. En effet, Jules Rozet n'est pas dans la situation des confrères qui cherchent à augmenter le volume de leur production de fonte et de fer afin de réduire la part des frais généraux ; il a pris un parti en conséquence duquel il est obligé de privilégier la qualité au lieu de la quantité et donc d'utiliser prioritairement son charbon de bois là où il construit la valeur ajoutée de ses produits.

3°) Les difficultés techniques : qualité et conditionnement

La question de la qualité est donc centrale. Au tout début de sa tirerie, Rozet pouvait considérer qu'il avait réuni de bons atouts dans son jeu : il avait fait venir des fontes et des fers des Vosges ou de Bourgogne pour disposer de la meilleure matière première possible, il avait pris tous les conseils nécessaires et il disposait d'une équipe d'ouvriers conduite par un maître ouvrier expérimenté.

Pourtant, les premiers résultats sont décevants. Les clients le lui font savoir aussitôt. Ils ne sont pas satisfaits et qualifient le fil de fer de « pailleux », « fraissieux » ou « mal fabriqué ». Un marchand de fer à Paris, A. de Sainte Beuve, écrit qu'il a été désagréablement surpris des deux premiers envois de fil de fer mais qu'il a différé ses reproches en attendant les autres livraisons ; à la réception de la dernière, il ne cache pas sa déception car, ni en qualité ni surtout en prix, les fils de fer du Clos Mortier ne peuvent être comparés à ceux de 1ère qualité de la filerie de Grand

Vellard à Besançon[325]. Delayen, également marchand de fer à Paris, dit qu'il ne conçoit pas comment on peut fabriquer et expédier un fil de fer aussi mauvais et déclare qu'il attendra que des progrès soient accomplis avant de se manifester à nouveau[326]. La maison Fouquet Fils est si mécontente qu'elle promet de laisser les fils de fer pour compte et même de les renvoyer[327]. Un autre marchand parisien formule des appréciations moins définitives et accepte de s'engager pour un marché de trois à six mois à condition que les prix soient raisonnables[328].

Les mêmes reproches sont formulés en Champagne où, par l'entremise d'un parent, Chanoine Aîné, marchand de fer et négociant en vins[329] de Champagne à Epernay, Jules Rozet a entrepris de gagner les grandes maisons de négoce[330] chez lesquelles on bouche depuis quelque temps les bouteilles non plus au moyen d'une ficelle mais d'un fil de fer. Mais Chanoine a sans doute fait une publicité trop avantageuse aux productions du Clos Mortier auprès de marchands de fer et de maisons comme Moët, Perrier-Jouët, Ruinart et de Cazanoze. Là encore les critiques tombent en rafale et s'assortissent de réductions de commandes[331]. Les ouvriers qui travaillent à tordre le fil de fer sur la bouteille se plaignent qu'il est trop cassant et qu'il blesse la main. Des conseils pressants sont formulés : il faudrait égaler la qualité des fils de fer de Comté, des Vosges et même de Normandie ; il faudrait utiliser les fontes de ces régions ; il faudrait améliorer l'opération de recuit pour rendre le fil plus doux et souple ; il faudrait mieux surveiller le travail des ouvriers ; enfin, il faudrait être moins gourmand sur les prix.

Au fil des années, les reproches finissent par s'espacer et se faire moins rigoureux, mais ils se renouvellent en 1828, le fil de fer du Clos Mortier étant encore jugé trop « cassant », « pailleux », trop « irrégulier » ou « pas assez rond ». Les fabricants de pointes ne se plaignent

---

[325] : A.P.V.M., Paris le 20 Mai 1826, Aux trois maillets , rue du Faubourg St-Honoré, A. de Sainte Beuve à Rozet : « Ils sont très crasseux et noirs, et extrêmement pailleux. »

[326] : A.PV.M., Paris le 2 juin 1826, "A la Madeleine", marchand de fer, rue de la Juiverie, n° 6, vis à vis de la ci devant église de la Madeleine, en la cité, Delayen à Rozet « Les deux premiers tonneaux n'étaient pas beaux mais je n'ai rien dit parce que à la longue je les placerai. Mais malgré toutes mes bonnes dispositions à agir de même pour les deux autres je ne le puis. Je ne conçois pas comment un fabriquant de fil de fer peut oser envoyer de pareil fer; il est impossible d'en rien faire et je n'en voudrais pas je crois pour rien. Que faut-il en faire, veuillez me le dire ? Quant à moi je ne puis les garder.»

[327] : Ibid., Paris le 15 Mai 1826, A. Fouquet Fils, faubourg St Antoine, n° 124, près la grille des Enfants trouvés à Rozet : « Ayant reçu vos fils de fer depuis environ quatre à cinq jours et venant seulement d'en faire la vérification, c'est avec regret que je me trouve forcé de vous les laisser pour compte, leur qualité ne ressemblant nullement à ceux que nous vendons étant clairs et non pailleux tandis que les votres le sont abominablement. »

[328] : Ibid.,Paris 19 juin 1826, Gervais à Rozet : « La qualité de vos fils de fer est encore médiocre, cependant ils sont vendables. »

[329] : La maison de négoce Chanoine est une des plus ancienne de Champagne et est toujours représentée à Epernay.

[330] : A.P.V.M., Epernay 4 Février 1826, Chanoine aîné à Rozet : « (…). Mr Cornet votre oncle vous dira que je fais votre voyageur, j'ai remis en sa présence votre adresse à Mr Moët en lui flattant la qualité de vos fils de fer, il a promis vous remettre une commission. J'en ai parlé à d'autres qui m'ont faits mêmes promesses. Ecrivez à Mr Cornet pour qu'il fasse offre à Mr Vallery son locataire qui tirent aussi cette partie, priez le aussi de voir Mr Perrier Fissier, qui peut vous en prendre plusieurs milliers. (…). Vous pouvez être tranquille je ferai en sorte de vous faire avoir toutes les maisons qui tirent (?) directement. »

[331] : Ibid., Chalons sur Marne ce 5 Aout 1826, Gobet-Boisselle à Rozet : « Le fil de fer de vos envois des 12 & 19 juillet est bien conforme au n° d'échantillon du mois de mars, mais nous trouvons qu'il est aigre, et bien moins doux

pas de la dureté du fil, mais de l'irrégularité de son diamètre et de sa qualité, toutes choses qui sèment la perturbation dans le fonctionnement des machines et des ateliers[332].

De temps à autre cependant, un client reconnaît que le fil de fer du Clos Mortier s'améliore et que le volume de ses commandes pourrait être augmenté[333]. Au début de 1831 enfin, la qualité d'ensemble semble devenue convenable, sans égaler toutefois la concurrence : « Vous avez effectivement apporté une grande amélioration dans votre fil de fer. Mais celui de Mr Demandre [tréfilerie de La Chaudeau] est encore bien supérieur. »[334] Pour le fil de fer à ficeler les bouteilles, les mêmes progrès sont enregistrés. Les maisons de Champagne encouragent Jules Rozet à poursuivre ses efforts afin d'approcher au maximum la qualité de Franche Comté ou des Vosges et de pouvoir développer leurs commandes[335]. Des critiques continuent d'être formulées ici ou là[336], mais il est permis de s'interroger sur leur validité quand on constate que ces mêmes marchands de fer en adressent de semblables aux fils de fer normands qu'ils présentaient auparavant comme une référence de qualité[337].

Comment Jules Rozet est-il parvenu à ce résultat ? Le travail principal a consisté à obtenir une meilleure fonte à partir des minerais disponibles dans les environs de St-Dizier. Après 1827, le Journal et la correspondance ne font plus mention d'aucune acquisition de fonte en provenance des Vosges ou de Comté, et c'est donc à partir des minerais habituels de Bettancourt et du Mont Gérard que Jules Rozet fabrique maintenant son fil de fer, n'ayant pas la chance de son cousin Baudot, de Manois, qui parvient, lui, à obtenir avec son minerai «de Roche » une qualité

---

que celui des autres tireries, ce qui est un défaut grave, vu l'usage de la bouteille auquel il est destiné. Vu ceci, je désire, non pas résoudre notre convention mais la réduire à la moitié, c'est à dire en tout deux mille kilog. »

[332] : A.P.V.M., 1°) L'Aigle 14 Décembre 1828, Sarluet à Rozet : « Vos fils de fer sont très pailleux ce qui procure plus de déchets que ceux des autres forges et fait en outre de moins bonne clouterie. »

2°) Forges de Donjeux 4 Janvier 1831 et 3 février , L. Collier de Beaubois à Rozet : « Il est incontestable que le dernier tonneau que vous avez envoyé était détestable, pailleux s'il en fut jamais, et chaque botte était farcie de bouts plus détestables encore, portant la désorganisation dans les machines et grande perte de temps.» « Si j'en excepte (sic) le n° 18, les autres n° que j'ai reçus sont mêlés, il faut avoir constamment la jauge à la main, d'ailleurs les machines ne souffrent pas un tel amalgame ; je vous prie de donner des ordres pour que cela n'arrive plus. »

[333] : Ibid., Paris le 1er novembre 1828. Daguin Adrien à Rozet, le Clos Mortier.

[334] : Ibid., Forges de Donjeux, 3 Février 1831, L. Collier de Beaubois à Rozet.

[335] : Ibid., 1°) Epernay, le 17 Mars 1828, De Cazanove à Rozet. « Je ne suis pas mécontent de la qualité ; cependant il est encore trop rude à mettre en oeuvre. S'il dépend de vous faites vos efforts pour arriver à le fabriquer aussi doux et bon que celui de Franche Comté, alors vous serez assuré d'avoir un très grand débit. », 2°) Epernay, le 14 février 1832, Chanoine Aîné à Rozet « Ai pris quelques renseignements sur... que pourrait vous procurer le placement de vos fils de fer tout tourné propre à l'usage de la Champagne. Il faudrait que vos n° 4 et 5 qui correspondent au n° 9 et 10 de Mr Husson ne reviennent pas au dessus de 60 f les 50 k° tout tourné et que vous puissiez leur donner à peu près la qualité de ceux des Vosges. »

[336] : Ibid., Epernay le 12 Janvier 1831, de Cazanove à Rozet : « Prière expédier de suite 200 bottes de fil de fer n° 7, et 200 de n° 6. Je compte sur la promesse que vous me faites de m'en fournir d'une bonne qualité. J'ai été obligé de faire recuire le dernier et encore il n'en valait pas mieux. »

[337] : Ibid., Paris 17 Janvier 1828, F. Chapron à Rozet : « Veuillez s'il vous plait d'après les offres que vous fites lors de votre passage en notre ville me répondre par le courrier si vous continuez toujours la fabrication du fil de fer..... N'ayant tenu jusqu'à présent que des fils de fer normands et lassé des reproches que l'on me fait à cause de son pailleux et de ses machures. »

équivalant celle de Comté[338]. Mais les archives ne nous donnent pas le moindre renseignement sur les procédés et les méthodes grâce auxquels Jules Rozet améliore sa fabrication si ce n'est les témoignages des élèves ingénieurs de l'Ecole des Mines comme celui de Lebleu : « Les fourneaux du Clos Mortier, grâce à la direction intelligente de M. Rozet, sont peut-être les plus perfectionnés du département. ».

En revanche, quelques faits et témoignages montrent que Jules Rozet parvient peu à peu à approcher, sinon égaler, la qualité des régions les plus en vue. Le premier est que des fils de fer du Clos Mortier sont commandés pour réaliser les câbles du pont suspendu érigé par le Maréchal Oudinot pendant l'été 1830 dans son domaine de Jean d'Heurs (vallée de la Saulx, Meuse)[339]. Le second est que, selon Jules Rozet, la qualité de fer de tirerie obtenue maintenant au Clos Mortier ne se retrouve pas chez les voisins[340]. Ce n'est pas par vanité ou autosatisfaction qu'il l'avance mais simplement pour constater que si son affinerie ne produit pas assez de fer, il n'a pas la ressource de s'en procurer dans les environs, le fer de ses confrères n'étant que du fer commun ; dans ces conditions, il est dans l'obligation impérative de faire marcher en continu son Fourneau et son affinerie pour alimenter la fenderie et la tirerie de manière régulière tout au long de l'année[341]. Un troisième témoignage, fourni par l'Ingénieur des Mines dont un rapport daté des 2 février et 19 mars 1837, représente une véritable reconnaissance officielle : « Le Clos Mortier est le premier établissement où l'on ait essayé de fabriquer du fil de fer avec des fers de la Haute-Marne désignés dans le commerce sous le nom de « demi-roche » et que l'on ne croyait pas propres à cette fabrication ; cet essai a été complètement réussi et l'exemple donné par Mrs Rozet et de Ménisson doit bientôt être suivi par d'autres maîtres de forges de ce département qui ont l'intention d'établir des tréfileries[342]».

Par ailleurs, Jules Rozet est amené à tenir compte du goût et des désirs de ses clients en ce qui concerne le conditionnement et les normes. Il ne s'agit pas ici des tonneaux à propos desquels aucun client n'émet de critiques : à la sortie de la tirerie, le fil de fer est roulé en « couronnes » et introduit dans des tonneaux, transporté puis livré aux clients dans cet emballage assez particulier mais efficace contre les intempéries. Les tonneaux sont la spécialité de nombreux petits artisans de St-Dizier : ils trouvent le bois nécessaire dans les forêts voisines ; ils confectionnent les cercles de serrage soit en bois (fibres ou petits brins de taillis) soit en métal provenant d'une

[338] : Ibid., Manois 15 février 1829, Henry Baudot à Jules Rozet, maître de forges au Clos Mortier : « Le fer de Roche (...) vaut le fer de Comté. »
[339] : A.P.V.M., Lettres : Jeandeurs le 18 juillet 1830, Chevallot à Rozet, en sa maison à St Dizier (R. le 24 juillet). Chaumont 18 août 1830, Nadaud à Rozet (R. le 22 aout).
[340] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, J. Rozet aux Sieurs Jacquot, maîtres de forges à Bienville, 13 avril 1834.
[341] : Ibid., Rozet à Jacquot Frères, Bienville (Haute-Marne) : « Il suffit de jeter un coup d'œil sur nos usines pour reconnaître que le travail non interrompu du fourneau et des feux de forges du Clos Mortier est nécessaire à l'existence de la fenderie et de la tirerie du Clos Mortier, non seulement pour leur fournir une qualité de fers que nous ne trouvons pas acheter, mais encore pour tirer et recuire ce même fer. »

fenderie comme celle du Clos Mortier. Traditionnellement ces tonneaux servent à exporter les vins de quelques vignobles de la région un peu meilleurs que les autres (comme celui de St-Urbain, un peu au sud-est de Joinville) jusqu'aux ports de Paris[343]. D'autres sont maintenant utilisés pour transporter le fil de fer à l'abri des intempéries[344].

Par contre, la façon dont est présenté le fil de fer suscite bien des réserves. Tel marchand de fer observe que celui du Clos Mortier est livré en bouts d'une longueur non conforme aux habitudes, à savoir celles de Comté et plus particulièrement de l'établissement de Messieurs Gauthier[345] à Beaumotte-les-Montbozon, dans la haute Saône[346]. Un autre est mécontent de se voir facturer l'emballage, ce qui serait tout à fait inhabituel, d'après lui[347]. Un autre encore, Fouquet fils, de Paris, n'est pas satisfait du poids des bottes de fil de fer du Clos Mortier : il le trouve changeant et surtout non conforme à l'usage[348]. La maison Gobet Boisselle, de Châlons-sur-Marne, rappelle qu'une couronne doit peser 10 livres, plus ¼ de livre pour les attaches ou bien 5 livres, plus ¼ de livre encore pour les attaches, suivant les normes traditionnelles de Plombières et de la Haute-Saône. Une autre observation est formulée par le cousin Chanoine aîné, d'Epernay : les références des numéros (c'est-à-dire des diamètres) du Clos Mortier ont l'inconvénient de ne pas être les mêmes que celles, adoptées depuis longtemps par les autres tireries et par leur représentant à Epernay, ce qui prête à confusion[349]. Jules Rozet remédie assez vite aux problèmes de conditionnement et, à partir de l'année 1827, il ne reçoit plus de reproches de ses clients à ce sujet. Par contre, il ne met aucun empressement à modifier ses numéros. Pourtant, nouveau venu sur le marché, ayant affaire à des concurrents bien établis et adroits, il aurait été bien inspiré de se conformer aux habitudes et aux normes du marché.

4°) La clientèle, la concurrence et la commercialisation : attaquer les fils de fer de Comté

Totalement inconnu au départ, affecté d'une image défavorable à cause du minerai demi-roche avec lequel il fabrique sa fonte, Jules Rozet part à l'assaut du marché. Il commence par s'adresser à ses propres clients marchands de fer et de fenderie. En même temps il se fait

---

[342] : A. D. Haute-Marne, 130 S 193, Rapport de l'Ingénieur en chef de Haute-Marne, 2 février et 19 mars 1837.

[343] : A. D. Haute-Marne, Archives notariales de St-Dizier, 4 E/75, 1646 : Marché de transport de vin clairet de l'abbé de St-Urbain à livrer par la rivière de Marne au port St-Paul à Paris.

[344] : Le bas-relief qui orne le fronton de l'hôtel de ville de St-Dizier et qui a été sculpté au moment de l'établissement de la filerie du Clos Mortier comprend un « marnois » sur lequel on remarque bien de tels tonneaux.

[345] : Sur les Gauthier et l'usine de Beaumotte, J.-F. BELHOSTE, « La société des forges », *La métallurgie comtoise, XVe-XIXe siècles*, op. cit., p. 322 et 323.

[346] : A.P.V.M., Roye le 21 Janvier 1826, Hunecart à Rozet « Je viens de recevoir vos 50 bottes de fil de fer. Après le n° 12 il a le désagrément d'être en courts bouts ce qui ne se trouve pas dans les forges de MMrs Gautier à Baumotte. »

[347] : Ibid ., Epernay le 9 août 1826, Vallery ainé, à Rozet (rép. le 16 août) :

[348] : A.P.V.M., Paris le 15 Mai 1826, Fouquet Fils, faubourg St Antoine, n° 124, près la grille des enfants trouvés, à Rozet : « (…), de plus l'irrégularité du poids de vos bottes qui sont tantôt de 8 L 1/2 de 9 L 1/2 que sais-je ; tandis que depuis un temps immémorial les bottes se vendent de confiance sans qu'il soit nécessaire de peser pour 10 L, il serait par trop désagréable de vouloir changer un mode qui s'allie parfaitement avec notre commodité. »

connaître des autres par lettre, prend contact avec des marchands parisiens et des fabricants de pointes de Haute-Marne (Donjeux) ou de Normandie (L'Aigle, Rugles). A Paris, il met à profit la présence d'un cousin, Adrien Daguin : ancien maître de forges à Brousseval, près de Wassy. Ayant établi un commerce de fers dans la capitale, il se montre amical et bienveillant mais est exigeant en affaires[350].

Dans la région du vignoble de Champagne où il s'est fait introduire auprès des grandes maisons par son parent d'Epernay, Jules Rozet dépense un temps et une énergie considérables pour rechercher des clients, traiter l'un après l'autre chacun de ses correspondants, les suivre et les relancer lorsque la saison revient ou quand il peut leur annoncer un progrès dans ses fabrications. Parfois, il se laisse submerger par le travail et arrive un peu tard en proposant son fil de fer alors que la saison du tirage est déjà commencée[351].

Partout en Champagne, en Picardie, dans le Nord, en Lorraine, à Paris et en région parisienne, Jules Rozet éprouve la rude concurrence des fils de fer de Comté et des Vosges. Ces derniers proviennent notamment des établissements de La Chaudeau (M. Demandre), Bains, Plombières (M. Husson), Beaumotte-les-Montbozon, Besançon (M. Dubost). A Epernay et à Châlons-sur-Marne, il doit se battre tout particulièrement contre les fils de fer de Plombières : les clients font souvent référence à la qualité des produits et aux tarifs de M. Husson, reprochant à Jules Rozet de réclamer le même prix que ce dernier pour une qualité inférieure. A défaut, Jules Rozet peut seulement tirer avantage d'une distance plus courte et d'un coût du transport plus faible en direction du vignoble champenois, de Paris et du Nord (mais qui ne laisse aucune chance de percer en direction de la Lorraine ou du Midi). C'est la seule raison qui pousse un marchand de fer de Châlons-sur-Marne à s'adresser encore Clos Mortier malgré la baisse récemment annoncée par Plombières[352]. Mais la Franche Comté sait riposter. Se sachant désavantagée en distance par rapport à la Champagne, elle a l'adresse de consentir des remises auxquelles les clients ont du mal à résister[353] : un marchand de fer de Reims signale ainsi que le cours du fil de fer est établi par la « première fabrique » de France, celle de M. Gauthier fils de Beaumotte, et que ce dernier vient de le réduire. Si Rozet accepte de s'aligner, Didier Demanche se déclare prêt à lui passer commande et à lui donner la préférence. Quinze jours après, ayant consenti à réduire ses exigences, Rozet effectue la livraison des 113 bottes demandées[354].

---

[349] : Ibid., Epernay 19 Février 1832, Chanoine Aîné à Rozet « J'ai confondu des numéros, les fils de fer à notre usage sont les numéros 9 et 10 de Mr Husson qui répondent aux 6 et 7 de chez vous, ainsi je vous prie de nous envoyer des 200 k° par tiers dans les N^{os} 6, 7 et 8. »

[350] : A.P.V.M., Paris le 1er novembre 1828, Daguin Adrien à Rozet, le Clos Mortier (R. le 4 9bre).

[351] : Ibid., Epernay 4 Avril 1832, Hauffroy à Rozet : « Louis a terminé son tirage, vous m'écrivez un peu tard. ».

[352] : A.P.V.M., Châlons sur Marne ce 26 juin 1826, Gobet Boisselle à Rozet.

[353] : Ibid., Epernay 9 Aout 1826, Vallery ainé à Rozet : « J'ai tiré du fil de fer de la Franche Comté ou l'on me le rend franco à Besançon au prix du tarif et sans frais d'emballage, et la remise de 5% que l'on me fait me couvre amplement de l'excédent des frais de transport. Tout cela est à considérer. »

[354] : A.P.V.M., Rheims le 6 Septembre 1826, Didier Demanche à Rozet (rép. le 20 7bre, facturé le 20 7bre).

Très absorbé par ses affaires, peut-être débordé par le nombre de lettres qu'il continue d'envoyer à chacun de ses clients, Jules Rozet envisage en 1832 de confier à un dépositaire la distribution de son fil de fer dans le vignoble de Champagne et à Paris. Signe que la qualité de ses produits a progressé et que ses prix sont acceptables, il n'essuie pas de refus, au contraire. Mais malgré plusieurs tentatives, il ne parvient pas à trouver de terrain d'entente avec les candidats dépositaires ou revendeurs, ni dans le vignoble de Champagne ni à Paris.

Le succès commercial des fils de fer de la tirerie du Clos Mortier peut se mesurer au développement de la production. L'augmentation est régulière et, malgré la baisse de 1832, imputable à la sécheresse, elle se confirme dans les années 1833 et 1834.

5°) Les incertitudes du résultat financier

C'est une chose d'augmenter la production de fil de fer et de développer la clientèle, c'en est une autre de gagner de l'argent. Sur ce point, Jules Rozet a ouvert sa tirerie dans les meilleures conditions possibles, le fil de fer étant en 1825 l'objet d'une forte demande et d'une hausse conséquente. Son cousin Baudot lui faisait remarquer qu'il en aurait profité plus encore s'il avait pu démarrer quelques mois plus tôt[355]. Puis la conjoncture se retourne et les prix chutent. Au cours de l'été 1826, Henry Baudot s'inquiète d'une « baisse épouvantable » en Lorraine ; au mois de novembre, il rapporte les propos de son confrère Muël selon lequel les affaires sont de plus en plus mauvaises à Paris et y provoquent de nombreuses faillites[356].

Comme la situation ne s'améliore pas en 1827 ni en 1828, et encore moins en 1829[357], Jules Rozet se soucie sérieusement des résultats financiers de sa tirerie. Il dresse un bilan minutieux de ses quatre premières années, passant au crible les comptes d'exploitation de tous les ateliers du Clos Mortier pour la période allant du 31 mai 1828 au 21 avril 1829. Le document qu'il a laissé de cet examen n'est pas complet, il a perdu les deux premières pages, consacrées au haut-fourneau et au 1er feu d'affinerie, mais on peut en avoir une idée grâce à la récapitulation finale, l'essentiel ayant été conservé, à savoir ce qui concerne la fenderie et la tirerie[358].

C'est la tirerie qui est, de très loin, la source du plus gros déficit (80 % à elle seule) : dans cet atelier, le total des dépenses comprenant la location, l'entretien, les salaires, le fer et l'emballage s'élève à 90.551 francs tandis que les bénéfices ne sont que de 78.556 francs, ce qui se traduit par une perte de 11.985 F.

---

[355] : A.P.V.M., Manois le 18 Aout 1825, Baudot à Rozet : « Il est facheux que tu ne puisses pas encore fabriquer, le fil de fer a suivi l'augmentation prodigieuse du fer (….) »

[356] : Ibid., Haironville le 23 Novembre 1826, Deminuid fils à Rozet.

[357] : Ibid., Manois 15 février 1829, Henry Baudot à Jules Rozet : « Je ne me félicite pas de vendre mon fil de fer à 7 f. car à ce prix je n'y gagne absolument rien. ».

[358] : Archives de la famille Renard-Zeller.

Clos Mortier

Bilan de l'Exercice du 31 mai 1828 au 21 avril 1829

Source : A.N.L., petit manuscrit de comptes professionnels et familiaux (de 1829 à 183)
Rédigé par J. Rozet, les deux premières pages manquantes.

Bénéfices		Pertes	
Aux feux de forge	6.178 F.	Au Fourneau	1.192 F.
A la chaînerie	678 F.	A la fenderie	800 F.
		A la tirerie	11.985 F.
Total bénéfices	**6.856 F.**	Total pertes :	**14.871 F.**
			Bilan : perte totale définitive de 7.871 F.

Après avoir chiffré son déficit, Jules Rozet en recherche les causes. Selon lui, la plus importante réside dans la baisse du prix de vente du fil de fer, baisse qui a touché les marchandises en stock au 31 mai 1828 ainsi que les marchandises fabriquées depuis avec des matériaux acquis au préalable à des prix élevés. Il estime que cela ne doit pas se renouveler au cours du nouvel exercice car le stock de 1829 est nettement moins important et le prix des fers en barres va encore diminuer. Il pense que le fil de fer est tellement descendu qu'il ne peut pas tomber beaucoup plus bas et qu'on peut entrevoir à terme un redressement des cours.

Toutefois, il envisage le cas de figure où la baisse du fil de fer se maintiendrait et même s'accentuerait. Devra-t-il alors renoncer définitivement à cette fabrication ? Il passe en revue toutes les conséquences possibles d'une telle éventualité. Pour commencer, il retient qu'une perte importante aura lieu sur le loyer de l'usine et que le propriétaire – c'est-à-dire lui-même - sera obligé de reprendre les bâtiments devenus sans utilité et ne pouvant être estimés qu'au montant des matériaux de démolition. Il note aussi qu'il a reçu en 1825, en tant que propriétaire (Jules Rozet ne précise pas de qui il a reçu cette somme, mais il s'agit vraisemblablement de la Société Rozet & Deminuid), la somme de deux mille francs à charge d'établir un atelier spécial (la « fenderie anglaise ») pour fendre et étirer le fer destiné à la tirerie ; la fermeture de ces installations l'obligerait alors à verser une indemnité. Au total il en arrive à la conclusion qu'il perdrait au moins 5.600 francs par an, somme qui pourrait monter à 8.800 francs au cas où le fil de fer poursuivrait sa baisse.

Il envisage aussi la solution d'une fermeture momentanée. Dans ce cas, il serait toujours obligé d'entretenir les ateliers sans contrepartie d'un bénéfice, ce qui lui occasionnerait une perte d'environ 10.850 francs, à laquelle s'ajouteraient les frais à consentir au moment de la remise en route de l'usine pour rassembler de bons ouvriers, reprendre les habitudes et les méthodes de travail et enfin renouer les relations commerciales perdues.

En fin de compte, Jules Rozet se résout à maintenir en activité sa fenderie anglaise et sa

tirerie. Les arguments militant en faveur de cette solution sont les suivants. Premièrement, il mise sur une remontée du prix du fil de fer. Deuxièmement, il escompte une baisse du prix du bois (sans doute pense-t-il que cette baisse sera entraînée par la libération du charbon de bois remplacé par du charbon minéral dans les fours à puddler en cours de construction comme par exemple chez le voisin de Marnaval). Troisièmement, il estime que le prix du fer va descendre. Quatrièmement, il sait que le prix de revient de son fil de fer est déjà maintenant moins élevé que lors de l'exercice précédent. En effet, il vient de procéder à plusieurs améliorations dans ses installations : le mode de chauffage a été modifié et rendu plus efficace à la fenderie au mois d'avril 1829, de nouvelles cannelures ont été adoptées de manière d'une part à traiter des fers plus gros et donc moins coûteux et d'autre part à obtenir en fin d'opération des fers plus fins, de sorte que la production est plus abondante et le rendement meilleur.

Ayant pesé le pour et le contre, Jules Rozet décide de poursuivre la fabrication du fil de fer. Non sans devoir attendre plusieurs années, les faits vont lui donner raison : au début de l'année 1834, le maître de forges du Clos Mortier peut enfin dire qu'il est sorti du tunnel et que l'orientation prise en 1825 et reconduite en 1829 est la bonne[359]. Accessoirement, il retient un précieux enseignement de ses difficultés et de ses calculs, à savoir qu'en cas de crise, il faut éviter de se séparer du personnel qualifié et expérimenté sous peine d'avoir le plus grand mal à en retrouver lors de la reprise et de devoir tout recommencer avec des nouveaux venus.

6°) Le bois et la crise des approvisionnements de 1828-1832

Au nombre des épreuves dont parle Jules Rozet dans sa lettre de 1834, il faut retenir le problème des approvisionnements en charbon de bois. La hausse est telle que son choix de perpétuer l'affinage au charbon de bois a de bonnes raisons d'être remis en question.

En 1822, lors de sa première participation à une adjudication, le prix moyen de l'hectare de taillis se situait aux environs de 1.000 francs l'hectare, il est monté à près de 1.400 F en 1826, pour frôler 1.500 F en 1828. Aux adjudications du 17 octobre 1829, le chiffre moyen atteint 1.788 francs l'hectare, certains lots franchissant la barre des 2.000 francs. Le prix de l'article n° 11 ne donne pas la mesure exacte de la hausse : à prendre dans la Forêt du Petit-Jard, connue pour être régulièrement l'objet de nombreux délits[360] en particulier de la part de voleurs de harts[361], il est peu convoité mais emporté tout de même à 1.500 francs l'hectare par Charles-

[359] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Frères Jacquot, maîtres de forges à Bienville, 13 avril 1834.
[360] : Ces délits sont endémiques dans la région et se sont développés sous la Révolution : Denis WORONOFF, « La « dévastation révolutionnaire » des forêts », *Révolution et espaces forestiers*, Colloque des 3 et 4 juin 1987, Groupe d'histoire des forêts françaises, Angers 1989, p. 44-52. Ils s'accroissent avec l'augmentation des prix du bois : Denis WORONOFF, « La politique des autorisations et la question du bois », art. cit., p. 67.
[361] : Les « harts » sont des brins de bois (chêne, charme et hêtre) dont le diamètre va de 1 à 3 centimètres. Ils sont destinés à la confection des coupons de bois de sciages et à leur assemblage en trains sur la Marne, la Saulx et l'Ornain. Il en faut près de 14.000 pour un seul train. Il existe trois maîtres mariniers à St-Dizier, deux à Valcourt, deux à Moëslains qui travaillent à la fabrication de ces trains de bois, auxquels il faut ajouter les quatre qui travaillent à Pargny-sur-Saulx et à Bar-le-Duc (sur l'Ornain), et qui trouvent la moitié de leur approvisionnement dans les forêt

Antoine Gény, maître de forges à Rimaucourt, qui vient d'obtenir un autre lot à 1.980 francs l'hectare.

Adjudications des coupes de taillis de la Famille d'Orléans, 1829
Inspection de Joinville, Ordinaire 1830, 24 octobre 1829
Répartition par groupes socioprofessionnels

N° du lot	Adjudicataires				Prix
	Maîtres mariniers	Marchands de bois	Maîtres de forges	(*)	en F/ha
N° 7		X		0	1950
N° 8			X	1	1980
N° 9	X			1	2670
N° 10			X	2	1890
N° 11			X	1	1500
N° 12		X		1	2300
N° 13		X		2	2500
N° 14	X			2	2120
N° 15			X	3	960
N° 16	X			0	230
N° 17		X		2	970
N° 18			X	2	1000
N° 19			X	3	1090
Total	**3**	**4**	**6**		

(*) : le chiffre indiqué dans cette colonne correspond au nombre de maître de forges qui ont enchéri sur ce lot.

Tout différent est l'article n° 9, situé dans la forêt du Val, un peu plus loin de St-Dizier et moins à la portée des équipes de voleurs de bois. Offert par le Président de séance au chiffre fort élevé de 1.600 francs l'hectare, il donne lieu à une sévère empoignade entre maîtres de forges, marchands de bois (dont le parisien Claude George) et maîtres mariniers. L'un de ceux-ci, après une succession tout à fait exceptionnelle de vingt-six feux, emporte l'affaire au chiffre record de 2.670 francs l'hectare. Le tableau de la répartition par groupes socioprofessionnels montre que les maîtres de forges emportent presque la moitié des lots de taillis mais que les maîtres mariniers et marchands de bois ont été de rudes concurrents, enlevant sept des treize lots offerts et poussant les enchères très haut. Pour sa part, Jules Rozet tente sa chance à l'annonce des articles n° 17 et n° 18 offerts à des prix relativement bas. Mais il n'obtient aucun succès, laissant ces lots l'un à un marinier, l'autre à son confrère de Marnaval.

Par prudence ou manque d'adresse, Jules Rozet démontre une fois de plus qu'il n'est pas à son meilleur dans l'exercice des adjudications. Fait assez rare, on voit cette année-là (1829) les maîtres de forges surenchérir les uns sur les autres, preuve qu'ils ne se sont pas entendus à

---

du nord de la Haute-Marne. Comme chacun d'entre eux fabrique une vingtaine de trains par an, cela fait un total d'environ 180 trains qui nécessitent à peu près 2.475.000 harts. Les maîtres mariniers en trouvent le sixième auprès de l'administration forestière et de divers particuliers. Pour le reste, ils se fournissent auprès des délinquants. Ils le font à leur grand regret mais ne peuvent se passer de cette source, d'autant plus que la qualité des harts provenant des délits est appréciée. (*Mélanges industriels*, XXIII, page 303 à 314, Jules Rozet : « Note sur un projet de loi destiné à modifier divers articles du code forestier concernant la répression des délits », mars 1859.)

l'avance pour se répartir les coupes ; à l'énoncé des articles n° 15 et n° 19, on en voit trois entrer en compétition. Dans ce climat de hausse effrénée – « elle tient du délire » disent les maîtres de forges - et de compétition sévère entre les trois groupes socioprofessionnels, Jules Rozet ne faisait-il pas preuve d'un optimisme excessif quelques mois plus tôt (juillet 1829) en escomptant une baisse rapide du bois ? Pourtant les faits confirment ses prévisions : de 1.800 francs l'hectare environ en 1829, le prix s'effondre complètement en 1830, retrouvant le niveau de 1814-1815 et descendant même à moins de 250 francs l'hectare en 1832.

Il reste à expliquer pourquoi, alors que le bois est retombé si bas, le haut-fourneau du Clos Mortier continue d'éprouver des périodes de chômage aussi longues et nombreuses jusqu'au début de l'année 1833 ? La réponse est peut-être à trouver dans les difficultés affectant la gestion de la succession du Duc de Berry en 1831 et 1832[362]. Les immenses espaces boisés (près de 4.220 hectares) appartenant à ses enfants mineurs (et exilés depuis la Révolution de 1830) ne sont plus exploités et laissent au chômage des quantités d'ouvriers normalement employés dans les forêts et sur les ports. C'est seulement au mois de novembre 1832 qu'est procédé à une bien tardive adjudication d'usufruit de ces bois et que le travail peut reprendre[363].

La crise passée, Jules Rozet peut alimenter son haut-fourneau et son affinerie avec du charbon de bois extrêmement bon marché, mais il en dispose de si peu que la marche chaotique de ses feux ne s'en trouve pas modifiée. C'est sans doute pourquoi, à la fin de l'année 1832, il propose à la Maison d'Orléans de reprendre le bail du Fourneau d'Eclaron situé à une dizaine de kilomètres de son usine, ce qui lui procurait le bois et la fonte dont il a tellement besoin. Contrairement aux nombreux maîtres de forges qui s'engagent dans la méthode champenoise et obtiennent l'autorisation d'ouvrir un nouveau haut-fourneau moyennant la conversion de leurs feux d'affinerie au charbon de bois en fours à puddler au charbon de terre[364], Jules Rozet, prisonnier de son procédé de fabrication entièrement au combustible végétal, est dans l'impossibilité d'obtenir la permission de doubler son haut-fourneau du Clos Mortier. La seule solution qui s'offre à lui pour répondre à l'insuffisance de sa production de fonte est de louer un autre établissement. Dans ces conditions, l'occasion qui se présente avec Eclaron est providentielle, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit facile.

Construit par la Famille d'Orléans en 1828-1830 dans la vallée de la Blaise et au milieu des forêts et des minières restituées en 1814 par la Restauration, le haut-fourneau d'Eclaron a été mis à feu au début de l'automne 1830. Il ne produit que de la fonte brute sous forme de gueuses vendues dans les forges des environs et dans le Midi et n'est pas accompagné de feux d'affinerie

---

362 : A.D. Haute-Marne, 2 N 23, Conseil d'Arrondissement de Wassy, 1832.
363 : *Journal de affiches* (Haute-Marne), n° 432, 25 novembre 1832.
364 : D. WORONOFF, « La politique des autorisations », art. cit., p. 71 : « Si la vingtaine de hauts-fourneaux en projet étaient tous acceptés, que deviendraient les usines en place qui ne fonctionnent qu'à la moitié de leurs ressources ? »

pour produire du fer[365]. Comme il dispose d'un affouage dans la forêt du Der, situé à quelques centaines de mètres, il peut fonctionner presque toute l'année, y compris en été, ce qui est assez exceptionnel dans la région[366].

En 1830, le bail a été pris conjointement par un homme d'affaires parisien et un maître de forges de la vallée de la Marne (Bologne, un peu au nord de Chaumont), Carette et Friedlein. Mais les deux associés ne réussissent pas dans leur entreprise, de sorte qu'en 1832, la Famille d'Orléans se montre disposée à transmettre le bail à Jules Rozet. Ce dernier va jusqu'à proposer de payer un loyer normal tout en laissant le fourneau au chômage pendant six mois de l'année[367] de manière à utiliser partiellement l'affouage pour le fourneau du Clos Mortier[368]. La maison d'Orléans refuse catégoriquement cet arrangement sous peine de résiliation, mais fait une concession en acceptant qu'une partie de l'affouage soit distraite au profit du Clos Mortier[369].

En louant le haut-fourneau d'Eclaron, Jules Rozet échappe au blocage de ses ressources en bois et en fonte. Assez simple en théorie, l'opération de reprise du bail se transforme en une nouvelle épreuve pour le maître de forges du Clos Mortier. Pris dans un véritable imbroglio, trop honnête pour supposer que Friedlein est homme à ne pas s'embarrasser de moyens pour se tirer d'affaire en trompant son monde, il lui remet des sommes qui devaient aller à la Maison d'Orléans. Avec les meilleures intentions du monde, le Baron Lespérut se laisse lui aussi abuser en voulant rendre service à son gendre[370]. L'incertitude d'une situation fluctuante et les complications provoquées par les contestations s'élevant entre Carette et la Maison d'Orléans[371] ainsi qu'entre Carette et Friedlein eux-mêmes[372], ne dispensent pas Jules Rozet d'effectuer des livraisons de fontes d'Eclaron suivant les engagements consentis avant lui, ce que le maître de forges d'Eurville, Mandonnet, lui rappelle très fermement[373]. Dans l'incapacité d'expédier les

---

[365] : A. D. Haute-Marne, 130 S 79.

[366] : A.D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal du Fourneau d'Eclaron, août 1848–août 1855.

[367] : Jules Rozet n'est pas le seul à louer ou acheter un haut-fourneau de manière à utiliser son affouage (en partie ou en totalité) pour une autre usine. Dans les Ardennes, Jean-Nicolas Gendarme achète la forge du Blairon en 1820 dans le but de récupérer les affouages de l'établissement plus que de l'exploiter directement (Louis ANDRE, « De la métallurgie classique à la seconde fusion », art. cit., p. 41.)

[368] : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de Lettres, 13 avril 1834, Rozet à Frères Jacquot, Bienville : « J'ai fait pour me procurer du charbon les plus grands sacrifices, jusqu'à proposer à la Maison d'Orléans en prenant le Fourneau d'Eclaron de laisser cette usine en chaumage (sic) pendant six mois de l'année. »

[369] : A.P.V.M., Paris, 27 et 28 Avril 1833, J. Rozet à Madame J. Rozet : « La Maison d'Orléans (…) m'accorde le droit de transporter au Clos Mortier 2.000 cordes par an ce qui suffit pour en transporter quatre avec la facilité de vendre quelques bois blancs. Elle m'accorde (....) dès à présent les houpiers du Val réversibles en cas d'éviction sur le Clos Mortier, avec addition de 25 hectares de taillis dans le Val. »

[370] : Ibid., 21 Mai 1833, Paris, J. Rozet à Madame J. Rozet : « J'avais en mains les actes auxquels il ne manquait plus que la signature, (…) lorsque ton papa animé des intentions les plus bienveillantes pour moi a remis entre les mains de F. une somme pour laquelle à la vérité il était nanti, mais qu'il ne devait payer qu'à la Maison d'Orléans. F (Friedlein) n'eût pas plutôt cette somme que pressé par le besoin il veut lui donner une autre destination. »

[371] : Ibid., Paris le 3 Mars 1833, Jules Rozet à Madame J. Rozet : « M. Carette a fait hier sommation à la Maison d'Orléans de réaliser le bail qui lui a été promis, la Maison d'Orléans n'ayant pas répondu à la sommation, M Carette se dispose à faire assigner la Maison d'Orléans devant le Tribunal de 1ère Instance pour la faire condamner. »

[372] : Ibid., 21 Avril 1833, Paris, Jules Rozet à Madame J. Rozet : « Carette a fait saisir. Fr. [Friedlein] va l'attaquer en dommages et intérêts. »

[373] : Ibid., Forges d'Eurville le 9 Avril 1833, Mandonnet à Rozet & de Ménisson.

fontes en question puisque Carette vient de faire saisir par la justice tous les matériaux du fourneau d'Eclaron pour s'opposer à la conduite de son associé[374], Jules Rozet est bientôt assigné en justice par Mandonnet pour retard de livraison. De plus, Carette se décide soudainement à conserver le bail du fourneau et s'engage à payer l'intégralité de ce qu'il doit à la Maison d'Orléans. Tout paraît terminé et Jules Rozet se reproche amèrement d'avoir agi en faisant trop facilement confiance à ses partenaires[375].

Finalement, comme la Maison d'Orléans s'y attendait, Carette n'est pas en mesure de payer ce qu'il a promis. Jules Rozet peut enfin entrer dans le Fourneau d'Eclaron au mois de juin 1833. Mais il doit encore patienter plusieurs mois avant de disposer du bocard. En revanche, le bois de l'affouage est bien délivré par la Maison d'Orléans et, au moins à partir du mois de février 1833, le Journal du Clos Mortier note que les premières gueuses de fontes arrivent aux feux d'affinerie du Clos Mortier.

7°) L'évanouissement de l'association Rozet & Deminuid.

Même si le sort de son association avec Deminuid n'est pas directement lié aux problèmes de la fabrication et de la vente du fil de fer, Jules Rozet connaît avec elle une épreuve qui vient s'ajouter aux autres. La constitution de la Société Rozet & Deminuid-Moreau sous-entendait à terme l'entrée en scène de Deminuid Fils. Mais, dans les faits, la collaboration entre Jules Rozet et les deux Deminuid ne paraît ni active ni productive. Sur le plan des rapports de personne à personne, l'entente entre les deux hommes semble exister et elle perdurera malgré l'incident de 1827. Mais on peut se demander si la communauté ou la complémentarité d'intérêts était bien réelle entre les deux établissements industriels. Sans information sur cet aspect des choses, on peut cependant constater qu'il n'y a pas surabondance de courrier entre les associés. Dans le Journal, les mentions de livraisons entre Rozet et Deminuid (charbon de bois, fontes, fers) sont fort rares et ne vont pas plus loin que le mois de mars 1827. Faut-il faire intervenir la distance séparant les forges du Clos Mortier et d'Haironville ? Elle n'est pas considérable (une quinzaine de kilomètres) et en aucune manière elle ne paraît constituer une cause d'échec quand on observe le nombre et la dispersion des établissements gérés par d'autres maîtres de forges propriétaires ou exploitants en Haute-Marne à la même époque.

C'est plutôt le comportement de Deminuid fils qui paraît être à l'origine de la disparition de la société : en vendant ses fers d'Haironville à Paris en dessous du prix du traité lors de la

[374] : Ibid., Le Chatelier le 3 avril 1833, Danelle & Gény à Rozet et Ménisson (R. par de M. le 8 Avril) : « Par v/ l/ du 1er Avril vous nous mandez d'aller chercher nos lingotières, nous y envoyons n/ domestiques, et Mr de Hédouville s'y oppose ; si c'est un poisson d'avril, il nous amuse d'autant moins que nous n'aimons pas à perdre le temps de nos chevaux et domestiques ; si c'est réellement une saisie, veuillez avoir l'obligeance de nous marquer si nous pourrons compter sur n/ marché de fonte ou, si nous serons dans l'obligation de nous en procurer ailleurs. »

[375] : A.P.V.M., Paris le 21 Mai 1833, Jules Rozet à Madame J. Rozet : «Je n'ai rien à répondre à ta dernière lettre ma chère amie, ma patience est comme la tienne entièrement épuisée et je dis tous les jours mon mea culpa du fonds du

malencontreuse affaire de 1827, il s’est conduit d’une manière individualiste, ce qui n’est pas la marque d’un climat de saine collaboration et de confiance réciproque. Un signe de décomposition peut être trouvé dans le fait qu’au fil des années, le courrier adressé à « Rozet et Deminuid » se fait de plus en plus rare, la dernière lettre ainsi intitulée datant du mois de juillet 1828. Par la suite, le nom même de Deminuid fils disparaît de la correspondance de Jules Rozet pour plusieurs années. De telles observations suffisent à reconnaître la dissolution de fait de la Société Rozet et Deminuid.

cœur ; tout ce qui s'est passé depuis deux mois est le résultat de la faute que j'ai faite en payant F. (Friedlein) avant d'être en possession du bail et sans être parfaitement sur qu'il ne devait rien à la Maison d'Orléans. ».

CONCLUSION

A l'époque de la Restauration, nul ne pouvait rêver mieux en Haute-Marne qu'hériter d'une forge, d'un fonds forestier, d'un château et d'un domaine, toutes choses qui conféraient fortune et rang social. Encore fallait-il se montrer à la hauteur de la chance ainsi offerte.

Au terme de ses premières années d'exercice à la tête des forges du Clos Mortier, Jules Rozet a fait ses preuves. Sans égaler le rayonnement et l'aisance de son oncle, il en paraît le digne successeur. Malgré quelques rares maladresses imputables à la jeunesse ou à une certaine vivacité de caractère[376] mais ne prêtant pas à conséquence, son application au travail et le succès final de ses choix lui attirent le respect du milieu des maîtres de forges ainsi que des ingénieurs des Mines. Tenu à l'écart des responsabilités politiques locales à cause de ses idées libérales, il est néanmoins consulté par le Conseil municipal de St-Dizier sur un certain nombre de questions.

Cependant, son héritage a ses limites : si l'on considère la forge du Clos Mortier comme une entreprise (et non pas comme un domaine) et si l'on rappelle qu'elle est située en Haute-Marne, il faut bien reconnaître qu'aucun avenir brillant ne s'ouvre devant elle au début du XIXe siècle : trop à l'écart des gisements houillers, elle ne peut suivre le virage de la « Révolution des forges », ce dont témoigne la dérobade de Lespérut à Eurville devant la construction d'une forge semblable à celle de Charenton, trop dépendante de son environnement forestier, elle semble condamnée à produire un tonnage limité et stable.

C'est bien de ce carcan que les maîtres de forges haut-marnais tentent de sortir en adoptant la méthode champenoise. Jules Rozet choisit de suivre une piste différente, celle de la valeur ajoutée par la fabrication d'un produit particulier, le fil de fer.

L'originalité de ce choix et la prise de risque qu'elle comporte suffisent-elles à qualifier Jules Rozet d'entrepreneur ? Mérite-t-il d'être appelé ainsi pour avoir créé une fabrique de fil de fer qui ne dépasse pas une cinquantaine d'ouvriers alors qu'à la même époque, Muël-Doublat fait d'Abainville le second groupe métallurgique après Le Creusot[377] ? Sans doute oui si l'on note que dans le domaine de la métallurgie forestière qui est celui de Jules Rozet, il n'est guère possible de faire mieux et que, eu égard aux possibilités d'investissement que lui procuraient sa propre fortune, il n'a pas estimé raisonnable de se lancer dans de plus vastes projets.

Il apparaît donc que Jules Rozet, au terme de cette première partie de sa vie, laisse entrevoir des qualités d'entrepreneur. Cependant il ne compte pas encore au nombre des

---

[376] : A.P.V.M., Lettre de Mme Vve Martin Ferrand, commissionnaire à St-Dizier, à J. Rozet, St Dizier le 17 août 1825. « (…) Vous auriez du penser qu'en vous l'envoyant je lui aurais au moins donné un mot pour vous, mais je n'ai point vu l'individu dont vous me parlez et ne connais d'ailleurs aucun Maréchal de la campagne, vous voyez, Monsieur, qu'avec tous les talents possibles, et beaucoup de pénétration elle se trouve en deffaut pour cette fois car on ne doit pas toujours croire n'y juger les gens sur leur dire. (.....). Enfin cette petite querelle mériterait de la rancune, mais je ne veux pas vous montrer un si mauvais exemple, mais je vous engage une autre fois à être plus crédule (sic), à ne pas croire que je cherche à vous tromper. ». Lettre de Sangnier Dejoie, marchand de fer, à Rozet, St Quentin 30 novembre 1823 : « …; mais n'allez pas encore vous fâcher ni prendre feu……. . »

personnalités marquantes de son département : son assise industrielle est bien loin d'atteindre celle d'autres maîtres de forges comme Elophe Capitain (1793-1849) en Haute-Marne ou bien Joseph Gauthier (1787-1847) dans la Comté, et par ailleurs, son rôle de notable reste à l'état embryonnaire.

[377] : « La forge d'Abainville », *R.H.S.*, Tome I, 4ème trimestre, 1860.

SECONDE PARTIE

INDUSTRIEL ET NOTABLE :
SUCCES, REORIENTATIONS ET INCERTITUDES

1832 - 1847

1ER CHAPITRE : DE NOUVELLES BASES

A/ DE « ROZET & DEMINUID » À « ROZET ET DE MÉNISSON » (1832)

1°) La disparition de la Société Rozet et Deminuid

Imaginée en 1822 par Jean-Hubert Rozet, la combinaison associant Jules Rozet à Deminuid-Moreau puis indirectement au fils de ce dernier, n'a pas donné les résultats escomptés. Elle finit par se dissoudre d'elle-même dans des conditions sur lesquelles on n'est pas renseigné mais qu'on peut vraisemblablement dater de 1828, on l'a vu.

Ainsi, Jules Rozet se retrouve seul – mais peut-on dire qu'il ait réellement fait équipe avec son associé ? - pour affronter les sérieuses difficultés de la fin des années 1820. Y aurait-il un lien de cause à effet entre la décomposition de son association et le décès Jean-Hubert Rozet ? Plus précisément, aurait-il attendu la disparition de ce dernier pour se détacher des Deminuid ? Aucun document ne nous permet de l'affirmer, tout au plus peut-on remarquer la coïncidence chronologique existant entre les deux faits.

2°) Le mariage : une union entre deux forges ?

Ce n'est pas du côté des forges d'Eurville que Jules Rozet peut se tourner. Son mariage (1828) avec Alexandrine Lespérut, fille du Baron Lespérut, propriétaire des forges d'Eurville, n'était pas motivé par une quelconque association entre le Clos Mortier et Eurville. Par la suite, on ne voit s'élaborer aucun projet industriel ou commercial commun ni s'établir de rapports étroits au sujet des questions forestières : après le décès de Jean-Hubert Rozet, jamais les

maîtres de forges d'Eurville et du Closmortier, propriétaires ou locataires, ne se portent caution les uns pour les autres aux adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans[378].

En fait, la forge d'Eurville et les bois qui l'alimentent constituent la fortune et le majorat du frère cadet d'Alexandrine, François Auguste Lespérut, adolescent âgé de15 ans au moment du mariage de sa sœur aînée Alexandrine. L'important décalage d'âge (13 ans) existant entre le jeune Lespérut et Jules Rozet ne favorise pas un rapprochement entre les deux forges. Au vu de certaine lettre adressée par Jules Rozet en 1839 à Auguste Lespérut, on peut penser que les deux beaux-frères n'entretenaient pas des relations particulièrement confiantes[379]. Pour le moment, la forge d'Eurville est bien entre les mains du Baron François Lespérut et de son épouse, Augustine Lepage, une femme de tête au caractère autoritaire. Ils ont laissé en 1818 l'exploitation des bois au locataire de l'usine, Arson, et reconduit en 1823 le bail de l'usine en faveur du même Arson et de son gendre Beugon-Arson pour douze ans[380].

Ainsi, les relations d'affaires entre le Clos Mortier et Eurville sont et restent inexistantes, au point que lorsque Jules Rozet ou son ami E. de Ménisson tentent, par courtoisie, de tenir informé Auguste Lespérut de leurs projets de construction au Clos Mortier, ils s'entendent répondre : « Cela ne nous regarde pas.»[381]

3°) Un nouveau partenaire, Eugène de Ménisson

C'est avec un ami de longue date, Eugène de Ménisson, que Jules Rozet trouve une combinaison nouvelle. Ce dernier est originaire des environs de Joinville et a déjà traité au moins une affaire de bois avec Jules Rozet en 1822[382]. En 1826, il est au nombre des acquéreurs du Domaine de Vraincourt et de la Forêt de l'Etoile avec Jules Rozet.

En 1832, les deux hommes s'associent. On ne dispose pas de l'acte sous seing privé ou de l'acte notarié fondant leur société et permettant de la décrire et ce n'est pas avec la correspondance d'affaires du Clos Mortier qu'on peut trouver une piste de recherche car elle est squelettique pour l'année 1832. On note bien quelques lettres adressées en personne à Eugène de Ménisson, mais on ne peut y déceler le moindre indice qui prouverait l'existence d'une association. Il faut attendre la fin du mois de janvier 1833 pour relever une lettre adressée au Closmortier sous la raison sociale « Rozet & de Ménisson »[383].

---

[378] : A.N.L., Adjudications de coupes de bois de la Famille d'Orléans, 1828 – 1848.
[379] : Archives de la famille Lespérut-Lepage, lettre de Jules Rozet à Auguste Lespérut, 12 novembre 1839.
[380] : Ibid.
[381] : A.P.V.M., lettre d'E. de Ménisson à Alexandrine Rozet, 31 janvier 1847.
[382] : Ibid., Contrat s.s.p. entre cinq bûcherons d'Ecollemont et de Nuisement (Marne) et Rozet, 5 novembre 1822.
[383] : Ibid., Brousseval le 31 Janvier 1833, Chanlaire à Rozet & de Ménisson : « Messieurs, J'ai l'honneur de vous prévenir que mardy prochain 5 Février il y aura à Vassy de 10 à 11 heures du matin réunion des maîtres de forges de la Blaize à l'effet de s'entendre sur le prix que l'on doit mettre aux cordes de charbonnette. Ces messieurs de la Haute-Blaize viennent de m'écrire et de me fixer le jour, en m'engageant à prévenir ceux de la Basse-Blaize.

Cependant, une preuve indirecte suffit à prouver que l'association entre Jules Rozet et Eugène de Ménisson existe déjà au mois d'octobre 1832. Lors de la séance d'adjudication des coupes de bois de la Famille d'Orléans du 25 octobre 1832, Jules Rozet se porte acquéreur de deux lots de taillis. Comme il n'y a pas d'autre enchérisseur, il les obtient dès la mise à prix proposée par le Président de séance et présente Eugène Prudent Guyot de Ménisson, comme caution, et Marcel Jacquot, maître de forges à Bienville comme certificateur de caution. C'est la première fois qu'Eugène de Ménisson apparaît aux adjudications de la Famille d'Orléans et on peut penser que Jules Rozet met à profit cette séance pour faire connaître officiellement son nouvel associé au public[384].

Quelques jours plus tard, en vertu de l'article 9 des clauses générales du Cahier des charges, deux marchands de bois déposent des surenchères d'un cinquième. La Maison d'Orléans doit donc organiser une nouvelle séance. Le 27 octobre 1832, Eugène de Ménisson se présente pour enchérir « au nom de l'adjudicataire primitif » face aux surenchérisseurs. Mais ces derniers lui contestent ce droit, disant que M. de Ménisson n'exhibe aucun pouvoir de l'adjudicataire et qu'aux termes du Cahier des charges, seuls l'adjudicataire et les enchérisseurs d'1/5ème ont le droit de participer à la nouvelle séance.

E. de Ménisson se défend en répliquant qu'il n'a pas besoin de montrer de pouvoir écrit de l'adjudicataire puisqu'il est son associé et qu'en nature de société chaque associé représente la société et peut agir en son nom. Les surenchérisseurs refusent d'entendre cet argument. D'un commun accord, le différent est soumis à l'arbitrage du bureau. Les officiers de l'administration délibèrent, retiennent l'interprétation restrictive du Cahier des charges en matière de surenchère et, en conséquence, refusent à E. de Ménisson le droit d'enchérir, attendu qu'il ne justifie « ni d'un pouvoir écrit de la part de l'adjudicataire, ni d'un contrat de société avec ce dernier ». Les lots de taillis échappent donc au Clos Mortier et reviennent aux surenchérisseurs.

Cet incident nous permet donc d'assurer que Rozet et de Ménisson sont bien associés en ce mois d'octobre 1832.

[384] : A.N.L., Adjudications des coupes de bois de la Maison d'Orléans, Ordinaire 1833, 25 octobre 1832.

B/ QUI EST EUGÈNE DE MÉNISSON ?

1°) Etat civil

Eugène Guyot de Ménisson appartient à une famille anciennement établie dans les environs de Joinville[385]. Sous l'Empire, son père, François Guyot de Ménisson, faisait partie des hommes les plus fortunés et des notables du département ; il disposait d'une fortune estimée en l'An XI à 200.000 francs, ce qui lui assurait des revenus de l'ordre de 10.000 francs mais ne le faisait pas entrer dans la liste des 30 contribuables les plus imposés du département[386].

De son mariage avec Marie-Catherine-Ursule Gény de Flamerécourt, sont issus deux enfants :

- 1°) Clémence-Prudence : née le 8 octobre 1776 à Joinville, elle épouse le 26 Ventôse An III (16 mars 1795) Charles-Augustin de Salligny, Directeur des armées du Rhin, puis Sous-Inspecteur des Eaux et Forêts à Joinville.
- 2°) Joseph-Eugène-Prudent Guyot de Ménisson : né le 4 juillet 1800, à Mathons, près de Joinville, il reste célibataire, s'associe à Jules Rozet. Il décède à Freistett, Duché de Bade, le 14 août 1866, dans des conditions non élucidées.

Par sa mère, Eugène de Ménisson est le cousin de Charles Antoine et Léopold Gény, maîtres de forges successivement dans les vallées de la Sueurre (affluent du Rognon), de la Blaise et de la Marne et avec lesquels il sera un moment associé dans l'exploitation des Forges de Donjeux. Plus tard, en 1847, Jules Rozet et Eugène de Ménisson échafauderont un projet de société dont ils proposeront la direction à Léopold Gény.

Jules Rozet et Eugène de Ménisson semblent apparentés : le second est qualifié de neveu de Jean-Hubert Rozet dans une lettre adressé par le propriétaire de l'appartement de la rue de Vaugirard à ce dernier en 1827[387].

2°) Fortune et moyens

Bien avant d'hériter de ses parents (en 1832 et 1835), Eugène de Ménisson dispose de moyens suffisants pour faire partie du groupe de maîtres de forges et de personnages fortunés qui font l'acquisition du domaine de Vraincourt (20 janvier 1826) dont la valeur totale s'élève à 1.500.000 francs, conjointement avec les Berthelin (frères) et les Rozet (oncle et neveu) : sa part est de 4/30èmes, celle des deux Rozet de 8/30èmes.

Deux ans plus tard, en 1828, il devient propriétaire d'une belle demeure appelée le « Château » à la Neuville-au-Pont (Haute-Marne) à quelques kilomètres de St-Dizier pour la

---

[385] : Eugène de Ménisson est le fils de François-Antoine-Prudent Guyot, (26 avril 1755, Joinville – 19 janvier 1832, Mathons), écuyer, avocat en Parlement, contrôleur des guerres, maire de Mathons, décédé le 19 janvier 1832 à Mathons, qui a épousé à Mathons le 6 novembre 1775 Marie-Catherine-Ursule Gény de Flamerécourt (une cousine au 5ème degré, 28 décembre 1755 – 5 février 1835, Mathons).

[386] : G. VIARD, *Grands notables du 1er Empire, Haute-Marne* , CNRS, 1981,

[387] : A.P.V.M., Paris 6 Juillet 1827, Macaire à Jean-Hubert Rozet, au Clos Mortier.

somme de 14.000 francs[388]. Donnant immédiatement sur les bois du Petit-Jard appartenant à la Famille d'Orléans, ce château fait un rendez-vous de chasse idéal à quelques kilomètres de St-Dizier. Le château de La Neuville-au-Pont permet aussi à E. de Ménisson de se rapprocher de la résidence de sa sœur dans le village d'Eclaron.

En 1832, Eugène de Ménisson et sa sœur héritent du patrimoine de leur père (décédé le 19 janvier 1832). Dans le ressort du bureau de Joinville, il leur revient différents biens composés principalement de terres, maisons et vignes et d'un bois de 19 ha estimé 4.000 F, le tout montant à la somme de 76.800 F[389]. En 1835, ils héritent de leur mère, (décédée le 7 février à Mathons) différents biens estimés à 76.000 F environ[390]. Les fonds forestiers comprennent deux bois de 19 et 20 ha ; avec une telle surface (environ 40 ha), la famille Guyot de Ménisson ne peut être rangée au nombre des propriétaires forestiers importants de la région. On notera toutefois que le rapport de la propriété forestière est relativement élevé : en 1832, il est sensiblement équivalent à celui d'une ferme : 10,5 F de revenu à l'ha pour la forêt, 10,5 à 12 F pour les terres, ce qui ne représente pas un cas exceptionnel en voyant qu'en 1823, le Baron Lespérut obtenait que dans la constitution de son Majorat, un bois vienne remplacer des fermes[391] ; ce rapport est un peu moins favorable pour le bois en 1835 : 10 pour 15,70. En tout, la part revenant à E. de Ménisson s'élève à 74.400 F.

On ne peut pas préciser le niveau de la fortune d'E. de Ménisson à l'époque où il s'associe avec Jules Rozet. Le montant de la somme qu'il apporte dans la société du Clos Mortier en 1832 permettrait de s'en faire une idée, mais on l'ignore. On sait seulement qu'il place par la suite une partie de ses bénéfices en actions des Chemins de Fer Algériens, du Crédit foncier et colonial (voir le tableau). Beaucoup plus tard (en 1859), il entre pour 125.000 F dans les 700.000 F du capital de la nouvelle société du Clos Mortier qui porte son nom et dans laquelle Jules Rozet est le seul des huit partenaires à mettre un peu plus que lui (150.000 F)[392]. Dans la clause additionnelle de l'acte de société de 1859, il obtient le droit de se livrer pour son compte personnel à l'exploitation et au commerce « des futaies propres à être converties en charpentes et sciages », ces opérations étant interdites à la société. Cette disposition est reconduite lors du renouvellement anticipé de la société en 1863. Eugène de Ménisson exerce effectivement l'activité de marchand de bois et il est cité avec trois autres négociants en bois de constructions à St-Dizier dans l'Annuaire départemental de 1864. Pour les soins qu'il accorde à la haute direction de la société, il reçoit 5 % nets des bénéfices de la société du Closmortier pendant cinq années.

---

388 : A.N.L., vente du château de Laneuville par Beaulieu à de Ménisson, 4 octobre 1828.
389 : A. D. Haute-Marne, 3 Q 265, Bureau de Joinville, 9-13 juillet 1832.
390 : A. D. Haute-Marne, 3 Q 23 Bureau de Joinville, 27 juillet 1835, n° 171.
391 : Archives de la Famille Lespérut-Lepage, par Ph. de Bagneux, Lettres royales du 18 avril 1823.
392 : A. D. Haute-Marne, 6 J 224, 8 mars 1859, Constitution de la Société « E. de Ménisson ».

Tout cela doit permettre à Eugène de Ménisson de consolider sa fortune. Malheureusement pour lui, il se livre à des spéculations malencontreuses qui le précipitent dans de graves difficultés financières[393]. On relève à ce propos dans les archives notariales de St-Dizier plusieurs procurations établies pour transférer ou vendre des actions précédemment acquises : ces cessions lui servent probablement à se procurer de quoi se livrer à diverses opérations ou bien à rembourser ses dettes.

L'effritement de la fortune d'Eugène de Ménisson :
terrain, actions et inscriptions de rente
vendus de 1858 à 1865
Source : Archives notariales de St-Dizier A. D. Haute-Marne, 4 E

Référence	Date	Objet
4 E 75/308	7 mars 1858	Procuration pour transférer une inscription de rente 110 F à 3%, n° 107.377, 3ème Série.
4 E 75/313	13 juillet 1859	Procuration à J. Brécheux, demeurant à Paris, pour toucher les sommes provenant de la vente de terrains.
4 E 75/316	27 juillet 1860	Procuration pour convertir 35 actions de la Compagnie des Fonderies et Forges
4 E 75/321	5 Novembre 1861	Procuration pour transférer 100 actions de la Compagnie des Chemins de Fer Algériens
4 E 75/327	21 avril 1863	Procuration pour transférer 100 actions de la Compagnie des Chemins de Fer Algériens
4 E 75/327	21 mai 1863	Procuration pour transférer 40 actions de la Compagnie des Chemins de Fer Algériens
4 E 75/322	16 juin 1865	Procuration pour vendre et transférer 75 actions du Crédit Foncier et Colonial
4 E 75/322	16 juin 1865	Procuration pour vendre et transférer 100 obligations de la Compagnie d'Assurances Agricoles contre l'Incendie.

A titre de comparaison, Jules Rozet ne se livre qu'une seule fois à une cession semblable pendant la même période. Ces ventes à répétition ne peuvent sauver E. de Ménisson de la catastrophe. Dès 1861 (le 23 avril 1861), il est amené à annuler toutes les dispositions et legs qu'il avait pu faire dans un précédent testament, reconnaissant qu'une série continue d'événements très malheureux l'oblige à annuler les dispositions antérieures et à les restreindre aux seules obligations que lui imposent son devoir et sa conscience. Il exprime sa gratitude aux amis qui l'ont soutenu financièrement, en particulier Madame Lebon, veuve d'Humbersin, qui lui a prêté 30.000 F ; étant dans l'impossibilité de rendre cette somme, il stipule qu'une rente viagère lui sera versée, à elle et à ses enfants. Quant à Jules et Alexandrine Rozet, il les remercie de tout ce qu'ils ont fait pour lui, rappelle l'affection qu'il leur porte ainsi qu'à leurs trois enfants ; il leur demande d'excuser les peines qu'il leur a causées, mais dit qu'il est dans l'obligation pénible d'annuler tout ce qu'il avait prévu pour les rembourser.

[393] : *Mélanges industriels* : « Né séduisant, il eut le malheur de vouloir être autre chose ; la spéculation le perdit .» On

Après son décès, survenu dans des conditions tragiques et assez mystérieuses (on a retrouvé le corps d'un homme noyé dans le Rhin qui a été identifié comme étant le sien le 14 août 1866, dans le Pays de Bade[394]), l'inventaire des biens d'Eugène de Ménisson montre que la fortune est réduite à presque rien, à savoir un solde positif de seulement 18.856 F[395].

n'a pas de renseignements sur l'époque à laquelle E. de Ménisson s'engage dans ces opérations.

[394] : Registre des décès de Freistett, Duché de Bade, 15 août 1866, Duché de Bade, le 14 août 1866, page 242, n° 27

[395] : : A. D. Haute-Marne, 4 E 75/335, 44 pages, 20 décembre 1866.

C/ LES MOTIFS D'UNE L'ASSOCIATION

Pour quelles raisons Jules Rozet et Eugène de Ménisson s'associent-ils ? Comment expliquer que leur collaboration ait duré plus d'une trentaine d'années et qu'elle ne cessera qu'avec le décès d'E de Ménisson ?

Trois pistes sont à explorer : la première est représentée par les liens d'amitié unissant les deux hommes, la seconde par la convergence de leurs intérêts dans le monde des forges et des forêts, la troisième par la complémentarité de leurs caractères et de leurs qualités respectives.

1°) Une amitié solide et durable

Dans son introduction biographique des *Mélanges Industriels*, l'auteur reste assez vague sur les motifs de l'entrée en scène d'Eugène de Ménisson au Clos Mortier ; il laisse entendre que ce dernier serait venu en aide à Jules Rozet pour le secourir et le seconder à la suite d'une mauvaise chute. Cet accident est avéré et peut être daté de la fin de l'année 1832 ou du tout début de 1833. Mais l'étude de la correspondance d'entreprise du Clos Mortier montre que le motif de l'association entre les deux hommes n'est pas à rechercher de ce côté-là, même s'il constitue un signe tangible de leur amitié.

Amis d'enfance, Jules et Eugène ont fait leurs études ensemble à Paris, ils ont été compagnons de jeux et ont continué d'entretenir des relations par la suite. Dans la famille Rozet, Eugène de Ménisson est considéré avec suffisamment de confiance pour qu'on lui demande de déposer au Tribunal de Wassy en juillet 1828 le testament olographe de Jean-Hubert Rozet. En 1836, on lui confie la même mission pour remettre le testament olographe de Marie-Françoise Papon de Marange, veuve de Jean-Hubert Rozet.

Jules Rozet ne pouvant écrire et étant obligé de suivre des cures thermales en 1832 et 1833, Eugène de Ménisson assure la rédaction du courrier et le travail de bureau, ce qui n'est pas proprement sa partie. Cette intervention est d'autant plus appréciable que Jules Rozet se débat alors dans les multiples complications de la reprise en location du Fourneau d'Eclaron[396]. A nouveau en 1845-1848 et dans les années 1850, E. de Ménisson reprend son rôle « d'écrivain », c'est-à-dire de rédacteur du courrier. Pourtant, depuis le milieu des années 1840, il manifestait le désir de quitter les affaires, mais par amitié il accepte de rester en poste en 1847 au moment des difficiles négociations relatives à la formation d'une nouvelle société du Clos Mortier, avouant que s'il ne s'agissait pas du Clos Mortier, il y a longtemps qu'il aurait « quitté le navire ». Il donne à son ami une nouvelle preuve d'amitié une vingtaine d'années plus tard (1859) quand la Société du Clos Mortier est réorganisée autour de Simon et Lemut. Il consent alors à en exercer la

[396] A.P.VM., lettres de J. Rozet à Alexandrine Rozet, 3 mars, 1er, 21 et 28 avril, 21 et 23 mai 1833.

haute direction, ce qui dégage Jules Rozet de tous ses soucis industriels et lui permet de consacrer son énergie et son temps à la présidence de la Chambre de Commerce de St-Dizier[397]. De son côté Jules Rozet ne manque pas de venir au secours d'Eugène de Ménisson quand ce dernier est victime de ses propres spéculations. Pour son ami, il fait « d'énormes sacrifices »[398] qu'il justifiera ainsi : « Je l'aimais ».

On ne dispose d'aucune correspondance échangée entre les deux hommes, mais on est renseigné de manière indirecte par celle qu'ils adressent à l'épouse de Jules Rozet. Quatre-vingt cinq de ces lettres, comprises entre les années 1828 et 1852, offrent l'intérêt de comporter occasionnellement des renseignements touchant les affaires industrielles du Clos Mortier, d'Eclaron et de la Haute-Marne, concernant aussi les problèmes du tracé et de la réalisation du chemin de fer, et enfin la vie politique locale. La majorité (53 lettres écrites entre 1828 et 1852) provient de Jules Rozet : à partir de 1833[399], il commence à aborder avec son épouse les questions concernant la gestion des biens de famille et la marche des usines, expliquant qu'il tient à l'entretenir de toutes les affaires d'ordre familial afin de prendre le plus lucidement possible les décisions qui s'imposent et éviter tout malentendu avec elle[400]. Une autre partie de cette correspondance (19 lettres écrites entre 1833 et 1852, dont la moitié dans les seuls premiers mois de l'année 1847), provient d'Eugène de Ménisson.

L'abondance du courrier reçu par Alexandrine Rozet en 1847 (28 lettres) est en rapport avec la tentative faite par Jules Rozet pour constituer une nouvelle société du Clos Mortier. Mais les démarches qu'il entreprend soulève à sa plus grande surprise une tempête dans sa belle-famille et la direction des forges d'Eurville. Le clan Lespérut l'accuse de vouloir débaucher le nouveau patron des forges d'Eurville, Léopold Gény, pour en faire le pivot des Forges du Clos Mortier. Alexandrine Rozet, installée à Paris, obtient de son mari les éclaircissements et les justifications nécessaires. Mais elle ne paraît pas entièrement convaincue et penche instinctivement du côté de sa famille. Sa mère, furieuse de ce qu'elle estime être une agression inqualifiable contre les Forges d'Eurville, fait une scène des plus énergiques à son gendre.

E. de Ménisson s'emploie à défendre son ami et à remettre les choses en place dans l'esprit d'Alexandrine. Ce ne sera pas chose facile et il lui faudra quatre lettres successives en l'espace d'une semaine pour la persuader que Jules Rozet n'a commis aucune faute dans cette

---

[397] : Il est possible de donner une interprétation très différente de la présence d'Eugène de Ménisson à la tête des forges du Clos Mortier : en lui confiant ce poste Jules Rozet donnerait à son ami un moyen de subsister honorablement.

[398] : *Mélanges industriels*. Dans l'inventaire dressé en 1871 après le décès de J. Rozet, mention est faite d'une créance contre la succession de E. de Ménisson, mais le notaire estime ne pas pouvoir en tirer plus de 50.000 F, ce qui laisse entendre que chiffre réel était plus élevé et montre que l'expression « énormes sacrifices » n'est pas exagérée.

[399] : Contrairement à sa mère et surtout sa grand'mère, Alexandrine Rozet ne paraît pas intéressée par les affaires métallurgiques et politiques pendant les premières années de son mariage.

[400] : A.P.V.M., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, rue neuve des Petits Champs, Paris, 2 février 1840

négociation avec Léopold Gény : ce dernier, engagé dans un premier temps mais seulement à titre verbal et secret par Auguste Lespérut, attendant vainement une confirmation définitive, a finalement donné la préférence à la proposition ouverte de Jules Rozet. Eugène de Ménisson ajoute que devant ce qu'il appelle « l'incartade » de Madame Lespérut, Jules Rozet a fait preuve d'un sang-froid et d'une modération remarquables que seuls peuvent expliquer les sentiments qu'il porte à sa femme. Il ajoute que pour sa part, il n'aurait pas supporté pareille scène : « Oui, Jules a été très bien (….) ; il s'est modéré pour vous et à cause de vous, et il a sagement fait. Quant à moi, je vous avoue que je n'aurais par avalé si patiemment la pilule.»[401]. C'est au tour d'Alexandrine de se demander si elle n'a pas blessé son mari par ses réactions. E. de Ménisson se fait pleinement rassurant en lui disant que son mari est complètement satisfait de sa conduite : « Je dirais que jamais je ne l'ai vu mieux pour vous. »[402]. Il s'emploie aussi à montrer que le froid entre le Clos Mortier et Eurville est seulement temporaire : « Supportez en pliant la bourrasque, et plus tard, bientôt peut-être, le ciel redeviendra sinon très serein, du moins fort calme. » Il reconnaît que l'intimité entre les deux familles ne sera jamais grande mais rappelle qu'elle n'existait pas auparavant. Il se fait une nouvelle fois l'avocat de son ami en répétant que les faits sont entièrement en sa faveur : « Jules n'a point de tort dans cette affaire, c'est un très grand point fort qu'il conserve son sang froid et toutes les convenances ». Enfin, pour montrer que les préventions se maintiendront entre les deux familles mais que la brouille définitive ne s'installera pas, il rapporte à Alexandrine, les confidences de Jules Rozet : « A cause d'Alexandrine et de mes enfants, je ne m'exposerai jamais à une rupture. »

Ainsi, dans cette affaire complexe et délicate, E. de Ménisson agit avec adresse et décision : il met les choses au clair, s'appuie sur les faits, relativise les choses en les plaçant sous le regard du temps qui passe, met en avant les qualités de franchise et de cœur de Jules Rozet, sachant que ce sont les arguments qui peuvent le mieux toucher Alexandrine et lui permettre de rester une Lespérut sans avoir le regret d'être devenue une Rozet. Il contribue à renforcer les liens unissant Jules Rozet à son épouse, sans perdre de vue qu'il est bon de se soumettre aux traditions de bienséance devant régner entre maîtres de forges et que les différents entre deux familles ne doivent pas se solder par une coupure définitive.

2°) Convergence d'intérêts dans le monde des forges et des forêts

Les intérêts des deux hommes dans le monde forestier et métallurgique ont contribué aussi à les rapprocher. Lors de l'acquisition du domaine et de la forge de Vraincourt en 1826, une disposition du contrat de vente laissait aux nouveaux propriétaires la possibilité d'évincer les

[401] : A.P.V.M., E. de Ménisson à Alexandrine Rozet, lettre non datée (fin janvier 1847 ?).
[402] : Ibid., E. de Ménisson à Alexandrine Rozet, 8 rue Duphot, Paris, 8 février 1847.

locataires dont le bail était en cours depuis 1820. Ils ont préféré laisser courir et attendre le 1er janvier 1833 pour renouveler le bail avec un homme placé par eux [403].

Entre temps, les feux d'affinerie au charbon de bois de cette usine ont été transférés par les précédents locataires, les sieurs Godefert père et fils, à Joinville. En accord avec les Berthelin et Lespérut, Rozet les remplace par deux fours à puddler et deux foyers de chaufferie pour l'étirage au marteau. La production annuelle passe alors à 1.200 tonnes de fonte (au lieu de 700) et à 800 tonnes de fer (au lieu de 460)[404]. Située au centre du département de la Haute-Marne, l'usine de Vraincourt a l'avantage d'être relativement proche du port de Gray pour réceptionner la houille dite de Rive-de-Gier et pour expédier ses fontes et fers vers le Midi. En revanche, éloignée de St-Dizier, elle n'offre pas d'intérêt pour le Clos Mortier ; ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la raison décisive de l'association de Rozet et de Ménisson dans cette usine.

Engagés l'un dans les Forges du Clos Mortier, avec une option sur le Fourneau d'Eclaron, l'autre avec ses cousins Gény dans les forges de Donjeux, les deux amis auraient-ils trouvé intérêt à réunir et à gérer ensemble leurs divers hauts-fourneaux ?

Faut-il se tourner vers les forêts pour trouver une piste ? Les deux hommes sont copropriétaires de la Forêt de l'Etoile (domaine de Vraincourt), mais on ne voit pas non plus que cette forêt puisse entrer pour quelque chose dans l'association de 1832 car on sait qu'elle est fort éloignée du Clos Mortier. En fait, c'est plutôt en embrassant dans un même regard la question des forges et celle des forêts qu'on a plus de chances d'avancer dans la solution du problème posé. Locataire des forges de Donjeux avec ses cousins Gény, E. de Ménisson voit arriver le terme du bail pour la fin de l'année 1833[405]. Peut-être est-il à la recherche d'un nouvel établissement et Jules Rozet lui offre-t-il alors d'entrer au Clos Mortier ? En dehors du fait qu'ils peuvent réunir à eux deux un certain capital, peut-être ont-ils senti qu'ils pouvaient former un couple de forces complémentaires. De fait, si Jules Rozet a déjà fait la démonstration de ses qualités d'industriel, il a laissé voir des faiblesses dans ses approvisionnements en charbon de bois (ce qui est particulièrement ennuyeux quand on se souvient qu'il mise exclusivement sur ce combustible dans son usine du Clos Mortier). Son premier succès, obtenu aux adjudications de 1827, ne semble pas le mettre en confiance : l'année suivante, alors qu'il doit en principe se rendre aux adjudications de Verdun, il trouve un bon prétexte pour rester auprès de son épouse et ne pas faire ce déplacement, disant qu'il redoute de faire une fois de plus « un voyage inutile.»[406]. De son côté, Eugène de Ménisson ne paraît pas avoir brillé comme maître de forges : la location des Forges de Donjeux n'est pas reconduite en 1833 et la tentative faite plus tard pour exploiter et

[403] : A.P.V.M., Forges de Vraincourt, H. Chaillard à E. de Ménisson, 2 janvier 1833.
[404] : P. BEGUIGNOT, *Une grande industrie haut-marnaise disparue*, op. cit., p. 100.
[405] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à de Bonnecazes, Forges de Froncles, 16 septembre 1833.
[406] : A.P.V.M., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, 11 novembre 1828.

prolonger celle du Fourneau de Cheminon (dans le département de la Marne, à quelques kilomètres au nord de St-Dizier) ne sera pas non plus une réussite[407]. En revanche, il présente de réelles qualités de négociant et d'homme d'affaires. On n'en a pas de témoignage avant 1832, mais la façon dont il conduit un simple marché de charbon de bois en 1833 est éloquente : alors que les prix des coupes de bois viennent de s'effondrer et qu'il doit placer un lot de charbon de bois de la Forêt de l'Etoile (domaine de Vraincourt), il fait habilement jouer la concurrence entre deux maîtres de forges de la vallée de la Marne ; après avoir laissé l'un entre eux se découvrir, il s'appuie sur cette offre pour en obtenir une autre plus intéressante de la part d'un confrère, se dédisant adroitement auprès du premier en invoquant les égards qu'il doit avoir envers le second[408]. Ces observations permettent d'esquisser les qualités respectives des deux amis et associés, l'un étant plus doué pour la production et la fabrication, l'autre pour les affaires et le négoce.

3°) Complémentarité de compétences et de qualités personnelles

Les deux caractères sont fort différents.

Si l'aptitude à garder son calme ne fait point défaut à Jules Rozet, rester entièrement maître de lui devient difficile – il le reconnaît - quand il doit négocier avec un homme ne respectant pas la parole donnée ou utilisant de faux arguments. Sa rigueur morale et son sens de la justice le poussent parfois à des excès : persuadé d'être dans son bon droit, il est capable d'aller jusqu'au bout des choses et de se raidir dans une attitude sans concession, comme dans l'affaire l'opposant à l'administration au sujet de l'autorisation qu'il est censé demander pour son nouveau bocard. Arc-bouté sur les Lettres patentes de 1575 et 1605 et sur le Règlement du Grand Maître de 1731, contestant la validité de la loi de 1810 pour son usine, n'acceptant pas qu'un simple Chef de bureau s'arroge le droit d'interpréter les actes administratifs, prenant en défaut les interprétations de tel ou tel éminent spécialiste, s'appuyant sur un arrêt de la Cour de Cassation du 8 mai 1833 pour dénoncer l'abus de pouvoir commis par le Préfet quand ce dernier met en chômage le bocard et le patouillet du Clos Mortier comme si on était encore « au temps de la Monarchie absolue », protestant que l'administration s'appuie injustement sur les lois du 20 août 1790 et du 6 octobre 1791 (la première s'appliquant seulement aux cas d'inondation provoqués par une usine, et la seconde ne prévoyant que des peine d'amende), estimant « qu'en vertu de la séparation des pouvoirs », seuls les tribunaux sont compétents pour interpréter les actes du

[407] : E. de Ménisson évoquera en 1842 les difficultés qu'il rencontre dans « la malheureuse affaire de Cheminon », disant qu'il est « à bout de courage ». (A.P.V.M., E. de Ménisson à Mme Rozet, 5 février et 24 septembre 1842.)

[408] : A.P.V.M., Forges de Froncles, Bonnecazes à J. Rozet, 16 et 18 septembre 1833. Bonnecazes se plaint auprès de J. Rozet du comportement d'E. de Ménisson : « Dans tout cela, il a voulu se servir de moi comme chanterelle, (….). Vous voyez donc Monsieur qu'en faisant des offres sur une coupe, c'est un marchepied qu'on donne au vendeur pour faire monter sa vente, et ensuite le mettre à même de donner la préférence à qui il lui plaît.»: « Dans tout cela, il a voulu se servir de moi comme chanterelle, (….). Vous voyez donc Monsieur qu'en faisant des offres sur une coupe,

Pouvoir royal, il va jusqu'au Conseil d'Etat pour tenter d'obtenir gain de cause et démontrer qu'il a raison, mais sans succès[409].

Contrairement à Jules Rozet, d'un naturel réservé et même un peu froid, plus porté aux relations professionnelles qu'aux mondanités, Eugène de Ménisson est communicatif et sympathique, aime la société et les fêtes. Plus souple d'esprit, moins attaché à la façade morale ou juridique des choses, il sait mieux manœuvrer, accepter les replis tactiques évitant de bloquer la situation, permettant la reprise d'une négociation et débouchant finalement sur les succès. Est-ce à son contact que Jules Rozet va progresser dans l'art d'acheter et de vendre ? Ou est-ce simplement grâce à ses propres qualités de travail, de persévérance et de sens de l'effort comme le dit sa biographie : « Il n'avait ni l'esprit d'entreprise ni le don de lointaine clairvoyance, ni le tact du succès qui font le génie commercial, aussi peu l'espèce d'entregent professionnel qui noue les affaires, les pousse et les achemine bonnement et sans en avoir l'air. Il réussit surtout par son application, par son travail plus que par une sorte de génie des affaires, par l'énergie, l'effort et la volonté. »[410] ?

C'est bien la complémentarité des compétences qui est au centre de l'association de 1832. C'est peu de dire que Jules Rozet s'intéresse à la métallurgie et à tout ce qui concerne la fabrication et la production. C'est la partie dans laquelle il est à l'aise, comme son biographe le dit dans les *Mélanges Industriels* : formé à la physique et à la chimie pendant deux ans une fois sa rhétorique obtenue, désireux de connaître ce qui se fait de nouveau, il lit les revues et livres spécialisés, il va à la découverte des techniques et des méthodes, visite les établissements industriels « les plus apparents », il regarde et questionne ; de retour au Clos Mortier, il s'empresse de chercher à améliorer ses propres procédés. Sa correspondance nous apporte la confirmation de ce goût pour les aspects techniques de la métallurgie. On y voit Jules Rozet prendre à l'occasion le temps nécessaire pour se livrer à des développements détaillés. Il sait donner à son correspondant un conseil ou une adresse utile, expliquer les qualités ou même les défauts de ses productions avant de dire comment on peut en tirer le meilleur parti, par exemple quand il répond à un marchand de fer de Lyon qui trouve la verge provenant du Clos Mortier trop cassante au point de douter qu'elle ait été fabriquée au bois. Jules Rozet explique que c'est justement pour cela qu'elle offre cet inconvénient, mais qu'en revanche « cette espèce de fer se forge mieux au marteau de cloutier que les fers à la houille. »[411]

---

c'est un marchepied qu'on donne au vendeur pour faire monter sa vente, et ensuite le mettre à même de donner la préférence à qui il lui plaît.»

[409] : Archives de la famille Renard-Zeller : « Notes relatives à la solution des questions proposées », 30 pages manuscrites rédigées par Jules Rozet et Claude-Stanislas Simon, sans date.

[410] : *Mélanges Industriels*.

[411] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Roux Prenat, Lyon, 29 juillet 1839.

Ses connaissances techniques – on ne dispose pas d'éléments suffisants pour aborder de manière approfondie le chapitre de sa culture technique[412] - lui valent des compliments dans lesquels la flatterie et l'intérêt n'ont aucune part. Delmont, maître de forges en Bourgogne, dit ouvertement qu'il remarque chez lui des compétences assez rares chez un homme relativement jeune : "Quand j'eus le plaisir de vous voir ici, il était facile de juger que vous aviez beaucoup de connaissances quoique encore jeune. Soit avant ou depuis, vous avez bien employé le temps car vos raisonnements et les observations qui les corroborent feraient pâlir bien d'anciens qui ont 30 et 40 années d'exercice. »[413]

Au contraire, quand E. de Ménisson tient la correspondance, lors des absences forcées de son ami, il reste totalement muet sur ce genre de considérations techniques : ses lettres traitent uniquement du marché en cours, se limitant strictement à indiquer les quantités livrées et le montant de la facture. Pour le chercheur, les lettres de Jules Rozet sont souvent précieuses car elles contiennent des éléments qui apportent des justifications ou des explications approfondies sur les fabrications ; il n'y a rien à attendre de tel de celles d'Eugène de Ménisson. En fait, une fois de plus, les deux hommes se complètent bien quand il s'agit de traiter des affaires, Jules Rozet ayant un penchant évident pour l'expression écrite, Eugène de Ménisson, pour le contact direct.

C'est dans le domaine des approvisionnements et du commerce du bois que ce dernier déploie le mieux ses talents. On constate en effet qu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle société Rozet & de Ménisson en 1832, Jules Rozet fait sa dernière apparition aux adjudications de la Maison d'Orléans, après quoi le Clos Mortier est toujours représenté par son ami et associé E. de

---

[412] : On ne dispose en effet que de très rares témoignages et documents directs pour essayer de décrire la culture technique de Jules Rozet. L'auteur des Mélanges Industriels a certainement recueilli des témoignages oraux mais n'a pas cité ses sources. On ne dispose pas de l'inventaire de la bibliothèque de Jules Rozet, mais à titre de comparaison, on constate que celle de son beau-frère Auguste Lespérut, maître de forges à Eurville, ne contient guère d'ouvrage ayant rapport avec l'industrie, la sidérurgie ou la métallurgie. Celle d'Emmanuel Jobez, maître de forges à Syam (Jura), (grand-père de Charles Jobez qui épousera Mathilde, la fille de Jules Rozet), décédé en 1828, est un peu moins pauvre, avec deux volumes d'une revue destinée aux maîtres de forges (*Les Forges de Syam*, Cahiers du Patrimoine, 1996). A part "Le Temps, Journal des progrès politiques, scientifiques littéraires et industriels", on ne trouve pas dans la correspondance de Jules Rozet trace d'abonnement à des revues techniques ni même à *L'Ancre de St-Dizier*. Cependant certaines réflexions des élèves-ingénieurs de l'Ecole des Mines de passage au Clos Mortier font penser que Jules Rozet se tient au courant de ce qui se fait de nouveau dans la métallurgie française, notamment dans la confection et l'utilisation du « charbon roux », réalisées selon les recommandations des Annales des Mines, observation qui laisse entendre que Jules Rozet les a lues. On peut également, par des approches indirectes, se faire une idée de sa culture technique dans d'autres domaines, tels le Droit des cours d'eau, le Droit forestier et la construction métallique. On sait notamment que, dans le recours qu'il introduit en Conseil d'Etat au sujet de son bocard (1844) et dans son mémoire sur le bassins d'épuration (1851), il prépare son dossier en faisant référence à des ouvrages faisant autorité (*Traité de Législation des cours d'eau*, par David, *Du Domaine public*, par Proudhon). Il rédige plusieurs rapports sur les révisions à apporter au Code Forestier de 1827, et en 1859, ce qui permet de penser qu'il a une connaissance approfondie de ce document *(Observations sur la révision de quelques articles du Code Forestier*, 25 septembre 1849, *Note sur un projet de loi destiné à modifier divers articles du Code forestier concernant la répression des délits* , mars 1859). Ses contacts suivis avec l'Ingénieur d'Etat, M. Decomble, le conduisent à adresser au Ministre un rapport circonstancié sur la construction des ponts métalliques (*Rapport au Ministre sur la résistance de la fonte de fer et sur son emploi dans les constructions, particulièrement pour la confection des poutres de ponts*, octobre 1850).

Ménisson ou bien par son bras droit, le commis de bois, Julien Laguerre. Aux adjudications de Bar-le-Duc, de Commercy ou de Verdun, c'est toujours Eugène de Ménisson qui représente le Clos Mortier (du moins, chaque fois qu'on est renseigné sur la personne qui s'y est rendue au nom du Clos Mortier). Ainsi Jules Rozet est-il soulagé de cette tâche pesante.

Présence du Clos Mortier
aux adjudications de coupes de bois
de la Famille d'Orléans (1823 – 1858)
Sources : A.N.L.

	Société Rozet & Deminuid (1823-1832 ?)				
	présente à la séance	***représentée par***			***Cautions*** ***(Sauf cas particulier, tous sont maîtres de forges)***
		Rozet	***Deminuid***		
1822	oui	Rozet			Pas de coupe emportée
1823	?	*Documentation détériorée et inutilisable*			
1824	oui	Rozet			Pas de coupe emportée
1825	oui	Rozet			Pas de coupe emportée
1826	non	-			-
1827	oui	Rozet			Marcel et Joseph Jacquot (Bienville)
1828	oui	Rozet			Marcel et Joseph Jacquot (Bienville)
1829	oui	Rozet			Pas de coupe emportée
1830	oui	Rozet			Pierre et Jules Guyard, marchands de bois (St-Dizier) Marcel et Joseph Jacquot (Bienville)
1831	oui	Rozet			Léon Jacquot (La Neuville à Bayard) et Antoine Ganthier (Eurville).
	Société Rozet & de Ménisson (1832-1859)				
	présente	***représentée par***			***Cautions***
		Rozet	***Ménisson***	***Laguerre***	
1832	oui	Rozet	-	-	25 oct : E. de Ménisson, et Marcel Jacquot (Bienville)
	oui	-	Ménisson	-	28 oct : adjudication refusée suite à surenchère
1833	non	-	-	-	-
1834	non	-	-	-	-
1835	oui		Ménisson	-	Pas connus
1836	non	-	-	-	-
1837	non	-	-	-	-
1838	oui	-	Ménisson	-	Vincent et Hurbain, commis de bois au Clos Mortier
1839	non	-	-	-	-
1840	oui	-	-	Laguerre	Louis Fourrier et Claude Périnet (Cheminon)
1841	non	-	-	-	-
1842	non	-	-	-	-
1843	oui	-	Ménisson	-	Jules Becquey (Marnaval), Julien Laguerre (commis de bois au Clos Mortier)
1844	non	-	-	-	-
1845	oui	-	-	Laguerre	Pas connus
1846	oui	-	Ménisson		Marcel et Antoine Jacquot (Bienville)

[413] : A.P.V.M., Forge-sur-Ouche, Delmont à Rozet, 23 octobre 1833.

1847	oui	-	Ménisson	Laguerre	Victor Döé (Chamouilley), de Ménisson ou Laguerre
1848	oui	-	Ménisson	-	Jules Rozet, Julien Laguerre
1849	oui	-	Ménisson	-	Jules Rozet, Julien Laguerre
1850	oui	-	Ménisson	-	Jean-Baptiste et Jules Adam (Marnaval)
1851	oui	-	Ménisson	Laguerre	Jules Becquey (Marnaval), de Ménisson ou Laguerre.
1852	oui	-	Ménisson	Laguerre	A. Dormont (Marnaval), de Ménisson ou Laguerre.
1853	non	-	-	-	-
1854	Pas de séance d'adjudications				
1855	oui	-	Ménisson	-	Jules Becquey (Marnaval), St. Simon (Closmortier).
1856	non	-	-	-	-
1857	oui	-	-	Laguerre	pas connus
1858	Pas de séance d'adjudications				

La responsabilité des achats de coupes de bois est désormais assurée par E. de Ménisson ou bien, à partir de 1840, par Julien Laguerre, un commis de bois efficace : fils d'un cultivateur et voiturier de charbon de bois demeurant à Humbécourt, près de St-Dizier et travaillant déjà pour le Clos Mortier au temps de Jean-Hubert Rozet, il commence sa carrière au Clos Mortier en épaulant E. de Ménisson, gravit les échelons des responsabilités, s'implique financièrement lors des adjudications en se portant caution dès 1843 et finit par entrer dans le capital de la Société du Clos Mortier en 1859.

Présence du Clos Mortier aux adjudications de coupes de bois de Bar-le-Duc, Commercy et Verdun

	Bar-le-Duc			**Commercy**			**Verdun**			
Date	*Rozet*	*Ménisson*	*Laguerre*	*Rozet*	*Ménisson*	*Laguerre*	*Rozet*	*Ménisson*	*Laguerre*	
1833 sept	-	Ménisson		-	-		-	-		1
1833 oct	-	-		-	-		-	-	Urbain	2
1841 nov	-	-	-	-	Ménisson	-	-	-	-	3
1842 oct	-	Ménisson	-	-	Ménisson	-	-	Ménisson	-	4
1844 oct	-	Ménisson	-	-		-	-	-	-	5
1849 oct	-	-	-	-	Ménisson	Laguerre	-	Ménisson	Laguerre	6
1851 déc	-	-	-	-		Laguerre	-	-	-	7
1854 oct	-	-	-	-	Ménisson	-	-	Ménisson	-	8
Sources	*1°) A.D. Haute-Marne, 50 J, 4 octobre 1839, Rozet au Le Receveur Général du Département de la Meuse.* *2°) A.D. Haute-Marne, 50 J, 22 octobre 1839 Rozet à M. Varin Bernier, Bar.* *3°) A.P.V.M., Contrat ssp passé à Dompservin (Meuse), le 17 Novembre 1841 avec Laguerre.* *4°) A.P.V.M., E. de Ménisson à Madame Rozet, chez Me Vve Hû, Trouville, Calvados Paris 29 7bre 1842.* *5°) A.D. Haute-Marne, 50 J, 15 octobre 1844, E. de Ménisson à M. William, Haute Fontaine.* *6°) A.D. Haute-Marne, 50 J, 4 octobre 1849, Rozet à M. Baudin, marchand de bois, Hayronville.* *7°) A.D. Haute-Marne, 50 J, 30 décembre 1851, Rozet à M. Mariotte, Paris.* *8°) A.D. Haute-Marne, 50 J, - 21 octobre 1854, Rozet à M. ?.*									

Le travail accompli par E. de Ménisson est apprécié et reconnu par Jules Rozet : dans une lettre adressée à son épouse, il rend hommage à l'efficacité du travail de son ami et lui attribue le

mérite des bas prix auxquels le Clos Mortier est parvenu à se procurer du bois[414]. Jules Rozet dispose donc en la personne d'E. de Ménisson, d'un associé qui le libère de la charge des approvisionnements en bois, accomplit cette besogne avec un certain brio, sait se faire épauler par un commis de bois capable de prendre le relais un peu plus tard avant de le transmettre à son gendre, Stanislas Simon[415].

Ainsi, malgré l'absence de tout témoignage approfondi dans la correspondance, d'autres sources aident à comprendre les raisons de l'association de Rozet et de Ménisson. Elles confirment l'amitié des deux hommes et la complémentarité de leurs caractères déjà évoquées ou suggérées dans les *Mélanges Industriels*. En plus, elles font découvrir que leurs compétences respectives, l'un pour les approvisionnements en bois, l'autre pour la fabrication des fontes et fers au bois, constitue un couple de forces déterminant pour la réussite de leur entreprise industrielle.

[414] : A.P.V.M., Lettre de J. Rozet à Alexandrine Rozet, rue d'Alger, n° 10, Paris, avril ou mai 1832.
[415] : *Note sur la famille Borderel*, par Ph. de Montrémy, 1990.

2ÈME CHAPITRE : LE CHARBON DE BOIS, GOULET D'ETRANGLEMENT OU IMPASSE ?

Jules Rozet avait prévu au mois de juillet 1829 que la crise du bois ne durerait pas trop longtemps et que le combustible végétal redescendrait à des prix assez bas pour que la fabrication du fil de fer puisse être poursuivie au Clos Mortier. Les choses se déroulent-elles comme il l'escomptait ? La crise est-elle passagère, comme l'ont été celles qui l'ont précédée au XVIIIe siècle et au début du XIXe, ou bien est-elle le prélude d'une situation nouvelle ?

1°) Gérer les approvisionnements au plus près

Dans ses approvisionnements, Jules Rozet bénéficie d'une certaine autonomie grâce à son patrimoine forestier et à l'affouage affecté au Fourneau d'Eclaron. Mais ce dernier n'est pas sans offrir quelques inconvénients. Dès son entrée en location, Jules Rozet en fait l'expérience quand la Maison d'Orléans, après avoir établi l'Ordinaire 1834 de ses coupes de bois, y compris l'affouage des Fourneaux d'Eclaron et de Louvemont, annonce qu'elle va mettre en vente des coupes extraordinaires. Dès qu'il en est informé, Jules Rozet proteste contre ce supplément d'adjudication. De Bourbonne-les-Bains où il tente sans grand succès de se soigner, il écrit au Directeur du Domaine privé du Roi (août 1833) que les fontes du Fourneau d'Eclaron sont très demandées dans le pays par les maîtres de forges qui manquent de bois ; si des coupes de bois supplémentaires étaient offertes à ces derniers, ils n'auraient plus besoin des fontes du fourneau d'Eclaron, ce qui priverait son fermier du débouché naturel de ses produits[416].

En réponse, les Eaux et Forêts proposent une transaction : la Maison d'Orléans maintient ses coupes extraordinaires mais accepte d'en affecter spécialement une d'environ 20 hectares au Fourneau d'Eclaron. Jules Rozet n'est pas satisfait de cette solution. S'appuyant sur les termes de son bail et sur l'ordre d'aménagement, il demande à l'Inspecteur des Eaux et Forêts de St-Dizier que des délivrances lui soient faites non pas dans une coupe particulière mais dans chacune des coupes extraordinaires[417].

Sur ces entrefaites, ayant reçu avis qu'il serait parfaitement en droit de faire opposition à ces coupes extraordinaires, il envoie Eugène de Ménisson consulter un homme de loi à Wassy[418], mais se résout finalement à accepter l'accommodement préconisé par la Maison d'Orléans. Il la

[416] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Bourbonne-les Bains, 20 août 1833, Jules Rozet au Directeur du Domaine privé du Roi : « Les fontes du Fourneau d'Eclaron sont consommées dans le pays par les maîtres de forges qui manquent de bois. Si des bois sont offerts à ces derniers, ils n'achèteront plus de fontes et le fermier du fourneau d'Eclaron se trouvera privé du débouché le plus utile pour l'écoulement de ses produits. »
[417] : Ibid., Rozet à l'Inspecteur des Eaux et Forêts, St-Dizier, 18 août 1833.

prévient toutefois que l'abondance du travail va inévitablement provoquer un déficit de main d'œuvre et que les bûcherons vont immanquablement en profiter pour élever leurs exigences salariales. Ce genre de considération n'a aucun effet et ce que craignait Jules Rozet ne tarde pas à se produire. Devant l'abondance du travail, les bûcherons augmentent leurs prétentions, 1 F par corde, au lieu de 80 centimes. Jules Rozet tente de résister à la hausse en se mettant d'accord avec son confrère Danelle, mais il est finalement obligé d'en passer par les exigences des ouvriers (1 F,10 la corde) s'il veut que ses bois soient abattus et découpés. Après les bûcherons, il doit se battre pour trouver des empileurs : E. de Ménisson en engage quelques uns et convient d'un prix avec eux. A peine le travail est-il commencé que le commis de Danelle arrive sur les lieux, rappelle à ces empileurs qu'ils ont déjà passé une sorte de marché verbal avec lui. Les ouvriers ne savent plus quoi faire, mais se laissent convaincre quand le commis de Danelle leur promet 1 franc supplémentaire. Ils quittent aussitôt le chantier de Jules Rozet[419]. En définitive, pour Jules Rozet, cette affaire de coupe extraordinaire se traduit par une dépense supplémentaire de 100 Louis en salaires et par des retards d'exploitation qui l'obligent à demander un délai pour terminer ses chantiers[420]. La correspondance ne fait aucune mention de difficultés semblables avec les charbonniers et les voituriers, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas eues.

Malgré la détente sur les prix du bois au début des années 1830, un fait d'apparence bien mineure montre que l'exploitation des coupes doit toujours être l'objet d'une attention vigilante. En ce qui concerne l'affouage du Fourneau d'Eclaron, le Cahier des charges définit très précisément ce qui revient respectivement aux adjudicataires de la futaie et à ceux du taillis : le haut-fourneau doit recevoir non seulement le taillis mais encore les branches d'arbres de futaie, à l'exception de celles qui ont plus de 75 cm de tour[421]. Or, Jules Rozet observe en septembre 1834 que les adjudicataires de futaie interprètent cette clause à leur avantage en gardant pour eux non pas la partie des branches au-dessus de la circonférence indiquée mais la totalité de la branche jusqu'à ses extrémités[422]. C'est autant qui n'est pas converti en charbonnette pour la confection du charbon de bois. C'est pourquoi il demande au Contrôleur de la Maison d'Orléans de modifier les articles en question afin qu'il n'y ait plus d'équivoque.

D'autres questions touchent Jules Rozet en tant que propriétaire forestier, par exemple lorsqu'il fait procéder à l'inventaire et à la vente de ses propres coupes de bois de la Forêt de l'Etoile. Elles sont beaucoup trop éloignées du Clos Mortier mais intéressent les maîtres de forges voisins. Devant les offres de prix, Jules Rozet se livre à des calculs approfondis avant d'accepter. Il passe en revue les frais de factage, d'exploitation et d'empilage, il évalue le nombre

---

418 : Ibid., Rozet à M. Michelin, Wassy, 7 septembre 1833.
419 : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Danelle, 28 septembre 1833 et 20 mars 1834.
420 : Ibid., Rozet au Directeur des Forêts de la Maison d'Orléans, 22 février 1834.
421 : A.N.L., Cahier des charges des coupes de bois de la Maison d'Orléans, articles 1 et 5, Ordinaire 1844.
422 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, 4 sept. 1834, Rozet à Contrôleur de la Maison d'Orléans.

de cordes nécessaires à la confection d'une banne de charbon, il fait l'estimation du nombre et du prix des solives de chênes, enfin il met son travail en rapport avec le cours du fer qu'il chiffre à 400 francs pour les trois années à venir. Pour plus de sécurité, il demande l'avis d'un confrère expérimenté. Gény lui répond qu'il le trouve « un peu indulgent » sur certains points, corrige son appréciation du nombre de cordes nécessaire à la confection d'une banne de charbon. Par ailleurs, il ne croit pas que le fer se maintiendra à 400 F et croit plus raisonnable de le mettre à 375 F. Il attire l'attention de son correspondant sur la valeur des solives de chêne qui ne peut pas monter bien haut, vu leur qualité, et dont le prix aura des conséquences sur celui des charbons. Pour donner un élément de comparaison, Gény calcule que s'il accepte pour lui-même le prix proposé par les Frères Michel pour leur bois, la banne de charbon en halle lui reviendrait entre 62 et 63 F, ce qu'il trouve un peu trop élevé. Avec cet élément d'appréciation, et tenant compte du fait que des coupes importantes risquent d'être faites dans les bois de Blinfey et de Bordeaux, sans compter les coupes extraordinaires que la Maison d'Orléans est en train de marquer pour les vendre prochainement, toutes choses qui vont mettre beaucoup de bois sur le marché, Gény conclut que l'offre faite à Jules Rozet paraît correcte[423].

Autant comme propriétaire qu'exploitant forestier, Jules Rozet est amené à faire des échanges de coupes de bois ou de fonds et superficie, de manière à réduire au maximum la distance et les frais de transport du charbon. Lors de l'affaire des coupes extraordinaires de la Maison d'Orléans (1833), il trouve le lot qui lui est attribué trop éloigné du Fourneau d'Eclaron et il le propose au maître de forges de Dommartin-le-Franc. Après en avoir fait la visite, Le Bachelé estime sans intérêt la coupe extraordinaire car elle est composée de bois blancs, mais il accepte la coupe ordinaire, un peu mieux fournie en bois durs. L'affaire est conclue[424] mais elle est mal jugée dans les environs car on lui reproche d'avoir été faite en dehors de la « Société » des maîtres de forges de la Blaise. Jules Rozet se justifie auprès de Danelle en rappelant et que cette opération est strictement particulière et qu'il l'a faite uniquement pour se débarrasser de cordes trop éloignées[425].

Le système d'échange de coupes de bois semble obéir à des règles extrêmement simples, celles du seul calcul de la distance entre le chantier d'exploitation et l'usine. Aussi Jules Rozet est-il étonné de recevoir l'offre du propriétaire des forges de Donjeux lui proposant un échange

---

[423] : A.P.V.M., Gény à Rozet, 15 juillet 1834 : « (…). Enfin vous basez vos calculs sur le fer à 400f. je crois qu'il ne peut se maintenir à ce prix pendant trois ans. A mon avis la moyenne prise à 375 f. est tout ce qu'on peut attendre. Il faut encore faire attention que le prix de vos solives (chêne) pèsera sur les charbons, sans compter qu'elles seront pour l'acquéreur d'un triste résultat. (....). Je vois les propositions qu'on vous fait très acceptables, vu surtout que nous sommes menacés des bois de Blinfey, de Bordeaux et que 18 à 20 m/.cp (sic) d'extra (qui doivent être marqués en ce moment dans les bois d'Orléans) seront vendable cette année. (…) Tout enfin me persuade que l'on a pas mésoffert de vos bois ; si donc vous croyez le chaland bon, ne l'échappez pas ».

[424] : - A.P.V.M., Le Bachelé à Rozet, 14 octobre 1833.

- A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Le Bachelé, 28 octobre 1833.

[425] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Danelle, 28 juillet 1834.

de propriété entre la Forêt de l'Etoile et le Bois d'Aumont. A première vue, l'idée n'est pas mauvaise, car elle mettrait le Clos Mortier à même de se ravitailler en taillis à 25 kilomètres de distance seulement ; de plus, les futaies du Bois d'Aumont ont une valeur plus élevée que celles de l'Etoile car elles sont plus proches du port aux bois de St-Dizier. Cependant, Jules Rozet répond de manière négative car, selon lui, c'est la question du taillis qui doit l'emporter. Si l'échange se faisait, Raulot pourrait ravitailler sa forge de Donjeux avec les taillis de l'Etoile, sur une distance inférieure de quelques kilomètres à celle qui séparerait le Bois d'Aumont des forges du Clos Mortier. Rozet préfère donc en rester là. Comme il l'a fait jusque là, il vendra ses taillis aux forges de la Haute-Blaise, par exemple de Cirey-le-Château tandis que Raulot écoulera les siens auprès des forges de la Marne qui en sont les plus rapprochées[426].

2°) Le bois : une question toujours sensible

Les prix du bois connaissent au début des années 1830 une diminution importante. Comment les propriétaires forestiers réagissent-ils face à cette baisse de valeur ou ce qu'ils appellent « l'avilissement » de leurs bois ? Certains font savoir qu'ils ne se soumettront pas aux exigences concertées des maîtres de forges de telle ou telle vallée, préférant attendre des jours meilleurs : le propriétaire d'une forêt du département de l'Aube annonce par exemple qu'il ne vendra pas ses coupes de bois aux forges de la Blaise, tente de contourner l'obstacle en offrant ses taillis à un maître de forges de la vallée de la Marne et annonce son prix, ce qui laisse sous-entendre qu'il ne descendra pas en dessous au moins cette année[427].

Du côté des Bois de l'Etat, on prend aussi des mesures pour limiter les effets de la baisse. Le Préfet de la Haute-Marne rétablit l'exploitation et la vente séparées des futaies et taillis, destinée à supprimer la concurrence, dans leur achat, entre les maîtres de forges et les marchands de bois de charpente[428]. Pour sa part, la Maison d'Orléans offre dès 1831 des lots de futaie et de taillis séparément, mais sans en faire une règle absolue (elle reviendra au système précédent en 1840). Le tableau des prix des coupes de bois de la famille d'Orléans fait ressortir cette reprise des prix. Toutefois il ne rend pas compte du retour des hauts prix de la fin des années 1830 : le journal *L'Ancre* signale pourtant que les bois commencent à être achetés à des « prix exorbitants » à partir de 1837 et 1838[429].

Pour les consommateurs de charbon végétal, les prix plus raisonnables d'une partie de la décennie 1830 n'empêchent pas l'approvisionnement en bois de rester une question sensible. Les maîtres de forges continuent de s'entendre à l'avance entre eux pour se répartir les coupes et ils manifestent le désir de surmonter les difficultés quand il s'agit d'harmoniser leurs points de vue

[426] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres : 8 sept. 1833, Rolland à Rozet. 17 mars 1834, Rozet à Raulot.
[427] : A.P.V.M., Guillaut à Rozet, 14 février 1832.
[428] : G. ALVES, « Le renforcement d'un système technique ancien », art. cit.. p. 142.
[429] : *L'Ancre*, n° 409, jeudi 28 décembre 1843, p. 2, colonne 1.

et de discuter d'une vallée à l'autre. Ils veillent à se ménager les uns les autres de manière à ne pas laisser croire dans le public qu'il existe la moindre trace de désunion ou d'individualisme. En effet, il importe de donner l'image d'un front uni face aux propriétaires ou aux marchands de bois[430].

Réunions de maîtres de forges pour la répartition des coupes de bois
1823 – 1832
Sources :: A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres (2) : A.P.V.M. : Lettres reçues

Date et lieu de réunion	Date et source du document		Secteur de vallée	Objet de la réunion
Janvier 1824, St-Dizier	4 janvier 1824	*(1)*	Marne Blaise	Réclamation sur les ventes de solives
17 nov. 1824, Wassy	17 nov. 1824	*(2)*	Marne Blaise	?
1824	17 nov. 1824	*(2)*	Marne	Traité avec les marchands de bois de la Marne
1824 Vitry-le-François	19 déc. 1824	*(2)*	Marne	Partage de coupes de bois communes entre maîtres de forges et marchands de bois
1825 : pas de renseig.				
1826	1er janvier 1827	*(2)*	Marne Rongeant	Répartition de coupes
22 mars 1827	22 mars 1827	*(2)*	Basse Marne	Partage de bois
1828 : pas de renseig.				
1829 : pas de renseig.				
Janvier 1830	29 janv. 1830	*(2)*	Basse Marne Saulx	Renouvellement du traité avec la Saulx pour obtenir une part dans les bois de Bar-le-Duc
1830	19 oct. 1830	*(2)*	Marne Blaise (?)	?
Déc. 1831, Brousseval	27 nov. 1831	*(2)*	Marne Blaise	Préparation des adjudications du 11 décembre 1831
13 juillet 1832, Eurville	12 juillet 1832	*(2)*	Basse Marne	?
1832, Joinville (?)	17 sept., 5 et 6 nov. 1832	*(2)*	Basse Marne Haute Blaise Basse Blaise	1°) Décision de ne pas participer aux adjudications de Chaumont. 2°) Arrangements entre Maîtres de Forges
Septembre 1832, St-Dizier	22 sept. 1832	*(2)*	Marne	Nouveau traité entre les maîtres de forges de la Marne
1832	22 sept. 1832	*(2)*	Marne Saulx	Nouveau traité entre les maîtres de forges de la Marne et la Saulx
15 octobre 1832 St-Dizier	13 oct. 1832	*(2)*	Marne	Préparation des adjudications de l'Ordinaire 1833
6 novembre 1832 Bar-le-Duc	4 nov. 1832	*(2)*	Marne Saulx Ornain (?)	Parts à obtenir dans le coupes de Ligny-en-Barrois et de Commercy
10 déc.(?) 1832 Brousseval	27 nov.1832	*(2)*	Haute Blaise Basse Blaise Basse Marne	1°) Préparation des adjudications des bois du Duc de Bordeaux 2°) Préparation du traité avec les marchands de bois.

Au début des années 1830, les maîtres de forges de la vallée de la Marne parviennent à mettre sur pied une ébauche d'organisation régulière en créant un poste de « Commis général des Forges de la Marne ». On sait qu'il est confié à Simon, d'Eurville, et on est assuré que ce dernier exerce cette responsabilité de 1832 à 1834 au moins, mais on ne sait ce qu'il advient par la

[430] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Mrs Jacquot, Bienville, 9 août 1833.

suite[431]. La correspondance reçue ou expédiée au Clos Mortier ne fait pas mention de quelque difficulté dans le fonctionnement de ces réunions et, comme on le voit sur le tableau, des traités sont signés entre les maîtres de forges, d'autres entre ces derniers et les marchands de bois.

Cependant, au mois d'avril 1834, c'est Jules Rozet lui-même qui émet une exigence remettant en cause le renouvellement du traité des maîtres de forges de la vallée de la Marne. Il demande une nouvelle répartition des parts de bois tenant compte des modifications intervenues dans les techniques d'affinage de la fonte depuis une quinzaine d'années dans la région[432]. L'introduction de la houille a libéré en effet d'importantes quantités de bois que chacun a aussitôt utilisées pour mieux alimenter ses hauts-fourneaux ou pour en édifier de nouveaux. Mais les maîtres de forges qui ont fait construire des fours à puddler et de nouveaux hauts-fourneaux continuent de toucher leur part comme s'ils avaient toujours leurs anciennes affineries au charbon de bois. Jules Rozet fait savoir qu'il n'accepte plus cette distribution : lui qui a conservé ses feux traditionnels, demande à avoir une part en proportion de sa consommation et non pas de celle du nombre de feux. Sa position est repoussée par ses confrères : ils refusent catégoriquement de renouveler le traité à ces conditions. Absent de cette assemblée, Jules Rozet ne peut se défendre de vive voix, mais il s'en explique quelques jours plus tard dans une longue lettre à ses amis Jacquot, maîtres de forges à Bienville.

En observation préliminaire, il dit ne pas être étonné que sa revendication ait provoqué des réactions d'irritation et de surprise, mais il croit savoir que cela n'a pas été le fait de la totalité de l'assistance. Il estime qu'il faut laisser le temps passer et la tension retomber pour que chacun puisse se faire une opinion plus juste, à tête reposée. Puis il aborde le fond de sa revendication en soulignant qu'il est injuste qu'un feu à la houille reçoive une part de bois égale à celle d'un feu au bois. Pour répondre à ceux qui pourraient être surpris qu'il ait formulé ses exigences d'une manière aussi imprévue et tardive, il explique que c'était pour respecter les termes du traité précédent qu'il n'a pas demandé la révision et l'augmentation de sa part. Mais maintenant, le moment est venu de parvenir à une répartition plus équitable.

Il adopte alors un ton un peu plus grave pour dire que l'attitude intransigeante de ses confrères le met dans l'alternative suivante : soit il sera contraint de se ravitailler en bois à tout prix, soit il sera obligé de renoncer à tout ce qu'il a entrepris et réussi avec sa tirerie. Il ajoute que contrairement à d'autres, il ne peut pas se permettre de laisser chômer momentanément son fourneau ou l'un de ses feux d'affinerie car il est absolument nécessaire de les faire marcher en continu pour approvisionner la fenderie et de la tirerie dont le travail ne cesse pas au long de

[431] : A.P.V.M. : Gauthier le jeune à Rozet, 1er Juin 1832. Mandonnet à Rozet, 12 juillet 1832. Pierson & Thomas à Simon, 21 mars 1833. A. D. Haute-Marne, 50 J : Rozet à Simon, 1er sept. 1833. Rozet à Simon, 1er sept. 1834.
[432] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Jacquot Frères, 13 avril 1834.

l'année[433]. Par ailleurs, il doit impérativement utiliser du fer affiné au bois pour tirer et recuire le fil de fer, et s'il en manque, il n'a pas la ressource de s'en procurer dans les environs car on ne fabrique plus que du fer affiné à la houille. Si les confrères ne veulent pas se rendre à ses arguments, il sera dans l'obligation de faire la guerre du bois. Il se déclare prêt à s'y lancer mais il prévoit qu'elle laissera des blessures chez les uns et les autres. Cette épreuve de force peut tourner à son désavantage, et dans ce cas, les confrères pourraient se croire gagnants. Mais ils se verraient privés des fontes du Fourneau d'Eclaron qui jusqu'alors leur étaient largement destinées. Les gueuses fabriquées dans cet établissement iraient en totalité dans les nouveaux fours à puddler qu'il aurait été forcé de construire au Clos Mortier ce qui lui donnerait finalement une position aussi assurée que celle de ses confrères.

Habilement, il laisse entendre qu'il ne demande rien de plus que ce qui est accordé à toute usine nouvelle : c'est à bon droit qu'il faut considérer la filerie du Clos Mortier comme telle. Il termine en se ménageant une position de force : prévoyant le cas où les maîtres de forges resteraient intransigeants et n'admettraient pas la « justice » de sa demande, il propose aux Frères Jacquot de constituer avec eux une association particulière capable d'engager la guerre du bois avec de bonnes chances de réussite. Bien qu'il n'en fasse pas mention, Jules Rozet sait qu'il dispose d'un atout décisif car l'affouage affecté au Fourneau d'Eclaron confère à cette usine une situation inattaquable.

On ne connaît pas la conclusion tirée de cette affaire par les maîtres de forges ni la décision qu'ils ont prise, mais il semble que la raison l'ait emporté. Dans le cas contraire on aurait vu Jules Rozet, Eugène de Ménisson et les Frères Jacquot faire front commun aux adjudications contre tous leurs confrères et se porter caution réciproquement pour les lots qu'ils auraient emportés. Les actes notariés des séances d'adjudications de la Famille d'Orléans ne portent aucune trace d'une telle attitude, ce qui montre qu'on n'est pas arrivé à cette extrémité. Cela s'explique par la façon d'agir de Jules Rozet : dans la manière de présenter ses arguments et de prendre le risque d'une bataille du bois, sa lettre porte la marque d'un homme de tact et fait découvrir par ailleurs des qualités de détermination et d'adresse manœuvrière, ce qui n'était pas apparent jusqu'ici. Serait-ce dû à l'influence et aux conseils d'E. de Ménisson ?

Le moment de mauvaise humeur passé, les maîtres de forges de la vallée de la Marne laissent parler le bon sens et reprennent leurs réunions. Elles débouchent à nouveau sur des traités et arrangements préalables, à l'intérieur de la vallée de la Marne ou bien des secteurs de vallées

[433] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Jacquot Frères, Bienville, 13 avril 1834 : « Il suffit de jeter un coup d'œil sur nos usines pour reconnaître que le travail non interrompu du fourneau et des feux de forges du Clos Mortier est nécessaire à l'existence de la fenderie et de la tirerie du Clos Mortier, non seulement pour leur fournir une qualité de fers que nous ne trouvons pas à acheter, mais encore pour tirer et recuire ce même fer.

de la haute Marne, basse Marne, haute Blaise, basse Blaise et même la Saulx, comme on le voit sur le tableau suivant.

Somme toute, les quelques difficultés rencontrées çà et là dans les approvisionnements ne se comparent en aucune manière avec celles de la période précédente, quand il fallait laisser chômer les feux plusieurs mois de suite dans l'année. Confiants dans la qualité de leurs fontes au bois, les maîtres de forges de Champagne abordent l'avenir avec confiance : on le sent bien à travers un article de *L'Ancre* rédigé à l'époque de la crise internationale de 1840 quand la France est tout près de défier l'Europe entière : un peu présomptueux, le journaliste annonce que les fontes fines de la Haute-Marne sont parvenues à niveau de qualité et de ténacité si élevé qu'on devrait pouvoir les utiliser pour fabriquer des canons[434]. Pour sa part, Jules Rozet peut persévérer dans la ligne de conduite définie en 1825, c'est-à-dire faire fonctionner son usine exclusivement au charbon de bois et fabriquer un produit à valeur ajoutée.

Cependant l'affaire de 1834 et la menace d'une guerre du bois montre qu'il ne bénéficie pas d'une autosuffisance[435] complète avec les seules ressources de son patrimoine forestier et de l'affouage d'Eclaron. C'est la preuve d'une certaine fragilité car il reste toujours dépendant des adjudications de coupes de bois.

Rozet et de Ménisson
Réunions de maîtres de forges
pour la répartition ou le partage des coupes de bois
1833 – 1847
Sources : (1) : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres (2) : A.P.V.M., Lettres reçues

Date et lieu de la réunion	Date et source du document		Secteur de vallée	Objet de la réunion
5 février 1833, Wassy	31 janvier 1833	(1)	Basse Blaise Haute Blaise	Établissement du prix des cordes de charbonnette et délivrance de cordes
10 mai 1833	4 mars 1834	(2)	Blaise Haute Marne	Partage de cordes
3 juillet 1833	24 et 18 juin 1833	(2)	Blaise Haute Marne	Partage de cordes
1833 (?)	11 août 1833	(2)	Haute-Marne Vosges	Arrangements entre départements
Décembre 1833, Eurville	2 décembre 1833	(2)	Basse Marne	Traité avec les marchands de bois
Avril 1834, Eurville	13 avril 1834	(1)	Marne	Renouvellement du traité : échec, devant les exigences de J. Rozet

[434] : *L'Ancre*, 1er octobre 1840 : « Ce département seul pourrait livrer chaque semaine deux cents pièces de gros calibre ; on en livrerait mille s'il le fallait. »

[435] : Selon la demande en permission déposée par J. Rozet en 1835 pour un second haut-fourneau et l'avis de l'Ingénieur des Eaux et Forêts, le Clos Mortier est pourtant considéré comme autosuffisant (Arch. Nat., F14 4397, cité par D. WORONOFF, « La politique des autorisations d'usines et la question du bois. », art. cit., p. 80, note 83).Pour arriver à ce résultat, faut-il intégrer la part de l'affouage du haut-fourneau d'Eclaron que Jules Rozet a le droit de verser au Clos Mortier ainsi que les bois qu'il possède loin de St-Dizier (comme ceux de la Forêt de l'Etoile) et dont les ventes à des forges locales lui servent à rééquilibrer les comptes ?

Août (?) 1834	11 juillet, 1er septembre 1834	(1)	Haute Blaise Basse Blaise	Partage de cordes
1834	18 octobre 1834	(1)	Basse Marne	Traité avec les marchands de bois
1835 : pas de renseig.				
1836 : pas de renseig.				
1837 : pas de renseig.				
1838 : pas de renseig.				
Août (?) 1839	29 août 1839	(1)	Haute Marne	Partage de cordes
1839 (?)	2 octobre 1839	(1)	Marne	Répartition de coupes
1839	16 et 19 oct. 1839	(1)	Basse Marne	Proposition de vente aux confrères
1840	7 février 1841	(1)	Basse Marne	Partage de cordes
Janvier 1841, Bienville	5 janvier 1841	(1)	Marne	Parts à prendre dans les forêts de Bar-le-Duc et de Commercy
12 janvier 1841, Eurville	9 janvier 1841	(1)	Marne	Partage de cordes
1842 : pas de renseig.				
1843 : pas de renseig.				
23 avril 1844	21 juin 1844	(1)	Basse Marne Saulx	Partage de cordes
1844	27 juillet 1844	(1)	Marne	Partage de cordes
1845 : pas de renseig.				
1846 : pas de renseig.				
1847 : pas de renseig.				

Tant que les prix restent faibles ou modérés, cela ne prête pas à conséquence, mais la politique conduite par les Eaux et Forêts à la fin des années 1830 risque de tout remettre en question. Sans être une surprise totale, les prix que l'Administration impose soudainement constitue tout de même un choc.

3°) Les Eaux et Forêts : contre le taillis et les forges ?

On le sait, un certain nombre de forestiers français, influencés par les expériences sylvicoles menées à la fin du XVIIIe siècle en Allemagne[436], prônent depuis le 1er Empire l'abandon du taillis au profit exclusif de la futaie. La forêt ne doit plus servir à produire du bois de chauffage ou du charbon de bois, mais du bois d'œuvre. Cette politique de « conversion » est enseignée à l'Ecole forestière de Nancy, créée en 1824 en même temps que la Direction générale des Forêts ; elle est formulée dans l'article 68 du Code forestier promulgué en 1827 : « Les aménagements seront réglés principalement dans l'intérêt des produits en matière (bois d'œuvre) et de l'éducation des futaies. » et se traduit dans une première série de plans d'aménagement conformément à l'ordonnance de 1828. Cependant, conduite dans un état d'esprit combatif et systématique, la conversion donne lieu à une querelle ouverte entre les partisans de Lorentz, Directeur de l'Ecole de Nancy, et les maîtres de forges et autres industriels qui veulent absolument conserver le taillis nécessaire à la confection de la charbonnette et du charbon de

[436] : J.-Cl. RICHEZ, « Science allemande et foresterie française. L'expérience de la rive gauche du Rhin », *Révolution et espaces forestiers*, textes réunis par D. WORONOFF, Colloque des 3 et 4 juin 1987.

bois[437]. Les vigoureuses protestations émises par l'industrie obligent le gouvernement à réfréner les ardeurs de Lorentz en restreignant son champ d'action par les circulaires de 1833, 1836 et 1837, en plaçant Legrand en 1836 à la Direction des forêts puis en mettant Lorentz d'office à la retraite en 1839.

Entre temps, un géomètre-forestier en poste à Langres[438] a fait paraître en 1832 un ouvrage défendant l'exploitation de la forêt en futaie seule. Il obtient suffisamment de succès auprès des gens de métier pour en donner une seconde édition en 1836. C'est contre les propositions et les assertions de ce livre que Jules Rozet s'inscrit en faux en 1840[439]. Dans une note d'une vingtaine de pages appuyés sur des calculs minutieux, il démontre qu'une forêt convertie en futaie pleine est loin de fournir à son propriétaire un rapport aussi élevé que si elle est aménagée de manière traditionnelle en taillis sous futaie, ajoutant que si c'était le cas, les Contributions ne soumettraient pas les bois aménagés en taillis sous futaie à un impôt plus élevé que ceux aménagés en futaie pleine[440].

La note de Jules Rozet est donc à replacer dans le contexte du combat opposant les partisans de Lorentz et de son disciple Parade favorables à la conversion et ceux qui veulent que la forêt française continue de produire du « bois de feu ». Cette controverse s'exprime ouvertement dans la presse. La politique forestière de rigueur défendue par l'Ecole de Nancy trouve par exemple un écho favorable dans *L'Ancre de St-Dizier* : le périodique bragard prend position pour la limitation des hauts-fourneaux fonctionnant au charbon de bois, pour la raison que la production des forêts est limitée et il justifie son opinion en faisant appel aux intérêts supérieurs de la collectivité, à savoir ceux du Peuple et de la Nation[441]. Beaucoup plus vigoureux est le ton de la polémique qui se développe entre deux revues spécialisées créées en 1842, les *Annales* de Lorentz et Parade son disciple, et d'autre part, *Le Moniteur des Eaux et Forêts* prenant la défense des intérêts du commerce et de l'industrie[442].

---

[437] : Georges HUFFEL, « Les débuts de l'enseignement forestier en France par Lorentz », *Annales de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts*, 1920. Georges HUFFEL, *Les méthodes de l'aménagement forestier en France, étude historique*, Nancy, Berger-Levrault, 1926, 229 pages. Roger BLAIS, *Une grande querelle forestière, la Conversion*, PUF, Paris, 1936, (88 p.). Louis BADRE, *Histoire de la forêt française*, Arthaud, Paris 1983, (312 p.), p. 141, 152 et 153. Jean-Pierre HUSSON, *Les hommes et la forêt en Lorraine*, Paris 1991, (320 p.), p. 119-121. Pierre MONOMAKHOFF, Directeur général de la Fédération nationale des communes forestières de France, « Nécessité de la Sylviculture », *L'Atlas des forêts de France*, Paris 1994, p. 141-152.

[438] : NOIROT-BONNET, Géomètre-forestier à Langres, *Manuel théorique et pratique de l'estimateur des forêts*, Paris, 1832.

[439] : *Mélanges Industriels*, J. ROZET, « Réfutation de quelques opinions relatives au produit des bois », 20 p., 1840.

[440] : D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Note sur le Manuel de l'estimateur des forêts, Revue des Eaux et Forêts, 1862, p. 209-214 : l'auteur critique de manière encore plus expéditive que Jules Rozet l'ouvrage du géomètre-forestier Noirot-Bonnet quant à la prétendue supériorité du profit retiré d'une forêt convertie par rapport à une forêt en taillis sous futaie. Il conclut ainsi son réquisitoire : « Cette observation suffit pour mettre en évidence l'inanité du système imaginé par M. Noirot-Bonnet. »

[441] : *L'Ancre*, n° 408, 21 décembre 1843, page 1, colonne 1.

[442] : Roger BLAIS, *Une grande querelle forestière, la Conversion*, PUF, Paris, 1936, p. 30- 33 : Le Moniteur des Eaux et Forêts s'en prend vigoureusement à l'enseignement de l'Ecole de Nancy, réfute de manière systématique en 1843 le *Cours élémentaire de culture* de Lorentz et publie un article au titre significatif : « Encore les Allemands ».

La contestation des arguments de Noirot-Bonnet par Jules Rozet témoigne aussi de la coupure sociologique et culturelle qui s'établit entre les maîtres de forges et les forestiers. Intimement liés par des liens de parenté et d'affaires sous l'Ancien Régime, lorsque la séparation des genres n'était pas de rigueur, et encore dans le premier tiers du XIXe siècle, ces deux groupes socioprofessionnels relèvent maintenant de deux mondes de plus en plus distincts par le recrutement, la formation et les objectifs[443]. Un autre fait montre que le temps des relations de compréhension et de convenance entre forestiers et maîtres de forges est terminé. Ces derniers constatent avec amertume que l'application tolérante[444] du Code forestier de 1827, telle qu'elle était comprise jusqu'à présent, est remise en cause. Sur ce point il est vrai, la législation de la Restauration avait prévu des peines si modestes que, d'après Louis Badré, elles étaient plutôt un encouragement qu'un frein à la délinquance. Le gouvernement de Louis-Philippe, libéral en principe à ses débuts, prend bientôt le parti de la fermeté avec l'arrivée de Guizot au ministère en octobre 1840. La nouvelle politique va se traduire par une répression des délits de plus en plus sévère. En théorie, elle vise le petit-peuple et le sous-prolétariat rural dont les dévastations, les pillages et les abus, comme ceux qui sont perpétrés dans les forêts des environs de St-Dizier, s'opèrent dans une impunité presque totale. Mais la correspondance d'affaires du Clos Mortier montre que les rigueurs nouvelles de l'administration visent aussi les professionnels du commerce et de l'exploitation du bois ainsi que les maîtres de forges.

C'est dans ces circonstances que Jules Rozet est amené à prendre la défense d'un marchand de bois de St-Dizier, condamné par le Tribunal correctionnel de Vitry-le-François « pour délit d'ouïe à la cognée »[445]. On sait que, selon l'Ordonnance de 1669, l'adjudicataire d'une coupe de bois est tenu pour responsable des délits qui peuvent se produire aux abords de sa coupe, soit exactement une zone de 250 mètres, car on estime qu'on entend le choc de la cognée jusqu'à cette distance. Le Code forestier contraint donc les exploitants à surveiller leur coupe et ses abords sur cette largeur de manière à écarter les délinquants, constater les délits et communiquer les noms de leurs auteurs à l'administration[446]. Cette charge n'était pas trop lourde

---

[443] : - Louis BADRE, *Histoire de la forêt française*, Paris, op. cit., p. 135 et suiv..
- Jean-Pierre HUSSON, *Les hommes et la forêt en Lorraine*, Paris, 1991, p. 119 et suiv..

[444] : On trouve encore trace de cet état d'esprit en 1847 dans le ton compréhensif de la lettre adressée par la municipalité de St-Dizier au commis de bois du Clos Mortier, connu pour son honnêteté : « Reçu votre lettre du 18 juin demandant que l'administration municipale renonce à l'amende prononcée contre vous pour déficit de baliveaux. Les motifs longuement exposés par vous seront sans doute appréciés par l'Administration forestière à laquelle nous vous invitons à les faire parvenir. En ce qui me concerne, l'administration municipale s'étant fait une règle de ne jamais réclamer des exploitants honnêtes et consciencieux tels que vous, Monsieur, les amendes encourues par déficit de baliveaux, vous pouvez compter sur mon concours pour vous faire décharger de cette amende. (A. M. St-Dizier, 4/865, 24 juin 1847 Copies de lettres, Le Conseil municipal de St-Dizier à M.Laguerre.)

[445] : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Jules Rozet à M. Périnet, avoué, Vitry-le-François, 17 août 1839.

[446] : Article 31 : Chaque adjudicataire sera tenu d'avoir un facteur ou garde-vente qui sera agréé par l'Agent forestier local et assermenté par le Juge de Paix. Le garde-vente sera autorisé à dresser de procès-verbaux tant dans la vente qu'à l'ouïe de la cognée. Ses procès verbaux seront soumis aux mêmes formalités que ceux des gardes forestiers, et feront foi jusqu'à preuve contraire. L'espace appelé « l'ouïe de la cognée » est fixé à la distance de deux cent

« à l'époque des temps féodaux » comme le dit Jules Rozet, quand les lots adjugés étaient de grande taille (souvent au dessus de 10 ou 15 hectares) et qu'un grand nombre d'ouvriers y était employé de façon permanente. Il explique que tout est changé depuis que l'Administration offre des lots multiples et de petite taille (3 à 5 hectares seulement) dans le but d'en tirer un profit plus élevé. Dans ces conditions, aussitôt terminée l'exploitation d'une coupe après quelques mois de travail, l'adjudicataire s'empresse de déplacer ses ouvriers et de les mettre sur un autre lot parfois très éloigné, et ainsi de suite. Il lui est donc impossible de placer et de conserver un garde vente sur chacun de ses lots et d'en surveiller les abords une fois que la coupe est exploitée. Jules Rozet dit aussi que le travail de surveillance est encore plus difficile quand les coupes de bois sont situées à proximité des ports de la Marne et de leurs mariniers contre lesquels les autorités ont employé la force armée à plusieurs reprises mais sans jamais pouvoir en venir à bout[447].

Infiniment plus grave aux yeux du maître de forges du Clos Mortier est l'affaire dans laquelle il est condamné en personne à une amende 646 F par le Tribunal de Vitry le 2 février 1843. Tout le monde sait, dit-il pour sa défense, qu'il est innocent du délit dont on l'accuse, et que les vrais coupables sont parfaitement connus, malgré quoi, l'administration se refuse à toute transaction, comme cela se faisait habituellement. Outré de ce comportement dans lequel il se voit confondu avec de vulgaires délinquants, mettant en cause l'intransigeance du Conservateur des Forêts sans lequel une telle sentence n'aurait jamais pu être rendue, Jules Rozet déclare ne pas comprendre pourquoi l'administration confond en toute connaissance de cause les honnêtes gens et les fripons, sinon à croire qu'elle veut intentionnellement exercer contre l'industrie des forges « un déplorable système d'hostilité »[448]. Les lettres qu'il écrira à nouveau pour essayer d'obtenir un arrangement n'auront ni réponse ni suite. L'attitude combative de l'administration forestière inquiète de plus en plus les maîtres de forges. Aussi, ils entreprennent de placer en 1839 un de leurs hommes au poste de Sous-inspecteur à Joinville, grâce à la recommandation de Jules Rozet lui-même. Mais aussitôt en place, le sieur Lerouge prend fait et cause pour son administration et avertit les maîtres de forges qu'ils auront à payer le prix fort aux prochaines adjudications[449]. Les maîtres de forges sont donc prévenus : ils peuvent s'attendre à des prix jamais connus jusque là[450].

---

cinquante mètres, à partir des limites de la coupe. Article 45 : les adjudicataires (…) sont responsables de tout délit forestier commis dans leur vente et à l'ouïe de la cognée, si leurs facteurs ou garde-ventes n'en font leurs rapports, lesquels doivent être remis à l'Agent forestier dans le délai de cinq jours. Ordonnance 1669, T. XV, art. 39 et 51.

[447] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet au Ministre de Finances, Paris, 22 septembre 1839.

[448] : Ibid., Rozet à Martin, Conservateur des Forêts, Châlons, 10 nov. 1844.

[449] : Ibid., Rozet et de Ménisson à Danelle, maître de forges, Paris, 18 nov. 1839.

[450] : Sur la politique « d'appréciation » des coupes de bois de l'Etat, Denis WORONOFF, « La politique d'autorisations des usines et la question du bois », art. cit., p. 83-84.

4°) Les Eaux et Forêts : faire payer le taillis

La séance de mise en vente des coupes de bois de la Maison d'Orléans a lieu comme d'habitude dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de St-Dizier, le 31 août 1840[451]. Les 6 premiers lots ne comportent que de la futaie et sont attribués sans difficulté particulière. On passe ensuite aux articles de taillis et futaie. Les propositions faites dans l'assistance montent assez haut et atteignent 1.100 francs l'hectare. Il est difficile de comparer ces prix avec ceux de 1839 car les lots de taillis étaient alors offerts sans futaie. On peut seulement remarquer qu'à ce stade des enchères, le Président de séance s'était contenté en 1838 et 1839 d'élever légèrement le prix, passant par exemple de 480 à 500 francs, et acceptant quelques fois le prix de l'enchérisseur avant de passer aux feux, tandis qu'en 1840, le Président annonce les feux à 1.500 F/ha, ce qui représente un saut de 50%, jamais vu jusque-là. Le vainqueur final n'est pas un maître de forges, mais un marchand de bois de St-Dizier appartenant au groupe familial des Guyard : il obtient le lot à 1.750 F/ha, chiffre qui fait penser à ceux de 1829**.**

Les articles suivants vont monter encore beaucoup plus haut. Le n° 8, voisin du précédent, est offert au même prix de 1.500 F/ha par le Président. Trois maîtres de forges de la vallée de la Marne entrent en compétition avant qu'il soit finalement attribué à Julien Laguerre, commis de bois du Clos mortier, à 1.950 F/ha. Les articles 9, 10 et 12 sont enlevés par deux autres maîtres de forges. On arrive enfin à l'article 16 : dans le public, on fait une proposition au chiffre record de 2.000 F/ha. Le Président annonce une fois de plus que ce n'est pas assez et met la barre à 2.500. Après plusieurs enchères opposant un puissant marchand de bois de St-Dizier, François Dehault à un maître de forges de la Meuse, le lot revient à ce dernier au prix de 2.900 F/ha.

Deux remarques s'imposent à la lecture du déroulement et des résultats de cette séance. Premièrement, plusieurs maîtres de forges se sont opposés les uns aux autres pour un même lot. Cela veut dire qu'ils ne se sont pas entendus à l'avance et qu'ils ont préféré jouer le jeu de la concurrence. Deuxièmement, si les prix sont exceptionnellement élevés, il faut cependant noter que les lots comportent de nombreux arbres de futaie dont la valeur vient en déduction du prix de l'adjudication, une fois vendus aux marchands de bois. Cela n'est vrai qu'en théorie. Cherchant à écouler la futaie d'un lot acquis avec un confrère, Jules Rozet reçoit une proposition de deux marchands de bois associés de St-Dizier. Ces derniers font savoir qu'elle n'est pas à discuter et qu'ils attendent une réponse immédiate (sans le délai habituel de 24 heures) ; ils précisent que seuls les chênes les intéressent vraiment, les hêtres assez peu. Sans avoir eu le temps de prendre l'avis de son confrère, Jules Rozet est bien obligé d'accepter ces conditions[452].

Pour Jules Rozet, cette hausse du prix du bois remettrait-elle en question une fois encore

[451] : A.N.L., Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans, Ordinaire 1841.
[452] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, 15 novembre 1840, Rozet et de Ménisson à Bernard Viry, Cousances.

l'affinage du fer au charbon de bois pour la fabrication du fil de fer ? Maintenant en effet, à la différence de ce qu'il avait supposé en 1829, aucune embellie n'est à espérer, au contraire : les Eaux et Forêts maintiennent leurs exigences lors des adjudications suivantes, les prix des coupes de bois font un nouveau bond en 1841 et poursuivent leur ascension.

Ayant éprouvé l'inefficacité de leurs réactions face à l'administration - en 1840 et 1842, ils ont combattu en ordre dispersé, en 1841 ils semblent avoir pratiqué la politique de la chaise vide -, les maîtres de forges adoptent une attitude nouvelle en prévision des adjudications de 1843. Ils ne se répartissent pas les coupes à l'avance, mais conviennent entre eux de ne pas dépasser un prix limite et de déposer leurs soumissions avant la séance, ce qui est une manière de faire comprendre qu'ils ne se laisseront pas prendre au piège des enchères. L'unanimité ne paraît cependant pas avoir été obtenue et quelques-uns assistent à l'adjudication du 31 août 1843. Le premier article de taillis sous futaie est proposé à 2.000 F/ha par le maître de forges de Marnaval puis à 2.050 par Eugène de Ménisson. Le Président déclare que c'est insuffisant et met les enchères à 2.175 F/ha, ce qui est beaucoup plus raisonnable qu'en 1840.

Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans

Prix moyen et maximum des lots de taillis et arbres abandonnés à la coupe 1840 – 1842

Source : A.N.L., Adjudications des Ordinaires 1841, 1842 et 1843.

Date	*Nombre de lots emportés*			*Prix moyen F/ha*	*Prix maxi F/ha*
	Maîtres de forges	*Marchands de bois*	*Maîtres-mariniers**		
31 août 1840	1	3	0	1.687	2.000
6 sept. 1841	1	9	0	2.116	2.875
8 sept. 1842	1	1	0	2.045	2.950

** : Deux maîtres-mariniers au moins participent aux enchères sur ces lots, mais sans succès.*

Mais l'assistance reste muette, aucune soumission ni offre ne sont annoncées ou formulées à un prix supérieur. Le Président comprend immédiatement le sens de la manœuvre et cherche une parade. Il annonce alors qu'il va procéder au système de l'adjudication au rabais[453] : il partira du prix de 2.800 F et descendra de 25 en 25 F. A 2.175 francs, Eugène de Ménisson est le premier à prononcer « Je prends ». Le lot lui est adjugé. A l'énoncé des autres lots, les maîtres de forges annoncent leur prix maximum et refusent de suivre les marchands de bois dans la course aux enchères. Mais à nouveau, le Président estime que le prix ne monte pas assez haut, passe à l'adjudication au rabais et interrompt la descente si personne ne se déclare avant le prix

[453] : E.N.S.M.P., M 1857 (628) C. BRACONNIER, *Mémoire sur la fabrication du fer en Haute-Marne et constitution géologique du département, p. 27 :* Braconnier décrit le procédé de l'adjudication au rabais, non sans marquer son étonnement devant un procédé qu'il devait ignorer totalement auparavant. (Cet élève-ingénieur

qu'il a décidé. L'un des rares à accepter ce système est Eugène de Ménisson, pour le Clos Mortier.

En fin de compte, de nombreux lots ne sont donc pas adjugés. Ils sont remis en vente lors d'une seconde séance, le 1er septembre. Le Président ouvre les soumissions, aucune ne lui agrée. Il passe alors aux enchères, mais c'est l'échec : seuls 2 lots sur les 14 sont adjugés. En conséquence, une troisième séance est organisée le 11 septembre, toujours dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de St-Dizier. Comme précédemment, les maîtres de forges sont peu nombreux et ne se battent que sur de très rares articles[454].

Au terme de ces trois séances d'adjudications, plusieurs lots de taillis sous futaie n'ont pas été pris car les maîtres de forges ont refusé de suivre la hausse forcée, ce qui était prévisible puisqu'ils avaient fait clairement savoir qu'ils ne pouvaient et ne voulaient pas acheter les taillis aux prix des années précédentes et que, contrairement à la pratique habituelle, ils ne rachèteraient pas ceux des coupes de taillis et futaie acquises par les marchands de bois. Pour une fois, *L'Ancre* prend le parti des maîtres de forges et critique sévèrement les marchands de bois de s'être laissé entraîner à enchérir et acheter à tout prix.

Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans

Prix moyen et maximum des lots de taillis et arbres abandonnés à la coupe 1843 – 1847

Source : A.N.L., Adjudications des Ordinaires 1844 à 1848.

Date et nombre de séances	*Lots offerts*	*Nombre de lots emportés*			*Prix moyen F/ha*	*Prix maxi F/ha*
		Maîtres de forges	*Marchands de bois*	*Maîtres-mariniers*		
Août -Sept 1843 (3)	9	3 - 0 - 1	3 - 0 - 2	0 - 0 – 0	2.069	2.3235
Août 1844 (1)	5	1	3	1	1.796	2.250
Sept. 1845 (1)	4	2	2	-	2.706	2.825
Sept. 1846 (1)	20	8	7	5	2.297	3.500
Sept. 1847 (2)	21	0 -15	0 - 5	0 –1	1.679	1.850

Les maîtres de forges n'en restent pas là. Ils se réunissent et adressent une pétition au ministre pour l'avertir que les forges de Champagne ne sont pas approvisionnées en bois puisque les prix réclamés par l'administration sont beaucoup trop élevés par rapport au cours de la fonte et du fer. Ils légitiment leur refus de prendre des coupes de bois : la pénétration des fontes belges en France avilit les leurs et les Eaux et Forêts les mettent dans l'impossibilité de suivre la hausse. Ils ajoutent que les exigences excessives de l'administration vont avoir des conséquences déplorables non seulement pour les forges (l'impact de la hausse est assez fort pour se faire

manifeste un réel intérêt pour les questions concernant la forêt et le bois, ce qui est extrêmement rare chez ses camarades. Il le fait de manière soignée, détaillée et intéressante).

[454] : A.N.L., Adjudications des coupes d'Orléans, Ordinaire 1844. *L'Ancre*, n° 408, 21 décembre 1843, p. 2, col. 2.

ressentir dans les forges et y provoquer une baisse de leur valeur locative[455]) mais aussi pour tous les ouvriers qui travaillent normalement en forêt et vont être inéluctablement frappés par le chômage : c'est la ruine de toute une région qui se profile à l'horizon[456]. La pétition se termine sur un ton ouvertement dramatique : intimement liée à l'utilisation du charbon de bois, excessivement éloignée des gisements houillers, la Haute-Marne métallurgique ne peut pas survivre si on lui impose de se ravitailler en combustible végétal à des prix impossibles.

L'Ancre publie cette pétition et l'assortit de ses propres commentaires. Se refusant à prendre parti dans la querelle opposant l'administration des forêts aux maîtres de forges, *L'Ancre* conteste cependant le bien-fondé de l'accusation formulée par les Eaux et Forêts contre les maîtres de forges : ces derniers ne se sont pas « coalisés pour faire baisser les prix des bois »[457] mais se sont laissés emporter par l'esprit de concurrence « au point de perdre raison »[458]. Tout en critiquant cette forme d'aveuglement et d'excès, *L'Ancre* se refuse à tout alignement sur les positions défendues par *Les Annales forestières* en faveur « de la propriété et des lois économiques » et demande que ne soient pas oubliées, au-delà des intérêts de l'Industrie et de l'Etat, les privations durement consenties par le peuple pour se fournir en bois de chauffage[459].

Par ailleurs *L'Ancre* rappelle que les exigences de l'administration des forêts s'opposent aux observations de l'administration des mines, attachée à la baisse du prix des produits métallurgiques : « Ouvrez, en effet, les comptes-rendus de cette dernière administration, et vous y verrez qu'elle s'y plaint de la hausse progressive des bois. » Mais *L'Ancre* note aussi que les Mines ont leur part de responsabilité dans les difficultés actuelles : « L'Administration des Mines a des reproches à se faire ; elle a prodigué, à tort ou à travers, les autorisations de hauts-fourneaux, et c'est la concurrence extrême qu'elle a provoquée par son imprévoyance, qui est la cause aujourd'hui du renchérissement dont elle se plaint dans les prix du bois. » Pour le journal, l'administration des Mines devait tenir compte du type de combustible utilisé dans les hauts-fourneaux, selon qu'ils étaient dans une région houillère ou forestière[460].

Après avoir décrit et salué les progrès de la sidérurgie à la houille en France, l'hebdomadaire bragard en montre les limites : « Quelqu'accroissement que prenne la fabrication de la fonte au combustible fossile, elle ne peut prétendre à remplacer la majeure partie de la

---

[455] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet au Sous-Préfet de Wassy, 25 mars 1840.
[456] : *L'Ancre*, n° 408, jeudi 21 décembre 1843, p. 2.
[457] : Ibid., n° 408, 21 décembre 1843, p. 1.
[458] : *L'Ancre*, n°409, 28 décembre 1843, p. 2 : « Au lieu de prévoir ce qui leur arrive aujourd'hui, (…), ils ont guerroyé pour l'achat des bois ; ils les ont portés à un prix insolite, anti-commercial, contraire au bien-être des consommateurs ordinaires et surtout de la classe pauvre. »
[459] : Ibid., n°409, 28 décembre 1843, p. 3 : « Nous avons toujours dit qu'il était peu digne d'un état comme la France de vendre ses coupes de bois de manière à provoquer toutes sortes de concurrences, à ruiner les maîtres de forges et marchands de bois, à forcer le peuple à se rendre délinquant ou à se priver de pain, d'habits, de logement et d'instruction pour se pourvoir en bois de chauffage. »
[460] : *L'Ancre*, n°409, 28 déc. 1843, p. 1 : «L'administration n'a pas fait de distinction entre ceux qui consommaient le combustible végétal qui est limité, et le combustible minéral dont l'extraction peut être infinie (…).»

fabrication au combustible végétal. » *L'Ancre* conclut que la métallurgie haut-marnaise n'est pas mise en danger par la sidérurgie et les grandes forges à la houille, assurant qu'une grande proportion de la fonte française « devra toujours être fabriquée au bois » puisque les meilleurs minerais sont dans les régions bien boisées mais dépourvues de houille.

5°) Au Closmortier, comment répondre à la crise des prix ?

Le Clos Mortier ne peut pas se passer de bois, même momentanément, puisque toute la chaîne de fabrication du fil de fer repose sur ce combustible. C'est la raison pour laquelle Eugène de Ménisson et le commis de bois du Clos Mortier, Julien Laguerre, sont venus aux séances de 1840 et 1843 et ont acquis des lots, en acceptant le prix des Eaux et Forêts ; peut-être ont-ils prévu le pire, à savoir que la hausse serait encore plus forte les années suivantes, et ont-ils fait des acquisitions de sauvegarde pour assurer la marche de leurs feux dans l'avenir. Leur position ne semble pas avoir été comprise et certaines rancœurs se manifesteront de la part de maîtres de forges moins riches et moins puissants qui leur reprocheront d'avoir fait passer l'intérêt particulier avant celui de la profession.

Si le Clos Mortier veut se procurer du charbon de bois ailleurs que dans un rayon de 20 à 25 km, il ne peut en trouver que dans la Meuse. Les maîtres de forges de la vallée de la Marne ont déjà fait appel à ces ressources après avoir négocié avec leurs confrères de ce département et obtenu des parts dans les adjudications de Commercy. Il en est question dans la correspondance du Clos Mortier en 1829, 1830, 1832, 1840, 1842, 1843, 1849, 1850, 1851, 1852 et 1854. Dans l'Inspection de Verdun, encore plus éloignée, c'est un peu moins souvent,1824, 1828, 1838, 1839 et 1843.

Les efforts entrepris par Rozet et Ménisson en 1841, 1842 et 1843 pour se procurer du bois nous sont connus grâce à une série de 32 documents comprenant des contrats sous seing privé passés entre le commis de bois du Clos Mortier et divers marchands de bois, bûcherons, charbonniers et voituriers[461]. La moitié d'entre eux concerne des forêts situées dans le ressort de l'inspection de Wassy dans un rayon inférieur à 25 kilomètres, l'autre moitié regarde des forêts bien plus lointaines, situées dans le ressort des Inspections de Commercy et de Verdun, près des villes de St-Mihiel et Verdun, c'est-à-dire à des distances de 60 à 65 kilomètres à vol d'oiseau de St-Dizier. L'exploitation de ces coupes de bois est effectuée comme dans les environs de St-Dizier : le bois de futaie et de chauffage est cédé à des marchands de bois, les taillis et houpiers sont convertis en charbon de bois. Ce dernier est convoyé par voie de terre jusqu'au Clos Mortier. Cette percée en direction de Commercy et de Verdun est un succès et Jules Rozet reconnaît que, grâce aux bas prix auxquels ont été achetés les charbons, les Forges du Clos Mortier se trouvent

[461] : A.P.V.M., Contrats s.s.p. 1841-1842.

en bénéfice alors que le chapitre des fils de fer lui faisait redouter des pertes[462]. En même temps, Rozet et de Ménisson parviennent à découvrir des coupes de bois un peu plus proches de leurs hauts-fourneaux. Les unes sont localisées dans le réservoir bien connu de l'Inspection de Bar-le-Duc (sud-ouest de la Meuse), les autres – c'est une nouveauté - dans les celles de Châlons-sur-Marne et de Ste-Menehould (sud-est du département de la Marne). De cette manière, ils parviennent à se dégager des hautes pressions qui règnent sur les prix en Haute-Marne[463].

Ce recours aux ressources forestières des départements voisins a-t-il un effet sur les prix pratiqués en Haute-Marne ? Entraîne-t-il un assouplissement des exigences des Eaux et Forêts ? Il semble bien que non. L'administration campe sur ses positions et reste sur son intransigeance. Chaque groupe socioprofessionnel manifeste alors son ressentiment et s'emploie à rendre l'autre responsable de la crise. Au nom des maîtres de forges, Jules Rozet dénonce l'animosité des Eaux et Forêts. L'Ingénieur des Mines renchérit en constatant que la situation n'a plus aucun sens. Il observe que des quantités de coupes de bois sont offertes en Haute-Marne à des prix tellement élevés qu'elles restent invendues[464], - ce que reconnaît le Conservateur des Forêts[465] - et que les maîtres de forges sont contraints de se ravitailler très loin dans les départements voisins. Il estime que les agents de l'Administration forestière sont dans l'erreur complète quand ils affirment que les maîtres de forges se liguent, il déplore qu'ils soient obligés de faire de tels sacrifices pour acheter les coupes de bois, faire rouler leurs usines et il dénonce « l'esprit d'exagération » qui conduit les Eaux et Forêts à exiger de tels prix. Pour éviter qu'on en arrive à de telles extrémités, il demande qu'avant de fixer les prix du bois aux adjudications, les Eaux et Forêts prennent l'avis de l'Administration des Mines car elle est la seule à connaître les besoins métallurgiques du pays[466].

Les maîtres de forges et les Ingénieurs des Mines sont à leur tour pris à parti par les marchands de bois. Les premiers sont accusés de persister à acheter les bois très cher alors qu'ils savaient pertinemment depuis plusieurs années ce qui allait arriver, les seconds sont sévèrement critiqués pour avoir accordé les autorisations à tort et à travers : « On bâtit actuellement les hauts-fourneaux avec la même facilité que des cabanes de bûcherons.»[467]

---

[462] : A.P.V.M., Lettre de Jules Rozet à Alexandrine Rozet, 10 rue d'Alger, Paris, 1843, (avril ou mai ?).

[463] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres : Rozet à M. Williame, Château de Haute Fontaine, 15 octobre 1844 : « M. de Ménisson arrive à l'instant de Bar. Les bois ne s'y sont pas vendus cher. Cependant, je crains qu'ils ne le soient encore trop, eu égard à l'avenir des forges. »

[464] : L'intervention du Service des Mines contre les exigences excessives des Eaux et Forêts est confirmée par *L'Ancre*, n° 408, 21 décembre 1843 : « Aux réclamations de l'administration des forêts, nous pouvons opposer celles de l'administration des mines. Ouvrez, en effet, les comptes-rendus de cette dernière administration, et vous verrez qu'elle s'y plaint de la hausse progressive du bois. (….) Ainsi, tandis que l'administration des forêts se plaint de ce qu'elle ne vend pas ses bois assez cher, l'administration des mines se plaint au contraire de ce qu'ils sont montés à des prix trop élevés ».

[465] : A. D. Haute-Marne, 130 S 194, pièce 187, Rapport de l'Ingénieur, 19 juin 1850.

[466] : Ibid., pièce 203, Rapport de l'Ingénieur des Mines, 18 octobre 1849.

[467] : *L'Ancre*, n° 408 et 409, 21 et 28 décembre 1843.

Au vu de l'élargissement de la zone de ramassage du bois en direction du nord et de l'est, et compte tenu des distances de voiturage du charbon pouvant dépasser 40 à 50 km, ne serait-il pas judicieux de rapprocher la fabrication de la fonte des lieux de confection du combustible végétal ? Jules Rozet s'en était déjà inquiété quelques années auparavant quand, après avoir trouvé naturel d'édifier son second haut-fourneau juste à côté de l'ancien (1835), il remettait en cause cette manière de faire (1840). Il constatait en effet que les « hauts-fourneaux doubles » du Clos Mortier et d'Eurville avaient du mal à faire venir au même endroit les quantités requises de combustible à cause de l'insuffisance générale des approvisionnements en charbon de bois. Selon lui, les hauts-fourneaux doubles du Clos Mortier et d'Eurville n'auraient pas produit ensemble plus de 1.500.000 kg de fonte en 1839, tandis que les hauts-fourneaux isolés en auraient produit chacun de 1.000.000 à 1.200.000 kg[468].

Cette observation était-elle aussi fondée que Jules Rozet le prétendait quand on sait que cette lettre était destinée à obtenir de l'administration une diminution de sa patente ? On peut en douter. Cinq ans plus tard en effet, il délaisse sa démonstration et se lance dans la construction de deux nouveaux hauts-fourneaux sur la rive gauche de la Marne, l'un à côté de l'autre et juste en face des deux qui existent déjà au Clos Mortier. Le premier est mis à feu le 15 juillet 1846, mais le second tarde à être édifié. Il faut croire que la nouvelle hausse des coupes de bois des adjudications de l'automne 1845 et 1846 conduit Jules Rozet à n'en construire qu'un seul et à aller cette fois jusqu'au bout de son raisonnement de 1840 : le premier haut-fourneau de 1846 restera isolé, et le second devra en quelque sorte aller à la rencontre et au plus près des ressources forestières. On voit mieux pourquoi Rozet et de Ménisson prennent en location le fourneau du Vieux Jean d'Heurs (vallée de la Saulx, département de la Meuse) de 1846 à 1847, puis de celui de Sermaize (vallée de la Saulx, département de la Marne) de 1847 à 1848.

On est mal renseigné sur la provenance des charbons utilisés à Vieux Jean d'Heurs mais beaucoup mieux sur ceux de Sermaize. Un cahier spécial du Fonds Rozet « Comptes courants entre maîtres de forges » comprend les comptes d'exploitation des coupes de l'Ordinaire 1847, notamment les sommes remises en 1846 au sieur Ganthier Aîné pour avoir dressé les inventaires dont Rozet et de Ménisson se sont servis pour se rendre adjudicataires de coupes de la Forêt de Ste-Menehould ; celles-ci vont représenter plus de 40 % du total des bois acquis cette année-là. Comme on ignore si d'autres inventaires ont été faits par un expert différent, on ne peut évidemment pas en déduire qu'une telle proportion de bois proviendrait de cette seule partie de la Forêt d'Argonne. Du moins est-on assuré que le fourneau de Sermaize est principalement alimenté avec les charbons de bois en provenance la Forêt de Ste-Menehould. Il en est tiré

[468] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet au Sous-Préfet de Wassy, 25 mars 1840.

suffisamment pour que Rozet et de Ménisson éprouvent le besoin de faire construire un hangar, une écurie et un dépôt spécial pour le stocker à Verrières, village tout proche de ces coupes. Aussi est-il facile d'identifier les charbons venant de cette forêt dans le Journal du mois de décembre 1847 de ce fourneau grâce à l'annotation « Dépôt de Verrières, Haie Guérin ».

Rozet & de Ménisson
Frais d'inventaire de coupes de bois de l'Ordinaire 1847
fait pas M. Ganthier Aîné en 1846.

Inspection	*Désignation des Bois*	*Frais d'inventaire*	*%*	*% total Ste-Menehould*
Wassy (?)	Bois d'Aumale	84 F, 45		
?	Bois de M. le Marquis de Rougé	93 f, 00		
Wassy	Bois de Bordeaux	68 F, 00		
Ste-Menehould	Bois royaux et communaux de Ste-Menehould	155 F, 00	35,9 %	**40, 76 %**
Ste-Menehould	Bois La Normande de Mrs Lepreux et Martin Jarlot, Ste-Menehould	21 F, 00	4,86 %	
Wassy	Bois le Comte près de Wassy : doubles stères de bois à charbon	9 F, 90		
	Total :	431 F,35		

Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, « Comptes courants entre maîtres de forges »

On sait par ailleurs qu'aucun charbon de bois provenant du dépôt de Verrières n'est réceptionné au Clos Mortier pour l'un ou l'autre de ses trois hauts-fourneaux. C'est donc au haut-fourneau de Sermaize que Rozet et de Ménisson affectent les coupes de bois du massif forestier de l'Argonne, éloigné de St-Dizier de plus de 56 km à vol d'oiseau et d'une bonne soixantaine par voie de terre. Par la suite, il n'est plus question de charbon de bois de la région de Ste-Menehould. En revanche, les bois des inspections de Commercy et de Verdun apparaissent toujours dans les registres du Clos Mortier.

En réalisant ce raid en direction de la Forêt d'Argonne, Jules Rozet revient donc au principe qu'il défendait en 1840 : un fourneau isolé est plus facile à approvisionner que des fourneaux doubles. Ce faisant, il se soustrait aux hauts prix du bois régnant en Haute-Marne. Par la même occasion, il saisit la chance d'exploiter un haut-fourneau proche du Canal de la Marne au Rhin grâce auquel il expédie au plus court et au moindre coût (sans transbordement) les fontes de moulage commandées par la maison Calla et le dépôt parisien de Fournier & Lauvaux[469].

Ainsi, au lieu de construire immédiatement leur second haut-fourneau, face au Clos Mortier, sur la rive droite de la Marne, et sans s'interdire de le faire plus tard, Rozet et de Ménisson, préfèrent se rapprocher des ressources forestières lointaines et prendre en location le haut-fourneau de la région de Champagne le plus voisin. Cet exemple est-il suivi par d'autres

[469] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Brouillard, 18 février 1850.

maîtres de forges de Haute-Marne ? On sait seulement que la location de Vieux Jean d'Heurs et de Sermaize est prise conjointement avec Beugon & de Misery pour répondre à une importante commande de fontes moulées pour les chemins de fer. Mais cette expérience est très ponctuelle : en 1848, Rozet et Ménisson parviennent à reprendre pied dans le Fourneau d'Eclaron et son affouage de sorte que la location de Sermaize ne s'impose plus.

Comme les prix des coupes de bois se maintiennent très haut et franchissent un nouveau palier en 1845, Rozet et de Ménisson tombent-ils, malgré tous leurs efforts, dans une impasse avec leurs usines qui ne fonctionnent qu'au charbon de bois ? Poser la question en ces termes serait oublier une fois de plus que le choix du combustible végétal au Clos Mortier n'est pas un but en soi mais le moyen de miser sur la valeur ajoutée. C'est bien pourquoi Jules Rozet s'est appliqué à développer la qualité de toute sa chaîne de fabrication, à commencer par la fonte et à finir par le fil de fer. Ce serait perdre de vue aussi que Jules Rozet et E. de Ménisson sont d'importants propriétaires forestiers et qu'en tant que tels, ils profitent de la hausse du prix du bois et peuvent se féliciter l'un et l'autre d'avoir consacré des capitaux importants à l'acquisition d'espaces boisés. Jules Rozet le dira lui-même en reconnaissant avec satisfaction que, loin d'avoir provoqué une baisse du prix du bois, l'introduction de la houille dans la fabrication du fer en Haute-Marne a entraîné une augmentation de 50 %[470].

Dans ces conditions, on comprend qu'il ne s'alarme pas à l'idée de voir la houille pénétrer encore plus massivement en Haute-Marne grâce aux nouvelles voies de communication. Certains propriétaires forestiers s'inquiètent de cette intrusion : selon eux, elle ruinera la valeur de leurs bois, puisque leurs taillis ne trouveront plus preneurs. Mais déjà en 1829, Jules Rozet démontrait devant le conseil municipal de St-Dizier que cette crainte n'était pas fondée : le taillis trouverait toujours preneur dans les hauts-fourneaux de Haute-Marne, étant donné que la houille, avant d'être utilisée dans les hauts-fourneaux, devait être « réduite en cock », opération qui en renchérissait suffisamment le prix pour que le charbon de bois reste plus économique[471]. Depuis, un autre argument était venu plaider en faveur de la sidérurgie au charbon de bois : les hauts-fourneaux au coke ne pouvaient pas produire de fonte d'aussi bonne qualité que ceux qui – comme en Champagne - avaient le double avantage d'être situés à proximité de bonnes minières et de massifs forestiers abondants[472].

Est-ce la manifestation de ses qualités personnelles, est-ce le résultat de ce qu'il a appris auprès des Frères Michel, habiles gestionnaires de leurs ressources forestières[473], en tout cas on

[470] : *Mélanges Industriels*, J. ROZET, « Influence du canal de la Saarre sur la propriété forestière dans les départements de la Haute-Marne et de la Meuse », 28 décembre 1847.
[471] : A. M. St-Dizier, S 328, Rapport de la commission sur le chemin de fer de St-Dizier à Gray, 19 août 1829.
[472] : *L'Ancre*, n° 408, 21 décembre 1843, p. 3, col 1.
[473] : Denis WORONOFF, « Tradition et innovation dans la sidérurgie ». art. cit., p. 559-573.

voit que Jules Rozet accorde un soin extrêmement minutieux à l'organisation de ses approvisionnements en bois et charbon de bois. Pour avoir choisi la voie exclusive du combustible végétal, il s'est soumis à des contraintes plus serrées que les confrères qui se sont engagés en grande majorité dans la méthode champenoise. Obligé de veiller particulièrement ce chapitre des dépenses, il parvient à surmonter les difficultés sans cesse renouvelées et accumulées au cours des années 1830 et 1840. La validité de l'association conclue avec E. de Ménisson en 1832 s'en trouve ainsi démontrée.

Restent à déterminer les conséquences du renchérissement continu du charbon de bois sur le fonctionnement et l'avenir du Clos Mortier : Jules Rozet doit-il persévérer dans le chemin tracé en 1825, à savoir celui de la valeur ajoutée grâce au combustible végétal et au fil de fer ?

3ÈME CHAPITRE :
ENTRE LE FIL DE FER ET LES FERS MARCHANDS

Loin de se détourner de la fabrication du fil de fer, Jules Rozet lui donne la première place, abandonnant la production des fers marchands au bois et par voie de conséquence celle des fers de fenderie. En 1830 et 1831, il informe un de ses clients qu'il arrête de produire les fers marchands en ½ roche[474]. L'année suivante, il prévient la maison Héron Frères que le fer de fenderie au bois ne se fait pratiquement plus en Haute-Marne et qu'on ne peut guère en trouver que chez les Berthelin, à Doulevant, mais que ces derniers sont débordés de commandes[475]. Tout en continuant à passer à la fenderie du Clos Mortier les fers expédiés par les forges des environs, Jules Rozet consacre toute son attention au fil de fer, comme il le dit à l'un de ses correspondants en décembre 1833 : « Nous venons de doubler notre fabrication, et le nouveau mode de recuit que nous venons d'adopter ne laisse rien à désirer. »[476], et en 1840 : « Notre affaire principale (est) le fil de fer. »[477]

A/ LE FIL DE FER : UN DÉVELOPPEMENT MESURÉ

1°) La filerie trouve sa vitesse de croisière

Après de longues années de mise au point, de rebuffades et de déconvenues dans la fabrication et la vente de ses fils de fer, Jules Rozet touche enfin au succès à la fin de l'année 1833. Les observations faites par l'élève-ingénieur Pigeon lors de son voyage d'études en 1836 permettent de se faire une idée des points sur lesquels les progrès ont été obtenus. Il détaille les propriétés d'un bon fil de fer tel qu'on en obtient maintenant au Clos Mortier : rondeur, calibrage, poli. Beaucoup de choses dépendent du recuit. Cette opération est destinée à faciliter le passage du fil de fer par les trous de plus en plus petits de la filière, mais il ne faut pas en abuser car le fil perd en ténacité au point de devenir cassant. Il importe aussi de résoudre le problème de l'étanchéité des chaudières et de leurs couvercles. En parvenant à faire ce recuit hors de tout contact de l'air, Jules Rozet évite toute oxydation, ce qui est particulièrement important pour les fils de petit diamètre car ils offrent au total une surface plus élevée que les gros[478].

Deux faits montrent qu'un cap est passé dans le domaine de la qualité. Le premier concerne la fonte fabriquée au Clos Mortier et dont un maître de forges de Bourgogne déclare qu'elle approche celle de Comté : au mois de septembre 1833, Delmont écrit à Jules Rozet qu'il

---

474 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Lefebvre Cousin, marchand quincaillier, Valenciennes, 24 juillet 1833.
475 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Mrs Héron Frères, Paris, 8 décembre 1834.
476 : Ibid., Rozet à Chanoine & Cie, Chaalons sur Marne, 2 décembre 1833.
477 : Ibid., Rozet et de Ménisson à Poupart, rue St-Fraire (sic), n° 18, Paris. 31 décembre 1840.
478 : E.N.S.M.P., PIGEON, J 1836 (49), *De l'industrie du fer en Haute-Marne*, pages 56 et suiv..

s'intéresse aux fontes de Champagne car il s'inquiète de la baisse du prix du fil de fer et cherche un moyen de s'approvisionner en fers peut-être un peu moins bons que ceux de Comté mais moins chers. Ayant entendu dire que les fers de Champagne étaient parvenus au niveau de ceux du Châtillonnais et qu'ils étaient propres à passer à la tirerie, il souhaite obtenir un échantillon de ce qui se fait au Clos Mortier[479]. Sensible à la franchise avec laquelle Jules Rozet répond que pour le passage à la filière les fers de Champagne ont leurs qualités mais aussi leurs défauts[480], satisfait des précisions et des détails qui lui sont donnés, Delmont maintient sa commande pour un lot d'essai, en priant seulement Rozet de lui indiquer comment ses forgerons pourront tirer le meilleur parti des fontes du Clos Mortier (elles sont noires) alors qu'ils sont habitués aux fontes grises de Comté.

Le second indice de progrès est représenté par la disparition des lettres de reproches ou de conseils à suivre dans la correspondance reçue. Il faut croire que dans tous les ateliers - haut-fourneau, feux d'affinerie, cylindres et filière - la fabrication est parvenue à un niveau satisfaisant. La rubrique des « déchets présumés » dans le registre de fabrication de fil de fer couvrant la période de mai 1826 à février 1837 le laisse apparaître[481] :

Filerie du Clos Mortier

« Déchets présumés »

Source : A.D.Haute-Marne, 50 J, Registre « Fabrication du fil de fer » (mai 1826 – février 1837).

Année	Fil de fer produit	« Déchets présumés »	%
1826 (juin-déc.)	45.299 kg	2.265 kg	5, 02 %
1827	82.648 kg	4.129 kg	4, 94 %
1828	106.327 kg	5.321 kg	5, 00 %
1829	113.197 kg	5.670 kg	5, 01 %
1830	128.877 kg	6.370 kg	4, 94 %
1831	145.147 kg	6.720 kg	4, 63 %
1832	130.170 kg	5.798 kg	4, 45 %
1833	182.540 kg	7.293 kg	3, 99 %
1834	227.381 kg	8.361 kg	3, 67 %
1835	267.045 kg	10.582 kg	3, 96 %
1836	280.434 kg	12.085 kg	4, 31 %
1837 (janv.-fév.)	36.379 kg	1.452 kg	3, 99 %

[479] : A.P.V.M., Forge sur Ouche, par Dijon, 24 septembre 1833, Delmont à Rozet : « Chatillon mes voisins et grands concurrents employent leur fers avec succès à la tirerie. Plusieurs personnes m'ont assuré que les fers de votre contrée me mettraient mieux que tous autres en état de rivaliser ceux du Chatillonnais. »

[480] : A.P.V.M., Forge sur Ouche, Delmont à Rozet, 5 octobre 1833 : « Quoique je connusse dès longtemps la propriété, pour le commerce, des fers de la Haute-Marne, c'est avec la plus vive reconnaissance que j'ai lu et apprécié l'intéressant détail que vous avez si obligeamment tracé sur votre lettre du 25 écoulé. J'ignorais complètement les avantages et les graves inconvénients de ces diverses qualités de fer pour la tirerie, mais ayant porté les renseignements jusque dans les plus petites choses dont l'objet est susceptible je ne puis me méprendre sur l'emploi que je pourrais en faire à l'avenir. »

[481] : A. D. Haute-Marne, 50 J,Registres « Fabrication de fil de fer », mai 1826 – février 1837.

De 1826 à 1834, le pourcentage des déchets présumés est en diminution. Cependant l'année 1835 est marquée par une augmentation qui s'accuse encore en 1836 ; le registre donne des explications en signalant que la qualité des fers est « mauvaise » ou bien que le fer fabriqué par tel ouvrier est « mal passé » à la tirerie. Il note aussi que plusieurs ouvriers sont partis ailleurs ou bien ont été renvoyés. L'atelier se trouvant désorganisé, il faut envoyer quelqu'un recruter du monde en Comté. Les deux mois de l'année 1837 paraissent indiquer une amélioration et un retour aux bons résultats.

Un autre témoignage est donné par Jules Rozet lui-même. Pendant un certain temps, comme sa tirerie laissait pas mal de rebuts, il trouvait à les placer auprès de fabricants de chaînes de Wassy ainsi que de Grand et Neufchâteau, dans le département des Vosges. Le mot « rebuts » apparaît à dix reprises dans des factures et lettres de voiture pour ces destinations[482]. Mais à partir du mois de juin 1844, la diminution de la quantité de ces rebuts lui fait répondre à l'un de ses anciens clients qu'il ne peut plus lui en fournir. Il explique que grâce à l'amélioration de ses fils de fer, il en a de moins en moins[483]. De fait, la dernière expédition de cet article a lieu le 6 juin.

Tirerie du Clos Mortier

Difficultés et mouvements dans le personnel ouvrier (1836 et 1837)

Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Registre « Fabrication du fil de fer » (mai 1826 – février 1837).

Année	Mois	Problème rencontré
1836	Avril	« Cette perte provient de la mauvaise qualité des fers du 1er feu, particulièrement le de Groffe. »
1836	Mai	« Le fer de Vincent Joli et de Courty a mal passé à la tirerie et les machines ont presque tout fait en 25. Le fer de Fanfan Vautrin a mieux passé, et les machines ont tout fait en 25. »
1836	Juin	« Le fer n'a pas mieux passé courant de ce mois que le mois précédent. Joseph Méline, Théodore frères ont été renvoyés ce mois par leur mauvaise conduite, ces trois ouvriers se sont dirigés sur Châtillon-sur-Seine. »
1836	Sept.	« Jean Richet (?) a été absent 10 jours pour un voyage en Comté chercher des ouvriers. Prost a quitté le travail le 17 de ce mois. Il est parti le 22 pour Grancey. Théodore père a quitté le travail le 17, il est parti le 22 pour Grancey. »
1836	Octobre	« D. Martin a été absent 8 jours pour chercher une place. »
1836	Novembre	« Carré a commencé à travailler le 8 de ce mois. Chabot a commencé à travailler le 15 de ce mois. »
1836	Décembre	« Le Père Mouret et ses fils ont commencé à travailler le 26. Curin a cessé de travailler le 31 et est parti le 2 janvier. »

S'agissant du cours du fil de fer, la conjoncture devient à nouveau favorable. Au prix de 6,05 F au mois de juin 1832, il passe à 6,70 en juin, puis à 6,80 en août. Il se stabilise aux environs de 6,50 F jusqu'en novembre 1834. Ce prix concerne les fils n° 6 et n° 7 « tordus »

[482] : - A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres en 1833, 1839, 1840 et 1844.
- A.P.V.M., Factures et lettres de voitures en 1833, 1834 et 1835.

[483] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à M. Galtier, Neufchâteau, 4 juin 1844.

destinés aux maisons de Champagne[484]. Les deux mois de l'année 1837 paraissent indiquer une amélioration et un retour aux bons chiffres. Par la suite, les renseignements précis manquent jusqu'au milieu de 1839. Au mois d'août le n° 7 est à 5,22 F. Une reprise a lieu à la fin de 1839 et les circonstances restent favorables à l'augmentation, car Paris manque de fil de fer au début de janvier 1840. Jules Rozet s'en réjouit : si la gelée se maintient, les prix se tendront encore car la Franche-Comté ne pourra rien envoyer par voie fluviale[485]. Le calcul est juste. La hausse se confirme en février avec le froid qui paralyse la voie d'eau ; au mois de juin, les prix atteignent 7,00 francs. L'année suivante, un client du département de l'Oise discute le montant de sa facture et prévient qu'un concurrent offre du fil de fer à seulement 6,40 francs. Jules Rozet répond qu'il faut comparer ce qui est comparable : on ne peut pas confondre les fils de fer puddlés et les fils de fer au bois, ces derniers étant plus prisés à Paris et se vendant entre 6,50 et 6,60 F[486].

Cependant, l'apparition de nouvelles fabriques de fil de fer dans le département ne favorise pas l'élévation des prix de vente et Rozet s'en plaint dans la lettre écrite en 1840 pour obtenir une réduction d'impôt[487]. Devant une concurrence plus difficile, il cherche à abaisser ses prix en gagnant sur l'emballage : il propose aux fabricants de pointes un conditionnement moins onéreux : au lieu d'être livré en bottes de 5 kg et emballé dans des tonneaux, le fil de fer est livré simplement lié en paquets de 25 kg et sans protection[488]. Ce procédé est donc moins cher, mais il exclut le transport par voie d'eau[489]. Certains commissionnaires font savoir que ce nouveau mode de conditionnement ne leur agrée pas. Rozet répond qu'en direction de Metz, les voituriers ne font pas de difficultés pour accepter et transporter chaque mois 16.000 kg en paquets, disant même qu'ils les préfèrent aux tonneaux. Dans ces conditions, il n'y a pas de raison que les voituriers qui chargent sur Paris ne se mettent pas à cette nouveauté. Rozet propose à son commissionnaire d'envoyer deux de ses propres ouvriers lui montrer comment on s'y prend au Clos Mortier sans se laisser « dégoûter par les rouillons »[490]. Mais les réticences subsistent et un commissionnaire fait savoir qu'il aurait pu facilement trouver un roulier à 18 F s'il s'était agi de tonneaux, mais qu'avec des paquets, il faut se donner plus de mal pour soigner le bâchage. C'est pourquoi il a été obligé de consentir le prix de 20 F[491]. Certains clients continuent de préférer les

---

[484] : Ibid., Rozet à Mme Veuve Vallery, Epernay, 16 novembre 1834.
[485] : Ibid., Rozet Seguin, rue Geoffroi Larnier n° 29, à Paris, 7 janvier 1840.
[486] : Ibid., Rozet à MM. Crumel (?) , près de Chantilly, Oise, 8 février 1841.
[487] : Ibid., Rozet au Sous-Préfet de Wassy, 25 mars 1840.
[488] : - A.P.V.M., Récipissés n° 54 et n° 55 de Lacombe, commissionnaire à St-Dizier, 13 avril 1848. Récipissés n° 61 de Gabriel Varnier, commissionnaire à St-Dizier,27 avril 1848.
- A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Ducel, Paris, 16 décembre 1850.
[489] : A. D. Haute-Marne,50 J, Copies de lettres, Rozet à Leblond Bigot, Rugles, 3 avril 1840. Rozet à Bugnet fils, Nogent-le-Rotrou, (Eure), 17 avril 1840.
[490] : Ibid., Rozet et de Ménisson à M. Joly, commissionnaire, St-Dizier, 11 mai 1840. Le mot « rouillon » n'est pas usité, mais dans le contexte où il est utilisé, on peut penser qu'il s'agit de traces de rouille.
[491] : A.P.V.M. : Joli, commissionnaire à St-Dizier, à Rozet et de Ménisson, négociants, 22 mai 1849.

tonneaux, plus sûrs et plus faciles à identifier quand on y fait graver une marque distinctive, comme par exemple « G. P. » au nom du marchand de fer Gervais à Paris[492].

Dans la petite guerre psychologique que se livrent le producteur et ses clients sur les tarifs, et pour répondre à ceux qui prophétisent une baisse prochaine des prix, retardent leurs commandes ou demandent une diminution de leur facture, Rozet et de Ménisson annoncent qu'au contraire ils sont persuadés que le fil de fer va connaître une hausse. Ils mettent en avant la dernière sécheresse estivale, les hautes eaux et les glaces de l'hiver qui auraient ralenti la fabrication, et surtout la faillite de M. Gauthier[493], toutes choses qui selon eux ne permettront pas aux maisons de commerce de se réapprovisionner de manière satisfaisante et de combler le déficit de leurs stocks[494]. Malgré tout, l'année 1841 n'est pas aussi bonne qu'ils l'escomptaient. En établissant leur inventaire annuel au mois de mai 1842, Rozet et Ménisson constatent qu'ils ont un peu perdu sur les fils de fer car ceux-ci ont séjourné trop longtemps à l'usine et ont été vendus à bas prix[495]. En 1844, les prix s'affaissent encore un peu et il faut accepter de vendre à 5,40 francs[496]. On ne dispose pas de renseignements sur les prix après cette date.

On se souvient qu'après avoir fabriqué 63.500 kg (estimation) de fil de fer lors de sa première année de production (1826) la filerie du Clos Mortier avait dépassé 100.000 kg en 1828. Au mois de décembre 1833, Jules Rozet annonçait à ses clients qu'il venait de doubler ses possibilités de production et l'année 1834 se terminait sur le chiffre de 227.000 kg. La progression se confirme dans les années suivantes et atteint 280.000 kg en 1836. Après cette date les statistiques manquent et ne réapparaissent que pour l'exercice allant du 1er mai 1847 au 30 avril 1848 : elles nous donnent alors un total de 334.000 kg, résultat ne donnant pas exactement la mesure de la progression car il est affecté par la crise à partir de mars 1848.

Production de fil de fer
à la tirerie du Clos Mortier
1827 – 1836
Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Registre « Fabrication de fil de fer » Mai 1826 – Février 1837

Année	Production	**Année**	Production
1827	82.648 kg	1832	130.170 kg

[492] : Ibid., Joli, Commissionnaire à St-Dizier, à Rozet & de Ménisson, négociants, 11 Février 1849 : « Vos 5 tonneaux 2.625 k° n° 24, 25, 26, 27 et 28 marqués "G P." pour Mr Gervais font route pour Paris à 30 f. »

[493] : - J.-F. BELHOSTE, « La société des forges », *La métallurgie comtoise*, Cahiers du Patrimoine, 1994, p. 223 et 224 : Joseph Gauthier, (1878 – 1847), le « Napoléon des forges » de Franche-Comté, exploitait 19 hauts-fourneaux et 11 ateliers de tréfilage ; il est brutalement déclaré en faillite le 31 octobre 1840.

- A. D. Haute-Marne, 50 J, 8 février 1841, Rozet à Leveau, Paris : « Nous sommes persuadés que le prix des fils de fer augmentera, à cause de la sécheresse de l'été dernier, des grandes eaux et des glaces de l'hiver qui ont ralenti considérablement la fabrication dans les usines, et aussi par suite de la déconfiture de M. Gauthier. »

[494] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Mme Dujardin, Paris, 25 février 1841 : « Merci des vos observations qui recoupent les nôtres sur le cours des fils de fer qui manqueront cet été. Les usines ayant très peu produit pendant l'hiver, le déficit qui existait à la fin de l'été dernier n'a pas été comblé. ».

[495] : A. P.V.M., J. Rozet à Mme J. Rozet, rue d'Alger, n° 10, Paris. 21 Mai 1842.

[496] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Fonds Rozet, Rozet et de Ménisson à Leduc, Paris, 17 sept. 1844.

1828	106.327 kg	1833	182.560 kg
1829	114.197 kg	1834	227.876 kg
1830	128.877 kg	1835	267.045 kg
1831	145.147 kg	1836	280.434 kg

Le développement de la production s'accompagne de celui de la clientèle. Le Clos Mortier conforte ses positions sur la place de Paris. Aux clients des premières années (Gervais, Fouquet et Sainte-Beuve notamment) s'en ajoutent de nouveaux. Ils passent des commandes importantes dépassant souvent le millier de bottes, par exemple en 1845, Patrelle, quincaillier, rue Aubry le Boucher (1.740), Dujardin et Fils (1.450, en dépôt), Rabeau, fabricant de pointes, Chemin de Pantin n° 17 (1.000).

Mais Rozet et de Ménisson trouvent plus profitable de vendre en province car les prix y sont toujours de 10 à 15 francs plus élevés qu'à Paris[497]. La clientèle champenoise, qui a été un peu oubliée, est à nouveau sollicitée par l'intermédiaire des cousins Chanoine à l'automne 1839. Elle redevient un débouché favori des fils de fer à ficeler les bouteilles de Champagne auprès des maisons Cazanove, Chanoine, Perrier-Jouët. Le Clos Mortier se dispense de plus en plus de suivre et de relancer sans cesse ses divers clients car il dispose maintenant sur place d'un revendeur actif, Mme Veuve Vallery, à Ay (depuis 1833-34)[498].

En direction du Midi, Jules Rozet répond de manière négative aux sollicitations de l'importante maison Camel de Lyon car il estime n'avoir aucune chance de s'attaquer aux produits de Franche-Comté qui bénéficient d'une plus grande proximité[499], avouant qu'il lui est bien plus avantageux d'écouler son fil de fer vers l'Est et la Normandie. De fait les produits du Clos Mortier trouvent de nouveaux débouchés en Lorraine, dans les Vosges, la Meurthe, et la Moselle, notamment à partir de 1839 dans les villes de Foug, Nancy, et mieux encore Metz auprès des maisons Becker et Karcher & Westerman. Ils se maintiennent en Normandie à Rugles (Eure) et L'Aigle (Orne) ainsi qu'à Sourdeval (Manche). Une percée est faite en direction d'Orléans, ville qui avait été autrefois un bon débouché pour les fers du Clos Mortier.

Des avancées sont enregistrées vers l'ouest et le sud-ouest, au Mans, à Nantes, Angoulême et même Bordeaux (1844). Il est possible que les lots de fils de fer vendus par le Clos Mortier dans cette ville soient utilisés dans les vignobles pour les premiers essais faits en Gironde en 1845 pour remplacer les lattes traditionnelles par un support beaucoup plus solide et peu coûteux à mettre en place. Cette expérience n'est pas concluante : le fil n'est pas assez solidement

[497] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Poupart, rue St-Fraire (sic), n° 18, Paris. 31 décembre 1840.
[498] : Ibid., Rozet à Mme Veuve Vallery, Ay, 1833 et 1834.
[499] : Ibid., Rozet à M. Camel, Lyon, 13 février 1840.

tendu, à l'usage il s'affaisse, et enfin, il altère l'écorce des ceps[500]. Peut-être est-ce la raison pour laquelle les quatre marchands de fer de Bordeaux ne renouvellent pas leurs commandes de fil de fer du Clos Mortier après 1845 ?

Après avoir fabriqué des pointes et des chaînes lors de ses débuts, la tirerie du Clos Mortier délaisse peu à peu ces activité et oriente les clients désireux d'en acquérir vers de petits fabricants de St-Dizier qui reprennent ces spécialités, notamment un négociant bragard, Féron, ancien régisseur du Clos Mortier qui crée sa propre entreprise de tréfilerie et de chaînerie sous le nom de « Féron, Minot, Dubois & Cie », ou un ancien maître ouvrier, Mariotte, qui a d'abord travaillé pour Briquet avant de se mettre à son compte comme chaînetier[501].

Ce type de relation entre une usine importante de St-Dizier et des petits artisans qui en utilisent les produits semi-finis pour les transformer en production un peu plus élaborées n'est pas nouveau ; il a existé aux siècles précédents et se perpétue encore entre les forges du Clos Mortier et de Marnaval et les cloutiers ou fabricants de tonneaux. Cet aspect de l'activité et du paysage industriel de St-Dizier est peu spectaculaire et méconnu ; il se développe pourtant en ce milieu du XIXe siècle avec des petites ou moyennes entreprises dont certains patrons sont issus des forges de St-Dizier tandis que d'autres, propriétaires d'un magasin de serrurerie ou d'un atelier en plein Paris, s'installent à St-Dizier pour disposer de leur propre atelier de fabrication et d'une main d'œuvre moins coûteuse.

La tonalité de la correspondance relative aux expéditions de fil de fer n'a plus rien à voir avec celle des premières années, quand les critiques et les rebuffades tombaient en avalanche. Les compliments sont absents, mais ce n'est pas le genre de la correspondance des lettres d'affaires, et les commandes qui affluent en tiennent lieu. On sent même que la répartition des rôles aurait tendance à s'inverser, Jules Rozet se permettant d'assortir ses lettres de remarques qu'il n'aurait jamais pu s'autoriser auparavant. Par exemple, à un client de Rugles (Normandie) qui tente de faire baisser les prix en annonçant qu'on lui fait une offre plus intéressante ailleurs, Rozet et de Ménisson répondent qu'il ne doit surtout pas manquer une telle occasion et qu'ils acceptent avec plaisir de ne pas effectuer le reste de la livraison car ils ont pris du retard dans leur production à cause des « débordements » de la Marne[502]. Fouquet renonce aussitôt à sa manœuvre et confirme sa commande. En réponse, Rozet accepte d'effectuer le travail restant à faire, affectant de croire que son client a simplement voulu le renseigner sur les prix de Franche-Comté. A une maison de vins de Champagne qui passe une commande un peu tardive, il se permet de dire qu'elle devrait

---

[500] : Ph. ROUDIE, *Vignobles et vignerons du Bordelais (1850 – 1980)*, P.U.B., Bordeaux 1994, p. 93.
[501] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres : Rozet à M. Deullin Chevalier, Châlons, 21 novembre 1839. Rozet à M. Vinot, Neufchâteau, 20 février 1840.
[502] : Ibid., Rozet et de Ménisson à Fouquet, Rugles, 7 et 14 avril 1834.

s'y prendre un peu plus tôt la prochaine fois si elle veut être livrée dans des délais raisonnables[503].

Ainsi, dans l'ensemble, la fabrication et la vente des fils de fer semblent donner satisfaction. Alors pourquoi ne pas les développer plus encore ?

2°) Développement ou stabilité ?

A la fin du premier tiers des années 1830, la filerie paraît effectivement promise à un bel avenir. Cependant les chiffres atteints au milieu des années 1840 - la production de fil de fer du Clos Mortier atteint et dépasse peut-être les 350.000 kg et même 370.000 kg [504] - constituent un progrès réel, certes, mais pas considérable, ce que confirme le nombre d'ouvriers ou le montant des salaires. Le personnel n'augmente pas, sauf aux moments de presse et se tient autour de 33 ouvriers[505]. Les salaires versés dans cet atelier sont assez réguliers eux aussi et compris dans une fourchette allant de 1.400 à 1.900 francs (sauf sécheresse ou gel prolongé).

Contrairement à la période précédente, ce n'est pas la difficulté du recrutement de la main d'œuvre qui peut freiner le développement de la tirerie du Clos Mortier. Au contraire, Jules Rozet reçoit des demandes d'emploi de la part de tireurs[506]. Le temps où il devait jouer le « chasseur de têtes » est révolu, et Jules Rozet ne fait aucune difficulté pour laisser partir un ouvrier et ses enfants avant que le terme normal de leur engagement au Clos Mortier ne soit échu ; au confrère qui souhaite les embaucher, il répond qu'il n'y met pas d'objection car il peut facilement les remplacer à condition d'être prévenu suffisamment à temps[507]. Par contre, le développement de la tréfilerie paraît limité sur le plan technique par les possibilités de l'énergie hydraulique. Jules Rozet fait pourtant tout son possible pour tirer le meilleur parti de la Marne en améliorant le rendement de ses moteurs hydrauliques : en 1836, l'élève-ingénieur Pigeon souligne les progrès accomplis dans ce domaine depuis quelques années au Clos Mortier[508]. Mais Jules Rozet arrive aux limites de ce que peut procurer ce type d'énergie : en 1850, l'élève-ingénieur Lebleu note bien que les roues sont plus perfectionnées que dans les autres forges, mais il constate qu'elles ne procurent pas plus de travail que les autres : leur construction n'a pas été assez soignée et elles tournent trop vite[509].

---

[503] : Ibid., Rozet et de Ménisson à M. Perrier Jouët, 23 janvier 1841.

[504] : Ce chiffre de 370.000 kg est une évaluation : en utilisant les renseignements d'un petit livre de comptes (1er mai 1844 -30 avril 1845), on apprend que la fenderie du Clos Mortier a produit 385.900 kg de fer cylindré. Si on affecte les 4% de perte que l'on observe les autres années, on obtient une production de fil de fer de 370.464 kg.

[505] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Clos Mortier.

[506] : Ibid., Rozet à M. Doriant, tireur de fer à Magny Varsenois près Lure, Haute-Saône, 12 et 25 avril 1840.

[507] : Ibid., Rozet et de Ménisson à M. Muel, Abainville, 8 mai 1840.

[508] : E.N.S.M.P., Gabriel PIGEON J 1836 (49) *De l'industrie de fer en Haute-Marne* : « L'usine du Clos Mortier possède une abondante force d'eau, mais il y a trop de roues à faire mouvoir et l'on était autrefois exposé souvent à manquer d'eau pendant les sécheresses. L'on s'applique depuis quelques années à remplacer les anciennes roues si défectueuses par des roues dont les avantages ont été signalés d'abord par la théorie et sanctionnés ensuite par une foule d'expériences. Ainsi ne craint-on plus maintenant la disette d'eau et se propose-t-on même de donner à la tréfilerie une extension nouvelle. »

[509] : E.N.S.M.P., CR 1850 (443), LEBLEU, *Mémoire sur le travail du fer en Haute-Marne*, page 47 et suiv..

C'est aussi du côté du marché qu'il faut chercher des explications au plafonnement des effectifs ouvriers et de la production de la tirerie du Clos Mortier. Jules Rozet ne niait pas en 1834 que le fil de fer lui procurait des revenus appréciables[510], mais, maintenant, il incline à la prudence. Il est tenu au courant par son correspondant, le sieur Delmont de Forge-sur-Ouche (près de Dijon), des progrès récemment accomplis dans le Chatillonnais permettant de faire passer les fers au coke de ces forges à la filière. Il sait aussi que Delmont cherche à moderniser son établissement mais qu'il redoute les projets de ses voisins de Dijon. Ces derniers s'apprêteraient à établir une nouvelle usine avec une tréfilerie et une mécanique à pointes actionnées par deux machines à vapeur[511]. Rozet voit également que le prix de vente du fil de fer a baissé depuis 1835 à cause de la « multiplication des usines »[512]. De fait, la concurrence s'annonce difficile avec les nouvelles tireries établies en Haute-Marne, surtout celles qui ont la chance de bénéficier du minerai de Roche comme celles d'Elophe Capitain[513] dans le Haut-Pays. Jules Rozet n'ignore pas que la Franche Comté et les Vosges, vieux bastions de la fabrication du fil de fer de qualité, commencent à connaître de sérieuses difficultés et sont même menacées de disparition : « Dans les Vosges, la plupart des tireries ont cessé de travailler. Dans la Franche Comté où cette industrie a longtemps prospéré, elle y est maintenant aux abois. »[514]. Les difficultés qui affectent le concurrent comtois ne le réjouissent nullement car il craint que les fileries de Franche-Comté reprennent de l'activité si la forte baisse qui affecte le prix des fontes et des fers en 1844 se confirme[515].

Par ailleurs, Jules Rozet est inquiété par les revendications de ses ouvriers : ayant appris qu'à la tirerie de Bettaincourt certaines opérations sont payées plus cher, les tireurs du Clos Mortier demandent à recevoir le même salaire. N'étant pas en situation de pouvoir discuter, Rozet accepte. En même temps, il se dépêche d'informer son confrère et concurrent que sur les gros numéros, les salaires sont plus élevés au Clos Mortier, tandis que sur les petits, c'est à l'usine de Bettaincourt. Forfillière, maître de forges et successeur d'Elophe Capitain, répond

[510] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, 13 avril 1834, Rozet à Jacquot Frères, maîtres de forges à Bienville : « Maintenant qu'il [le traité] est expiré, si l'on nous refuse le supplément indispensable [de bois] que nous demandons, on nous place dans l'alternative de le prendre à tout prix, ou de renoncer à une industrie créée à grands frais et nous ne craignons pas de le dire profitable. »

[511] : A.P.V.M., Forge sur Ouche près Dijon, Delmont à Rozet, 5 octobre 1833.

[512] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettre, Jules Rozet au Sous-Préfet de Wassy, 25 mars 1840 : C'est l'argument qu'il avance en 1839 et 1840 pour obtenir une réduction d'impôt.

[513] : *La métallurgie de la Haute-Marne*, Cahiers du Patrimoine, op. cit. : Index des noms de personnes, Capitain (Elophe) : Le « Napoléon des forges » haut-marnais modernise d'abord la filerie de Forcey vers 1830. Il produit 200.000 kg de fil de fer, mais ne peut donner plus de développement à cet établissement car, à cause de l'insuffisance du débit du Rognon, les 18 bobines ne peuvent tourner que 5 à 6 mois par an. En 1838, Elophe Capitain trouve un site plus favorable à Bettaincourt-sur-Rognon, à une bonne vingtaine de kilomètres en aval : ici les eaux du Rognon sont grossies de celles de la Sueurre, de la Manoise et du Marquot. Dès 1839, il y produit 350.000 kg de fil de fer.

[514] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Jules Rozet au Sous-Préfet de Wassy, 25 mars 1840 : « Dans les Vosges, la plupart des tireries ont cessé de travailler. Dans la Franche Comté où cette industrie a longtemps prospéré, elle y est maintenant aux abois. »

[515] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Trayvoux, 24 août 1844.

aussitôt en communiquant ses propres salaires[516].

Ces considérations diverses conduisent Jules Rozet à abandonner la fabrication des catégories de fil de fer dont la vente devient moins rentable. C'est pourquoi il prévient un client de Normandie qu'il abandonne les gros fils de fer[517]. Pour le moment, il se cantonne dans la fabrication du fil de fer courant, tout en sachant que des essais sont faits pour obtenir des produits plus évolués comme le fil de fer étamé ou bien le fil de fer clair passé à l'acide.

La question décisive est celle du prix du bois. La hausse du combustible végétal ne remet pas en cause la fabrication du fil de fer au Clos Mortier, tant que cette production reste rentable. Mais, au vu des efforts énormes consentis en matière d'approvisionnements en bois et de la montée en force du fer au coke dans les tréfileries, Rozet et de Ménisson en viennent à ne plus tout concentrer sur le fil de fer et diversifient leurs fabrications.

[516] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Forfillière, maître de forges à Bettaincourt, 14 février 1845.
[517] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Tailfert, l'Aigle, 15 avril 1845.

B/ CONVERSION AU FER À LA HOUILLE ?

1°) Deux forges anglaises à St-Dizier (1843-1845)

Sans que Rozet et de Ménisson nous aient laissé de lettre ou de document nous en donnant les raisons, les deux associés du Clos Mortier décident en 1842 de reprendre la fabrication des fers marchands mais à bien plus grande échelle qu'autrefois et en faisant appel au charbon minéral. Ils se lancent alors dans la construction d'une forge anglaise à la houille juste en face du Clos Mortier, sur la rive droite de la Marne au lieudit « la Fosse Cadet » ou plus habituellement « Les Lachats ». L'idée d'en créer en Haute-Marne sur le modèle des grandes forges du Midi est dans l'air du temps : dès 1823-24, le Baron Lespérut y avait sérieusement pensé, mais sans donner suite. En 1835, l'homme d'affaires parisien Friedlein, réalisait une première forge anglaise complète à Bologne, en 1838, Elophe Capitain en construisait une autre à Doulaincourt[518]. En 1839 l'élève-ingénieur Guillebot notait que plusieurs industriels pensaient en édifier sur le cours de la Marne et qu'il y avait intérêt à le faire : « Beaucoup d'industriels comprennent l'avantage qu'il y aurait à réunir d'importants capitaux pour établir une vaste usine à l'Anglaise sur la Marne, au centre de cette multitude de hauts-fourneaux qui ne savent que faire de leur fonte et qui l'expédient au loin »[519].

Il ne s'agit plus maintenant d'établir seulement un ou deux fours à puddler et de se contenter des anciens marteaux hydrauliques pour la mise en forme du fer mais d'édifier sous une seule et vaste halle une usine complète avec une batterie complète et nombreuse de fours à puddler et fours à réchauffer, capables d'alimenter plusieurs trains de laminoirs pour traiter rapidement le fer produit en grande quantité, le tout actionné par des machines à vapeur et regroupé sous une immense halle.

La première à correspondre très exactement à cette description est la « Forge Anglaise de St-Dizier ». Appelée successivement « Forge des Crassées », « Forge anglaise de St-Dizier », puis « Forge Neuve » (c'est ainsi qu'on la dénommera ici), cette usine est prévue pour abriter douze fours à puddler et six fours à réchauffer qui alimenteront un train de laminoirs cingleurs avec un marteau-pilon et deux presses, un train de cylindres pour la fabrication des tôles et gros fers, trois trains de cylindres pour passer les fers marchands, sans compter deux tours et deux cisailles. La force motrice ne sera plus procurée par des roues hydrauliques ou des turbines comme cela s'est fait jusqu'alors dans le pays mais par des machines à vapeur. La production prévue est de 60.000 quintaux de tôles, gros fers et fers marchands. Adam et Drouot, les demandeurs, prévoient de construire aussi deux affineries traditionnelles pour présenter à leur

[518] : Louis ANDRE, « L'industrie métallurgique en Haute-Marne au XIXe siècle », *La Métallurgie de la Haute-Marne, Cahiers du Patrimoine*, Paris, 1997, 297 p., p. 65.
[519] : E.N.S.M.P., L. GUILLEBOT, M 1839 (243), *Voyage dans le département de la Haute-Marne*, p. 68.

clientèle un assortiment complet de fers à la houille et de fers au bois. Le charbon minéral proviendra des houillères du Midi et du Nord de la France ainsi que de Prusse (c'est-à-dire de la Sarre). L'usine sera approvisionnée en fonte au charbon de bois par les hauts-fourneaux appartenant aux associés ou exploités par eux. Située à l'écart de la Marne, elle ne demande aucune force motrice à ce cours d'eau car elle fonctionne avec des machines à vapeur dont les chaudières sont alimentées par la chaleur récupérée des fours[520], dernier perfectionnement en matière d'économie de charbon minéral[521] sans lequel tout grand projet haut-marnais de grande forge anglaise était prématuré.

Les travaux de construction débutent en 1844, à quelques centaines de mètres du Clos Mortier, dans un espace vide, à l'écart de la ville de St-Dizier, ce qui laisse aux créateurs toute liberté d'utiliser la place disponible sans devoir se soumettre aux contraintes imposées par la présence d'une rivière, de bâtiments et d'ateliers préexistants. Autour d'une vaste cour, ils disposent la grande halle (45 x 72 m), les parcs de stockage, les bâtiments d'administration de l'usine ainsi que les logements des cadres et des ouvriers. La bascule et la porte d'entrée donnent directement sur la route de St-Dizier à Joinville (vallée de la Marne) et sur celle de Wassy (vallée de la Blaise). Le port aux fers de St-Dizier est à quelques centaines de mètres. L'initiative de cette création revient à l'un des maîtres de forges associés de Marnaval, Jean-Baptiste Adam. Au mois de décembre 1843, il réunit suffisamment d'associés – presque tous maîtres de forges dans les environs - pour constituer un capital de 700.000 francs : un acte de société est déposé le 23 décembre 1843[522]. L'usine commence à fonctionner en 1845.

La deuxième forge anglaise de la Haute-Marne, « la Forge des Lachats », est créée par le Clos Mortier à peu près au même moment. A son sujet, on dispose de deux très courtes relations datant l'une de 1880, l'autre de 1958 [523]. Dans la plus récente, les auteurs consacrent un passage au mouvement de modernisation opéré en Haute-Marne dans les années 1840 et faisant appel à la houille, mouvement dont le nord de département est mieux à même de profiter avec l'arrivée prochaine des voies de communications modernes. Ils illustrent ensuite cette conversion de la Haute-Marne aux procédés modernes par la création de la Forge Neuve à St-Dizier (1845) « mue, pour la première fois, à la vapeur », et ensuite par celle d'une forge semblable, au Clos Mortier (la Forge des Lachats)[524].

---

[520] : La technique qui consiste à récupérer la chaleur des fours dans les chaudières est toute nouvelle, et c'est elle qui donne le signal des constructions de grandes forges anglaises en Haute-Marne.

[521] : A. D. Haute-Marne, 130 S 194, pièce 187, Rapport de l'Ingénieur en chef, 19 juin 1850.

[522] : Acte de société s.s.p., 23 décembre 1843, déposé devant Me Drouot, notaire à Eclaron, le 24 décembre 1843, extrait déposé au greffe du Tribunal de commerce de St-Dizier le 28 décembre 1843.

[523] : - Mgr FEVRE, *Souvenirs et monuments d'Eurville*, Paris 1880, p.166.
- MEJEAN et HENRIOT, *La Haute-Marne*, Chaumont, 1958, p.121.

[524] : « Deux autres maîtres de forges, Rozet et de Ménisson, qui surveillaient de près cette initiative, la copièrent immédiatement et transformèrent leurs forges comtoises et champenoises du Clos Mortier en une forge à laminoir, sur les eaux de la Marne, et qui dépassant Marnaval, devait fournir annuellement 100.000 quintaux de fer. »

Selon les sources, on peut décrire les choses d'une manière sensiblement différente. Il apparaît d'abord que Rozet et de Ménisson préparaient leur affaire depuis quelque temps : si la demande déposée par Adam et Huin date du 10 décembre 1843, celle de Rozet et de Ménisson est antérieure (15 septembre 1843)[525]. Dès le printemps 1843 en effet, ils mettaient à profit les travaux de réparation de l'empellement pour creuser un canal de décharge en le présentant à l'administration comme purement provisoire. Mais ils avaient bien le dessein de le maintenir définitivement pour faire tourner les roues hydrauliques de la forge qu'ils avaient en projet[526]. Le canal définitif est bien en cours de réalisation à la fin de l'année 1843 : une rubrique spéciale pour le versement des salaires « Creusement du canal » apparaît dans le registre « Caisse 1843-1846 » à la date du 16 novembre 1843[527]. D'autre part, la Forge Neuve créée par Adam et Huin ne peut être confondue avec celle de Marnaval car il s'agit de deux emplacements et de deux sociétés bien différents. En effet les deux usines sont distantes d'au moins 2, 5 km. Ensuite, si Adam est bien l'associé du propriétaire de Marnaval, Jules Becquey, dans la société « Adam & Becquey », la société qu'il a constituée pour créer la Forge Neuve avec Huin est tout à fait extérieure à Becquey. Enfin, contrairement à ce qui est dit dans cette relation, Rozet et de Ménisson « ne remplacent pas » leurs forges comtoises et champenoises : les premières ont été conservées comme on peut le constater sur un plan de 1856[528], quant aux secondes, elles n'ont jamais existé, Jules Rozet étant l'un des très rares maîtres de forges de Haute-Marne à avoir gardé ses feux d'affinage au charbon de bois et ne s'être jamais converti à ce type de technique.

L'autre relation est extraite d'une notice consacrée à un maître de forges d'Eurville, Matthieu Bonnor. Après avoir rappelé les origines ouvrières de cet ancien puddleur et son ascension jusqu'au statut de maître de forges, l'auteur décrit le passage de Mathieu Bonnor à St-Dizier : « Il vient à St-Dizier monter la forge anglaise de la société Adam et Huin et Cie, qu'il renouvelle, et passe ensuite chez Rozet au Clos Mortier[529]. A son arrivée, il trouve une simple usine à marteaux ; il construit immédiatement des trains de laminoirs et prépare cette usine à devenir l'une des premières du département. » Les archives du Clos Mortier ne nous permettent pas de savoir de manière précise quand Mathieu Bonnor a exercé ses talents à la Forge des Lachats. On sait seulement qu'en 1856 cette usine est louée à « Bonnor Frères » (Mathieu et Julien)[530]. Peut-être Matthieu Bonnor a-il été consulté par Rozet et de Ménisson lors de

[525] : A. M. de St-Dizier, 2 F 5716, Le préfet de la Haute-Marne au maire de St-Dizier, 25 janvier 1844.
[526] : A.P.V.M., correspondance d'Alexandrine Rozet-Lespérut, mai 1843 : Jules Rozet explique à son épouse que ce canal est destiné, en apparence à prévenir le chômage des moulins pendant la construction de l'empellement, mais en réalité à l'accomplissement de projets « qui sont encore dans le secret. »
[527] : A. D. Haute-Marne, 50 J, registre « Caisse 1843-1846 ».
[528] : A. D. Haute-Marne, 130 S 193, pièce 93 : plan du 31 mai 1856, vérifié en février 1857.
[529] : Osman SAUPIQUE, *Journal de l'Exposition de St-Dizier*, 1860, n° 24, p. 104 : « En 1845, Matthieu Bonnor et ses frères viennent s'installer à St-Dizier et y entreprennent la fabrication du fer à la houille à la Forge Neuve, avant d'aller par la suite monter le laminoir de la Forge anglaise du Clos Mortier [sur le site des Lachats]. »
[530] : A. D. Haute-Marne, 6 J 224, Bail sous seing privé, 6 avril 1856.

l'établissement d'un nouveau laminoir entre 1850 et 1853[531] ? Cela expliquerait pourquoi Rozet le tient suffisamment en estime pour le choisir comme expert en 1852[532], mais cela ne suffit pas pour affirmer que Matthieu Bonnor est le créateur de la Forge des Lachats.

Il est donc difficile de savoir à qui - Adam et Huin d'un côté, Rozet et de Ménisson de l'autre - revient le mérite d'être les premiers à vouloir construire une grande forge anglaise à St-Dizier. Il semble que l'idée ait germé en même temps chez les uns et les autres et qu'elle se soit traduite par deux projets assez semblables par leur implantation et leurs dimensions, mais différents par l'énergie mécanique utilisée, la machine à vapeur chez les premiers, les roues hydrauliques chez les seconds. Il apparaît aussi que Mgr Fèvre a fait sans doute trop facilement confiance aux témoignages oraux, ce qui l'a conduit à anticiper et grandir le rôle de Matthieu Bonnor au Clos Mortier. Mais sa relation a l'intérêt de mettre en relief le travail de ce dernier dans ces deux établissements (puis à celui d'Eurville) et l'influence que les talents de cet ingénieur de fabrication auront à terme sur la métallurgie haut-marnaise. Celle-ci devra une partie de sa prospérité du dernier tiers du XIXe siècle au savoir-faire de Matthieu Bonnor dans la fabrication des petits fers à un moment où elle n'était plus capable de soutenir la concurrence des usines à combustible minéral pour la production des gros fers.

2°) La construction de la Forge des Lachats (Clos Mortier).

Comme la Forge Neuve, la Forge des Lachats est établie sur un terrain non soumis à des contraintes, sauf celle, voulue, d'être au bord de la Marne. Les plans ont été dessinés par Eugène de Ménisson et conservés aux Archives Départementales de la Haute-Marne : ils ressemblent plutôt une esquisse rapide et superficielle et même à un brouillon. On comprend que l'Ingénieur des Mines de Chaumont ne les accepte pas (septembre 1843). Il relève en effet que le nombre de fours à puddler demandés et des fours à réchauffer (16 et 8) ne correspond pas à celui du plan (20 et 10) et s'étonne des discordances existant entre les plans, ce qui le met dans l'impossibilité de rédiger un projet d'affiche[533]. Un nouveau plan en élévation au 1/100e est fourni par les pétitionnaires[534].

Comme cela se produit souvent, les travaux sont lancés avant que l'autorisation ne soit obtenue. Pour établir la chronologie de la construction, les documents nous laissent dans une assez grande confusion : le Journal fait apparaître pour la première fois au mois de juin 1845 la rubrique « Travail du laminoir » mais ce n'est qu'au mois de juillet 1846 que le canal est prêt à être mis en eau. En même temps Rozet et de Ménisson commencent à édifier un nouveau haut-fourneau à la fin de l'année 1845, et d'après des protestations d'un voisin, on apprend que la

[531] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal, septembre, novembre 1851, avril 1852.
[532] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres.,Rozet et de Ménisson à Rigny et Mayeur, 15, 21 et 12 janvier 1852.
[533] : A. D. Haute-Marne, 130 S 193, pièce 123, l'ingénieur des Mines au Préfet de la Haute-Marne, 12 février 1844.
[534] : Ibid.,130 S 193, Plan en détail de la Forge à laminoirs au lieudit « le Grand Lachat », à St-Dizier.

forge est à la veille de marcher au mois de juillet 1846[535]. Cependant, au mois de mars 1847, la Forge des Lachats semble loin d'être achevée : c'est en tout cas le constat du Maire de St-Dizier informant la Préfecture qu'une partie seulement de l'usine est en état de fonctionner[536].

Rozet et de Ménisson ont bien déposé en septembre 1846 une nouvelle demande pour adjoindre deux hauts-fourneaux à la Forge des Lachats. Mais elle est aussi imprécise que celle de la forge. L'Ingénieur des Mines n'apprécie guère que l'emplacement des hauts-fourneaux ne soit même pas indiqué, renvoie le dossier en demandant aux pétitionnaires de se conformer à la loi de 1810 exigant qu'on dresse un plan, une coupe et une élévation à l'échelle de 1cm pour 1 mètre. Un nouveau document est présenté : cette fois, il est plus sérieusement réalisé et regroupe les deux demandes, celle de la Forge des Lachats, et celle de deux hauts-fourneaux. On y voit bien les seize fours à puddler, les huit fours à réchauffer, les cylindres dégrossisseurs, les 2 marteaux à cingler, les cylindres à tôles, les cisailles, les cylindres à fers marchands, cylindres à petits fers, la fenderie, les cisailles et les tours, le tout étant entraîné par trois grandes roues à aubes d'une puissance totale de 180 CV. Ce second plan comporte aussi deux hauts-fourneaux, alimentés par quatre cylindres soufflants entraînés par deux turbines, avec des dimensions peu courantes à St-Dizier ou dans le nord de la Haute-Marne : 250 mètres de long sur 60 de large.

Les travaux de construction ne paraissent pas menés avec la décision et la rapidité que laissent supposer des projets aussi ambitieux. Qu'une usine d'une taille aussi peu habituelle en Haute-Marne ne soit pas entièrement achevée dès l'année 1845 ou 1846 ne constitue pas une surprise, l'exemple de la Forge Neuve montrant que les premiers ateliers commencent à fonctionner au du printemps 1845 alors que tout n'est pas encore en place[537]. Mais au Clos Mortier, il s'agit d'autre chose : le Journal mentionne au mois de novembre 1845 le travail d'un laminoir, mais il ne dit rien de la réalisation ou de la mise en route de fours à puddler. Ce laminoir reste curieusement isolé. Les statistiques fournies font ressortir une production très irrégulière, limitée au seul petit rond à tréfilerie (307.800 kg pour l'exercice 1845-46, et 373.225 pour celui de 1846-47) et qui est très loin d'atteindre le poids annoncé dans la demande. Dans le meilleur des cas, cela ne fait même pas 4 % du chiffre prévu. Rien dans le Journal ne nous permet de savoir si les fours à puddler ont déjà été construits, mais on peut en douter en voyant qu'il n'y a pas de salaires versés à des puddleurs ou à d'autres ouvriers de forge anglaise, et que les acquisitions de houille restent modestes.

[535] : Ibid., 130 S 193, pièce 143, Roussel au Préfet, 14 juillet 1846.
[536] : Ibid., 130 S 193, pièce 152, le Maire de St-Dizier au Préfet, 11 mars 1847 : « Aujourd'hui que M. de Ménisson, sans y être autorisé, fait marcher une partie de son usine, (….). ».
[537] : A. D. Haute-Marne, 130 S 193, pièce 187, Rapport de l'Ingénieur des Mines, 29 juin 1850.

Forge des Lachats (Closmortier) **Production, de juin 1845 à décembre 1847** *(Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Closmortier)*					
	Consommation		Production	Mise au mille	
	Houille	*Massiaux*	*« Petit Rond »*	*Houille*	*Massiaux*
1845 Juin	32.895 kg	74.667 kg	65.300 kg	504 kg	1.126 kg
Juillet	-	-	-	-	-
Août	-	-	-	-	-
Septembre	-	-	-	-	-
Novembre	43.320 kg	90.819 kg	79.050 kg	535 kg	1.162 kg
Décembre			50.800 kg	505 kg	1.159 kg
1846 Janvier			16.700 kg	550 kg	1.161 kg
Février			42.600 kg	672 kg	1.153 kg
Mars			53.350 kg	599 kg	
Avril	-	-	-	-	-
Mai	-	-	-	-	-
Juin	-	-	-	-	-
Juillet	-	-	-	-	-
Août	-	-	-	-	-
Septembre	-	-	-	-	-
Octobre	-	-	-	-	-
Novembre	-	-	54.400 kg	623 kg	-
Décembre	Pas de renseignement				
1847 Janvier	-	-	127.000 kg	-	-
Février	-	-	-	-	-
Mars	-	-	107.000 kg	-	-
Avril	-	-	-	-	-
Mai	-	-	84.825 kg	611 kg	1.119 kg
Juin	-	-	-	-	-
Juillet	-	-	-	-	-
Août	-	-	-	-	-
Septembre	-	-	-	-	-
Octobre	-	-	-	-	-
Novembre	-	-	-	-	-
Décembre	-	-	-	-	-

La Forge des Lachats reste donc inachevée. Pourtant la conjoncture n'est nullement défavorable. De fait, le Conseil d'Arrondissement, dont fait partie Jules Rozet, observe en 1845 que la situation s'est nettement améliorée par rapport à l'année précédente pour les forges des régions forestières comme celles de la Champagne : les tarifs de la fonte et du fer sont en hausse de 15 à 20 %. Le Conseil est conscient que les causes de cette augmentation sont temporaires mais il sait qu'elles se maintiendront encore pendant au moins quatre ou cinq ans. En effet, la construction des chemins de fer qui vient d'être votée à la Chambre va absorber 400.000 tonnes de fer et la consommation devra faire appel à la production des régions traditionnelles pour s'alimenter. Il estime aussi que les nombreux chantiers de chemin de fer qui s'ouvrent en Europe

vont utiliser les fontes et fers d'Angleterre ou de Belgique qui venaient jusque là concurrencer durement les fabrications françaises[538].

Comment expliquer une telle différence entre les ambitions et les réalisations ? Il faut bien se rendre à l'évidence : un seul laminoir a été construit en 1845 et sa production est destinée à la tréfilerie, pas au commerce. Le reste de l'usine semble être soit en attente soit abandonné. La fenderie reste en activité comme en témoigne un petit livre de comptes de l'exercice 1844-1845 : elle traite les fers en provenance du Closmortier, mais aussi de plusieurs autres forges de la région : Poissons, Bienville, Bayard, Orquevaux. Une partie de ces fers fendus est expédiée à des marchands de fers, le reste est converti en rond pour la tréfilerie du Clos Mortier[539]. Cet atelier est maintenu jusqu'au début de l'année 1850, avant d'être définitivement supprimé.[540]

Il n'est pas dans la manière de Jules Rozet de se lancer de façon inconsidérée dans un projet aussi vaste et d'en abandonner la réalisation en cours de route. Comme aucune lettre ne nous donne les raisons d'un tel comportement, il faut tenter de les trouver en interrogeant les archives. On pourrait mettre cette reculade en rapport avec une production de fonte incertaine, décelable dans le Journal au vu du renouvellement des périodes de chômage des hauts-fourneaux après plusieurs années de marche à plein temps. Mais cette hypothèse n'est pas entièrement convaincante dans la mesure où ce phénomène se manifeste dès 1840, c'est-à-dire bien avant que Rozet et de Ménisson ne déposent leur demande (1842). Plus intéressante et éclairante est la piste selon laquelle Rozet et de Ménisson auraient trouvé avec Adam[541] & Huin, leurs voisins de la Forge Neuve, un arrangement inattendu et profitable les dispensant de poursuivre leurs travaux. On peut envisager cette hypothèse, même si les documents ne sont pas très abondants, en s'appuyant sur les faits suivants. D'une part, on constate que la tréfilerie du Clos Mortier se fait livrer à plusieurs reprises du « petit rond » ou « machine » en fer puddlé à la houille au cours des années 1845 et 1846 (on n'a pas de renseignements pour 1847) par trois forges anglaises de Haute-Marne, notamment la Forge Neuve. Travailler avec du fer puddlé est une nouveauté au Clos Mortier mais ce n'est pas un reniement si l'on considère que le fer puddlé a fait suffisamment de progrès pour accepter de passer par la filière, au moins dans les diamètres les plus élevés. A ce propos Jules Rozet expliquait en décembre 1844 à un client que le Clos Mortier ne fabriquait pas de rond en fer puddlé à la houille mais que cet article avait des chances d'être prochainement fabriqué dans l'usine voisine en cours de construction (la Forge Neuve)[542]. Au mois de mars 1845, Rozet et de Ménisson se renseignaient auprès d'Adam et Huin sur le prix de

[538] : A. D. Haute-Marne, 2 N 23, Conseil d'Arrondissement de Wassy, Session de 1845.
[539] : A. D. Haute-Marne, 50 J : Petit livre de comptes « 1845 », 3 p., (1844-1845). Copies de lettres (1844-45).
[540] : Ibid., Rozet et de Ménisson à Donnot, Orquevaux, 28 mars 1850 : « Regrettons de ne pouvoir fendre vos fers. Avons complètement supprimé notre fenderie. ».
[541] : On sait que les relations de personnes et d'affaires ont toujours été excellentes entre Jules Rozet et Jean-Baptiste Adam, maître de forges à Chamouilley et à Marnaval, promoteur de la Forge Neuve de St-Dizier.

leurs fers puddlés mais les trouvaient trop chers à leur goût et y renonçaient[543]. Cependant, la Forge Neuve améliore encore son fer puddlé. On en a la confirmation en 1846 : alors que leur laminoir de la Forge des Lachats est bien en train de tourner et de produire du rond de tréfilerie élaboré à partir de fer affiné au charbon de bois, Rozet et de Ménisson demandent d'urgence à la Forge Neuve de leur fournir du rond de tréfilerie en fer affiné à la houille. Ils en pressent la livraison, disant qu'ils manquent de fer puddlé pour honorer leurs commandes et qu'ils sont obligés de les fabriquer avec du fer au bois, ce qui leur revient trop cher[544].

En contrepartie, la Forge Neuve se fait livrer de la fonte au bois par Rozet et de Ménisson. Dans cet échange de bons procédés, chacun des partenaires semble trouver satisfaction : approvisionnés en fer puddlé par un voisin installé à quelques centaines de mètres de chez eux, Rozet et de Ménisson peuvent suspendre momentanément les travaux de construction de la Forge des Lachats, se contentant du laminoir spécialisé dans la fabrication de rond de tréfilerie. De leur côté, il faut croire que Adam et Huin, contrairement à ce qui était prévu dans l'acte de société de décembre 1843, trouvent plus avantageux ou plus commode de s'approvisionner en fontes au bois de bonne qualité livrées avec un minimum de frais de transport par leur voisin du Clos Mortier, plutôt de faire appel à la production des hauts-fourneaux de leurs divers associés.

Le chiffre obtenu dans le total général des fontes livrées à la Forge Neuve est confirmé par celui qui est donné par Jules Rozet en décembre 1850 quand il écrit à un client parisien pour défendre la qualité de ses fabrications. Il lui indique qu'il a livré plus de deux millions de kilos de fonte à la Forge Neuve et qu'il n'en a jamais reçu de reproches[545].

Livraisons de fonte au bois
par Rozet & de Ménisson
à Adam & Huin en 1846 et 1847
Sources : A..D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Closmortier, Journal du Fourneau Neuf, Journal du Fourneau de Vieux Jean d'Heurs (Meuse)

	Origine des fontes			
	Le Closmortier	*Le Fourneau Neuf*	*Vieux Jean d'Heurs*	TOTAL
1846 Mars	13.245 kg			13.245 kg
Avril	87.125 kg			87.125 kg
Mai	-			-
Juin	150.640 kg		40.068 kg	190.708 kg
Juillet	-		41.814 kg	41.814 kg
Août	200.525 kg	Mise à feu	42.775 kg	243.300 kg
Septembre	151.230 kg	-	40.370 kg	191.600 kg
Octobre	151.395 kg	-		151.395 kg
Novembre	-	-	40.535 kg	40.535 kg
Décembre	x	100.111 kg	40.495 kg	140.606 kg
Total 1846				**1.100.328 kg**
1847 Janvier	101.205 kg	X	oui	101.205 kg

[542] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Bernard Fouquet et fils, Rugles, 4 déc. 1844.
[543] : Ibid., Rozet et de Ménisson à Adam et Huin, 29 mars 1845.
[544] : Ibid., 29 Juin et 18 juillet 1845, R. & de M. à Huin, Forge anglaise de St-Dizier.
[545] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Lagoutte, maître de forges à La Villette, 20 déc. 1850.

Février	-	x		-
Mars	97.260 kg	X		97.260 kg
Avril	1.010 kg	10.060 kg		11.070 kg
Mai	710 kg	-		720 kg
Juin	-	-		-
Juillet	-	57.101 kg		57.101 kg
Août	202.190 kg	38.075 kg		240.265 kg
Septembre	73.595 kg	-		73.595 kg
Octobre	-	-		
Novembre	-	-		
Décembre	-	285 kg		285 kg
Total 1847				**570.431 kg**
			TOTAL GENERAL	**1.670.759 kg**

Pour expliquer l'inachèvement de la Forge des Lachats, on peut faire entrer en ligne de compte un dernier fait. On sait par les *Mélanges Industriels* qu'Eugène de Ménisson s'est lancé dans des spéculations malheureuses[546], mais sans connaître la date de ce revers de fortune. Il ne serait pas impossible que ce soit justement en 1845 ou 1846. Dans ce cas, l'investissement initialement prévu par Rozet et de Ménisson aurait été remis en question et se serait soldé par l'arrêt des travaux. L'arrangement évoqué ci-dessus avec la Forge Neuve apparaîtrait alors comme une solution de remplacement heureusement improvisée. On comprendrait aussi pourquoi, dès la fin de l'année 1846, Eugène de Ménisson manifeste soudainement le désir de quitter les affaires et comment il entraîne Jules Rozet à réunir le capital nécessaire à la constitution d'une nouvelle société en faisant appel non plus à leurs ressources propres mais à des mises extérieures fournies pas plusieurs associés.

[546] : *Mélanges Industriels*.

4ÈME CHAPITRE
LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE FONTE

A lire les chiffres des quantités de fontes brutes vendues par le Clos Mortier, on remarque qu'ils ne sont pas à ranger au nombre des livraisons qu'il convient de fournir à un confrère à titre de service ou de bon voisinage. Si l'on considère d'autre part qu'il faut ajouter à ce total toutes les fontes vendues à d'autres confrères des environs et de la région parisienne, on est obligé de se poser une question. Pourquoi Jules Rozet, qui joue depuis une bonne vingtaine d'années la carte de la valeur ajoutée avec un produit relativement élaboré, se met-il à produire et à vendre de tels tonnages d'un produit brut, la fonte en gueuses ? Pourquoi fait-il cette sorte de démarche à rebours ? Pourquoi fait-il plafonner sa production de fil de fer, pourquoi délaisse-t-il la fabrication des fers marchands à la houille après avoir présenté l'ambitieux programme de la Forge des Lachats ? La fabrication et la vente des fontes brutes seraient-elles devenues à ses yeux une activité plus lucrative ? Jules Rozet serait-il parvenu à produire une fonte d'une qualité propre à attirer la clientèle ?

On est donc conduit à passer en revue les différents éléments expliquant les raisons du développement de la fabrication de la fonte au Clos Mortier, tant dans ses aspects qualitatifs que quantitatifs.

1°) Les améliorations et les limites techniques

Sans faire de révolution spectaculaire, Jules Rozet améliore le fonctionnement technique de son usine.

Il modifie de revêtement intérieur de son haut-fourneau. Comme dans la région, la tour est en calcaire compact siliceux du Jurassique supérieur, relativement réfractaire et capable de durer deux campagnes. Mais un élève de l'Ecole des Mines signale une particularité au Clos Mortier : l'intérieur, au lieu d'être seulement revêtu de briques réfractaires provenant du Vert-Bois (forêt municipale de St-Dizier) est composée d'une première chemise en briques cuites et d'une seconde chemise en brique réfractaire de forme « trapézienne »[547].

En 1835, il équipe le haut-fourneau n° 2 d'une soufflerie à pistons agissant dans des caisses en bois[548], ce qui procure une alimentation plus régulière et plus puissante que les soufflets traditionnels sans atteindre toutefois la perfection obtenue avec des cylindres en fontes

[547] : E.N.S.M.P., J 1835 (44), CHATELUS, *Voyage, 1° Marne, 2° Champagne*, p. 11 et 31.
[548] : E.N.S.M.P., CR 1850 (443), LEBLEU, *Mémoire sur le travail du fer en Haute-Marne, 1850*, Description détaillée des installations du Clos Mortier.

(peu ou pas de fuite, peu de frottements, efficacité renforcée par le système de double effet[549]). Cette nouveauté[550] n'est cependant pas étendue au haut-fourneau n° 1 qui conserve ses soufflets pendant un certain temps avant de recevoir (à une date non connue) une soufflerie en fonte à trois pistons horizontaux mue par une roue hydraulique. Dans les deux hauts-fourneaux projetés en 1846 à côté de la Forge des Lachats, Rozet et de Ménisson prévoient une soufflerie plus perfectionnée, composée de quatre cylindres soufflants entraînés par deux turbines ; mais ils se contentent finalement d'une soufflerie à deux pistons carrés en bois, actionnée aussi par une roue hydraulique[551], solution plus économique à laquelle ils sont vraisemblablement contraints à la suite du revers de fortune d'E. de Ménisson.

Le développement de la fenderie et la construction du second haut-fourneau ont entraîné la multiplication du nombre de roues hydrauliques, ce qui expose l'usine à réduire le travail de certains ateliers. Selon l'élève-ingénieur Pigeon, il faut 100 chevaux pour faire tourner 25 bobines de tréfilerie, c'est pourquoi au Clos Mortier on ne peut dépasser 12 à 15 bobines, et encore marchent-elles rarement toutes ensemble[552]. Aussi Jules Rozet s'applique à améliorer le rendement de ce moteur hydraulique en le faisant reconstruire sous la forme d'une roue à augets. L'élève Chatelus la décrit minutieusement : elle a été construite avec un soin particulier et a coûté fort cher mais sa force ne va pas au-delà de 30 et 40 chevaux selon la hauteur des eaux[553]. L'insuffisance de la puissance installée des roues du Clos Mortier conduit Jules Rozet à augmenter la hauteur de sa chute d'eau pendant l'été en laissant en place le cordon de 30 cm de hauteur couronnant leur déversoir. Mais cela provoque une friction avec ses voisins et amis de Marnaval dont les usines sont juste en amont des siennes : Adam et Becquey protestent : ce cordon a toujours été mobile et était régulièrement enlevé tous les hivers sur leur réquisition. Pour eux, le rendre fixe reviendrait à autoriser la surélévation définitive du déversoir de 30 cm. Sur la requête d'Adam et Becquey, l'Ingénieur ordinaire est invité à donner son avis. Il constate que Rozet ne contrevient pas au règlement d'eau de 1838 ni au rapport de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de 1835[554]. Soutenu par son supérieur hiérarchique, il conclut que les droits de Rozet

[549] : E.N.S.M.P., J 1836 (49) Gabriel PIGEON, *De l'industrie de fer en Haute-Marne*, p. 5 : En Champagne métallurgique, Lebleu ne relève l'existence de souffleries à pistons en fonte qu'à Eclaron (Haute-Marne) et à Tusey (près de Vaucouleurs, Meuse).

[550] : Serge BENOIT, « La consommation du combustible végétal », art. cit., p. 97 : Les souffleries caisses carrées à pistons en bois et les souffleries à cylindre et piston en fonte sont inventées en Angleterre à la fin des années 1770 et introduites peu après à la Fonderie Royale du Creusot.

[551] : A. D. Haute-Marne, 130 S 196, Dossier d'autorisation d'un fourneau d'essai au Clos Mortier, Rapport du Garde-Mines de Wassy, 27 janvier 1857.

[552] : E.N.S.M.P., J 1836 (49), PIGEON, op. cit. p. 56 et suiv. : « L'usine du Clos Mortier possède une abondante force d'eau, mais il y a trop de roues à faire mouvoir. »

[553] : Chatelus décrit cette roue en 1835 : « Cette roue a coûté fort cher, la façon seule a coûté 700 francs à cause des soins que l'on a pris. Les cloisons courbes sont formées de douves assemblées de chaque côté dans les couronnes latérales de la roue et le tout est maintenu par des tasseaux et des pointes de Paris ».

[554] : A.D. Haute-Marne, 130 S 192, pièce 232, sans date, mais correspondant à une demande déposée par MM. Adam et Becquey le 3 mars 1845.

sont bien établis et qu'Adam et Becquey ne peuvent trouver d'issue qu'en allant devant les tribunaux, ce qu'ils ne paraissent pas avoir fait. Cette affaire montre que Jules Rozet est aux limites des possibilités d'utilisation de l'énergie hydraulique dans son usine.

Pour améliorer l'approvisionnement d'un de ses hauts-fourneaux, Jules Rozet installe un système de chargement hydraulique permettant de soulever, caisse comprise, une charge de 425 kg. Au mois d'octobre, il le perfectionne avec un volant dont le rôle sera d'en régulariser le fonctionnement[555]. Ce système est signalé par Lebleu, mais ne paraît pas avoir été copié dans les autres établissements[556].

2°) La question de la qualité de la fonte

Il reste un problème important, celui de savoir comment Jules Rozet parvient à améliorer la qualité de sa fonte de manière à obtenir un fer capable de passer à la filière. Sur ce point, les archives ne nous apportent pas de réponse et on doit penser qu'il est arrivé à ce résultat par ses propres efforts. Le Journal ne fait pas apparaître de modification dans la répartition ou de la provenance des minerais : celui de Bettancourt et celui du Mont Gérard sont toujours mélangés en part égales dans les charges introduites dans le haut-fourneau. C'est n'est pas le recours à de nouvelles sources d'approvisionnement (1840), ni le procédé du cassage du minerai (1847), ni les soins minutieux apportés au fonctionnement du Fourneau d'Eclaron (1851-1855) ni encore l'élimination du minerai de Bettancourt (1853) qui peuvent être invoqués ici car tous ces faits sont postérieurs aux premiers progrès réellement accomplis dans la qualité du fil de fer datant de 1833.

Les mémoires et rapports de voyage des élèves de l'Ecole des Mines ne nous en apprennent pas plus. Très consciencieusement, ces jeunes gens décrivent les différentes minières de la Haute-Marne, mais ils n'abordent pas le problème des mélanges opérés au Clos Mortier : s'agit-il d'un secret de fabrication ou bien omettent-ils de poser la question ? Lebleu est loin de nous satisfaire quand il dit « Les Fourneaux du Clos Mortier, grâce à la direction intelligente de M. Rozet, sont peut-être les plus perfectionnés du département » mais sans nous donner aucune explication[557]. Plus loin, il compare le plus ancien des hauts-fourneaux du Clos Mortier à celui de Manois : ils ont des dimensions comparables, mais alors que celui de Manois est resté tel qu'il était il y a cinquante ans, celui du Clos Mortier a été « perfectionné par des soins consciencieux et intelligents ». Vuigner confirme ce que l'on sait de la qualité des fontes du Clos Mortier mais ne nous donne pas plus d'éclaircissement sur les techniques utilisées par Jules Rozet pour parvenir à ce résultat : « On fabrique d'excellentes fontes noires, limailleuses même, dites fontes anglaises.

---

[555] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Rigny, Cousances, 28 oct. 1849 : « Nous voudrions essayer d'ajouter au mécanisme de notre monte-charge un volant dont l'effet serait de régulariser la résistance. »

[556] : G. ALVES n'en fait pas mention (« Les progrès techniques des hauts fourneaux haut-marnais, 1835-1872 », *La métallurgie de la Haute-Marne*, op. cit., p. 137 et suiv.).

[557] : E.N.S.M.P., CR 1850 (443), LEBLEU, op. cit., Description des usines du Clos Mortier, p. 47 et suiv..

Ce produit exceptionnel a une valeur plus élevée que les fontes ordinaires. »[558] Cette remarque élogieuse – on la retrouve dans d'autres journaux de voyage - nous conduit à établir un lien de cause à effet entre les progrès accomplis par Jules Rozet pour obtenir une fonte de qualité propre à donner du fil de fer et la possibilité offerte de vendre des fontes comparables à celles d'Angleterre et d'Ecosse sur le marché.

3°) L'augmentation de la production par la multiplication des hauts-fourneaux construits ou loués

Pour augmenter sa production de fonte, Jules Rozet utilise divers hauts-fourneaux situés en Champagne ou bien augmente les capacités de fabrication du Clos Mortier. Par ordre chronologique, ces différents hauts-fourneaux sont :

* Vraincourt (1833). Cet établissement constitue un ensemble particulier aménagé par ses propriétaires – dont Jules Rozet - en forge champenoise pour la production de fer puddlé. A titre exceptionnel, Vraincourt livrera des fontes dans le Midi[559].

* Eclaron (1833-1840 et 1848-1855). Après avoir repris en cours le bail de ce haut-fourneau en 1833, Jules Rozet n'en obtient pas le renouvellement en 1840. Il fait son retour en 1848, dans le cadre d'une société de maîtres de forges jusqu'en 1854, puis seul jusqu'en 1855. Les nouveaux fermiers effectuent en 1848 divers travaux d'entretien et d'aménagement sur les parois du fourneau, les roues hydrauliques, la soufflerie et ils installent un appareil à air chaud (déjà expérimenté l'année précédente à Vieux Jean d'Heurs et à Sermaize) pour la somme de 3.165 francs[560]. La mise à feu a lieu le 1er décembre 1848.

La direction est confiée à J.-B. Adam (maître de forges à Marnaval et à la Forge Neuve) jusqu'à son décès (avril 1851) puis à Jules Rozet. Exigeant, ce dernier surveille de près le fonctionnement et les progrès du haut-fourneau ; il impose de le faire marcher exclusivement au charbon de bois avec adjonction d'un peu d'escarbille. A partir du mois d'avril 1852 cependant, il ajoute un peu de coke (environ 150 kg au mille par mois) jusqu'en avril 1854. Redevenu seul fermier, il revient au seul combustible végétal.

En octobre 1854, l'occasion se présente à lui d'en devenir propriétaire. C'est une des conséquences de la Révolution de 1848 : à la suite d'un jugement du Tribunal de Paris en date du 22 mars 1851, de nombreux biens, que Louis-Philippe avait un peu vite mis au nombre de ses propriétés (alors que sa famille n'en était que seigneur engagiste sous l'Ancien Régime) font retour à l'Etat par décret du 22 janvier 1852. Un inventaire du Fourneau, du bocard et des terrains est dressé le 25 novembre par la Sous-Préfecture de Wassy. L'ensemble est mis en vente le 16 octobre 1854 aux enchères publiques devant un parterre de maîtres de forges de la région.

---

[558] : E.N.S.M.P., J 1859/3 (223), VUIGNER, HENRY et FRISSARD *Journal de Voyage*, p. 35.

[559] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres : Rozet et de Ménisson à Simon, Donjeux, 18 décembre 1833. Rozet et de Ménisson à Fourier, maître de forges de Vraincourt, 22 septembre 1839. Rozet et de Ménisson à Fourier, Vraincourt, 17 et 22 octobre 1839.

[560] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal du Fourneau d'Eclaron, août 1848–août 1855.

Beaucoup connaissent parfaitement les lieux pour en avoir été fermiers un moment ou un autre. Ils savent bien que la localité d'Eclaron n'est pas comprise à court ou moyen terme dans un projet de voie ferrée ou de canal et que ce sera un handicap pour recevoir du coke et expédier la fonte. Mais ils connaissent les avantages indéniables de ce Fourneau : situé le plus en aval possible de la Blaise – là où ses eaux sont les plus abondantes -, il est au plus près de ses approvisionnements en bois et en minerai. Il n'est pas très éloigné de la ligne de chemin de fer de Paris à Strasbourg. Autant dire qu'il est fort convoité.

Jules Rozet préfère envoyer son ami Eugène de Ménisson à sa place. Des enchères successives sont faites par Voillaume (maître de forges à Poissons), E. de Ménisson (Le Clos Mortier), Robert (maître de forges, associé de Jules Guyard-Delaunoy à la Forge Neuve de St-Dizier), Danelle (maître de forge au Buisson et au Chatelier), Adam (maître de forges à Marnaval et à Chamouilley). Finalement, c'est un jeune négociant en bois de St-Dizier qui l'emporte, Pierre-Jules Guyard-Gény, pour la somme de 62.500 francs qu'il paye en un seul versement le 16 novembre 1854[561]. C'est une déception pour Jules Rozet, car il désirait en devenir le seul et unique propriétaire[562]. Momentanément, il reste seul fermier avec E. de Ménisson pour un an moyennant 6.100 francs avant de remettre cet établissement à son nouveau propriétaire en septembre 1855.

* Le haut-fourneau n° 2 du Clos Mortier (1835) : Au printemps 1835, Rozet et de Ménisson déposent une pétition pour un second haut-fourneau au Clos Mortier. Placé juste à côté de l'ancien et équipé d'une soufflerie à pistons au mois d'août, il est mis à feu en septembre 1835 et produit entre 60 et 70.000 kg de fonte par mois. Les plans et les demandes officielles sont déposés au mois de mai 1836. Les Eaux et Forêts font un rapport favorable, de même que l'Ingénieur des Mines : il explique en mars 1837 que la révolution de la houille dans les forges de la région rend compte de l'abondance du combustible végétal et que dans ces conditions, aucune opposition de maîtres de forges ou de communes ne s'est manifestée[563]. L'autorisation définitive est accordée en août 1838.

* Brethenay (1839) : En 1839, Rozet et de Ménisson prennent en location le Fourneau de Brethenay avec Lespérut et Gény (d'Eurville). Récemment construit, ce fourneau a l'intérêt d'être situé tout près de Vraincourt et confié au même régisseur. Encore une fois, c'est Jules Rozet qui en surveille la marche et qui tient ses associés au courant des résultats. En février 1840, il leur annonce que le Fourneau a produit 86.000 kg de fonte et qu'on peut escompter une production annuelle de 800.000 kg[564]. On ne sait pas jusqu'à quand le fourneau de Brethenay a été loué.

---

[561] : Extrait des Archives de la Sous-Préfecture de Wassy, Administration de l'Enregistrement et des Domaines, Dossier particulier de la famille Guyard de Me Marche, notaire à Eclaron.
[562] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, 20 octobre 1854, Rozet à Danelle.
[563] : A. D. Haute-Marne, 130 S 193, Rapport de l'Ingénieur des Mines, 19 mars 1837.
[564] : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Lespérut et Gény, Eurville, 11 février 1840.

* Le « Fourneau Neuf »[565] (Clos Mortier, 1846) : Les fontes produites par Rozet et de Ménisson sont insuffisantes (1845), les intempéries compliquent la marche de l'usine, les hauts-fourneaux du Clos Mortier marchent au ralenti ou sont même arrêtés[566]. A la recherche de fonte, Rozet et de Ménisson s'en procurent 100.000 kg chez les amis Berthelin, de Doulevant-le-Château[567]. Un autre confrère, Donnot, offre ses fontes de Thonnance et d'Orquevaux (dans la haute vallée de la Manoise, affluent de la Sueurre puis du Rognon). Mais la qualité laisse parfois à désirer, ces fontes étant trop blanches, inaptes à la fabrication du fil de fer, tout juste bonnes « pour des fours à puddler »[568]. Donnot accepte de fournir un nouveau lot (100.000 kg) dans la qualité demandée par le Clos Mortier, c'est-à-dire en minerai de Roche et au charbon de bois, condition sine qua non. Survient un nouveau contretemps : alors que le Clos Mortier ne peut compter que sur les fontes d'un seul des deux fourneaux du Clos Mortier[569], Donnot annonce qu'il est obligé de mettre le sien hors-feu et d'interrompre ses livraisons pour plusieurs mois. Cette accumulation de difficultés amène sans doute Rozet et de Ménisson à prendre la décision de construire deux nouveaux hauts-fourneaux, en face du Clos Mortier, sur la rive droite de la Marne. Le premier est terminé en juillet 1846 et reçoit l'appellation de « Fourneau Neuf ». De dimensions un peu plus importantes que ce qu'on fait dans la région (sa hauteur avoisine 12, 50 m pour 10,75 m aux hauts-fourneaux n°1 et n° 2), il est mis à feu le 15 juillet 1846. La première coulée de fonte commercialisable a lieu le 16 août à 7 heures du soir.

Dans leur demande, Rozet et de Ménisson annoncent qu'ils utiliseront du combustible végétal au début mais qu'il sera remplacé ultérieurement par du coke de Prusse ou de Loire. Consultés par l'administration, les Inspecteurs et le Conservateur des Eaux et Forêts rejettent le projet : à leur avis, les pétitionnaires ne pourront jamais se procurer le charbon de bois nécessaire sans nuire aux établissements voisins[570]. L'Ingénieur des Mines ne partage pas cet avis. Il établit son rapport seulement en 1849 (le dossier a été égaré par le Sous-Préfet pendant les événements de 1848), mais ses arguments sont assez solides pour déterminer l'Ingénieur en chef puis l'administration à donner une autorisation définitive. Au sujet des problèmes d'approvisionnement en bois, l'Ingénieur s'inscrit en faux contre les Eaux et Forêts et s'appuie sur les statistiques dressées chaque année par les Mines pour démontrer que la métallurgie de la Haute-Marne se développe « toujours et avec succès ». Il appelle de ses vœux les plus pressants la réalisation des voies de communication qui permettront de diminuer le prix des matières premières et celui des produits fabriqués et annonce que les forges au charbon de bois seront

565 : Troisième selon l'ordre de construction, ce haut-fourneau n'est jamais appelé « n°3 » mais « Fourneau neuf ».
566 : Ibid., Rozet à M. Donnot, maître de forges à Thonnance, 16 février 1845.
567 : Ibid., Rozet à Mrs Berthelin, Doulevant, 19 avril 1845.
568 : Ibid., Rozet à Donnot, maître de forges à Thonnance et à Orquevaux, 8 et 16 mai 1845.
569 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Adam et Becquey, 2 juillet 1845. Journal 1845-1846.

remplacées par des forges à la houille et que « la presque totalité du bois sera appliquée à la fabrication de la fonte dont la production deviendra considérable. »

Comme on pouvait s'y attendre, et contrairement à ce qu'ils promettaient dans leur pétition, Rozet et de Ménisson n'utiliseront jamais que du charbon de bois dans le Fourneau Neuf, exception faite de la mise à feu et de quelques adjonctions minimes de coke au mois d'avril 1847 (1, 47 kg de coke pour 5 kilolitres de charbon de bois au mille). En marche normale, selon le rapport de l'ingénieur des Mines, la consommation est de 5, 30 m^3 de charbon de bois au mille. Au mois de novembre 1852, Rozet et de Ménisson cherchent même à se débarrasser du stock de « coak » qu'ils ont fait venir de Blanzy[571]. Comme dans les deux autres fourneaux du Clos Mortier, on adjoint de l'escarbille ou de la crasse aux charges de charbon de bois. Le Fourneau Neuf (appelé aussi « Fourneau des Lachats ») marche de manière très régulière et n'est interrompu que rarement et brièvement[572]. Dans les conditions normales, la production est comprise entre 100.000 et 110.000 kg par mois.

* Fourneaux loués à Vieux Jean d'Heurs et Sermaize (1846-1848) : Plutôt que de construire le fourneau jumeau du « Fourneau neuf », Rozet et de Ménisson préfèrent prendre en location successivement le fourneau de Vieux Jean d'Heurs (mars 1846-avril 1847) et de Sermaize (mai 1847-décembre 1848). Il s'agit ici d'une montée en puissance de la capacité de production, dont une partie est vendue sous forme de fonte brute, et l'autre partie utilisée en fonte de seconde fusion pour mouler les coussinet de rails de chemin de fer commandés par la Compagnie du Paris – Strasbourg.

L'affaire se réalise en association avec les deux confrères de Chamouilley, Beugon et de Misery. Ensemble ils réparent la soufflerie à pistons et montent un appareil de soufflage à l'air chaud[573]. Le recours à l'air chaud paraît tardif. Mais il faut remarquer que si des établissements haut-marnais l'ont essayé, peu l'ont définitivement adopté (Noncourt, vallée du Rongeant, et le Châtelier, vallée de la Blaise). Malgré l'économie de combustible enregistrée grâce à ce procédé, on a préféré pendant quelques temps conserver la qualité de la fonte produite dans le haut-fourneau à l'air froid[574].

Le bocard et le fourneau marchent en continu pendant tout l'été avec une production de 100.000 à 110.000 kg de fonte noire par mois. Dans les délais les plus brefs, la succession est

---

[570] : A. D. Haute-Marne, 130 S 194, « Rapport de l'ingénieur des Mines sur la demande de Mrs Rozet et de Ménisson d'ajouter deux hauts-fourneaux à la forge à laminoirs au lieudit la Fosse Cadet », 18 octobre 1849.
[571] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal, juillet 1852.
[572] : La première intervention sérieuse a lieu seulement au bout de trois ans, pendant l'été 1849.
[573] : Le recours au soufflage à l'air chaud paraît tardif. Si plusieurs établissements haut-marnais l'ont essayé, peu l'ont définitivement adopté (Noncourt, vallée du Rongeant, et le Châtelier, vallée de la Blaise). Malgré l'économie de combustible enregistrée, on préfère conserver la qualité de la fonte produite dans le haut-fourneau, notamment pour les moulages et le fil de fer (Serge BENOIT, « La consommation de combustible végétal », art. cité). Si Rozet et de Ménisson recourent ici à l'air chaud, c'est que le client principal demande de la fonte d'affinage.
[574] : Serge BENOIT, « La consommation de combustible végétal », art. cité, p. 127.

assurée par le haut-fourneau de Sermaize-les-Bains, toujours avec les mêmes associés. Le système à air chaud de Vieux Jean d'Heurs est démonté et réinstallé aussitôt. Le Fourneau est mis à feu le 15 juillet 1848 et produit entre 90.000 et 100.000 kg de fonte. Le coke importé de Rive-de-Gier est destiné non pas au haut-fourneau mais au Wilkinson.

* Autres fourneaux de location ou d'essai (1851-1854) : En 1851 Rozet et de Ménisson reçoivent l'autorisation définitive de construire tout ce qu'ils avaient demandé précédemment, notamment un second haut-fourneau, rive droite à côté du « Fourneau neuf » (mis à feu en 1846). En fait, il y a longtemps qu'ils ont abandonné l'idée de l'édifier, préférant le système des locations multiples et temporaires[575]. En voici le recensement :

a) Saucourt (vallée du Rognon), loué pour un an, de mai 1851 à juillet 1852. Les réticences très vives rencontrées par Jules Rozet au moment du partage des coupes de bois de la vallée du Rognon entre maîtres de forges[576] l'amènent à faire appel à ses ressources de la Forêt de l'Etoile et même à un peu de coke. Le fourneau de Saucourt est mis à feu tardivement, au mois de novembre 1851. Sans système à air chaud, il produit environ 80.000 kg de fonte par mois, et un total de 637.000 kg pour la durée de la campagne.

b) Donjeux (vallée de la Marne, entre Chaumont et Joinville), loué par E . de Ménisson, au moins en 1851 et 1852.

c) Cheminon (entre St-Dizier et Revigny), loué par E . de Ménisson et un associé au moins en 1851, 1852 et 1853.

d) Jean d'Heurs (vallée de la Saulx, à ne pas confondre avec celui de Vieux Jean d'Heurs). Rozet fait une tentative infructueuse de location en décembre 1852, le propriétaire, Chantreaux, en demandant un prix trop élevé et Rozet ne pouvant accepter ses exigences.

e) Mussey (vallée de la Marne, un peu en amont de Joinville) : Rozet et de Ménisson font travailler les propriétaires en sous-traitance pour produire de la fonte « de roche » (successivement Jules Boulland 1851-1852, Jules Simon, 1854).

f) Clos Mortier (1854) : Seul de la liste à ne pas être pris en location, ce haut-fourneau appelé « n° 3 » est un cas particulier. Il est présenté en effet par Rozet et de Ménisson dans leur demande du 17 décembre 1853 comme une construction tout à fait provisoire ayant la taille d'un petit cubilot (6 mètres d'élévation pour 1 m, 50 de diamètre au cœur) et étant destinée à faire des essais comparatifs de fusion (sic) au charbon de bois et au coke avant d'achever la construction des deux hauts-fourneaux dont l'autorisation a été accordée le 5 septembre 1851.

Ainsi, Rozet et de Ménisson disposent de plusieurs hauts-fourneaux dispersés dans de nord de la Champagne métallurgique, soit en propriété, soit en location. Tout cela peut donner l'impression d'un ensemble hétéroclite, improvisé en fonction des occasions, dispersé sans plan

[575] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres et Journal

logique. En fait, comme Rozet lui-même, il faut distinguer d'une part ce qu'on peut appeler un noyau central, constitué des trois principaux hauts-fourneaux du Clos Mortier et de celui d'Eclaron[577], et d'autre part une sorte de zone externe et mouvante composée d'établissements loués ou construits à titre provisoire et en fonction des circonstances[578].

Ce genre d'organisation ne constitue pas un cas isolé en Haute-Marne. Par contre, ce qui en fait sans doute l'originalité – mais on manque d'éléments de comparaison en l'état actuel des recherches et publications dans le département – c'est la durée très courte de certaines de ces locations. A cela, on peut trouver plusieurs raisons, chacune d'entre elles pouvant d'ailleurs se combiner à une autre. Dans le premier cas de figure, certains hauts-fourneaux (Vieux Jean d'Heurs et Sermaize) sont loués pour un an seulement, l'un après l'autre, pour répondre à une commande momentanée dont Rozet et de Ménisson savent qu'elle correspond à un marché très ponctuel et ignorent si elle sera poursuivie. Dans le second cas, il s'agit de se rapprocher au maximum des sources d'approvisionnement en charbon de bois (Eclaron, et les deux établissements qui viennent d'être cités). Dans le troisième cas, il faut consommer le plus rapidement possible les charbons de bois avant l'abaissement des droits sur les fers étrangers. Un quatrième cas est représenté par le recours aux hauts-fourneaux de Mussey (en sous-traitance), de Donjeux (loué par E. de Ménisson) et de Saucourt (loué par Rozet et de Ménisson) : assez éloignés du Clos Mortier (de 35 à 40 km environ), ces établissements offrent l'intérêt de produire des fontes exclusivement au charbon de bois. Celles-ci sont dirigées vers des forges voisines (Roches-sur-Rognon, Doulaincourt et Rachecourt) qui les transformeront en « machine » avant de les expédier à la tréfilerie du Clos Mortier.

Augmenter la production de fonte en construisant ou en louant des hauts-fourneaux est une chose, les alimenter en charbon de bois en est une autre, et l'on a vu qu'en plusieurs occasions, Rozet et de Ménisson ont essayé de produire leur fonte au plus près des forêts.

4°) Economie dans la préparation du minerai

Le développement rapide de la production de fonte pose une autre question à Rozet et de Ménisson, celle des approvisionnements en minerai de fer. Si les minières ne font pas défaut en Haute-Marne métallurgique, il reste à les exploiter et à transporter le produit le plus économiquement possible.

On avait quelques motifs de craindre à la fin des années 1830 que les ressources en minerai de fer de la Haute-Marne soient limitées et même en voie d'épuisement. Les minières du Mont-Gérard avaient fait la prospérité des forges du Clos Mortier, de Marnaval, Chamouilley,

---

576 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Guénard, Saucourt, 29 mars 1851

577 : Ce noyau comprend précisément le haut-fourneau n°1 (le plus ancien), le n° 2 (construit en 1835), le « Fourneau neuf » (construit en 1846), et le Fourneau d'Eclaron (loué de 1833 à 1840 et de 184 à 1855).

578 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Dumont & Cie Raismes, 9 février 1850 : « Nous avons quatre hauts-fourneaux qui marchent au charbon de bois. »

Eurville, Bienville et Bayard, mais elles avaient été tellement exploitées qu'elles ne laissaient plus que 3 ou 4 hectares à concéder. C'est peut-être un fait qui a poussé en son temps Jules Rozet à préférer développer la valeur ajoutée de ses produits plutôt que de multiplier ses hauts-fourneaux et son volume de production.

Cependant, des découvertes en cours donnaient une nouvelle chance à l'industrie métallurgique[579]. Pour sa part, pouvant compter sur les minières accordées par la Famille d'Orléans dans la forêt de Marnesse (située dans le massif forestier du Der), il était assuré, à partir de 1833, de ravitailler le Fourneau d'Eclaron, de préparer la mine au bocard installé et alimenté par les eaux de la Blaise et même d'en vendre une partie.

Pour Jules Rozet, la préparation du minerai ne pose pas de problème d'ordre technique : là où est situé le bocard du Clos Mortier, la Marne est suffisamment abondante pour entraîner les roues hydrauliques et alimenter le patouillet pendant une grande partie de l'année. Il en profite pour le reconstruire en plus grand - il le fait passer de 5 à 9 pilons - pour répondre à l'augmentation du nombre de ses hauts-fourneaux et de la consommation de minerai. L'extension d'activité de cet atelier se traduit par celui des salaires versés. En avril et juin 1823, ceux-ci n'excédaient pas 50 francs. Avec la construction du fourneau n° 2 en 1835, ils progressent, se tenant entre 100 et 200 francs. De janvier 1837 à mai 1847, les salaires font un nouveau bond et sont alors compris entre 250 et 400 francs (sauf circonstances exceptionnelles).

Tout aussi manifeste est la progression du volume produit. Avant 1837, faute de renseignements, il faut faire des estimations. En 1827, le bocard du Clos Mortier consomme 15.750 queues de minerai. En considérant, d'après le Journal, que le concassage et le lavage entraîne une réduction de 3/4 pour le minerai provenant de Bettancourt et des 2/3 pour celui du Mont Gérard, on aboutit à une production moyenne d'environ 375 queues par mois. En 1834, le bocard du Clos Mortier consomme de 12 à 15.000 queues de mines de Bettancourt par an, et autant du Mont Gérard, au total 24 à 30.000 par an. En appliquant le même taux, on arrive à un total de 7.875 queues par an, soit 656 en moyenne par mois. Cette manière de calculer reste dans le même ordre de grandeur à la date de 1852 avec une légère amélioration qui s'explique par l'abandon de la mine de Bettancourt au profit de celle de Roches-sur-Marne (dans la forêt du Val) : au lieu de 66 % de rejets, ce n'est plus que 60 %[580]. En 1851, le bocard du Clos Mortier traite 5.000 m3 de minerai ; si l'on admet en comparant les chiffres du Journal que 1 queue de minerai correspond à 5 hectolitres (environ), cela fait 10.000 queues par an soit une moyenne mensuelle de 833 queues.

[579] : *La Feuille commerciale de St-Dizier*, n° 106, 8 mars 1838, page 3, colonne 2.
[580] : A. D. Haute-Marne, S 129/1, Etat général des ateliers de lavage de l'Arrondissement de Wassy, 29 Juin 1852.

Bocard du Clos Mortier **Production de mine bocardée et lavée**			
Date	Nombre de queues	*Source*	Observations
Moyenne mensuelle 1827	**375**	*A. D. Haute-Marne, 259 M 1 et 2.*	estimation
Moyenne mensuelle 1833	**656**	*A.D. Haute-Marne, 50 J : Correspondance, Rozet à Chantreaux, 10 octobre 1834.*	estimation
Septembre 1837	**697**	*A.D. Haute-Marne, 50 J, Journal.*	
Mai 1838	**825**	*A.D. Haute-Marne, 50 J, Journal.*	
Moyenne mensuelle 1851	**833**	*A. D. Haute-Marne, S 129/1, 29 juin 1852, Etat général des ateliers de lavage.*	estimation

Même en tenant compte du fait que les deux valeurs de 1837 et 1838 sont ponctuelles, ce tableau confirme la progression d'activité du bocard du Clos Mortier qui fait plus que doubler. Ces chiffres s'accordent avec les impressions exprimées en 1836 par un négociant de St-Dizier, Coquard-Briquet ; il s'irrite des difficultés élevées par l'administration pour la construction du bocard qu'il projette installer et déclare ne pas comprendre pourquoi le bocard du Clos Mortier n'est l'objet d'aucunes restrictions ni limitations alors que la production de minerai y aurait été, selon lui, multipliée par quatre et même par huit[581].

Les capacités de préparation du minerai des deux bocards du Clos Mortier et d'Eclaron permettent à Jules Rozet d'écouler de la mine bocardée et lavée chez d'autres maîtres de forges. Il conclut des marchés importants auprès des hauts-fourneaux de la vallée de la Saulx qui sont demandeurs : Haironville, Jean d'Heurs, Vieux Jean d'Heurs et Pont-sur-Saulx. Rozet est prêt à s'engager à long terme : il propose un marché de 3 ans au maître de forges de Vieux Jean d'Heurs ; en octobre 1834, il s'engage à livrer 600 queues de mine à Haironville pendant 6 ans (moitié à prendre à Eclaron et moitié au Clos Mortier)[582]. A partir de 1835, les renseignements deviennent si rares qu'on ne peut pas en tirer de conclusion. Cependant le témoignage du même Coquard-Briquet ne laisse pas de doute sur l'importance des ventes opérées par le bocard du Clos Mortier[583]. Après 1840, le commerce de la mine bocardée et lavée diminue d'importance et disparaît même complètement.

La répartition géographique des clients décrite par la carte pour la période allant de 1833 à 1840 montre qu'ils sont tous situés au nord-est de St-Dizier, principalement dans la vallée de la Saulx. Il faut penser que les capacités de bocardage de ces établissements n'ont pas suivi celles de la production de fonte. On relève à ce propos dans cette liste l'établissement des Lombroyes (Trois-Fontaines) appartenant à Roussel-Dumont, un maître de forges qui n'a pas été autorisé à construire un bocard sur l'Ornel à Chancenay à cause de l'opposition des municipalités de

[581] : A. D. Haute-Marne, 130 S 193, Lettre de Coquard-Briquet au Préfet de la Haute-Marne, 23 novembre 1836.
[582] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Rozet à Chantreaux, Haironville, 10 octobre 1834.
[583] : A. D. Haute-Marne, 130 S 193, Lettre de Coquard-Briquet au Préfet, 23 novembre 1836 : Le maître de forges du Clos Mortier continue à vendre du minerai lavé et en grande quantité « à juger par le nombre considérable de voituriers qui conduisent de la mine brute au Clos Mortier et par le flot (?) de voitures qui la transporte lavée. »

Chancenay, Bettancourt-la-Ferrée et de St-Dizier en 1822 et 1826[584]. Par ailleurs, faut-il croire que les forges de la vallée de la Saulx préfèrent les minerais fournis par les bocards du Closmortier et d'Eclaron à ceux de cette vallée ? Les réticences manifestées par tel ou tel maître de forges quant au minerai de Bettancourt-la-Ferrée pourraient justifier cette appréciation. Enfin, il faut remarquer que les sites et la force hydraulique de la Saulx sont limités car ils sont à partager avec des papeteries très anciennes et solidement établies[585].

Vente de mine bocardée et lavée par Jules Rozet, de 1825 à 1840

Sources : A.P.V.M. ; Archives départementales de la Haute-Marne, A.D. Haute-Marne, 50 J.)

Cl : Client

- : pas de renseignement

	Haironville - Deminuid Fils. - Chantreaux, 1832	**Vieux Jean d'Heurs** - Chantreaux, Pierson & Thomas. - Pierson & Thomas (1832).	**Pont-sur-Saulx** - Roussel Fils - Arson (1832)	**Les Lombroyes** - Roussel-Dumont	**Jean d'Heurs** - Pétain	
1825						Mine du bocard du Closmortier
1826	Cl					
1827	-	-	-	-	-	
1828	-	-	-	-	-	
1829	-	-	-	-	-	
1830		Cl	Cl			
1831	-	-	Cl	-	-	
1832		Cl	Cl	Cl		
1833	Cl	Cl	Cl	Cl		Mine des bocards Du Closmortier et d'Eclaron
1834	Cl	Cl	Cl			
1835	-	-	-	-	-	
1836	-	-	-	-	-	
1837	-	-	-	-	-	
1838					Cl	
1839					Cl	
1840	Cl (1)					
(1) : par arrangement, la mine est à prendre au bocard du Buisson (Louvemont).						

Cependant, avec le développement d'activité des bocards de la région, les « eaux boueuses » suscitent l'inquiétude des populations riveraines et les réactions de l'administration[586]. Le bocard du Clos Mortier n'est pas visé par cette vague de protestations, au contraire de celui que projette Coquard-Briquet, qui veut construire un haut-fourneau et un bocard en pleine ville, sur l'Ornel, le petit affluent de la Marne[587]. Par deux fois, sa demande

[584] : A. M. St-Dizier, S 328, Conseil municipal, 2 mars 1826.

[585] : Jean-Paul STREIFF, *Métiers meusiens d'autrefois (19ème siècle*), Dossiers documentaires meusiens, O.C.C.E., n° 19, mai 1980, pp. 34-35 : La papeterie de Ville-sur-Saulx date d'au moins 1348, celle de Jean d'Heurs, du XVe siècle. Jean d'Heurs se modernise en 1826 avec une des premières machines à papier mécanique de France épaulée par une seconde en 1830 ; à cette date, l'établissement emploie 70 ouvriers. Ville-sur-Saulx s'équipe également d'une machine semblable en 1830 et fait travailler 40 ouvriers.

[586] : A. D. Haute-Marne, 130 S 129 : Protestations contre les eaux boueuses.

[587] : A. D. Haute-Marne, 130 S 192, Projets de haut-fourneau à St-Dizier déposés par Coquard-Briquet, (1835-1844).

rencontre une vive opposition au sein du conseil municipal de St-Dizier. Le bassin de décantation qu'il accepte de construire dans son second projet ne désarme pas les critiques. Coquard-Briquet s'étonne que sa demande de bocard soulève une telle levée de boucliers alors que celui du Clos Mortier a pris une extension et une activité autrement importante. Selon lui, il y a deux poids et deux mesures : pourquoi est-on opposé à son projet et pourquoi tolère-t-on le développement de celui du Clos Mortier ? Pour lui, la situation est simple : s'il n'obtient pas l'autorisation de construire son propre bocard, il tombera sous la dépendance de ceux de ses confrères, notamment ceux du Clos Mortier et d'Eurville (Lespérut)[588]. Les remarques de Coquard-Briquet concernant la puissance des bocards ci-dessus ne sont pas exagérées : en dehors des inévitables chômages provoqués par les inondations, ces bocards tournent à plein temps et Jules Rozet lui-même ne se fait pas faute d'excuser des retards de livraison en disant qu'il ne peut pas aller plus vite et que ses deux ateliers du Clos Mortier ou d'Eclaron marchent « jour et nuit »[589]. L'Ingénieur des Ponts et Chaussées fait une observation allant dans le même sens en disant que les bocards de la basse Marne roulent « en toute saison »[590]. Dans cette affaire, Coquard-Briquet oublie que le bocard du Clos Mortier fonctionne avec les eaux très abondantes de la Marne tandis que le sien marcherait avec celles de l'Ornel, un cours qui ne fait guère que deux à trois mètres de large et dont les eaux alimentent un lavoir juste en amont.

Certaines municipalités protestent contre le développement des eaux boueuses consécutif au succès de la méthode champenoise : dans le même rapport du 19 juin 1833, l'Ingénieur des Ponts et Chaussées note que plusieurs demandes d'indemnité ont été déposées sur la basse Blaise depuis l'introduction de « l'affinage anglais » aux forges du Buisson et du Chatelier et l'augmentation de minerai lavé pour subvenir aux besoins des hauts-fourneaux. L'administration commence à imposer l'installation de bassins de décantation aux bocards paraissant les plus nocifs. Le Clos Mortier échappe à cette coûteuse obligation. Cependant l'administration fait savoir en 1837 à Rozet et de Ménisson qu'ils doivent se pourvoir de nouvelles autorisations à cause des agrandissements considérables qu'ils ont faits à leur usine (fenderie et tréfilerie) et compte tenu de l'imprécision des textes qui datent de la fin du XVIe siècle ou du début du XVIIe[591]. Un peu plus tard, elle remarque que les deux patouillets ne paraissent pas bénéficier d'une autorisation légale. La Direction des Mines, consultée par le Préfet, répond que l'existence de ces deux patouillets est légale mais qu'une autorisation est nécessaire pour se conformer aux nouveaux règlements de lavage et d'épuration[592]. Invité à se mettre en règle en formulant une demande d'autorisation pour son bocard, Jules Rozet répond qu'il n'a pas besoin d'effectuer une

[588] : A. D. Haute-Marne, 130 S 193. Lettre de Coquard-Briquet au Préfet de la Haute-Marne, 23 novembre 1836.
[589] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Rozet à Pierson & Thomas, 4 décembre 1833. Rozet à Chantreaux, 29 août 1834.
[590] : A. D. Haute-Marne , 129 S/1, pièce 65, Observations de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, 19 juin 1833.
[591] : A. D. Haute-Marne, 130 S 193, Avis de l'ingénieur des Mines , 2 février et 19 mars 1837.
[592] : A. D. Haute-Marne, 130 S 192, 30 avril 1839, pièce 275.

telle démarche puisque son usine existe en vertu d'un titre très ancien, datant de 1575[593]. L'administration réitère sa demande en 1840 et en 1841, menaçant même de mettre les deux patouillets du Clos Mortier au chômage si une demande de maintenue n'est pas déposée dans un délai de trois mois[594]. Jules Rozet reste ferme sur sa position[595]. Sûr de son bon droit, il dépose une requête en Conseil d'Etat au mois de novembre 1842. Il s'appuie sur les Lettres patentes de 1575 et de 1605 et sur le Règlement de 1831 pour démontrer qu'une forge ne peut pas exister en Haute-Marne sans un bocard et que si le bocard et le patouillet ne sont pas expressément désignés dans les Lettres Patentes et le Règlement, leur existence est tellement évidente qu'elle est sous-entendue. Il ajoute que l'objet de ces anciens titres est de s'occuper des ressources en bois ou en eau, mais pas en minerai, car à cette époque, cette question ne se posait pas[596].

Dans la séance du 7 juin 1844, le Conseil d'Etat rejette la requête de Rozet et de Ménisson pour la raison qu'ils ne justifient pas que les bocards et patouillets du Clos Mortier aient existé en vertu d'une permission antérieure à la loi du 21 avril 1810[597]. Rozet et de Ménisson doivent donc s'exécuter. Ils déposent leur demande (8 octobre 1844), et obtiennent une autorisation définitive pour un bocard à 9 pilons et un patouillet à deux huches par décret du 26 novembre 1849[598].

Au moment où Rozet et de Ménisson sont enfin en règle avec l'administration, cela fait deux ans que le bocard du Clos Mortier ne fonctionne plus à son rythme d'avant 1840 et ne marche que de manière épisodique. Fait significatif de la réduction d'activité du bocard du Clos Mortier, il ne fournit plus de mine lavée aux hauts-fourneaux de la vallée de la Saulx depuis 1840. A cela on peut trouver deux raisons. La première est que Jules Rozet n'a pas réussi à renouveler le bail d'Eclaron, fourneau et bocard, et qu'il a perdu ainsi une grande partie de ses capacités de production. La seconde découle de la première : dans la configuration où il ne lui reste que le seul bocard du Closmortier, Jules Rozet ne peut s'approvisionner qu'aux minières les plus proches, celles de Bettancourt et du Mont-Gérard. Or ces mines, très chargées en terre et perdant 60 à 80 % au lavage, sont coûteuses à laver. C'est pourquoi Jules Rozet avait trouvé avantage à bocarder et laver à Eclaron les mines de la vallée de la Blaise et des environs de Joinville qui, elles, ne perdaient pas plus de 40 à 45 %. Maintenant qu'il ne dispose plus de ce bocard, il est obligé de se passer de ce minerai. Le conduire à celui du Clos Mortier ne lui paraît pas une solution, compte tenu des distances.

A ce problème, Jules Rozet trouve une réponse en s'adressant directement à des bocards pour se ravitailler auprès d'eux : Champgerbault (le plus près, dans la vallée de la Blaise, un peu

[593] : A. M. St-Dizier, Dossier « Closmortier », 2 F 5716, 13 janvier 1838.
[594] : A. D. Haute-Marne, 130 S 192, pièce 269, 13 août 1841.
[595] : A. M. de St-Dizier, Dossier « Closmortier », 2 F 5716, 18 août 1842.
[596] : Archives privées, « Observations relatives à la solution des questions posées », 24 p., s.d. par J. Rozet.
[597] : A. D. Haute-Marne, 130 S 194, pièce 139.
[598] : A. M. St-Dizier, 2 F 5706, Dossier « Closmortier », 8 octobre 1844 et 26 novembre 1849.

en amont de Louvemont, en 1840, 1848, 1850 et 1851), Chatonrupt (dans la vallée de la Marne, un peu en aval de Joinville, en 1849 et 1851, les « Petits-Champs » (à Wassy, vallée de la Blaise) dont le Journal signale la première livraison au mois de novembre 1843, puis d'autres en 1844, 1845, 1847, et encore de 1849 à 1856[599]. Le bocard des Petits-Champs connaît un important développement[600] à partir de 1847 quand celui d'Eclaron est gravement endommagé par les inondations et que la Famille d'Orléans traîne à le rétablir jusqu'au moment où, chassée par la Révolution de 1848, elle abandonne toute idée de reconstruction. Le bocard des Petits-Champs devient alors un des fournisseurs les plus réguliers du Clos Mortier puis du Fourneau d'Eclaron où Jules Rozet a entre temps repris place[601].

D'autre part, il découvre que le minerai de certaines minières peut être dispensé de l'opération de bocardage et du lavage, notamment celui qui provient de la Belle Faysse, sur la rive gauche de la Blaise, dans le massif forestier du Der, juste à côté de Wassy, c'est-à-dire très loin du Clos Mortier. Ce minerai est donc livré « en cailloux » à l'usine puis cassé à la main avant d'être introduit dans le haut-fourneau, ce que mentionne le Journal pour la première fois au mois de novembre 1847. Dès lors, il n'est plus question de travail au bocard du Clos Mortier et les salaires versés ne concernent maintenant que des « casseurs de mine ».

Il est tentant d'essayer d'évaluer l'économie ainsi réalisée par rapport à la préparation traditionnelle par bocardage et lavage. Avec toutes les précautions s'imposant dans ce genre de calcul, on constate que le cassage manuel du minerai représente une économie de moitié environ. Et encore, il n'est pas tenu compte ici du prix du transport : dans le cas du « minerai en terre » une proportion d'au moins la moitié du poids – sinon les deux tiers - est constituée de terre, c'est-à-dire de matière inutile, tandis que dans le cas du minerai en cailloux, la totalité du poids transporté est utile, en principe au moins, si le destinataire fait surveiller soigneusement la qualité de ce qui lui est expédié.

Comparaison des salaires versés au Clos Mortier pour le bocardage du minerai (jusqu'en 1846) puis pour le cassage manuel (à partir de janvier 1847).
Source : Journal du Closmortier, , A.D. Haute-Marne, 50 J.

	Période de comparaison	Total des salaires versés pendant ces 14 mois	Moyenne mensuelle des salaires	Nombre de fourneaux	Moyenne pour un haut-fourneau
Bocardage et lavage	Juillet 1838 - Déc. 1843	3.468 F	247, 7 F	2	123 F
Cassage					

[599] : - A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Fourneau d'Eclaron, août 1848.
- A.P.V.M., Bordereaux de livraison de mine du bocard des Petits-Champs, sept.-déc 1844, janvier 1845.
[600] : E.N.S.M.P., CR 1850 (443), LEBLEU, *Mémoire sur le travail du fer en Haute-Marne, 1850*, p. 38 : selon Lebleu, le bocard de Wassy fonctionne en consommant l'eau de manière particulièrement économique.
[601] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Rozet à Lequin et Perrin-Moreau, 11 janvier, 26 février et 25 mars 1849.

à la main	Mai 1847 – Déc. 1848	2.253 F	160, 9 F	3	53,6 F

Jules Rozet tente d'étendre ce mode de préparation au minerai de Bettancourt-la-Ferrée, abandonné depuis peu. Si la proximité du gisement rendait le transport peu coûteux, en revanche, la proportion en terre, nettement plus élevée que celle du Mont Gérard (3/4 au lieu des 2/3), allongeait le temps et le prix du bocardage ; enfin la qualité était médiocre, obligeant impérativement à le mélanger à celui du Mont Gérard. Certains clients des fontes de Jules Rozet demandaient d'ailleurs à Jules Rozet d'en diminuer la proportion[602]. En 1845, Jules Rozet pensa qu'il pouvait désormais s'en passer et mit fin aux approvisionnements en provenance de Bettancourt[603]. Il pense maintenant pouvoir redonner une chance à ce minerai par le cassage. L'expérience est concluante et « Bettancourt » réapparaît donc dans le Journal du Clos Mortier au chapitre « Casseurs de mine ». Mais sa médiocre qualité continue de poser des problèmes et Jules Rozet cherche à en diminuer la proportion dans les charges de ses hauts-fourneaux. Il y parvient en 1850 et l'annonce à un de ses clients, maître de forges à La Villette[604]. Il fait une dernière tentative après avoir introduit l'air chaud dans ses hauts-fourneaux et espéré peut-être tirer meilleur parti du minerai de Bettancourt. Mais il constate que les résultats obtenus pour la fabrication du fer sont encore moins bons qu'avant. Persévérant malgré tout dans ses efforts, il fait parvenir en 1851 des échantillons de Bettancourt à un professeur de l'Ecole des Mines[605]. On peut penser que les résultats de l'analyse ne sont pas concluants car, à partir de 1853, le minerai de Bettancourt n'est plus utilisé que de manière très occasionnelle au Clos Mortier.

Jules Rozet réussit à trouver des nouvelles minières fournissant un minerai meilleur que celui de Bettancourt. Il obtient ainsi des concessions aux Tailles-sur-Eurville (1846), à la Côte-aux-Chats (1851) et la Fosse Fadoue (canton mitoyen) dans le massif forestier du Val. Le minerai des Tailles-sur-Eurville est un peu cher mais de bonne qualité. Comme il n'est pas toujours propre à être cassé manuellement[606], Jules Rozet doit le bocarder et le laver au Clos Mortier, ce qui explique que des salaires y sont occasionnellement versés (moyenne mensuelle des salaires des ouvriers du bocard du Clos Mortier pendant les quatre mois de 1856 : 698.75 francs).

La dispersion géographique des sources d'approvisionnements (bocards et minières) contredit-elle l'observation de Jules Rozet selon laquelle seule la proximité de la minière et la facilité d'extraction donnent de la valeur à un bocard ? L'éloignement de certaines minières vient-elle infirmer le raisonnement bien établi d'après lequel un maître de forges a intérêt à

602 : A. P. V. M., Adam et Drouot à Rozet et de Ménisson, 4 décembre 1833.
603 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Rozet au maire de Bettancourt, 11 mars 1845.
604 : Ibid., Rozet à Lagoutte, maître de forges à La Villette, rue des Ardennes, 15 et 20 décembre 1850.
605 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Rivoud, professeur de métallurgie à l'Ecole des Mines, rue d'Enfer, Paris, 8 février 1851.
606 : A. D. Haute-Marne, 130 S 196, Rapport du Garde Mines, fourneau d'essai du Clos Mortier, 27 janvier 1857.

rapprocher ses hauts-fourneaux non pas de ses ressources forestières mais des gisements miniers[607] ? En fait, les distances et la dissémination des minières permettent – comme celle des ressources forestières – d'activer à l'occasion tel ou tel haut-fourneau. La location de celui de Saucourt en offre la démonstration : Rozet et de Ménisson se ravitaillent en minerai auprès des bocards des Petits Champs et de Chatonrupt car ils en connaissent bien les produits et les préfèrent à ceux des environs de Saucourt avec lesquels ils n'ont pas l'habitude de travailler.

Ainsi, s'agissant des approvisionnements en minerai, un changement important dans les approvisionnements en minerai intervient après 1840. Avant cette date, le schéma d'organisation repose sur le bocard du Clos Mortier (dont la capacité de production a été augmentée) et celui d'Eclaron (à partir de 1833). A eux deux, ils assurent la totalité du ravitaillement des hauts-fourneaux de ces deux usines et fournissent un excédent commercialisé avec profit auprès de quelques établissements voisins. En 1840, la perte du bocard d'Eclaron renverse la situation : de vendeur de minerai, le Clos Mortier devient client, ralentissant ou arrêtant même l'activité du bocard du Clos Mortier à partir de 1843. Dans cette nouvelle configuration, Jules Rozet s'épargne les frais de bocardage et de lavage ; il s'approvisionne en bons minerais auprès de bocards spécialisés dans la commercialisation de leur production, puis, à partir de 1847, il se fait livrer du minerai en cailloux dont le cassage manuel est deux fois moins dispendieux que le passage au bocard.

Ce changement d'organisation s'accompagne d'une modification de la même importance dans la géographie des approvisionnements. Concentrées dans un espace restreint au début des années 1830, les minières exploitées correspondent bien aux exigences de Jules Rozet quand il rappelle que ce sont les facilités d'extraction et la proximité qui donnent leur valeur à un bocard[608]. Une dizaine d'années plus tard, le tableau est bien différent : les minières sont multiples et parfois fort éloignées. S'approvisionner à de telles distances - il y a plus de 25 km entre les minières de la Belle Faysse (Wassy) et le Clos Mortier - paraît contraire à tout calcul économique, mais cela l'est beaucoup moins si l'on veut bien considérer que Jules Rozet se fait livrer ainsi non pas de la mine brute mais de la mine prête à l'emploi et beaucoup moins lourde puisqu'elle est débarrassée de sa gangue et ses impuretés. Enfin, cette dissémination géographique des sources d'approvisionnements (bocards et minières) n'est pas sans rappeler celle des ressources forestières. Comme cette dernière, elle peut servir à activer des hauts-fourneaux relativement éloignés tels ceux de Vieux Jean d'Heurs, Sermaize et Saucourt.

L'introduction du cassage manuel du minerai livré en cailloux représente un événement qui dépasse l'aire d'intérêt du seul Clos Mortier. Pourtant, en soi, c'est un recul technologique

---

[607] : *L'Ancre*, n°408, 21 décembre 1843 : « On a dû rechercher le voisinage des minières plutôt que celui des forêts ; car le minerai entre pour un plus fort poids que le charbon dans la production d'une quantité donnée de fonte. »
[608] : A.D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Rozet au Sous-Préfet de Wassy, 25 mars 1840.

puisque la préparation du minerai par une machine et son moteur hydraulique est abandonnée au profit d'une opération manuelle et frustre. Pourtant, cette nouveauté est saluée par l'Ingénieur des Mines en 1849. Celui-ci note que l'un des minerais utilisés au Clos Mortier, celui de Belle Faysse (près de Wassy), est « oolithique et en roche » et que son assez grande dureté en fait perdre beaucoup si on le concasse au bocard et au patouillet. Aussi retient-il que le Clos Mortier a cherché à l'utiliser brut ou en petits morceaux concassés à la main et non lavés et que cette expérience s'est soldée par le succès sans devoir pour cela consommer plus de charbon. Il conclut en soulignant que cette innovation s'est propagée dans d'autres établissements de Haute-Marne où l'on emploie désormais le minerai brut simplement cassé à la main[609]. Les mêmes appréciations sont faites dans le dossier de Légion d'Honneur de Jules Rozet, où l'on ajoute – ce qui a son importance – que ce procédé a permis de faire de grandes économies et qu'il a gagné la plupart des hauts-fourneaux des environs[610].

Société Rozet et de Ménisson

Minières exploitées et bocards fournisseurs de mine

1823-1844

Sources : 1°) A. D. Haute-Marne,50 J , Journal, correspondance ; 129 et 130 S ; 2°)A.P.V.M.

x : activité attestée

- : pas de renseignement

	Avant 1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844
Bettancourt-la-Ferrée	x	x	x	x	-	-	-	-	x	-	-	-	x
Mont-Gérard	x	x	x	x	-	-	X	-	x	-	-	-	x
Marnesse		x	x	-	-	-	-	-	-				
Jean Duset		x	x	-	-	-	-	-	-				
Belle Faysse		x	x	-	-	-	-	-	-				
Cheminon								x	x				
Tailles-sur-Eurville									x				
Bocard Campgerbault									x				
Champ Chevalier													
Bocard de Wassy													
Narcy													
Côte-aux-Chats													
Bocard Chatonrupt													
Guindrecourt													
Bois Sottier													

[609] : A. D. Haute-Marne, 130 S 194, pièce 203, 18 octobre 1849, Rapport de l'ingénieur des Mines sur la demande des Mrs Rozet et de Ménisson d'ajouter deux hauts-fourneaux à la forges à laminoirs au lieudit La Fosse Cadet. Il est permis cependant de se demander si ce procédé a eu autant de succès que le dit l'Ingénieur des Mines. En effet, les élèves de l'Ecole des Mines n'en parlent pas même quand ils visitent plus particulièrement le Clos Mortier. Il faut attendre 1859 pour que l'un d'eux en dise un mot et précise que la proportion ne doit pas dépasser 1/8ème à Marnaval et 1/5ème au Clos Mortier sous peine de provoquer une ascension trop rapide des gaz et mettre en danger la bonne allure du fourneau (E.N.S.M.P., M 1859/1 (680), TISSOT, *Journal de voyage*, p. 23). En 1872, un autre élève en fait mention, mais sans indiquer dans quels établissements il est appliqué (E.N.S.M.P. J 1872 (480) CURIERES, *Usines et forges de la Côte d'Or, de la Haute-Marne, de Liège et de Prusse*, p. 48).

Société Rozet et de Ménisson
1832 – 1859
Minières exploitées et bocards fournisseurs de mine
1845-1858

Sources : A .D. Haute-Marne, 50 J , Journal, correspondance ; A.P.V.M. ; A. D. Haute-Marne, 129 et 130 S.

x : activité attestée
x (1) : approvisionnement arrêté en mars 1845
- : pas de renseignement

	1845	1846	1847	1848	1849	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858
Bettancourt-la-Ferrée	X (1)		x	x	x	-	x	x	x			x		
Mont-Gérard	-	-	x	x	x	x	x	x	x	x				
Marnesse														
Jean Duset						x		x						
Belle Faysse			x	x	x			x	x	x	x	x		
Cheminon				x	x									
Tailles-sur-Eurville		x		x	x	x	x			x	x	x	x	
Bocard Campgerbault				x		x	x							
Champ Chevalier		x				x			x	x				
Bocard de Wassy	x		x	x	x	x	x	x	x	x		x		
Narcy				x								x		
Côte-aux-Chats							x			x	x	x	x	
Bocard Chatonrupt					x		x							
Guindrecourt										x				
Bois Sottier												x	x	

5°) Economies d'énergie et progrès de rendement

En Haute-Marne, on est bien conscient que les ressources forestières françaises sont limitées et que, pourtant, elles doivent assurer la fabrication de presque toute la fonte nationale puisque les hauts-fourneaux au coke n'ont pas entièrement répondu aux espoirs placés en eux en fournissant seulement 16,6 % de la fonte française. Dans ces conditions, le charbon végétal n'est pas condamné et cela d'autant moins que les droits pesant sur les charbons étrangers ne favorisent pas le recours à cette énergie en Haute-Marne, région dans laquelle on s'approvisionne traditionnellement dans le bassin houiller de la Sarre[611]. *L'Ancre* affirme que le charbon de bois a encore de beaux jours devant lui à condition que l'industrie du fer soit stimulée et non pas accablée par le prix du bois - critique destinée aux Eaux et Forêts - et que de son côté elle se livre à des économies de combustible - invitation adressée aux maîtres de forges -[612]. Les

[610] : A. D. Haute-Marne, 48 M 8 : Note remise à M. le Préfet de la Haute-Marne par M. Becquey et Döé, chargés par la Chambre de Commerce de St-Dizier de présenter au nom de la Chambre une demande à l'effet d'obtenir pour M. Rozet son Président la décoration de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur.
[611] : E.N.S.M.P., J 1840 (63), DRIANT, *Notes de voyage*.
[612] : *L'Ancre*, n° 408, 21 décembre 1843 : « Sur 3 millions 700 mille quintaux métriques de fontes produites en France pendant l'année 1841, elle (la production au coke) ne figure que pour un sixième. Elle a donc encore d'immenses progrès à réaliser. Mais quelque accroissement que prenne la fabrication de la fonte au combustible fossile, elle ne peut prétendre à remplacer la majeure partie de la fabrication au combustible végétal. Comme d'après la constitution géologique de notre sol, les minerais les plus riches et les plus abondants se trouvent dans les contrées dépourvues de houille et assez bien boisées, une grande proportion de notre fonte devra toujours être fabriquée au bois. »

préoccupations exprimées en France à ce sujet sont bien connues maintenant par les travaux de Serge Benoît ; ce sont celles de Jules Rozet. Devant l'augmentation continue du prix du bois, il cherche à tirer meilleur profit de ses approvisionnements en bois, il fait porter ses efforts sur la récupération de la chaleur perdue, les techniques de soufflage et de l'air chaud , enfin il accorde une attention particulière à la préparation du combustible. Sur ces différents points, les archives du Fonds Rozet et les rapports des élèves de l'Ecole des Mines apportent quelques lumières[613].

Jules Rozet porte son attention sur des points d'apparence secondaire mais produisant un résultat appréciable par effet de cumul. Un de ceux qui a le plus retenu l'attention des contemporains consiste à faire marcher ses hauts-fourneaux « à gueulard fermé ». L'élève-ingénieur Tissot ne manque pas d'en noter l'originalité dans la région[614]. Le dossier de Légion d'Honneur de Jules Rozet établi en 1860 le signale également : « Il a, le premier en Haute-Marne, construit des feux couverts ; ce nouveau mode de travail, comparé à l'ancien, produisit une économie de combustible de 15% sur le charbon de bois.» Cette expression de « feux couverts » pose un réel problème car elle n'est pas utilisée à l'époque : on n'en trouve aucune mention ni explication dans le *Dictionnaire de l'Industrie et des arts industriels* (1885) de Lami, au Conservatoire des Arts et Métiers, ni dans le très volumineux *Savoir Fer*, (Glossaire du Haut-Fourneau), de Jacques Corbion, 3ème édition, 1989). C'est grâce aux journaux de voyage des élèves de l'Ecole des Mines qu'on trouve les éclaircissements nécessaires.

Jules Rozet récupère la chaleur de chaque haut-fourneau et chaque feu d'affinerie et l'utilise pour chauffer les chaudières à recuire le fil de fer et un four à réchauffer les barres de fer[615]. Cela peut paraître assez mince à première vue mais l'est moins si l'on n'oublie pas que le traitement du fil de fer impose plusieurs « recuits » dont la mise en température et la durée demande de nombreuses heures. Aucune économie d'énergie n'étant négligeable, Rozet en profite pour faire chauffer un four à pain et une chaudière à lessive[616]. Quelque temps plus tard, il établit un système semblable pour conduire le gaz du haut-fourneau au four de sa fenderie avec

[613] : En ce qui concerne le revêtement intérieur et la section des hauts-fourneaux, le Fonds Rozet ne nous apporte pas d'éléments qui puisse compléter ce qui a été présenté récemment par Gilles Alvès (Gilles ALVES, art. cit). Le Journal et la correspondance signalent des commandes de briques réfractaires (1828 et 1854), notent les périodes de réfection des parois mais ne donnent pas de renseignements sur les formes et la géométrie internes ni sur les raisons de ces travaux. On sait seulement par l'élève de l'Ecole des Mines Braconnier que les hauts-fourneaux du Clos Mortier ont tous (sauf le petit, appelé n° 3) une cuve de forme d'elliptique (E.N.S.M.P., M 1863 (816), BRACONNIER, p. 23).

[614] : E.N.S.M.P., M 1859/1 (680) TISSOT, *Mémoire sur la fabrication du fer et de la fonte en Haute-Marne entre Chaumont et St-Dizier*, p. 22.

[615] : E.N.S.M.P., J 1835 (44), CHATELUS, *Voyage, 1° Marne, 2° Champagne*, p. 33.

[616] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Rozet à Thiriot, Vesoul, 10 juillet 1839.

des tuyaux en tôle[617]. En conséquence, la chaleur de tous les hauts-fourneaux et feux d'affinerie est récupérée d'une manière ou d'une autre.

Pour économiser le charbon de bois, Jules Rozet s'applique utiliser le charbon minéral dans les opérations ne risquant pas d'altérer la fonte ou le fer, d'abord dans les fours à réchauffer (à partir du mois de mai 1838), et ensuite dans les hauts-fourneaux, lors de la remise à feu après une période de chômage ou de travaux (à partir de septembre 1839). Déjà au cours des années précédentes, il avait utilisé un peu de houille lors de la mise à feu du haut-fourneau. Le Journal du 5 février 1832 nous explique comment : après avoir établi une grille sous une voûte construite avec des taques de feu de forge, on commence le feu avec du bois de charbon pendant deux jours, puis on continue avec de la houille. Lors d'une nouvelle mise à feu, le 10 juillet 1833, le feu de bois de charbon (1/4 de corde seulement) ne dure plus que 4 heures et cède la place aux 1.300 kg de houille qui brûlent pendant 34 heures. Un peu plus tard, le 1er juin 1834, Jules Rozet revient à des proportions plus proches de son premier essai : il utilise un peu plus d'une corde de bois de charbon pendant 12 heures ; puis il fait monter le fourneau en température avec 1.550 kg de houille pendant 34 heures. Le 18 août 1835, le démarrage au bois de charbon ne dure plus que 5 à 6 heures, les 1.500 kg de houille brûlant pendant 40 heures. Lors de la mise à feu du « Fourneau neuf » le 7 septembre 1835, il utilise le même procédé, mais avec des proportions assez proches du premier essai de février 1832. L'exemple de Jules Rozet – s'il est bien le premier à l'avoir utilisé - est suivi dans le département et bénéficie aux autres forges[618].

Très prometteurs paraissent les avantages à retirer de l'utilisation du bois vert, du bois desséché et du bois torréfié[619] ainsi que du système de carbonisation de bois à l'usine (et non plus en forêt). Recommandé par les ingénieurs des Mines, le procédé de torréfaction doit économiser le combustible dans une proportion de 35 à 36 %[620]. Intéressés, Rozet et de Ménisson prennent des renseignements auprès d'un confrère de la vallée de la Saulx. Celui-ci ayant exprimé sa satisfaction et annoncé qu'il allait l'utiliser en grand[621], le Clos Mortier applique à son tour le système de carbonisation à l'usine – il est le premier en Haute-Marne -, ce qui ne passe pas inaperçu dans la presse : à la fin de l'année 1837, *La Feuille commerciale de St-Dizier* informe ses lecteurs le 7 décembre 1837 par un court entrefilet que les appareils sont sur le point d'entrer en action.

---

[617] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Registre « Caisse 1843-1846 », 22 novembre 1843 : « 59,70 francs de tôle pour conduire le gaz du fourneau au four de la fenderie ».

[618] : E.N.S.M.P., M 1839 (243), GUILLEBOT et BOYE, *Mémoire sur la fabrication du fer par la méthode mixte*, p. 25 : « Une amélioration a été établie dans ce pays depuis quelques années qui consiste à employer la houille de Saarebruck pour l'échauffement préalable des fourneaux, au lieu de charbon de bois qu'on employait auparavant. »

[619] : Serge BENOIT, « La consommation de combustible végétal », art. cit., p. 105 et suiv..

[620] : - E.N.S.M.P., M 1836/2 (194), SAUVAGE : *Mémoire sur la substitution dans les hauts-fourneaux du bois en partie carbonisé au charbon en meule.*

- *L'Ancre*, n° 408, jeudi 21 décembre 1843.
- Serge BENOIT, « La consommation de combustible végétal », art. cit., p. 127 et suiv..

Le Journal du Clos Mortier révèle que les préparatifs remontent au mois de juillet 1837 avec l'apparition d'une rubrique nouvelle « Découpage de la charbonnette ». Cette opération est effectuée à l'usine, ce qui suppose que tout le bois nécessaire a été acheminé des coupes de bois jusqu'au Clos Mortier. Le travail demande du soin et peut occuper une vingtaine d'ouvriers. Le Journal de février 1838 fait mention de différentes méthodes de préparation : le bois scié et fendu est payé 7 centimes la rasse, le bois découpé non fendu, 5 centimes, le bois fendu, 3 centimes. Les petits morceaux de bois, appelés « biblots » (septembre 1838), représentant l'équivalent d'une demi-corde de bois, sont introduits dans les fours pour être carbonisés, opération durant en 15 à 16 heures. Ces fours sont disposés au-dessus du gueulard (haut-fourneau n° 2) à l'exemple des Ardennes et selon les prescriptions des Annales des Mines. Plusieurs mois sont nécessaires avant de disposer d'un stock suffisant : le commis de bois fait alors la distinction entre le « charbon de forêt » et le « bois de four » obtenu par la nouvelle méthode.

Le premier essai a lieu dans le haut-fourneau n° 2 au mois de février 1838 et dans le haut-fourneau n° 1 au mois d'avril suivant. Dans les deux cas, le charbon de four est utilisé conjointement au charbon de bois traditionnel. Apparemment satisfait des premiers résultats, Jules Rozet poursuit l'expérience et l'étend même aux feux de son affinerie. Puis il se livre à un essai d'utilisation de « bois découpé » ajouté au « bois de four ». Ce dernier est l'objet d'une rubrique particulière dans le Journal à partir du mois de mars 1838 et reçoit à l'occasion la dénomination de « charbon roux » à partir du mois de mars 1839. La consommation de ce combustible est soigneusement notée : « Du 17 au 28 février, le Fourneau a produit 19.689 kg de fonte. Il a consommé le produit de 239 fours à bois carbonisé contenant chacun ½ corde de bois à charbon, ce qui fait 119 cordes ½ ; ce qui donne 6 cordes 07 de bois à charbon et 2,81 queues de mine au mille de fonte. »[622].

Mais, finalement, les résultats sont décevants sur le plan technique, comme le notent les élèves Guillebot et Boyé en 1839 car le nouveau combustible brûle à une trop grande hauteur dans la cuve et n'arrive pas en assez grande quantité dans l'ouvrage[623]. A plusieurs reprises, Jules Rozet met donc son haut-fourneau hors feu pour en modifier les dimensions intérieures : le ventre est élargi et passe de 5 à 6 pieds et même 6 pieds et demi, mais les résultats sont encore plus mauvais. Jules Rozet fait également procéder à un découpage du bois encore plus méticuleux en distinguant l'origine du bois : en volume, les meilleurs résultats étant obtenus dans l'ordre croissant avec le chêne, le charme et enfin le hêtre[624].

Bien évidemment, la question se pose également de savoir si l'utilisation de ce charbon de

---

[621] : A.P.V.M., Fonderies de Montiers-sur-Saulx, le 17 juillet 1837, Colas à Rozet et de Ménisson.
[622] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal, février 1838
[623] : E.N.S.M.P., M 1839, GUILLEBOT, (243*), Mémoire sur la fabrication du fer par la méthode mixte*, p. 39 et suiv..
[624] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal, septembre 1838.

four débouche sur de réelles économies. Il ne semble pas : Jules Rozet abandonne ses essais et expériences : dès le mois de juillet 1839, le charbon roux et le bois découpé ne sont plus utilisés que de manière occasionnelle ; au mois d'octobre 1839, par une lettre adressée à ses confrères Danelle et Delarbre, il les informe qu'il serait préférable, d'après ce qui se fait en Franche-Comté, d'utiliser le bois cru, comme au haut-fourneau d'Audincourt : avec une hauteur sensiblement plus élevée qu'en Champagne, fonctionnant avec de l'air chaud à 400 degrés, il fabriquerait depuis trois mois avec du bois seul 120.000 kg de fonte par mois en ne consommant que 300 kg au mille[625].

En décembre 1839, il n'est plus question de charbon roux. Presque épuisé en février 1840, le stock n'est pas renouvelé. Jules Rozet a-t-il fait le bilan de cette opération ? A-t-il réellement calculé à combien lui revenait le prix du transport des cordes de bois à charbon depuis les coupes jusqu'à l'usine ? Si encore ces coupes étaient aux abords du haut-fourneau, cela pourrait se comprendre, mais elles sont toutes éloignées de plusieurs kilomètres. Est-ce vraiment plus économique que de transporter le charbon de bois en banne, bien plus léger (et même avec l'inconvénient d'en perdre presque 10 % en poussière) ? Les élèves Guillebot et Boyé en tirent la conclusion que le maître de forges du Clos Mortier n'a plus qu'une seule ressource, tenter le système de l'air chaud.

Comme d'autres, se serait-il laissé impressionner par les publications des ingénieurs des Mines vantant ces procédés ? C'est ce que laisse entendre *L'Ancre* dans son numéro du 21 décembre 1843 : le journal raille ouvertement ceux qui croient encore aux vertus du bois torréfié, du charbon roux et du bois vert, tous ces procédés qui n'ont eu pour résultat que de « jeter de nombreux maîtres de forges dans de grandes dépenses dont ils n'ont retiré aucun profit » (ce qui est bien le cas de Jules Rozet). *L'Ancre* rappelle que ce procédé a pris naissance dans les Ardennes[626] où il est resté appliqué à quelques fourneaux situés au milieu des forêts, mais qu'il a été abandonné dans toutes les usines de Champagne, d'Alsace et de Franche-Comté qui en avaient tenté l'emploi sur la foi des sieurs Bineau et Sauvage. Au nombre de ceux qui se sont laissé convaincre se trouve le Clos Mortier : Jules Rozet aura beaucoup usé de temps et d'argent dans cette affaire, mais sera vivement félicité plus tard pour avoir tenté l'expérience[627].

Délaissés, les fours à carboniser seront envoyés à la casse (15.277 kg) et recyclés au mois de janvier 1846 dans les fours à puddler de la Forge Neuve. Il faut croire cependant que Jules Rozet a gardé un faible pour la carbonisation en four car deux ans plus tard, il demande à un confrère s'il a bien utilisé au cours de l'année 1847 un certain système Turok et s'il en est

---

[625] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Rozet à Danelle et Delarbre, 29 octobre 1839.

[626] : E.N.S.M.P., M 1836² (196), Gabriel PIGEON, *Mémoire sur la nouvelle méthode de carbonisation employée dans plusieurs forges des Ardennes ».* M. 1836² (194) SAUVAGE, *Mémoire sur la substitution dans les hauts fourneaux du bois en partie carbonisé au charbon en meule.*

[627] : A. D. Haute-Marne , 48 M 8 et 9, Propositions de Légion d'Honneur, Dossier de J. Rozet, 1860 et 1861.

satisfait[628]. Un confrère reste attaché au système de la carbonisation en l'utilisant non pas à l'usine, mais au milieu des coupes de bois ; ce faisant, il évite de devoir transporter le bois vert entre la forêt à l'usine, opération excessivement onéreuse, et il n'a qu'à acheminer du charbon de bois, beaucoup plus léger. Cependant le coût du déménagement des fours d'une coupe de bois à l'autre fait douter de l'intérêt financier final de l'opération[629].

Le bilan des économies de charbon de bois et d'énergie au Clos Mortier est donc inégal, parfois décevant, souvent discret et utile. On peut mesurer les résultats obtenus grâce aux témoignages des élèves de l'Ecole des Mines : en 1839, Guillebot et Boyé saluent les efforts accomplis par Jules Rozet et chiffrent les économies réalisées à 10.000 francs pas an ; en 1859, Lebleu observe qu'à quantité égale de fonte produite, les hauts-fourneaux du Clos Mortier « brûlent beaucoup moins de charbon » que ceux du reste de la Haute-Marne mais sans donner aucune explication de cette performance[630].

6°) Le développement de la production unitaire

Cette appréciation positive est due également aux progrès enregistrés dans la production unitaire des hauts-fourneaux. C'est sous la contrainte du prix du bois que Jules Rozet y parvient.

En effet, si les crises de rareté et cherté du bois sont un leitmotiv de l'histoire de la forêt et de la métallurgie haut-marnaises, les maîtres de forges sont toujours parvenus jusqu'ici - notamment au XVIIIe siècle - à prendre le dessus sur les autres consommateurs, y compris la Provision de bois de Paris et même le commissaire du Pouvoir Royal[631]. La crise de 1828-1832 s'est résolue d'elle-même avec la multiplication des fours à puddler à la houille. Mais celle qui se profile à partir de 1836 et se développe brutalement en 1840 impose de tirer le meilleur parti possible des ressources de charbon de bois.

La production des hauts-fourneaux exploités par Jules Rozet - tant anciens que neufs - reste bridée par le manque de combustible et elle plafonne aux alentours de 60 à 70.000 kg par mois. Dans celui d'Eclaron, pourtant édifié de manière ambitieuse et bénéficiant d'une soufflerie extrêmement moderne, Rozet va jusqu'à dire qu'il y éprouve des « pertes considérables ». Il les explique par la médiocrité des "charbons blancs" tirés des affouages de la forêt du Der où les bois

---

[628] : Ibid., 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Rozet à Vivaux, Dammarie-sur-Saulx (Meuse), 10 juin 1848.

[629] : E.N.S.M.P. M 1857² (628), BRACONNIER, *Mémoire sur la fabrication du fer dans la Haute-Marne et constitution géologique du département*, page 29 : Braconnier décrit l'appareil utilisé par Marcel Colas (maître de forges à Bienville) pour carboniser le bois en vase clos et qui donne de bons résultats techniques mais ne peut être appliqué en grand : « Ce qui empêche M. Colas d'appliquer son procédé en grand, c'est la difficulté de transport de l'appareil qui revenait presque à celui du transport du charbon carbonisé sur place à l'usine elle-même.»

[630] : E.N.S.M.P., M 1850 (443), LEBLEU, *Mémoire sur le travail du fer dans le Nord du département de la Haut-Marne* , Description des usines du Clos Mortier.

[631] : Ph. DELORME, *Forêts et Hauts-Fourneaux en Haute-Marne, Meuse et Marne, XVIe – XXe siècle*, Clos Mortier Patrimoine, St-Dizier, 1995, p. 32-34 : Assailli de protestations contre le coût excessif du bois de chauffage, le Conseil du Roi nomme un commissaire, M. de Courtagnon, et l'envoie en Champagne procéder à des réductions autoritaires de feux de forges (1731). Devant les réclamations énergiques de maîtres de forges (les Le Blanc et Jean Mollerat), soutenus par le Duc d'Orléans, le Conseil du Roi tenu à Versailles le 10 mars 1733 désavoue M de Courtagnon et prononce la réouverture des feux de Louvemont, Thonnance et Chamouilley.

durs sont encore plus sous-représentés par rapport aux bois tendres ou « bois blancs » que dans d'autres forêts et qui le contraignent à faire d'importantes adjonctions d'escarbille[632]. C'est pourquoi il demande à la Maison d'Orléans de lui donner en affouage des coupes nettement plus éloignées mais mieux fournies en bois durs[633].

Au Clos Mortier, la situation s'améliore sensiblement à partir du mois de janvier 1836, les productions mensuelles des deux fourneaux approchant et même dépassant 80.000 kg par mois. Cette augmentation est confirmée par le tableau des chiffres de production du haut-fourneau n° 1 qui a été établi de la manière suivante : on a pris des périodes relativement étalées dans le temps afin d'amortir les effets d'une année particulièrement sèche ou froide, et on a retenu des séries de 16 mois actifs, exception faite des mois entièrement ou partiellement en chômage.

Haut-fourneau n°1 du Clos Mortier
Production moyenne
(en dehors des périodes de chômage)
Source : A.D. Haute-Marne, 50 J, Journal.

Période de 16 mois actifs	Production moyenne par mois
Août 1826 – Février 1831	70.218 kg
Août 1833 – Octobre 1834	71.799 kg
Décembre 1835 – Décembre 1837	79.126 kg
Avril 1838 – Juin 1840	79.718 kg
Décembre 1840 – Novembre 1842	78.254 kg

On observe que la moyenne mensuelle est basse pendant la crise des approvisionnements de 1826 à 1832 mais qu'elle ne remonte guère ensuite, quand le bois devient moins cher mais reste assez peu disponible. Elle se relève très sensiblement en 1835-1837 et en 1838–1840 alors que les prix sont déjà repartis à la hausse, et elle ne diminue guère en 1840–1842 quand ils atteignent des sommets. On peut penser qu'au Clos Mortier, la production unitaire dépend plus de la quantité des approvisionnements que du coût du bois. Visiblement, Jules Rozet est prêt à faire les sacrifices nécessaires pour faire marcher ses hauts-fourneaux. On se souvient à cet égard qu'il a été l'un des rares maîtres de forges à ne pas jouer la politique de la chaise vide aux adjudications de 1843 et qu'il a accepté les prix imposés par les Eaux et Forêts.

[632] : E.N.S.M.P., CHATELUS, J 1835 (44), *Voyage, 1° Marne, 2° Champagne*, p. 35. E.N.S.M.P., J 1836 (48), DYMEKO, *Voyage en Champagne, dans les Vosges et à St-Etienne*, p. 26 : Le haut-fourneau d'Eclaron a été construit à une hauteur inusitée en Champagne, 36 pieds au lieu de 22 à 24 normalement. A l'expérience, les résultats ont été décevants, eu égard à la trop grande légèreté du charbon de bois . Aussi, on l'a réduit de 11 pieds et on a supprimé une des deux tuyères, ce qui a beaucoup diminué la consommation de combustible et rendu la marche plus régulière. »

[633] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Rozet à Rouchet, Directeur du Domaine privé du Roi, 11 juin 1840 : « « Je vous demanderai de donner en affouage au Fourneau d'Eclaron la coupe de la forêt de Mathons et de l'Esparmont en échange de celle du Dert qui lui est attribuée actuellement. Ces bois quoique plus éloignés sont nécessaires à cette usine, les bois blancs ne convenant nullement à la fusion des minerais de la Blaize et à la fabrication de la fonte. »

Les progrès de la production unitaire s'accompagne de la réduction du nombre et de la durée des périodes de chômage, en dehors des arrêts imposés par les travaux d'entretien ou de réparation. Le haut-fourneau n°1 était resté quelquefois en chômage pendant quatre, cinq et même six mois de suite, avec une pointe d'au moins 11 mois, de mars 1831 à janvier 1832 et peut-être au delà car les exemplaires du Journal manquent ensuite. Dans la deuxième moitié des années 1830, les arrêts ne sont que de quelques jours ou semaines tout au plus.

Par contre, l'année 1840 voit ces chômages se reproduire et s'allonger, au fourneau n° 1 (inactif de mai 1845 à février 1846) ou au n° 2, soit aux deux en même temps (à partir de 1845). Cependant, au cours de l'année 1846, la production unitaire fait un bond sensible. Cela s'explique par l'introduction du soufflage à air chaud, procédé tenu en défaveur jusque là mais auquel Rozet a été obligé de se convertir à cause d'une certaine pénurie de charbon de bois.

Laissant espérer une économie d'un quart de combustible, le soufflage à air chaud a été expérimenté pour la première fois à Eurville avec la chaleur des fours à puddler[634]. Il s'agit maintenant de récupérer la chaleur du haut-fourneau lui-même selon un procédé développé en Haute-Marne pendant les années 1840, assez tardivement par rapport à d'autres régions de la France[635]. Jules Rozet équipe d'abord le haut-fourneau n° 1. Comme le gueulard de celui-ci est déjà occupé par les chaudières à recuire le fil de fer, le système est installé au sol[636]. Au mois de décembre 1845, les diverses pièces et tuyaux de fonte coulés dans les fonderies des environs sont réceptionnées. En janvier, on monte la tuyère à eau fondue chez Capitain, Delarbre & Cie. La mise à feu a lieu à la fin de février. Immédiatement, la production atteint des chiffres sensiblement supérieurs : dans les quatre premiers mois elle dépasse toujours 90.000 tonnes. A partir du mois d'août (il n'y a pas de chômage d'été cette année-là), la production s'établit la plupart du temps au dessus de 100.000 kg. Le maximum du fourneau n° 1 est atteint en août 1846 avec 114.863 kg.

Le même système est installé aussitôt après sur le haut-fourneau n° 2 puis sur le Fourneau Neuf en cours d'édification à côté de la Forge des Lachats (1846), sur la rive droite de la Marne. L'air chaud est insufflé à une température d'environ 250 à 280 degrés[637]. Jules Rozet se félicite d'avoir adopté ce procédé car il parvient à conserver la même qualité qu'à l'air froid et il constate

[634] : E.N.S.M.P., J 1835 (44), CHATELUS, op. cit. Selon Chatelus, les premiers essais d'air chaud auraient été faits à Eurville, (Haute-Marne), par M. Beugon, en récupérant la chaleur des fours à puddler. Malgré les difficultés initiales, ce procédé aurait donné satisfaction par la suite et conduit d'autres maîtres de forges à l'utiliser. Mais ils n'auraient pas obtenu de succès et seraient tous revenus à l'ancienne technique.

[635] : E.N.S.M.P., M 1839 (243), GUILLEBOT et BOYE, op. cit., p. 67. En 1839, Guillebot pressait les maîtres de forges de Haute-Marne de ne pas différer plus longtemps l'application de l'air chaud à la méthode champenoise : « M. Guényveau indique successivement dans on mémoire sur l'avenir des forges, tous les perfectionnements que la méthode champenoise doit chercher à emprunter à l'emploi de l'air chaud. »

[636] : E.N.S.M.P., CR 1850 (443), LEBLEU, op. cit., p. 47.

[637] : Selon Lebleu, la température est de 180 à 250 degrés : elle est poussée à 280 degrés pour les fontes grises.

que ce genre de fonte se comporte mieux à l'affinage[638].

Comment le soufflage à l'air chaud se traduit-il en termes d'économie de charbon de bois ? Le calcul est difficile car on ne parvient pas à faire la comparaison entre la situation précédente et la nouvelle. En effet, c'est au moment où est installé l'air chaud que le Journal change de système de mesure, passant des « tonneaux » aux « kilolitres ». Toute tentative d'estimation se révèle décourageante. On se bornera donc à constater que les résultats obtenus donnent suffisamment satisfaction pour que Jules Rozet maintienne ce système et en équipe aussitôt et successivement les fourneaux de Vieux Jean d'Heurs puis de Sermaize et enfin d'Eclaron[639].

Ainsi, par la multiplication des hauts-fourneaux, les progrès techniques et les économies d'énergie, Rozet et de Ménisson accroissent leur production de fonte. A quoi répond cette augmentation quand on sait que le débouché principal en est le fil de fer et la chaîne, articles ne réclamant pas une grosse consommation de fonte et ne connaissant qu'un développement mesuré ? Ce n'est plus pour la convertir en fers marchands au bois, cette fabrication ayant été progressivement abandonnée. Ce n'est pas non plus pour alimenter en grand la fenderie car cet atelier poursuit modestement son activité en roulant sur sa vitesse acquise, semblant fonctionner seulement pour le service des forges voisines. Quant à la Forge des Lachats, qui aurait du absorber de grandes quantités de fonte d'affinage, sa construction est presque entièrement suspendue.

[638] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Lagoutte, maître de forges à La Villette, 20 déc. 1850 : « Il est vrai comme vous le dites que nous nous servons de l'air chaud, mais tous les fourneaux de la Haute-Marne s'en servent à l'exception de 2 ou 3. Nous avons commencé à l'employer en 1846. Nous nous sommes aperçus que nos fontes, loin d'avoir perdu de la qualité, se comportaient mieux qu'auparavant dans nos affineries pour la fabrication du fil de fer. »

[639] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal des Fourneau du Vieux Jean d'Heurs, de Sermaize et d'Eclaron : à la fin du bail de Vieux Jean d'Heurs, l'appareil à air chaud est démonté et réinstallé à Sermaize. Dans les mois qui précèdent la mise à feu du Fourneau d'Eclaron, le Journal signale la réception de fontes pour l'appareil (août 1848) puis l'installation de « l'appareil et de la machine soufflante » (septembre-novembre 1848).

5ÈME CHAPITRE
LA FONTE BRUTE DEVIENT UN PRODUIT COMMERCIAL

La correspondance et le Journal révèlent qu'une partie de la production de fonte est commercialisée ; les tonnages expédiés et les destinations montrent qu'il ne s'agit pas de lots occasionnels mais de marchés établis pour une certaine durée.

Une telle orientation marque un retournement de la politique menée jusqu'alors dans cet établissement en direction des produits semi-finis et de la valeur ajoutée. Elle vient même à rebours des recommandations formulées par les ingénieurs des Mines en faveur de la métallurgie de transformation et suivies par les maîtres de forges et fondeurs produisant de la tôle, du fil de fer, de la fonderie de moulage, sans parler de la fonderie d'art et d'ornement.

La question se pose donc de savoir pourquoi Jules Rozet s'est mis à commercialiser des fontes brutes, à partir de quand, en quelles quantités et pour quels clients.

1°) De 1823 à 1832, des marchés occasionnels

Dans le premier tiers du XIXe siècle, les maîtres de forges du Clos Mortier n'ont pas comme objectif de vendre des fontes. A l'échelle du département il en est de même et les rapports administratifs établis à cette époque ne parlent que de commerce des fers, pas de fontes.

Sous Jean-Hubert Rozet, la seule préoccupation est d'écouler des fers marchands et de la fenderie. A ses débuts, son neveu n'agit pas autrement et s'il lui arrive d'envoyer quelques gueuses chez un confrère, c'est uniquement à titre de dépannage[1] ; hormis ces cas exceptionnels, relevés dans par la correspondance, le Journal ne fait aucune mention de vente de fonte brute.

Pour la première fois depuis que Jules Rozet dirige le Clos Mortier en personne, le Journal fait état au mois de janvier 1826 d'un marché de fontes, à destination du Midi. Il en signale d'autres les mois suivants, expédiés par petits lots vers Châlons-sur-Marne et Paris. Le mouvement se développe et devient assez consistant pour être classé par grandes destinations.

En Champagne et dans le Barrois, le marché de la fonte fait maintenant l'objet de propositions et de demandes dépassant le seul échange de bons procédés. Ayant peut-être eu vent que Muël-Doublat achetait des fontes en Haute-Marne, Jules Rozet lui propose un lot de 25.000 kg. Mais le maître de forges d'Abainville répond qu'il vient d'acquérir 300.000 kg de fontes grises « de roche » à 180 francs rendues chez lui et qu'à 170, il ne ferait pas une affaire avec les fontes « 1/2 roche » du Clos Mortier. Rozet n'insiste pas, il a été trop gourmand et ne prend pas la peine de répondre (on ne trouve pas la mention habituelle de la date de réponse écrite de sa

main, ce qui est absolument exceptionnel)[640]. Assez originale est la demande de Danelle, maître de forges à Montreuil-sur-Blaise, de prendre 100.000 kg de fonte sur place à 140 F. Au Clos Mortier, on estime qu'il y a erreur sur le prix, et on refuse. Ce à quoi Danelle entreprend de démontrer que son prix est judicieusement établi et que Rozet pourrait y trouver un intérêt, pas très élevé reconnaît-il, mais non négligeable au moment où se profile une baisse[641].

On ne sait pas comment Jules Rozet trouve un petit débouché dans l'une des forges anglaises les plus importantes de Paris, Manby & Wilson, (à Charenton) qui lui commande quelques petites gueuses ou « gueusets » entre avril et octobre 1826. Deux lots de 25.000 kg sont expédiés au courant du mois d'octobre, mais ils ne sont pas suivis d'autres envois[642].

Un courant un peu plus substantiel s'amorce avec le Midi. Cela commence avec une livraison chez un commissionnaire de Gray, la maison Gurnel, et se poursuit avec la société Berthier-Picard : après avoir pris ses renseignements en mars 1827, celle-ci commande de la fonte en gueuses à livrer sur la place de Gray par Gurnel. Les expéditions, 150 tonnes environ, sont effectuées de mai à décembre 1827[643]. Mais là non plus, ce marché n'est pas renouvelé.

Fontes expédiées à Berthier-Picard en 1827 et livrées à Gray

Source : A..D. Haute-Marne, 50 J, Journal

Année 1827	Quantité livrée à Gray
Mai	65.588 kg
Juillet	?
Septembre	21.665 kg
Octobre	4.883 kg
Novembre	39.602 kg
Décembre	1.412 kg
Total	**133.150 kg**

Le Clos Mortier reçoit aussi une demande du Nord de la France, de la part de Leclerq Sézille. Ancien associé de l'usine de Raismes, ce fabricant explique qu'il vient de monter d'importants laminoirs dans cette même localité et qu'il a besoin de fonte en « saumons » pour les alimenter. Comme le Clos Mortier ne connaît pas à cette époque ce type de conditionnement, l'affaire n'a pas lieu[644].

Somme toute, les ventes de fontes brutes restent irrégulières et ponctuelles. C'est que le

[2] : A.P.V.M., Muel-Doublat, maître de Forges d'Abainville, par Ligny (Meuse) à Rozet, N° 2.069, 18 Xbre 1826.
[641] : Ibid., Danelle à Rozet, 15 mars 1827.
[642] : Ibid., Fonderies et Forges de Charenton à Rozet, 12 juin, 31 juillet, 9 août, 18 et 30 septembre 1826.
[643] : - A. D. Haute-Marne : 50 J, Fonds Rozet, Journal 1827. - A.P.V.M., Berthier Picard à Rozet, 27 Mars 1827.
[644] : A.P.V.M., Valenciennes, 21 juillet 1828, Leclercq-Sézille à Rozet et Deminuid, maîtres de forges au Clos Mortier (Haute-Marne).

surplus de gueuses produites par le haut-fourneau du Clos Mortier et commercialisables en dehors de la Haute-Marne du Nord est encore modeste et ne peut guère donner lieu à un courant commercial régulier. Il se tarit même entre 1828 et 1833, le Journal du Clos Mortier ne signalant plus aucune expédition de fonte brute ni même de fonte de moulage, ce qui s'explique par la crise du bois. Mais même avec la baisse amorcée sur le prix des coupes de taillis au début des années 1830, Jules Rozet a encore bien du mal à assurer l'approvisionnement en charbon de bois de son unique haut-fourneau. Contraint de le faire marcher au ralenti et même de le laisser chômer plusieurs mois de suite à quelques reprises, il en est réduit à quémander auprès de ses confrères quelques maigres charges de fontes afin d'alimenter le plus régulièrement possible ses feux d'affinerie au charbon de bois et ne surtout pas interrompre le roulement de sa filerie.

Pourtant la demande est bien là. Les forges à la houille du Midi réclament de la fonte au bois mais Rozet ne réussit à leur en fournir autrement qu'en petite quantité. Les 19.968 kg de « saumons » fabriqués au mois de novembre 1829 leur sont peut-être destinés. A la question posée par la Direction Générale des Ponts et Chaussées et des Mines de savoir si le Clos Mortier expédie de la fonte vers les forges à la houille, Jules Rozet répond qu'il n'a pas fabriqué de fontes pour elles, sauf un petit lot de 8.540 kg expédié par un commissionnaire de St-Dizier[645]. C'est tout à fait négligeable par rapport à une production totale de fonte qui s'élève à 352.930 kg pour l'exercice du 1er juillet 1829 au 30 juin 1830.

Après ce qu'on peut appeler de simples balbutiements ou frémissements, la vente des fontes brutes trouve un premier développement dans la décennie débutant en 1833 avant de s'épanouir plus nettement à partir 1843.

2°) Des fontes brutes, pour quoi faire ?

Avant d'étudier ces nouvelles périodes, il importe de se poser quelques questions : quelles sont les caractéristiques des fontes brutes produites par Jules Rozet, qu'ont-elles de particulier, pourquoi se vendent-elles de mieux en mieux ? Pour cela, on dispose de plusieurs éléments de réponse. Le premier a trait au type de fonte produite (blanche, grise ou noire), le second à la terminologie utilisée pour leur conditionnement, le troisième à la géographie et au type de clientèle.

Jules Rozet produit surtout de la « fonte noire ». C'est ce qualificatif qui revient le plus souvent dans les documents : on le relève à 53 reprises dans la correspondance. Ensuite viennent la « fonte blanche » (38 fois) et la « fonte grise » (32 fois, en comprenant « truitées » et « truitelées »). La première place obtenue par la fonte noire s'explique aisément, car cette qualité est la meilleure pour la tréfilerie[646]. L'Ingénieur des Mines note en 1849 que le Clos Mortier produit aisément des fontes grises et assez facilement des fontes noires. Ces dernières nécessitent

[645] : A.P.V.M., Rozet à Direction générale des Pontes et Chaussées et des Mines, Chaumont, 18 novembre 1830.

un coup de main assez particulier[647] car il faut ajouter de l'escarbille pour contrebalancer la trop forte proportion d'essences de bois blancs dans la confection du combustible[648]. Selon l'Ingénieur, il a été impossible d'obtenir de la fonte blanche sans soumettre le fourneau à des accidents, à cause de la nature réfractaire des minerais utilisés (Mont Gérard, Bettancourt et Belle Faysse)[649].

Jules Rozet paraît surmonter cette difficulté et on le voit poursuivre ses expéditions de fonte blanche à divers maîtres de forges (Paris : Magne, 1852, 1853 ; Davidson, 1848, 1853. Midi, 1851. Nord, Dumont à Raismes, 1849). Il écrit à l'un d'eux qu'il fabrique tout exprès des fontes particulièrement blanches destinées à être mélangées aux fontes à la houille dans les fours à puddler : elles favorisent la décarburation des fontes noires ou grises, facilitent le travail des ouvriers, rendent l'opération un peu plus rapide, le tout sans consommer plus de charbon. Il précise que cette fonte très blanche n'est pas faite pour être employée seule. A un autre client, il rappelle que ces fontes sont élaborées à partir de minerais de première qualité, sans coke ni escarbille, ce qui est extrêmement rare dans la région, selon lui[650].

Somme toute, Rozet et de Ménisson fabriquent dans leurs hauts-fourneaux du Clos Mortier et d'Eclaron des fontes noires, grises et blanches, avec une préférence pour les premières, destinées à la tréfilerie. L'élève-ingénieur Pigeon note lors de son passage en 1836 que le haut-fourneau n° 1 travaille en fonte blanche truitée pour les fours à puddler de Marnaval et le n°2 en fonte grise pour la fabrication des fers marchands et du fil de fer au Clos Mortier[651].

La terminologie du conditionnement utilisée par Jules Rozet fait apparaître trois mots différents : « gueuses », « saumons » et « sapots ». Jusqu'en 1833, Jules Rozet vend toujours ses fontes sous la forme de gueuses (le conditionnement en gueusets est trop petit et ponctuel pour être retenu ici). En Haute-Marne, les gueuses ont une section triangulaire et pèsent environ 1.000 kg (Pierre Béguignot). La correspondance du Clos Mortier nous apprend qu'elles peuvent être coulées soit dans le gravier soit dans le sable (le client compte que la perte de sable pendant le transport équivaut à 5 kilos par mille[652]). Parfois il arrive que le poids unitaire des gueuses soit bien supérieur, allant jusqu'à 2.500 ou 2.600 kg[653]. Mais cela semble exceptionnel et la règle

---

646 : A.D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, 9 septembre 1833, Rozet à Adam, Marnaval.

647 : A.P.V.M., Mandonnet à Rozet, 18 septembre 1833 : Mandonnet conseille à Jules Rozet de commencer avec un très faible dose d'escarbille sous peine d'avoir de la fonte excessivement noire ; la mine reste suspendue car elle ne peut traverser la charge de charbon et elle arrive pendant un certain temps en moins grande quantité au creuset.

648 : E.N.S.M.P., M 1839 (243) L. GUILLEBOT, op. cit., p. 26 : Les maîtres de forges de Haute-Marne doivent faire des adjonctions d'escarbille pour contrebalancer la trop forte proportion de charbon de bois blanc.

649 : A.D. Haute-Marne, 130 S 194, pièce 203, Rapport de l'Ingénieur en chef des Mines, Chaumont, le 18 octobre 1849.

650 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Rozet à Lagoutte, 15 déc. 1850. Rozet à Bougueret & Cie, 20 mars 1854.

651 : E.N.S.M.P., J 1836 (49), PIGEON, *De l'industrie du fer en Haute-Marne*, p. 56 et suiv..

652 : A.P.V.M., Muel-Doublat à Rozet, 18 décembre 1826, n° 2.069. Mandonnet à Rozet, 12 juin 1833.

653 : A. D. Haute-Marne , 50 J, Copies de lettres, Le Clos Mortier, le 15 juillet 1830, Féron, régisseur, à Rozet, de présent chez Mr Massenat, négociant, rue de Ventadour n° 9, Paris.

commune est de s'en tenir à 1.000 kg[654]. Des commandes et des expéditions continuent à être formulées sous cette appellation, mais le mot « gueuse » disparaît de la correspondance en 1842[655].

Le terme de « saumon » est utilisé dans la correspondance du Clos Mortier à partir de 1833 (le Journal mentionne bien la fabrication de 19.968 kg en saumons au mois de novembre 1829, mais c'est un cas absolument isolé). Le saumon correspond à un conditionnement particulier : le lingot de fonte est calibré pour être introduit directement dans un four à puddler. Les saumons du Clos Mortier ont en général un poids de 33 kg. Une précision s'impose ici : il arrive parfois que le Clos Mortier expédie de la fonte destinée au moulage sous l'appellation de saumons, ce qui prête à confusion avec les saumons de fours à puddler ; toutefois il ne peut y avoir d'erreur dans la mesure où Jules Rozet précise qu'il s'agit de « saumons de 2^{e} fusion »[656].

Enfin, à partir de 1844, le vocabulaire de la correspondance du Clos Mortier s'enrichit d'un nouveau mot, celui de « sapot ». La première mention pouvant déboucher sur une explication précise correspond à un lot « de fonte à refondre » pour les fonderies de Cousances-les-Forges[657]. Le fait que ce terme apparaisse en 1844 ne veut pas dire que l'objet désigné n'existait pas avant cette date sous la même forme et pour la même utilisation. On le voit bien en 1833 quand Jules Rozet proposait à un fondeur parisien de lui vendre « quelques saumons propres au moulage de 2^{e} fusion ». Encore là subsiste-t-il un doute quant à la taille, doute qui n'est plus permis en 1839 quand Jules Rozet offre « quelques mille kg de fonte très noire propre à refondre, en « petits saumons »[658]. Le mot « sapot » apparaît plus souvent dans la correspondance quelques années plus tard, en 1848 (18 fois), en 1849 et 1850 (30 et 34 fois). Il se développe en 1851 (53 fois), en 1853 (78 fois) et surtout en 1854 (170). Après le milieu de l'année 1855, les registres de correspondance n'existent plus et il n'est plus possible de faire de comptage.

Le conditionnement en sapot serait-il plus particulièrement lié à un type de fonte ? En passant en revue toutes ses occurrences dans la correspondance du Clos Mortier, on est conduit dans un premier temps à répondre par la négative. Cependant on constate que si quelques expéditions de sapots sont faites en fonte blanche, la très grande majorité l'est en fonte grise et surtout en fonte noire. Dans ce dernier cas, il est précisé qu'il s'agit de « fonte à refondre ».

Le mot « sapot » intrigue car on ne le trouve ni dans l'ouvrage de Pierre Béguignot, ni

---

654 : Ibid., 18 septembre 1840, Rozet et de Ménisson à M. Rostaing, Louvemont

655 : Après cette date, elle n'apparaît plus que dans l'expression « mère gueuse » qui désigne la fonte obtenue au moment de la coulée dans la rigole principale qui alimente de chaque côté les alvéoles placées en travers et où se moulent les saumons (Jacques CORBION, *Le Savoir Fer, Glossaire du haut- fourneau*, 3^{e} édition, 1989).

656 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Rozet à Perrier Frères, Fabricants de machines à Chaillot, 5 octobre 1833.

657 : Ibid., 2 septembre 1844, Rozet à Lacombe, commissionnaire à St-Dizier.

658 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Rozet à Chanlaire, Brousseval, 7 octobre 1839.

dans le volumineux et très approfondi glossaire de Jacques Corbion, édition de 1989. Il ne fait pas partie non plus du vocabulaire utilisé et traduit de l'Anglais par Georges Dufaud en 1817 et n'est pas mentionné dans le lexique établi par Annie Laurant en 1995[659]. L'élève-ingénieur Lebleu n'utilise ni « saumon » ni « sapot » et parle de « gueusets » d'environ 60 kg[660]. Faut-il penser que le terme « sapot » est d'usage purement local et qu'il n'est pas utilisé dans les autres régions ? Pourtant, ce mot n'était pas inconnu de Jacques Corbion, et sur sa demande je lui proposais la définition telle qu'on peut tirer de la correspondance du Clos Mortier, à savoir qu'il désigne un morceau de fonte à refondre, d'un poids généralement inférieur au saumon et se tenant aux environs de 22 kg. Jacques Corbion acceptait cette définition, mais disait en réponse ne pas en connaître l'étymologie. Le registre des copies de lettres du Clos Mortier donne peut-être une piste, celle d'une origine anglaise : « Nos sapots habituels sont coulés sous la forme des sapots anglais et sur le modèle tracé par M. Hyppolite Vivaux lui-même.»[661].

En tout cas, « sapot » revient de multiples fois dans les lettres adressées à des clients extrêmement variés. Il ne suscite aucune question ou demande d'explication de leur part, que ce soit à Paris, en Lorraine, dans le Nord et en Picardie, dans le Midi et en Bourgogne du nord. Dans ces conditions on peut penser que son emploi était courant bien au-delà des limites de la seule Champagne métallurgique.

Quant à la géographie et au type de clientèle, la correspondance et les registres du Clos Mortier sont clairs : une part grandissante des fontes produites par Rozet et de Ménisson dans les années 1830, 1840 et 1850 sous forme de gueuses, de saumons ou de sapots, n'est pas destinée à leurs propres usines mais commercialisée en Champagne d'abord et dans d'autres régions ensuite.

Ce faisant, Rozet et de Ménisson vont, une nouvelle fois, à contre-courant de la tendance générale. En 1839, l'élève-ingénieur Guillebot engageait la Haute-Marne à transformer elle-même ses fontes au lieu de les expédier brutes « au loin »[662]. Les ingénieurs des Mines de ce département incitent les maîtres de forges à aller dans le même sens en élaborant eux-mêmes divers produits semi-finis ou finis. Ils ne se contentent pas d'indiquer une piste à suivre. Ils donnent des avis expressément favorables à la construction de la nouvelle génération de forges anglaises en Haute-Marne : « La Forge de St-Dizier offrira un utile débouché aux nombreux hauts-fourneaux du département de la Haute-Marne où les minerais de fer sont si riches et si

---

659 : Annie LAURANT, *Des fers de Loire à l'acier Martin, maîtres de forges en Berry et Nivernais*, 1995, p. 191-207.
660 : E.N.S.M.P., CR 1850 (443), LEBLEU, op. cit., Description des usines du Clos Mortier, pp. 47 et suivantes.
661 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, 9 février 1854, Rozet et de Ménisson à M. à Muel Wahl et Cie.
662 : E.N.S.M.P., L. GUILLEBOT, M 1839 (243), *Voyage dans le département de la Haute-Marne*, p. 68.

abondants.[663] » En 1855, l'un d'entre eux, ne voyant aucun motif de s'opposer à la construction d'un nouveau haut-fourneau à St-Dizier, laisse percer un regret en disant : « Actuellement, on peut encore augmenter la production de fer en barres du département : il faut y consommer la fonte qu'on y exporte jusque là.[664] »

A qui Rozet et de Ménisson vendent-ils leurs fontes ? Ici, il faut bien distinguer les clients de saumons et les clients de sapots. Les premiers veulent de la « fonte à fer » pour leurs fours à puddler, les seconds veulent de la « fonte de 2e fusion » ou « fonte à refondre » pour leurs cubilots. Au premier rang des consommateurs de saumons, on relève quelques grandes forges anglaises du Midi comme celles de St-Etienne ou de St-Chamond, ainsi que certains établissements de Lorraine. J.-B. Silly signalait l'existence de ces axes de commercialisation : « Sur les 90.000 tonnes [de fonte] produites par la Haute-Marne, 20 à 25.000 tonnes partaient dans le Midi et la Moselle. Même Terrenoire en consommait paraît-il ! [665] »

Dans le groupe des consommateurs de sapots, on relève les noms de quelques établissements réputés en Champagne et en Lorraine pour leurs fontes d'art et d'ornement, tels Sommevoire, Tusey ou Le Val d'Osne. On remarque aussi les raisons sociales d'entreprises ayant laissé un nom dans la construction de machines textiles et de machines à vapeur, comme les maisons Calla, Cavé, Farcot à Paris, et Graffenstaden en Alsace. La notoriété dont elles jouissent fait penser que Jules Rozet est parvenu à un niveau de qualité assez élevé pour satisfaire des clients de ce niveau.

D'annexes et temporaires qu'elles étaient au début, la fabrication et la vente des fontes deviennent donc des activités essentielles au moins au même titre que le fil de fer si ce n'est plus : Jules Rozet le reconnaît en disant qu'un tiers de sa fonte est consommé sur place au Clos Mortier, et les deux autres tiers vendus à l'extérieur de la Champagne[666]. L'étude de la commercialisation des fontes du Clos Mortier doit commencer par la Champagne puis s'étendre aux autres régions, en gardant à l'esprit que les fontes à fer et les fontes à refondre vont à des entreprises bien différentes les unes des autres, et qu'un décalage chronologique de fabrication sépare l'apparition de ces deux types de fonte au Clos Mortier.

3°) Le développement des ventes en Champagne métallurgique (après 1833)

Le conditionnement en saumons ne fait pas disparaître tout de suite celui en gueuses, moins cher et réclamant moins de soin. En novembre 1833, la différence est de l'ordre de 10

[663] : A. D. Haute-Marne, 130 S 194, pièce 187, Rapport de l'Ingénieur en chef des Mines sur la demande de MM. Adam et Huin & Cie en permission d'établir une forge à l'Anglaise à St-Dizier, 29 juin 1850
[664] : A. D. Haute-Marne, 130 S 195, pièce n° 82, Avis de l'Ingénieur en chef , 12 avril 1855.
[665] : J.-B. SILLY, *La sidérurgie française et les traités de 1860*, R.H.S., 1961.
[666] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, 25 mars 1840, Rozet au Sous Préfet de Wassy : « Toutes les fontes produites à Eurville sont consommées sur place, tandis qu'au Clos Mortier, c'est seulement 1/3. Les deux autres tiers sont expédiés l'un vers le Midi, l'autre sur Paris et le Nord. ».

centimes environ, ce qui met la gueuse à 150 francs et le saumon à 160[667]. Les clients en demandent de plus en plus : le mot « gueuse » n'apparaît plus que 8 fois en tout pendant la période de 1833 à 1842, celui de « saumons », 68 fois. Comme la plupart des expéditions sont faites sans plus de précision que celle de « fontes », sans savoir s'il s'agit de gueuses ou de saumons, sans pouvoir établir à chaque fois s'il s'agit de fonte noire, grise, truitée ou blanche, il paraît plus judicieux de définir la clientèle en fonction de la destination géographique que du type de fonte.

La date de 1833 est un moment-charnière. En effet, la location du Fourneau d'Eclaron qui ne produit et ne vend que de la fonte, met Jules Rozet en position d'entrer dans le circuit de commercialisation des fontes. Pourtant, à l'entendre se plaindre auprès de la Maison d'Orléans, il n'écoulerait rien dans les environs[668]. C'est inexact. En effet il doit tenir les engagements de ses prédécesseurs. De plus, la demande locale de fonte pour les fours à puddler ou pour les fonderies est forte, on peut même dire pressante. A titre d'exemple, Adam & Drouot (Marnaval) en sont presque à implorer, disant être à court de fonte, leurs trois hauts-fourneaux (deux à Marnaval, et un à Allichamps dans la vallée de la Blaise) ne parvenant pas à produire les 7.000 kg réclamés quotidiennement par les deux fours à puddler[669]. Enfin, Jules Rozet doit bien livrer quelques fontes brutes à ses confrères s'il veut obtenir d'eux l'escarbille dont il a absolument besoin à Eclaron et au Clos Mortier pour compenser la médiocrité des « charbons blancs » tirés de son affouage et des coupes où les bois tendres sont un peu trop abondants. L'escarbille est l'objet de plusieurs lettres entre Jules Rozet et ses voisins Adam & Drouot (Marnaval) et les Frères Jacquot (Bienville) : à ces derniers, il écrit par exemple qu'il compte absolument sur la totalité de l'escarbille promise, faute de quoi, il ne sera pas en état de leur livrer les fontes qu'ils ont commandées[670].

Les établissements clients de Jules Rozet sont des forges – au sens strict du terme, ce qui veut bien dire que la liste ne comprend pas alors de fonderies - : Eurville (Mandonnet), Marnaval (Adam & Drouot), Chamouilley (Beugon), Pont-sur-Saulx (Arson), Haironville (Chantreaux), Vieux Jean d'Heurs (Pierson & Thomas), Bienville (Jacquot Frères), Montreuil (Gény). En fait, le problème n'est pas de ne pas vendre mais plutôt de parvenir à fournir tout le monde.

A cette première liste de clients, habituels consommateurs de fontes d'affinage, s'en ajoute une seconde au milieu des années 1840. Elle est bien courte et ne comprend que deux références : André, (le Val d'Osne) à partir de septembre 1844, et Viry-Viry (Cousances) à partir

---

667 : Ibid., Rozet à. L. Thiébault, Paris, 24 octobre 1833. Rozet à T. Delmont, Velard, près de Dijon, 25 octobre 1833.
668 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Rozet à Directeur des Forêts Maison d'Orléans, Paris, 28 octobre 1833.
669 : A.P.V.M., Forges de Marnaval, le 25 mars 1833, Adam & Drouot à de Ménisson.
670 : A.D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, 14 mars 1834, Rozet & de Ménisson à Mrs Jacquot, Eurville : « Mr Rozet a oublié de vous rappeler que nous comptons absolument sur toute l'escarbille. C'est le seul

d'octobre 1846. Pourtant c'est un événement majeur dans l'histoire du Clos Mortier car il s'agit de fonderies qui commandent des « fontes à refondre » et demandent qu'elles soient livrées en « sapots ». Ce conditionnement est une première dans les ateliers du Clos Mortier et explique pourquoi Jules Rozet accorde une gratification à ses ouvriers[671]. De plus, les fonderies de Cousances et du Val d'Osne ne sont pas de simples établissements parmi d'autres, elles bénéficient d'une réputation qui les place au sommet pour le soin de leurs fabrications et le rapport qualité-prix, comme on le voit dans le document reproduit ci-dessous : appelé par un correspondant à donner son avis sur les meilleurs fabricants de fontes moulées de Haute-Marne et de Meuse, Jules Rozet répond qu'ils sont nombreux et qu'il se limitera à indiquer les principaux d'entre eux, en désignant l'objet dont ils s'occupent plus spécialement « en sorte que cet objet est mieux soigné et à meilleur marché » :

Pour la poterie et articles de foyer : - M. Viry Bernard, Cousances,
- M. Vivaux, à Dammarie.

Haute-Marne : - Objets d'ornement et de bâtiment : M. André, Osne le Val.
- Tuyaux de descente et autres : - M. Danelle et Cie, Dommartin.
- M. Lebachelé, Dommartin.

Meuse : - Objets de mécanique : - M. Collas, Montiers-sur-Saulx.
- M. Viry-Viry, Cousances.

Source : A.. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, 6 septembre 1844, (pas de nom de destinataire).

Pourquoi André et Viry-Viry s'adressent-ils au Clos Mortier pour obtenir des fontes à refondre ? N'en produisent-ils pas assez pour suffire à leur fabrication ? N'en font-ils pas venir de Comté, où elles sont d'excellente qualité [672] ? Estiment-ils que les fontes de Jules Rozet sont maintenant assez bonnes pour tenter l'expérience ? Le cas de la Fonderie d'art et d'ornement du Val d'Osne permet de répondre à ces questions. Cet établissement produit d'excellentes fontes élaborées à partir du minerai de roche extrait de minières louées à la Famille d'Orléans dans la forêt de La Baudray, très proche de ses ateliers, à quelques kilomètres à peine. Mais la Famille d'Orléans se montre tellement intransigeante sur les prix qu'André est obligé d'en passer par ses

moyen pour que nous puissions vous fournir des fontes pour la fin de l'été. Si nous n'avions pas d'escarbille, nous préférerions arrêter nos fourneaux et conserver nos charbons blancs pour la forge."

[671] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal, septembre 1844.

[672] : On sait que Viry-Viry exploite un fourneau à Romaine, en Comté, en 1833 : est-ce pour alimenter sa fonderie de Cousances-les-Forges ? (A. D. Haute-Marne, A.P.V.M., Ganthier à Rozet et de Ménisson, 26 juin 1833.)

exigences quand il se voit à la veille de manquer totalement de minerai[673]. Ainsi, le renchérissement du minerai de roche et l'amélioration de qualité de la fonte de 1/2 roche produite au Clos Mortier peuvent expliquer qu'André se tourne maintenant vers les productions de Rozet.

4°) La conquête du marché français (après 1833)

En dehors de la Champagne, ce sont les régions du Midi, de Paris et du Nord qui demandent des fontes de Haute-Marne. La première de ces destinations est la plus éloignée (le port de Gray est à 150 km et il reste de la distance pour atteindre Lyon ou St-Etienne) c'est pourquoi Rozet et de Ménisson font souvent appel aux fontes produites par leurs soins dans des hauts-fourneaux situés un peu plus au sud dans le département : Donjeux, Bréthenay et Vraincourt (entre Joinville et Chaumont), et même Condes, (près de Chaumont). La seconde destination est la plus accessible, par voie fluviale ou par voie de terre. La troisième est moins aisée dans la mesure où le trajet se fait par voie de terre (ce qui est plus coûteux) et où les fontes étrangères sont prêtes à profiter de la moindre occasion favorable.

Rozet et de Ménisson sont en position de jouer entre les demandes formulées par leurs confrères de Champagne et celles des régions citées ci-dessus. En 1833, ils font comprendre à leur commissionnaire de Gray qu'ils ne trouvent aucun intérêt à vendre à Gray, si c'est en dessous de tel prix, et qu'ils ont bien plus avantage à se tourner vers Paris et le Nord[674]. L'année suivante, ils annoncent au même Gurnel que toute leur production de fonte est déjà retenue et qu'ils ne peuvent plus rien lui vendre[675]. D'autres raisons les poussent à verser leurs fontes sur la place de Paris. En effet ils sont en contact direct avec les commissionnaires de St-Dizier par lesquels ils sont tenus au courant au jour le jour des tarifs par voie d'eau ou de terre. Cela permet de faire marcher la concurrence entre ces différents modes de transport ou de trouver la solution convenant le mieux au client selon qu'il préfère être livré au moindre coût ou le plus rapidement possible. D'autre part, si Jules Rozet n'est pas satisfait du travail accompli par ses vendeurs parisiens, il a toujours la ressource de se déplacer à Paris pour prendre contact avec des clients éventuels. Vers le Midi au contraire, les affaire doivent se traiter à distance, par courrier ou avec des intermédiaires : les commissionnaires de Gray sont bien loin, et les clients le sont encore plus. Pour rencontrer les maîtres de forges et les marchands de fer du Midi, Rozet devrait descendre jusqu'à Lyon, St-Etienne et St-Chamond. Aucun document ne nous permet d'affirmer ni même de supposer que Jules Rozet ait fait des déplacements aussi lointains ni qu'aucun de ses clients du département de la Loire ne soit jamais passé au Clos Mortier.

---

673 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson au Préfet de la Haute-Marne, 15 mai 1849.
674 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, 1er nov. 1833, Rozet et de Ménisson à Gurnel, commissionnaire, Gray.
675 : Ibid., 21 oct. 1834, Rozet et de Ménisson à Gurnel, commissionnaire, Gray.

A la fin de l'été 1833, Gurnel Fils, commissionnaire à Gray, vient faire une tournée de prospection en Haute-Marne[676]. L'événement n'est pas si fréquent et il est sans doute la marque de l'intérêt manifesté par le Midi envers les fontes de Haute-Marne. A la suite de quoi, Jules Rozet accepte de livrer 4 à 500 tonnes dans le courant de l'hiver, à prendre à Eclaron ou à Donjeux[677]. Un autre appel est formulé par Neyrand & Thiollère, de St-Chamond, au mois de novembre 1833 ; ils prennent 60.000 kg de fontes de Donjeux à livrer en janvier 1834 chez Gurnel. Ils se disent intéressés par des relations suivies mais Rozet leur annonce qu'il n'a plus rien à vendre sur le Midi, toute sa production étant déjà retenue[678]. En 1837, Neyrand & Thiollière font une nouvelle tentative, mais sans plus de succès[679]. Le flux se réactive au printemps 1838 de manière suffisamment solide pour que Rozet et de Ménisson misent sur le long terme en créant un dépôt permanent à Gray (une rubrique nouvelle « Dépôt de Gray » apparaît dans le Journal). Ils recourent toujours aux services de la maison de commission Gurnel et y adjoignent ceux de la maison Trayvoux, également à Gray. Ils approvisionnent ces deux commissionnaires à partir de leurs hauts-fourneaux du centre de la Haute-Marne mais aussi du Clos Mortier, pourtant fort éloigné du port d'embarquement sur la Saône.

Si le courant s'active, en revanche aucune clientèle régulière ne paraît se dessiner à l'exception de Marcellin Dubouchet, maître de forges à St-Chamond dont les commandes s'étalent de 1840 à 1847. A ces livraisons fractionnées et irrégulières, on peut trouver plusieurs raisons. Il y a d'abord le goulet d'étranglement des transports : dès que le trafic devient trop important, comme en 1840 et 1841, les voituriers manquent. Rozet et de Ménisson rappellent à un important client qu'ils sont parfaitement conscients de cette difficulté ; ils savent bien qu'en Haute-Marne ils sont les plus éloignés du Midi et qu'en conséquence ils « ne sont pas maîtres d'expédier quand ils le désirent. » ; c'est pourquoi, ils ont pris la précaution de ne pas convenir avec lui d'une date limite de livraison[680]. Le manque de voituriers a ses répercussions sur les tarifs. Ils deviennent excessifs et Rozet et de Ménisson font savoir à leur commissionnaire que c'est la seule raison de l'augmentation de leurs factures[681].

D'autre part, dès que le prix de la fonte devient moins rémunérateur, le courant en direction du Midi peut être aussitôt suspendu. En 1844 par exemple, Rozet et de Ménisson avertissent leur commissionnaire de Gray qu'ils ne veulent pas descendre en dessous de 165 francs et qu'ils préfèrent vendre en Champagne et à Paris[682]. S'étant renseignés sur l'évolution

---

[676] : A.P.V.M., Gray 23 septembre 1833, Gurnel Fils à de Ménisson (R. par de M. le 25 7bre).
[677] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Gurnel, Gray, 28 septembre 1833.
[678] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Gurnel, Gray, 21 octobre 1834.
[679] : A.P.V.M., Neyrand, Faure & Thiollière à Rozet et de Ménisson, 2 septembre 1837.
[680] : A. D. Haute-Marne, 50 J, lettre de Rozet et de Ménisson à Marcellin Dubouchet, St-Chamond, 6 février 1841.
[681] : Ibid., Rozet à Gurnel, Gray, 8 octobre 1840, et à Lequin, Joinville, 1er mars 1841.
[682] : Ibid., Rozet et de Ménisson à Trayvoux, Gray, 21 juin 1844 et 15 janvier 1845.

des cours de la Foire de Beaucaire[683], et sur l'avis de Trayvoux, ils décident de suspendre tout envoi sur Gray en janvier 1845. Ils s'y résolvent d'autant mieux que deux de leurs clients, dont Neyrand & Thiollière, font des difficultés pour payer ; ils doivent les menacer de poursuites judiciaires ou bien de faire des mandats sur eux, procédés dont ils assurent qu'ils ne sont pas du tout coutumiers. Une reprise temporaire se manifeste en 1847, avec une commande de 200.000 kg en saumons faite par Schneider (Le Creusot) et livrée au moyen de 50 convois routiers.

Rozet et de Ménisson
Ventes de fontes dans le Midi
1833 – 1847
app : appel fait par le client ess : lot d'essai Cl : commande passée par un client
Sources : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal et Copies de lettres

	Neyrand & Thiollière St-Chamond	Dugas & Vialis St-Chamond	Marcellin Dubouchet St-Chamond	Génessieux Terrenoire	Girardet & Cie St-Chamond	Sandherr	Simon Vernay, près de St-Etienne	Camel, Lyon	Schneider Le Creusot
1833									
1834									
1835									
1836									
1835									
1836									
1837	app								
1838		e + Cl		Cl		Cl			
1839	Cl	Cl				Cl			
1840	Cl		Cl	Cl + ess				ess	
1841			Cl						
1842			Cl						
1843									
1844			Cl		Cl		Cl		
1845	Cl						Cl		
1846									
1847			Cl						Cl

Rozet et de Ménisson
Ventes de fontes
Paris et couronne de Paris, Nord, Lorraine
1833 – 1847
app : appel fait par le client ess : lot d'essai Cl : commande passée par un client
Sources : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal et Copies de lettres

[683] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Trayvoux, Gray, 17 août 1844.

	Thiébault, Paris	Calla, Paris	Baudry, Paris	Davidson, Paris	Lagoutte, Paris	Magne, Paris	Montataire (Oise)	Leclerc-Sézille, Denain (Nord)	Crapez, Bavay (Nord)	Leblanc, St-Mihiel (Meuse)	Karcher et Westerman, Metz
1833	ess	ess									
1834											
1835											
1836											
1835											
1836											
1837											
1838							ess + Cl				
1839							Cl	ess + Cl		Cl	
1840							Cl	Cl	Cl	Cl	Cl
1841							Cl				
1842											
1843											
1844			Cl		ess						
1845			Cl								
1846			Cl								
1847			Cl	ess + Cl		ess + Cl					

Dans le Nord, deux usines seulement achètent des fontes du Clos Mortier en 1839 et 1840 : Denain passe un marché de 100.000 kg, et Bavay, 31.000 kg. C'est peu, en dehors évidemment de ce qui peut être vendu par tel ou tel commissionnaire de St-Dizier à titre personnel mais dont n'a pas connaissance[684].

Plus que le Midi et le Nord, c'est avec la place de Paris que Jules Rozet incline à travailler. Il rend visite à tel ou tel marchand de fontes ou maître de forges pour faire connaître et écouler ses fontes. Au mois de décembre 1832, il est chez les Frères Perrier, fabricants de machines à Chaillot. Après leur avoir assuré que les fontes de Haute-Marne sont propres à la seconde fusion, il leur propose quelques échantillons. Intéressés, les Frères Perrier acceptent un petit lot, sans dissimuler leurs craintes quant au succès de l'essai ni cacher l'opinion peu favorable dans laquelle ils tiennent en général des fontes françaises « comparativement aux fontes anglaises »[685]. L'affaire n'a pas lieu, Jules Rozet ayant fait entre temps une mauvaise chute qui l'écarte momentanément des affaires. Rétabli, il reprend contact avec les Frères Perrier au mois d'octobre 1833 après s'être enquis de savoir si les fondeurs parisiens utilisaient l'air chaud[686]. Il entreprend de démontrer que l'application de cette technique dans les Wilkinson permet d'utiliser

[684] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fons Rozet, Copies de lettres, 27 septembre 1839, et 19 septembre 1840.
[685] : Ibid., Rozet et de Ménisson à Perrier Frères, 5 octobre 1833.
[686] : A.P.V.M., Ganthier à Rozet & de Ménisson, Chamouilley 26 juin 1833 : « Mr Beugon Arson est absent, je ne puis vous dire messieurs si quelques fondeurs font usage d'air chaud à Paris mais je sais seulement que M. Viry-Viry, propriétaire de le fonderie de Cousances s'en sert et qu'il en est très satisfait, ce même M. Viry avait l'intention de monter une pareille machine à son fourneau de la Romaine dans la Comté. A Cousances vous pourriez avoir des renseignements sur la manière dont cela marche, je me chargerai bien de vous en donner. »

les fontes françaises de manière satisfaisante[687]. Mais les Frères Perrier laissent cette lettre sans réponse.

A la même époque, L. Thiébault, marchand de fontes à Paris, fait savoir à un commissionnaire de St-Dizier qu'il serait disposé à acquérir des fontes champenoises. Mis au courant, Rozet s'empresse de lui écrire en proposant ses productions. Il n'omet pas de préciser le prix auquel la maison Calla vient d'en prendre un lot et ajoute que le coût momentanément peu élevé de la voie d'eau est une circonstance idéale pour faire un essai[688]. Thiébault se laisse convaincre, effectue un déplacement jusqu'en Haute-Marne, vient à Eclaron examiner les fontes qu'on y produit et passe commande. Les saumons sont réceptionnés au début du mois de novembre par le commissionnaire de St-Dizier. Mais ce dernier n'en est pas satisfait : les saumons « ont une bien mauvaise forme, ils diffèrent les uns des autres en grosseur, et la plupart paraissent être des loups[689] ». Il demande qu'on les confectionne, sans plus de frais, comme ceux qu'on peut voir dans son dépôt de St-Dizier et dont il fait un croquis :

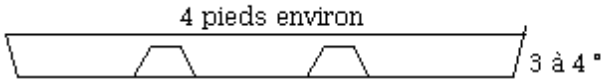

Rozet tient-il compte de ces observations ? On ne le sait pas. Par contre il s'enquiert de savoir si Thiébault utilise ou non l'air chaud dans ses Wilkinson, indiquant que cela procure une économie de combustible et « permet d'employer les fontes moins noires, en ce qu'elles blanchissent beaucoup moins par une seconde et même troisième fusion.[690] » L. Thiébault reçoit sa première livraison et paye la facture. Rozet le remercie en disant qu'il a écrit à l'importateur du système à air chaud de lui communiquer des renseignements, qu'il a recommandé aux Frères Perrier (Chaillot) ce procédé qui permet de tirer le meilleur parti des fontes de Champagne et que ces derniers s'apprêteraient à en faire l'essai prochainement[691]. Mais l'affaire ne va pas plus loin, Thiébault refusant d'accepter les fontes qui viennent de lui être livrées, bien que Rozet s'offre à démontrer, Journal à l'appui, qu'elles ont été faites avec les proportions convenues de charbon de bois[692]. Ainsi, les tentatives de Jules Rozet pour placer ses fontes sur Paris se soldent par un échec dans les trois maisons avec lesquelles il a pris contact : Perrier Frères, Calla, et Thiébault. Il devra attendre 15 ans avant que deux d'entre elles ne deviennent ses clientes régulières.

---

687 : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Perrier Frères, 5 octobre 1833.
688 : Ibid., 24 octobre 1833, Rozet à L. Thiébault, Marchand de fontes, rue du Paradis Poissonnière, Paris.
689 : L'utilisation du mot « loup » n'est pas particulièrement flatteuse car elle désigne, semble-t-il, une sorte de masse solidifiée dans le creuset et infusible. (Jacques CORBION, op. cit., p. L23).
690 : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Thiébault, Paris, 23 novembre 1834.
691 : A.D. Haute-Marne, A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Thiébault, 30 novembre 1833.
692 : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Thiébault, Paris, 23 janvier 1834.

Les prospections faites par le commissionnaire de Rozet & de Ménisson à Paris n'obtiennent pas plus de succès. Trouvant que ce dernier ne se montre pas très actif[693], ils s'adressent à un autre et lui recommandent de se tourner vers la couronne parisienne, c'est-à-dire vers des villes situées dans un rayon de 25 à 30 kilomètres[694]. Cette piste paraît un peu plus intéressante et à partir de 1838, ils envoient des saumons aux forges de Montataire (50.000 kg en 1838, 100.000 environ en 1839, 120.000 en 1840, 400.000 en 1841). Mais, ces livraisons s'interrompent en 1842[695]. Ayant appris en 1840 qu'un marchand de fer de Paris était dans l'intention d'élever des fours à puddler à Athies, ils lui écrivent pour lui demander confirmation et lui proposer des « fontes de Champagne »[696] mais sans plus de résultat. Sur Paris même, il n'y a toujours aucune vente et Jules Rozet déplore « que les fontes ne suivent pas la même marche que les fils de fer. »[697].

En 1844 enfin, Jules Rozet obtient ses premiers marchés sur la capitale. Un marchand de fer, Baudry, prend un lot de 100.000 kg au mois d'octobre 1844. Des relations suivies s'établissent : 127.500 kg en 1845, 289.000 kg en 1846, 110.000 kg en 1847. Pour ravitailler ce client, Jules Rozet dispose à partir de 1846 du « Fourneau neuf », ainsi que des fourneaux loués successivement en Meuse et en Marne, près du Canal de la Marne au Rhin[698]. Deux autres clients apparaissent au mois d'août 1847, Magne, marchand de fer, rue de Charonne, n° 23, et Davidson, fondeur, rue de Thionville n° 4, La Villette. Ils prennent des petits lots d'essai au mois d'août puis passent plusieurs commandes de 20 à 40.000 kg (saumons) en octobre et novembre 1847[699]. Pour la première fois, un courant assez consistant paraît donc s'établir en direction de Paris.

A la veille de la crise de 1848, quel bilan peut-on tirer de la fabrication et de commercialisation des fontes brutes au Clos Mortier ?

En termes de quantité, l'évaluation donnée par Jules Rozet lui-même quand il estimait que les fontes brutes représentaient en 1840 les deux tiers de la production de ses hauts-fourneaux[700], montre que le fil de fer n'est plus maintenant le produit principal du Clos Mortier et qu'il a cédé la place aux fontes d'affinage et de seconde fusion.

Qu'en est-il de la ventilation annoncée au même moment ? D'après Jules Rozet, un tiers de ses fontes était expédié dans le Midi, l'autre tiers à Paris et dans le Nord. Il oubliait de mentionner quelques clients en Champagne. Cette destination a perdu son importance

693 : Ibid., Rozet et de Ménisson à M. Levault, Paris, 9 décembre 1840.
694 : Ibid., Rozet à M. Poupart, rue St-Fraire (sic), n° 18, Paris, 1er décembre 1840.
695 : A.D. Haute-Marne, 50 J, Journal de 1838 à 1841.
696 : A.D. Haute-Marne, 50 J, Rozet à Baudry, maître de forges, rue du Petit Carreau, Paris, 7 décembre 1840.
697 : Ibid., Rozet et de Ménisson à Gabriel Varnier, St-Dizier, 18 février 1841.
698 : A.D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Fourneau Neuf, de Vieux Jean d'Heurs et Sermaize, 1846, 1847.
699 : A.D. Haute-Marne, 50 J : Journal du Clos Mortier. Journal du Fourneau Neuf. Registre « Expéditions de fontes », août, octobre et novembre 1847.

relativement aux années 1833-1838 où elle absorbait tout le surplus des hauts-fourneaux du Clos Mortier et d'Eclaron, mais elle existe toujours, pour un client unique : Rozet et de Ménisson réservent maintenant leurs saumons à la Forge Neuve de St-Dizier (près de 1.220 tonnes en 1846[701]) ; en retour cette usine leur livre des fers puddlés à la houille pour la filerie du Clos Mortier. Ils écoulent aussi des fontes sous forme de sapots auprès de deux fondeurs de la région qui ont des grandes exigences de qualité. En résumé, on dira que, sur la Champagne métallurgique (Haute-Marne et sud-ouest de la Meuse) le Clos Mortier réserve maintenant ses productions à quelques clients particulièrement choisis.

Tout le reste est dirigé en dehors de la région en fonction des circonstances et du marché. Il s'agit maintenant d'une activité régulière et calculée de laquelle Rozet et de Ménisson tirent le meilleur profit en dirigeant leurs fontes vers le Midi ou vers Paris à un moment ou à un autre. Mais il y a une différence entre ces deux destinations : pour la première, aucun document ne permet de supposer que Rozet et de Ménisson – à part l'épisode du « dépôt » de Gray[702] - aient eu l'intention de s'imposer durablement dans les régions métallurgiques de la Loire ou au Creusot. Au contraire, la deuxième est l'objet de leur attention et de leurs espérances. A voir la manière dont ils activent des hauts-fourneaux en situation septentrionale, près du Canal de la Marne au Rhin et du chantier du chemin de fer de Paris à Strasbourg, cet objectif paraît logique. On aura noté un fléchissement quantitatif des ventes dans ces deux grandes directions à partir de 1840 quand Rozet et de Ménisson ne peuvent plus compter sur le Fourneau d'Eclaron ; une reprise s'amorce en 1846 quand ils peuvent s'appuyer sur le Fourneau Neuf qu'ils viennent d'édifier.

Il reste à différencier les fontes vendues en saumons (à partir de 1833) de celles commençant à être vendues en sapots (à partir de 1844, et surtout 1848). Dans ce domaine des fontes à refondre, les premiers succès ne sont pas le fait du hasard, comme l'explique le journaliste Osman Saupique, dans une note de *l'Ancre*[703] consacrée aux productions du Clos Mortier lors de l'Exposition de St-Dizier de 1860. Selon lui, la France ne produisait pas de fonte à refondre avant 1843, hormis celle de Franche-Comté. Mais celle-ci était peu utilisée à cause de son prix. Il fallait tirer cette qualité de fonte d'Angleterre pour alimenter la grande majorité des fonderies et les fabriques de machines de France. Saupique rapporte qu'on entreprit au Clos Mortier de fabriquer des fontes de moulage capables de rivaliser avec les fontes anglaises et

---

[700] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet au Sous-Préfet de Wassy, 25 mars 1840.
[701] : A.D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Clos Mortier et du Vieux Jean d'Heurs, 1846.
[702] : Ce que le Journal appelle le Dépôt (Gray) semble correspondre non pas à une création de Rozet et de Ménisson approvisionnée et administrée par leurs soins, mais à des fontes déposées chez leur commissionnaire et mises à la disposition de ce dernier pour répondre plus rapidement à des commandes ou à des demandes.
[703] : Issu d'une importante et nombreuse famille de marchands de bois de St-Dizier, prenant en compte les intérêts de ces derniers dans la rivalité qui les oppose souvent aux maîtres de forges, évitant de tomber dans une partialité

qu'on y parvint en 1843 avec une « fonte surcarburée, douce à la lime, suffisamment tenace et ayant peu de retrait »[704].

Ainsi, est-on tenté d'établir un rapport entre les efforts accomplis par Jules Rozet pour mettre la fonte et le fer produits dans ses usines à un niveau suffisant pour passer à la filière et les possibilités s'ouvrant alors à cette fonte sur le marché local et français pour les fonderies de qualité. Il serait intéressant de savoir si dans le Haut-Pays, celui du minerai de roche, on a eu conscience des progrès accomplis dans les hauts-fourneaux contrôlés par Jules Rozet avec des minerais moins réputés, et de ce que ces améliorations mettaient les fontes de basse Marne et de basse Blaise en état d'égaler la qualité des Vosges et de la Franche-Comté. Cette lecture des faits ne paraît pas excessive quand on lit le rapport de Légion d'Honneur de Jules Rozet dans lequel sont soulignés les perfectionnements réalisés par le récipiendaire dans la fabrication des fers fins destinés à la fabrication du fil de fer et dans celle des fontes noires de seconde fusion, capables de rivaliser avec celles de Franche-Comté et d'Angleterre[705].

Enfin, la distinction que l'on peut établir entre saumons et sapots dans les expéditions de fonte faites par Rozet et de Ménisson permet de mettre en relief le profil d'entreprise du Clos Mortier : quand Rozet et de Ménisson fabriquent et vendent des saumons à l'extérieur de la Champagne, ils ne font preuve d'aucune originalité par rapport à bien d'autres hauts-fourneaux de la région ; par contre, la fabrication et la commercialisation de sapots représente une activité bien particulière dans laquelle – à preuve du contraire – ils se révèlent être des précurseurs et des initiateurs : en effet, comme pour le fil de fer, l'exemple du Clos Mortier sera imité.

Alors que le succès technique et commercial se dessine, Jules Rozet et Eugène de Ménisson émettent soudainement en 1846 le souhait de quitter les affaires (sans doute à la suite du revers de fortune d'Eugène de Ménisson, ce qui est vraisemblable mais pas prouvé) et de leur préférer les activités et les responsabilités de notables, moins contraignantes et dans lesquelles ils se trouvaient plus ou moins engagés depuis 1830.

---

excessive envers les uns ou les autres, Osman Saupique ne peut être taxé de bienveillance partiale. Son avis favorable sur les fontes à refondre du Clos Mortier paraît dicté par la seule reconnaissance d'une réussite technique.

[704] : Osman SAUPIQUE, *Journal de l'Exposition de St-Dizier*, n° du 15 novembre 1860, pp. 103-104.

[705] : A.D. Haute-Marne, 48 M 8 et 9, Dossiers de Légion d'Honneur, 1860 et 1861 : « Les fers de Franche-Comté et les fers fins étaient jusqu'alors seuls employés à la fabrication des fils de fer. M. Rozet eut le premier l'idée d'employer à cette fabrication les fers de Champagne en améliorant leur qualité par un travail spécial. (….). La Franche-Comté avait seule le privilège de fabriquer des fontes noires destinées à la 2ème fusion : à la suite de longs et coûteux essais, M. Rozet est parvenu à produire des fontes noires qui rivalisent avec les fontes de Franche-Comté et qui pour certains emplois, sont préférés à ces fontes, ainsi qu'aux meilleures fontes anglaises. »

6ÈME CHAPITRE
JULES ROZET NOTABLE :
DES DEBUTS INCERTAINS, A L'IMAGE DE SAINT-DIZIER

A/ HÉSITATIONS ET ENGAGEMENTS

Que Jules Rozet considère les activités de notable comme moins ardues ne veut pas dire qu'elles soient moins importantes. Il sait que la réussite de ses usines est étroitement liée à celle de sa ville dans la mesure où les nouveaux moyens de transports conditionnent l'avenir : selon que la ville saura capter ou non les axes ferroviaires et fluviaux qui sont en train de se mettre en place, selon qu'elle saura défendre sa place, elle offrira ou non aux industriels bragards et haut-marnais des chances de se développer.

La carrière de Jules Rozet débute assez tardivement avec la Révolution de Juillet 1830 quand la chance lui est offerte de devenir maire de St-Dizier. Tout le désigne alors pour exercer cette responsabilité et réaliser les objectifs évoqués ci-dessus. Cependant l'histoire de Jules Rozet à la municipalité de St-Dizier est faite d'une succession d'effacements et de retours, de succès et de déconvenues qui vont l'orienter vers des responsabilités plus larges et moins exposées dans lesquelles il donnera sa mesure, notamment à partir de 1848.

1°) De la Restauration à la Monarchie de Juillet.

Les renseignements concernant les débuts de notable de Jules Rozet avant 1830 sont peu nombreux, et ceux dont on dispose laissent penser que, sous la Restauration, il a été tenu à l'écart. Sur le plan politique et intellectuel, il ne manifeste aucune idée ni comportement qui puisse le faire accepter par les autorités. Au contraire, par provocation ou désir d'afficher ses convictions, il fait graver les symboles révolutionnaires – le faisceau de la Liberté surmonté d'un bonnet - sur les couvertes de ses chevaux, ce qui lui vaut une admonestation officielle[706]. En soi, l'affaire est mineure, mais elle montre que Jules Rozet ne se situe pas dans la mouvance des milieux qui soutiennent ou s'accommodent de l'esprit de la Restauration.

Sur le plan religieux non plus, Jules Rozet ne se coule pas dans le courant suivi par un certain nombre de familles vers la pratique religieuse et la foi catholique après la tourmente

[706] : A.P.V.M., lettre de Varnier-Cournon, maire de St-Dizier, à Jules Rozet, 20 juillet 1825. A. M. St-Dizier, 2 D 5707, Copies de lettres, 20 juillet 1825 : Le domestique de Jules Rozet ayant été interpellé en 1825 à ce sujet alors qu'il conduisait une voiture sur la route près de St-Dizier, et l'affaire étant remontée jusqu'au Sous-Préfet, le maître de forges du Clos Mortier reçoit des remontrances. Le maire de St-Dizier est chargé de faire part de sa surprise mais accepte de considérer cette provocation comme une simple étourderie. Il ajoute qu'il a fait saisir l'estampille chez l'artisan qui a fabriqué les trois couvertes du même modèle.

révolutionnaire[707]. Par la courte biographie présentée en introduction des *Mélanges Industriels*, on sait pourtant qu'il avait reçu dans sa jeunesse une éducation religieuse soignée grâce aux soins de sa mère et d'une ancienne religieuse du couvent de la Piété à Joinville « rejetée dans le monde » par la Révolution, mais restée fidèle à sa vocation première, Mademoiselle de St-Maur. Celle-ci lui fit connaître *Le Manuel du Chrétien* fort en faveur auprès de la société pieuse de Joinville. Son père, Antoine-Aubin Rozet, est sans doute dans les mêmes idées[708]. Contrairement à d'autres familles de Joinville et de ses environs, les Rozet n'étaient pas entrés dans la loge maçonnique « Le Sire de Joinville » créée peu de temps avant la Révolution par les officiers d'un régiment de cavalerie en quartiers d'hiver. A l'âge de dix ans, Jules Rozet est envoyé dans un petit pensionnat d'une vingtaine d'élèves tenu par deux ecclésiastiques à Troyes et très prisé des familles chrétiennes. Il y reste trois ans et y fait sa première communion. Mais il semble qu'il ait perdu la foi lors de ses études à Paris, c'est du moins ce dont sa mère s'inquiétait[709].

Ces deux observations ne suffisent certes pas à affirmer que Jules Rozet est à ranger dans le camp des Libéraux ni à expliquer pourquoi il ne joue pas de rôle politique avant 1830. Mais c'est un fait qu'il n'est membre ni du Conseil municipal de St-Dizier, ni du Conseil de l'Arrondissement de Wassy ni encore du Conseil général du département. Pourtant, la municipalité de St-Dizier ne manque pas de faire appel à lui quand elle doit répondre à des enquêtes d'ordre technique et qu'elle a besoin de s'appuyer sur l'avis de personnalités compétentes, notamment en ce qui concerne les grands projets de voies de communication modernes.

Ainsi est-il invité au mois de novembre 1826 par le Préfet et le Maire de St-Dizier à une réunion de notables et négociants de St-Dizier pour se prononcer sur le tracé du canal du Rhin à la Seine. L'assemblée dépose ses conclusions : elles sont contradictoires. D'un côté, sous

---

[707] : Certains inventaires dressés au début du XIXe siècle dans la région de St-Dizier témoignent de ce revirement. Dans celui de Mme de Klopstein, née Marchant de Christon, (établi les 5 et 15 juillet 1824), on relève dans la bibliothèque (212 volumes) un fonds constitué premièrement d'ouvrages de tendance *janséniste (Les Pensées de Pascal, Le Catéchisme de Montpellier*),deuxièmement d'œuvres des philosophes du XVIIIe siècle (Montesquieu, (*L'Esprit des Lois, Considérations sur les causes de la grandeur et la décadence des Romains*), Voltaire, J.-J. Rousseau (édition d'Amsterdam), *Les Contes* de Marmontel, *Les Droits de l'Homme et du Citoyen*). Dénotant un changement d'idées opéré sans doute pendant ou juste après la période révolutionnaire, deux tableaux peints à l'huile avec leur cadre doré représentent l'un la Cène et l'autre la Vierge à l'enfant Jésus et St-Joseph., auxquels s'ajoutent un gravure sur un sujet de Dévotion, quatre gravures représentant l'assassinat de Mgr le Duc de Berry, deux gravures représentant le Famille royale, un petit tableau représentant Sainte Catherine, un portrait du Roi en plâtre (Archives privées). Dans l'inventaire de succession de François Nivard, (Archives privées, 20-25 juin 1833), on trouve parmi les 122 volumes de la bibliothèque un certain nombre d'ouvrages de Voltaire, les *Lettres Persanes, Essai philosophique sur le monachisme, le Tableau historique et politique des opérations militaires et civiles* de Bonaparte, qui laissent supposer un certain intérêt pour les idées nouvelles du XVIIIe siècle, tandis que les titres suivants semblent indiquer un retournement en accord avec l'esprit de la Restauration *: Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI, Les prisonniers du Temple, Histoire de Madame Elizabeth de France, Aneries révolutionnaires*.

[708] . A.P.V.M., A. Rozet « Jr » à J.-H. Rozet, hospice de La Charité, rue des Sts Pères, Paris, 11 Frimaire an 13 (2 déc. 1804) : Rozet Jr demande à son frère de lui acheter une bonne Bible (*et "La vie des hommes illustres*" de Plutarque).

[709] : *Mélanges Industriels*.

l'influence des nombreux marchands de bois et entrepreneurs de voiture par eau, elle fait part de ses craintes quant aux conséquences sur l'emploi[710]. De l'autre côté, elle comprend que St-Dizier doit absolument approuver tout projet de chemin de fer ou de canal contribuant à rendre les transports plus faciles et plus économiques. Comme le choix n'est pas encore fait entre le tracé sud et le tracé nord, elle ne peut guère donner un avis autorisé, mais elle en profite pour rappeler que le travail le plus urgent et plus utile pour St-Dizier est la réalisation d'un canal latéral ou, à défaut, d'un aménagement fluvial de la Marne entre St-Dizier et Vitry[711].

Trois ans plus tard, le 13 août 1829, le Maire demande à Jules Rozet de faire partie de la commission mixte composée de six conseillers municipaux, propriétaires et négociants consultés pour donner leur avis sur les avantages que St-Dizier pourrait retirer d'un chemin de fer de Gray à St-Dizier[712]. Contrairement à ce que redoutait l'assemblée de 1826, la commission estime maintenant que les voies de communication modernes apporteront du travail à la population et en particulier aux nombreuses familles qui « végètent dans un état proche de la misère ».

L'essentiel du rapport est consacré aux affaires métallurgiques et à la question du charbon. On rappelle que la pénurie et le renchérissement du bois ont obligé les maîtres de forges de la basse Marne à réduire leurs feux et à s'approvisionner de manière très onéreuse en charbon[713], ce qui laisse augurer d'un avenir assez sombre pour les nombreux ouvriers de la métallurgie de St-Dizier. Par ailleurs, la commission se fait l'écho des inquiétudes exprimées par certains propriétaires de bois craignant que l'arrivée du charbon à bas prix en Haute-Marne ne provoque un avilissement du bois et un effondrement des revenus forestiers. La commission démontre qu'il n'y a rien à craindre de ce côté et que, déjà, les autorisations récemment accordées à de nouveaux hauts-fourneaux entraînent une augmentation des besoins en bois. Elle rappelle également que la meilleure façon de faire de la fonte en France consiste encore à utiliser le charbon de bois et que les hauts-fourneaux de Champagne ne risquent pas d'utiliser le coke, beaucoup trop coûteux. Dans ces conditions, elle pense que le charbon de bois restera toujours insuffisant face aux besoins et qu'il n'y a pas à redouter de baisse des prix[714]. Enfin, face aux craintes émises par les professionnels du roulage redoutant la concurrence du chemin de fer, la commission répond qu'au contraire le trafic connaîtra pour eux un important développement autour des différents dépôts qui seront créés le long de « la route en fer ». Le Conseil municipal de St-Dizier se range aux arguments de la commission et émet un avis favorable au chemin de fer

[710] : « Il n'est malheureusement que trop raisonnable de prévoir la détresse où ce nouvel ordre de choses va plonger une multitude de familles »
[711] : A. M. St-Dizier, 2 D 5707, Copies de lettres, 12 novembre 1826.
[712] : A. M. St-Dizier, S 328, Conseil municipal du 13 août 1829. Il est à remarquer ici que le raisonnement proposé pour démontrer que les propriétaires forestiers n'ont rien à craindre de l'arrivée du charbon pourrait bien porter la marque de Jules Rozet lui-même car c'est exactement celui qu'il reprendra en 1847.
[713] : Jules Rozet est bien placé pour le savoir et peut se faire l'interprète de ses confrères, eux aussi contraints de réduire la marche de leurs feux.

de Gray à St-Dizier. Le rôle de Jules Rozet se borne à ces rares interventions. Du moins peut-on observer que son absence du Conseil municipal ne signifie pas celle des intérêts métallurgiques car les maîtres de forges y sont bien représentés[715].

La Révolution de 1830 fournit immédiatement à Jules Rozet l'occasion d'accéder aux responsabilités politiques. Au mois d'août, le Sous-Préfet provisoire de Wassy le prie de bien vouloir se rendre à la préfecture de Chaumont pour faire partie de la députation qui ira à Paris présenter au nouveau roi constitutionnel « les vœux et la reconnaissance des habitants de la Haute-Marne ». Il termine sa lettre par des formules de convenance qui ne laissent pas de doute sur les idées libérales du destinataire : « Votre dévouement à la cause nationale, et votre patriotisme éclairé me font espérer que vous voudrez bien accepter cette mission.[716] » Un signe permet de repérer également l'entrée de Jules Rozet dans le monde de ceux qui accèdent à la notabilité avec la Monarchie de Juillet : le maire le propose pour entrer dans la Garde nationale à cheval[717].

L'évènement essentiel se produit lors des élections organisées pour renouveler le Conseil municipal. Jules Rozet est élu conseiller et installé le 9 novembre 1830. Comme l'ancien maire, le colonel Martin, donne sa démission, le Préfet appelle les conseillers à s'exprimer sur son remplacement. Trois candidats sont élus (coïncidence ou logique des choses, l'ordre correspond au classement social traditionnel de St-Dizier avec un maître de forges en premier et un négociant en bois en second) : Jules Rozet, maître de forges (23 suffrages), Guyard-Gahaignon, négociant en bois (17 suffrages), Coquard-Briquet, négociant (16 suffrages).

Devant ce résultat, Jules Rozet accepte d'administrer sa ville. Mais quelques jours après, il se récuse. Serait-ce la manifestation d'une certaine indécision de caractère ou bien d'un tempérament exigeant et peu apte aux compromis ? Serait-il trop absorbé par le travail et les affaires ? C'est cette seconde explication qui est proposée dans les *Mélanges Industriels*, mais elle n'est pas entièrement convaincante, car l'année suivante il va siéger au Conseil de l'Arrondissement de Wassy[718]. A St-Dizier, la place étant libre, le second ou le troisième de la liste devrait devenir maire. Mais Guyard-Gahaignon n'accepte pas le poste, pas plus que Coquard-Briquet. Le refus de Jules Rozet n'apparaît donc pas comme un cas isolé. C'est sans doute pourquoi les citoyens de St-Dizier ne lui tiendront pas rigueur de sa démission et le réélironts régulièrement conseiller municipal.

---

[714] : A. M. St-Dizier, S 328, Rapport présenté au Conseil municipal, 19 août 1829.
[715] : On compte au nombre des conseillers les maîtres de forges suivants : Claude Contenot, ancien propriétaire du Clos Mortier, T. Arson (fermier du Clos Mortier jusqu'en 1823 avant de passer à Eurville), Roussel-Dumont (Pont-sur-Saulx, Chancenay et Les Lombroyes), Le Blanc de Clomussey (Marnaval, puis Vieux-Noncourt dans la vallée du Rongeant).
[716] : A.P.V.M., 19 août 1830, le Sous-Préfet à Jules Rozet.
[717] : A. M. St-Dizier, 2 D 5707, Copies de lettres, 11 octobre 1830.
[718] : A. M. St-Dizier, S 329, Conseil municipal du 13 juin 1831. Annuaire royal 1832.

2°) Une ville au profil déséquilibré ….

La ville dont Jules Rozet est conseiller municipal a un chiffre de population assez modeste (6.000 habitants) mais son poids économique se mesure à la taille du département et lui ouvre des perspectives plus larges que des villes voisines comme Wassy ou Joinville, la première étant forte de la présence de la Sous-Préfecture et du Tribunal, la seconde étant encore le centre de gravité des forges tirant leur prestige de la qualité de productions élaborées à partir du minerai de roche.

Les activités principales de St-Dizier sont le commerce du bois[719], la confection des brelles de bois de charpente et de sciage provenant des forêts environnantes et de celles des départements de la Meuse et des Vosges ; à quoi s'ajoute la construction des bateaux traditionnels (400 de 15 à 40 mètres de long, et 300 petits bateaux appelés « nacelles »). Tout cela occupe 400 ouvriers. La seconde activité industrielle est la métallurgie avec les deux forges de Marnaval et du Clos Mortier, auxquelles s'ajoutent une filature de coton, trois fabriques de tissus, et une fabrique de gants. L'autre point important de l'économie bragarde est constitué par le commerce et les transports, représentés par les négociants et marchands de bois, les commissionnaires en bois et en fers, les maîtres mariniers, et les entrepreneurs de voiture par terre et par eau[720].

St-Dizier a donc conscience d'être la première place industrielle et commerçante du département[721]. Mais elle est loin de jouer un rôle administratif et politique à la hauteur de son poids et de son rayonnement économiques. Mis à part le Tribunal de Commerce, la cité bragarde ne dispose pas d'organe de commandement ou de rayonnement administratif. Comme sous l'Ancien Régime, elle se trouve en situation de dépendance par rapport à une ville moins active qu'elle : avant 1789, c'était Vitry-le-François, maintenant, c'est Wassy. Plus désagréable encore est le problème que commence à lui poser la ville de Bar-le-Duc avec laquelle elle avait pourtant souhaité faire partie d'une même unité administrative en 1789. Mais le découpage des départements était déjà fait quand St-Dizier s'était tardivement préoccupée de cette question : elle se retrouvait en Haute-Marne (n'obtenant même pas sous le Consulat de devenir Sous-Préfecture), tandis que Bar-le-Duc devenait Préfecture de la Meuse. Plusieurs affaires vont montrer que le temps de l'amitié entre Bar-le-Duc et St-Dizier est terminé et que la cité barisienne a non seulement des ambitions mais encore les moyens de les faire aboutir. Face à elle, St-Dizier va éprouver les difficultés d'une ville située aux limites d'un département dont le centre d'intérêt et de gravité se trouve bien loin d'elle, à Chaumont et Langres.

---

[719] : St-Dizier est l'une des principales places de négoce du bois en France. En 1866, la *Revue des Eaux et Forêts* en donne la liste : 1°) Paris, 2°) St-Dizier, 3°) Clamecy, 4°) St-Florentin 5°) Brienne-le-Château 6°) Bordeaux, 7°) Marseille 8°) Moulins.

[720] : A. M. St-Dizier, 2 D 5707/2, Lettre adressée au Service de la Statistique industrielle, 10 février 1826.

[721] : Jean-Marie CHIROL, *Wassy-sur-Blaise*, St-Dizier 1973 : Lettre du Comité permanent de St-Dizier au Comité de Constitution, 18 janvier 1790 : St-Dizier ne manque pas de mettre en avant les relations quotidiennes entretenues par les négociants bragards avec ceux de Paris et des régions de la moitié nord de la France, notamment la Picardie et la Normandie, pour obtenir la Sous-Préfecture face aux prétentions de la ville de Wassy.

Dans l'affaire de la Malle-poste (1834-1838) dont la ville de Bar-le-Duc tente à plusieurs reprises d'obtenir le passage au détriment de St-Dizier, le maire Martin fait son possible pour alerter les députés de la Haute-Marne et Louis Becquey[722]. C'est bien insuffisant pour constituer un groupe de pression suffisamment durable, puissant et capable de contrecarrer les entreprises d'une rivale sachant se montrer très efficace dans ce domaine[723]. Il est regrettable que Jules Rozet n'ait pas été maire à cette époque, car un vrai réseau d'influence aurait été le bienvenu au moment où St-Dizier se croit un peu trop facilement désignée par la nature des choses à devenir un grand centre de voies de communication modernes promis à une destinée européenne[724]. Au milieu des années 1830 en effet, St-Dizier est persuadée qu'elle sera un carrefour majeur, au croisement de l'axe longitudinal Paris-Strasbourg et de la liaison transversale méridienne qui devrait joindre ce dernier avec le Midi entre St-Dizier et Gray ou Dijon[725]. Tête de pont de la navigation fluviale traditionnelle sur la Marne en direction de Paris, St-Dizier revendique de l'être aussi pour le Canal de la Marne au Rhin. De la sorte, cette voie fluviale adopterait le tracé sud, partant de St-Dizier, traversant la Haute-Marne métallurgique par les vallées de la Marne et du Rognon avant de rejoindre la Meuse puis la Moselle à Toul. A partir de Donjeux le canal de la Marne à la Saône aurait ainsi une longueur réduite de près de moitié, ce qui en réduirait le coût d'autant. Grâce à lui, la Haute-Marne pourrait vendre ses bons minerais dans le Midi et s'approvisionner en charbons et cokes de cette région.

Mais St-Dizier va enregistrer une succession de déceptions. Elle apprend d'abord au printemps 1837 que le rôle de tête de pont est dévolu à une autre ville, Vitry-le-François. Ensuite, bien que toutes les études effectuées depuis 1836 aient démontré que le tracé sud était le plus justifié puisqu'il desservait les forges, les forêts et les carrières de la Haute-Marne et du sud-ouest de la Meuse, elle est informée que le tracé septentrional par la vallée de l'Ornain et Bar-le-Duc a été préféré et définitivement adopté[726].

Cet échec de St-Dizier n'est pas sans explications d'ordre local. D'une part le maire, le colonel Martin, revenu en place après la renonciation de Jules Rozet, n'a pas l'entregent nécessaire ni l'art de mobiliser les énergies en Haute-Marne et à Paris[727]. D'autre part, St-Dizier demande un peu beaucoup en réclamant à la fois l'aménagement du cours de la Marne jusqu'à Vitry-le-François[728] et la réalisation du Canal de la Marne-au-Rhin sur le même trajet. En fait, St-

[722] : Ayant quitté sa place en 1830 par fidélité aux Bourbons, Louis Becquey reste un homme d'influence car il a gardé ses entrées à la Direction générale des Ponts et Chaussées.
[723] : La Ville de Bar-le-Duc bénéficie de l'appui du Maréchal Oudinot, des généraux Pajol, Exelmans et Jacqueminot.
[724] : A. M. St-Dizier, 2 D 5707/2, Cop. de lettres, 15 déc. 1834, 9 déc. 1835, 25 mars 1836, 28 février et 25 avril 1839.
[725] : A. M. St-Dizier, S 5/107, Le maire à la Chambre des Députés, 9 décembre 1835.
[726] : A. M. St-Dizier, 2 D 5707/2, 2 et 5 juin 1837 : lettres au Comte Roy et au Vicomte de Pernety, Pairs de France.
[727] : A. M. St-Dizier, 2 D 5707/2, Lettre au Vicomte de Pernety, Pair de France, 15 juin 1838 : « Nos adversaires sont puissants, leur influence se fait sentir dans tout ce qui nous concerne. »
[728] : A. M. St-Dizier, S 329, Séances du Conseil des 10 mai 1832 et 5 octobre 1832.

Dizier ne voyant que la défense de ses intérêts propres, ne cesse de disperser ses efforts et de courir après les évènements au lieu de construire son avenir en définissant des objectifs.

3°) …. mais qui prend conscience d'incarner les intérêts de la Champagne métallurgique

Par la suite, le Conseil municipal de St-Dizier sait tirer les leçons de ses échecs. Il comprend que dans ce genre d'affaire – ou pour mieux dire, de combat - il ne suffit par de clamer son bon droit et la justice de sa position mais qu'il faut étendre son aire d'intérêt et trouver des alliés.

A la fin des années 1830, les signes d'une certaine maturation des esprits se manifestent. Jusque là, St-Dizier croyait suffisant de se présenter comme le point de convergence obligé et le lieu privilégié de la commercialisation de bois et de fers de la région. Maintenant, elle prend en compte un espace de forêts, de forges et de carrières de pierre couvrant la Haute-Marne ainsi que le sud-ouest de la Meuse : amener le canal et le chemin de fer à St-Dizier, ce n'est pas seulement desservir un point particulier mais l'ensemble d'une contrée dont l'étendue déborde les limites administratives d'un arrondissement et même d'un département. Saint-Dizier s'autorise ainsi à démontrer que, contrairement à Bar-le-Duc, elle se bat non seulement pour l'intérêt d'une ville mais aussi pour celui d'une région entière : « L'intérêt général est attaché à notre cause.[729] »

Ce style nettement plus combatif et cette manière de réunir des intérêts plus étendus sont à mettre en rapport avec l'arrivée d'un nouveau maire à la tête de St-Dizier, le colonel Martin ayant demandé à être soulagé de ses responsabilités. L'occasion se présente alors pour Jules Rozet de prendre la succession mais il ne saisit sa chance. C'est son rival et ennemi politique, Héraux, 1er adjoint depuis 1831, qui est nommé. Avec lui un style nouveau et efficace entre à l'Hôtel de Ville[730]. Cependant, pour obtenir le passage du chemin de fer à St-Dizier, il exclut absolument d'utiliser les services de Jules Rozet et s'adresse à un autre conseiller municipal, Chantreaux[731].

Au printemps 1844, le tracé direct entre Paris et Strasbourg, avec passage à St-Dizier, vient d'être adopté. Sentant tout de même que ce succès peut encore être remis en question, Héraux charge Jules Becquey, maître de forges à Marnaval, de prendre contact avec plusieurs personnalités favorables au passage par St-Dizier, l'Ingénieur de la ligne de chemin de fer, le Préfet de la Marne et surtout le Maire de Reims. Jules Rozet est bien évidemment tenu à l'écart de cette mission.

---

[729] : A. M. St-Dizier, 2 D 5707/2 Copies de lettres : Le Maire à M. Becquey, ancien Directeur Général des Ponts et Chaussées, 7 juillet 1838 ; 2 D 4865, Le Maire au Préfet et au député, 8 décembre 1841.

[730] : Dans toutes les affaires touchant le canal et le chemin de fer, Héraux ne se contente pas d'expédier des lettres et d'invoquer la justice de la cause de St-Dizier, il se déplace lui-même à plusieurs reprises, réunit les personnes compétentes et envoie des délégations à Paris pour faire le siège des députés et des personnalités influentes.

[731] : Ancien marchand de bois, puis maître de forges de la vallée de la Saulx, à Vieux Jean d'Heurs puis Haironville, résidant à St-Dizier, Chantreaux rassemble en sa personne les intérêts de la Haute-Marne et de la Meuse. Passionné par les responsabilités qu'on lui confie, il y déploie une énergie considérable.

Comme les difficultés et les malentendus perdurent avec la ville de Bar-le-Duc qui a enlevé elle aussi le passage du chemin de fer, Héraux s'attaque au problème de face : il faut que la ligne de Paris à Strasbourg passe par St-Dizier et Bar-le-Duc. Ayant compris qu'une partie des esprits de la cité barisienne est favorable à cette solution, Héraux prend l'initiative de gagner le soutien formel du département de la Meuse et de la ville de Bar. L'échange de vues et la discussion directe ont lieu dans la cité barisienne, produisant immédiatement des effets positifs et coupant court à toutes les rumeurs plus ou moins mal fondées. A son retour à St-Dizier, Héraux peut annoncer que les Barisiens et les Meusiens ont décidé d'appuyer les démarches de Saint-Dizier. Tous proclament que les deux villes doivent être reliées au plus court entre elles de manière à favoriser les transports des produits du nord et du sud[732]. Le Maréchal Oudinot lui-même se prononce en faveur de cette solution. Enfin, l'heureuse intervention du fils d'un maître de forges de Haute-Marne[733] attire l'attention de Guizot sur les problèmes causés au département par la brutale augmentation du prix du bois au début des années 1840, à la suite de quoi, selon le Conseil municipal, le Ministre aurait été convaincu de « proposer aux Chambres l'entreprise du canal latéral de la Saône à la Marne en traversant le département de la Haute-Marne »[734]. Le Ministre des Travaux publics et le Sous-Secrétaire d'Etat Legrand se montrent favorables aux projets de la Haute-Marne et de St-Dizier[735].

Ainsi, grâce à des soutiens variés et nombreux, les résultats obtenus en 1845 et 1846 donnent presque entièrement satisfaction à la ville de St-Dizier et au département de la Haute-Marne. A défaut de passage direct du Canal de la Marne au Rhin, Saint-Dizier se voit accorder par la Chambre des députés un embranchement fluvial à partir de Vitry-le-François en 1845 jusqu'à Donjeux ; convaincue que les chemins de fer ne doivent pas suppléer les voies d'eau surtout pour le transport des marchandises lourdes, la commission de l'Assemblée propose même un prolongement jusqu'à Chaumont et accorde une somme plus élevée qu'initialement demandée (21 millions au lieu de 14)[736]. Tout cela laisse augurer de la réalisation d'une liaison fluviale complète jusqu'à Gray, tout en sachant que l'exécution demandera du temps. Pour le chemin de fer, le succès est complet, puisque, comme elle l'espérait au début des années 1830, Saint-Dizier est assurée en 1846 de devenir un nœud de communications à la jonction de la ligne de Paris à Strasbourg et de celle de St-Dizier à Gray.

---

[732] : A. M. St-Dizier, 2 D 4865, Copies de lettres, Le Maire au Préfet, 4 décembre 1844.

[733] : On ne connaît pas l'identité de ce jeune homme : A. M. St-Dizier, 2 D 4/865, 1er avril 1844, Le Maire au député, à Paris. « Monsieur et honorable député, je suis informé que M. Guizot dans un entretien avec le fils d'un de nos principaux maîtres de forges aurait paru tellement pénétré de l'état de détresse dans lequel se trouvent nos établissements métallurgiques et de la difficulté tous les jours plus manifeste de pouvoir vendre les bois de l'Etat et des communes, qu'il a exprimé l'intention de la part du Gouvernement de proposer aux Chambres pendant cette session l'entreprise du canal latéral de la Saône à la Marne en traversant le département de la Haute-Marne ».

[734] : A. M. St-Dizier, 2 D 4865, Copies de lettres, Le Maire à au député Peltereau-Villeneuve, à Paris, 1er avril 1844.

[735] : A. M. St-Dizier, S 330, Séances du Conseil municipal, 12 mai 1846.

[736] : A. D. Haute-Marne, 8 M SUP 2, 27 mars 1861.

Ce succès efface même le demi-échec enregistré au sujet du tracé du canal de la Marne au Rhin laissant St-Dizier à l'écart. Les compagnies de chemin de fer viennent en effet de s'engager formellement à transporter les matières premières et les produits lourds à des prix aussi compétitifs. La joie est complète en Haute-Marne et les députés du département sont chaleureusement remerciés : « De toutes parts, à notre rentrée, des félicitations nous accueillent individuellement ; les villes de St-Dizier et de Joinville nous votent officiellement des adresses de gratitude que les maires nous envoient.[737] »

4°) Jules Rozet : absent ?

Dans tout ce travail, quel est le rôle joué par le conseiller municipal Jules Rozet ? On sait que l'accession d'Héraux à la mairie lui barre la route des commissions et des délégations. Est-ce un lien de cause à effet, la lecture des registres des séances du Conseil municipal de St-Dizier force à constater que Jules Rozet se fait remarquer par de nombreuses absences, une fois sur deux, si ce n'est deux sur trois. Le Secrétaire de séance note à l'occasion qu'il n'a même pas pris la peine de faire parvenir un mot d'excuses. A deux reprises seulement, on fait appel à lui, en octobre 1832 au sujet du canal, et dix ans après, en janvier 1842, au sujet du chemin de fer[738]. Comment expliquer un tel absentéisme de la part de l'homme jugé digne d'être maire en 1830 ?

Faut-il faire intervenir ici les problèmes de santé qui importunent Jules Rozet à partir de 1832 et jusqu'en 1848 ? Ils sont bien signalés dans deux notices biographiques[739] : elles évoquent sa santé délicate et son extinction de voix prolongée, ce qui à tout prendre ne peut constituer un handicap réel pour un chef d'entreprise mais représente, il est vrai, un certain handicap dans les réunions et les assemblées.

Les archives et la correspondance du Clos Mortier nous apportent-elles quelque éclairage sur ces difficultés ? Dans les lettres adressées à sa femme, Jules Rozet ne parle de sa santé que rarement. Encore le fait-il par une courte phrase ou une simple allusion[740]. En fait, il se préoccupe beaucoup plus de celle de son épouse et ne s'étend pas en longues considérations sur la sienne. Son ami et associé Eugène de Ménisson ne parle des problèmes de Jules Rozet qu'une seule fois, en février 1847 au moment de la tentative de constitution de la Société du Clos Mortier[741]. La correspondance d'affaires des forges du Clos Mortier est un peu plus loquace et confirme qu'à

---

[737] : Mémoires du Baron Duval de Fraville, député de la Haute-Marne et maître de forges, juillet 1846.
[738] : A.M. St-Dizier, Conseil du 5 octobre 1832, Lettre du Maire au Préfet, 17 janvier 1842.
[739] : Louis REYBAUD, *Jules Rozet*, 1877, op. cit.. Abbé DIDIER, *Saint-Dizier*, 1897, op. cit..
[740] : A.P.V.M., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, 21 mai 1842 : « Les choses doivent aller ainsi jusqu'à ce qu'une circonstance plus ou moins favorable me permette de déposer un fardeau désormais trop pesant pour mon dos. » ; 6 février 1847 : « Eugène n'a pas mauvaise mine, moi je n'ai pas le temps de songer à ma santé qui me permet d'ailleurs de faire mon devoir bravement ce qui prouve en sa faveur. »
[741] : A.P.V.M., Eugène de Ménisson à Madame Rozet, 14 février 1847 : « J'ai toujours bon espoir de la conclusion. Je la désire vivement car elle est nécessaire autant à la santé de Jules qu'à ses intérêts. »

plusieurs reprises Jules Rozet n'est pas en état de répondre au courrier car il ne peut pas écrire[742]. Quant au problème d'extinction de voix, il est suffisamment grave pour l'obliger à garder le silence complet et à ne communiquer avec son entourage que par écrit. En fait, il s'agit d'une affection remontant à sa jeune enfance et difficilement guérie[743], raison pour laquelle son père, Antoine-Aubin Rozet, se souciait de ne pas exiger de lui autant d'efforts que de son frère aîné[744].

On comprend que Jules Rozet craigne la poussière et la fumée des usines au point d'abandonner le château du Clos Mortier et s'installer à la fin de sa vie dans une maison située en ville. On voit enfin pourquoi il est obligé à s'absenter de temps à autre – et quelquefois plusieurs mois - pour aller aux eaux et soigner sa gorge ou son bras[745]. Si ces problèmes ne sont pas assez graves pour justifier ses absences répétées au Conseil municipal de St-Dizier, ils expliquent pourquoi, depuis quelques temps, Jules Rozet envisage de laisser le Clos Mortier « entre des mains plus fermes » afin de réserver ses forces pour des activités moins contraignantes et moins éprouvantes physiquement.

[742] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Lettre à M. Rouchet, Directeur du Domaine privé du Roi, 12 août 1833. Lettre de Delmont, Forge-sur-Ouche, à J. Rozet, 18 novembre 1833. Lettre à M. Jacquot, Bienville, 18 novembre 1833.
[743] : A.P.V.M., Sylvain Rozet à Jean-Hubet Rozet, 20 janvier, 22 février, 17 mars, 22 mars, 1er avril, 4 juillet 1809.
[744] : Ibid., Sylvain Rozet à Jean-Hubet Rozet, 23 mai 1813.
[745] : Bourbonne-les-Bains en Haute-Marne (traitement des séquelles de fractures et des rhumatismes chroniques) en 1833 ; peut-être l'Italie en 1844 pour l'hiver ; Amélie-les-Bains dans les Pyrénées-Orientales pour tout l'hiver 1853-1854 (voies respiratoires et rhumatismes) ; Aix-les-Bains en Savoie (rhumatismes chroniques) en 1870.

B / DU RÔLE DE MAÎTRE DE FORGES À CELUI DE NOTABLE ?

1°) 1846-1847, pourquoi ?

En plein accord avec Eugène de Ménisson, qui désire également se dégager des affaires, Jules Rozet entreprend à la fin de l'année 1846 de remettre les usines du Clos Mortier à une nouvelle société et à une nouvelle direction. Pourquoi à ce moment plutôt qu'un autre ? Quatre éléments concourent à l'expliquer.

D'abord, les usines du Clos Mortier sont dans une situation favorable : la production des fils de fer est en augmentation et la clientèle s'élargit, celle des fontes de 2e fusion progresse depuis 1843 et commence à être connue dans certaines maisons parisiennes. Ensuite, soit à cause des difficultés de fortune d'Eugène de Ménisson, soit pour des raisons qui ne nous sont pas connues, Jules Rozet pense à recomposer et élargir le capital de la Société du Clos Mortier. A ces raisons d'ordre interne s'en ajoutent d'autres, d'ordre plus général, à commencer par la dissolution de la Société Danelle & Cie, mettant fin aux diverses tentatives de concentration de forges en Haute-Marne et laissant le champ libre à de nouvelles configurations. Enfin, l'occasion se présente soudainement à Jules Rozet d'exercer ses talents de notable au début du mois de janvier 1847 quand la municipalité de St-Dizier fait soudainement appel à lui ainsi qu'à son ami Jules Becquey (Marnaval) pour résoudre l'affaire du tracé du chemin de fer. Un retournement de situation vient en effet de se produire au Conseil municipal : est-ce parce que Héraux a donné sa démission de maire, est-ce parce que Chantreaux serait momentanément indisponible ou se montrerait trop intransigeant ? Toujours est-il que Jules Rozet et Jules Becquey se voient confier la mission d'intervenir à Paris et d'obtenir que les travaux du chemin de fer de Paris à Strasbourg soient entrepris incessamment de manière à occuper les chômeurs de la cité bragarde, à un moment où les finances municipales ne peuvent plus continuer d'y subvenir[746].

Ainsi, dans un climat favorable, cette dernière circonstance contribue à accélérer le processus de création de la nouvelle société du Clos Mortier.

2°) Un profil de société tenant compte des succès et échecs de la métallurgie en Haute-Marne

Tel que l'échafaude Jules Rozet à la fin de l'année 1846, et tel qu'il le présente au début de 1847, le projet consisterait à donner le Clos Mortier en location pour une durée de 15 à 18 ans à la date du 1er mai 1848. Un capital d'environ 1.200.000 à 1.500.000 F serait constitué par les apports de plusieurs associés. Plutôt qu'une société en nom collectif, Jules Rozet manifeste une préférence pour une société anonyme, ce qui ne lui imposerait pas de responsabilité financière ou morale[747].

---

[746] : A. M. St-Dizier, S 330, Conseil municipal des 14 janvier et 1er février 1847.

[747] : A.P.V.M., Lettres adressées par Jules Rozet et E. de Ménisson à Alexandrine Rozet, janvier, février et mars 1847.

Tout ceci paraît assez peu ambitieux. On est bien loin des tentatives de concentration conduites et développées au début des années 1840 en Haute-Marne par Fidèle Constant Danelle ou par Elophe Capitain. Mais on sait qu'elles se sont soldées par des échecs. Il n'est pas inutile de revenir un peu en arrière pour évoquer ces expériences : celle de Capitain est relativement connue et on n'y reviendra pas ici, celle de Danelle beaucoup moins.

Les archives de la famille Lespérut et le périodique *L'Ancre* nous apportent fort à propos quelques éclairages nouveaux sur les tentatives menées par Danelle. Le premier essai date du mois de janvier 1839 et a pour objectif de créer une « Compagnie des Forges unies de Champagne » regroupant une quinzaine d'usines exploitées par une dizaine de maîtres de forges des vallées de la Marne et de la Blaise avec un capital social fort élevé pour la région et s'élevant à 3.885.000 F, le siège étant établi à St-Dizier[748]. Le gérant serait Jean-Baptiste Delarbre, associé de Danelle dans les forges du Buisson et du Châtelier (Louvemont). On ignore à qui revient l'initiative de ce projet. Peut-être Danelle, peut-être les Frères Jacquot (Bienville) : le nom de ces derniers apparaît en tête de la liste des associés pressentis et ce sont eux qui essayent d'entraîner leur voisin, Auguste Lespérut. Mais ce projet ne se précise pas.

Plus intéressante est la seconde tentative car elle élargit considérablement l'espace géographique de la précédente[749]. En vertu de divers contrats, Danelle crée une grande société en nom collectif au capital de 3.210.000 F avec les apports de treize maîtres de forges[750]. Cette combinaison réunit les forges des quatre vallées principales de la Marne, de la Blaise, du Rongeant, du Rognon et de leurs affluents, mais sans faire le plein de tous les établissements métallurgiques du département. Restent à l'extérieur de cette organisation :

a) Les forges appartenant ou exploitées par Elophe Capitain,
b) Certaines forges de St-Dizier et des environs (Marnaval et Clos Mortier en particulier)
c) Les forges des vallées périphériques du sud-ouest et du sud-est du département.
d) Les hauts-fourneaux qui travaillent en fonderie.

Créée pour résister aux effets de la trop grande concurrence et obtenir une amélioration sur le prix du bois qui a atteint en 1840 des sommets jamais atteints jusque là, la Société Danelle & Cie connaît aussitôt des difficultés : dès 1841, Auguste Lespérut (Eurville) demande à en sortir. Acceptée sans réticence par les directeurs, cette retraite sème la confusion parmi les associés, donnant lieu à une cascade de contestations, provoquant même la démission de Danelle

[748] : Archives de la famille Lespérut, projet de société établi à Joinville le 11 janvier 1839, établi à Joinville, envoyé le 14 janvier à Auguste Lespérut, 19 rue Godot à Paris.
[749] : Archives Lespérut, actes ssp des 24 mars 1840, 27 mai et 28 sept. 1840, acte enregistré à Wassy le 30 sept. 1840.
[750] : Ces maîtres de forges sont Fidèle Constant Danelle, au Buisson, Charles Antoine Gény à Montreuil sur Blaise, Louis Chagot à Reynel, François Lespérut à Eurville (pour son fils Auguste Lespérut), Jean-Baptiste Delarbre à Reynel, les Frères Doé à Chamouilley-haut, Pierre Louis Nicolas Beugon à Chamouilley-bas, Jean François Auguste Perron à Dommartin-le-Franc, François Henry Dormoy aîné à La Crête, Abel François Arson à Poissons, François Mayence à Vaux-sur-Blaise, Guillaume Magne au Châtellier, Léopold Gény à Donjeux.

et mettant en lumière la difficulté extrême de conduire une lourde de machine. Par exemple, la marche de la société impose aux directeurs de convoquer d'incessantes réunions dont les votes obtenus à la majorité des présents sont aussitôt remis en cause par les absents, même par un seul : ainsi, le retrait de Lespérut et le transfert du siège de la société à Joinville sont considérés par les maîtres de forges Mayence (Vaux-sur-Blaise) et Gény (Montreuil et Eurville) comme contraires au traité de 1840. Pour sortir d'une situation aussi embrouillée, il faut à plusieurs reprises faire appel aux arbitres du Tribunal de Commerce de St-Dizier. Ces derniers se prononcent en faveur de Mayence et Gény pour la raison que les décisions doivent être prises à l'unanimité. En juin 1842, ils signifient à Lespérut qu'il doit rentrer dans la Société Danelle & Cie ; à son tour, Auguste Lespérut refuse de reconnaître cette sentence arbitrale[751].

Ces affaires démontrent que la direction ne peut pas s'exercer de manière convenable dans le cadre d'un acte de société constituée en principe dans l'intérêt général des associés mais devant trop facilement céder devant les individualismes. Elles laissent des traces et contribuent à fissurer rapidement l'édifice. Dès le mois de juillet 1842, les maîtres de forges des vallées de la Marne et de la Blaise pressentent que leurs collègues du Haut-Pays vont les quitter[752]. De fait, au mois de juillet 1842, la société Danelle & Cie se dissout, (ce qui permet enfin à Auguste Lespérut d'en sortir !). *L'Ancre* annonce dans son numéro du 28 juillet 1842 que, comme elle l'avait prévu[753], les forges des vallées du Rongeant et du Rognon se séparent de celles de la Marne et de la Blaise et qu'elles sont reprises par Elophe Capitain. Ce dernier peut constituer ainsi un véritable groupe avec les forges anglaises de Doulaincourt et Roches-sur-Rognon avant d'atteindre des dimensions encore plus importantes en rachetant en 1844 l'ensemble d'Abainville, tombé en faillite au mois de mars 1841. Elophe Capitain arrive alors au dixième rang des dix plus importants producteurs de fer de France. Comme Jules Rozet, il cherche à développer sa production et ses bénéfices avec des fabrications à valeur ajoutée, en particulier par des tréfileries qui font une rude concurrence à celle du Clos Mortier. Mais l'empire industriel rassemblé par le « Napoléon des forges » de Haute-Marne vit ses derniers instants : en 1848, il est frappé par la crise économique et fait faillite[754]. Quant aux forges des vallées de la Marne et de la Blaise, elles reprennent la raison sociale Danelle & et Cie pour une durée de quatre ans et établissent leur siège à St-Dizier. Mais, réduite à sept maîtres de forges et à douze usines, la société donne l'impression de naviguer seulement sur son erre et de s'effilocher : plusieurs maîtres de forges de cette nouvelle société, dont Danelle lui-même, s'associent pour créer en

[751] : Archives famille Lespérut : Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Commerce de St-Dizier, 8 juin 1842.
[752] : Archives famille Lespérut, lettre de Gény à Bourceret, 13 juillet 1842.
[753] : *L'Ancre*, 28 juillet 1842 : « Cette séparation des usines de la Marne et de la Blaise est la preuve évidente de l'opposition d' intérêts dont nous avons donné la démonstration dans notre numéro du 30 juin dernier sans prévoir alors la séparation des associés. »

décembre 1843 la Forge Anglaise de St-Dizier (connue sous le nom de Forge Neuve) nullement liée à la société Danelle & Cie[755]. Parvenue à son terme le 1er octobre 1846, la combinaison sauvée par Danelle en 1842 ne va pas plus loin et n'est pas reconduite[756].

Ainsi, sans oublier de garder en fond de tableau celle de Muël-Doublat en Meuse, deux tentatives de concentration très différentes sont opérées en Haute-Marne : l'une est l'œuvre d'un capitaine d'industrie (Elophe Capitain) qui parvient à constituer un ensemble industriel autour de sa personne, l'autre (Danelle) est l'œuvre d'un animateur qui rassemble des confrères autour d'objectifs communs. Ni l'une ni l'autre de ces solutions n'obtient le succès : la première ne résiste pas à la crise de 1847-48, l'autre ne parvient pas à trouver de ciment assez solide. Ces échecs signifient-ils que les mouvements de concentration sont condamnés d'avance en Haute-Marne ou bien que les hommes les conduisant manquent des qualités nécessaires pour réussir ce genre d'entreprise ? En tout cas, et en contrepoint, ils mettent en relief la réussite de l'opération menée en Bourgogne et aboutissant à la création de la Société Bougueret & Martenot puis à la constitution de groupe Châtillon-Commentry[757].

La dissolution de la société Danelle & Cie permet donc aux maîtres de forges de revenir à des compositions analogues à celles d'avant 1840, beaucoup moins ambitieuses et limitées à quelques établissements. Ainsi les Lespérut et les Gény reprennent leur collaboration par la réunion de leurs usines d'Eurville, de Montreuil et du Tempillon sous la raison sociale « Gény et Compagnie », avertissant leur clientèle qu'ils construisent un grand laminoir à Eurville pour la fabrication de tôles et de diverses espèces de fers. De son côté, Danelle cesse d'exploiter ses usines du Buisson et les offre à louer. Dans ces conditions, on voit que le projet de société proposé par Jules Rozet en 1846-47 se conforme à ce qui se fait à nouveau dans les environs et le fait rester dans la ligne d'esprit d'indépendance qu'il a suivie jusqu'à présent.

Pour expliquer l'échec des essais de concentration en Haute-Marne, faut-il penser que les pôles de résistance – St-Dizier notamment – ou d'indifférence ont été trop nombreux et qu'ils ont empêché les regroupements de Capitain ou de Danelle d'atteindre un poids suffisant ? De fait, en 1840, Jules Rozet ne s'était pas montré intéressé par la formation de la société Danelle. Etait-ce une simple coïncidence, mais les voisins et amis de Marnaval, tentés un moment de s'intégrer à la « Compagnie des Forges unies de Champagne », n'avaient pas persévéré et s'étaient contentés de

---

754 : Louis ANDRE, *L'industrie métallurgique en Haute-Marne au XIXe siècle* , C.H.M., n° 186-187, 1991 ; *La métallurgie de la Haute-Marne* », Cahiers du Patrimoine, Châlons-sur-Marne, 1997.

755 : A. N. L. 24 décembre 1843, n° 256, acte de société de la Forge anglaise de St-Dizier.

756 : *L'Ancre*, 21 juillet 1842.

757 : - Bertrand GILLE, « Les origines d'une grande société métallurgique : Châtillon-Commentry », *Histoire des entreprises*, n° 1, mai 1958, p. 7-28.

- Serge BENOIT, « Croissance de la sidérurgie et essor de la construction métallique urbaine au siècle dernier : le cas de Châtillon-Commentry », *Architecture et métal en France*, dir ; Frédéric Seitz, Ed. de l'EHESS, Paris 1994.

tourner comme avant avec leurs hauts-fourneaux de Marnaval, Thonnance-les-Moulins, Vieux-Noncourt et Allichamps[758].

Les réticences de Jules Rozet envers les grandes sociétés ont des racines plus anciennes et plus profondes. Déjà en 1833, un confrère bourguignon de Forge-sur-Ouche lui écrivait sur le ton de la connivence que, selon lui et à l'expérience des faits, il y avait peu à craindre des établissements gigantesques : on avait vu « les Charentons et les Creusots s'écrouler à plusieurs reprises » et les usines d'une moindre importance gardaient toutes leurs chances quand elles marchaient avec économie et « sans cet énorme état-major qui absorbe tout. »[759]. Les problèmes rencontrés par ce que Jules Rozet appelle la « grande société » (c'est-à-dire Danelle & Cie) dès 1841 doivent le conforter dans le choix de mener son propre chemin quand il apprend qu'elle a déjà perdu 200.000 F et que – ce qui lui paraît incroyable – Danelle lui-même se serait retiré[760].

Ainsi, au regard de ces diverses expériences, le projet de société du Clos Mortier « Gény, Briquet & Cie » proposé par Jules Rozet apparaît bien adapté aux réalités, tenant compte des échecs enregistrés dans les concentrations et restant dans la norme haut-marnaise du moment.

3°) Un projet mort-né : la Société Gény, Briquet & Cie (Décembre 1846 - Mars 1847)

Bien montée sur le plan technique, la Société Gény, Briquet & Cie va finalement échouer pour des raisons humaines. Pourtant, Jules Rozet a pris toutes les précautions nécessaires pour conduire au succès les premières négociations. Au mois de décembre 1846, son projet est bien avancé, s'appuyant sur les apports de plusieurs maîtres de forges, d'un négociant en bois et d'un commissionnaire en fontes et fers pour constituer un capital de départ d'au moins 1.200.000 F.

Reste à choisir les gérants. Les associés réclament Léopold Gény. Ce jeune homme est connu dans le milieu des forges : il a été formé au forges de Rimaucourt puis s'est engagé dans l'exploitation de celles de Donjeux et apporte ces dernières à la Société Danelle & Cie en septembre 1840[761]. Il dirige la fabrication des fontes moulées à Dommartin-le-Franc et transporte cet atelier au Tempillon en 1846[762]. Jules Rozet envoie son ami Eugène de Ménisson – parent de Léopold Gény – engager des négociations préliminaires auprès de Charles Antoine Gény (1794-1870), le frère aîné, maître de forges à Montreuil-sur-Blaise (24 décembre 1846). Comme on sait dans le milieu des maîtres de forges que Léopold cherche à louer une forge, il faut s'assurer qu'il n'est pas déjà pris quelque part. Sur la réponse engageante de Charles Antoine Gény, l'affaire est bientôt conclue : avec son ami Briquet, négociant à St-Dizier, Léopold Gény assurera la gérance de la future société.

---

[758] : Archives Lespérut : Projet de constitution de la « Compagnie des Forges unies de Champagne », 11 janvier 1839.
[759] : A.P.V.M., Forge sur Ouche près Dijon, le 5 8bre 1833 Delmont à Rozet, (R. le 19 8bre).
[760] : A.P.V.M., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, 12 octobre 1841.
[761] : Archives famille Lespérut, 28 septembre 1840 : Adjonction des usines de Donjeux à la société Danelle & Cie déjà constituée par les actes des 24 mars et 27 mai 1840.

De façon totalement imprévisible et irrationnelle, la nouvelle, aussitôt connue, provoque une tempête dans la famille Lespérut, à commencer par Madame Lespérut, la belle-mère de Jules Rozet. Elle considère en effet que son gendre s'est livré à une véritable agression en débauchant Léopold Gény qui, d'après son fils Auguste Lespérut, s'était déjà engagé à prendre la direction d'Eurville. Elle en fait une affaire personnelle et soumet Jules Rozet à une scène violente. Celui-ci s'emploie à démontrer qu'il a agi en toute bonne foi, que l'arrangement verbal entre Auguste et Léopold était resté tellement flou et incertain que Léopold s'était mis en quête de louer une usine (Charmes, puis le Buisson, et enfin Wassy, sans succès) ou d'un haut-fourneau à construire (à Brousseval, sans succès non plus). L'affaire se complique du fait qu'Auguste est mortifié par les rumeurs qui circulent dans la contrée et laissent entendre que le seul homme capable de conduire les forges d'Eurville serait Léopold.

L'orage gronde encore mais n'empêche pas Jules Rozet de faire avancer son projet. Au début du mois de février, le cap des 1.500.000 F de capital est presque atteint avec l'arrivée de nouveaux associés, notamment les frères Levesque, banquiers à Paris, et Danelle lui-même, proposant de mettre dans la société ses propres usines du Buisson. L'affaire semble bien lancée.

La retenue avec laquelle Jules Rozet s'est expliqué et justifié devant la colère de sa belle-famille produit ses fruits : Auguste revient à la raison et ne met plus d'opposition à l'entrée de Léopold dans la future société du Clos Mortier. Mieux encore, il se montre favorable à une réunion des forges d'Eurville et du Clos Mortier, ne gardant sa rancœur que pour les deux frères Gény, annonçant qu'à la première occasion il cédera son intérêt dans Eurville. Pour le moment, les associés réunis par Jules Rozet préfèrent commencer avec le Clos Mortier seul, quitte à y adjoindre plus tard Eurville.

Les choses semblent claires désormais. C'est alors que Léopold Gény se met soudainement à élever ses prétentions à des niveaux risquant de tout faire chavirer. Jules Rozet se demande s'il ne devrait pas mieux s'en séparer. Mais il ne le peut car les associés ont toute confiance en Léopold et ne veulent pas entendre parler d'une autre solution. Les choses traînent en longueur, la confiance commence à diminuer : untel qui se disait prêt à mettre 50.000 F dans la société, sent maintenant le vent faiblir, change de cap et annonce soudainement qu'il n'a pas un sou à placer. Dans ces conditions, Gény et Briquet partent faire une tournée à Bar-le-Duc pour trouver d'autres associés, mais sans le moindre succès.

A force de persévérance et de patience, Jules Rozet parvient tout de même à obtenir la tenue d'une réunion le 20 février pour signer définitivement. Mais dès le début de l'assemblée, Léopold remet encore tout en question par de nouvelles exigences. Cette fois, Jules Rozet se départ de son calme habituel, il laisse échapper quelques paroles fermes, refuse de faire de

---

[762] : Archives famille Lespérut, Circulaire commerciale de la société Gény et Cie, 1846.

nouvelles concessions, puis, à bout de palabres et de fatigue, finit par céder aux exigences de Léopold. Mais il est trop tard maintenant, l'occasion favorable est passée.

Il ne faut pas longtemps pour apprendre le fin mot de l'affaire. Auguste Lespérut a fait volte-face : remonté par sa mère, qui lui a mis « le feu sous le ventre », il a chambré Léopold et lui a offert à nouveau la direction d'Eurville. Celui-ci a accepté et s'est engagé à faire échouer le projet de Jules Rozet en formulant des conditions toujours plus élevées. Les associés sont ahuris du comportement fantasque et inconséquent de Léopold. Briquet, son plus fidèle partisan, ouvre enfin les yeux, et se dit effaré à l'idée de s'être trouvé à deux doigts de gérer la société avec un tel individu. Charles-Antoine Gény a beau avertir son frère qu'en se comportant ainsi il allait être « brûlé dans le pays », Léopold répond qu'il n'en a cure.

Incommodé par les problèmes de santé qui ne le lâchent pas, impatient de mener l'affaire à son terme maintenant que le terrain est dégagé, désireux de donner satisfaction à son ami Eugène de Ménisson qui souhaite retrouver sa liberté, Jules Rozet reprend son bâton de pèlerin. Pour leur part, les associés ne baissent pas les bras. Les plus déterminés sont Guyard et Briquet qui veulent « absolument prendre un intérêt dans une forge » (pour Guyard, marchand de bois, c'est l'occasion rêvée de monter dans l'échelle sociale et d'entrer dans le cercle des maîtres de forges). Une chance inattendue se présente : Adam et Huin, de la Forge Neuve, se disent prêts à réunir leur usine au Clos Mortier dans une seule affaire. Cette nouvelle combinaison demande examen avant un engagement formel mais est vue d'un bon œil, comme le démontrent les multiples échanges de bons procédés entre les deux établissements et l'estime dans laquelle Jules Rozet tient Adam et Huin. L'idée fait son chemin. Comme il faut trouver encore de nouveaux associés, Rozet se prépare à aller à Bienville toquer à la porte de ses amis Jacquot.

Mais le projet s'effondre brutalement. La conjoncture devient mauvaise et la crise se manifeste. Le 10 avril 1847, Jules Rozet note que « les fers commencent à baisser » et à la suite de la faillite d'un client, la Forge Neuve est plongée dans des difficultés telles que Adam et Huin se demandent s'ils ne vont pas être emportés à leur tour. Pour Jules Rozet, l'occasion est manquée et il ne la retrouvera pas[763]. Il envie un peu son confrère Danelle qui, lui, a réussi à louer ses usines juste à temps. Pourtant c'est visiblement sans amertume qu'il tire les dernières conclusions de cette affaire, priant son épouse de ne pas ne pas prendre ombrage de cet échec et lui demandant de rester sereine avec lui devant « les pertes d'argent »[764]. La lassitude se fait quand même sentir et Jules Rozet ne peut cacher qu'il ne se trouve plus les qualités de jeunesse, de goût de l'action et d'habileté pour continuer à mener le Clos Mortier[765].

---

[763] : A.P.V.M., lettre de Jules Rozet à Alexandrine Rozet, rue Duphot n° 8, Paris, 10 avril 1847.
[764] : Ibid., lettre de Jules Rozet à Alexandrine Rozet, 11 mars 1847.
[765] : Ibid., Jules Rozet à Alexandrine Rozet,, rue Duphot n° 8, Paris, 18 avril 1847.

Après avoir été tout près de se dégager de la direction de ses usines pour se consacrer aux activités moins prenantes de notable, Jules Rozet se trouve donc contraint de poursuivre son activité de manufacturier, cela au mauvais moment : la crise économique s'annonce, le chômage se développe de manière précoce dans sa ville, et le tracé du chemin de fer par St-Dizier risque d'être remis en cause par la crise financière. Le moment est mal choisi aussi car les deux hommes sur lesquels il s'appuie pour faire tourner le Clos Mortier, Laguerre et Simon son gendre, ne constituent pas une équipe complète : le premier est un commis de bois éprouvé, le second a des talents pour les affaires commerciales, mais sur le plan technique il manque un homme comme Jules Rozet ou un ingénieur. De toute façon, Laguerre et Simon n'ont pas encore les moyens financiers suffisants pour constituer le noyau du capital d'une nouvelle société et ils n'ont pas accumulé assez d'expérience pour en assumer la direction[766].

Pour l'instant, Jules Rozet doit bien continuer à mener le Clos Mortier tout en répondant aux pressantes sollicitations de la municipalité de St-Dizier.

[766] : Claude-Stanislas Simon ne commence à tenir la correspondance du Clos Mortier qu'à partir de 1852 et ne se porte caution pour E. de Ménisson qu'aux adjudications de coupes de bois de 1855.

TROISIEME PARTIE

L'ACCOMPLISSEMENT

D'UN INDUSTRIEL ET D'UN NOTABLE

1847-1871

1ER CHAPITRE :
TRAVERSER LA CRISE (1847 – 1849)

I / AVOIR LE CHÔMAGE ET PERDRE LE CHEMIN DE FER

La crise[767] amorcée dès le mois de février 1847 cause un double souci à Jules Rozet. Pour l'industriel qu'il reste, elle entraîne l'échec immédiat des ultimes tentatives entreprises pour se dégager des affaires en créant une nouvelle société du Clos Mortier, ce qui le contraint à garder la direction de ses usines au moment le moins favorable. D'autre part, pour le notable qu'il veut redevenir, elle développe un chômage touchant sa ville de St-Dizier de manière particulièrement précoce, entraînant immédiatement la reprise des délits dans les forêts publiques et privées. Ce chômage est secouru par le moyen traditionnel des Ateliers de Charité, mais ceux-ci deviennent vite une charge financière excédant les possibilités de la municipalité.

1°) Traiter le chômage par la voie ferrée

a) Le développement du chômage à St-Dizier (1846-1848)

On a coutume de situer le début de la crise en Haute-Marne au printemps 1847 et on s'appuie pour cela sur l'augmentation rapide du prix du blé. A Saint-Dizier cependant, les premiers symptômes se manifestent sensiblement plus tôt : le Conseil municipal de Saint-Dizier les fait remonter au moins au mois de décembre 1846[768]. A cette époque, il s'inquiétait déjà du nombre des « malheureux », phénomène qui se confirme au cours de l'année 1847. Il en attribue

---

[767] : Sur les causes, les aspects et le déroulement de la crise en Haute-Marne :
- Jules ROZET, Président de la Chambre de commerce de St-Dizier, « Rapport au Citoyen Ministre de l'Agriculture et du Commerce », 23 juin 1848, *Mélanges Industriels*, n° III.
- Auguste LESPERUT : *Notes sur l'industrie métallurgique* (rapport adressé à l'Ingénieur des Mines sur la demande de ce dernier), 25 août 1848, Archives de la famille Lespérut.
- Paul MEJEAN et Marcel HENRIOT, *La Haute-Marne*, Chaumont, 1958, pp. 117-118.
- Marcel HENRIOT, « La crise métallurgique dans le département de la Haute-Marne en 1848 », *R.H.S.*, 1961, t. III.

[768] : A. M. St-Dizier, S 330, Conseil municipal du 23 décembre 1846, et des 5 et 14 janvier 1847. 2 D 4/865, Copies de lettres, le Conseil municipal au Préfet, 7 janvier 1847.

la responsabilité non pas à la pénurie de subsistances mais à la politique des Eaux et Forêts dont les exigences démesurées ont empêché l'attribution de nombreuses coupes de bois lors des adjudications de l'automne 1847. Les travailleurs des forêts se sont trouvés sans travail, entraînant les ouvriers du brellage et de la marine dans les mêmes difficultés. De fait, les Bois de la Famille d'Orléans n'ont été adjugés que lors d'une seconde séance, anormalement tardive (11 novembre 1847), en sorte que l'exploitation des coupes a commencé avec deux mois de décalage sur le calendrier habituel et a laissé les hommes inactifs et sans salaire[769]. Le travail est à peine commencé qu'un second fait précipite les bûcherons et l'ensemble de la profession du bois dans le chômage complet. Jules Rozet explique que la Révolution de février 1848 a aggravé encore la situation en mettant les marchands de bois de Paris dans l'impossibilité de payer les exploitants de futaie. Ces derniers, ne pouvant plus négocier les produits des coupes, sont forcés, pour la plupart, de suspendre l'abattage des bois encore sur pied et l'écarrissage des grumes. En conséquence, il n'y a plus de bois carrés ou sciés à assembler et à faire flotter vers Paris, le travail des chantiers de brellage et de construction de bateaux est suspendu, les transports par eau se trouvent réduits à presque rien. Les équarrisseurs, scieurs, brelleurs, mariniers et fabricants d'agrès de marine, restent sans emploi.

A ce chômage, d'origine forestière, vient s'en ajouter un autre, d'origine métallurgique. Les premiers signes inquiétants sont apparus en mars 1847. La Forge Neuve, frappée par la faillite d'un client, se voit tout près de la chute[770]. Au Clos Mortier, l'activité de la filerie diminue de moitié au cours des mois de mars et avril 1848 ; au mois de mai, les expéditions de fonte sont touchées, les deux feux d'affinerie, les cylindres et la fenderie sont arrêtés. En revanche, les trois hauts-fourneaux continuent de fonctionner[771]. Les mois les plus difficiles vont de mai à octobre 1848[772].

A St-Dizier, plusieurs usines font savoir au mois de mars 1848 qu'elles vont réduire ou suspendre leur fabrication. L'optimisme naturel d'Eugène de Ménisson est atteint[773]. A la Forge Neuve, Adam et Huin confient à Jules Rozet qu'ils vont être dans l'impossibilité de payer leurs ouvriers et leurs billets et que cela va toucher d'autres usines[774]. Jules Rozet note dans son rapport du mois de juin 1848 que les hauts-fourneaux de St-Dizier continuent de fonctionner mais uniquement pour utiliser les approvisionnements en bois effectués en 1846, tandis que le travail d'affinage et de forge est arrêté, laissant au chômage et sans argent les ouvriers ordinairement

[769] : A.N.L., Adjudications des coupes de la Famille d'Orléans, Ordinaire 1848, 9 septembre et 11 novembre 1847.
[770] : A.P.V.M., Jules Rozet à Madame Jules Rozet, rue Duphot, 8, Paris, 24 Mars 1847.
[771] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Clos Mortier et du Fourneau Neuf, 1847 et 1848.
[772] : Ibid, 1848.
[773] : A.P.V.M., lettre de J. Rozet à Alexandrine Rozet, rue Tronchet n° 22, Paris, 1er avril 1848 : Jules Rozet déclare qu'il trouve E. de Ménisson « bien triste et abattu ».
[774] : A.P.V.M., Clos Mortier, 1er Avril 1848, J. Rozet à Mme Rozet, rue Tronchet 22, Paris.

employés à l'intérieur des usines[775]. Ne connaissant pas d'autre métier que celui pour lequel ils ont été formés dès leur plus jeune âge, ces hommes sont incapables de trouver une autre occupation.

Enfin, le nombre des sans travail et des sans ressource est grossi par une troisième vague, celle des terrassiers et ouvriers de chantier : venus des départements de la Meuse, de la Meurthe ainsi que d'Alsace et même d'Allemagne, ils ont afflué à St-Dizier en 1846 et au début de 1847 quand on y construisait des usines et ouvrait des ateliers. Maintenant que les travaux sont abandonnés, ils errent sans savoir que faire.

Par leur nombre et leurs assemblements en ville, ces chômeurs constituent un grave sujet d'inquiétude sociale pour la municipalité. Des incidents se produisent devant les Bureaux de bienfaisance[776] où les indigents originaires de la ville supportent mal de devoir partager avec les « émigrants ». Les habitants de St-Dizier circulant en ville s'inquiètent de la présence et de la multiplication des vagabonds et s'indignent de se faire insulter en pleine rue[777].

b) La mairie : agir vite à cause des délits forestiers

Réduits à la misère, beaucoup de chômeurs se livrent à des délits de tout genre dans les forêts[778]. Ce sont principalement les brelleurs, les mariniers et les ouvriers des chantiers de construction de bateaux du faubourg de La Noue, quartier dont la population a la réputation d'être difficile[779] et où se trouvent les délinquants d'occasion ou de profession s'attaquant aux forêts, avec les outils, l'expérience et le savoir-faire nécessaires. La municipalité sait bien qu'elle a tout intérêt, en tant que propriétaire forestier, à détourner ces gens de prendre le chemin des Bois municipaux et domaniaux car les sommes qu'elle devra dépenser pour les occuper resteront inférieures au montant des déprédations qui seront opérées[780].

c) Comment lutter contre les délits forestiers ?

Pour venir en aide aux familles nécessiteuses, la Municipalité de St-Dizier établit des Ateliers de Charité (comme elle l'avait déjà fait au début de la Révolution de 1789). Mais cela représente une charge très lourde et ne résout pas le cas particulier des délits accomplis par les délinquants professionnels : n'ayant jamais été habitués à travailler régulièrement et à horaires fixes, ils préfèrent vivre de manière précaire mais indépendante.

Il reste alors à utiliser la répression. Mais, la prison est totalement inefficace pour les délinquants professionnels car ces derniers ne la considèrent pas comme une punition mais une

---

[775] : *Mélanges industriels*, Jules Rozet, Président de la Chambre de commerce de St-Dizier, Rapport au Citoyen Ministre de l'Agriculture et du Commerce, 23 juin 1848.
[776] : A. M. St-Dizier, Conseil municipal, 25 juin 1849.
[777] : Ibid, Conseil municipal, 7 juillet 1849.
[778] : *Mélanges Industriels*, Rapport au Citoyen Ministre de l'agriculture et du Commerce, par J. Rozet, Président de la Chambre de Commerce de St-Dizier, 23 juin 1848.
[779] : A. D. Haute-Marne, C 203, Affaire des corvées du faubourg de La Noue, 30 avril 1782.
[780] : A. M. St-Dizier, Copies de lettres, Le Maire au Préfet, 1er février 1847.

occasion de se reposer et de se nourrir[781]. De toute façon, en période de crise, la municipalité ne dispose pas des effectifs policiers suffisants pour les débusquer. Au Préfet qui conseille de recourir à la Garde Nationale de St-Dizier, le maire répond que celle-ci est composée pour l'essentiel de délinquants forestiers ; ce n'est pas sur eux qu'on peut compter pour attraper leurs congénères[782]. De son côté l'administration forestière, après avoir éprouvé la vanité des « conseils paternels », tombe dans l'excès inverse. Elle réagit maintenant avec une fermeté excessive en pratiquant les visites domiciliaires. Dans les villages des environs de St-Dizier, elle n'éprouve pas trop de difficultés ou de résistances, mais en plein quartier de La Noue, cela provoque l'attroupement du voisinage et un début d'émotion populaire. Le calme n'est rétabli que par l'intervention adroite du 1er Adjoint et la municipalité proteste auprès des Eaux et Forêts, priant cette administration d'éviter à l'avenir ce genre de mesure imprudente et dirigée sans discernement[783].

Le Conseil municipal estime que le meilleur moyen est la dissuasion, comme cela s'est déjà fait en 1831. Il demande à l'Armée d'envoyer un petit contingent de 150 cavaliers. Disposés entre la ville et les forêts, ceux-ci se contenteront de demander aux délinquants de déposer leurs hottées de bois et les harts, évitant de devoir dresser des procès-verbaux ou d'engager des poursuites. Arrivé en février 1850, le détachement du 6e Régiment de Lanciers obtient en quelques jours les résultats escomptés sans faire usage de la force : délestés de leurs charges frauduleuses, les délinquants comprennent la leçon et cessent leurs pillages.

d) Les Ateliers de Charité et le chemin de fer

Déjà au début du mois de janvier 1847, les Ateliers de Charité accueillaient cent cinquante familles[784] ; bientôt ils ont cinq cents personnes à charge. Comme le chômage se prolonge et que la charge financière s'alourdit sans qu'on puisse espérer de nouveaux crédits de la Préfecture[785], la Municipalité a l'idée d'employer ces hommes en les utilisant aux travaux du chemin de fer du Paris – Strasbourg qui doivent commencer incessamment dans le secteur compris entre Vitry-le-François, St-Dizier et Bar-le-Duc. Le tracé par St-Dizier a été accepté mais l'expérience montre qu'il peut être remis en question, et la crise financière fait redouter que le calendrier ne soit retardé. Comme en d'autres endroits de la France, la compétition est sévère entre les villes ayant conscience que leur avenir se joue avec le passage du chemin de fer. Dans le cas présent, un accord a bien été obtenu avec Bar-le-Duc, mais on n'oublie pas à St-Dizier que la cité barisienne et le département de la Meuse ont déjà été « puissamment appuyés ». Dans ces

[781] : A. M. St-Dizier, S 330, Conseil municipal, 15 avril 1849.
[782] : Ibid, 2 D 4/865, Copies de lettres, le Maire au Préfet, 23 août 1848.
[783] : Ibid, S 330, Conseil municipal, 2 mars 1850.
[784] : Ibid, S 330, Conseil municipal du 14 janvier 1847.
[785] : Ibid, S 330, Conseils municipaux des 23 décembre 1846 et 7 janvier 1847.

conditions, la municipalité demande que les Chemins de fer anticipent[786] les premiers travaux de construction des tronçons de St-Dizier à Bar-le-Duc et de St-Dizier à Donjeux vers Chaumont et Gray, ce qui aurait l'intérêt de fixer définitivement le parcours et de l'accrocher à St-Dizier[787]. En janvier 1847, elle charge officiellement Jules Rozet et son ami Jules Becquey de joindre leurs efforts à ceux du député Peltereau-Villeneuve pour effectuer les démarches nécessaires auprès des Ministres des Travaux Publics et de l'Intérieur, en invoquant la nécessité d'occuper les chômeurs et de les détourner d'aller dévaster les forêts[788].

2°) Le chemin de fer : déceptions et retards

En fait, cette intervention est condamnée d'avance par la crise financière (1847) et budgétaire (1848). De Paris, Jules Rozet informe en juin 1848 le Conseil municipal que le Conseil général des Ponts et Chaussées n'est favorable ni à St-Dizier ni à la Haute-Marne, préférant un tracé plus court et moins cher gagnant directement Bar-le-Duc à partir de Vitry-le-François. C'est l'avis du Gouvernement provisoire. Cependant tout n'est pas perdu car il reste la ressource du vote de l'Assemblée nationale[789]. Celui-ci intervient en septembre et est favorable à St-Dizier[790]. Fort de ce résultat, le Conseil municipal vote aussitôt un emprunt de 50.000 F pour commencer les travaux de la voie ferrée. Mais on apprend soudain que le député de Bar-le-Duc, de concert avec ses collègues du Midi, travaillerait à faire rapporter les lois de 1846 de façon que la grande ligne qui doit partir de Toulon pour gagner le nord passe directement par la Lorraine en laissant St-Dizier de côté[791]. Des rumeurs se répandent à Bar-le-Duc : Saint-Dizier ferait tout son possible pour priver la cité barisienne du chemin de fer ; les maîtres de forges de St-Dizier et de la Haute-Marne auraient soudainement fait volte-face, se désintéresseraient du chemin de fer[792] et ne jureraient plus que par le canal. Les habitants de Bar-le-Duc, soutenus par ceux de Nancy, en profitent pour adresser des pétitions à la Chambre des députés et au Gouvernement provisoire contre le passage du train à St-Dizier. Les Barisiens trouvent des arguments à la lecture d'un rapport rédigé à la fin de l'année 1847 par Jules Rozet. Ce dernier y démontre que grâce à la construction du Canal des Houillères de la Sarre, réalisant la jonction entre la Sarre et le Canal de la Marne au Rhin, la houille arrivera en Haute-Marne à 26 francs, ce qui diminuera le prix des fontes et des fers. Face à cette baisse prochaine du charbon, Jules Rozet entreprend de rassurer les propriétaires forestiers dont l'un aurait dit : « Si le prix de la houille descendait à 25 francs, nous

[786] : A. M. St-Dizier, S 330, Conseil municipal, 14 janvier 1847.
[787] : ibid, le 1er adjoint au député de la Haute-Marne Peltereau-Villeneuve, 14 janvier 1847.
[788] : ibid, Conseil municipal du 14 janvier 1847.
[789] : ibid, Conseil municipal, 18 juin 1848.
[790] : ibid, Conseil municipal, 7 septembre 1848.
[791] : A. M. St-Dizier, 2 D 4/865, Copies de lettres, 27 mai 1847.
[792] : A. M. St-Dizier, S 330, Conseil municipal, 1er février et 25 septembre 1848. Plus de 150 ans après, cette rumeur court encore à St-Dizier, sous une forme un peu différente, accusant les maisons de transport routier et de déménagement de St-Dizier d'avoir refusé le chemin de fer pour éviter de disparaître.

n'aurions plus qu'à défricher nos bois. » Il reprend la démonstration déjà utilisée en 1829[793] et un peu plus tard dans les colonnes de l'Ancre en 1843[794] : l'introduction de la houille dans l'affinage du fer a permis aux maîtres de forges propriétaires forestiers de doubler la production de fonte, de réduire d'un quart le prix du fer malgré l'augmentation de 50 % le prix du bois[795]. Cela veut dire que les maîtres de forges pourront supporter sans dommages une nouvelle augmentation du bois, ce qui sera tout profit pour les propriétaires forestiers.

Jules Rozet reconnaît que l'inquiétude de ces derniers est mieux fondée quand ils redoutent de voir arriver le coke à un prix qui menacerait les positions du charbon de bois dans les hauts-fourneaux. Mais là encore, il estime que le risque est minime car la fonte au coke, même à 100 F les mille kg, ne peut pas remplacer la fonte au bois vendue 130 F en France. Autrement, pourquoi des forges du Midi en consommeraient-elles autant ? Il rappelle que pour fabriquer du fer de 1ère qualité, le meilleur moyen consiste à utiliser de la fonte au bois, et que même pour la 2ème qualité il faut en ajouter dans la fonte au coke. Rozet en profite pour pousser son raisonnement jusqu'au bout en disant que si l'on se mettait à fabriquer de la fonte au coke en Haute-Marne, cela développerait les besoins de fonte au bois. Dans ces conditions, les propriétaires forestiers n'ont nullement à redouter une baisse du prix du bois ; c'est tout le contraire qui devrait se produire.

Confiant dans la qualité et la commercialisation des fontes au bois et des fers au bois, Jules Rozet est toutefois conscient des progrès enregistrés par les grands établissements du Midi et des frontières du Nord, devenus suffisamment puissants pour imposer la baisse du prix du fer. C'est pourquoi, les propriétaires de bois et les maîtres de forges de Haute-Marne doivent obtenir la prompte réalisation des voies de communication pour réduire au maximum le prix de transport de la houille, réduction s'évaluant aux 5/8èmes des frais actuels.

Dans la conclusion de son rapport, Jules Rozet dit ouvertement admirer le travail accompli par l'Ingénieur en chef du Canal de la Marne au Rhin en vue de le doter d'une bretelle fluviale en provenance de la Sarre. Comme aucune allusion n'est faite au chemin de fer, les Barisiens en prennent prétexte pour clamer que le nouvel engouement des maîtres de forges haut-

---

[793] : A. M St-Dizier, S 328, 19 août 1829, Rapport de la Commission sur le chemin de fer de Gray à Saint-Dizier, en présence de MM Rozet, Coquard-Briquet, et Varnier-Martin, tous trois principaux propriétaires et négociants, membres de la Commission.

[794] : *L'Ancre*, n° 409, 28 décembre 1843, p. 3, col. 1 : « L'abondance de la houille dans nos usines, loin de faire concurrence au combustible végétal, en multipliera l'emploi en permettant de donner à la fabrication une activité aujourd'hui limitée par la difficulté de placement des produits et des prix élevés. Il arrivera même que la production forestière annuelle ne sera plus en rapport avec l'extension et l'essor que prendrait la fabrication du fer. Il y a donc solidarité d'intérêts entre l'industrie métallurgique et la propriété boisée. »

[795] : A. D. Haute-Marne, 215 M 4, Archives de la Chambre de Commerce de St-Dizier, « Affaires diverses, Correspondance 1848 – 1903 », Dossier Canal des houillères de la Sarre, Jules ROZET, *Influence du Canal de la Saarre (sic) sur la propriété forestière dans les départements de la Haute-Marne et de la Meuse*, 28 décembre 1847, rapport imprimé, 8 pages. (Note : bien que la Chambre de Commerce de St-Dizier ne soit pas encore créée à cette époque, ce mémoire se trouve dans les archives de cet organisme.)

marnais pour la voie d'eau signifie leur désintérêt de la voie ferrée. La rumeur est mise à profit à Saint-Dizier par un adversaire politique qui fait répandre le bruit que Rozet et son ami Becquey auraient œuvré pour empêcher le train de passer par St-Dizier. Jules Rozet n'est donc pas réélu au Conseil municipal en 1848[796]. Entre temps, le dossier du chemin de fer a été confié à un autre maître de forges, Chantreaux, chargé de défendre les intérêts de St-Dizier[797].

Écarté de la nouvelle municipalité et dessaisi de la mission qu'on lui avait confiée, Jules Rozet n'a plus guère de chance d'avancer dans la voie de la notabilité. Seule consolation, Eugène de Ménisson n'a pas été visé par le coup bas de la campagne électorale et siège au nouveau conseil municipal en compagnie de quelques autres maîtres de forges : Adam père (Marnaval), Huin (Forge Neuve)[798]. Pour le fauteuil de maire, les suffrages se portent sur le notaire Bourdon, un ami de Jules Rozet, ce qui laisse augurer un possible retour en grâce.

Les efforts de St-Dizier pour obtenir l'application de la loi du 21 juin 1846 la plaçant à la jonction du Paris-Strasbourg et du St-Dizier-Gray ont donc été vains. Malgré toutes les interventions possibles et l'énergie déployée par Chantreaux, malgré un vote encourageant de l'Assemblée au début du mois de septembre, c'est le tracé direct entre Vitry-le-François et Bar-le-Duc qui est finalement retenu, par souci d'économie. Cette modification est une grave déception pour St-Dizier et les maîtres de forges. Le Conseil municipal n'oublie cependant pas que le problème premier pour lui est d'employer les chômeurs. Ils sont plus de huit cents à être soutenus par les finances publiques dans les Ateliers communaux sans être vraiment occupés à des travaux utiles. Aussi la solution d'une bretelle ferroviaire est-elle acceptée comme planche de salut et moyen ultime de procurer de l'ouvrage.

Mais maintenant que le Paris-Strasbourg va au plus court et délaisse St-Dizier, il existe une solution de continuité entre cette ligne et la cité bragarde ; la réalisation du chemin de fer de St-Dizier à Gray, réclamée autant par les Haut-Marnais que les Comtois et les Graylois, perd tout intérêt tant que son prolongement jusqu'au Paris-Strasbourg n'est pas officiellement adopté et voté. En effet, la ligne St-Dizier-Gray n'est pas rentable si St-Dizier reste isolée par eau et par fer[799]. Il faut donc reprendre toute la procédure. Le Maire Bourdon et le conseil municipal de St-Dizier chargent Jules Rozet et deux conseillers d'aller à Paris pour obtenir ce raccordement. Rozet fait bientôt savoir que la Compagnie de Strasbourg ne veut pas se charger de cette construction, compte tenu de ses difficultés de trésorerie ; c'est l'accord du ministre qu'il faut obtenir si l'on veut que soit déposé un projet de loi devant l'Assemblée et que celle-ci vote les crédits nécessaires[800]. Rozet fait

[796] : A.P.V.M., J. Rozet à Alexandrine Rozet, rue Tronchet 22, Paris, 1er et 12 Avril 1848.
[797] : A. M. St-Dizier, 2 D 4/865, Copies de lettres, 30 avril 1848.
[798] : Ibid, S 330, Installation du nouveau Conseil municipal, 13 août 1848.
[799] : Odette VOILLARD, « Le rôle des chemins de fer dans la transformation des forges de la Haute-Marne et de la Haute-Saône », Colloque international de Nancy, octobre 1955, *Annales de l'Est*, Nancy, 1956.
[800] : A.P.V.M., Lettre de Jules Rozet à Mme Rozet, St-Dizier, Haute-Marne, Paris, 17 novembre 1848.

part du succès de ses démarches : le projet de loi vient d'être déposé par le Ministre, le texte en est imprimé et distribué aux députés, le Comité des Travaux publics, dont il a vu et convaincu plusieurs membres, se réunit pour l'examiner et rédige le rapport qui sera lu à la Chambre. Selon les vœux du ministre, tout doit être terminé à la fin de la semaine. Les députés dont Rozet fait le tour se disent persuadés que l'issue sera favorable. Pour le moment il réserve cette bonne nouvelle à sa femme, ne voulant pas se réjouir prématurément ni exposer les habitants de St-Dizier à une nouvelle déception[801]. Il fait bien, car une succession de contretemps et de fausses manœuvres fait tout reporter. A nouveau, en novembre 1849, Rozet est sollicité par le Conseil municipal pour agir à Paris et encore en août 1850 pour déposer une pétition entre les mains du Président de la République au moment de son passage à Châlons-sur-Marne[802]. A Saint-Dizier comme à Gray on ne sait plus quoi faire sinon multiplier les lettres de plaintes destinées à émouvoir les autorités en leur rappelant que beaucoup de feux de forges s'éteignent[803]. A la municipalité bragarde, alarmée de ne plus recevoir de nouvelle et s'inquiétant de savoir s'il travaille bien pour elle à Paris, Jules Rozet répond qu'il ne sert à rien d'importuner les personnes influentes pour forcer le destin et qu'en la circonstance c'est la temporisation qui a le plus de chances de faire aboutir les choses[804]. Il a raison : le 26 mars 1852, la concession du tronçon Blesmes-St-Dizier est définitivement accordée par décret du Président de la République.

Aussitôt la nouvelle connue à St-Dizier, le Conseil municipal se réunit et vote à l'unanimité une adresse à Jules Rozet pour le remercier. Le lendemain, le maire lui fait parvenir ce document et y ajoute des félicitations personnelles pour l'ensemble du travail accompli depuis le début de cette affaire[805]. Cependant, cette adresse a des répercussions fâcheuses dans la municipalité elle-même. Contrairement à ce qui est dit, le texte n'a pas été exactement voté à l'unanimité : il manquait une voix, celle du vieil ennemi personnel de Jules Rozet, Héraux. Ce dernier est bien présent à la séance du 29 mars, mais le maire Bourdon a sans doute trouvé un moyen pour qu'il n'en soit pas tenu compte. Furieux, Héraux cherche à en tirer vengeance[806]. Comme par hasard, le maire Bourdon est destitué quelques jours plus tard (10 avril 1852)[807]. Comme le dit E. de Ménisson, Saint-Dizier se retrouve « dans le gâchis complet ». Une nouvelle fois, la position de notable de

---

[801] : Ibid, Jules Rozet à Alexandrine Rozet, 14 décembre 1848.
[802] : A. M. St-Dizier, S 330 et 331, Conseil municipal, 8 nov. 1849 et 16 août 1850 ; 2 D 4/865, 27 nov. 1849
[803] : Odette VOILLARD, op. cit., p. 426.
[804] . A. M. St-Dizier, 2 D 4/866, Copies de lettres, le Maire à Jules Rozet, rue de Lille n° 26, Paris, 5 et 8 janvier 1852.
[805] : A. M. St-Dizier, Copies de lettres, le Maire à Jules Rozet, rue de Lille n° 26, Paris, 5 et 8 janvier 1852. S 331, Conseil municipal, 29 et 30 mars 1852.
[806] : A. P.V.M., Lettre d'E. de Ménisson à Madame Rozet, 8 rue Chauveau Lagarde, Paris, 13 avril 1852 : « Voila de nouveau la ville de St Dizier dans le gâchis complet, grâce à l'esprit haineux et atrabilaire de M. Héraux. Il s'est pris d'une hostilité catégorique contre M. Bourdon à la suite de l'adresse votée à Jules par le conseil municipal à l'unanimité, moins son vote et il n'épargne aucun moyen pour se venger de sa défaite. C'est déplorable, malheureusement M Bourdon lui a prêté le flanc et le flanc à découvert. »
[807] : A. D. Haute-Marne, 18 M 8, Dossier de Légion d'Honneur de Victor Bourdon, maire de St-Dizier : la candidature de Bourdon est refusée par le Préfet pour n'avoir pas obtempéré à l'ordre de fermer un cabaret.

Jules Rozet à St-Dizier est compromise.

Heureusement pour lui, il est assuré depuis 1848 d'un rôle tout aussi important depuis qu'il a été élu à la tête de la Chambre de Commerce de la Haute-Marne, dont le siège a été fixé non pas à Chaumont, chef-lieu du département, mais à St-Dizier. Cependant, tout en exerçant ces diverses responsabilités, en se battant pour venir en aide aux chômeurs et faire venir le train à St-Dizier, Jules Rozet doit affronter la crise dans ses propres usines.

II / LE CLOS MORTIER : COMMENT GÉRER ET SURMONTER LA CRISE

1°) Les approvisionnements en bois : nouvelles épreuves de force

a) 1847 : front commun ou ordre dispersé

Les prix des coupes de bois des adjudications d'Orléans sont un peu redescendus depuis 1846. On ignore si les maîtres de forges se sont entendus pour établir un front commun avec les marchands de bois et les maîtres mariniers pour obtenir une nouvelle baisse en 1847, mais tout se passe comme si ces trois grands groupes socioprofessionnels s'étaient mis d'accord : à la séance du 9 septembre 1847, aucune offre n'est faite sur l'un des 52 articles mis en vente. Jamais on n'a vu une telle forme de boycott. L'Administration prend acte du refus d'enchérir et en reste là : il n'y aura pas de bois adjugé cette année. Pourtant, deux mois après, elle revient sur sa position et organise une seconde séance. Peut-être pour ne pas perdre la face, le Président annonce qu'il va procéder à l'adjudication au rabais. Mais là encore, il essuie un refus général, personne ne prononçant « Je prends ». Devant ce front uni, il fait une concession et accepte de passer aux enchères. Alors, tous les lots sont pris les uns après les autres, mais à des prix nettement plus bas que l'année précédente[808]. Pour le compte du Clos Mortier, Eugène de Ménisson emporte 7 des 22 lots de taillis.

Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans (1847)
Source : A.N.L., 9 septembre et 11 novembre 1847

Séances	**9 septembre 1847**	**11 novembre 1847**		
52 lots offerts	aux enchères	1° : au rabais	2° : aux enchères	dont Clos Mortier
Taillis et arbres : 22 lots	Aucune offre	Aucune offre	Tous adjugés	7 (sur les 22)
Bois de 8 ans : 6 lots	Aucune offre	Aucune offre	Tous adjugés	
Futaie : 24 lots	Aucune offre	Aucune offre	Tous adjugés	

b) 1848 : baisse des prix

Aux adjudications de 1848, il n'est pas question d'épreuve de force. C'est la crise qui commande. Jules Rozet a fait savoir que les maîtres de forges et les marchands de bois seront hors d'état de participer aux séances ; il a averti l'administration que si elle maintenait des prix élevés, les ouvriers de forêt et les charbonniers se trouveraient sans travail et que cette inactivité gagnerait ensuite les forges. Il invitait donc le Gouvernement à faire exploiter ses bois aux frais de l'État et à en distribuer le produit aux maîtres de forges[809]. Mais contrairement à ce qu'il

[808] : A.N.L., Adjudications des coupes de la Famille d'Orléans, Ordinaire 1848, 9 septembre et 11 novembre 1847.
[809] : *Mélanges Industriels* : Jules Rozet, « *Rapport au Citoyen Ministre de l'Agriculture et du Commerce* », Chambre de Commerce de S-Dizier, 23 juin 1848 : « On peut affirmer dès aujourd'hui que les maîtres de forges et les marchands de bois du département de la Haute-Marne seront hors d'état d'acheter des coupes de taillis au mois d'octobre prochain, les bois taillis et futaies qui leur seraient nécessaires pour l'exercice de leur industrie pendant l'année 1849. Il en résultera de là que les ouvriers de tout genre, ordinairement employés à l'exploitation des bois, seront sans occupation, à partir du mois d'octobre, et qu'un peu plus tard toutes les usines métallurgiques seront

annonçait, les adjudications d'Orléans, loin de se dérouler devant une salle vide, ont lieu en présence d'une assistance fournie (6 novembre 1848) : les marchands de bois sont bien là, les maîtres de forges aussi. Sur les 22 lots de taillis et arbres offerts, 1 est emporté par un maître marinier, 7 par des marchands de bois et 14 par les maîtres de forges (dont 5 par Eugène de Ménisson), ce qui respecte la répartition habituelle entre les trois groupes socioprofessionnels. L'adjudication a eu lieu au rabais et à des prix assez bas.

c) 1849 : abondance de bois

Le déroulement des adjudications de 1849 est assez différent : sur les 20 lots de taillis et arbres, 17 sont emportés par des marchands de bois. Trois seulement sont enlevés par le seul maître de forges apparemment présent, Eugène de Ménisson[810]. Les confrères sont absents : soit la crise les contraint à limiter leurs acquisitions ; soit ils se sentent suffisamment approvisionnés avec les achats effectués en 1847 et 1848 à très bas prix ; ou bien, ils restent dans l'expectative devant l'incertitude de la situation politique.

La faiblesse des prix s'expliquerait-elle par des consignes invitant l'administration forestières à la modération ? De l'aveu même d'un maître de forges, le charbon de bois descend pendant ces trois années à un niveau assez bas : 11 F en 1848, 11 en 1849, et 12 en 1850[811]. En fait, la baisse semble provoquée moins par le ralentissement des affaires que par la surabondance du bois, résultat des nombreuses coupes à blanc opérées par la Famille d'Orléans.

Ainsi, pour avoir fait front commun ou profité des surplus, les maîtres de forges bénéficient de prix plutôt bas, ce dont le Clos Mortier paraît profiter plus que d'autres.

2°) L'aspect social de la crise métallurgique au Clos Mortier

D'après le Journal du Clos Mortier, on constate qu'en termes de personnel les ateliers sont touchés principalement aux feux d'affinerie, aux cylindres et à la fenderie ; la filerie n'est pas complètement arrêtée mais connaît des périodes de ralentissement au quart de ses possibilités. Cette réduction d'activité est illustrée par celle de la masse salariale : en 1847 (printemps-été), elle était versée à 35 ouvriers et oscillait entre 1.700 et 2.000 F ; en 1848 (de mai à septembre), elle tombe entre 450 à 600 F. Les registres ne nous donnent pas de renseignements sur l'évolution ou la baisse des effectifs. Cependant, Jules Rozet assure qu'il n'a licencié personne, qu'il a gardé tous ses ouvriers et qu'il leur a garanti « le pain de chaque jour »[812]. Sans doute ne peut-il toujours les employer à plein temps. Mais autant pour répondre aux incitations du

---

complètement inactives. Le Gouvernement préviendrait les conséquences de cette cessation générale de travail industriel, dans le département de la Haute-Marne, en faisant exploiter les bois aux frais de l'Etat, par l'Administration forestière, pour en mettre le produit à la disposition des usiniers, dans le cours de l'année 1849. »

[810] : A.N.L., Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans, Ordinaire 1850, 22 octobre 1849.

[811] : A. D. Haute-Marne, Chambre de Commerce de St-Dizier, 8 M SUP 2, Rapport du 16 avril 1862.

[812] : Ibid, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Lecarpentier, Perception de St-Dizier, 20 juillet 1848 : « L'État nous a demandé lors de la Révolution de Février un gros effort : nous avons gardé tous nos ouvriers, leur avons assuré le pain de chaque jour. Aucun d'entre eux ne s'est livré à un acte répréhensible. ».

gouvernement[813] que par humanité, peur d'incidents ou crainte des débordements dont la ville paraît menacée, il se sent tenu de leur fournir au moins de quoi vivre[814].

1848-1849 : le chômage aux ateliers du Clos Mortier

: en activité (même partielle) : en chômage

	H-F n° 1	H-F n° 2	Fourneau Neuf	1er feu	2ème feu	Cylindres	Fenderie	Casseurs	Filerie
1848 Avril									
Mai									
Juin									
Juillet									
Août									
Septembre									
Octobre									
Novembre									
Décembre			?						
1849 Janvier			?						
Février									
Mars			?						
Avril									
Mai									
Juin									
Juillet									
Août									
Septembre			Réparation						
Octobre			Réparation						
Novembre			Réparation						

Comme les ventes et expéditions s'effondrent, que les magasins sont encombrés de marchandises et que les clients trouvent de bonnes raisons de différer leurs règlements, les rentrées d'argent sont inexistantes. Jules Rozet ne peut pas acquitter ses traites de bois de l'État et d'Orléans ni payer ses contributions[815]. Il trouve cependant quelques ressources pour rétribuer ses ouvriers[816].

Pour l'atelier de tréfilerie, il faut croire que Jules Rozet n'a pas oublié l'enseignement tiré de la crise de la fin des années 1820 à savoir qu'il ne devait pas laisser partir le personnel qualifié sous peine de ne pas en retrouver par la suite. Il emploie comme il peut les ouvriers momentanément inoccupés : construction d'une grotte dans ses jardins, réparation des petites écluses, démolition et reconstruction des parois du haut-fourneau n° 2, travaux de fenaison, transport de bois de charpente, sciage de voliges et de bois de cerisier à l'usine[817].

[813] : Ibid, 50 J, 2 D 4/865, Rozet à Lecarpentier, Perception de St-Dizier, 20 juillet 1848.
[814] : Ibid, 50 J, Rozet à M. de Bouvet, St-Rémy, Marne, 15 juin 1848 : « Nous avons pu nous procurer à Paris quelques ressources que nous destinions aux salaires de nos trop nombreux ouvriers, car nous sommes obligés avant tout et sous peine de grands dangers pour tous de leur fournir au moins de quoi vivre. »
[815] : A. D. Haute-Marne, 50 J, 2 D 4/865, Copies de lettres, Rozet à Beugon et de Misery, 9 juin 1848 ; Rozet à Lecarpentier, Perception, St-Dizier, 18 juin 1848.
[816] : A. D. Haute-Marne, 50 J, 2 D 4/865, Copies de lettres, Rozet à de Bouvet, St-Rémy-en-Bouzemont, 15 juin 1848.
[817] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal, septembre 1848 – juin 1849.

3°) L'aspect économique de la crise au Clos Mortier : des effets limités

Comment se fait-il que les hauts-fourneaux du Clos Mortier – sans oublier ceux de Vieux Jean d'Heurs et Sermaize et celui d'Eclaron dans lequel Rozet et de Ménisson viennent de rentrer en société avec quelques confrères – restent aussi actifs ? En dehors de la fabrication du fer de tréfilerie, à quoi est utilisée la fonte produite et quels acquéreurs peut-elle trouver ?

a) Les fontes moulées

Dans la catégorie des fontes moulées, Jules Rozet et Eugène de Ménisson exécutent quelques commandes : coussinets de chemin de fer, foyers (plaques de cheminée), poids à peser (leur ajustement est réalisé à Paris) et poids d'horloge. Ces fabrications ne suffisent pas à soulager la trésorerie du Clos Mortier mais elles contribuent à sauver l'emploi et les salaires[818].

b) Le retour temporaire des fers marchands au bois

Pendant le printemps et l'été 1848, Jules Rozet laisse éteints ses feux d'affinerie et préfère s'adresser à des confrères pour se procurer la machine au bois[819] dont il a besoin. En novembre, il les remet en route pour alimenter la filerie et pour répondre à des demandes de fers marchands au bois venant des maisons Dufournel et Roux-Prenat, marchands de fer à Lyon, et Leguesnier, à Rouen[820]. Il s'agit de fournitures particulières (cornettes au bois) et surtout de verge de tréfilerie. Mais ce n'est qu'une résurrection momentanée : deux ans plus tard, Jules Rozet en arrête définitivement la fabrication car le prix du bois est monté si haut que ce n'est plus rentable.

c) Fontes brutes : l'affermissement de la destination parisienne

Du côté des fontes brutes, la crise se manifeste par la réduction à néant des ventes vers la Lorraine et le Nord et la raréfaction des expéditions vers le Midi. Deux des trois clients trouvés depuis 1844 ne donnent plus signe de vie, Baudry dès le milieu de 1847, Magne à la fin de l'année. Seul Davidson continue à se faire livrer. Le débouché parisien ne se ferme donc pas complètement. Il faiblit un peu au mois de février 1848 mais reprend aussitôt[821]. Ce n'est pas suffisant pour que Rozet revienne à son projet de dépôt de fontes à Paris[822] car les commissionnaires de St-Dizier ont bien de la peine à trouver des voituriers pour Paris, ces derniers redoutant l'insécurité régnant dans la capitale et répugnant à faire le trajet dans cette direction[823].

---

[818] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Rozet au Ministre, 21 octobre 1848. Rozet dit qu'il n'a pu éviter le chômage de ses ouvriers au cours des six mois précédents que grâce aux coussinets qu'il a fournis à l'Etat

[819] : « Machine au bois » désigne le rond de tréfilerie élaboré en fer affiné au charbon de bois et non pas à la houille, auquel cas on dit « Machine à la houille ».

[820] : Ibid, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Dufournel, 20 septembre 1848 ; Rozet à Roux-Prenat, 30 septembre 1848

[821] : Ibid, 50 J, Journal du Clos Mortier ; Journal du Fourneau Neuf ; Registre des expéditions de fontes.

[822] : Ibid, Copies de lettres, Rozet & de Ménisson à Moreau, Boulevard Beaumarchais, n°7, Paris, 4 août 1848 : « Merci d'approuver notre décision de différer [l'installation] d'un dépôt de fontes à Paris lorsque le droit d'octroi sera supprimé et lorsque les affaires reprendront. Nous reprendrons avec vous et nous nous entendrons sans doute. »

[823] : A.P.V.M., Joli, commissionnaire en fers et fontes à St-Dizier, à Rozet et de Ménisson, 2 septembre 1848.

Au mois de décembre 1848, Rozet et de Ménisson acceptent à contre cœur le prix de 95 F proposé par Lacombe, commissionnaire à St-Dizier pour 300.000 kg à expédier dans les Ardennes, une destination tout à fait exceptionnelle[824]. Cependant la correspondance expédiée par Jules Rozet laisse entendre que la crise n'est qu'un mauvais moment à passer : l'installation du dépôt de Paris n'est pas abandonnée mais seulement reportée. D'autre part, si quelques clients disparaissent, d'autres se manifestent. Les hauts-fourneaux travaillent et les expéditions continuent.

Société Rozet & de Ménisson
Fontes brutes
Clientèle conservée ou perdue sur la place de Paris en 1847-1849
Sources : 1°) A.P.V.M.. 2°) A.D.Haute-Marne, 50 J : Journal du Clos Mortier, du Fourneau Neuf, du Fourneau de Vieux Jean d'Heurs, de Sermaize ; Registre des expéditions de fontes ; Copies de lettres.

Clientèle conservée		Clientèle perdue	
Davidson, fondeur, rue de Thionville, n° 4, Paris, près le Pont tournant, La Villette		Date de la dernière livraison	Nom
1er semestre 1847	-	mars 1847	Baudry, marchand de fer, Paris
2ème semestre 1847	37.630 kg, Davidson	novembre 1847	Magne, rue de Charonne, n° 23, Paris
1er semestre 1848	77.485 kg, Davidson	-	-
2ème semestre 1848	13.360 kg, Davidson	-	-
1er semestre 1849	-	-	-
2ème semestre 1849	-	-	-
Septembre 1850	100.000 kg, Davidson (client jusqu'en 1856)		-

Au nombre des nouveaux acquéreurs de fontes brutes, on note encore des marchands de fonte et fers. Plus intéressant est le développement du nombre de clients composés d'industriels, fondeurs, constructeurs de machines et fabricants de machines à vapeur. Contrairement à ce qui s'était passé en 1832-1833, ces marchés s'établissent à la suite de démarches faites non pas par Jules Rozet mais par des intermédiaires qui s'occupent de placer les fontes du Clos Mortier dans la capitale et en dehors des barrières de l'octroi. A St-Dizier, il s'agit des maisons de commission Gabriel Varnier, Joli, Lacombe Frères, et Dehault ; à Paris, ce sont le négociant Charles Deminuid, maître de forges à Commercy, la maison Fournier & Lauvaux, entreprise de voiture par eau de Melun ayant un dépôt à Paris, et la maison Moreau, boulevard Beaumarchais n° 7.

[824] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Lacombe Frères, commissionnaires, St-Dizier, 18 décembre 1848 : « Bien à regret, nous acceptons 95 f ! C'est un sacrifice de 1.500 f que nous faisons pour entrer en relations avec les Ardennes. » Rozet entend sans doute les Ardennes dans un sens large car les destinataires semblent être Lallemand & Maréchal, maîtres de forges à Stenay (Meuse), localité voisine de quelques kilomètres des Ardennes. Les relations d'affaires entre la Haute-Marne et les Ardennes paraissent pratiquement inexistantes au XIXe siècle si l'on se réfère aux archives qui ont servi à ce travail. On n'en trouve que trois exemples, celui dont il est question ici, celui qui a trait à une expédition de 40.000kg de fontes du Clos Mortier à Péchenard, maître de forges au Bourg fidèle, près de Rocroi en 1859, et celui qui correspond aux tentatives faites en 1898 par George Robert, inquiet de l'avenir des usines de Marnaval, pour trouver une usine à ses deux fils : « J'ai deux fils à caser, et je ne voudrais pas les laisser à rien faire. » (Archives de la famille Robert-Dehault, G. Robert à Masson, Charleville, 3 et 10 octobre 1898, demande de renseignements sur la fabrique d'essieux Munault, à Cornay, (Ardennes) et sur les Fonderies d'acier de la Meuse, à Stenay (Meuse).)

Société Rozet & de Ménisson **Fontes brutes : nouvelle clientèle sur la place de Paris en 1847-1849** *Sources : 1°) A.P.V.M..2°) A.D.Haute-Marne, 50 J : Journal du Clos Mortier, du Fourneau Neuf, du Fourneau de Vieux Jean d'Heurs, de Sermaize ; Registre des expéditions de fontes ; Copies de lettres.*		
Premier lot d'essai	1ère livraison	Nouveaux clients (Adresses relevées dans le registre de correspondance.)
?	Février 1848	Guillot, fondeur, Quai de Jemmapes, Paris
?	Février 1848	Calla, Rue de Chabrol, n° 20, La Chapelle St-Denis
?	Mars 1848	André, Rue Ménilmontant, Paris.
Avril 1848	Avril 1849	Cavé, fabricant de machines à vapeur, Rue du Fg St-Denis, n° 216, Paris
Sept. 1848	Sept. 1850	Wassal & Middleton, Paris
Nov. 1848	Août 1850	Mme Vve Thiébault, Fondeur, Rue Paradis Poissonnière, n° 22, Paris
Mars 1849	Pas de suite	Désiré Crosse, fondeur, Cité Rosier, face la rue Coquenard, Paris
Avril 1849	Mai 1849	Denevers & Letourneur, Rue St-Hyppolite – St-Marcel, n° 18, Paris
Juillet 1849	Juin 1849	Lagoutte, maître de forges, La Villette

Qu'en est-il des autres directions ? Vers le Midi, les 230.000 kg expédiés en avril et mai 1848 chez Trayvoux et chez Gurnel, commissionnaires à Gray, pour le compte d'Allard & Roux, ne doivent pas faire illusion car ce courant, toujours incertain et inégal (cinq expéditions comprises entre 3.500 et 12.500 kg seulement), se tarit au mois d'avril 1849 et ne reprendra qu'en mars 1851. Les clients du Nord restent muets pendant quelque temps puis, au mois d'octobre, tentent de profiter de la faiblesse des prix. Mais le Clos Mortier refuse de descendre en dessous de 90 F pris à St-Dizier[825]. Les ventes reprennent en novembre 1849 avec Dumont, maître de forges à Raismes[826].

Le moment le plus difficile étant passé, les premiers frémissements de reprise se font sentir et les prix reprennent « un peu de consistance »[827]. Au mois de septembre 1849, on attend la hausse et Jules Rozet annonce à son client de Stenay : « Nous ne passons plus de marchés de fontes en ce moment. Nous attendons la hausse : les prix actuels sont mineurs pour les producteurs. »[828]

De ces divers renseignements et tableaux, on peut tirer plusieurs conclusions : les pertes de clientèle sont faibles par rapport aux gains, le marché parisien progresse en termes de quantités vendues, enfin Jules Rozet a la satisfaction de vendre ses fontes non seulement à des dépositaires et marchands de fontes, mais aussi à des industriels. Certes, les maisons Calla ou Cavé[829] tirent avantage de la baisse des prix, mais elles n'auraient sans doute pas agi ainsi sans être assurées de pouvoir travailler avec des fontes répondant à leurs exigences de qualité.

---

[825] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fons Rozet, Copies de lettres, Rozet à Charles Deminuid, Paris, 3 novembre 1848.
[826] : Ibid, Rozet et de Ménisson, 11 et 26 novembre, 12 décembre 1848. Journal du Fourneau Neuf, décembre 1849, Registre d'expéditions de fontes, décembre 1849.
[827] : Ibid, Rozet à Deminuid, négociant, rue des Trois frères, Paris, 15 mars 1849.
[828] : Ibid, Rozet à Lallemand, maître de forges, Stenay, 27 septembre 1849.
[829] : Denis WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France*, Paris 1990, pages 210, 231, 235. Pierre CAYEZ, « Les premières industries nouvelles », *Histoire de la France industrielle*, Larousse 1996, pp. 173-174. Les maisons Calla et Cavé sont représentatives des premières entreprises d'industrie mécanique développées à Paris, surtout à partir de 1830. Qualifiés de « mécaniciens », Calla et Cavé sont en fait des constructeurs de machines et aussi des fondeurs

4°) Les problèmes de trésorerie

Dans la crise, c'est la question des paiements qui est la plus grave. Au mois d'avril 1848, Jules Rozet écrit à son épouse que l'argent est aussi rare à St-Dizier qu'à Paris, que les banquiers en manquent complètement et refusent d'en délivrer. Il attend le paiement des coussinets[830], mais ses associés Beugon et de Misery sont avertis par la Compagnie de Strasbourg qu'elle n'est pas en état d'accepter des livraisons, même celles qui sont en route. Ils préviennent aussitôt Rozet et de Ménisson que, dans ces conditions, ils ne réceptionneront pas de fontes du Clos Mortier car ils ne peuvent pas les payer[831]. Jules Rozet demande alors à son épouse de se renseigner à Paris pour savoir s'il s'agit d'une annulation définitive ou seulement provisoire et si l'Etat pourrait payer à défaut de la Compagnie. On ne connaît pas l'issue de cette démarche. Rozet en est réduit à envisager un emprunt hypothécaire, mais le taux usuraire qu'on lui propose lui fait écarter cette solution. Il parvient tout de même à glaner quelques milliers de francs ici et là. C'est bien peu à côté des 15.000 F mensuels qu'il espérait. Dans sa famille, certains comprennent sa situation et acceptent de retarder les échéances de coupes de bois[832]. A son tour, ayant réussi à se procurer « quelques ressources » à Paris, il envoie une somme de 2.000 francs, « mais pas plus » dit-il, à un créancier qui a aussi des ouvriers à payer[833].

Arrive le moment où il faut régler les traites de coupes de bois de l'Etat et les contributions. Au percepteur qui en exige le paiement immédiat, Rozet fait part de son irritation : comment le gouvernement, après avoir réclamé de tels efforts aux patrons, peut-il montrer une telle intransigeance alors que la disparition du numéraire et des effets de commerce paralyse les transactions[834] ? Pourquoi n'a-t-il tenu aucun compte des conseils qui lui étaient donnés de créer une nouvelle valeur[835] ? Malgré ses protestations, Jules Rozet doit bien s'exécuter, ne parvenant à payer ses contributions qu'au moyen d'un emprunt[836].

Il n'est pas au bout de ses peines. Beugon et de Misery retardent au maximum le versement de la part revenant à Rozet & de Ménisson dans l'affaire des coussinets, ce qui ne les empêche pas de faire faillite. Beugon doit même vendre ses propriétés de Chamouilley, usine,

---

d'art et d'ornement (quelques candélabres du Pont-Neuf à Paris portent la marque « Calla ») promis à devenir célèbres et qui emploient une main d'œuvre nombreuse (600 ouvriers chez Cavé en 1840).

830 : A.P.V.M., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, rue Tronchet, n° 22, Paris, 1er avril 1848.

831 : Ibid, Jules Rozet à Alexandrine Rozet, rue Tronchet, n° 22, Paris, 8 avril 1848.

832 : Ibid., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, rue Tronchet, n° 22, Paris, 12 avril 1848.

833 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à de Bouvet, St-Rémy en Bouzemont (Marne), 15 juin 1848.

834 : Ibid., Rozet à Lecarpentier, Perception de St-Dizier, 20 juin 1848 : « Le Gouvernement est resté sourd aux Conseils des Manufactures et des négociants qui n'ont cessé de réclamer de lui la création d'une nouvelle valeur échangeable destinée à remplacer le numéraire et les effets de commerce dont la disparition a paralysé toutes les transactions. »

835 : Ibid., 28 juillet 1848, Rozet à Président de la Société Générale de la Banque Immobiliaire, rue d'Arcole, n° 2, Paris : Rozet dit ne pas comprendre comment, après avoir rempli les caisses de l'Etat en ayant « puisé dans les coffres des propriétaires, des industriels et des commerçants », le gouvernement en est arrivé à recourir à l'emprut, alors que, comme le montrent les pétitions de toutes les Chambres de Commerce, la meilleure solution consiste à créer une banque immobiliaire.

château et domaine[837]. Au mois de septembre, Rozet reçoit une maigre partie de ce qui lui revient ; en octobre 1849, il implore Beugon de verser ses arriérés. De son côté l'Etat n'est pas meilleur payeur : au mois d'août 1851, il n'a toujours pas réglé l'intégralité de sa facture de coussinets[838].

5°) « Traverser la crise » ?

Malgré tout, Jules Rozet et Eugène de Ménisson parviennent à surmonter la crise. Ils limitent le chômage selon un schéma qui n'est pas unique mais assez représentatif de ce qui se fait dans les établissements d'une certaine importance dans le département, comme le remarque Henriot[839]. Cependant, mieux que certains confrères, les deux associés semblent avoir tiré profit des occasions offertes : la hausse des fontes anglaises leur ouvre le marché de la fonte de qualité sur le marché parisien, la fabrication des coussinets de chemin de fer est sans doute une aubaine, mais il est juste d'observer qu'elle sauve pas Beugon & de Misery de la faillite, ce qui fait penser que la gestion de ces derniers n'était pas aussi rigoureuse que celle de Jules Rozet.

Selon Henriot, la cause principale de la crise métallurgique en Haute-Marne réside dans le trop grand nombre d'autorisations de construction de hauts-fourneaux au charbon de bois. Une concurrence excessive en est résultée, provoquant une pénurie de bois et obligeant les maîtres de forges à aller chercher du combustible « hors de toute limite raisonnable ». Pour leur part, Rozet et de Ménisson paraissent échapper à ce problème car ils ont procédé à de très importantes acquisitions au moment où les prix étaient bas. Une autre cause, mise en avant par les maîtres de forges, est à chercher dans l'augmentation du prix du minerai suite à l'obligation dans laquelle ils se sont trouvés de faire creuser des bassins de décantation fort coûteux. Là également, Rozet et de Ménisson sont peu concernés puisqu'ils font casser une bonne partie de leur minerai au lieu de le passer au bocard. Enfin, ayant abandonné très tôt la production des fers marchands courants, Jules Rozet n'est pas frappé par les progrès de la concurrence dans ce secteur[840].

Une dernière remarque s'impose : utiliser les mots « traverser » et « crise » ne correspond pas à la réalité des évènements tels qu'ils sont vécus sur le moment, certains y voyant le terme d'une période heureuse mais fragile. L'élève-ingénieur Lebleu se montre particulièrement pessimiste. Selon lui, l'industrie métallurgique haut-marnaise s'est développée beaucoup trop rapidement et entre maintenant en décadence, la Révolution de Février l'ayant fait souffrir encore

---

836 : Ibid., Rozet à Lecarpentier, Perception de St-Dizier, 20 juin et 17 août 1848.

837 : *L'Annonciateur* (arrondissement de Wassy), 7 juin 1849, n° 39 : Vente sur saisie immobilière fixée au 6 juillet 1849, à la requête de Mrs René père et fils, maîtres de forges associés à Vellexon (Haute-Saône).

838 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, 9 juillet, 7 août, 4 ,15, 22 et 29 septembre, 25 octobre 1849, 7 février et 11 août 1850, 4 mars 1851.

839 : Marcel HENRIOT, *La crise métallurgique dans le département de la Haute-Marne en 1848*, R.H.S., 1961, t. 2 : « La crise ne fut pas trop grave sur le plan social. (….) C'est que la crise pesa surtout sur les petites affaires, sur ces petites forges comtoises disséminées dans les campagnes. »

plus durement que les autres régions et lui ayant porté « un coup dont elle ne relèvera peut-être jamais »[841]. Le recours à la méthode champenoise pour employer le vieux matériel n'a été qu'une mesure transitoire. Il ajoute que Paris et la Normandie, principaux débouchés des fers de Champagne, avaient réduit dès avant 1848 leurs approvisionnements en Haute-Marne, préférant les fers du Nord.

[840] : E.N.S.M.P., CR 1850 (443), LEBLEU, Mémoire sur le travail du fer en Champagne, 1850, p. 77 : « Les fers de Champagne ne sont pas d'une qualité assez bonne pour pouvoir supporter une concurrence avec les fers meilleur marché : la France produit d'autres fers d'une qualité bien supérieure. »
[841] : E.N.S.M.P., CR 1850 (443), LEBLEU, op. cit. p. 74.

III / ACQUÉRIR ENFIN LE STATUT DE NOTABLE

Parallèlement à ses usines, Jules Rozet se consacre à ce qui l'intéresse maintenant, c'est-à-dire son rôle de notable.

1°) Du Libéralisme au Parti de l'Ordre ?

Entré au rang des notables grâce à la Révolution de 1830, Jules Rozet, semble bien correspondre au profil de cette nouvelle génération aux idées libérales ou orléanistes. Deux lettres adressées à son épouse et datées de 1842 permettent de reconnaître chez lui une façon de penser dans laquelle l'ouverture d'esprit et l'acceptation raisonnée des faits de société lui permettent de faire une analyse de la politique locale de manière bien plus judicieuse que ses amis conservateurs. Il constate par exemple que les résultats des dernières élections traduisent deux nouveautés, d'une part la perte de l'influence exercée jusqu'alors « par les hommes les plus éclairés et les mieux placés » et d'autre part la prise de conscience par les classes moyennes et populaires de leur poids.

Serait-il partisan du suffrage universel ? On peut en douter à la lecture de ses réflexions sur les élections de 1842 en Haute-Marne : « La nomination de Vve (sic) apprend aux classes inférieures qu'elles sont les plus nombreuses et les plus fortes et il est à craindre que les brouillons ne les poussent à abuser de ce nombre et de cette force. » D'un autre côté, il est assez lucide et réaliste pour comprendre l'évolution des esprits dans le peuple et dénoncer l'immobilisme de certains notables : «Mrs Berthelin[842] et de B[lé] ne comprennent pas qu'ils sont les représentants d'un passé dont les masses ne veulent plus, qu'il faut accorder quelque chose à la génération nouvelle, au désir de progrès qui anime les jeunes esprits.[843] »

Les évènements de 1848 et 1849 l'amènent à nuancer ses idées politiques et ses valeurs. S'il semble s'accommoder de la République – il aurait sans doute préféré la solution de la Régence – il manifeste immédiatement la plus grande réserve quant aux capacités de la nouvelle équipe et plus encore des hommes qui « s'engouffrent » derrière elle et dont la seule motivation lui paraît être la peur de l'anarchie. Dès le début du mois de mars 1848, il prend la mesure de la faiblesse du gouvernement provisoire et de la force du mouvement populaire, estimant qu'une guerre civile est inéluctable[844].

---

[842] : Les Berthelin ont connu leur apogée politique sous la Restauration : Charles X et la Duchesse d'Angoulême viennent en personne inaugurer en 1828 le château qu'ils viennent d'édifier à Doulevant, dans la vallée de la haute Blaise, près de leurs forges (*Journal de la Haute-Marne*, 3 juin 2001, « Doulevant-le-Château, plus d'un siècle d'histoire pour le château », article non signé).

[843] : A.P.V.M., J. Rozet à Al. Rozet, rue d'Alger, n° 10, Paris, 12 juillet 1842 : « L'aveuglement de Mrs Berthelin, de Failly et de leurs adhérents, l'obstination de M. Bernardin et ses ridicules prétentions (…). »

[844] : A.P.V.M., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, Hôtel Chatam, Rue neuve St-Augustin, Paris, 3 mars 1848 : « On croit éviter l'anarchie en se ralliant à un fantôme de gouvernement ; mais un beau matin le peuple soufflera sur le fantôme et le fantôme disparaîtra comme a disparu la royauté qui semblait assise sur une base beaucoup plus solide. Alors commenceront l'anarchie et la guerre civile et l'une et l'autre dureront beaucoup plus longtemps que si l'on eut seulement changé le chef du gouvernement déchu sans changer la forme de gouvernement. Une partie des forces dont on aurait pu disposer il y a huit jours, pour faire prévaloir la régence aura passé dans les rangs des républicains,

Par la suite, son opinion devient franchement négative quand le gouvernement, après avoir demandé de grands efforts aux industriels pour limiter le chômage et éviter l'agitation sociale, se comporte de manière autoritaire[845] et presque hostile : son mécontentement atteint le comble à la vue des méthodes de recouvrement des impôts : « Une circulaire de M. le Receveur Général de la Haute-Marne lui enjoint d'exercer des poursuites contre tous les retardataires en commençant par les plus aisés, et en soulignant leurs noms, sans doute afin de les désigner à l'opinion publique comme de mauvais citoyens. »[846]

Les menaces proférées par une personnalité républicaine de haut rang de recourir à la force brute et même à l'échafaud ne peuvent que le rapprocher du Parti de l'Ordre[847]. A St-Dizier, on observe le même revirement : le 25 juin, le Conseil municipal vote l'envoi d'un détachement de 120 hommes de la Garde Nationale à Paris pour faire barrage aux « factieux »[848]. Rozet va-t-il jusqu'à souhaiter l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la Présidence de la République ? On peut le supposer quand le voit, au début du mois de décembre 1848, en escompter une reprise des prix de vente[849]. Dans la lettre envoyée à son épouse quelques jours après, il se montre plus explicite et ne cache pas ses sympathies pour Louis-Napoléon, si ce dernier est capable d'éviter une nouvelle guerre civile et de réconcilier les Français[850].

Dans la perspective des prochaines élections législatives de mai 1849, les Bragards étant revenus sur son compte et celui de Becquey à des sentiments plus exacts sur l'affaire du chemin de fer[851], Jules Rozet est sollicité de se présenter : une députation composée du maire, de l'un des adjoints, de plusieurs membres du Conseil municipal, du Tribunal et de la Chambre de Commerce, de négociants et d'électeurs de la ville de St-Dizier se présente le 4 février au Clos Mortier et lui demande de bien vouloir représenter le département de la Haute-Marne dans la

---

des hommes éminents se seront compromis, des positions nouvelles auront été créées, la lutte sera beaucoup plus terrible beaucoup plus longue qu'elle ne l'eut été de prime abord .»

[845] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Lecarpentier, Perception de St-Dizier, 20 juin 1848 : « L'Etat nous promettait son soutien ! Il nous réclame le payement des traites de bois sans délai alors qu'on perd 60 % dessus. (…). Nous avons fait acte d'abnégation et de patriotisme, peut-être avons nous droit à quelques égards. ».

[846] : Ibid, Rozet à Lecarpentier, Perception de St-Dizier, 20 juillet 1848.

[847] : A.P.V.M., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, rue Tronchet, n° 22, Paris, 15 avril 1848 : « Il se dit dans notre paisible Champagne des choses qui ne seraient pas de nature à calmer l'irritation de M. L. (ou S ?) F. contre nos prétendus républicains, l'un d'eux commissaire de quatre départements disait à M. C. Toupot : Si les départements veulent faire de la résistance nous leur enverrons un détachement des ouvriers de Paris. (…) Nous avons aboli la peine de mort a ajouté M. Aubert, mais nous saurons relever l'échafaud quand il le faudra. »

[848] : A. M. St-Dizier, Conseil municipal, 25 juin 1848.

[849] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Pauthier, voyageur, Périgueux, Poste Restante, 7 décembre 1848 : « Nous vendons en ce moment aux meilleures maisons de Paris. (…) Nous croyons qu'une hausse sensible aura lieu après l'élection du Président, si tout se passe comme il y a lieu de l'espérer. ».

[850] : A.P.V.M., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, au Clos Mortier, 14 décembre 1848 : « Les républicains rouges et les communistes se voient en si petit nombre dans la chambre et hors la chambre qu'ils ne peuvent pas avoir la pensée de livrer bataille dans la rue à la Nation. Ils vont se remettre à conspirer dans l'ombre, mais si Napoléon gouverne sagement, comme on l'espère, parce qu'il aime à s'entourer d'hommes graves et expérimentés, parce qu'il a beaucoup étudié et que son esprit est sérieux, une collision ne sera à redouter que dans le cas où la population lui ferait plus tard le crime de ne pas avoir fermé les plaies qu'elle lui suppose aujourd'hui le pouvoir de guérir.

[851] : A.P.V.M., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, rue Tronchet, n° 22, Paris, 12 avril 1848 : « Mon ami Roussel me disait hier qu'on était revenu sur le compte de M Becquey et sur le mien à des idées plus sages et plus vraies. »

prochaine assemblée. Jules Rozet répond positivement et fait connaître son programme en quelques lignes dont les points essentiels sont les suivants : « La Nation reconnaît aujourd'hui qu'il n'y a rien de commun entre les excès d'une turbulente démagogie et l'exercice de la vraie liberté ; que la liberté sans l'ordre, sans le travail, est inféconde. » (…) Il proclame qu'il faut « rendre à la raison humaine, à la morale, à la religion leur légitime empire. » Autant dire qu'il reprend largement les termes et l'esprit de la déclaration de Louis-Napoléon faite en novembre 1848, à la veille des élections présidentielles[852].

Mais soudainement, Jules Rozet annonce le 24 avril 1849 qu'il se désiste de sa candidature pour la raison que, d'autres candidats s'étant présentés, il ne veut pas contribuer à la division des suffrages. Jules Rozet paraît donc refuser les unes après les autres les chances qui s'offrent à lui de construire son personnage de notable. Il s'est dérobé en 1831 quand tout le monde le poussait à devenir maire de St-Dizier. A nouveau en 1849, il se dédit après s'être engagé. Ne commet-il pas ainsi des fautes majeures dans la stratégie et le parcours conduisant à la notabilité ? En fait, il a déjà choisi son profil. Ce n'est pas celui qui résulte des élections populaires et des campagnes électorales qui s'accompagnent de grands débats polémiques, d'affrontements personnels et de compromis. A cela, il semble préférer le travail des assemblées de professionnels ou de notables œuvrant dans la discrétion pour leur ville ou leur région. C'est la piste que nous donne Louis Reybaud dans la courte biographie qu'il trace de lui et qui paraît mieux convenir à cet homme de bureau, de dossiers et de contacts professionnels.

2°) Pour Louis-Napoléon et la Religion, mais avec réserve

Ayant donné son adhésion à Louis-Napoléon et signifié son attachement à la religion dans sa déclaration de février 1849, Jules Rozet serait-il en train d'abandonner le Libéralisme de sa jeunesse et de rejoindre les rangs du parti de l'Ordre ?

Sous la plume de Jules Rozet, l'apparition du mot religion semble insolite. L'utilise-t-il par opportunisme – mais on sait que ce n'est pas son genre – ou comme ciment d'une société à reconstruire ou bien encore pour des motifs plus profonds et personnels ? Cette dernière explication est sans doute la bonne. Il faut bien parler ici d'une conversion de Jules Rozet ou plus exactement d'un retour à la foi de son enfance. On peut penser au premier abord que cela s'explique par la peur des évènements révolutionnaires de 1848 et date de l'époque où beaucoup se précipitaient dans les bras de la « Religion »[853]. Cependant l'examen du vocabulaire utilisé par Jules Rozet dans sa correspondance, montre que cette conversion doit être antérieure et qu'elle prend ainsi une signification différente. Elle ne peut guère remonter avant 1843, année où il fait agrandir le château de Clos Mortier au moyen de deux pavillons latéraux dont l'un est installé à la

[852] : *Mélanges Industriels*, Jules ROZET, « Lettre aux électeurs de Haute-Marne » , 5 février 1849.
[853] : Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1852*), Nouvelle histoire de la France contemporaine, Paris 1992, p. 138.

place de la chapelle privée établie en 1762 par la famille de Contenot[854] : quand il parle de cet aménagement, Jules Rozet ne manifeste aucun regret et ne parle pas d'une quelconque reconstruction[855]. Aucune lettre ni document n'évoquant ni ne décrivant son retour religieux, il nous reste tout de même un moyen pour le dater et l'expliquer, celui d'examiner le vocabulaire de sa correspondance. On note en effet qu'à partir de 1847, il utilise dans les lettres à son épouse le mot *Dieu* à sept reprises, dans des formules suivantes : « *Grâce à Dieu* », « *s'il plaît à Dieu* », « *Dieu veuille que …* », « *il arrivera ce qu'il plaît à Dieu* », et *« J'ai tant à faire que je ne sais si Dieu me donnera la force d'achever ma tâche »*[856]. Plus significatif est qu'il se serve de ce genre d'expression dans les discours publics et les rapports officiels : « *A Dieu ne plaise »* et « *Dieu sait à quel prix ! »* [857], et enfin cette invocation à l'Empereur calquée sur l'épisode néotestamentaire de la tempête apaisée *: « Sauvez-nous, Seigneur, nous périssons ! »* [858].

Bien que Jules Rozet ne nous en ait pas laissé de témoignage, deux faits ont certainement joué un rôle dans le réveil de la foi de sa jeunesse. Le premier est son amitié avec Jules Becquey, le second, la vocation religieuse de sa deuxième fille. Jules Becquey, avocat, neveu de Louis Becquey du Clos, est devenu bragard en épousant le 29 mars 1835 Félicie Collette de Beaudicourt, héritière du domaine et des forges de Marnaval[859]. Chez les Becquey comme chez les Beaudicourt, on est croyant et pratiquant et on s'implique dans les œuvres charitables. M. de Beaudicourt apporte en 1842 sa contribution à la création de l'Ouvroir-orphelinat à St-Dizier ; son fils Louis est l'un des fondateurs de la Société de St-Vincent de Paul avec Ozanam et en devient le Secrétaire. Il implante cette œuvre charitable à St-Dizier en 1842[860]. De son côté, quant il arrive à St-Dizier lors de son mariage, Jules Becquey ne trouve guère que quatre ou cinq hommes à faire leurs Pâques[861]. C'est probablement par la fréquentation des familles Becquey et Beaudicourt que Jules Rozet a retrouvé le chemin de la pratique religieuse.

---

[854] : A. D. Marne, G 39 f° 73 r°, Diocèse de Châlons, « Permission de dire la messe dans la chapelle de la Forge du Clos Mortier, 12 septembre 1862 ».

[855] : A.P.V.M., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, rue d'Alger, n° 10, Paris, ? mai et 16 Mai 1843.

[856] : Ibid, Jules Rozet à Alexandrine Rozet, 4 février 1847, 22 février 1847, 18 avril 1847, 1er août 1848, 20 octobre 1848, 21 mars 1849, 21 décembre 1852.

[857] : - A. M. St-Dizier, 2 F 5716 : Jules ROZET, discours du 23 octobre 1860 « Au développement simultané de l'Agriculture, de l'industrie et du Commerce », Exposition de St-Dizier, octobre 1860.

- A. D. Haute-Marne, 8 M Sup 12, Jules ROZET « Observations sur la situation faite aux départements de l'Est par la pénurie des houilles et les difficultés des transports. », 1866.

[858] : Ibid, 8 M SUP 2, J. ROZET, « Mémoire de la Ch. de Commerce de St-Dizier à l'Empereur », 13 nov. 1867.

[859] : Son père, A.-Pr. Collette de Beaudicourt, les avait recueillis par son mariage avec Victorine Leblanc de Closmussey.

[860] : - ABBE DIDIER, *Saint-Dizier*, 1897, p. 118.

- A. M. St-Dizier, 2 D 4/865, Copies de lettres, le Maire au Sous-Préfet, 25 novembre 1842.

[861] : « *Souvenirs de Madame Becquey* », 25 pages, Langres 1904, (Bibliothèque de la Société des Lettres de St-Dizier) (il s'agit ici de Madame Becquey, née Félicie Colette de Beaudicourt, 1818-1904).

Ensemble, Jules Rozet et Jules Becquey travailleront à établir une Ecole de jeunes filles à St-Dizier[862] tenue par les Dominicaines de l'Assomption, dans laquelle ils auront chacun une fille religieuse. La famille Becquey avait fait la connaissance de cet ordre grâce au vicaire de l'église Notre-Dame de St-Dizier qui desservait aussi la chapelle particulière des forges de Marnaval et devint ensuite Mgr Darboy, Supérieur de cette congrégation[863]. Il est donc probable que la vocation de sa seconde fille, Camille, entrée en religion sous le nom de Sœur Françoise-Marie de l'Assomption, ait également contribué à faire revenir Jules Rozet de l'indifférence religieuse.

Jules Rozet serait-il alors à ranger au nombre des dévots que Victor Hugo se plaît à brocarder [864] ? Est-il de ceux qui créent des organismes de secours charitable dont l'utilité sociale est certes indéniable, mais qui, aux yeux de Héraux, le maire de St-Dizier, viennent faire une concurrence regrettable aux œuvres municipales ? Au Préfet, Héraux écrit lettre sur lettre pour dénoncer la Société de St-Vincent-de-Paul. Il la considère comme un vrai danger car elle n'assisterait que les pauvres accomplissant leurs devoirs religieux et célébrant toutes les fêtes religieuses, y compris celles supprimées par le Concordat de 1801. Il assure que cette œuvre est mal vue par les habitants de St-Dizier, tout dévoués au Gouvernement de Juillet et à la dynastie de Louis-Philippe, reprochant à la Société de Vincent-de-Paul d'être affiliée à un réseau s'étendant à toute la France et ayant des buts politiques sous les apparences de la religion et de la bienfaisance. Le Maire s'autorise de ces réticences pour demander que l'association ne soit pas reconnue[865]. L'administration ne paraît pas s'inquiéter outre mesure des réclamations alarmistes de Héraux[866]. En tout cas, on constate que ni le nom de Jules Rozet ni celui de son épouse n'apparaissent dans la liste des personnes dénoncées comme inquiétantes par Héraux. En fait, les deux époux ne gravitent pas dans la sphère des milieux qui mêlent étroitement la religion et le royalisme légitimiste ; leurs préoccupations vont très concrètement à l'éducation populaire et aux salles d'asile.

En Louis-Napoléon Bonaparte, Jules Rozet voit l'homme capable de ramener la stabilité et de rétablir la confiance. Par contre, Auguste Lespérut, son beau-frère, manifeste clairement son opposition aux préparatifs de coup d'Etat du Prince-Président. Il est arrêté pour avoir voté la

---

[862] : A.M. St-Dizier, S 333, Conseil municipal, 22 septembre 1865 et 15 mars 1867 : L'Ecole de l'Assomption sera ouverte en 1868 à la place de l'ancien port aux bois appelé Port de la Madeleine, rendu inutile par l'établissement du chemin de fer et du port fluvial

[863] : - Chanoine PETIT, Notes manuscrites sur les rues de St-Dizier, vers 1960 (?), Archives du collège de l'ESTIC.
- A. M. St-Dizier, S 333, Conseil municipal, 22 septembre 1865 et 15 mars 1867.

[864] : Victor HUGO, *Choses vues, 1840 – 1846*, mai 1842.

[865] : A. M. St-Dizier, 2 D 4/865, Copies de lettres, le Maire au Sous-Préfet, 25 novembre 1842, 18 décembre 1843

[866] : Henri VERBIST, *Les grandes controverses de l'Eglise contemporaine*, Editions Rencontre, Lausanne, 1971, chapitre La Restauration impossible : Selon l'auteur, les milieux libéraux exagéraient la puissance et l'influence de certaines organisations religieuses. Mais il est vrai que sous la Restauration, l'une d'entre elles, la Compagnie de Jésus, avait pris l'apparence d'une société secrète et d'une ligue contre la Franc-maçonnerie. Comme elle regroupait l'élite du catholicisme royaliste français, elle fut dénoncée alors comme le foyer de la réaction catholique légitimiste. A St-Dizier, le maire Héraux dénonce le pouvoir des congrégations mais sans réussir à inquiéter l'administration.

proposition dite des questeurs[867] et emprisonné au Quai d'Orsay puis au Mont-Valérien. Peu après toutefois, il effectue son ralliement, mais en gardant ses distances. Sa candidature au Corps Législatif ayant été appuyée par le gouvernement, il fait savoir que le soutien officiel ne lui importe aucunement ; c'est en toute indépendance qu'il se présente et est élu[868]. Jules Rozet, lui, accueille avec une évidente satisfaction le succès de Louis-Napoléon et souligne dans sa correspondance que la Haute-Marne l'a accueilli très favorablement et qu'on en attend une reprise des affaires[869].

Eugène de Ménisson partage la même faveur envers le Prince-Président et se fait un plaisir d'écrire à Alexandrine Rozet que la Fête du 11 janvier 1852 a eu un énorme succès à St-Dizier et que ceux-là même qui avaient planté l'arbre de la Liberté en 1848 l'ont abattu pour alimenter un immense feu de joie. Le rapport de la municipalité va dans le même sens, précisant qu'à part « quelques sombres figures », tous les visages étaient réjouis et qu'à la messe on a chanté « Domine salvam fac Republicam, et salvum fac Ludovicum Napoléonem »[870].

Cela ne fait pas de Jules Rozet un bonapartiste inconditionnel. Le maître de forges du Clos Mortier fait bien crédit à Napoléon III d'avoir rétabli la paix civile à l'intérieur de la France et permis à l'industrie de revivre. Mais il n'oublie pas les deux promesses de l'Empereur. Par la première, il annonçait le 9 octobre 1852 que, pour se conformer aux désirs des Français, le régime impérial leur apporterait la paix[871]. La politique guerrière de l'Empereur sera un grand motif de déception pour Jules Rozet : on ne le voit jamais se réjouir des succès militaires des armées françaises. Au contraire, il attend avec impatience le retour de la paix et la reprise de la vie économique. En décembre 1853, il s'alarme de la montée de la tension provoquée par la rupture entre la Russie et la Turquie et des répercussions négatives sur l'industrie et le commerce[872]. On observe à ce propos que le prix de la fonte à refondre n° 1 du Clos Mortier connaissait une hausse continue depuis la fin de l'année 1849, mais qu'elle stagne en 1854, c'est-à-dire au moment de la campagne de Crimée. En 1859, alors que les nouvelles de l'entrée de l'armée française à Milan et des victoires de la campagne d'Italie sont célébrées par des

---

[867] : Cette proposition avait pour but de pourvoir à la défense de l'Assemblée législative mais pouvait aussi donner les moyens à l'Assemblée de mettre en accusation le Président puis le faire arrêter

[868] : CARNANDET, *Notice sur le Baron Lespérut*, 1874.

[869] : A. D. Haute-Marne, 50 J, 2 D 4/866, Copies de lettres, Rozet à Douchement, marchand de fer à Paris, 6 décembre 1851 ; Rozet à Marquis Allais, négociant en fil de fer, Rugles, 7 décembre 1851.

[870] : - A.P.V.M., Eugène de Ménisson à Alexandrine Rozet, Paris, 21 janvier 1852 : «Nous avons eu à St Dizier un enthousiasme fabuleux. Jamais de mémoire d'homme, même de femme, on ne vit pareille illumination, pareils feux d'artifice, pareils discours, on a eu l'heureuse idée de prendre l'arbre de la liberté et lamener (?) pour servir de point d'appui aux cinq cents fagots et aux tonneaux de goudron aliments de feux de joie. Ceux qui l'avaient planté avec enthousiasme l'ont coupé et brûlé avec le même enthousiasme".

- A. M. St-Dizier, Copies de lettres, le Maire au Sous-Préfet, 12 janvier 1852.

[871] : Sur ce point, l'opinion de Jules Rozet est conforme aux souhaits de ceux qui estiment que l'industrialisation a besoin de « sécurité et de garantie » (Michel WINOCK, *Les voix de la liberté*, Paris 2001 pp.. 64- 65).

manifestations de joie dans la population de St-Dizier[873], Jules Rozet ne paraît pas se laisser emporter par l'enthousiasme général. Soucieux de travailler dans un climat de paix, il rappellera plusieurs fois l'Empereur à son engagement solennel. Il veut bien concéder que Napoléon III a été contraint par la force des choses à faire la guerre, mais note que, ce faisant, il a jeté le trouble et l'inquiétude dans les affaires, restreint les investissements et ralenti la consommation. C'est tout le contraire de ce que souhaitent selon lui les industriels et les négociants[874].

Seconde promesse, Napoléon III s'engage en 1860 à donner toutes leurs chances aux régions métallurgiques françaises qui vont devoir subir les conséquences de l'ouverture des frontières par les traités de commerce : en les dotant de voies de communication modernes il les mettra à même de résister à la pénétration des productions étrangères et de répondre à la concurrence des régions mieux favorisées en France. Là aussi, Jules Rozet juge le régime impérial à ses résultats. Satisfait d'obtenir assez rapidement le Canal de la Haute-Marne, il pense dans un premier temps que, à défaut de tenir ses engagements sur la Paix, Napoléon III remplit ses devoirs quant aux voies de communications. Mais les désillusions de la fin des années 1860 le conduiront comme nombre de ses confrères à espérer l'avènement d'un autre régime politique.

Ainsi, les idées politiques et religieuses de Jules Rozet connaissent une évolution assez sensible entre le moment de la jeunesse et le temps de la maturité, passant du Libéralisme à un Bonapartisme mesuré, de l'incroyance à un Catholicisme pondéré, sans jamais rejoindre les rangs du Parti de l'Ordre dans ses aspects les plus conservateurs et autoritaires tels que les décrit Maurice Agulhon[875]. A la suite des déconvenues enregistrées face à la politique douanière du gouvernement impérial, les idées libérales reviennent en faveur chez lui, notamment en ce qui concerne la presse. Mais il se méfie des excès qu'une liberté totale risquerait d'entraîner[876].

Ces considérations ne sont sans doute pas étrangères au fait que Jules Rozet oriente son rôle de notable plus dans le sens économique et social que proprement politique. Les circonstances lui en ont justement donné l'occasion en accédant en 1848 à la Présidence de la Chambre de Commerce.

---

[872] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Varin, banquier à Bar-le-Duc, 15 décembre 1853 : « Est-ce que après avoir eu un complet espoir de paix, nous retomberions dans l'anxiété ? Ce serait déplorable pour nos affaires de bois et de fers qui que l'annonce de paix avaient repris comme par enchantement un peu d'activité. »

[873] : A. M. St-Dizier, 2 D 4867, Copies de lettres, le Maire au Préfet, 6, 7 et 26 juin 1859.

[874] : A. D. Haute-Marne, 8 M Sup 2 et 12, Chambre de commerce de St-Dizier, Jules ROZET, *Mémoire à l'Empereur sur la situation de l'industrie métallurgique dans la Haute-Marne et particulièrement sur les acquits-à-caution.* 13 novembre 1867 : « L'ordre et le calme à l'intérieur, la facilité des rapports avec l'étranger, la sécurité dans le présent, la confiance dans l'avenir, sont les premiers besoins des peuples commerçants. »

[875] : Maurice AGULHON, op. cit, pp. 130 et suiv.

[876] : Archives de la famille Lespérut, 23 février 1867, Rozet à Lespérut, « Vous avez du pain sur la planche, entre autres le projet de loi sur la presse qui me touche. La liberté, je n'ai pas besoin de vous dire que je l'appelle; mais j'appréhende que nous ne tombions de l'excès de la servitude dans l'excès de la licence. »

3°) Président de la Chambre de Commerce (1848)

En 1838, une dizaine de maîtres de forges de Haute-Marne s'assemblait à Joinville pour demander au ministre la création d'une Chambre de Commerce. Le Ministre répondait favorablement. Jugeant toutefois que Joinville était une ville de trop faible importance pour être le siège d'un tel organisme, il lui accordait seulement le droit d'abriter une Chambre consultative. Celle-ci était créée le 26 mai 1846. Entre temps, la municipalité de St-Dizier émettait en 1843 le vœu que la Chambre de Commerce soit installée dans la cité bragarde[877]. Les négociants et industriels du département, estimant que la Chambre consultative de Joinville ne prenait pas suffisamment en compte les intérêts de l'ensemble du département, déposèrent le 15 janvier 1847 une nouvelle pétition pour que le siège en soit déplacé à St-Dizier, centre du commerce des bois et des fers. Malgré le soutien du Conseil général et du député Peltereau-Villeneuve, l'affaire traînait en longueur. Tout se décide de manière inattendue avec la Révolution de février 1848. Le 3 mars 1848, le Gouvernement provisoire décrète l'établissement d'une Chambre de commerce de la Haute-Marne et en établit le siège à Saint-Dizier[878]. Ce décret ne met pas fin à l'existence de la Chambre consultative de Joinville qui continue d'exister parallèlement à la Chambre de St-Dizier[879].

Le 13 avril 1848, la municipalité de St-Dizier désigne dix commissaires pris en sein, dont Héraux, et dix notables de la ville au nombre desquels on relève Eugène de Ménisson mais pas Jules Rozet. Faut-il voir dans cet ostracisme une nouvelle manœuvre de Héraux et du maire Godard, c'est possible, mais on note aussi que Jules Rozet n'est pas inscrit sur la liste des quatorze notables fournie par le Tribunal de Commerce, ce qui est sans doute la conséquence de la rumeur imputant au maître de forges du Clos Mortier l'échec du passage du chemin de fer par St-Dizier. Toutefois, le Conseil municipal se ravise et l'inclut finalement dans sa liste de notables. Les élections des neuf membres de la Chambre ont lieu le 17 mai. Jules Rozet est élu, mais seulement au quatrième rang. Ensuite, on procède à l'élection du Président : c'est Jules Rozet. Il sera constamment réélu jusqu'à son décès en 1871.

Une telle longévité est exceptionnelle et sera soulignée dans son dossier de Légion d'Honneur. Jules Rozet doit le constant renouvellement de son mandat à plusieurs raisons. Comme chef d'entreprise, il s'est imposé par ses innovations et ses succès industriels. D'autre part, au milieu de ses diverses activités de maître de forges et de propriétaire forestier, Jules Rozet a déjà eu l'occasion de s'intéresser à des affaires dont l'intérêt dépassait la sphère du seul

---

[877] : A. M. St-Dizier, 2 D 8/465, Copies de lettres, le Maire au Sous-Préfet de Wassy, 16 février 1843.

[878] : *Objectifs Haute-Marne*, n° 32, mai 1980 : « Qui a créé la Chambre de Commerce de Saint-Dizier ? », article rédigé d'après l'exposé de M. Henriot, professeur au lycée de Chaumont pour la célébration du centenaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le 10 juillet 1848.

[879] : Cela explique l'existence aux Archives départementales de la Haute-Marne de dossiers différents intitulés « Chambre consultative » et « Chambre de Commerce ».

Clos Mortier et prenait en compte les intérêts de la région ; il en a laissé des traces écrites sous forme de rapports composés et ordonnés et en a diffusé le contenu en les faisant imprimer :

a) 1840 : « Contre la politique de conversion[880] et le traitement de la forêt en futaie pleine »

b) 1844 : « Contre les exigences de l'administration relativement aux autorisations de bocards et patouillets »

c) 1847 : « Pour le Canal des Houillères de la Sarre »

Dans ces trois rapports, il se montre soucieux d'approfondir les questions traitées et d'appuyer sa défense ou sa démonstration sur des arguments ou des faits aussi nombreux que détaillés, ce qui suppose un important travail personnel.

Ses qualités personnelles de calme, de tact, d'honnêteté et d'équité, la manière d'analyser les raisons d'un échec en acceptant de reconnaître ses torts, la faculté de solliciter l'avis de personnes compétentes le désignent pour exercer les fonctions de Président. La rancune lui est un sentiment parfaitement étranger et il ne considère personne comme un ennemi. Dans sa correspondance, on ne relève jamais la moindre flèche ni le moindre mépris envers un confrère ou un adversaire. Si on l'attaque de manière polémique, il répond sur un tout autre ton, celui qu'il affectionne et qui consiste à réfuter les raisonnements de l'adversaire calmement et méthodiquement en accumulant les faits et les chiffres de manière argumentée[881].

Dans une région où les relations entre maîtres de forges et marchands de bois oscillent entre l'entente obligée et la concurrence, Jules Rozet sait se ménager des amitiés chez les uns et chez les autres, la plus ancienne et la plus solide allant à la famille Guyard.

Il entretient avec le Tribunal de Commerce de St-Dizier des rapports d'autant plus aisés que son Président, Victor Döé, est régulièrement élu vice-Président de la Chambre de Commerce. Il en est de même avec le Comité des Forges de Champagne dont le Secrétaire est Claude-Stanislas Simon, maître de forges au Clos Mortier.

---

[880] : En 1835, Les Eaux et forêts engagent le processus de conversion dans la forêt du Tronçais . Sur la conversion :
- Guy LAFOUGE, Directeur adjoint de l'O.N.F. et Pierre MONOMAKHOFF, Directeur général de la Fédération nationale des communes forestières françaises, « Les forêts publiques », *L'Atlas des forêts de France*, sous la direction de Jean GADANT, Ingénieur en chef du GREF, Paris 1994, p.123.
- Roger BLAIS, *Une grande querelle forestière, la conversion*, Paris PUF, 1936.
- Michel DEVEZE, Histoire des Forêts, « Que-sais-je ? », P.U.F. Paris, 1973.
- Louis BADRE, *Histoire de la forêt française*, Paris 1983, p. 141 et suiv..

[881] : Voir à ce propos la lettre adressée au *Progrès de la Haute-Marne*, au sujet des accusations portées contre Jules Rozet par des lecteurs anonymes (*Mélanges Industriels*, mars 1865) : « Il est vrai que j'ai offert à la Compagnie de l'Est 25.000 francs, non pour qu'elle renonçât au chemin de la Blaise, ce qui eût été de ma part une proposition puérile, mais à titre de subvention exigible seulement dans le cas où le chemin serait exécuté suivant un tracé proposé par la Cie, approuvé par les hommes de l'art, propre à satisfaire le plus grand nombre des intérêts et dont l'exécution eût été de beaucoup moins chère. J'ai offert ces 25.000 francs, non je le répète pour empêcher la voie nouvelle, mais uniquement pour l'écarter de mon domaine, comme d'autres ont offert 50.000 francs et plus pour qu'elle traversât les leurs ou s'en rapprochât (….), la direction que je préférais ayant paru depuis abandonnée, j'ai retiré mon offre, devenue sans objet. »

Par ailleurs, il obtient par ses démarches des résultats positifs et décisifs pour la ville de St-Dizier et la Haute-Marne en matière de voies de communication[882], notamment la bretelle ferroviaire entre la ligne Paris-Strasbourg et St-Dizier en 1852 et le canal de la Haute-Marne en 1861. Enfin, il n'est pas seulement l'animateur de la Chambre de Commerce, il est aussi le rédacteur de presque tous les rapports et pétitions votés par ses collègues : les uns sont signés (ils constituent l'essentiel les *Mélanges industriels*), les autres sont aisément identifiables dans les registres ou les archives grâce à son écriture.

Il complète son rôle de notable en retrouvant sa place au Conseil municipal de St-Dizier. Toujours intéressé par les questions d'ordre économique touchant à l'industrie, aux voies de communication et à la gestion des Bois communaux, participant régulièrement aux commissions qui traitent de ces sujets, son attention se porte aussi sur les questions sociales d'éducation[883], de garde et de formation des enfants et adolescents. En 1849, devant un projet de loi qui prévoie de n'admettre en apprentissage que des enfants de 12 ans, Jules Rozet se fait le porte-parole « d'une forte minorité » de la Chambre de Commerce de St-Dizier opposée à toute limitation d'âge. Il avance des arguments non pas économiques comme on pourrait s'y attendre, mais sociaux et moraux. Il reconnaît que l'acquisition d'une instruction primaire, complétée par une éducation morale et religieuse est hautement souhaitable avant de s'engager dans la vie professionnelle. Mais il pense que l'apprentissage réclame un sacrifice de la part des parents et que bien des familles pauvres continueront à mettre leurs enfants au travail dès l'âge de huit ans, conformément à la Loi du 22 mars 1841, de manière à se procurer quelques ressources. Ou bien, face à une interdiction légale, elles ne les enverront pas à l'école, les laissant « croupir dans l'ignorance et l'oisiveté, jusqu'à l'âge où de mauvaises habitudes, déjà contractées par l'enfant, s'opposent à ce qu'il se soumette volontairement à une vie sédentaire et laborieuse, qu'exige de lui l'apprentissage d'une profession quelconque ». Quant aux familles soucieuses de l'instruction et de la formation professionnelle de leurs enfants, il estime qu'il serait plus juste de leur laisser le soin et la liberté d'apprécier elles-mêmes l'âge auquel elles peuvent mettre leurs enfants en apprentissage. Il termine en se montrant soucieux du sort des orphelins et des enfants abandonnés : si l'âge de douze est finalement adopté, il demande que ce minimum ne soit pas abaissé pour eux, en raison des abus dont ils pourraient être victimes[884].

---

[882] : A. M. St-Dizier, S 331/332, remerciements adressés à Rozet par la municipalité, 29 mars 1852 et 23 juillet 1861.

[883] : Le Conseil municipal aborde une quinzaine de fois les questions d'éducation et entend les rapports présentés par les commissions. Jules Rozet en fait le plus souvent partie. Sur les 55 références des *Mélanges industriels*, 7 sont consacrées à l'éducation (dont un à l'apprentissage des enfants dans les manufactures).

[884] : Jules ROZET, « Examen d'un projet de loi relatif à l'apprentissage », 1er août 1849, *Mélanges Industriels*, p. 58 à 88 : « Ces enfants (orphelins ou abandonnés), privés de leurs défenseurs naturels, ne trouvant pas toujours dans leurs tuteurs légaux ou administratifs un appui suffisant, sont plus exposés que d'autres à devenir victimes des abus que la limitation proposée aurait pour but de prévenir. »

Pour les jeunes enfants des familles ouvrières, il souhaite qu'on crée d'urgence des Salles d'Asile[885] comme il en a déjà été construit dans certaines localités des environs[886]. De tels établissements donnent la possibilité aux mères de famille de travailler au lieu d'être absorbées par les tâches domestiques et mettent les enfants des familles ouvrières à l'abri des dangers[887], enfin ils les préparent aux exigences futures du travail et de la vie en société[888]. Jules Rozet s'emploie donc à faire construire et à subventionner des Salles d'Asile dans les deux quartiers populaires de St-Dizier, La Noue et Gigny. Par la suite, il en fait édifier une autre entièrement à ses frais pour le service des usines du Clos Mortier[889]. Pour développer le sens des responsabilités des parents, il demande à ceux qui en ont les moyens d'acquitter une subvention tandis que les nécessiteux en sont dispensés[890].

Cette idée selon laquelle les familles aux revenus ou salaires suffisants doivent contribuer à l'équilibre financier des établissements scolaires fréquentés par leurs enfants est au centre d'un débat qui agite la municipalité dans les années 1860. Président de la commission municipale chargée d'étudier le financement des écoles primaires de la Ville, Jules Rozet explique l'origine du problème (séance du 22 septembre 1865). Devant l'alourdissement des charges résultant du développement industriel et démographique de la ville de St-Dizier, la municipalité a été obligée d'exiger une rétribution scolaire de la part des familles foraines (1846) et aussi des familles suffisamment aisées pour la payer (1852). Mais ce régime a été refusé par les Frères des Ecoles chrétiennes. Ils ont objecté que le principe de la rétribution scolaire était contraire à leurs statuts, ces derniers leurs faisant un devoir de dispenser un enseignement gratuit. En 1861, une circulaire du Ministre de l'Instruction publique a infirmé cette assertion pour la raison que les Frères recevaient un traitement de la Ville. En conséquence, le Conseil a confirmé en 1863 la règle de la rétribution scolaire, sauf pour les familles indigentes. Mais l'idée de la gratuité pour tous fait son chemin et contribue à remettre en cause le système défendu par Rozet. Soucieux de l'équilibre des finances de sa ville, il pose la question des principes : s'il est normal qu'on dispense les familles indigentes de la rétribution, il est équitable de l'exiger des autres. Pour lui, la gratuité

---

[885] : Jules ROZET, « Note sur l'établissement d'une Salle d'Asile à St-Dizier », 1850, *Mélanges Industriels*, p. 109 à 116 : « On appelle salles d'asile des établissements dans lesquels les enfants de l'âge de deux à six ans sont admis chaque matin, gardé pendant la journée et rendus le soir à leurs parents ». La direction en est généralement confiée aux Sœurs de la Doctrine chrétienne.

[886] : - A.P.V.M., lettre de Jules Rozet à Madame Rozet, Rue Rumfort, n°12, Paris, 21 Décembre 1852.
- Jules ROZET, « Note sur l'établissement d'une Salle d'asile à St-Dizier », *Mélanges Industriels*, 1850.

[887] : « Les salles d'asile mettent l'enfant de l'ouvrier à l'abri de tous les dangers auxquels il est exposé sur la place publique, dans la rue et même sous le toit où il est né. »

[888] : Jules ROZET, Discours au Conseil général de la Haute-Marne sur la propagation des Salles d'asile, Chaumont, 30 août 1862, *Mélanges Industriels* : « Elle l'accoutument de bonne heure, sans effort de sa part, sans contrainte et sans peine, à l'ordre, à l'obéissance, à la régularité, à la propreté, au travail, elles développent son intelligence, lui apprennent à s'en servir et le préparent à l'éducation plus sérieuse qui l'attend vers la sixième année. »

[889] : P. LAMACHE, ancien directeur de l'Académie des Côtes du Nord, professeur de droit administratif à la Faculté de droit de Strasbourg, « Les salles d'Asile de Haute-Marne », *L'Union de la Haute-Marne*, 24 décembre 1862.

[890] : Ibid..

étendue à tous ne serait nullement un acte de générosité et de bienfaisance, mais un privilège injustifié accordé à ceux qui vivent dans l'aisance ; il estime que les trois quarts des familles de St-Dizier ont les moyens de payer, ajoutant que les récoltes de l'année en cours ont été bonnes et que le taux des salaires n'a jamais été aussi élevé.

Mais bientôt, pour des raisons pratiques, les services financiers municipaux eux-mêmes émettent des objections au système de la rétribution : comme les familles ont été habituées pendant plusieurs années à ne rien payer, elles rechignent maintenant à le faire. Elles font traîner les choses en longueur ; le nombre des retardataires double en un an et l'administration municipale est débordée. Faut-il en arriver à les faire passer devant le Tribunal ? Devant cette situation, le nouveau président de la commission, le conseiller Maigrot met en avant d'autres principes (5 octobre 1865). Il attaque vigoureusement les arguments de comptable de Jules Rozet et le repousse dans les rangs des milieux obscurantistes[891] : l'Instruction publique est un service public au même titre que le culte ou la justice, c'est un bienfait moral et social qui doit être étendu à tous en devenant gratuit et obligatoire ; grâce à l'instruction, les « natures incultes incapables de donner autre chose que le travail de leur bras » deviendront des citoyens membres à part entière de la société. Aussi, la charge doit en incomber non pas aux particuliers mais à la collectivité. Et Maigrot de poursuivre qu'avec le système défendu par Rozet, la France n'est qu'au cinquième rang des puissances d'Europe sous le rapport de l'instruction ; Maigrot trouve ridicule de forcer les familles à fournir leur panier de bois de chauffage alors que la Ville dispose d'abondantes ressources dans ses Bois communaux. Touché par les arguments et le lyrisme politique de Maigrot, le Conseil supprime immédiatement la rétribution scolaire dans les établissements primaires de garçons et de filles de la Ville.

Dans cette affaire, l'ancien libéral qu'a été Jules Rozet au temps de sa jeunesse se retrouve classé dans le camp de la Droite conservatrice[892] : intimement persuadé d'œuvrer pour la justice et le bien de sa cité, il n'a pas senti cette fois-ci l'évolution des mentalités comme il savait le faire une vingtaine d'années plus tôt. Cela lui vaut un échec cinglant, mais ne le détourne pas d'œuvrer pour les Salles d'Asile et l'Enseignement secondaire. Sur ce dernier point, il estime que si St-Dizier veut, sur le plan scolaire, se mettre au niveau du développement de son industrie et de sa population, elle doit impérativement conserver et agrandir le collège de garçons existant[893].

---

[891] : A. M. St-Dizier, S 333, Conseil Municipal du 4 octobre 1865. Délibération sur la suppression de la rétribution scolaire dans les écoles primaires, suite à la lecture du rapport présenté par le président de la commission, Maigrot.

[892] : Jules Rozet paraît en être resté aux idées de Guizot, ardent promoteur de l'Ecole primaire, mais partisan de la gratuité pour les seules familles pauvres (Loi de 1833). Il ne partage pas les idées d'Edgard Quinet en faveur de l'Ecole primaire, gratuite et obligatoire (Michel WINOCK, *Les voix de la liberté*, p. 303 et 470, Paris, 2001).

[893] : A. M. St-Dizier, 2 D 4/867, Copies de lettres, le Maire au Préfet, 3 juin 1856.

Dans le même état d'esprit, il pense aux jeunes filles et fait venir les Sœurs de l'Assomption à St-Dizier pour ouvrir un pensionnat en 1865[894].

Son portrait de notable se parfait et s'élargit quand il entre au Conseil général du département en 1851. Son profil est sur le point d'acquérir une dimension nationale lorsqu'il est nommé au Conseil général des Manufactures (1850). Mais sa présence dans cet organisme paraît fugitive[895].

Par son réseau de relations et la diversité de ses responsabilités, Jules Rozet est donc à même de coordonner les efforts déployés à St-Dizier et en Haute-Marne dans l'intérêt commun de la cité bragarde et du département. C'est dans ce sens qu'il s'emploie à restaurer et améliorer ses rapports avec son beau-frère Lespérut, nouveau député de la Haute-Marne ; avec lui il disposera au cours des années 1860 d'un relais actif et écouté - mais guère entendu - à Paris et au Corps Législatif. Cette aptitude à réunir des énergies diverses mérite d'être soulignée si l'on n'oublie pas qu'en leur temps les maires Godard ou Héraux avaient plutôt brouillé les cartes en divisant les esprits.

---

[894] : A. M. St-Dizier, S 333, Conseil municipal du 22 octobre 1865.

[895] : D'après la correspondance de la Chambre de commerce de St-Dizier, Jules Rozet a été désigné pour la représenter au Conseil général de l'Agriculture, des Manufactures et du Commerce, le 20 mars 1850 (A. D. Haute-Marne, 215 M 4) Un autre document, un faire-part de décès daté du 28 avril 1852, qualifie Jules Rozet de Membre du Conseil au Conseil général des Manufactures (Archives de la Famille Lespérut, faire-part de décès d'Antoinette Augustine Lepage, Baronne Lespérut, le 28 avril 1852). Cependant, le dossier de Légion d'Honneur établi en 1860 n'en parle pas, les biographies des *Mélanges Industriels*, de Louis Reybaud et l'Abbé Didier non plus. L'article de la R.H.S., Tome IV, 1964, *Esquisse d'une histoire du Syndicalisme patronal dans l'industrie sidérurgique française*, ne mentionne pas Jules Rozet alors qu'il relève les noms de Beugon-Arson et de Peltereau-Villeneuve au Comité directeur et de Leblanc de Closmussey, Lespérut, Michel et Muël-Doublat, originaires de Champagne métallurgique au Conseil général des Manufactures. Le même article signale la présence de Beugon-Arson et de Doé à la réunion des maîtres de forges de 1840, et de Deminuid à l'Assemblée générale des maîtres de forges de France le 30 octobre 1850. A la première réunion du Comité des Forges, le 15 février 1864, il remarque qu'il n'y a aucun maître de forges du groupe Champagne, Auguste Lespérut n'arrivant qu'un peu plus tard. Il semble impossible que la présence de Jules Rozet au Conseil général des Manufactures ait échappé à la fois à ses biographes et à un historien comme Bertrand Gille (Bertrand GILLE, *le Conseil général des Manufactures*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1961). On en est réduit à penser que Jules Rozet n'a fait qu'un passage momentané dans ce conseil.

2EME CHAPITRE :
SUCCES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
OCCASIONS ET REMISES EN CAUSE

Pendant une douzaine d'années encore (c'est-à-dire de 1847 à 1859), Jules Rozet assure la direction de ses usines. Cette tâche, au vu des difficultés de santé précédemment éprouvées, peut lui apparaître comme un boulet à traîner mais va lui procurer de réelles satisfactions sur les plans industriels et commerciaux et lui faire recueillir en personne les fruits des efforts et des progrès laborieusement consentis auparavant.

I / LES CONDITIONS DE LA PÉRIODE

1°) Troisième vague de mutation dans la propriété forestière

Après les deux vagues enregistrées pendant la période révolutionnaire et la Restauration, un nouveau transfert massif de la propriété forestière s'opère. Les raisons ne sont pas toutes connues ou éclaircies. Certaines tiennent aux conséquences de la Révolution de 1848, notamment la nationalisation des Biens de la Famille d'Orléans sous le gouvernement du Prince-Président[896], la tentative dirigée contre ceux du Comte de Chambord sous Napoléon III [897] et la crainte de tomber sous le coup de nouvelles confiscations[898], d'autres à la multiplication du nombre des héritiers de Louis-Philippe, décédé le 26 août 1850.

Des milliers d'hectares passent des anciennes familles royales à des particuliers, soit par confiscation, soit par vente. Les principaux acquéreurs sont des personnages étrangers à la Haute-Marne et la Meuse, Edouard Werlé, propriétaire de la maison « Veuve Clicquot » et maire de Reims, le Baron James de Rothschild, banquier à Francfort sur le Main, demeurant à Paris[899], le Marquis de Ferrari, Duc de Galliera, banquier et important homme d'affaires parisien[900], et

[896] : Maurice AGHULON, « 1848 ou l'apprentissage de la République 1848-1852 », *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, n° 8, Paris 1992, Editions du Seuil, Collections « Points », H 108, p. 234 : il s'agit de la nationalisation des biens personnels dont, le 7 août 1830, Louis-Philippe avait fait donation à ses fils, au lieu de les réunir au Domaine.

[897] : Archives de la famille Ducruet-Marcellot : 7 Mai 1858, Maître E. de la Palme, notaire à Paris, Cote 16°, 47° pièce 3, Dépôt aux minutes de Me Gripon par le mandataire du Comte de Chambord d'un arrêt de la Cour Impériale de Dijon du 12 juin 1857 par lequel les préfets de la Haute-Marne, de la Marne, des Ardennes et des Vosges ont été condamnés à restituer au Comte de Chambord et à la duchesse de Parme les forêts et bois de Champagne suite à la confiscation prononcée par jugement du Tribunal civil de Wassy le 25 Avril 1856.

[898] : Selon des témoignages oraux recueillis dans la famille Ducruet, c'est pour cette raison que le comte de Chambord aurait vendu à toute hâte ses forêts du Val et de Wassy.

[899] : Archives privées : «*La forêt du Der et le réservoir de Champaubert* », note signée M. N. et datée de 1930, communiquée par M. Rabouille, Inspecteur des Eaux et Forêts à Chaumont, le 10 septembre 1948.

[900] : Louis BERGERON, *Les capitalistes en France*, Paris 1978, pages 119, 120 et 210.

Alfred George, négociant en bois parisien et ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine[901].

Les acquéreurs locaux, maîtres de forges et marchands de bois ne recueillent que 471 ha sur les 7.292 : c'est bien peu. Pour des lots d'importance moyenne, ils ont pu être prévenus à l'avance par le notaire de la famille d'Orléans établi à Eclaron, Maître Marche. Mais pour les superficies de plusieurs centaines d'hectares, ils n'étaient sans doute pas considérés comme des acheteurs potentiels capables de réunir les sommes nécessaires dans des délais très brefs.

Ventes de forêts par les Familles royales dans le nord de la Haute-Marne
1851-1861

Date	Dénomination	Superf.	Vendeur(s)	Acquéreur(s)		Prix
1851	« Le Petit Jard »	209 ha	Héritiers de Louis-Philippe et de sa sœur, la Princesse Adélaïde	Société de maîtres de forges et de marchands de bois		365.050 F
1852	Bois de Roche Grande Chaîne (Forêt du Val)	150 ha		Fr-Auguste Lespérut		
		20 ha		Jules Guyard		
		70 ha		Jules Rozet		
1853	Le Der	2.541 ha		Edouard Werlé et James de Rothschild		
1853	Marnesse (Forêt du Der)	730 ha		James de Rothschild		
1861	Forêt du Val (partie) 2.288 ha Forêt de Wassy : 1.284 ha	3.572 ha	Comte de Chambord	Fonds	Duc de Galliera	1.500.000 F
				Bois et minerai	Alfred Georges	5.750.000 F
Total : 7.292 ha						

Sources :
1°) A.N.L., 17 avril 1895, vente de la ferme du Petit Jard par Pierre Jules Guyard
2°) Archives de la famille Lespérut, par Ph. de Bagneux
3°) A. D. Haute-Marne, 3 Q 40/331, Enregistrement. Déclaration de mutation par décès, 1er Septembre 1871. Succession de Jules Rozet.
4°) Note sur la formation de la forêt domaniale du Der signée M. N. communiquée par M. Rabouille, Inspecteur des Eaux et Forêts à Chaumont.
5°) Archives de la famille Ducruet-Marcellot, a) Vente du fonds des forêts de Wassy et du Val par le Comte de Chambord et la duchesse de Parme à Raphaël de Ferrari, Marquis de Ferrari, Duc de Galliera, propriétaire demeurant à Paris, Rue de Varennes, n° 53, Faubourg Saint-Germain, devant E. de la Palme, notaire à Paris, Cote 18, 43° pièce, 30 Janvier 1861, pour la somme de 1.500.000 francs. b)Vente par le Comte de Chambord et la duchesse de Parme à Mr Jules Alfred George, ancien Président du Tribunal de commerce de la Seine, officier de la Légion d'Honneur, à Paris, Rue Pigalle, n° 17, de la superficie(futaie et taillis) et minerais des forêts vendues au Duc de Galliera, devant E. de la Palme, notaire à Paris, Cote 16°, 42° pièce, 9 février 1861, pour la somme de 5.750.000 francs.
6°) Archives de la famille Guyard : Contrat de mariage Guyard – Gény, 22 juillet 1853. Succession de Jules Guyard-Delaunoy. Acte sous seing privé « Pacte de famille de liquidation et partage de la communauté de biens entre M. Jules Guyard, propriétaire et maître de forges, et Eugénie Delaunoy, sa veuve », 30 juin 1858.

[901] : Archives de la famille Ducruet-Marcellot : Vente des forêts de Wassy et du Val par le Comte de Chambord et la duchesse de Parme à Raphaël de Ferrari, Marquis de Ferrari, Duc de Galliera, propriétaire demeurant à Paris, Rue de Varennes, n° 53, Faubourg Saint-Germain, les deux forêts de Wassy et du Val, devant E. de la Palme, notaire, Cote 18, 43° pièce, 30 Janvier 1861, pour la somme de 1.500.000 francs. Vente par le Comte de Chambord et la duchesse de Parme à Mr Jules Alfred George, ancien Président du Tribunal de commerce de la Seine, officier de la Légion

Cessions partielles faites par les acquéreurs des forêts royales à des maîtres de forges et propriétaires de la région (1853-1864)

Date	Dénomination	Superficie	Vendeur(s)	Acquéreur	Prix	Observations
1853	Forêt de Marnesse	726 ha	Rothschild	Danelle & Cie, maître de forges		Futaie, taillis, minières
1862	Tailles sur Eurville	650 ha	Galliera et George	Fr-Auguste Lespérut, maître de forges	350.000 F	Futaie coupée à blanc, taillis et minières
1862	Bois de Vauclerc	40 ha	Galliera et George	Delvalette, propriétaire	32.000 F	«
1864	Bois de Vauclerc	25 ha	Galliera et George	Delvalette, propriétaire	19.600 F	«
	Total	1.441 ha				

Sources
1°) Archives privées, « La forêt domaniale du Der et le réservoir de Champaubert », note signée M. N., datée de 1930, communiquée par M. Rabouille, Inspecteur des Eaux et Forêts à Chaumont.
2°) Archives de la famille Ducruet-Marcellot
a) "Vente par M. le duc de Galliera à Mr et Mme Lespérut d'un portion de la forêt du Val, devant Me E. de la Palme, notaire, Cote 16°, 49° pièce, le 3 mars 1862.
b) Vente du fonds d'une partie du bois de Vauclerc, environ 40 ha par M. le duc de Galliera à Mr Delvalette, propriétaire demeurant à Attancourt (Haute-Marne) devant Me E de la Palme, notaire, Cote 16°, 52° pièce, le 7 mars 1862.
c) Double de la lettre remise à M. de Galliera par Mrs Delvalette père et fils 2 Mars 1864 devant Me E de la Palme, notaire, Cote 16°, 56° pièce 3.

Toutefois, une certaine redistribution s'opère en leur faveur par la suite. Au terme de ces diverses mutations (dont la liste n'est pas exhaustive), les maîtres de forges haut-marnais se retrouvent avec 1.858 ha de forêt. Pourquoi faire de telles acquisitions ? Cela se serait justifié au moment de la vague des années 1850 quand la métallurgie au bois était à son apogée dans la région, mais maintenant que les traités de commerce en menacent l'existence, ces achats s'expliquent beaucoup moins bien, sauf si on prend en considération la présence d'importantes minières. C'est bien pour cela que les deux maîtres de forges Danelle et Lespérut rachètent respectivement les forêts de Marnesse et des Tailles-sur-Eurville. Pour des motifs qu'on ignore, Jules Rozet ne saisit pas l'occasion d'augmenter son patrimoine minier[902]. Il aura des motifs de le regretter quand il verra que les propriétaires de ces minières trouvent plus d'intérêt à expédier leur minerai dans le Nord et en Belgique que de l'écouler en Haute-Marne, prenant au dépourvu les maîtres de forges n'ayant pas pris la précaution d'assurer leurs approvisionnements en minerai local[903].

d'Honneur, à Paris, Rue Pigalle, n° 17, de la superficie et minerais des forêts vendues au Duc de Galliera, devant E. de la Palme, notaire, Cote 16°, 42ème pièce, 9 Février 1861, pour 5.750.000 francs.

[902] : Après en avoir racheté une partie à la famille Lespérut, Jules Rozet dispose des minières du Bois de Châtillon (114 hectares). Mais l'exploitation paraît très désordonnée et bouleverse le terrain, au détriment de la qualité des arbres (Rapport de M. Robin, maître de forges associé au Clos Mortier chargé des approvisionnements en bois et de l'exploitation forestière, novembre 1907, Archives privées).

[903] : E.N.S.M.P., J 1872, (180) CURIERES de CASTELNAU, p. 50 : Curières de Castelnau observe cet état de fait lors de son voyage en Haute-Marne en 1872 quand il voit avec regret que les plus belles minières de la vallée de la Blaise sont exploitées par des Belges qui expédient 500 tonnes par jour en Belgique : « Lorsque la Loi de 1866 sera

2°) Le durcissement de la politique des Eaux et Forêts

Les nouveaux propriétaires vont-ils assouplir la politique de hausse des prix conduite jusque là par les Eaux et Forêts ? L'examen des résultats des adjudications des coupes de bois de Werlé et Rothschild ainsi que des héritiers Orléans montre que non.

A en lire le déroulement dans le détail, on constate que Werlé, président de séance en son nom et celui du Baron de Rothschild, se montre aussi exigeant que l'administration des Eaux et Forêts : en 1853 par exemple, il interrompt le rabais sur 7 des 8 articles proposés à la vente. Il fait de même en 1856 et en 1857 et ne consent à adjuger qu'un seul article respectivement sur huit et six. Il va même plus loin en refusant d'adjuger un seul lot ou même en n'organisant pas de séance du tout. Ainsi s'expliquerait les lacunes des années 1854, 1856 et 1858, 1862, 1863 et 1864 [904] : les nouveaux propriétaires feraient ainsi comprendre aux maîtres de forges et aux marchands de bois que s'ils ne veulent pas suivre la hausse, ils devront se passer d'adjudications.

On le voit, les quantités de bois à charbon ont tendance à se restreindre. Un rapport de la Chambre de Commerce de St-Dizier le confirme et ajoute que la situation s'aggrave encore dans la mesure où une partie importante du taillis n'est plus convertie en charbon de bois mais trouve depuis quelques années un nouveau débouché dans le boisage des galeries des mines de houille du Nord de la France[905].

En conséquence, la conjugaison de la concurrence des marchands de bois et de la réduction du nombre des coupes de bois offertes à la vente contraint les maîtres de forges à mettre le prix fort lors des adjudications de 1860 et 1861. Avec des sommes de 2.304 et 2.299 F/ha aux adjudications du Baron de Rothschild, on arrive à des niveaux sans précédents [906]. La raréfaction du charbon de bois oblige – ou encourage - certains maîtres de forges à recourir au coke. Les uns s'orientent vers la solution du combustible mixte[907] comme on le voit faire à Eclaron par la société des maîtres de forges à partir de 1848, mais dans une proportion ne dépassant pas 10%[908]. D'autres estiment que le charbon de bois a fait son temps et qu'il faut se mettre au coke seul : un essai est fait à Bayard-sur-Marne en 1852 par les Frères Jacquot dans un haut-fourneau construit spécialement pour fonctionner entièrement au coke mais il se solde par

---

en vigueur, tous les industriels de la vallée de la Blaise qui ne possèdent pas de minières, et il y en a beaucoup dans ce cas, seront à la merci des Belges qui leur vendront leur minerai au prix qu'ils voudront. »

[904] : Les A.N.L. ne comportent pas de séances d'adjudications de coupes de bois en 1854, 1856, 1858, 1862, 1863 et 1864, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'aient pas été organisées ailleurs - par exemple à Paris - mais paraît douteux.

[905] : A. D. 52, 8 M SUP, Chambre de Commerce de St-Dizier, Rapport au Ministre, 16 avril 1862.

[906] : A. N. L. : Coupes de bois du Baron de Rothschild adjugées en bloc le 25 octobre 1860 à Edouard Zégut, maître de forges à Sommevoire ; cautions : Jules Guyard fils, maître de forges, et Edme Godard, marchand de bois à St-Dizier, et le 23 octobre 1861 à Alfred Danelle, cautions : Fernand et Paul Danelle, tous maîtres de forges à Louvemont.

[907] : Gille ALVES, « Les progrès techniques des hauts-fourneaux (1835-1872) », carte, page 150 : Les hauts-fourneaux et leurs équipements en 1850, *La métallurgie de la Haute-Marne*, Cahiers du Patrimoine, 1997.

[908] : A. D. Haute-Marne, 5 J 141, Rapport de l'Ingénieur en chef des Mines sur la situation de l'industrie du fer en Haute-Marne, 1860 : « Les hauts-fourneaux qui produisent les fontes grises pour moulage en 1ère ou 2éme fusion sont les seuls à consommer un peu de coke, sans dépasser 10 %. »

un échec[909]. Pourtant, trois ans après, l'Ingénieur des mines croit encore au succès de cette solution[910].

Dans de telles conditions, il n'est pas surprenant de voir l'élève de l'Ecole des Mines Braconnier dire en 1857 que les approvisionnements en charbon de bois sont le côté le plus difficile de la tâche du maître de forges et que faute de mettre un prix très élevé aux coupes de bois, tel ou tel devra laisser chômer son usine[911].

3°) La filière au charbon de bois est-elle condamnée ?

C'est la troisième fois que la question se pose au Clos Mortier de savoir s'il faut persévérer ou non dans la voie de l'élaboration de la fonte et du fer au moyen exclusif du charbon de bois. A côté de l'augmentation continue du prix du bois qui alimente les plaintes de Jules Rozet[912], une autre menace est représentée par le fer puddlé dont la qualité progresse au point de remettre en question la place privilégiée du fer affiné au bois dans le tréfilage. En effet, les forges anglaises de Haute-Marne produisent maintenant un fer à la houille qui, après s'être imposé dans les plus gros diamètres au milieu des années 1840, accepte de passer à la filière dans les plus petits.

Pourtant, les hauts-fourneaux et les affineries du Clos Mortier continuent de travailler entièrement au charbon de bois. Dans tous les hauts-fourneaux exploités par Rozet et de Ménisson, la fonte est toujours obtenue au combustible végétal sans adjonction de coke (sauf à de très rares exceptions, notamment en avril, mai et juin 1853, avec des adjonctions de 99 kg au mille[913]). Lorsque Jules Rozet manque de fonte et fait appel à des confrères, il spécifie bien « sans coak, bien entendu »[914]. A la maison Bougueret & Cie de Châtillon-sur-Seine, il rappelle que les fontes à refondre de première qualité du Clos Mortier sont « sans coak ni escarbille »[915]. A Eclaron, quand le Fourneau marche pour son compte[916], et dès qu'il devient seul locataire

---

[909] : BRACONNIER, E.N.S.M.P. M 1857² (628), *Mémoire sur la fabrication du fer dans la Haute-Marne* : Le haut-fourneau de Bayard a été établi selon les dimensions belges pour fonctionner au coke. Mais cela a été un échec peut-être à cause de la mauvaise qualité du coke, du manque d'expérience ou du découragement.

[910] : - Ph. DELORME, *Forêts et Hauts-fourneaux à Saint-Dizier et dans le nord de la Haute-Marne*, St-Dizier,1995, d'après A. D. Haute-Marne, 130 S 195, haut-fourneau des Crassés, avis de l'Ingénieur des Mines, 12 avril 1855.
- Gille ALVES, « Les progrès techniques des hauts-fourneaux (1835-1872) », art. cit..

[911] : E.N.S.M.P., BRACONNIER, M 1857² (628), *Mémoire sur la fabrication du fer dans la Haute-Marne et constitution géologique du département* : « Ce qui coûte le plus de soucis et de tracas au maître de forges, ce n'est pas la production de la fonte et son élaboration, c'est l'achat du combustible. (…) Souvent le défaut de s'entendre, ou l'animosité, amènent des hausses considérables ; et le chômage de plusieurs forges devient inévitable si elles ne peuvent atteindre le prix de l'adjudication. »

[912] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Roux Prenat, maître de forges, Lyon, 3 avril 1850 : « Avec les prix auxquels nous avons été forcés d'acheter le charbon, le fer au bois nous revient pris à l'usine de 290 à 300 F. Il n'y a donc pas moyen de livrer à Gray à 315. C'est bien à regret que nous refusons. »

[913] : Ibid., Journal du Clos Mortier, 1852.

[914] : Ibid., Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Voillaume, maître de forges à Poissons, 30 janvier 1854 ; Rozet et de Ménisson à Jacquot Frères et Neveux, 11 avril 1854.

[915] : Ibid., Copies de lettres, Rozet à Bougueret & Cie, Châtillon-sur-Seine, 12 et 20 mars 1854.

[916] : Ibid., Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Cavé, Paris, 24 mars 1853 : « ….., le Fourneau d'Eclaron marchant maintenant pour notre compte personnel, … ».

(septembre 1854), Jules Rozet s'empresse de reprendre la fabrication de la fonte exclusivement au charbon de bois[917].

Progression de la superficie des coupes de bois adjugées au Clos Mortier lors des adjudications de la Famille d'Orléans (1849-1852), puis Werlé-Rothschild et héritiers Orléans (1853-1856)			
Année	Nombre de lots de taillis (plus futaie abandonnée) mis en vente	Nombre de lots adjugés au Clos Mortier	Superficie
1849	23	3	23, 72 ha
1850	38	4	32, 73 ha
1851	40	7	46, 86 ha
1852	43	4	48, 78 ha
1853	8 lots offerts, pas de lot vendu	-	-
1854	Pas de séance d'adjudication	-	-
1855	12 lots offerts	6	50, 68 ha
Source : A.N.L. Adjudications des coupes de bois 1849-1855.			

Loin de réduire leur consommation de charbon de bois, Rozet et de Ménisson se livrent à des achats de coupes de bois dont la superficie double presque entre 1849 et 1855. Pour stocker ces quantités inhabituelles de charbon de bois, les halles ne suffisent pas. Les garder à l'extérieur est impossible car il faut impérativement les protéger des intempéries. C'est pourquoi Jules Rozet demande à des marchands de produits imperméables s'ils peuvent leur fournir des bâches pendant quelques mois[918].

Pourquoi acheter tant de coupes alors que le bois devient plus cher ? Il y a deux raisons à cela. La première est que les maîtres de forges en ayant les moyens – c'est le cas de Rozet et de Ménisson - se hâtent de prendre des coupes avant que les prix ne montent encore. La deuxième est à retirer de la comparaison du prix du bois et de celui de la fonte à refondre n° 1 au Clos Mortier[919]. L'histogramme suivant (il commence au moment de la reprise des affaires (fin 1849) et se termine avec les derniers renseignements que l'on peut tirer des registres de correspondance du Clos Mortier) montre que le prix des fontes à refondre de 1ère qualité augmentent plus vite que celui du bois. On a en fait un « ciseau » positif. Dans ces conditions, Jules Rozet n'a aucune raison de changer ses procédés de fabrication dans la mesure où il parvient à se fournir en charbon de bois.

[917] : Ibid., Journal du Fourneau d'Eclaron, août 1848 – août 1855, plus octobre, décembre 1854, juin et juillet 1855, inclus et inscrits par erreur dans le Journal du Clos Mortier. En société, par exemple au mois d'avril 1852, pour 22 jours de fonctionnement, le Fourneau brûle 318 mètres de charbon, 150 hectolitres d'escarbille et 424 kg de coke. De septembre 1854 à septembre 1855, Jules Rozet, seul locataire n'utilise plus de coke.

[918] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Baudin Frères, Paris, 11 juin 1854 ; à Husson, Quai des Tournelles, Paris, 27 juin 1854.

[919] : Pour le prix de la fonte, on a retenu ici non pas celui des factures (car il correspond à celui accepté par le Clos Mortier au moment de la commande, parfois plusieurs mois avant) mais le prix donné par Rozet à la suite d'une demande de renseignement. Comme on n'a pas le moindre renseignement pour l'année 1854, on a arrêté ce graphique à l'année 1853.

On peut aussi penser que Rozet et de Ménisson se hâtent de fabriquer le plus rapidement possible le maximum de fonte avant que le prochain abaissement des barrières douanières ne provoque « l'avilissement » des prix et ne mettent leurs fontes au bois hors course. S'engage alors une sorte de course-poursuite dans laquelle Rozet et de Ménisson développent leur production en recourant à toutes les solutions possibles. En décembre 1852, ils font des démarches pour louer le fourneau de Jean d'Heurs, mais le propriétaire se montre trop exigeant[920]. Ils doivent se résoudre à en construire un eux-mêmes. Mais pour éviter de se lancer dans un investissement coûteux dont la rentabilité à long terme serait discutable, ils choisissent d'en édifier un petit. Comme le temps presse, celui-ci est mis en route au mois de février 1854, en même temps qu'arrive l'autorisation. Dans leur demande, Rozet et de Ménisson annonçaient que cette nouvelle construction devait exclusivement servir à des essais. C'est pour cette raison que le Préfet accordait une autorisation provisoire pour procéder « à des essais comparatifs sur la fusion des minerais de fer au charbon de bois et la fusion au coke », en précisant que cette construction serait faite « sous la surveillance de Ingénieurs des Mines et uniquement pour l'utilité générale »[921]. Mais le haut-fourneau n° 3 n'est le théâtre d'aucune expérience, le Journal en fait foi : l'unique combustible utilisé est le charbon de bois, aucune charge de coke ou de minerai particulier n'est introduite, aucun calcul comparatif n'est fait. L'Ingénieur des Mines constate qu'il ne sert en aucune façon à des expérimentations mais à la production de fonte au bois pour le chemin de fer de Blesmes à Gray (environ 60.000 kg de fonte par mois). Il ajoute que, malgré trois visites, on n'a jamais pu lui montrer le moindre tas de coke dans l'enceinte de l'usine.

A quelques pas de là, les voisins de Marnaval, Adam et Becquey, n'ont pas la même chance et n'obtiennent pas l'autorisation de mettre à feu leur troisième haut-fourneau. Le temps semble fini où l'on construisait et mettait en route sans attendre les permissions. Ils protestent auprès du Préfet. L'Ingénieur des Mines semble leur donner raison en observant qu'après avoir acquis très cher les coupes de bois, les maîtres de forges sont contraints de réaliser au plus vite leurs capitaux avant l'abaissement définitif des droits sur les fers étrangers[922]. Le Préfet accorde finalement à Marnaval l'autorisation de poursuivre les travaux mais pas de mettre à feu. Il insiste : « Toutes les formalités doivent être remplies. »

---

[920] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, E. de Ménisson à Chantreaux, Jean d'Heurs, 26 décembre 1852 : « Nous n'avons jamais pensé dépasser le chiffre de 2.400 f de loyer. Vous nous demandez juste le double. Nous regrettons Monsieur que ce chiffre complètement exagéré ne nous permette pas de traiter."

[921] : A.D. Haute-Marne, 130 S 194 et 196 : Autorisation provisoire du 14 février 1854. Lettre de l'Ingénieur en chef au Préfet, 24 mars 1856.

[922] : - Ibid, 130 S 194 et 195, lettre de l'Ingénieur en chef des Mines, Drouot, au Préfet, 19 avril 1854, pièce n° 77.

- Ibid, 130 S 195, Dossier 180 bis, Adam et Becquey au Préfet, mai 1854 : « Le défaut d'autorisation de mettre en feu avant l'accomplissement de formalités très longues et dont il est impossible de fixer le terme, détruit l'opportunité de la détermination que nous avions prise, elle nous force à suspendre la construction jusqu'à ce que l'autorisation ait été accordée. A cette époque, les droits protecteurs auront subi une nouvelle diminution, les circonstances moins favorables nous auront déjà fait éprouver sur nos charbons des pertes que nous aurions évitées, et dont l'importance devait couvrir et au delà, les dépenses des constructions. »

Au Clos Mortier, on a bien manœuvré en contournant l'obstacle administratif et en obtenant une autorisation provisoire. L'Ingénieur en chef des Mines lui-même reconnaît l'adresse dont ont fait preuve Rozet et de Ménisson. Mais il prévient clairement le ministre : selon lui, l'arrêté du Préfet du 14 février 1854 a été rendu en dehors de toute légalité car le décret de décentralisation du 25 mars 1852, en conférant au Préfet le droit de se prononcer sur certaines affaires intéressant les usines métallurgiques, a réservé au « Pouvoir Souverain » le droit exclusif de statuer sur la création de nouveaux établissements. Rozet et de Ménisson sont donc invités à se mettre en règle ; ils s'empressent de déposer une demande le 31 mai 1856 et l'obtiennent en novembre 1857. C'est bien tard, mais l'essentiel pour eux est d'avoir pu brûler à temps leur charbon de bois.

4°) L'ouverture par les voies de communication

a) L'abaissement des tarifs

Positive et décisive est l'arrivée des voies de communication modernes près de St-Dizier. Il faut bien dire « près de » et non pas « à » St-Dizier : en effet le Canal de la Marne au Rhin et le chemin de fer Paris–Strasbourg, prenant tous deux au plus court entre Vitry-le-François et Bar-le-Duc, contournent la cité bragarde et le nord de la Haute-Marne. Le rail arrive à St-Dizier seulement au mois de mars 1854 et le canal douze ans après, en 1866.

De ces deux moyens de communication, c'est le chemin de fer qui retient le plus l'attention de Jules Rozet. Dans le Journal et la correspondance, il reste pratiquement muet sur la construction du Canal de la Marne au Rhin et son influence sur la commercialisation des productions du Clos Mortier. Au contraire, le Registre de copies de lettres montre qu'il suit avec attention l'avancée du chemin de fer dont les travaux ont commencé à Paris et progressent vers la Champagne. Dès que la ligne atteint Châlons-sur-Marne (le tronçon Epernay-Châlons est ouvert le 10 novembre 1849), Jules Rozet s'enquiert auprès du Chef de gare des prix auxquels il pourrait expédier des fils de fer sur Paris avec que le régime de la petite vitesse[923]. Mais la cité châlonnaise est encore trop éloignée de St-Dizier et il faut attendre l'ouverture du tronçon Châlons-Vitry-le-François le 5 septembre 1850 pour que la voie ferrée commence à exercer sa force d'attraction. Aussitôt, Jules Rozet demande à expédier des saumons de fonte sur Paris à partir de la gare de Vitry[924]. Le 16 octobre 1850, le Clos Mortier peut annoncer pour la première fois à un client que ses fontes peuvent être réceptionnées en gare de Strasbourg à Paris.

Quelle incidence l'ouverture du Canal de la Marne-au-Rhin et du chemin de fer a-t-elle sur le prix des transports ? En prenant l'exemple de la liaison entre St-Dizier et Paris, celle qui importe le plus à Jules Rozet et à ses confrères, et en retenant l'écart du prix entre la fonte à St-

[923] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet au chef de gare de Châlons, 23 et 31 décembre 1849.
[924] : Ibid, Rozet et de Ménisson au chef de gare de Vitry-le-François, 7 septembre 1850. Rozet et de Ménisson à Mirio, marchand de fonte, rue Buffault n° 26, Paris, 16 octobre 1850.

Dizier et à Paris, on peut observer que le coût du transport a été divisé par trois ou quatre entre 1850 et 1854 comme on le voit sur le tableau, mais sans opérer une révolution brutale du jour au lendemain.

Dans quelle mesure cette baisse est-elle à mettre au compte de la voie ferrée ou de la voie fluviale, ou des deux à la fois, il n'est pas toujours facile de le savoir. La construction du Canal de la Marne au Rhin a bien permis de diminuer les prix : 14 francs seulement le mille pour transporter les fontes du fourneau de Sermaize jusqu'à Paris[925]. Si l'on fait le calcul à partir de St-Dizier, c'est plus cher car les usines restent éloignées de cette voie de communication ; elles tentent alors de tirer le meilleur parti possible de la voie d'eau, soit en chargeant les fontes et fers sur les marnois et les brelles descendant jusqu'à Paris par la force du courant de la Marne, soit en faisant la première partie du trajet par roulage jusqu'à Vitry-le-François puis en transférant les marchandises sur les bateaux du Canal de la Marne au Rhin. Les premiers (les bateaux et les trains de bois) sont plus aptes à livrer leur charge sur les berges et les ports de la Seine en amont de l'île de la Cité, tandis que les seconds (les bateaux de canal) viennent déposer leur cargaison au port de la Villette et le long du canal St-Martin. Il reste que le seul trajet entre St-Dizier et Vitry-le-François grève lourdement le prix du transport total jusqu'à Paris et le maintient entre 18 et 24 francs le mille, ce pourquoi la cité bragarde ne cesse de réclamer l'aménagement de la Marne sur cette section d'une quarantaine de kilomètres.

Quant au roulage, ses prix semblent avoir diminué déjà avant l'arrivée du chemin de fer. Donné pour 6 F entre St-Dizier et Vitry-le-François en 1847, le trajet sur essieux ne revient plus qu'à une somme d'environ 3 à 4,50 F en 1850 ; une phrase manuscrite (mais rayée dans le texte) relevée dans le rapport de l'Ingénieur en chef des Mines pourrait confirmer cette baisse : « Le prix de la houille a un peu baissé par suite de la diminution du prix du transport sur les routes de terre. »[926]. A la même époque, un élève de l'Ecole des Mines signale que le transport à partir de St-Dizier vers Paris n'est pas plus coûteux par voie de terre que par la Marne[927]. La dernière baisse de prix du transport est à attribuer à l'ouverture de la gare de St-Dizier au printemps 1854.

La baisse du prix du transport des fontes du Clos Mortier entre St-Dizier et Paris de 1850 à 1854

Date	Prix à St-Dizier ou à l'usine	Prix à Paris	Coût du transport	
			Francs/1.000 kg	%
Sept.- oct. 1850	100, 00 F	145, 00 F	45, 00 F	31, 3 %
Décembre 1850	107, 50 F	150, 00 F	42, 50 F	28, 3 %
Février 1851	115, 00 F	165, 00 F	50, 00 F	30, 3 %
Mars 1851	115, 00 F	148, 00 F	33, 00 F	22, 3 %
Avril 1851	130, 00 F	150, 00 F	20, 00 F	13, 3 %
Décembre 1851	110, 00 F	140, 00 F	30, 00 F	21, 4 %
Janvier 1852	120, 00 F	155, 00 F	35, 00 F	22, 5 %

925 : Ibid, Rozet à Le Maire, régisseur, Fourneau de Sermaize, 13 mai 1849.
926 : A. D. Haute-Marne, 130 S 194, Dossier « Forge anglaise de St-Dizier », pièce 187, 19 juin 1850
927 : LEBLEU, E.N.S.M.P., CR 1850 (443), , *Mémoire sur le travail du fer en Haute-Marne, 1850*, page 5.

Février 1852	135, 00 F	155, 00 F	20, 00 F	12, 9 %
10 octobre 1852	110,00 F ?			
6 décembre 1852	140, 00 F	162, 50 F	22, 50 F	13, 8 %
19 décembre 1852	165, 00 F			
17 janvier 1853	175, 00 F	190, 00 F	15, 00 F	7, 9 %
5 février 1853	180, 00 F	195, 00 F	15, 00 F	7, 7 %
Décembre 1853	195, 00 F	215, 00 F	20, 00 F	9, 3 %
Mars 1854		210, 00 F		
Avril 1854	190,00 F	205, 00 F	15, 00 F	7, 3 %
Juin 1854	190, 00 F	202, 50 F	12, 50 F	6, 1 %
Source : A.. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, 1850 – 1854				

Le roulage et le bateau de rivière ne sont donc pas démonétisés par le chemin de fer, du moins pas immédiatement, et Jules Rozet utilise l'un ou l'autre en fonction des intempéries, de la saison ou de l'engorgement de la gare de Vitry-le-François. On mesure le monde qui sépare maintenant le prix des transports selon qu'on se dirige vers Paris ou vers le Midi. Il tombe à 15 F en 1853 et même 12,50 en 1854 à destination de la capitale. Vers Gray (140 km à vol d'oiseau au lieu de 200), il s'établit normalement à 18 F et peut monter à 26 F s'il y a pénurie de rouliers ; à ce prix, il faut ajouter celui du reste du trajet à accomplir pour gagner les marchés demandeurs de la Bourgogne, de Lyon ou de la Loire[928].

b) Une nouvelle géographie de la distribution ?

L'ouverture des voies ferrées est donc déterminante pour la conquête du marché parisien. La rapidité n'y est pas pour rien : même par la « petite vitesse », le trajet entre Vitry-le-François et Paris (gare de Strasbourg) ne demande qu'une dizaine de jours. Si le client est pressé et veut recevoir sa commande avant une certaine date, le chemin de fer l'emporte sur tout autre moyen[929]. Autre avantage, la régularité des liaisons ferroviaires par rapport à la route et à la Marne : la première est toujours soumise aux impératifs saisonniers et prioritaires des travaux agricoles (semailles, fenaison, moissons, livraisons de la St-Martin), la seconde reste dépendante du rythme des étiages et des bonnes eaux, du gel, de la sécheresse et des inondations. Pour sa part, le Canal de la Marne au Rhin n'offre d'intérêt que pour les fontes produites dans les hauts-fourneaux loués juste à côté par Rozet et de Ménisson. Par contre, les fontes expédiées à partir de St-Dizier doivent d'abord, on le sait, effectuer le parcours jusqu'à Vitry-le-François par la route ou sur la Marne dans des conditions précaires et très coûteuses avant d'être transbordées sur les bateaux de canal à Vitry-le-François. De là, elles mettront une quinzaine de jours pour arriver à Paris, mais cela peut prendre quatre à cinq semaines[930].

[928] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet & de Ménisson à Cattenot Béranger, négociant, rue Vaubécourt n° 11, Lyon, 15 décembre 1853 ; Rozet & de Ménisson à Schneider & Cie, 23 mars 1854..

[929] : Ibid., Rozet à Guibourt, agent à Vitry-le-François de G. Varnier, commissionnaire, 18 déc. 1851 : « Nous dire de toute urgence si la gelée suspendra la marche de vos bateaux qui sont en rivière et si nous pouvons compter avec certitude sur l'arrivée aux époques indiquées des fontes qui sont chargées. Besoin absolu de le savoir car nous avons des livraisons à faire à la fin du mois. Sinon, expédier par chemin de fer. »

[930] : Ibid, Rozet à Ernest Gouin, Les Batignolle, 23 janvier 1852 ; à Guillaumet, quai de la Rapée, Paris, 14 nov. 1853.

Signe que la voie ferrée devient en peu de temps son moyen de transport de prédilection, Jules Rozet établit ses prix à Paris, « rendu en gare de Strasbourg » à partir du mois d'octobre 1850[931]. Cela ne veut pas dire que le chemin de fer est devenu soudainement la panacée : il ne suffit pas que les rails soient posés pour que le trafic s'établisse et que les trains roulent normalement. Dans les premiers temps par exemple, les abords de la gare de Vitry-le-François sont en tellement mauvais état que les voituriers partis de St-Dizier sont obligés d'attendre des heures pour rien et sont empêchés de faire l'aller et retour dans la journée ; dans ces conditions, ils augmentent leurs tarifs - 4,50 au lieu de 3 F - ce qui ne fait pas l'affaire des maîtres de forges ayant pris des engagements à long terme avec la Compagnie de Strasbourg[932]. Puis c'est le mauvais fonctionnement de la gare de La Villette qui provoque le mécontentement des clients : Jules Rozet est obligé de protester vigoureusement contre l'impolitesse et l'inactivité des employés, le désordre qui règne et les erreurs de livraison[933]. C'est pourquoi, il se ménage la possibilité de faire arriver ses fontes sur les berges de la Seine, quai de la Rapée[934].

La réalisation des différents tronçons de la ligne en direction de Nancy et de Strasbourg et des bretelles méridiennes tirées vers Metz et Thionville d'une part, Mulhouse et Thann de l'autre ouvrent peu à peu des marchés nouveaux en Lorraine (et plus seulement dans le Barrois) et en Alsace. Pour la Lorraine, la question se pose de savoir à quoi peuvent être utilisées les fontes livrées par Jules Rozet car cette région sidérurgique est parfaitement capable de produire elle-même des fontes de qualité à partir des gisements de « fer fort ». Mais la correspondance du Clos Mortier ne nous donne aucun élément de réponse à ce sujet.

Dès que le chemin de fer atteint Strasbourg (1852), ce n'est pas seulement la capitale alsacienne qui se trouve à portée de main mais aussi les centres industriels du sud puisque les lignes Mulhouse-Thann et Strasbourg-Bâle existent déjà depuis 1839 et 1846. Dans cette direction, on charge sur essieux au Clos Mortier (en attendant la construction de la bretelle de Blesmes à St-Dizier) et on roule jusqu'à la gare de Nançois-le-Petit (près de Ligny-en-Barrois) ; là, les fontes sont transbordées sur wagons. Assez considérable jusqu'à Mulhouse (environ 350 km), la distance grève lourdement les prix. La demande existe bien sur cette place, mais les tarifs initialement consentis par Jules Rozet sont difficilement acceptés par les industriels, au point qu'il va jusqu'à prospecter la Haute-Saône pour se faire livrer des fontes comtoises à moindre coût et les vendre à son propre compte[935]. C'est seulement quand la gare de St-Dizier est ouverte (mars 1854) que les fontes du Clos Mortier effectuent la totalité du trajet sur wagons en passant

---

931 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Mirio, 16 octobre 1850.
932 : Ibid., Rozet à Chemin de fer, Gare de Strasbourg, Paris, 27 novembre 1850.
933 : Ibid, Rozet et de Ménisson à Vigné, Paris, 29 avril 1853.
934 : Ibid, lettres des 29 novembre, 1er et 8 déc. 1851, 23 janvier, 1er février 1852, 4 nov. 1853.

par Blesmes. Alors elles prennent vraiment position à Mulhouse, Thann ou Bitschwiller. Il est à remarquer que Jules Rozet ne fait jamais appel aux services des bateaux du Canal de la Marne-au-Rhin, ouvert à Strasbourg en 1851, pour acheminer ses fontes vers l'Alsace.

En direction du Midi, Rozet et de Ménisson ont bien des difficultés à répondre aux demandes de cette région à cause de la rareté ou l'irrégularité des convois et des exigences des rouliers. Rozet pense contourner l'obstacle en utilisant le chemin de fer : chargées sur essieux à St-Dizier, les fontes seraient mises sur wagon en gare de Vitry-le-François et dirigées sur Paris ; puis, en direction du sud-est, elles poursuivraient leur trajet par voie ferrée et seraient livrées en gare de Chalon-sur-Saône ou Dijon ; transbordées sur bateau, elles gagneraient Lyon par la Saône[936]. Renseignements pris, cette solution est abandonnée car elle serait encore plus chère (36 à 37 F au lieu de 25 à 26). Un an après, la gare de St-Dizier étant ouverte, Rozet reprend son idée à l'occasion d'une livraison de fontes chez Schneider, au Creusot, mais sans plus de succès[937]. Quelques mois plus tard, alors que la ligne de St-Dizier à Gray n'est pas achevée, il effectue une première livraison de fontes pour Lyon « par le chemin de fer », ce qui laisse supposer que le détour par Paris se révèle économique, jusqu'en 1859 au moins[938].

Vers le Nord, les lacunes et les complications de circulation offertes par la voie fluviale font que les commissionnaires de St-Dizier préfèrent utiliser le transport sur essieux. Inexistant pour les fontes du Clos Mortier, malgré le court intermède de 1839 et 1840, ce débouché s'ouvre avec le chemin de fer. En effet, plusieurs maîtres de forges de Champagne obtiennent en 1854 des tarifs à forfait pour transporter leurs fontes de la gare de St-Dizier à celle de Valenciennes (20 F, puis 19 le mille). A la suite d'une proposition de marché faite par une maison de Lille, Jules Rozet réussit lui aussi à obtenir un tarif intéressant et expédie aussitôt la commande[939].

Ainsi le schéma des destinations géographiques des produits du Clos Mortier se modifie sensiblement par rapport à ce qu'il était une vingtaine d'années auparavant. En fait, il faudrait distinguer le réseau de distribution des fils de fer et celui des fontes, car c'est à ces dernières que les canaux et surtout le chemin de fer fournissent l'occasion de se porter en avant sur des lignes de front où elles viennent contester les fontes britanniques (à Paris) ou belges (dans le Nord). Vers le Midi et le Centre, Jules Rozet observe qu'il n'est pas en position de force par rapport aux fontes et aux produits de Comté ou du Berry, ce qui ne l'empêche pas de répondre à des

---

[935] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet & de Ménisson à Robinet & Cie, Maître de forges au Magny, (Haute-Saône) 19 déc. 1852 : « Etes vous en mesure de nous fournir des fontes à refondre 1ère qualité ? Vos prix, rendu à Mulhouse ? »

[936] : A. D. Hte-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Cattenot Béranger, Lyon, et Vandevenken, Paris, 10 déc. 1853.

[937] : Ibid, Rozet à Schneider & Cie le Creusot, 23 mars et 11 avril 1854.

[938] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Fourneau neuf, novembre 1854 ; Expéditions de fontes, mai 1859.

[939] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet & de Ménisson aux Administrateurs du Chemin de fer du Nord, 22 et 28mai, 19 juin 1854 ; à la Compagnie du Chemin de fer de l'Est, 4 juin 1854.

sollicitations. Mais, l'absence de voies fluviale et ferroviaire à partir de St-Dizier même compromet les chances de s'imposer durablement dans le Midi.

Ainsi, les espoirs placés en 1846 dans le chemin de fer en ce qui concerne la diminution du prix des transports sont à peu près comblés et permettent aux produits du Clos Mortier de s'imposer plus largement sur le marché français.

III / AU CLOS MORTIER, SUCCÈS DU FIL DE FER PUDDLÉ ET DE LA FONTE À REFONDRE

Comment le Clos Mortier répond-t-il à cet ensemble contrasté de contraintes et de facteurs stimulants ?

1°) Le fil de fer : du fer au bois au fer puddlé

a) Mener le processus de fabrication au bois jusqu'à la dernière extrémité.

Jules Rozet est bien obligé de prendre acte des progrès du fer puddlé dans les opérations de tréfilage et du coût de plus en plus élevé de la fabrication du fer entièrement au charbon de bois : « La fabrication, ou pour mieux dire la vente du fil de fer au charbon de bois (n'est) plus possible dans les gros numéros c'est–à-dire à partir du n° 14 des Forges, depuis qu'on est parvenu à tirer le fer puddlé jusqu'au n° 14. »[940]. Plutôt que de se convertir à la technique du puddlage, il essaye d'utiliser ses feux d'affinerie au charbon de bois jusqu'aux limites du possible.

Un premier sursis lui est accordé quand il constate que les fontes élaborées à l'air chaud - elles ont pourtant moins bonne réputation qu'à l'air froid – donnent un fer se travaillant mieux dans les foyers d'affinage au charbon de bois[941]. Par ailleurs, à partir de novembre 1849, il réussit à alimenter ses feux d'affinerie de manière plus économique grâce à des fontes de récupération, des ferrailles et des vieilles tôles[942]. Pour cela il fait appel à des fournisseurs proches (St-Dizier, Vitry-le-François) ou un peu plus éloignés (Châlons-sur-Marne, Troyes). L'existence du chemin de fer lui permet même de recourir à des marchands parisiens (Vve Magne, Bresson). Les chargements mentionnés par le Journal et la correspondance entre 1849 et 1854 vont de quelques centaines de kilos à quelques tonnes.

Très occasionnellement, le fer au bois reprend de l'intérêt à l'atelier de tréfilerie : dans les moments de presse, on le préfère au fer puddlé car il passe plus rapidement à la filière[943]. Malgré tout le fil de fer au bois est acculé dans ses derniers retranchements car son prix de revient s'élève à 246, 63 alors que le cours est à 230 F (selon Lebleu). Jules Rozet en est réduit au mois de décembre 1851 à démarcher les derniers manufacturiers de Normandie travaillant encore avec de la machine au bois comme celle du Clos Mortier et dont la seule issue de se réfugier dans quelques fabrications très particulières telles les épingles noires, les aiguilles, les fils à carder[944]. Il essaye aussi de mobiliser ses cousins Chanoine pour obtenir de nouvelles adresses de

---

[940] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Paul Fouquet, manufacturier, Montreuil l'Argilé, près de Rugles (écrit par J. Rozet en personne), 10 décembre 1851.

[941] : Ibid, Rozet à Lagoutte, maître de forges à La Villette : « Nous nous sommes aperçus que nos fontes (à l'air chaud), loin d'avoir perdu de la qualité, se comportaient mieux qu'auparavant dans nos affineries pour la fabrication du fil de fer. », 15 déc. 1850.

[942] : LEBLEU, op. cit., pp. 13 et suiv. Lebleu précise qu'on introduit dans le feu d'affinerie 70 kg de fonte, 3 à 4 kg de ferrailles, 3 à 4 kg de scories riches et 1,5 kg de battitures et qu'on obtient une loupe de 55 kg..

[943] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozetet de Ménisson à Pauthier, voyageur de commerce, 15 décembre 1849.

négociants de vin de Champagne afin d'écouler les fils de fer à ficeler les bouteilles n° 7 et n° 8 qui se font encore au bois[945].

En fin de compte la solution du recyclage ne suffit pas à rendre économique l'affinage au charbon de bois : Jules Rozet sait parfaitement que le recours aux matériaux de récupération est un procédé utilisé également par les forges anglaises d'Abainville et de Denain où l'on travaille avec de la houille, combustible bien plus économique[946]. En 1854, les cours du fil de fer étant affectés d'une forte baisse, Jules Rozet interrompt provisoirement le travail de sa filerie[947], laissant fonctionner les feux d'affinage au ralenti ou de façon irrégulière. Il se débarrasse de son stock de vieilles tôles et éteint définitivement son affinerie au mois de mars 1854[948], mais sans la démolir[949]. Cependant, le prestige du fer au bois reste assez vivace dans les esprits pour que, trois ans plus tard, les Frères Bonnor, solidement expérimentés dans les techniques anglaises du puddlage et du laminage et sans aucun lien d'origine avec la Haute-Marne, envisagent sérieusement de remettre cet atelier en activité, c'est du moins ce qu'annonce le Garde-mines de Wassy [950].

b) Travailler avec les forges anglaises voisines

Alors, pourquoi ne pas faire travailler la filerie du Clos Mortier avec la Forge des Lachats toute proche ? Mais il semble que cette usine ne soit pas encore équipée de fours à puddler.

---

[944] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet & de Ménisson à Paul Fouquet, manufacturier, Montreuil l'Argille, près de Rugles (Eure), 10 déc. 1851.

[945] : Ibid, Rozet & de Ménisson à Chanoine, 10 décembre 1851.

[946] : Ibid, Rozet & de Ménisson à Salin, Magne & Cie, Abainville, 19 janvier 1854 ; à l'Administrateur des forges de Denain, 30 janvier 1854.

[947] : Ibid, Rozet à Prudhomme, rue St-Denis n° 293, Paris, et à Guillemart, négociant, Rugles, 4 juillet 1854 : « La baisse incessante et ruineuse des fils de fer nous détermine à suspendre momentanément cette fabrication. »

[948] : Ibid, Journal du Clos Mortier, 1853, 1854, (1855 : manque) et 1856.

[949] : En conservant son affinerie, Jules Rozet se ménage la possibilité de la réutiliser un jour, au cas où, comme cela s'est déjà produit, le fer au bois redeviendrait un produit rentable, surtout s'il en avait l'exclusivité. Le même raisonnement est fait plus tard dans le département de la Meuse, aux forges d'Haironville, par Henri Godinot. Nouveau propriétaire depuis 1882, il remet en route les fours à puddler pour répondre à la demande d'une clientèle particulière. Il conserve ce créneau pour toute la France. Il fournira en 1889 une partie des rivets destinés à l'assemblage des poutrelles de la Tour Eiffel, selon une technique nouvelle qui remplace le boulonnage traditionnel.

[950] : A. D. Haute-Marne, 130 S 196, Dossier d'autorisation du « haut-fourneau d'essai » n° 3 du Clos Mortier, 14 novembre 1857, Rapport du Garde Mines, 27 janvier 1857 : « Les feux d'affinerie sont en chômage ; mais il est très probable que ces feux seront remis en activité dans le courant de cette année par MM. Bonnor Frères, Malgras & Cie qui les ont loués à MM. Rozet et de Ménisson. »

La construction de la Forge des Lachats (Clos Mortier) en 1851 et 1852 *Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Clos Mortier*	
Date	Achats et réceptions mentionnés par le Journal
Septembre 1851	« Frais relatifs à la construction du laminoir, briques réfractaires, briques de Vandoeuvre, chaux, briques du Vert-Bois, tuiles creuses ».
Octobre 1851	« Frais pour la construction du laminoir »
Novembre 1851	« Frais pour la construction du laminoir : Reçu : 2 cylindres durs à canelures ovales, 456 k°, 425 k° tourné et 1 cylindre mi-dur, 345 k°, 305 k° tourné (provenance : Rigny & Mayeur, à Cousances-les-Forges). »
Décembre 1851	« Houilles reçues : - 56.328 k°, Denain 4.680 k°, Prusse »
Janvier 1852	« Construction du laminoir »
Février 1852	« Houilles de Prusse reçues de Dehaynin Père, Fils & Cie : 22.823 k° »
Février 1852	« Houilles reçues : 49.956 k° »
Mars 1852	« Reçu de notre laminoir : fer Machine, 84.100 k° »
Avril 1852	« Livré pour la construction du laminoir ».

On est mal renseigné sur cette forge car les archives du Fonds Rozet ne contiennent pas le Journal de cette usine. Celui du Clos Mortier mentionne seulement une série de frais relatifs à la « construction du laminoir » entre septembre 1851 et avril 1852 ; il note des achats de briques réfractaires en 1854, mais sans préciser si c'est pour la réparation d'un haut-fourneau ou pour la construction d'un four à réchauffer ou d'un four à puddler[951]. La construction de la forge des Lachats semble avoir été poursuivie en 1851 et 1852 avec des fours à réchauffer et de nouveaux laminoirs. Mais rien ne nous permet d'affirmer que des fours à puddler soient déjà édifiés. Autre remarque : après une dernière indication datée d'avril 1852, le Journal et la correspondance font tellement peu d'allusions à la Forge des Lachats qu'on croirait que Rozet et de Ménisson sont devenus étrangers à son exploitation. Il semble en effet qu'ils l'aient louée aux Frères Bonnor et à leurs parents et associés (Fumery, Royer, Malgras) dès l'année 1853[952]. Ces derniers auraient construit les fours à puddler, sans qu'on puisse en préciser la date, et signent un nouveau bail sous seing privé en 1856[953].

La filerie du Clos Mortier continue donc de s'approvisionner en machine puddlée[954] auprès de la Forge Neuve. La collaboration entre les deux établissements s'organise ainsi : les hauts-fourneaux du Clos Mortier ravitaillent la Forge Neuve en fonte au bois tandis que cette dernière livre de la machine puddlée. Cette solution ne paraît pas suffisante en cas de marchés importants. C'est pourquoi Rozet et de Ménisson font appel à d'autres forges anglaises des

[951] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres : Rozet et de Ménisson à Pajot et Ruant, fabricants de briques réfractaires, Le Montel, (Saône-et-Loire), 30 mai 1854 ; à Trayvoux, Gray, 8 octobre 1854.
[952] : Ibid, lettres des 17 mai et 31 nov. 1853, 24 juin 1854 ; Journal du Clos Mortier : en juin et juillet 1853, Bonnor, Fumery & Cie livrent de la machine au bois et de la machine à télégraphe à la filerie du Clos Mortier (mais pas encore de machine puddlée).
[953] : A. D Haute-Marne, 6 J 224, dossier n° 4.859, Bail des usines du Clos Mortier, 6 mars 1859.

environs, Rachecourt-sur-Marne, Roches-sur-Rognon, Eurville, et occasionnellement la Forge des Lachats louée aux Bonnor. Selon le même principe que pour la Forge Neuve, Rozet et de Ménisson fournissent les fontes nécessaires provenant soit du Clos Mortier, soit de hauts-fourneaux pris en location (Saucourt dans la vallée du Rognon) ou travaillant en sous-traitance (Mussey, près de Joinville, vallée de la Marne)[955]. C'est une manière de réaliser des économies sur la distance de transport de la fonte entre le haut-fourneau et la forge anglaise qui les traite.

Filerie du Clos Mortier
Approvisionnement en machine au bois ou puddlée auprès des forges anglaises des environs
1846 – 1854
Sources : A.P.V.M. (Rachecourt). A. D. Haute-Marne, 50 J : Journal du Clos Mortier et Copies de lettres

Dénomination, localisation	Maîtres de forges exploitants	Vallée	Distance	1ère mention
Forge Neuve (St-Dizier)	1°)Adam & Huin 2°) Adam, Drouot & Cie	Marne	0,3 km	23 mai 1845
Doulaincourt ou Roches	1°) Capitain, Delarbre & Cie, 2°)Bonamy & Forfillière, 3°) Douriez & Legros	Rognon (affl. de la Marne)	43 ou 48 km	26 nov. 1845
Rachecourt/ Marne	Jacquot Frères	Marne	17 km	26 juin 1849
Eurville	Gény & Cie	Marne	10 km	29 déc. 1851
Manois	De Beurges	Manoise (près du Rognon)	60 km	11 août 1849
Forge des Lachats (St-Dizier)	Bonnor Frères & Cie	Marne	0,2 km	Juin 1853

Clients de la filerie du Clos Mortier à Paris en 1849

Nom	Adresse	Activité
Boucher	Paris	
Bigot & Cholley	Paris	
Douchement	Rue de Tracy n° 6, Paris	
Veuve Dujardin	Rue des Diamants, Paris	Marchand de fer
Gervais	Rue St-Martin, n° 42, ou n° 18, Paris	Marchand de fer
Leduc	Rue St-Martin, n° 168, Paris	Marchand quincaillier
Legrand	Rue du Pont aux choux, Paris	Négociant
Martin Aîné	Rue St-Martin n° 241, Paris	
Papillon	Rue St-Martin n°51, Paris	Négociant
Prével	Rue des marais St-Martin n° 9, Paris	
Rabeau	Chemin de Pantin n° 15, Paris	Fabricant de pointes
Vincent	Rue St-Martin n° 10, Paris	Fabricant de chaînettes

Sources : 1°) A.P.V.M. 2°) A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres et Journal du Clos Mortier

Clients de la filerie du Clos Mortier en province en 1849

Région	Nom	Adresse	Activité
Champ	Aviat	Reims	Marchand de fer

954 : « Machine puddlée » désigne le rond à tréfilerie obtenu à partir de fer affiné dans un four à puddler chauffé à la houille, c'est pourquoi on utilise aussi l'expression « Machine à la houille »
955 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Douriez et Legros, Roches-sur-Rognon, 31 décembre 1851.

	Beyer Renaudin	Reims	Marchand de fer
	Boucher & Cie	Epernay	Marchand de fer
	Chanoine	Epernay	Négociant en vins
	Galichet	Châlons-sur-Marne	Marchand de fer
Normandie (6)	Guillemart Rouillon	Rugles (Eure)	Négociant
	Lasnier	L'Aigle (Orne)	
	Leblond Bigot	Rugles (Eure)	Fabricant de pointes (?)
	Lenicolais	Sourdeval (Manche)	Fabricant de pointes
	Marquis Allais	Rugles (Eure)	Négociant
	Neveu	L'Aigle (Orne)	
Couronne sud de Paris (6)	Cadou	Chartres (Eure-et-Loir)	
	Bonnet Cholley	Orléans	
	Bouchet	Orléans	
	Maillard	Orléans, rue des Carmes n° 74	Marchand de fer
	Masson Plant	Orléans	
	Ratisseau	Orléans	
Ouest (4)	Hélix	Le Mans	
	Autellet Courtaud	Poitiers	
	Picherie	Nantes	
	Simonneau	Nantes	
Sources : 1°) A.P.V.M. 2°) A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres et Journal du Clos Mortier			

Clients de la filerie du Clos Mortier en 1853-54
(Novembre 1853 – novembre 1854)

Région	Nom	Adresse	Produits		
Paris : 7	Allard Frères	Rue Thévenot, Paris	Fil de fer	Machine	
	Beaumont	Paris	Fil de fer		
	Chatey	Paris	Fil de fer		
	Douchement	Rue de Tracy n° 6, Paris	Fil de fer	Machine	Fil Télgrh.
	Legrand	Rue du Pont aux choux, Paris	Fil de fer		
	Martin Aîné	Rue St-Martin, n° 241, Paris	Fil de fer		
	Ministère de l'Intérieur : Lignes télégraphiques	Rue de Grenelle St-Germain, Paris			Fil Télgrh.
Chmapagne : 7	Barbier	Châlons-sur-Marne	Fil de fer		
	Colombe, puis Beyer Colombe	Reims	Fil de fer		
	Didier Demanche	Reims	Fil de fer		
	Galichet	Châlons-sur-Marne	Fil de fer		
	Huet	Châlons-sur-Marne	Fil de fer		
	Locquart	Epernay	Fil de fer		
	Victor Royer	Châlons-sur-Marne	Fil de fer		
Haute-Marne : 2	Bourlier	St-Dizier	Fil de fer		
	Féron, Minot & Dubois	St-Dizier	Fil de fer		
Orléans : 3	Boucher	Orléans	Fil de fer	Machine	
	Plant	Orléans	Fil de fer		
	Ratisseau	Orléans	Fil de fer		
Ardennes	Chayaux et Jacquet	Charleville		Machine	
Sources : 1°) A.P.V.M. 2°) A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres et Journal					

c) Evolution de la clientèle et des productions

Quelles répercussions commerciales a le nivellement progressif de qualité et de prix, du fil de fer au bois relativement au fil de fer à la houille ? En 1849, on dénombrait une bonne trentaine de clients assez réguliers tant à Paris qu'en Province, compte non tenu des marchands de fer n'ayant fait qu'une seule commande. On relevait en particulier les centres de Rugles et

L'Aigle constituant le coeur de la fabrication de la pointe et de l'aiguille normalement alimentés en fil de fer de Comté ; que Jules Rozet ait pu les ajouter à sa clientèle signifiait qu'il avait dû, comme en Champagne pour le ficelage des bouteilles, s'attaquer à un marché convoité. Cinq ans après, en 1854, la liste se réduit à une vingtaine de clients. Au vu des chiffres et en l'absence de registre d'expédition comparable à celui de la période allant de 1826 à 1837, on est conduit à penser que la production et la vente des fils de fer sont en baisse au Clos Mortier. Mais à cette appréciation purement quantitative du nombre des clients, il faut en opposer d'autres. La première fait entrer en ligne de compte les progrès de l'organisation de la vente du fil de fer à ficeler les bouteilles de Champagne. Après une première tentative infructueuse pour se décharger de la lourde tâche consistant à prendre contact individuellement avec tous les négociants en vin et les marchands de fer, à les relancer au moment le plus favorable et à se faire payer, Jules Rozet se met à nouveau à la recherche d'un gros marchand ou d'un dépositaire[956]. Il semble trouver la solution avec la maison Veuve Beyer Renaudin (devenue en suite « Renaudin & Colombe » puis « Colombe ») à Reims qui assure désormais la distribution du fil de fer dans la région. C'est pourquoi, à part ses cousins Chanoine Frères, on ne voit plus apparaître dans la correspondance les noms des quelques grandes maisons de Champagne qui étaient des clientes attitrées. La deuxième est relative à l'apparition en 1854 une variété particulière de fil de fer, le « fil de fer à Télégraphe ». Rozet et de Ménisson viennent en effet d'emporter des lots importants aux adjudications du Ministère de l'Intérieur. Cela représente des tonnages se situant aux environs de 85 à 90.000 kg et dépassant de loin les quelques centaines de kg expédiés d'habitude ici ou là[957].

Plusieurs signes sont révélateurs de la bonne tenue des ventes de fil de fer. Rozet et de Ménisson préviennent leurs clients habituels qu'ils ne prennent maintenant aucun engagement à long terme ou bien qu'il aurait mieux valu de se décider plus tôt à passer commande[958]. D'autre part, les relations avec la Forge Neuve s'activent : Rozet et de Ménisson s'entendent une fois de plus avec leurs voisins[959]. Comme on le voit sur l'organigramme, ils fournissent à ces derniers le

---

[956] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Chanoine Frères, Epernay, 10 décembre 1851 : « Pouvez vous nous dire si nous devons nous adresser directement aux plus gros consommateurs, et dans de cas, nous les indiquer, ou si nous devons recourir soit aux marchands soit à des dépositaires que nous mettrions en état de soutenir la concurrence de nos confrères moins bien placés que nous pour fournir la Champagne. »

[957] : Pour fabriquer le premier lot au cours de l'année 1852, la filerie du Clos Mortier se fait livrer 92.019 kg de « machine à Télégraphe » en provenance de la Forge Neuve (Journal du Clos Mortier, 1852). Quant au second, à livrer en 1853, il s'agit de 85.000 kg. (A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Félix Vernes & Cie, banquier à Paris, 15 décembre 1852)

[958] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Pradier et Gillet, marchands de fer à Clermont-Ferrand 18 décembre 1852 ; à Douchement, négociant en fer, Paris, 20 décembre 1852.

[959] : Ibid., Rozet à Adam, Huin & Drouot, St-Dizier, 10 décembre 1852 : « Nous vous confirmons les conventions verbales arrêtées ensemble pour le cas où nous aurions à fournir des fils à Télégraphe par suite de l'adjudication qui doit avoir lieu à Paris le 15 de ce mois » : Nous fournirons les massiaux 280 f les mille k° à votre usine. Vous fournirez à raison de 387 f le mille rendu au Clos Mortier la Machine provenant de nos massiaux bien étirée à chaud et non brûlée au n° 21 ½ jauge de Paris en pièce pesant au moins 19 à 20 k° et purgées aux deux bouts. Nous nous chargeons du tréfilage à raison de 40 f et du recuisage à raison de 20 f les mille k°. Ainsi nous livrerons les fils de fer à 447 f les mille k° à notre usine. Les frais, pertes, etc, transports seront supportés par ½ entre nous et vous. »

fer au bois sous forme de massiaux qu'Adam et Huin se chargent de faire passer au laminoir pour obtenir de la machine à Télégraphe. Une fois le fil à Télégraphe confectionné, il reste à l'expédier à Paris où il est galvanisé, opération que le Clos Mortier n'est pas encore en état de faire[960].

Ainsi, la comparaison de la répartition de clientèle en 1849 et 1854 fait apparaître plusieurs faits. D'abord, certaines destinations bien établies sont en train d'être perdues, en particulier le Nord, la Picardie et la Normandie, celles qui avaient été gagnées dans l'Est de la France (Vosges, Meurthe, et Moselle) disparaissent complètement. D'un autre côté, Rozet et de Ménisson continuent de vendre du fil de fer et répondent de surcroît à la demande d'une certaine clientèle désirant la matière première du tréfilage, c'est-à-dire la machine : il s'agit d'entreprises qui se livrent elles-mêmes au tréfilage ou qui commencent à utiliser ce produit semi-fini pour diverses fabrications métalliques comme les lits en fer ou les meubles de jardin. Enfin, l'apparent rétrécissement de la clientèle doit être compris comme correspondant à une meilleure organisation de la distribution du fil de fer à Champagne et une orientation en direction des marchés publics.

Dans les ateliers du Clos Mortier, on a enregistré les progrès du fer puddlé, éteint les feux d'affinerie et arrêté de la fabrication des fers marchands au bois, eu égard aux prix excessifs des transports et des coupes de bois[961]. A la filerie, le fil de fer à Télégraphe est désormais confectionné avec de la « machine à la houille ». Même les expéditions de fil de fer à Champagne ne comportent plus la mention « au bois », ce qui veut dire le fer puddlé parvient à déloger maintenant le fer au bois dans les diamètres les plus petits.

C'est bien la fin de la voie choisie par Jules Rozet en 1825 consistant à conserver le charbon de bois comme unique combustible dans l'élaboration de la fonte et du fer. Son association avec Eugène de Ménisson, rompu à l'exercice des approvisionnements en bois, lui a sans doute permis de prolonger cette solution exclusive du charbon végétal plus longtemps et mieux que la logique des prix respectifs du charbon minéral et du charbon de bois ne le commandait.

Le Clos Mortier
Chronologie de la fin de l'affinage du fer au charbon de bois

Date	*Evènement*	*Sources*
Sept. 1853	Chômage des feux d'affinerie n° 1 et n° 2	*A. D., 50 J, Journal 1853*
Oct. - déc. 1853	Extinction du feu d'affinerie n° 2	*A. D., 50 J, Journal 1853*
Mars 1854	Extinction du feu d'affinerie n° 1	*A. D., 50 J, Journal avril 1853*
Avril 1854	Fin de la rubrique « Expédition de fers marchands au bois » dans le Journal	*A. D., 50 J, Lettre du 19 mars 1854 ; Journal 1854 et 1856.*

960 : Ibid., Rozet à Carpentier & Cie, galvanisateur, rue d'Angoulême du Temple, n° 52, Paris, 18 novembre 1853.
961 : Ibid., Rozet à Roux Prenat, Lyon, 18 février 1854 ; à Karr & Cie, 19 mars 1854 ; à Prudhomme, négociant, rue St-Denis, Paris, 4 juillet 1854 ; à Guillemart, négociant, Rugles, 4 juillet 1854 ; à Lemoine, L'Aigle, 26 nov. 1854.

La page est donc tournée. Mais l'essentiel n'est pas là : il réside dans le fait que, contraint de surmonter les difficultés et les obstacles pour se mettre au niveau de ce que fabriquaient la Comté, les Vosges et même le Haut-Pays, Jules Rozet a obtenu une amélioration de qualité indispensable à sa politique de la valeur ajoutée. Ces progrès lui ont permis de conquérir certains marchés, parfois inattendus ; ils vont lui en ouvrir d'autres.

2°) L'essor des spécialités de fontes brutes

a) Délimitation et signification de la période 1849 – 1859.

Pour cette dizaine d'années, les ressources offertes par les archives au sujet des fontes brutes permettent de constituer un dossier de recherche de 69 pages couvrant aussi bien les aspects techniques que commerciaux. A elles seules, les cinq premières années en remplissent 62, les cinq dernières seulement 7. Cependant cette disproportion n'est pas trop gênante dans la mesure où, grâce aux archives de la Chambre de Commerce de St-Dizier et aux rapports rédigés par son Président Jules Rozet, il est possible de décrire les difficultés rencontrées dans les cinq dernières années et de les interpréter en les replaçant dans le contexte plus général de l'histoire de la métallurgie haut-marnaise et française.

Quant aux dates délimitant cette période, la première correspond à la reprise économique, la seconde à celle de la retraite de Jules Rozet, événement n'ayant en soi qu'une portée purement personnelle mais offrant l'intérêt de se situer au moment d'une crise amorcée en 1857 et juste à la veille des traités de commerce de 1860, présentés en Haute-Marne comme l'acte de décès de la sidérurgie champenoise. Ces observations permettent de découper la période 1849-1859 en deux parties bien distinctes, la première étant celle du succès, la seconde, celle du reflux.

b) Les conditions et les raisons du succès (1849 – 1854).

Contrairement à ce qu'on pouvait attendre, la crise de 1847-1849 a été plutôt positive pour le Clos Mortier en termes de production et de vente de fontes brutes. En effet l'ouverture précédemment amorcée s'est confirmée dans la capitale, c'est-à-dire sur le marché le plus recherché par Jules Rozet. Après le fléchissement de l'automne 1850, les prix se maintiennent aux alentours de 150 F les 1.000 kg, connaissent une hausse continue de 1851 à 1853, atteignent un maximum de 207,5 au mois de décembre 1853, puis se stabilisent à 202,5 en 1854. Mais à la fin de l'année, le cours se met à fléchir, descendant à 191,2 au mois de décembre 1854. Après cette date, les registres de Copies de lettres manquent, ce qui ne permet plus de connaître les prix.

Les raisons du succès des fontes du Clos Mortier sont multiples. La première est à mettre au compte des efforts effectués par Jules Rozet. Il se plait à souligner en 1850 que ses fontes parviennent à un niveau presque égal à celles d'Ecosse[962]. En 1859, les élèves de l'Ecole des

[962] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Pradt, négociant, rue du Plat n° 7, Lyon, 14 déc. 1850 « Nos fontes à refondre ont pris une excellente position sur la place de Paris et rivalisent utilement avec celles d'Ecosse. » ; à Lièvreville, Directeur de Graffenstaden, 2 décembre 1852 : "Au dernier marché de Glasgow, le 29 novembre, le

Mines Brossard et Molleveaux soulignent la qualité de ces fontes, nettement supérieures à celles du département[963]. Il reste le handicap du prix. Mais les fontes écossaises sont affectées à la fin de l'année 1851[964] d'un certain renchérissement qui s'accuse encore par la suite. Dès lors, les fontes du Clos Mortier sont en mesure de les attaquer[965]. Pendant quelques années, c'est « l'Age d'Or », comme le dit le beau-frère de Jules Rozet, le Baron Auguste Lespérut[966].

Toutefois, les maîtres de forges haut-marnais savent que de telles conditions sont momentanées. Conscients que la politique du gouvernement va dans le sens de l'abaissement des droits de douane sur les produits métallurgiques étrangers, ils tentent de profiter jusqu'au dernier moment des circonstances encore favorables à la métallurgie au bois en brûlant rapidement les stocks de charbon de bois soigneusement accumulés auparavant et en vendant encore plus vite les produits fabriqués.

c) La réussite commerciale des fontes de 2ème fusion et de moulage

Le tableau de la décennie 1849-1859 fait ressortir un nombre total de 72 clients, ce qui témoigne d'un réseau commercial étendu et varié. Les uns demandent de la fonte d'affinage, les autres de la fonte de moulage. Certains sont constructeurs de machines (machines textiles, machines à vapeur en particulier), d'autres sont fondeurs d'art et d'ornement. On note dans cette liste quelques noms ou raisons sociales d'établissements à mettre au nombre des plus grands ou des plus exigeants de France : Cavé, Calla, Farcot à Paris, le Val d'Osne et Sommevoire en Haute-Marne, Terrenoire et Le Creusot dans le Midi, Les Forges de Strasbourg-Graffenstaden (ancêtres de la S.A.C.M.), Stehelin en Alsace, pour se limiter aux plus connus.

Une première manière de classer ces clients consiste à les répartir en fonction du type de fonte qu'ils commandent (sapots ou saumons), ce qui détermine un type d'entreprise métallurgique (fonderie ou forge).

---

prix de la fonte à refondre a haussé de 3 schelings (sic), il était déjà dans Paris fort au dessus du prix des nôtres quoique de l'aveu de MMrs Calla et Cavé, il y ait très peu de différence de qualité entre les unes et les autres. »

963 : E.N.S.M.P., BROSSARD DE CORBIGNY et MOLLEVEAUX, *Journal de voyage dans la Haute-Marne et le Nord de la France*, 1859 : La fonte du Clos Mortier est très noire et limailleuse, « elle a le même aspect que les fontes extra des Anglais. Le Clos Mortier est la seule usine à en produire encore en Haute-Marne. Cette fonte est employée pour mêler avec des fontes blanches qu'on veut couler en 2ème fusion. (….) Elle est plus chère que la fonte ordinaire du département car au lieu de 5 mc (sic) de charbon on en consomme 6 mc. Elle est généralement 20 F plus cher que la fonte ordinaire. »

964 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Mirio, 2 décembre 1851.

965 : Ibid., Rozet et de Ménisson à Cattenot Béranger, Lyon, 30 mars 1853 : «Quant à la qualité de notre fonte, elle est telle que sur le marché de Paris, nos fontes obtiennent le même prix que les fontes d'Ecosse. »

966 : Philippe de BAGNEUX, *Notes historiques sur les forges d'Eurville*, d'après les archives de la famille Lespérut : « En 1854, l'industrie métallurgique était dans une période de prospérité : les affaires étaient abondantes et les prix rémunérateurs. Rien que pendant le courant de cette année, le train n° 1 fit 300.000 francs de bénéfices. Quant au train n° 2, il était uniquement affecté à Mrs Bonnor et Degrond qui y travaillaient pour leur compte. Les fontes étaient aussi une source très importante de revenus pour Eurville. Mrs Gény ont pu réaliser pendant cette période de réels bénéfices car les cours de la fonte se sont élevés jusqu'à 200 francs les 1.000 kilos et ceux des fers jusqu'à 500. C'était l'âge d'or ! »

Société Rozet & de Ménisson

Types de fontes commercialisées

De 1849 à 1859

Sapots = Fontes à refondre. Saumons = Fonte à fer (ou « fonte d'affinage »)

Région	Client	« à refondre »	« à fer »
Champagne et Barrois	Fonderies du Val d'Osne (Haute-Marne)	Sapots n°1	
	Viry Frères, Fonderie de Sommevoire (Haute-Marne).	Sapots n°1	
	Vivaux & Cie, Fonderies de Dammarie-sur-Saulx (Meuse).	Sapots n°1	
	Clausse & Dormoy,Fonderies de Pancey (Haute-Marne).	Sapots n°1	
	Adam, Huin & Cie, Forge anglaise de St-Dizier (« Forge Neuve »).		saumons
	Bonnor Frères, Malgras & Cie, Forge des Lachats, St-Dizier.		saumons
	Dumanoir & Cie, Forges de La Villeneuve-aux-chênes (Aube).		saumons
Paris : dépositaires et marchands	Deminuid, « négociant », rue des 3 frères, Paris	sapots	
	Magne, « marchand de fer »,« ferrailleur », rue de Charonne n° 23, Paris.	sapots	saumons
	Wassal & Middleton, « négociants », rue Trudaine n° 1, Paris	Sapots n°1 et n° 2	
	Fournier & Lavaux, « maîtres mariniers » à Meaux, dépôt à La Villette.	Sapots n°1 et n° 2	
	Mirio, « marchand de fontes », « négociant », rue Buffault, Paris	sapots	
	Guillaumet Arnoux, commissionnaires, quai de la Rapée n°58, Paris	Sapots n°1 et n° 2	
	Vigné, « marchand de métaux », rue Bergère, ou rue de la Trierie, Paris.	sapots	
	Brochon *, « marchand de fontes », rue du Faubourg St-Denis n° 114	sapots	
Paris et couronne : industriels	Davidson, « fondeur », rue de Thionville n° 4, La Villette.	sapots	
	Calla, puis Calla fils, « fondeur », « constructeur de machines », « ingénieur mécanicien », Faubourg Poissonnière n° 92 ou 110, puis rue de Chabrol, la Chapelle St-Denis, puis rue Lafayette.	Sapots n°1	
	Guillot, « fondeur », Quai de Jemmapes n° 32.	sapots	
	Veuve Thiébault, « fondeur », rue Paradis Poissonnière n° 22.	sapots	
	Cavé, fabricant de machines à vapeur, rue du Faubourg St-Denis n° 216.	Sapots n°1 et n° 2	
	Denevers & Letourneur, rue St-Hyppolite St-Marcel n° 18.	Sapots n°1	
	Lagoutte, « maître de forges », rue des Ardennes, La Villette		saumons
	Forges de Montataire (Oise).		saumons
	Derosne & Cail, barrière de Passy.	?	
	Quillet Hanotin, quai d'Ivry.	?	
	Strong, « fondeur », rue St-Martin n° 172	Sapots n°1 et n° 2	
	Farcot, « fabricant de machines », « fondeur mécanicien », Port St-Ouen		saumons
	Joly, « constructeur mécanicien », Argenteuil	?	
	Forges de Grenelle	sapots	
	Gatine, « fondeur », rue de la Santé	sapots	
	Béchu, rue St-Ambroise	sapots	
	Raulin, « fondeur en fer », St-Ouen l'Aumône, près Pontoise	sapots	
	Schoenberg « fondeur en fer », rue du Faubourg St-Martin n° 272	Sapots n°1	
	Ernest Gouin, « constructeur de machines », Les Batignolles	sapots	
	Plichon « fondeur en fer », rue des Amandiers Popincourt n° 23	Sapots n°1 et n° 2	
	Le Maréchal & Cie, Paris	Sapots n°1	saumons
	Charbonnier & Bourgougnon, rue du Faubourg St-Denis n° 222.	sapots n° 2	
	Feray & Cie, Essonne, près de Corbeil	sapots	
Midi et Bourgogne nord	Carriot, « négociant », Quai de Bondy n° 159, Lyon.	Sapots n°1	
	Cattenot Béranger « négociants », rue Vaubécourt, Lyon.	Sapots n°1	saumons
	Trayvoux fils, commissionnaire, Gray (Haute-Saône)	sapots	
	Gurnel Frères, commissionnaires, Gray, (Haute-Saône).	sapots	
	Roux Prenat, Lyon (Rhône).	?	
	Bougueret & Martenot, « maîtres de forges », Châtillon/Seine (Côte-d'Or)	sapots	saumons
	Forges de la Loire et de l'Ardèche, Terrenoire (Loire).	Sapots n°1 et n° 2	
	Schneider & Cie, le Creusot (Saône-et-Loire).	sapots	
	M. de Raffin, « maître de forges », La Pique, Nevers (Nièvre).	sapots	
	Jacquesson Frères, Pétin, Gaudet & Cie, St-Etienne (Loire).	Sapots n° 1	
Lorraine	Salin, Magne & Cie, Abainville (Meuse)	sapots	saumons
	Muel & Wahl, Fonderies d'art et d'ornement de Tusey (Meuse).	Sapots n°1	
	Dupont & Dreyfus, maîtres de forges, Ars-sur-Moselle (Moselle).	Sapots n°1	
	Dormoy & Cie, maîtres de forges, Attignéville (Vosges).	Sapots n°1	
	Labbé & Legendre, maîtres de forges, Gorcy (Moselle).	Sapots n°1 et n° 2	

	Karcher & Westerman, Ars-sur-Moselle (Moselle).	Sapots n°1	
	Aubé & Tronchon, « maîtres de forges », Hersérange (Moselle).	Sapots n° 1	saumons
	Gouvy Frères.		saumons
	Wehrlin, fabricant, Jarville, près Nancy (Meurthe).	Sapots n°1	
Picardie et Nord	Dumont & Cie, « maîtres de forges », Raismes (Nord).		saumons
	Leclercq fils, « maître de forges », Trith St-Léger, (Valenciennes) (Nord)		saumons
	Dehaître et Aubry, fondeurs, Moulin de St-Crépin, Soissons (Aisne)	Sapots n°1	
	Derenty, Compiègne (Oise).	?	
	Société des Forges de Denain (Nord)		saumons
	Dandoy Maillard, « maîtres de forges », Maubeuge (Nord)		saumons
	Flouquet et Cormon, Lille, (Nord)	sapots	
Alsace	Lehmann, « maître de forges », Belfort (Haut-Rhin).	?	?
	Chauvin, « commissionnaire », Mulhouse (Haut-Rhin)	sapots	
	M. de Lièvreville, Forges de Strasbourg Graffenstaden (Bas-Rhin).	Sapots n°1	
	Stehelin, « fabricant de machines », Bitschwiller-les-Thann (Haut-Rhin)	Sapots n°1	
	Huguenain, « fabricant de machines », Mulhouse (Haut-Rhin).	sapots	
	Ducommun et Dubiez, « fabricants de machines », Mulhouse (Haut-Rhin)	Sapots n°1	
	S. Stamme « fabricant de machines », Thann (Haut-Rhin).	Sapots n°1	
	Schlumberer & Cie, « fabricants de machines », Guebwiller (Haut-Rhin)	sapots	
	André Koechlin, Mulhouse (Haut-Rhin)	Sapots n°1	
	Veuve Jacques André, « fabricant de machines », Thann (Haut-Rhin)	sapots	

Sur ces 72 clients, 16 sont intéressés par les fontes d'affinage (on n'a pas retenu dans cette liste les forges anglaises de Haute-Marne qui travaillent à la demande du Clos Mortier en consommant ses fontes au charbon de bois et en lui renvoyant de la machine au bois pour tréfilerie). Il s'agit ici de grandes forges anglaises ayant déjà eu recours aux fontes champenoises pour les mêler à leurs fontes au coke afin d'obtenir des fers communs. Le Clos Mortier continue de leur vendre de la « fonte à fer », conditionnée en saumons. Quand elle est qualifiée de « très blanche » par Jules Rozet, elle est utilisée pour la décarburation de la fonte au coke à laquelle on la mélange dans les fours à puddler dans une proportion d'1/3 pour 2/3 ; elle offre l'intérêt de diminuer la peine des ouvriers et la consommation de houille[967]. Sur le plan de la distribution géographique, ces fontes d'affinage sont principalement expédiées vers Paris, Montataire, le Nord et aussi la Haute-Marne. En Lorraine, des livraisons assez importantes (plus de 370.000 kg de novembre 1853 à mars 1854) de saumons à l'air chaud mais aussi à l'air froid sont expédiées à Aubé & Tronchon, à Hersérange[968]. Mais ce courant se tarit bientôt : la maison Aubé & Tronchon fait faillite en 1854[969], St-Etienne, St-Chamond et Le Creusot cessent leurs commandes. Cela signifie-t-il que les fours à puddler de Lorraine et du Midi ont fait assez de progrès pour se passer désormais des adjonctions de fontes au bois champenoises ? Dans ce cas, comment expliquer que les forges de Paris et de La Villette continuent d'en consommer sinon pour obtenir des fers de qualité supérieure ?

[967] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, R. & de M. à Lagoutte, maître de forges, La Villette, 15 déc. 1850.
[968] : Ibid., Rozet à Aubé & Tronchon, Paris ou Hersérange, 22 nov., 13 déc. 1853, 16 janv., 2 et 28 fév., 25 mars 1854.
[969] : Ibid., Rozet et de Ménisson à Aubé & Tronchon, 13, 22 et 30 avril 1854.

L'observation d'ordre technique faite par Jules Rozet sur l'utilisation de ses fontes blanches permet de comprendre qu'il en commercialise deux sortes : l'une, celle dont on vient de parler, est conçue spécialement pour être mélangée dans les fours à puddler des forges anglaises travaillant en fonte au coke[970], l'autre, un peu moins blanche, est utilisée directement en tant que telle dans les fours à puddler traitant des fontes au charbon de bois. Aucune indication particulière dans les factures, les lettres expédiées ou les récépissés des commissionnaires ne nous permet de valider ou d'infirmer formellement cette interprétation. Toutefois, quand l'Ingénieur en chef des Mines de la Haute-Marne décrit le fonctionnement et les approvisionnements de la Forge anglaise de St-Dizier (la « Forge Neuve »), il ne mentionne pas autre chose que les « fontes du pays blanches et au charbon de bois » (nulle part il ne parle de fontes au coke qui auraient pu être importées du Midi ou de Lorraine[971]). En conséquence on peut affirmer que le Clos Mortier produit deux sortes de « fonte à fer » correspondant chacune à une destination géographique particulière, d'une part les fontes « très blanches »[972] utilisées en mélange dans les forges anglaises associées à des hauts-fourneaux au coke et situées dans les régions citées un peu plus haut, d'autre part les fontes moins blanches ou « fontes grises[973] » consommées sur place en Champagne dans les forges anglaises qui tiennent à offrir à leur clientèle des « fers de Champagne » provenant de fontes élaborées entièrement – ou presque - au charbon de bois.

Pour être complet, il faut relever le cas particulier de la Bourgogne du nord, plus exactement des Forges de Châtillon. De mars 1852 à novembre 1854, Rozet et de Ménisson leur expédient, sous la raison sociale «Bougueret & Martenot », des saumons (388.406 kg) et des sapots (42.055 kg) de fonte au charbon de bois (parfois avec un peu de coke), soit un total de 430.461 kg. Le transport se fait sur essieux, à part quelques livraisons en gare de St-Dizier et à destination de Paris[974]. Ces livraisons de fontes au charbon de bois à Châtillon-sur-Seine ne

---

970 : Ibid., Rozet et de Ménisson à Lagoutte, maître de forges, rue des Ardennnes, La Villette, 15 et 20 décembre 1850 : Jules Rozet dit que cette fonte très blanche est « fabriquée exprès pour les forges qui emploient de la fonte à la houille. » Il reconnaît que si on l'affine seule dans un four à puddler, elle « peut donner un fer un peu moins bon que le fer provenant d'un mélange de cette même fonte avec des fontes noires soit à la houille soit au charbon de bois. »

971 : A. D. Haute-Marne, S 130 194, Dossier « Forge anglaise de St-Dizier », pièce 187, rapport manuscrit de l'Ingénieur en chef des Mines Drouot sur la demande de MM. Adam, Huin & Cie, signé Drouot, 29 juin 1850.

972 : « Fonte très blanche » : suite à la réclamation de Lagoutte, maître de forges à La Villette, se plaignant d'obtenir de mauvais résultats avec un lot de fonte blanche du Clos Mortier, Rozet explique que cette qualité de fonte n'est pas faite pour être traité seule – elle donne alors un fer qui peut être un peu moins bon – mais en mélange avec de la fonte noire : « Vous reconnaîtrez facilement cette qualité de fonte en faisant frapper d'un coup de marteau chaque saumon au moment où on pèse la fonte pour la finir (?) au feu. Cette fonte rend un son argentin que ne rend pas la fonte noire ordinaire. » (A. D. Haute-Marne, 50 J, lettre du 15 déc. 1850).

973 : « Fonte grise » : c'est ainsi que l'Ingénieur des Mines qualifie la fonte utilisée dans les fours à puddler de la Forge Neuve dans son rapport du 29 juin 1850.

974 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Bonnamy & Forfillière, 18 décembre 1851 : « Des forges du Châtillonnais nous offrent 107 f, 50 pour nos fontes de Saucourt. » ; à Bougueret & Martenot, Châtillon (ou Ste-Colombe, ou Ancy-le-Franc, ou Paris) ,15 mai 1853, 12, 23, 26 mars 1853, 1er, 7 et 10 avril 1854. Journal du Clos Mortier et d'Eclaron. A.P.V.M., récépissés de Lacombe, commissionnaire à St-Dizier, 26 mars et 23 novembre 1854.

constituent pas une surprise : Serge Benoît rappelle que ce puissant groupe travaille en Bourgogne du Nord avec des hauts-fourneaux au charbon de bois mais qu'au début des années 1850, il fait appel à des fontes blanches au bois élaborées dans des hauts-fourneaux du sud de la Haute-Marne voisine : Marmesse et Châteauvillain (vallée de l'Aujon, affluent de l'Aube). A ces établissements, on peut ajouter, grâce aux renseignements donnés par Pierre Béguignot, ceux d'Aubepierre (vallée de l'Aube) et de Vraincourt (vallée de la Marne)[975]. Si l'on y ajoute le Clos Mortier et Eclaron, on voit que l'aire d'approvisionnement de Châtillon en fonte est montée fort loin au nord de la Haute-Marne.

Société Rozet & de Ménisson

Livraisons de fonte à Bougueret & Martenot, maîtres de forges à Châtillon-sur-Seine

1852 – 1854

Sources : 1°) A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, R. & de M à Bougueret & Martenot, Châtillon (ou Ste-Colombe, ou Ancy-le-Franc, ou Paris), 15 mai 1853, 12, 23, 26 mars 1853, 1er, 7 et 10 avril 1854. Journal du Clos Mortier et d'Eclaron. 2°) A.P.V.M., récépissés de Lacombe, commissionnaire à St-Dizier, 26 mars et 23 novembre 1854.

Date	Désignation	Provenance	Destination
Mars 1852	Saumons :105.366 kg	Clos Mortier	Châtillon
Avril 1852	Saumons : 41.846 kg	«	«
Avril 1852	Saumons : 29.650 kg	«	«
Mai 1852	Fonte à refondre n° 1 : 20.535 kg	«	«
Mai 1852	Saumons : 49.971 kg	«	«
Juin 1853	Saumons : 54.251 kg	Eclaron	«
Juillet 1853	Saumons : 5.146 kg	Eclaron	«
Octobre 1853	Saumons : 2.712 kg	Eclaron	«
Novembre 1853	Saumons : 8.792 kg	Eclaron	«
12 mars 1854	Confirmation de marché verbal de fonte à refondre au charbon de bois, sans coke		
23 mars 1854	en gare de St-Dizier : 50.000 kg	Clos Mortier	Paris
26 mars 1854	Fontes chauffées : 12.040 kg	«	Paris
7 avril 1854	470 sapots fonte à refondre n° 1 : 21.520 kg	Clos Mortier	Ste-Colombe
15 avril 1854	690 saumons : 24.785 kg	Clos Mortier	Paris
30 nov.1854	160 saumons : 3.847 kg	Clos Mortier	Ancy-le-Franc
	Total = 430.461 kg		

La grande majorité des clients - 55 sur les 72 - se fournit en fonte à refondre, offerte en deux qualités, n°1 et n° 2. Cette dernière apparaît dans la correspondance au mois de septembre 1849 mais est sinon abandonnée du moins plus rarement fabriquée à partir du printemps 1853[976] ce qui se traduit par un glissement des ventes au profit de la fonte n° 1. Quelle est la différence entre ces deux qualités de fontes ? Le Journal ne nous fournit aucune piste d'explication car il ne précise jamais si la coulée a été faite en fonte n°1 ou n° 2. Cependant, à la lecture des documents, il est possible de mettre cette différence au compte de la méthode d'élaboration utilisée dans le haut-fourneau : les fontes « à l'air froid » ayant meilleure réputation que celles « à air chaud »

[975] : - Pierre BEGUIGNOT, op. cit. : Aubepierre, Marmesse et Châteauvillain.
- A. D. Haute-Marne, Fonds Berthelin, 6 J 230, dossier Vraincourt.

[976] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Rigny & Mayeur, Cousances-les-Forges,

doivent correspondre à la qualité n° 1, la différence de prix s'élevant à 10 F au mille en 1849 et tombant à 5 en 1854 (cette observation valant aussi bien pour les fontes à refondre que pour les fontes à fer)[977]. Avec le temps, la clientèle se montre de moins en moins sensible à l'argument de l'air froid : au mois de février 1851, Jules Rozet en présente à Calla un peu comme une faveur, mais la maison parisienne accepte de prendre le lot à un prix bien bas. Fort désappointé, il annonce qu'il va en arrêter la fabrication. Pourtant, il continue à offrir de l'air froid, répétant que ces fontes passent pour être les meilleures et sont de plus en plus rares[978]. A partir de 1854, le charme de l'air froid n'agit plus guère et Jules Rozet est obligé de faire de la promotion auprès des forges de Raismes et de Montataire en essayant de placer un lot de 50.000 kg de saumons[979].

Les fontes n° 2 correspondent parfois à des pièces manquées ou des éléments de coulée reconditionnés en sapots. A les voir chez le commissionnaire ou le dépositaire, rien ne permet de différencier les sapots n° 1 et n° 2 : ils ont exactement la même forme. Cependant les n° 1 portent en principe une marque distinctive. Jules Rozet envisage au mois de mars 1853 de demander l'autorisation d'apposer une marque spéciale pour que ses fontes soient facilement identifiables, maintenant qu'elles sont à même de concurrencer les fontes d'Ecosse sur la place de Paris[980] mais on ignore si cela est mis à exécution.

Comme certaines de ces fontes à refondre sont utilisées pour faire les pièces moulées entrant dans la fabrication de machines ou de moteurs à vapeur et ayant besoin d'être usinées, Jules Rozet glisse parfois dans ses lettres une considération ou une précision d'ordre technique concernant la « ténacité » ou la capacité à accepter le travail de la lime[981].

Sur le plan géographique, le tableau de la répartition des ventes de fontes à refondre par grandes régions fait ressortir l'importance du marché parisien et l'influence du développement de la voie ferrée pour toucher de nouveaux marchés régionaux comme la Lorraine, l'Alsace et même Châtillon.

Sur Paris, la liste des clients devient si longue qu'on l'a divisée dans le tableau en deux groupes, un pour le commerce (négociants, marchands, transporteurs et dépositaires) et un pour

---

977 : Ibid., Rozet à Dumont, Raismes, 26 novembre et 9 décembre 1849 ; à Calla, 27 février, 2 et 12 mars 1851.

978 : Ibid., Rozet et de Ménisson à Aubé et Tronchon, Paris, 16 janvier, 16 février et 25 mars 1854 ; à Ernest Huin Commercy, 8 avril 1854 : « Les fontes fabriquées à l'air froid passent pour être les meilleures dans nos contrées et on les vend toujours 5 francs de plus. »

979 : Ibid., Rozet à Dumont, Forges de Raismes (Nord) et à M. de St-Vigor, Forges de Montataire, (Oise), 30 juin 1854.

980 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Cattenot Béranger, Lyon, 30 mars 1853 : « Il est probable qu'à l'avenir, nous vous demanderons l'autorisation de marquer les fontes que nous vous enverrons, ayant intérêt à ce que la marque de nos produits soit connue. »

981 : Ibid., Rozet et de Ménisson à Charles Deminuid, rue des trois Frères (devenue rue Taibout), Paris : « Si M. Calla préfère notre fonte du Clos Mortier à celle de Cheminon qui est en dépôt chez Mrs Fournier et Lavaux, nous pouvons lui en livrer. Mais nous pensons que la fonte de Cheminon, quoique moins noire que le nôtre, est plus douce à la lime.", 14 avril 1849. Rozet et de Ménisson à Calla, fondeur, rue La Fayette, Paris, 27 février 1851 : « Donnez nous franchement votre avis sur nos fontes et sur leur prix. Nous avons un petit lot de fontes à l'air froid (…). Sachant que vous avez besoin de fonte très tenace, nous avons gardé ce lot pour vous. »

l'industrie (fondeurs, constructeurs de machines). Après avoir réussi à vendre ses fontes auprès de la maison Calla pendant la crise de l'année 1848, Jules Rozet parvient à conserver ce client et à en trouver d'autres de la même qualité (Cavé, Farcot). Fort d'avoir placé ses fontes à refondre auprès de maisons parisiennes réputées dans le monde de la fonderie et la construction mécanique, Jules Rozet se sert de ces bonnes adresses pour se faire connaître d'autres clients et ramener à la raison ceux qui en demandent des prix jugés un peu trop bas[982].

Un tableau particulier est consacré à la maison Calla, une des maisons parisiennes les plus prestigieuses et avec lesquelles les relations d'affaires sont les mieux établies et les plus soutenues : le poids total des fontes à refondre achetées au Clos Mortier entre février 1848 et novembre 1854 s'élève à plus de 460.000 kg. Compte tenu des lacunes chiffrées de certaines livraisons, le total peut raisonnablement être estimé à plus de 600.000 kg. Mais la correspondance reste muette sur le genre de pièces obtenues à partir des sapots du Clos Mortier : éléments de machines, fontes d'art[983] ou d'ornement ? Contrairement à d'autres, la maison Calla ne fait pas de réclamations[984] – peut-être n'a-t-elle pas de motif d'en faire avec Jules Rozet - sur la qualité et la quantité ni non plus sur les dates de livraison sauf quand cela s'impose (mais c'est extrêmement rare)[985]. Quant aux prix, Jules Rozet semble se montrer conciliant, exception faite en janvier 1854 : pour une fois il répond à Calla qu'il ne peut accepter de réduction sur le montant de la facture et qu'il préfère cesser de le fournir. Calla, qui s'est peu de temps auparavant déclaré satisfait de la qualité des fontes du Clos Mortier, renonce à ses exigences et reprend ses commandes. De son côté, Jules Rozet peut difficilement se permettre de perdre un tel client et doit bien lui consentir certains prix de faveur[986]. Les expéditions cessent en novembre 1854

---

[982] : A sept reprises entre 1850 et 1854, Jules Rozet fait référence aux maisons Calla, Cavé et Farcot pour vanter la qualité de ses fontes à refondre et justifier ses prix. En voici quelques exemples : Lettre à Guillot, fondeur, quai de Jemmapes n° 92, Paris, 21 déc. 1850 « Nous vous livrerons bien volontiers des fontes à l'expiration de nos engagements avec M. Mirio, mais pas en dessous de 150, prix auquel nous avons livré des marchés importants avec MM. Farcot, Calla, Cavé. ». Lettre à Mrs Cail & Cie, Barrière de Passy, Paris, 24 déc. 1850 : « Suite à l'entretien avec l'écrivain cet été, nous vous avons livré un échantillon par M. Deminuid. En avez vous été satisfait ? (…) Nous en vendons à Mrs Calla, Cavé, Farcot. ». Lettre à M. de Lièvreville, directeur de Graffenstaden, 2 déc. 1852 : « Comme vous l'a dit M. Vivaux, nous pouvons vous fournir de la fonte à refondre de très bonne qualité. (…) Au dernier marché de Glasgow, le 29 novembre, le prix de la fonte à refondre a haussé de 3 schelings (sic), il était déjà dans Paris fort au dessus du prix des nôtres quoique de l'aveu de MMrs Calla et Cavé, il y ait très peu de différence de qualité entre les unes et les autres. » Lettre à Coindet, fondeur, Troyes, 16 déc. 1854 : « Nous vous avons livré quelques fontes à refondre par l'intermédiaire de Féron, Minot et Dubois. Nous sommes étonnés que vous ne nous en ayez pas redemandé comme tous les fondeurs de Paris. Mrs Mirio, Calla, Thiébault, Farcot, etc, en sont très satisfaits.» (A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres).

[983] : A Paris par exemple, les candélabres de la partie sud du Pont-Neuf viennent de la maison Calla.

[984] : Réclamations : certains clients font parfois des réclamations sur la qualité qui apparaissent déplacées ou même de mauvaise foi. Ce n'est jamais le cas de la maison Calla, pas plus que Cavé ou Farcot.

[985] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Calla, 29 novembre 1851 ; Rozet & de Ménisson à Guillaumet, Quai de la Rapée, Paris, 29 novembre 1851.

[986] : Ibid., Rozet et de Ménisson à Calla, 3, 6 et 16 janvier 1854, 16 avril 1854 : « Nous vendons toujours à Paris à 21 francs. L'écrivain vous a fait part à son dernier voyage à Paris d'un marché très important conclu dans ces conditions. Mais comme nous sommes habitués à faire ce que vous voulez, nous ne changerons pas nos habitudes quoiqu'elles soient fort mauvaises. Pour un marché un peu important nous vous céderons notre n° 1 à 20, 25 en gare de Strasbourg à 4 mois. A ce prix nous ne pouvons traiter pour moins de 50.000 k°, c'est le minimum. »

comme pour de nombreux autres consommateurs parisiens cependant que Farcot et Cavé restent clients respectivement jusqu'en mai 1856 et avril 1857.

Livraisons de fontes du Clos Mortier à la maison Calla (Paris)
Février 1848 - Novembre 1854
Sources : A.P.V.M., récépissés de commissionnaires de St-Dizier. A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal, Copies de lettres.

Date	Dénomination	Poids	Qualité de fonte et provenance	Prix
Février **1848**	724 sapots	30.345 kg	Clos Mortier	
Septembre		10.000 kg	« 2e fusion »	150 F / mille
Septembre	721 sapots	30.421 kg	« fonte grise » Sermaize	145 F / mille
Novembre	603 sapots	environ 25.320 kg	« fonte grise » Sermaize	
Décembre		?	Clos Mortier	
Février **1849**	Sapots	25.585 kg	Fourneau neuf	
Mai	606 sapots	25.509 kg	« fonte noire » Sermaize et Clos Mortier	
Février **1850**	Sapots	25.109 kg	Clos Mortier	
Avril	70 sapots	3.095 kg	« fonte noire »	120 F / mille
Avril	41 sapots	1.010 kg	« fonte grise »	112 F / mille
Septembre		1.080 kg	Fourneau Neuf	
Octobre	Sapots	5.090 kg	Clos Mortier	
Novembre	Sapots		Clos Mortier	
Décembre	251 sapots	10.130 kg		150 F / mille
Janvier **1851**	Sapots		Clos Mortier	
mars	Sapots		à l'air froid, Fourneau Neuf	150 F / mille
Mai	« saumons »		fonte noire Eclaron	
août			1er choix Clos Mortier	
septembre			1er choix Clos Mortier	
novembre		5.545 kg	à refondre n° 2	
décembre	354 sapots	15.255 kg	1er choix	150 F / mille
Janvier **1852**		10.092 kg	N°1	150 F / mille
Avril		2.000 kg	N° 2 Clos Mortier	
Juin			N° 1 Clos Mortier et Fourneau Neuf	
novembre			N° 1 Clos Mortier	
Décembre	612 sapots	25.045 kg	N° 1 Clos Mortier	162 F / mille
Janvier **1853**	515 sapots	23.400 kg		162,5 F / mille
Novembre	336 sapots	14.095 kg		210 F / mille
Décembre	428 sapots	17.455 kg	N° 1	210 F / mille
Janvier **1854**	362 sapots	15.955 kg	Clos Mortier	210 F / mille
février	243 sapots	10.955 kg	N° 1 Clos Mortier	210 F / mille
mars	1.130 sapots	50.675 kg	N° 1 Clos Mortier	205 F / mille
Avril	535 sapots	24.955 kg	N° 1 Clos Mortier	202,5 F / mille
Mai	568 sapots	25.190 kg		202,5 F / mille
Octobre	240 sapots	10.865 kg	N° 1 Clos Mortier	200 F / mille
Novembre	213 sapots	10.090 kg	N° 1 Fourneau Neuf	200 F / mille
Total des livraisons répertoriées		**464.269 kg**		
Total estimé		*environ 620.000 kg*		

En Alsace, Jules Rozet place ses fontes auprès de plusieurs usines spécialisées dans la construction de machines et de matériel ferroviaire et s'honore de les inscrire dans sa clientèle : Strabourg-Graffenstaden, Stehelin (Bitschwiller-les-Thann) et S. Stamm (Thann). En Champagne même, il réussit aussi à s'imposer auprès des fonderies d'art et d'ornement les plus exigeantes, Le

Val d'Osne[987] et Sommevoire en Haute-Marne, Tusey (près de Vaucouleurs) en Meuse : aux nouveaux clients auxquels il propose ses productions, il les décrit comme étant les mêmes que celles qui donnent satisfaction « aux fondeurs d'ornement de la région ».

Paris, l'Alsace et la Champagne métallurgique sont donc les trois régions dans lesquelles Jules Rozet obtient les résultats les plus significatifs en fonte à refondre[988]. A cela s'ajoute un certain nombre de placements dans le Nord, la Lorraine et dans le Midi.

Société Rozet & de Ménisson

La clientèle des fontes brutes du Clos Mortier en Champagne et dans le Barrois

1849 – 1854 – 1859

Sources : A. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Journal, registre des expéditions de fontes
A.P.V.M., Récépissés de Joli, Mahuet, Lacombe, commissionnaires à St-Dizier.

Client		1er contact ou 1ère commande	Dernière livraison
Adam, Huin & Cie, Forge anglaise de St-Dizier (« Forge Neuve ».		(1846)	Nov. 1854
Le Val d'Osne (Haute-Marne)	André, puis Veuve André.	Septembre 1849	Fév. 1855
	Barbezat.	Juillet 1859	Août 1859
Viry Frères, « maîtres de forges », Fonderie de Sommevoire (Haute-Marne).		Octobre 1849	Mai 1854
Vivaux & Cie, Dammarie-sur-Saulx (Meuse).		Juin 1850	Août 1859
Clausse & Dormoy, Pancey (Haute-Marne).		Juin 1851	Juillet 1858
Bonnor Frères, puis Bonnor, Malgras & Cie, Forge des Lachats, St-Dizier,		1851 ou 1852	Août 1859
Dumanoir & Cie, La Villeneuve-aux-chênes (Aube).		Mars 1853	Mai 1853

Société Rozet & de Ménisson

La clientèle des fontes brutes du Clos Mortier à Paris

1849 – 1854 – 1859

Tableau n° 1 : Négociants, marchands de fer et dépositaires

Sources : A. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Journal, registre des expéditions de fontes
A.P.V.M., Récépissés de Joli, Mahuet, Lacombe, commissionnaires à St-Dizier.

[987] : E.N.S.M.P., M 1857 (628) C. BRACONNIER « Mémoire sur la fabrication du fer en Haute- Marne et constitution géologique du département », p. 43 et 44 : Le Val d'Osne a obtenu la médaille d'or à l'Exposition de Londres.

[988] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson au Directeur de l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons (Marne) : « Comme tous les fondeurs de Paris, de nos contrées et de l'Alsace, nous espérons que vous apprécierez la qualité de nos fontes. », 14 janvier 1854.

Clients	1er contact ou 1ère livraison	Dernière Livraison
Deminuid, « négociant », rue des 3 frères, Paris	Octobre 1847	Août 1856
Magne, « marchand de fer », « ferrailleur », rue de Charonne n° 23, Paris.	Août 1847	Avril 1853
Wassal & Middleton, « négociants », rue Trudaine n° 1, Paris	Septembre 1848	Mars 1854
Fournier & Lavaux, « maîtres mariniers » à Meaux, dépôt à La Villette.	Novembre 1848	Février 1853
Mirio, « marchand de fontes », « négociant », rue Buffault, Paris	Octobre 1850	Sept. 1856
Guillaumet Arnoux, « entrepreneur de transport par eau », « commissionnaire », quai de la Rapée n°58, Paris	Nov. 1851	Nov. 1853
Vigné, « marchand de métaux », rue Bergère, ou rue de la Trierie, Paris.	Mars 1853	Déc. 1853
Brochon *, « marchand de fontes », rue du Faubourg St-Denis n° 114	Avril 1853, sans suite	
	Août 1856	Déc. 1856
** Brochon : ce Brochon serait-il celui qui avait un dépôt à Paris et qui apporta ses modèles de fonte quand il se réunit avec Desforges et Festugières pour exploiter les hauts-fourneaux de Brousseval (près de Wassy) en 1857 ?*		

Société Rozet & de Ménisson

La clientèle des fontes brutes du Clos Mortier
à Paris et dans la couronne parisienne
1849 – 1854 – 1859

Tableau n° 2 : Les industriels.

Sources : A. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Journal, registre des expéditions de fontes A.P.V.M., Récépissés de Joli, Mahuet, Lacombe, commissionnaires à St-Dizier.

Client, qualité et adresse.	1er contact ou 1ère livraison	Dernière livraison
Davidson, « fondeur », rue de Thionville n° 4, près le pont tournant, La Villette.	Août 1847	Déc. 1856
Calla, puis Calla fils, « fondeur », « constructeur de machines », « ingénieur mécanicien », Faubourg Poissonnière n° 92 ou 110, puis rue de Chabrol, la Chapelle St-Denis, puis rue Lafayette.	Février. 1848	Nov. 1854
Guillot, « fondeur », Quai de Jemmapes n° 32.	Février 1848	Déc. 1851
Veuve Thiébault, « fondeur », rue Paradis Poissonnière n° 22.	Novembre 1848	Nov. 1854
Cavé, « fabricant de machines à vapeur », rue du Faubourg St-Denis n° 216.	Novembre 1848	Avril 1857
Denevers & Letourneur, rue St-Hyppolite St-Marcel n° 18.	Avril 1849	1859
Lagoutte, « maître de forges », rue des Ardennes, La Villette	Juin 1849	Avril 1856
Forges de Montataire, M. de St-Vigor. Bureaux, rue de Vendôme n° 21, Paris.	Novembre 1849	Janv. 1855
Derosne & Cail, barrière de Passy.	Mai 1850, sans suite	
Quillet Hanotin, quai d'Ivry.	Août 1850, sans suite	
Strong, « fondeur », rue St-Martin n° 172	Septembre 1850	Mars 1854
Farcot, « fabricant de machines », « fondeur mécanicien », Port St-Ouen	Septembre 1850	Mai 1856
Joly, « constructeur mécanicien », Argenteuil	Déc. 1850, sans suite	
Forges de Grenelle	Déc. 1850, sans suite	
Gatine ; « fondeur », rue de la Santé	Septembre 1850	Janv. 1854
Béchu, rue St-Ambroise	Mars 1851, sans suite	
Raulin, « fondeur en fer », St-Ouen l'Aumône, près Pontoise	Avril 1851	Janv. 1854
Schoenberg « fondeur en fer », rue du Faubourg St-Martin n° 272	Novembre 1851	Fév. 1852
Ernest Gouin, « constructeur de machines », Les Batignolles	Févr. 1852, sans suite	
Plichon « fondeur en fer », rue des Amandiers Popincourt n° 23	Février 1852	Déc. 1854

Le Maréchal & Cie, Paris	Octobre 1852	Janv. 1853
Charbonnier & Bourgougnon, rue du Faubourg St-Denis n° 222.	Mai 1853	Mai 1856
Feray & Cie, Essonne, près de Corbeil	Juin 1854	Janv. 1856

Rozet et de Ménisson

La clientèle des fontes brutes du Clos Mortier en Lorraine

1849 – 1854 - 1859

Sources : A. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Journal, registre des expéditions de fontes A.P.V.M., Récépissés de Joli, Mahuet, Lacombe, commissionnaires à St-Dizier.

Client	1er contact ou 1ère livraison	Dernière livraison
Salin, Magne & Cie, Abainville (Meuse)	a) juillet 1850 : 520.000 k°	
	b) août/sept. 1856 : 16.000 k°	
Muel & Wahl, Fonderies d'art et d'ornement de Tusey (Meuse).	Décembre 1850	Février 1855
Dupont & Dreyfus, maîtres de forges, Ars-sur-Moselle (Moselle).	Déc. 1850, sans suite	
	Mai 1856	Mai 1859
Dormoy & Cie, maîtres de forges, Attignéville (Vosges).	Mars 1851	Février 1855
Gouvy Frères.	Mars 1852, sans suite	
	Janvier 1856	Septembre 1856
Labbé & Legendre, maîtres de forges, Gorcy (Moselle).	Novembre 1852	Janvier 1856
Karcher & Westerman, Ars-sur-Moselle (Moselle).	Novembre 1852	Mai 1856
Wehrlin, fabricant, Jarville, près Nancy (Meurthe).	Février 1853	Mars 1854
Aubé et Tronchon, Hersérange (Moselle). Bureau à Paris, rue du Faubourg Poissonnière).	Novembre 1853	Avril 1854 (faillite)

Société Rozet & de Ménisson

La clientèle des fontes brutes du Clos Mortier en Alsace

1849 – 1854 - 1859

Sources : A. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Journal, registre des expéditions de fontes A.P.V.M., Récépissés de Joli, Mahuet, Lacombe, commissionnaires à St-Dizier.

Client	1er contact ou 1ère livraison	Dernière livraison
Lehmann, « maître de forges », Belfort (Haut-Rhin).	Fév. 1852, sans suite	
Chauvin, « commissionnaire », Mulhouse (Haut-Rhin)	Décembre 1852	Octobre 1854
M. de Lièvreville, Forges de Strasbourg Graffenstaden (Bas-Rhin).	Décembre 1852	Mai 1858
Stehelin, « fabricant de machines », Bitschwiller-les-Thann (Haut-Rhin)	Novembre 1853	Déc. 1854
Huguenain, « fabricant de machines », Mulhouse (Haut-Rhin).	Mars 1854, sans suite	
Ducommun et Dubiez, « fabricants de machines », Mulhouse (Haut-Rhin)	Octobre 1854	Déc. 1854
S. Stamme « fabricant de machines », Thann (Haut-Rhin).	Octobre 1854	Déc. 1854
Schlumberger & Cie, « fabricants de machines », Guebwiller (Haut-Rhin)	Oct. 1854, sans suite	
André Koechlin, Mulhouse (Haut-Rhin)	Octobre 1854	Déc. 1854
Veuve Jacques André, « fabricant de machines », Thann (Haut-Rhin)	Novembre 1854	Déc. 1854

Société Rozet & de Ménisson

La clientèle des fontes brutes du Clos Mortier en Picardie et dans le Nord

1849 – 1854 - 1859

Sources : A. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Journal, registre des expéditions de fontes A.P.V.M., Récépissés de Joli, Mahuet, Lacombe, commissionnaires à St-Dizier.

Client	1er contact ou 1ère livraison	Dernière livraison
Dumont & Cie, « maîtres de forges », Raismes (Nord).	Novembre 1849	Mars 1852
Leclercq fils, « maître de forges », Trith St-Léger, près Valenciennes (Nord)	Mars 1850	Janvier 1852

Dehaître et Aubry, fondeurs, Moulin de St-Crépin, Soissons (Aisne)	Avril 1850	Octobre 1854
Derenty, Compiègne (Oise).	Mai 1850, sans suite	
Société de Denain (Nord)	Février 1851	Janvier 1852
Dandoy Maillard, « maîtres de forges », Maubeuge (Nord)	Mars/Avril 1851, sans suite	
Flouquet et Cormon, Lille, (Nord)	Mai 1854	Déc. 1854

Société Rozet & de Ménisson

La clientèle des fontes brutes du Clos Mortier en Bourgogne du nord et dans le Midi

1849 – 1854 - 1859

Sources : A. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Journal, registre des expéditions de fontes
A.P.V.M., Récépissés de Joli, Mahuet, Lacombe, commissionnaires à St-Dizier.

Client	1er contact ou 1ère livraison	Dernière livraison
Pradt, « négociant », rue du Plat n° 7, Lyon (Rhône)	Déc. 1850, sans suite	
Carriot, « négociant », Quai de Bondy n° 159, Lyon.	Mars 51	Févr. 1852
Cattenot Béranger « négociants », rue Vaubécourt, Lyon.	Août 1851	Juillet 1852
Trayvoux fils, commissionnaire, Gray (Haute-Saône)	Mars 1851	Juin 1854
Gurnel Frères, commissionnaires, Gray, (Haute-Saône).	Mars 1851	Fév. 1852
Roux Prenat, Lyon (Rhône).	Janvier 1852	Avril 1854
Bougueret & Martenot, « maîtres de forges », Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or)	Mars 1852	Nov. 1854
Forges de la Loire et de l'Ardèche, Terrenoire (Loire).	Novembre 1851	Fév. 1853
Schneider & Cie, le Creusot (Saône-et-Loire).	Janvier 1854	Nov. 1854
M. de Raffin, « maître de forges », La Pique, Nevers (Nièvre).	Mars/avril 54, sans suite	
Jacquesson (sic) Frères, Petin, Gaudet & Cie, St-Etienne (Loire).	Avril 1856	Avril 1857

d) Le reflux (1854-1859)

Tous les marchés détaillés ci-dessus font bel effet dans un carnet d'adresses ou sur un tableau. Pourtant, comme ses confrères, Jules Rozet a bien conscience de leur précarité.

Un premier signe avertisseur lui vient du Nord. Dès le début de l'année 1852, les trois forges anglaises clientes des saumons du Clos Mortier cessent leurs commandes. Les derniers envois pour ces destinations partent en janvier et en mars. Dumont (Raismes) fait bien un appel au mois d'octobre mais à 10 F en dessous du cours de St-Dizier. N'ayant plus de nouvelles de ce correspondant, Jules Rozet lui demande en décembre où en sont les pourparlers, mais sans se faire d'illusions car, visiblement, les fontes belges d'affinage viennent de faire une avancée dans cette région frontalière. Il demande même à Dumont de lui préciser à quel prix sont maintenant les fontes de 2e fusion de ce pays.

Après un délai de grâce de deux ans, la vague des défections atteint tous les marchés : Paris, la Lorraine et l'Alsace, le Midi et même la Champagne, environ 25 clients, soit le tiers des effectifs. A la fin de 1854, Jules Rozet reconnaît qu'il a du mal à placer ses fontes[989]. Le mouvement se confirme avec une dizaine de pertes en 1855 et 1857[990]. Après être passé de 19 à 44 et avoir connu son maximum en 1853-1854, le nombre des clients tombe à 25 en 1855-1857 et seulement 9 en 1858-1859. Et si au lieu de mettre la barre à seulement 10.000 kg, on la place à

[989] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Jules Simon, Mussey (Haute-Marne), 24 novembre 1854 : « Merci de vos propositions, (.....), mais en ce moment nous avons du mal à placer nos fontes. »

[990] : Pourtant c'est l'époque où, dans les premiers mois de 1856, l'industrie métallurgique est portée, selon Vivenot-Lamy, à un haut degré de prospérité, les fontes au coke de la Meurthe se vendant entre 170 et 175 francs tandis que

25.000 kg, poids le plus courant pour une livraison, on n'a plus que 4 clients dignes de ce nom en 1858-1859.

Société Rozet & de Ménisson

Le rétrécissement quantitatif de la clientèle des fontes brutes

1854 – 1859

(Clients ayant pris au moins 10.000 kg dans l'année)

Région		Nombre de clients							
		1851-1852		1853-1854		1855 - 1857		1858 - 1859	
Champagne et Barrois		6		7		10		7	
Paris	Négociants	6	18	3	17	1	7	0	0
	Industriels	12		14		6		0	
Lorraine		4		7		5		0	
Alsace		0		7		1		1	
Nord et Picardie		4		2		0		0	
Midi et Bourgogne nord		7		4		2		1	
Total		**39**		**44**		**25**		**9**	

Voici ce qu'il reste en 1858 et 1859, dernières années où Jules Rozet est encore à la tête du Clos Mortier. Pour dresser ce tableau on dispose de deux séries de renseignements :

1°) le Journal du Fourneau neuf, de mai à juin 1858, (mais pas le Journal du Clos Mortier).

2°) Un registre particulier des expéditions de fontes, de mai à septembre 1859.

Société Rozet & de Ménisson

Le repli géographique de la clientèle des fontes brutes du Clos Mortier

1858-1859

(Tous les clients sont répertoriés ici, même pour des livraisons minimes)

Région	Client	à fer	à refondre	Poids
Champagne métallurgique et Barrois	Vivaux & Cie, Dammarie-sur-Saulx (Meuse)		N° 1	249.686 kg
	Ad. Breuil, Joinville (Haute-Marne).		N° 1	44.625 kg
	Gény & Cie, Montreuil-sur-Blaise (Haute-Marne)		N°1	15.665 kg
	Société de transport Giros & Cie, Joinville (Haute-Marne)		N°1	5.195 k°
	Barbezat, le Val d'Osne (Haute-Marne)		N° 1	6.060 kg
	Saleur & Desbiades, St-Dizier (Haute-Marne)		N° 1	2.500 kg
	Bonnor, Malgras & Cie, puis E. de Ménisson & Cie, St-Dizier (Forge des Lachats)	Saumons		527.910 kg
	Pettelat & Voisin		N° 1	18.140 kg
	Louvrier, Sermaize, (Marne)		N° 1	10.000 kg
	Léonard & Froment, Reims, (Marne)		N° 1	2.500 kg
	Pechenard, Le Bourg fidèle, près Rocroi (Ardennes)		N° 1	40.000 kg
	Rigny & Mayeur, Cousances, (Meuse)	saumons		1.475 kg
Paris	Farcot, Port St-Ouen, Paris		N° 1	2.670 kg
	Denevers & Letourneur, Paris		N° 1	2.500 kg
Midi	Cattenot Béranger, Lyon (Rhône)		N° 1	14.491 kg
Lorraine	Dupont & Dreyfus, Ars-sur-Moselle		N° 1	5.295 kg
	Martin, Vadonville (Meuse)		N° 1	5.385 kg
	Frouard, (Meurthe)		N° 1	2.500 kg
Alsace	Graffenstaden, près Strasbourg (Bas-Rhin)		N° 1 et 2	15.410 kg
	Keim père, Thann (Haut-Rhin)		N° 1	1.055 kg

les fontes au charbon pour affinage de Haute-Marne montaient entre 200 et 210 francs à Saint-Dizier, « laissant des bénéfices considérables aux producteurs ».

	Lose, Thann (Haut-Rhin)		N° 1	1.070 kg
	Vogt, Soultz		N° 1	1.040 kg
	Dosseur & Doyen		N° 1	env. 10.000 kg
	Heyland & Sitter		N° 1	16.880 kg
	Mansuy & Cie		N° 1	13.100 kg
	Mathis de Grandseille		N° 1	10.695 kg
			Total	**1.025.848 kg**

A défaut de pouvoir évaluer de manière précise le poids exact de la production et des ventes de 1859, on mesure tout de même le rétrécissement quantitatif et géographique de la distribution des fontes du Clos Mortier à plusieurs faits. Sur les 26 clients, 22 ne font pas venir plus de 20.000 kg (certains ne dépassent même pas 5.000 kg). A l'exception d'un lot minuscule envoyé à Cousances-les-Forges, plus aucune fonte d'affinage n'est commercialisée en dehors de St-Dizier. Encore faut-il observer que ces 527.910 kg de fonte « à fer » (soit 51, 4 % des ventes de fontes) sont envoyées à la Forge des Lachats, propriété de Jules Rozet et louée à la société « Bonnor, Malgras & Cie », située de l'autre côté de la Marne. Sur le total des fontes à refondre, 79 % environ sont vendues en Champagne même. Toutes les grandes maisons de fonte d'art et d'ornement disparaissent de la liste, le lot envoyé à Barbezat (le Val d'Osne) est tellement modeste qu'il ne change rien au tableau. Les seuls clients établis sont maison Vivaux & Cie, dans la vallée de la Saulx, et secondairement les fonderies Breuil & Cie, de Joinville, ainsi que Péchenard, dans les Ardennes. Les 21 % restant se répartissant entre plusieurs destinations (dont sont totalement absentes le Nord et la Bourgogne-nord), note étant prise que pour Paris, la Lorraine et l'Alsace – sauf peut-être Graffenstaden - les lots expédiés sont confidentiels et très occasionnels : il suffit de voir que Farcot ne reçoit que 2.670 kg, Denevers & Letourneur 2.500 kg et d'ajouter qu'ils ont été touchés par un intermédiaire.

Comment expliquer un tel recul ? Seraient-ce les bruits de guerre en Orient ou en Italie ? Non, car Rozet pense cette fois que cela entraînerait une hausse des prix profitable[991]. Il croit plutôt que les responsables sont les décrets sur les fers et écrit à un confrère : « Vous n'ignorez pas que la réduction de 11 francs par mille sur les fontes anglaises à leur introduction en France ne peut manquer de réagir péniblement sur les fontes françaises. »[992] Les effets des décrets de 1851, 1853 et 1855 se cumulent en 1858 et 1859 avec la baisse du prix enregistrée par les produits métallurgiques britanniques et facilitent plus encore leur pénétration en France : les fontes anglaises arrivent même à s'imposer en 1858 dans les fonderies de la Haute-Marne[993]. On peut penser qu'elles ont réussi à en faire autant sur la place de Paris, marché auquel Jules Rozet

[991] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à de Lièvreville, Graffenstaden, 2 février 1854.
[992] : Ibid., Rozet & de Ménisson à M. de Pautaine, Poissons (Haute-Marne), 5 décembre 1854.
[993] : A. D. Haute-Marne, 2 N 25, Conseil de l'Arrondissement de Wassy, session de 1858 : « Les fontes anglaises arrivent à vil prix jusque dans les fonderies de la Haute-Marne, (…), plusieurs départements se ferment à nos produits. ».

est si attaché et où le Clos Mortier perd la quasi-totalité de sa clientèle. Le débouché lorrain se ferme lui aussi aux fontes haut-marnaises et l'Ingénieur des Mines de Haute-Marne explique que l'achèvement des chemins de fer amenant le coke de Sarrebruck a entraîné la construction d'une nouvelle génération de hauts-fourneaux en Lorraine[994].

3°) Les fontes moulées et les chemins de fer

Les fabrications du Clos Mortier ne se limitent pas aux fontes brutes, elles comprennent aussi des fontes moulées. On poursuit le moulage des plaques de foyers et on commence à produire des poids d'horloge et des poids à peser[995]. Mais pour l'essentiel, il s'agit de coussinets de chemin de fer. Ces pièces servent à poser et à fixer les rails sur les traverses de bois et doivent être réalisées en fonte de bonne qualité, c'est à dire au bois, ce qui convient bien au Clos Mortier. En 1846 ou 1847, Rozet et de Ménisson s'étaient associés avec deux confrères, Beugon et de Misery, maîtres de forges à Chamouilley ; avec eux ils avaient loué les fourneaux de Jean d'Heurs et de Sermaize. Par la suite, Rozet et de Ménisson s'étaient rendus adjudicataires pour leur propre compte d'un lot de 75.000 coussinets pour la 2ème section du chemin de fer de Rennes puis d'un autre lot encore, pour le chemin de fer de Paris-Strasbourg. La production des coussinets démarre à Sermaize en janvier 1848 à l'aide d'un cubilot fonctionnant au coke et au Clos Mortier en février. Les premières livraisons à la charge de Rozet et de Ménisson sont expédiées aux mois de février et mars 1848. D'autres expéditions, plus importantes, sont faites à partir d'avril par les ports de Sermaize et de St-Dizier à destination du dépôt de Sèvres pour la construction des lignes suivantes : Paris–Chartres, puis Paris-Rennes, et Paris-Strabourg. Rien que pour le 4ème lot du Paris-Rennes, cela représente 75.410 coussinets, soit un poids de 872.042 kg. La dernière expédition date du 28 octobre[996]. Parvenu au terme de ses livraisons, Jules Rozet demande aussitôt à fournir un supplément pour la 2ème section de la ligne de Rennes, en soulignant que la bonne qualité de ses coussinets est due à l'emploi de fonte au bois[997]. Mais cette démarche reste sans suite.

---

994 : A. D. Haute-Marne, 5 J 141 : Rapport de l'Ingénieur des mines de Haute-Marne au Préfet, 5 avril 1860.

995 : Poids à peser : le catalogue du Clos Mortier datant d'entre les deux Guerres mondiales montre des poids à peser de forme hexagonale, mais on manque d'éléments pour savoir si ce type de poids existait déjà à cette époque.

996 : - A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Clos Mortier et du Fourneau Neuf (1848), Journal du Fourneau de Sermaize (1847-1848). Copies de lettres : 11 et 29 avril, 10, 18 et 30 sept., 16 et 25 octobre 1848, 7 février 1850, 4 mars 1851.

- A.P.V.M. : Récépissés et certificats d'expédition adressés à Rozet par G. Varnier, commissionnaire à St-Dizier : 27 avril, 19 et 22 juin, 19 juillet 1848 ; Récépissés adressés à Rozet par Joli, commissionnaire en fontes et fers à St-Dizier, 11 septembre et 23 novembre 1848.

997 : Les hauts-fourneaux d'Apremont, dans les Ardennes sont un autre fournisseur de coussinets à partir de 1845 sous la direction de Dupont & Dreyfus (Louis ANDRE, « Inventaire des sites de la métallurgie du fer dans les Ardennes », *La métallurgie du fer dans les Ardennes*, Cahiers de l'Inventaire n° 11, page 53, « Apremont »).

Il faut attendre la reprise des affaires. Quelques années plus tard, en 1852, 1854 et 1856, Jules Rozet emporte de nouveaux marchés de coussinets[998], celui du Chemin de fer de Blesmes à St-Dizier (le total de la fourniture pour cet embranchement est fourni moitié par le Clos Mortier et moitié par Hersérange[999]), celui de St-Dizier à Gray et celui d'une partie de la ligne entre Chaumont et Mulhouse. Il sous-traite un certain nombre de lots avec des établissements voisins - Cousances-les-Forges et surtout Marnaval - en rappelant que la Compagnie s'offre à ouvrir la ligne plus tôt que prévu si elle peut être livrée rapidement (le 1er juin au lieu du 15 septembre 1853)[1000]. Pour Rozet et de Ménisson, il est important en ces années 1853 et 1854 de pouvoir compter sur ces collaborations afin d'effectuer parallèlement et dans les délais prévus les livraisons de fontes brutes commandées par certaines grandes maisons parisiennes, faute de quoi ils sont obligés de répondre aux clients à la recherche de fontes que tout est momentanément pris par les coussinets[1001]. En 1856, au moment où les ventes de fontes brutes se sont beaucoup réduites, le marché de coussinets représente une sorte de bouée de sauvetage. Entre février 1853 et avril 1856, le Clos Mortier aura livré, d'après le Journal, environ 1.000 tonnes de coussinets, si l'on s'en tient seulement aux chiffres (quand ils sont inscrits), mais cela doit correspondre à un total dont l'ordre de grandeur avoisine les 1.400 tonnes. Cela veut dire qu'un des hauts-fourneaux du Clos Mortier travaille presque exclusivement pendant de nombreux mois à cette fabrication. Sur le plan financier, l'affaire est beaucoup mieux assurée que lors de l'association avec Beugon et de Misery et de la crise de 1848 : l'entreprise York & Cie, chargée de la construction de ces lignes de chemin de fer, règle avec ponctualité le montant de ses factures.

4°) La cimenterie de Vitry-le-François

En terminant cette partie consacrée aux activités industrielles de Jules Rozet, on ne peut oublier l'usine de plâtre ciment dit « ciment romain » construite en 1852 à Vitry-le-François. Cette création n'a de lien ni avec l'existence d'un four à chaux situé juste à l'entrée des communs et hangars du Clos Mortier[1002] ni avec l'utilisation du laitier des hauts-fourneaux du Clos Mortier après concassage au bocard[1003]. Par contre elle est à mettre en rapport avec la construction de la ligne de chemin de fer entre Vitry-le-François et Bar-le-Duc quand l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, M. Decomble, apprend à Jules Rozet qu'il a découvert près de Vitry des couches de

---

998 : A. D. Haute-Marne, 50 J : Journal du Clos Mortier (hauts-fourneaux n° 2 et n° 3 ; Journal du Fourneau Neuf ; Copies de lettres : à Cie du Chemin de fer de Blesmes à Gray, 1er mai 1853 ; à York et Cie, rue neuve des Mathurins, n) 40, Paris, 19 novembre 1853 et suiv. ; à Adam et Becquey, Marnaval, 20 mars 1854.

999 : Ibid., Copies de lettres, Rozet à l'Ingénieur, rue neuve des Mathurins, n° 110, Paris, 13 fév. 1853.

1000 : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Salin, Magne & Cie, Bussy (près Joinville), 19 et 26 janvier 1853 ; à Le Bachelé, Maître de forges, Dommartin-le-Franc, 20 janvier 1853 ; à Viry Frères, Sommevoire, 22 janvier 1853 ; à Jules Jacquot, Haironville, 12 février 1853.

1001 : Ibid., Rozet & de Ménisson à Cavé, Paris, 12 février 1853 ; à Lagoutte, La Villette, 19 février 1853.

1002 : Archives privées, Plan du Clos Mortier, 1763.

1003 : - A.P.V.M. : Mme Vve Martin-Ferrand, commissionnaire à St-Dizier, à J. Rozet, 16 nov. 1823 et 9 février 1824.
- A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal : mention « ancien bocard à ciment », septembre 1845 ; travail du bocard en ciment, août 1847 et juin 1850.

sol propres à la fabrication de ciment romain[1004]. Au cours de l'automne 1851, Rozet choisit et acquiert des terrains à proximité de ce gisement et surtout au plus près de la gare et du canal de cette ville. Il fait installer des fours et des broyeurs. Les ateliers commencent à fonctionner au cours de l'année 1852, faisant travailler une trentaine d'ouvriers. Trois faits nous font entrevoir le succès commercial et technique de cette entreprise : la liste des 33 dépôts couvrant la moitié de la France au nord d'une ligne allant de Lyon à Nantes, la reconnaissance de qualité faite par M.Vicat, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et par M. Rivot, professeur à l'Ecole des Mines, enfin une médaille d'argent de première classe à l'Exposition Universelle de Paris en 1855.

5°) Passer la main (1859)

En 1846-1847, Jules Rozet et Eugène de Ménisson n'avaient pas réussi à remettre l'exploitation des forges du Clos Mortier à une nouvelle société et à quitter les affaires. Les deux associés avaient continué à diriger leurs usines en y ajoutant, on le verra, le négoce des bois, mais en se délestant successivement de la fabrication des fers (Forge des Lachats) et du fil de fer (avec la nouvelle tréfilerie, dite « Les Eturbées », à quelques centaines de mètres en aval du Clos Mortier) laissées à des locataires. En 1859, Jules Rozet parvient enfin à se dégager de ses activités industrielles et à assurer sa succession par la création de la société E. de Ménisson & Cie[1005].

Cette transmission n'est liée à aucun problème familial : la première fille de Jules Rozet a épousé Charles Jobez, dont la famille a ses intérêts dans le Jura[1006]. Le gendre de Jules Rozet laisse les forges Syam (Jura) à son frère aîné, Alphonse Jobez, et ne paraît pas manifester le désir de diriger celles du Clos Mortier, se satisfaisant d'y prendre une part du capital. La seconde fille est religieuse. Né longtemps après ses deux sœurs, le seul fils, Albin Rozet, est trop jeune pour songer à prendre la succession de son père et il choisira une autre voie, celle de la diplomatie.

La nouvelle Société prend comme raison sociale « E. de Ménisson & Cie ». Malgré les apparences, E. de Ménisson n'exerce qu'une direction nominative dans laquelle il lui est demandé de superviser les affaires de la société sans être tenu d'y consacrer tout son temps ; on peut se demander si cette combinaison a pour but de rassurer les nouveaux gérants en les faisant bénéficier de son expérience et la clientèle des forges en lui garantissant une forme de continuité ; ne serait-ce pas plutôt un dernier service rendu par Jules Rozet à son vieil ami en lui garantissant

---

[1004] : A. D. Haute-Marne, 48 M 8 et 9, Dossiers de Légion d'Honneur de Jules Rozet, 1841-1860 et 1860-1867.

[1005] : - A. D. Haute-Marne, 6 J 224, Dossier 4859 : Bail des usines du Clos Mortier et des Lachats (6 mars 1859) et Constitution de société (8 mars 1859).

- A. D Haute-Marne, 4 E 75 / 330, 15 février 1864 : Dépôt de pièces concernant la Société de Ménisson et Cie au Clos Mortier, a) Acte de dissolution de la Société de Ménisson & Cie à compter du 30 juin 1863, certificat délivré par le Greffier du Tribunal de Commerce de l'arrondissement de Vassy séant à St-Dizier le 27 nov. 1863. b) Acte de constitution de société devant M° Evrard, notaire à St-Dizier, le 27 nov. 1863.

[1006] : *Les Forges de Syam, Jura*, Les Cahiers du Patrimoine, 1996, p. 8.

des revenus destinés à surmonter ses difficultés financières ? La concession supplémentaire faite à E. de Ménisson - l'exploitation et la commercialisation des coupes de bois lui sont expressément réservées – confirmerait cette interprétation.

Dans la manière de constituer la nouvelle société, on voit que les leçons de l'échec de 1847 ont été retenues. Premièrement, le capital reste modéré : 700.000 F, au lieu des 1.200.000 F du projet du mois de février 1847 ou des 2.000.000 F de la société Bonnor, Jamin & Cie constituée pour l'exploitation des forges d'Eurville en 1866 et dans laquelle des sommes importantes proviennent des grandes fortunes d'Alfred George et du Duc de Galliera (respectivement 700.000 et 200.000 F)[1007]. Deuxièmement, tant sur le plan du capital que celui des hommes, on fait principalement appel aux ressources d'origine interne. La répartition du fonds social met en valeur l'importance de l'apport du personnel de direction de l'usine (46 %) et la prédominance de ce qui est fourni par ceux qui étaient déjà au Clos Mortier depuis plusieurs années (plus de 75%)[1008]. C'est une nouveauté par rapport au projet de 1847 dans lequel la part du personnel était nulle tandis que les apports extérieurs (c'est-à-dire en dehors de Jules Rozet et E. de Ménisson) auraient représenté 66,6 % du capital total grâce aux mises de plusieurs maîtres de forges, marchands de bois et autres négociants.

Société E. de Ménisson & Cie (1859)
Origine et répartition du capital
Source : A. D. Haute-Marne, 6 J 224

		Montant	%	%	
			%	Origine interne	Origine externe
Propriétaire : Jules Rozet		150.000 F	54 %	x	
Haute direction : E. de Ménisson		125.000 F		x	
Berthelin Frères, maîtres de forges à Doulevant-le Ch.		100.000 F			14,28 %
Personnel de direction et d'encadrement	Bois et forêts : J. Laguerre	100.000 F	46 %	x	
	Direction commerciale : Cl-S. Simon	100.000 F		x	
	Ingénieur : F. Lemut, (Audincourt)	75.000 F			10,71 %
	Assistance technique : F. Dumény	50.000 F		x	
	TOTAL	700.000 F		75,01 %	24,99 %

La modestie du montant du capital ne paraît pas devoir être mise au compte d'un manque d'ambition. Elle correspond plutôt à un choix raisonné, celui de rester une entreprise de taille moyenne, comme l'exprimera quelques années plus tard Claude-Stanislas Simon. Pour celui-ci, les entreprises produisant de la fonte et du fer au moyen d'une main d'œuvre nombreuse ne peuvent guère réduire les frais généraux en remplaçant les ouvriers par des machines-outils comme cela se fait dans « les usines de constructeurs ». Il rappelle que les tentatives effectuées en

[1007] : *Notes historiques sur les Forges d'Eurville*, par Ph. de BAGNEUX : acte de société du 8 juillet 1866.
[1008] : Au cas où les Berthelin auraient déjà été engagés dès 1832 dans la précédente société « Rozet et de Ménisson », cette part monterait alors à 89,29 %.

Champagne pour constituer de grandes sociétés se sont soldées par des échecs et qu'il vaut mieux dans cette région rester fidèle au principe « de l'industrie métallurgique divisée, procédant avec des petits capitaux. »[1009]

La direction effective des forges du Clos Mortier revient à Julien Laguerre, Claude-Stanislas Simon et Firmin Lemut. C'est un heureux dosage entre des hommes issus du sérail et un autre venu de l'extérieur. Fils d'un cultivateur d'Humbécourt (village situé entre les forêts du Der et du Val) qui effectuait du voiturage pour le compte du Clos Mortier, Julien Laguerre a fait son chemin comme commis de bois dans le sillage d'Eugène de Ménisson. Entré par la petite porte, Claude-Stanislas Simon démontre ses qualités et gravit les échelons des responsabilités[1010]. Les deux hommes investissent maintenant leurs propres économies dans le capital de la nouvelle société. Le sang neuf est apporté par Firmin Lemut[1011]. Ancien élève de Ecole des Mines, il a déjà acquis de l'expérience aux forges de Denain puis d'Audincourt : l'homme a sans doute plu à Jules Rozet par ses compétences industrielles et ses idées sociales ouvertes[1012]. Comme Rozet et de Ménisson en leur temps, les trois gérants forment une équipe aux qualités complémentaires, Laguerre apportant son expérience des choses du bois et de la forêt, Simon, son expérience de la maison et ses aptitudes commerciales, Lemut, sa formation d'ingénieur, son regard extérieur et sa capacité à apporter des solutions neuves.

La nouvelle société rassemble toutes les installations du Clos Mortier de la rive gauche et de la rive droite (Vieux Clos Mortier et Fourneau Neuf, Forge des Lachats, Tréfilerie des Eturbées) exploitées jusque-là par trois sociétés différentes. L'activité se recentre sur ce site unique, tournant la page du système précédent dans lequel les locations temporaires et l'esprit d'improvisation spéculative avaient souvent régné. En 1863, après la disparition d'E. de Ménisson, la société récupère le droit d'exploiter et de commercialiser les produits des coupes de bois.

Ainsi, Jules Rozet passe le relais en laissant à son usine le profil d'une entreprise moyenne, rassemblant les forces du Clos Mortier sur son site d'origine et autour des hommes qui s'y sont distingués par leurs compétences et leur travail, et en y injectant le minimum nécessaire de talents extérieurs.

[1009] : A. D. Haute-Marne, Fonds Daguin MF 173 : Réunion des Maîtres de forges de Champagne, 12 novembre 1867, Mémoire présenté par M. Claude Stanislas Simon au sujet des acquits-à-caution.

[1010] : Il n'existe pas de biographie de Claude-Stanislas Simon, mais seulement quelques lignes dans une note généalogique de la famille Borderel rédigée par Ph. de Montrémy.

[1011] : Archives de la famille Lemut : généalogie de la famille Lemut, page 5. Firmin Lemut (1830, Metz–1918, Bienville), breveté de l'Ecole impériale des Mines le 5 octobre 1854.

[1012] : Georges VIARD, « Les débuts du journal La Croix de la Haute-Marne », *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langre*s, t. XX, n° 309, 1992, page 467 : « Au dire de Jacques Marcellot, Firmin Lemut professait pour l'ouvrier une affection véritable ; et ses théories sociales, puisées aux sources les plus sûres, augmentaient encore cette tendance de son cœur. »

3EME CHAPITRE
NOUVEAUX RAPPORTS TECHNIQUES ET SOCIAUX AVEC LA FORÊT ET LE BOIS

Les rapports traditionnellement entretenus par les maîtres de forges de Haute-Marne avec le monde du bois et de la forêt ont été modifiés et même bousculés par la Révolution industrielle, le développement des moyens de transport et la politique des Eaux et Forêts. Les premiers effets - les plus connus - touchent au renchérissement du combustible végétal. Les suivants sont restés ignorés dans le département, tels ceux qui regardent l'organisation des sociétés d'achat de coupes de bois, le traitement et la gestion de la forêt, le commerce du bois et enfin la hiérarchie sociale entre maîtres de forges et marchands de bois.

Pour sa part, Jules Rozet, même s'il se dégage de la direction des forges du Clos Mortier en 1859, reste directement concerné par ces divers sujets. En effet, est toujours propriétaire forestier, et, en tant que notable, la question des bois et de la forêt le mobilise toujours, tant à l'échelon du département qu'à celui de la Ville de St-Dizier.

I / JULES ROZET, MAÎTRE DE FORGES : DEVENIR MARCHAND DE BOIS

L'histoire de la Haute-Marne abonde en parcours de marchands de bois devenus maîtres de forges. Parmi les familles qui ont suivi ou qui suivent encore au XIXe siècle ce cursus, beaucoup ont de près ou de loin des rapports avec la famille Rozet : les Halotel, Leblanc (Leblanc Perrin et Leblanc de Closmussey, à ne pas confondre avec les Leblanc du Buisson ou Leblanc du Chatelier), Roussel-Dumont, Claudot, Chantreaux, Guyard, Robert et Laguerre. Certains de ces nouveaux maîtres de forges conservent leur commerce de bois, écoulant de la charbonnette dans d'autres établissements métallurgiques consommateurs de charbon de bois, du bois de chauffage dans les localités des environs, et du bois d'œuvre (sciages, bois carré, charpente) vers Paris.

Mais le parcours inverse est tout à fait inhabituel. C'est pourtant celui qu'accomplissent Jules Rozet et de Eugène de Ménisson. Pour mieux comprendre l'originalité de ce renversement, il n'est pas inutile de revenir à Jean-Hubert Rozet.

1°) Maître de forges, marchand de bois : deux mondes différents, en principe

a) Sous Jean-Hubert Rozet

A partir du moment où Jean-Hubert Rozet reprend en personne l'exploitation des forges du Clos Mortier, sa correspondance traite souvent d'acquisitions de coupes de bois et d'approvisionnement en charbonnette. Normalement, les maîtres de forges se réservent tout ce

qui peut être converti en charbon de bois pour la marche de leurs fourneaux et feux de forges ; en contrepartie ils laissent le bois de futaie aux marchands de bois professionnels[1013]. Pour rendre service à sa voisine, Madame Lepage, qui suit de près la gestion des forges d'Eurville et des coupes de bois, Jean-Hubert Rozet l'aide à placer un lot de sciages à Paris. Après des négociations serrées, les chênes sont enfin vendus. Il en informe Madame Lepage non sans exprimer son soulagement : « Vous voilà débarrassée de tous vos chênes.[1014] »

Manifestement, ce genre d'opération lui pèse. A nouveau il est sollicité par un maître de forges (Rolland, à Cirey-sur-Blaise), pour rendre le même service. Il effectue de multiples et longues démarches, en particulier auprès des frères Guyard et Robert qui ont leur adresse dans la capitale, puis auprès d'un négociant parisien originaire de la région, Claude George. Rozet fait de son mieux, mais malgré ses qualités d'homme d'affaires, il n'est pas à son aise dans ce genre de négociation et dans la gymnastique à laquelle il doit se livrer entre les marchands de bois bragards et leurs confrères parisiens[1015]. Difficulté supplémentaire, comme les lots de sciages ou de charpentes qu'il présente sont considérés comme trop petits par le commerce, il doit s'arranger pour trouver une autre lot et le joindre au premier[1016]. Il n'a pas ce type de souci quand il agit au nom d'une société de maîtres de forges ou de copropriétaires d'une même forêt et qu'il a entre les mains un stock assez considérable ; avec son ami Lespérut il parvient même à profiter des circonstances (l'administration forestière n'a marqué que peu de chênes et a annoncé des coupes restreintes de futaie) pour retarder autant que possible le flottage des bois vers Paris et profiter de la hausse des prix qui accompagnera immanquablement la raréfaction des sciages et charpentes[1017].

Ainsi, un maître de forges qui est en même temps propriétaire forestier, doit bien s'occuper de vendre son bois de futaie. Avec le temps, Jean-Hubert Rozet semble acquérir assez d'expérience pour que des amis ou confrères (on en relève au moins quatre dans sa correspondance[1018]) et ses associés s'en remettent à lui pour placer des lots de charpente ou de sciages. Cependant les expéditions auxquelles il procède ne sont ni assez régulières ni assez abondantes pour qu'il puisse être qualifié de marchand de bois ; d'ailleurs il est toujours obligé

[1013] : Une seule fois, en septembre 1801, on le voit se rendre adjudicataire (en société avec d'autres maîtres de forges) d'une petite partie de chênes, dans la contrée du Montgérard, forêt du Der. Ce n'est nullement pour faire du commerce de bois d'œuvre ou de charpente mais seulement pour servir à des "réparations d'eau" très urgentes que l'on ne peut faire qu'à la saison des basses eaux. Et encore n'est-il pas sûr de pouvoir conserver la totalité de ses grumes, car les charpentiers de Marine ont un droit de préemption sur les fûts qui leur conviennent.

[1014] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Jean-Hubert Rozet à Mme Veuve Lepage, 12 février et 1er mars 1806.

[1015] : Ibid., Jean-Hubert Rozet à Rolland, Cirey-sur-Blaise (Haute-Marne), 6 janvier et 16 février 1807 ; à M. les Frères Robert & Cie, Paris, 11 janvier 1807

[1016] : - Ibid., Jean-Hubert Rozet à Madame Veuve Lepage, 12 février 1806.
- A.P.V.M., Guyard à Rozet, 2 octobre 1823.

[1017] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, J.-H. Rozet à Guyard Lalain, marchand de bois, Paris, 12 juin 1812.

[1018] : Ibid., J.-H. Rozet à Madame Veuve Lepage, 1er mars 1806 ; à Rolland, Cirey-sur-Blaise, 6 janvier 1807 ; à Berthelin du Chauffour, 13 novembre 1812.

de passer par les services de quelques négociant bragard ou parisien pour placer sa marchandise sur le marché de la capitale[1019].

On sait qu'en cette première moitié du XIXe siècle les maîtres de forges de Haute-Marne et de Meuse maintiennent bien fermé le "verrou haut-marnais" face aux négociants parisiens en ce qui concerne le bois taillis. En revanche, ils ne sont pas dans la même position de force pour commercialiser leur bois d'œuvre sur la seule place qui compte vraiment, Paris. S'il arrive aux maîtres de forges exploitants de se porter acquéreurs de lots de futaie, c'est seulement semble-t-il pour se réserver l'exploitation des branches et des houpiers qui s'ajoutent au taillis pour la confection du charbon de bois. Quant aux maîtres forges propriétaires forestiers, ils ne sont pas organisés sur le plan individuel ou collectif pour maîtriser cette phase de la filière-bois.

b) Jules Rozet : premières tentatives

Lors de son arrivée à la tête du Clos Mortier, Jules Rozet se trouve confronté au même problème que son oncle et doit recourir aux services d'un marchand de bois pour écouler son bois de futaie. Cependant, au lieu d'abandonner à ce dernier les grumes brutes tout juste débarrassées de leurs branchages et houpiers, il entreprend d'en assurer lui-même la valorisation sous la forme de charpentes et sciages, comme le montre la rubrique du Journal du Clos Mortier dans ses éditions de 1823 et de 1828 : il s'agit du chapitre XV, page 13, intitulé « Marchandises fabriquées avec les bois en grumes ou équarries ».

Mais curieusement, ce chapitre reste complètement vide pendant près de huit ans. Il faut croire que, dès le début, Jules Rozet a été découragé de s'engager dans cette voie après avoir pris les conseils d'un négociant d'origine bragarde établi à Paris et vieil ami de son oncle Jean-Hubert Rozet, Guyard-Gahaignon. De Paris, ce dernier répond au jeune maître de forges sur le ton de la plus extrême courtoisie, mais ne l'encourage pas à tenter l'expérience : les 7.000 solives qu'il lui propose de vendre sont un lot trop peu considérable, l'inventaire détaillé n'en est pas fait, la période n'est pas bonne pour vendre aux marchands de bois, le marché est plutôt à la baisse et il vaudrait mieux attendre le mois de mars. Surtout, il fait remarquer à Jules Rozet que même en y mettant beaucoup de soin, il ne parviendra pas à égaler avec ses ouvriers la qualité des sciages qu'on trouve sur les chantiers de St-Dizier[1020]. Pierre Guyard-Gahaignon ne décourage pas formellement le jeune homme de persévérer - il se déclare prêt à se charger de ce lot de solives - mais il termine sa lettre sur une accumulation de réserves quant au succès financier de l'opération. Jules Rozet ne peut pas faire autrement que de saisir le sens du message, à savoir qu'il n'est pas armé pour se lancer dans la transformation et la commercialisation de son bois de futaie et qu'il ne peut s'improviser marchand de bois.

[1019] : Il n'est jamais question de placements sur Châlons, Epernay, Reims ou Troyes, ni aucune autre ville de la région..

[1020] : A.P.V.M., Guyard-Gahaignon à Rozet, lettre expédiée de Paris le 8 octobre 1823.

Il faut attendre les mois de février, mars et mai 1831 pour que le chapitre XV se remplisse avec les rubriques suivantes « Sciage de chênes », « Sciages, écarrissage de chênes », «Sciages ». Le compte du mois de mars fait apparaître les salaires de quatre ouvriers (173,99 F) correspondant à peu près à ce qui est distribué au haut-fourneau et laisse supposer que ces quatre ouvriers sont des professionnels qualifiés. Ces chênes ont été acquis aux adjudications des coupes de bois de la Maison d'Orléans en décembre précédent[1021]. Jules Rozet a bien été le seul maître de forges de la région à prendre un tel lot. Depuis le début de la période étudiée ici (c'est-à-dire depuis 1814), cela ne s'est jamais vu. Ce qui est tout à fait nouveau aussi, c'est qu'à cette occasion, Jules Rozet présente comme cautions non pas des confrères comme cela se fait toujours entre maîtres de forges, mais deux marchands de bois de St-Dizier, Pierre Guyard-Gahaignon et Jules Guyard, son fils. C'est un fait exceptionnel qui ne peut pas être mis au seul compte des relations d'estime et de confiance qu'entretiennent les Rozet et les Guyard.

En effet, conscient qu'il n'a aucune expérience ni tradition commerciale sur le marché parisien du bois d'œuvre, Jules Rozet prend le parti de s'entendre avec une famille de négociants bien implantée dans la capitale. Cela montre qu'il n'a pas pris ce lot de futaie uniquement pour s'assurer un approvisionnement supplémentaire de charbon de bois grâce aux houpiers et aux branches des arbres de futaie mais bien pour vendre des charpentes et des sciages sur la place de Paris avec des chances raisonnables de succès. Il renouvelle l'expérience l'année suivante, comme on peut le voir au chapitre XV du mois de décembre 1831 : « Sciages de la Taille sur Eurville au port de St-Dizier : échantillon, entrevoux[1022]. »

Mais ensuite, ce chapitre XV reste complètement vide et la correspondance ne comporte guère de traces de travail ou de vente de bois d'œuvre. On constate seulement que Jules Rozet est quelquefois qualifié de « marchand de bois » sans qu'on sache si c'est à son propre bénéfice ou à celui de la société du Clos Mortier[1023].

2°) La conquête du marché parisien

a) Le problème des sources

L'absence des registres de copies de lettres entre les années 1845 et 1848 oblige à faire débuter cette étude en 1848 sans savoir si Rozet et de Ménisson ont défini des objectifs, établi des plans et monté une organisation au préalable, sans savoir non plus à quand remontent les rapports nouveaux s'établissant peu à peu entre les maîtres de forges et les marchands de bois.

Jusqu'en 1848, on peut seulement remarquer qu'aux adjudications de la Famille d'Orléans, Rozet et de Ménisson ne se portent pas acquéreurs de lots de futaie seule mais

[1021] : A.N.L., Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans, 6 décembre 1830, Hôtel de ville d'Eclaron
[1022] : « Echantillon », « entrevoux » : types de sciages courants sur les ports de St-Dizier.
[1023] : A.P.V.M. , récépissés de V. Boulland, commissionnaire à St-Dizier, à Rozet, 24 avril 1841 : ce commissionnaire de St-Dizier accuse réception des sciages pour le compte de M. Rozet, « marchand de bois au Clos Mortier ».

uniquement de taillis et arbres abandonnés à la coupe et que, dans aucun cas, le représentant du Clos Mortier ne présente comme cautions d'autres personnes que des maîtres de forges. Quant au registre intitulé « Caisse, 1843-1846 », les quelques rentrées d'argent concernant les bois confirment que dans les coupes exploitées par Rozet et de Ménisson, tous les corps de chênes sont cédés à des marchands de bois en échange des taillis et houpiers ou du produit de ces derniers en charbon de bois[1024].

Comme la conversion de Rozet et de Ménisson au métier de marchand de bois reste sans véritable explication[1025] ni repère chronologique, on est forcé d'entrer dans le vif du sujet de façon impromptue. De la même manière, il faudra quitter brutalement cette histoire avec le dernier registre de copies de lettres se terminant en décembre 1854, car, contrairement aux fontes brutes, il n'existe aucun registre particulier de comptes, de gestion d'atelier, de salaires ou d'expédition de bois après 1854. La seule possibilité de poursuivre cette histoire est indirecte et d'ordre général. Elle nous est offerte par les rapports ou les éléments de texte rédigés par Jules Rozet au titre de Président de la Chambre de commerce.

b) La conquête de l'indépendance commerciale

A voir le registre de copies de lettres commençant le 31 mai 1848, on constate que Rozet et de Ménisson en sont toujours à écouler leurs bois de charpente auprès d'un marchand local et à se répartir le taillis et la futaie avec des marchands de bois selon les procédés accoutumés[1026]. Le premier signe de changement intervient au mois de février 1849 : pour la première fois, Rozet et de Ménisson se passent d'intermédiaire et envoient directement un assortiment de sciages à Paris chez André et Mariotte, marchands de bois, quai de la Rapée. En septembre 1848, ils expédient de la même manière un lot de sciages à un autre marchand de bois, quai d'Austerlitz[1027]. Au mois d'octobre 1849, 15.000 mètres de sciage sont vendus (8.000 F) à un entrepreneur de menuiserie qui travaille à la construction d'une caserne à Troyes.

L'affaire monte progressivement en puissance : en 1850 Rozet et de Ménisson annoncent à leur commissionnaire de Paris qu'ils vont avoir au moins dix à douze mille solives à envoyer. L'étape décisive est franchie en 1852 : d'une part, ils font savoir qu'ils se lancent dans le commerce de la grosse charpente et s'enquièrent des dimensions les plus demandées sur le marché parisien[1028], d'autre part, ils ne se contentent plus d'exploiter la futaie contenue dans les coupes offertes aux adjudications mais se portent acquéreurs de coupes de futaie seule, chasse

[1024] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Registre « Caisse 1843-1846 », 27 septembre, 13 octobre et 30 novembre 1843 ; 28 janvier, 26 mars 1844, 27 novembre 1844.
[1025] : Tout au plus peut-on avancer l'explication selon laquelle le revers de fortune d'Eugène de Ménisson aurait obligé ce dernier à trouver le moyen de combler ses pertes en s'engageant dans une activité rémunératrice.
[1026] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Bigerel Bertaux, Vitry-le-François, 8 juin 1848 ; à Jules Guyard et Henry Robert, marchands de bois à St-Dizier, 3 décembre 1848.
[1027] : Ibid., Rozet et de Ménisson à André et Mariotte, marchands de bois, Quai de la Rapée, Paris, 9 février 1849 ; à Blaize Aîné, marchand de bois, Quai d'Austerlitz, Paris, 6 septembre 1849.

gardée jusque là des marchands de bois haut-marnais ou parisiens[1029]. Désormais, on peut considérer qu'ils sont entrés dans le monde des négociants en bois. Le développement de leur commerce se mesure à celui de la correspondance relevée dans les registres du Clos Mortier :

Correspondance du Clos Mortier

Le développement de l'exploitation et du commerce du bois de futaie

1848 - 1854

Année	Nombre de lettres
1848	0
1849	10
1850	8
1851	32
1852	39
1853	39
1854	40

3°) Un autre Age d'Or (1849-1854) ?

a) Des acquisitions lourdes, ou comment se procurer de la futaie

Rozet et de Ménisson se fournissent en bois de futaie de plusieurs manières, à commencer par les adjudications. Les actes notariés des séances révèlent qu'ils ne sont pas les seuls à entrer dans le commerce de bois de futaie et que cette activité intéresse aussi leurs confrères de Marnaval et de Louvemont. En 1852, le Clos Mortier emporte le plus beau lot de l'affiche, des « Vieilles écorces » (345 chênes de 100 à 250 ans) pour la somme de 25.000 F ; on note au passage que le certificateur de caution est le commis de bois de Marnaval, Antoine Dormont, premier signe visible d'une collaboration qui va durer au moins jusqu'en 1857. Autre exemple, les Danelle – maîtres de forges à Louvemont – accèdent au commerce du bois de manière indirecte en travaillant avec un marchand de bois parisien, pour lequel ils se portent caution, (ce qui est une nouveauté).

Marchands de bois et maîtres de forges aux adjudications de futaie (futaie seule)

1849-1859

(Sources : A.N.L., Coupes de bois de la Famille d'Orléans puis Werlé et Rothschild)

Abréviations :

1°) chê = chêne ; hêt = hêtre

2°) mdb = marchand de bois ; mdf = maître de forges ; cdb = commis de bois de forges ; cult = cultivateur ; cdbx = constructeur de bateaux.

En grisé : maîtres de forges

[1028] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Mariotte, Paris, 7 janvier 1852.

[1029] : A.N.L., adjudications de la Famille d'Orléans, ordinaire 1853, 28 octobre 1852.

Date	Nb. d'arbres (dont chênes)	Adjudicataire	Caution Certificateur de caution	Prix
22oct. 49	461 (276 chê)	Fr. Morel, (mdb) Sermaize	E. Nocas (mdb), B. Lefèvre (mdb)	12.000 F
7 oct. 50	387 (243 chê)	Fr. Dehault, (mdb) St-Dizier	L. Paquot (mdb) L. A. Paquot (mdb)	10.000 F
9 oct. 51	243 (187 chê)	Fr. Dehault, (mdb) St-Dizier	L. Paquot (mdb) L. A. Paquot (mdb)	8.000 F
9 oct. 51	696 (517 chê)	A. Jeanson (mdb), Eurville	A.Ganthier (mdb) Didron-Feuillet (mdb)	7.000 F
9 oct. 51	308 (159 chê)	A. Hayer (mmr), Moëslains	T. Didron (mdb), Didron Feuillet (mdb)	5.000 F
9 oct. 51	280 (161 chê)	L. Montagne (mdb), St-Dizier	P. Roger (mdb), Ch. E. Roger (mdb)	3.000 F
9 oct. 51	383 (212 chê)	Fr. Dehault (mdb), St-Dizier	L . Paquot (mdb), L. A. Paquot (mdb)	5.500 F
9 oct. 51	426 (275 chê)	H. Robert (mdb), St-Dizier	J. Guyard (mdb), J. Guyard fils (mdb)	3.000 F
28oct. 52	387 (231 chê)	A. Jeanson (mdb) Eurville	A. Boulland (mdb) Ch. Boulland (mdb)	4.025 F
28 oct. 52	Vieilles Ecorces	118 chênes de 100 à 250 ans	J.-P. Delbet, (mdb) Paris	F. Danelle (mdf), Louvemont A. Danelle (mdf), Louvemont.	6.400 F
28 oct. 52	Vieilles Ecorces	345 chênes de 100 à 250 ans	J. Laguerre (cdb) Clos Mortier	E. de Ménisson (mdf) A. Dormont (cdb) à Marnaval.	25.000 F
28 oct. 52	Vieilles Ecorces	71arbres dont 55 chênes de 100 à 150 ans	J.-P. Delbet, (mdb) Paris	F. Danelle (mdf) Louvemont A. Danelle (mdf), Louvemont.	4.200 F
1853	Pas de futaie seule offerte à la vente				
1854	Pas de séance d'adjudications				
24 aoû55	533 arbres (97 chênes)	E. de Ménisson (mdf) Clos Mortier	J. Becquey (mdf) Marnaval, St. Simon (mdf) Clos Mortier	11.500 F
1856	Pas de futaie seule offerte			
14 mai 57	16 chê, 1 hêt.	A.. Dormont (cdb) Marnaval	J. Laguerre (cdb), J. B. Varnier (mdb).	700 F
14 mai 57	60 chê, 3 hêt	J. B. Varnier (mdb)	A. Dormont (cdb) Marnaval, J. Laguerre (cdb) Clos Mortier	800 F
14 mai 57	82 chê. 1 hêt.	A. Persin Vinot (cdbx), St-Dizier	J. Laguerre (cdb), J. B. Varnier (mdb)	2.700 F
14 mai 57	77 chê. 1 hê.	A. Hayer (mdb) Moëslains	Ch. N. Didron (mdb), P. Didron (mdb)	2.650 F
5 sept. 57	55 chênes de haute futaie	Fr. L. Ravaut (mdb) Paris	?	12.000 F
1858	Pas de séance d'adjudications			
1859	Pas de futaie seule offerte à la vente			

En dehors des adjudications publiques, Rozet et de Ménisson obtiennent des coupes de futaie auprès de propriétaires privés et de maîtres de forges des environs[1030]. Parfois, ils passent contrat avec des marchands de bois qui devront leur délivrer non pas des grumes mais du bois équarri ou scié, prêt à être utilisé ou expédié[1031]. Par ailleurs, Jules Rozet devient propriétaire en 1852 du Bois de Roche Grande Chaîne dans le massif forestier du Val (fonds et superficie, 79 ha) dont l'intérêt est bien supérieur à celui de la Forêt de l'Etoile (acquise en 1826, au sud de Joinville) car la proximité des ports de la Marne confère une valeur commerciale plus élevée à la futaie qui s'y trouve[1032].

Enfin, Rozet et de Ménisson pratiquent aussi le genre d'affaire qui consiste à acheter une forêt, à la couper à blanc et à obtenir l'autorisation de la défricher avant de revendre le terrain bon

[1030] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Vivaux, Dammarie-sur-Saulx, 13 déc. 1851 ; à Gény, 1er janvier 1852 ; à Doë, 5 janvier 1852 ; à Muël Wahl, Tusey, 2 janvier 1852, à Perrin Moreau Wassy, 13 janvier 1852.

[1031] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à MM. Dehaut et Paquot ; à M. Saupique Fisbach, marchand de bois, 22 janvier 1852.

[1032] : - Archives de la famille Lespérut.

- A. D. Haute-Marne, 3 Q 40/331, déclaration de mutations après le décès de Jules Rozet, 1er septembre 1871.

à être mis en culture. Ils exploitent ainsi le Bois des Moines à Montier-en-Der en 1850, en société semble-t-il avec Jules Guyard et Charles-Antoine Gény, maître de forges à Montreuil-sur-Blaise ; un an après, ils trouvent preneur pour le fonds, prêt à être converti en terre agricole[1033]. On ne sait pas à quoi ce bois de futaie est destiné, mais il n'est pas impossible qu'il ait été débité en traverses de chemin de fer comme cela se fait ici ou là : en 1851, une association de marchands de bois et de maîtres de forges (en particulier Jules Guyard, son associé Didron Feuillet et Valentin Henri Robert, son beau-frère), se rend adjudicataire du bois du Petit Jard, à quelques kilomètres de St-Dizier, au bord de la Marne, et se livrent au même genre d'opération[1034]. Les défrichements effectués en ce début de la décennie 1850 paraissent destinés à réaliser un bénéfice rapide tandis que ceux dont il sera question une dizaine d'années plus tard donnent l'impression d'être des réactions de défense ou de protestation face à la situation faite à la métallurgie des régions forestières par les abus d'admissions temporaires de métaux étrangers[1035].

Bientôt, les approvisionnements en bois de futaie réalisés par Rozet et de Ménisson dans les environs de St-Dizier ne sont plus assez abondants pour alimenter le courant de bois de charpente, de sciages, de grumes et de traverses de chemin de fer en direction de Paris ou des chantiers de construction de la ligne de chemin de fer. Les deux hommes pourraient sans doute étendre leur zone de ramassage un peu plus au sud dans le département de la Haute-Marne pour atteindre les bois dont ils sont propriétaires, tels le Bois de Chatillon, près de Joinville, ou la Forêt de l'Etoile, près de Donjeux. Mais on a déjà signalé qu'ils n'exploitaient des coupes de futaie que si elles étaient situées à une distance d'environ 20 à 25 kilomètres maximum des ports de la Marne flottable (c'est-à-dire, St-Dizier, Valcourt, Moëslains, Arrigny, Frignicourt et Vitry-le-François). C'est bien le calcul qu'ils font en s'orientant vers l'Est : certes, ils s'éloignent de Paris, mais ils restent soigneusement à proximité du Canal de la Marne au Rhin. Cette région ne leur est pas inconnue : depuis plusieurs années, ils sont accoutumés à prendre des coupes de bois dans les inspections de Bar-le-Duc, Commercy et Verdun pour s'approvisionner en taillis et en charbon de bois. Maintenant, c'est-à-dire à partir de 1851-1852, ils commencent à exploiter la futaie de ces coupes et à en expédier les produits par les ports du Canal de la Marne au Rhin : Vitry-le-François, Pargny-sur-Saulx, Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois et Houdelaincourt beaucoup plus à l'est. Ils en viennent même s'adresser à des confrères maîtres de forges de la Meuse pour leur acheter la futaie des coupes que ces derniers exploitent seulement pour le taillis.

[1033] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Gény, Montreuil, 24 octobre 1850 ; à Jules Guyard, Paris, 24 mars 1851 ; à Pothier, propriétaire, Montier-en-Der, 23 et 30 décembre 1851 ; à Mrs Drouot & Cie, 28 décembre 1851. Archives de la famille Guyard, contrat de mariage Guyard-Gény, 22 juillet 1853.

[1034] : A.N.L. 22 avril 1895, acte notarié faisant mention de la vente du Petit Jard, 209 ha, sur licitation des héritiers de Louis Philippe d'Orléans, le 22 mars 1851, devant le Tribunal civil de la Seine.

[1035] : A. D. Haute-Marne, Chambre de commerce de St-Dizier, 8 M SUP 12, Jules ROZET : *Mémoire sur l'exécution du décret du 17 octobre 1857*.

Ils envoient leur commis de bois, Laguerre, jusqu'à Neufchâteau et Epinal, dans le département des Vosges, s'enquérir des ressources en chênes, bois de charpente et sciages. Les renseignements rapportés sont inégaux mais indiquent que la Maison Moreau de Paris est en train d'acheter toutes les solives qu'elle peut trouver là-bas. La piste des Vosges est donc bonne, mais on n'en sait pas plus car les registres s'arrêtent en 1854. Cette année-là, Rozet et de Ménisson font preuve d'une certaine retenue en matière d'acquisitions de coupes de bois car ils s'inquiètent de la guerre qui se profile à l'horizon et des prochains décrets douaniers sur les fers[1036].

b) Organisation souple

Ces acquisitions de bois (superficie ou fonds, selon les cas) représentent des opérations financières lourdes. Rien qu'aux seules adjudications publiques de la Famille d'Orléans (taillis et futaie, futaie seule), le total des traites d'une année à régler par Rozet et de Ménisson s'élève à 112.927 F. Cela suppose des moyens et une organisation dépassant les possibilités des deux associés. Cependant aucun acte sous seing privé ou acte notarié ne paraît sceller la constitution d'une société ayant pour objet l'exploitation et la vente de bois, dotée d'un capital et affectée d'une raison sociale. En l'absence de ce type de document, on est conduit à penser que les achats sont plutôt faits au gré des circonstances et des personnes, plus particulièrement avec les sociétés « Guyard, Didron & Cie » et « Adam & Becquey », ainsi que « Gény & Cie » (mais de manière moins fréquente). Ces divers maîtres de forges et marchands de bois forment l'armature de base des relations d'affaires établies autour de Rozet et de Ménisson. Mais cette armature ne s'assortit pas d'une forme organisation plus poussée : si l'on procède en commun aux acquisitions de coupes de bois, chacun reste maître de commercialiser sa part comme bon lui semble[1037].

La campagne de 1850-1851 est la mieux connue grâce à une bonne vingtaine de références dans la correspondance, les adjudications et les registres. Le tableau de marche de l'exploitation et d'expédition des bois permet de reconstituer le calendrier des principales opérations :

1° : acquisitions de coupes de bois, établissement de l'échéancier du paiement des traites et des négociations avec des marchands de bois.

2° : exploitation des coupes de bois, écarrissage et fendage sur place.

3° : voiturage des charpentes et sciages jusqu'aux ports de la Marne.

4° : confection des trains de bois (brellage).

[1036] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Danelle, 10 avril 1854 : « Vous avez du recevoir une lettre de Madame de Valsuzenay vous annonçant qu'elle serait heureuse si ses bois pouvaient nous convenir cette année. Qu'en pensez-vous ? (….) Notre avis est qu'il faut être très, très prudent. Nous avons devant nous la guerre, le décret sur les fers au 15 janvier 1855 et la crainte d'aggravation probable. »

[1037] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Paquot, Valcourt, 27 avril 1851 ; à Gény, Montreuil-sur-Blaise, 17 janvier 1852 ; à Piat-Millot, marchand de bois et maître-marinier, Moëslains, 24 janvier 1852 : Rozet presse son commissionnaire de Valcourt de faire flotter son lot de charpente en disant que celui de

5° : mise à l'eau, flottage jusqu'à Paris et vente.

Rozet et de Ménisson
Campagne 1850 – 1851
Forêts de Lentilles, Puellemontier, Trois Fontaines et Marnesse

Tableau de marche de l'exploitation des coupes de futaie et des expéditions de bois flotté.

Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres ; Main courante 16 avril 1850.

	Date du document	Calendrier détaillé
Acquisitions et négociations	14 avril 1850	- Rozet accuse réception du mandat de Jules Guyard pour le paiement du 1er tiers des chênes des coupes de Lentilles et Puellemontier achetées à M. de Valençay le 11 avril 1850.
	16 avril 1850	Echéancier des traites à payer par Rozet et de Ménisson 1/2 avec Adam & Becquey pour les coupes Lentilles (principal : 26.500 F) et Puellemontier (19.000 F), total 45.000 F, en trois traites (15.666, 15.666 et 15.668 F)
	16 avril 1850	- Echéancier des traites de J. Guyard pour les chênes de Lentilles et Puellemontier : 17.000 F en trois 1/3
	16 avril 1850	- Echéancier des traites Adam et Becquey pour leur 1/2 dans le prix des taillis et futaies blanches de Lentilles et Puellemontier : 14.250 F, payables en trois 1/3.
	21 sept. 1850	- Lettre de Rozet à Moreau & Cie, Paris : proposition d'échanger des chênes contre des taillis dans les coupes de bois acquises dans la Forêt de Trois Fontaines
	7 oct. 1850	- Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans : 3 lots de futaie et taillis sont emportés par E. de Ménisson dans la Forêt de Marnesse (massif forestier du Der) comprenant 815 chênes et 44 hêtres.
Exploitation	11oct. 1850	- Forêts de Puellemontier, Lentilles : exploitation commencée depuis le début du mois d'octobre - Installation des chantiers de sciages programmée pour la 2e moitié du mois d'octobre. - Estimation du nombre de solives : 10 à 12.000.
	2 nov. 1850	- L'exploitation de Puellemontier, Lentilles et Trois Fontaines se déroule selon le calendrier prévu. - Tous les petits chênes sont vendus. - Ordre est donné aux ouvriers d'équarrir et scier avec soin, selon les instructions de Mariotte
	19 déc. 1850	- Paiement de traite de bois à Mme de Valençay, rue Monsieur n° 9, Paris : 15.666 F
Voiturage sur les ports et brellage	18 fév. 1851	- Les coupes de Lentilles et Puellemontier sont terminées, celle de Trois Fontaines l'est bientôt. - Le voiturage des sciages vers les ports est commencé. Si la gelée persiste, le voiturage des charpentes pourra suivre.
	16 mars 1851	- Examen de la proposition d'achat de Gérard et Liénart, marchands de bois, rue de Bercy n° 32, Paris : Rozet et de Ménisson répondent qu'ils sont dans l'intention d'envoyer sur Paris, s'ils ne les vendent pas sur les ports de la Marne, six à sept mille solives de grosse et belle charpente. Mais elles sont destinées à Mariotte. C'est à lui qu'il faut s'adresser.
	21 mars 1851	- Rozet demande à Guyard, Paris, de payer sa quote-part de la traite de Valençay
	23 mars 1851	- Paiement de traite de bois à Mme de Valençay, 15.668 F
	24 mars 1851	- Rozet et de Ménisson estiment le prix de leur lot de sciages (entrevoux et échantillon) de Puellemontier, à 130 et 170 F, étant donné la qualité du bois et de l'exploitation, mais acceptent de vendre à 125 et 165 à un client donné par Mariotte. - Les charpentes de la Forêt de Marnesse vont arriver sur le port
	14 avril 1851	- Réponse aux propositions à Charpentier, marchand de bois, quai de la Rapée n° 72, Paris : le lot de charpente du port d'Arrigny est pour Mariotte, à 125 F et non pas 115.
Flottage vers Paris et vente	26 avril 1851	- Le brellage des charpentes de Trois Fontaines est terminé - Mariotte est invité à placer les sciages des ports de Valcourt, St-Dizier et Larzicourt.
	27 avril 1851	- Rozet demande à Paquot, commissionnaire à Valcourt, si le lot de charpentes est parti et « flotté ». Le lot de Marnaval est déjà arrivé à Paris et déjà vendu.
	29 avril 1851	- Boulland, commissionnaire à St-Dizier, est invité à envoyer l'inventaire des sciages déposés sur le port de St-Dizier à Mariotte.
	29 avril 1851	- Paquot, commissionnaire à Valcourt, est invité à envoyer l'inventaire des sciages déposés sur le port de Valcourt à Mariotte.
	29 avril 1851	- Vente du 1er lot de charpente de Marnesse par l'intermédiaire de Mariotte.
	5 déc. 1851	- Rozet et de Ménisson adressent une facture de 3.113 F à un marchand de bois de St-Dizier pour la délivrance des arbres prélevés par le Marine à Lentilles et Puellemontier

---

Marnaval (c'est-à-dire Adam & Becquey) est déjà arrivé à Paris et vendu ; ou bien il demande à Gény s'il a déjà vendu ses chênes de Lentilles et Puellemontier et dans la négative, s'il ne voudrait pas les lui céder.

On peut également ébaucher l'organigramme qui correspond à cet exercice.

c) Du bois, pour quoi faire ?

En utilisant les renseignements de l'année 1852 (ils ne font pas le compte des bois de la Forêt de Trois Fontaines ni des autres marchés), on arrive à un total de 2.035 chênes et 696 hêtres. A quoi sont utilisés ces bois de futaie ? Sur le plan local, une partie est vendue pour construire des bateaux de rivière sur les chantiers de construction de St-Dizier, ou bien pour édifier le barrage de La Neuville-au-Pont devant faciliter la navigation des marnois et des trains de bois en aval des ports du nord de la Haute-Marne[1038]. Des échanges sont faits à l'occasion avec la Marine qui est toujours à la recherche des plus belles grumes ainsi que des bois cintrés[1039]. L'essentiel est envoyé ou traité à Paris. Il s'agit de sciages, charpentes et grosses charpentes expédiés par flottage sur la Marne. S'y ajoutent les bois qui serviront aux chantiers de construction des nouvelles lignes de chemin de fer et aux traverses qui recevront les rails : en 1850, Rozet et de Ménisson proposent de fournir la totalité des traverses du tronçon à construire entre Châlons-sur-Marne et Bar-le-Duc (environ 75 km) mais l'affaire ne semble pas avoir de suite. Par contre un marché semblable est passé avec Polonceau, entrepreneur du Chemin de fer d'Orléans en 1851 et 1852[1040].

d) Une affaire profitable ?

Il reste à savoir quel est le bilan financier de ces opérations. A défaut de disposer de la moindre comptabilité, on peut essayer de dresser un bilan d'ensemble sans se laisser impressionner par certaines remarques désabusées de Jules Rozet. A ses débuts, il croit un peu vite qu'il suffit de vanter la qualité de son bois pour que son commissionnaire de Paris trouve de bons clients et en tire un profit élevé. Ce n'est pas le cas et il laisse éclater sa déception[1041]. Il se prend même à regretter de ne pas avoir vendu sur place à un simple marchand de bois de St-Dizier[1042]. La différence de ton est sensible par la suite : plus de lamentations ni de regrets, mais un langage reflétant la capacité à conduire directement les négociations avec les clients et à mettre ces derniers en concurrence, le tout en laissant maintenant au commissionnaire le rôle de

---

[1038] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson au Directeur du barrage, 19 décembre 1851, 5 février 1853), voir aussi 19 novembre1853 ; à Varnier de Cournon, Inspecteur des Forêts de Wassy au sujet des arbres de Saupique-le jeune, 24 janvier 1851.

[1039] : Ibid., Rozet et de Ménisson à Viéville, marchand de bois à St-Dizier, 5 décembre 1851 ; à Mariotte, commissionnaire, Paris, 3 février 1852, 5 février et 19 novembre 1853.

[1040] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Jaye Strasbourg, 15 mai 1850 ; à Mariotte, commissionnaire à Paris et à Polonceau, Paris, 2, 8 et 19 décembre 1851, 20 décembre 1852.

[1041] : Ibid., Rozet et de Ménisson à Mariotte, Paris, 14 décembre 1851 : « Nous perdons de l'argent sur cette coupe. (…) Ce n'est pas pour nous une brillante opération. »

[1042]: Ibid., Rozet et de Ménisson à M. Mariotte, commissionnaire, Paris, 29 avril 1851 : « …ce que vous nous dites pour notre 1er lot de charpente de Marnesse : le résultat est loin d'être brillant. Nous aurions mieux fait de vendre à M. Viéville. Est-ce que vous n'espérez pas vendre celle de Trois Fontaines plus cher ? »

simple intermédiaire[1043]. Même impression à la lecture d'une remarque relative à la finition de ses produits ; que les arbres soient beaux est une chose, encore faut-il qu'ils soient bien débités. Sur ce point, Rozet paraît être parvenu à un niveau de qualité satisfaisant si l'on en croit la lettre adressée à son commissionnaire, dans laquelle il dit avoir soigneusement fait vérifier que ses charpentes étaient mieux équarries que celles de la maison Moreau[1044].

On observe aussi que le prix du bois est en augmentation continue. Les renseignements tirés de la correspondance nous permettent de faire une comparaison : entre la fin de l'année 1849 et celle de l'année 1854, le prix des solives a largement doublé, mais il faudrait pouvoir le rapporter au prix d'achat de la futaie dont Rozet et de Ménisson nous disent au mois de mai qu'elle s'achète à des prix extraordinairement élevés[1045]. La hausse affecte également les solives de chêne provenant des départements de la Lorraine.

Rozet et de Ménisson

Augmentation du prix du bois d'œuvre : la solive
1849-1854

Sources : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres. (Main courante pour le 16 avril 1850)

Date du document	**Solive chêne**		**Solive hêtre**
	A St-Dizier	en Lorraine	A St-Dizier
19 et 26 mars 1849	3 F		2,75 F
25 octobre 1849	3 F à 3,50 F		
26 novembre 1849			2,75 F
16 avril 1850			4,25 F
13 décembre 1851		5 F (jugée trop cher par Rozet)	
28 décembre 1851	7 F		
4 janvier 1852	Entre 6,75 et 7,50 F		
6 janvier 1852	7, 65 F (entre 7 et 7,50 F, même médiocre)		
24 janvier 1852		4 F	
1er février 1852	7,60 F		
29 décembre 1852			3,75 F
4 janvier 1853	12 F		
9 janvier 1853		5 F	
20 novembre 1854		9 à 10 F (? : d'après des renseignements de seconde main)	
15 décembre 1854	8 F		

Enfin Rozet et de Ménisson tirent profit de l'intérêt nouveau manifesté à l'égard du hêtre (on en verra les raisons un peu plus loin) et que traduisent bien certaines phrases de leur correspondance[1046]. Débité en solives et sciages, ce bois de hêtre est destiné non pas au marché

[1043] : Ibid., Rozet et de Ménisson à Mariotte, Paris, 19 novembre 1853 : « Nous vous avons fixé la dernière limite à laquelle nous puissions descendre, c'est 110 francs à 6 mois et 3% d'escompte. La Marine nous propose un autre arrangement que celui de M. Polonceau. (…). Nous regrettons de ne pouvoir traiter avec M. Polonceau. »
[1044] : Ibid., Rozet et de Ménisson à Mariotte, commissionnaire, Paris, 12 juin 1854.
[1045] : Ibid., Rozet à Mariotte, Paris, 9 mai 1853 : « Les bois taillis et les futayes s'achètent à des prix exorbitants ».
[1046] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, R. & de M. à Jacquot Frères, 28 déc. 1851 : « Nous pourrions prendre aussi des solives de hêtre. » R. & de M. à Mariotte, Paris, 3 janvier 1853 : « Laguerre est allé en Meuse voir q'il y a possibilité de traiter pour de shêtres. » R. & de M. à Mariotte, Paris, 30 décembre 1851 : « Nos exploitations

local mais à la place de Paris[1047], ce qui pose le problème du moyen de transport. Quand les hêtres proviennent de coupes situées à proximité du Canal de la Marne au Rhin, ils semblent être déposés dans les chalands[1048]. Mais quand ils en sont trop éloignés, il faut les faire flotter[1049], ce qui n'est pas la meilleure solution, le hêtre n'appréciant pas le séjour dans l'eau. Il est possible que Jules Rozet considère le flottage comme une solution temporaire en attendant l'arrivée du chemin de fer à St-Dizier. En tout cas, le hêtre ne cesse de gagner du terrain, notamment pour la confection des traverses de chemin de fer[1050]. A côté des essences nobles représentées par le chêne et accessoirement le hêtre, Rozet et de Ménisson ne négligent pas non plus de placer les bois blancs auprès des boulangers de St-Dizier[1051] : cet objet peut paraître négligeable, mais il ne l'est pas du tout quand on apprend que la bois de boulanger va bientôt valoir deux fois plus cher que la charbonnette.

La correspondance des forges du Clos Mortier ne nous apporte pas de réponse directe sur les profits réalisés par Rozet et de Ménisson. Toutefois, on peut relever deux faits : d'abord, ils persévèrent dans cette activité alors qu'ils nous ont déjà montré qu'ils savaient interrompre telle ou telle production de leur usine quand elle ne devenait plus rentable ; par ailleurs, lors de la constitution de la nouvelle société du Clos Mortier en 1859, E. de Ménisson se réserve expressément cette activité à titre personnel, ce qui est vraisemblablement un moyen assuré de renflouer sa fortune. Après le mois de décembre 1854, les archives du Clos Mortier ne nous donnent plus aucun renseignement sur l'exploitation et le négoce du bois. Cependant, il est possible de poursuivre cette histoire de manière indirecte et en prenant par la même occasion un peu de champ grâce à d'autres archives.

---

de hêtre marchent bien ». R. & de M. à Mariotte, 7 janvier 1852 : « Ce que nous vous écrivons du hêtre est parfaitement exact et ainsi de même pour le prix des solives et des sciages. »

[1047] : Ibid., Rozet et de Ménisson à Mariotte, 22 mai 1854.

[1048] : Ibid., Rozet et de Ménisson à Mariotte, Paris : « Nous pressons autant que possible l'expédition des hêtres ; mais pour calculer l'utilité et l'emploi de bateaux [et en tenant compte] des surprix pour expédier très rapidement, nous avons besoin de connaître le cours actuel. »

[1049] : Ibid., Rozet et de Ménisson à Mariotte, 13 avril 1853 et 14 juin 1854 : « Ce matin l'écrivain est allé à Valcourt. Plumon (maître-marinier) partira sous peu de jours avec vos sciages de hêtre. » « On va flotter notre hêtre de 1853. » R. & de M.à Boulland Deschamps, (maître-marinier), St-Dizier, 13 novembre 1853 : « Nous vous prions de faire flotter tous nos bois de chêne et de hêtre qui sont sur votre port. » R. & de M. à Jules Paquot, Valcourt, 14 juin 1854 : « Suivant votre avis, faites donc flotter notre hêtre de 1853 et aussi celui de 1854. »

[1050] : *Mélanges Industriels*, Jules ROZET, « Rapport au Conseil général de la Haute-Marne sur la situation de diverses industries et du commerce du département » 30 août 1868 : Evoquant la période faste que vient de connaître le bois de construction depuis 1856, Jules Rozet note : « Le hêtre est venu suppléer le chêne pour la construction des traverses de chemin de fer. »

[1051] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à Decluy-Godard et Decluy-Thévenet : 20 avril 1853, rappels de factures de « bois de boulanger » de 1850 et 1851. 8 février 1854, factures.

II / LE NÉGOCE DU BOIS ET LA GESTION DES FORÊTS EN HAUTE-MARNE FACE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS (1848-1871)

1°) Les archives de la Chambre de Commerce et de la Ville de St-Dizier : une vision élargie.

Les Archives départementales de la Haute-Marne et les Archives municipales de St-Dizier sont des sources précieuses : elles nous offrent de nombreux rapports rédigés par Jules Rozet en tant que Président de la Chambre de Commerce de St-Dizier, Conseiller général de la Haute-Marne ou encore Conseiller municipal de la ville de St-Dizier. Plusieurs de ces documents comportent de longs passages concernant le bois et la forêt. Ils nous permettent de situer cette histoire dans un contexte plus large, celui du département. Il faut cependant garder à l'esprit que ces sources reflètent plus le point de vue des maîtres de forges que des propriétaires forestiers dont les intérêts sont représentés et traités à la Chambre d'Agriculture.

2°) Une activité réellement lucrative

A la question de savoir si le négoce du bois de charpente et de sciages est une activité lucrative, les rapports de la Chambre de Commerce donnent une réponse positive même si elle n'est pas chiffrée.

Eléments d'appréciation de la prospérité du négoce de bois à St-Dizier et en Haute-Marne de 1848 à 1870

Sources : A. D. Haute-Marne, Chambre de Commerce de St-Dizier 8 M SUP 2 et 12

Période	Date du document	Observations
Fin 1849	15 juillet 1852 : Lettre au S/Préfet sur la situation de l'industrie et du commerce	Des stocks restent invendus mais la reprise des affaires se fait sentir à la fin de l'année 1849
1850	22 novembre 1850 : Rapport au Ministre sur le travail industriel en Haute-Marne	Les prix se relèvent à la suite des acquisitions faites pour les traverses de chemin de fer et la Marine
1852-1853	15 juillet 1852 : Lettre au Sous-Préfet sur la situation de l'industrie et du commerce	On annonce d'importants travaux de construction de chemin de fer et d'urbanisme à Paris.
1860-1861	16 avril 1862, Rapport au Ministre, 16 avril 1862	La prospérité des marchands de bois leur permet de faire de grosses acquisitions de taillis pour « les perches de houillères ».
1856-1866	30 août 1868, Rapport au Conseil général de la Haute-Marne.	Période faste pour le bois de construction ; le cours des charpentes faiblit en 1867
1856-1868	idem	Période faste pour les sciages ; le cours continue de monter.
décennie 1860	idem	Développement des ventes de hêtre pour les traverses de chemin de fer, de bois blanc pour la boulangerie et la fabrication des allumettes.

Ces appréciations d'ordre général sont corroborées par les valeurs chiffrées : elles illustrent la hausse du bois d'œuvre comparé à l'affaissement du prix de la charbonnette (taillis et houpiers de futaie) dont la consommation se restreint face au charbon et au coke.

Evolution comparée du prix de la charbonnette et du bois d'œuvre entre 1846 et 1868

Source : Mélanges Industriels, Rapport présenté par J. Rozet au Conseil Municipal le 6 février 1869

Date	1 stère de charbonnette	1 décistère de chêne de 50 à 200 ans	1 décistère de hêtre de 50 à 200 ans	1 décistère de charme de 50 à 200 ans
vers 1846	de 6 à 8 F	8 F	3 F	2 F
en 1868	3 F	9 à 10 F	3,50 à 4 F	3,50 à 4 F

3°) Les effets du développement des voies de communication

Dans les rapports dressés pour la Chambre de commerce ou le Conseil municipal de St-Dizier en 1869, Jules Rozet insiste sur les changements induits par le développement de l'industrie et des voies de communication sur la valeur marchande de telle ou telle essence d'arbres ainsi que sur l'exploitation et le commerce des bois. Certaines de ces transformations sont d'ordre géographique, les autres tiennent au marché.

Comme le redoutaient un peu les notables et négociants de St-Dizier en 1826[1052], la réalisation du Canal latéral à la Marne et du Canal de la Marne au Rhin a assez rapidement des conséquences négatives pour le commerce bragard et les chantiers de construction de trains de bois et de marnois. Sur ces derniers, Jules Rozet chiffre les pertes d'emploi qui en résultent :

Diminution des expéditions de bois par la Marne flottable à partir de St-Dizier entre 1846 et 1849

Sources : 1°) Mélanges industriels, Chambre de Commerce de St-Dizier, Rapport au Ministre, 22 novembre 1850.
2°) A. M. St-Dizier, S 333, Conseil municipal du 31 décembre 1863.

Année	Nombre de trains de bois confectionnés et expédiés de St-Dizier	Nombre d'ouvriers employés à la confection et à la conduite des trains de bois et des marnois
1846	300	600
1849	80	150

Le chemin de fer est le premier à rendre une partie de son importance à la place commerciale de St-Dizier quand il arrive en 1854 et se prolonge en direction de Gray : toutes les gares situées entre Donjeux et Langres et même jusqu'à Vesoul (sur la lignes Paris-Bâle)

[1052] : A. M. St-Dizier, 2 D 5/707, Copies de lettres, 12 novembre 1826.

recueillent alors les bois des forêts environnantes et les expédient à St-Dizier où ils sont stockés avant d'être réexpédiés par voie ferrée ou fluviale.

Parvenu à St-Dizier dix ans plus tard (1864), le canal contribue lui aussi à changer la donne en offrant une chance nouvelle au bois de hêtre : Jules Rozet rappelle que cet arbre était délaissé autrefois parce qu'il supportait mal le stockage en forêt ou sur les ports, l'exposition aux intempéries et le flottage dans l'eau, ce qui le rendait « impropre soit à l'ébénisterie, soit à d'autres usages ». Le hêtre prend de la valeur maintenant qu'il peut être transporté sur chaland. Jules Rozet faisait observer en 1860 que le chemin de fer ne pouvait pas être un moyen réellement économique car le prix du transport sur wagon restait coûteux eu égard au poids élevé du stère de hêtre et à son prix de vente encore peu rémunérateur[1053]. C'est pourquoi, il réclamait l'ouverture du canal jusqu'à St-Dizier et son prolongement bien à l'intérieur du département. Une fois réalisé, le canal confère un intérêt immédiat à toutes les forêts situées à une distance d'environ 20 à 25 kilomètres de la nouvelle voie fluviale. Aussi, dans son rapport adressé en 1868 au Conseil général sur l'état de l'industrie et du commerce dans le département, J.Rozet conclut pour la partie consacrée au commerce du bois de construction : « L'emploi du Canal de la Haute-Marne, en facilitant le transport de ces marchandises, en a stimulé la consommation. »

Les chances offertes par le marché sont tout aussi décisives, à commencer par les achats massifs de traverses de chemin de fer, signalés à plusieurs reprises dans les rapports de la Chambre de Commerce à partir de l'année 1850 et dont la demande s'est d'abord précipitée sur le chêne puis s'est partiellement reportée sur le hêtre[1054]. Il est possible que Rozet et de Ménisson aient pressenti cette ouverture et saisi au vol l'occasion de se lancer dans l'exploitation et la vente de la futaie de leurs coupes de bois : la coupe à blanc du Bois des Moines évoquée un peu plus haut ne paraît pas avoir d'autre explication.

Peu de temps après, une autre demande vient s'ajouter à la précédente, celle des grands chantiers et travaux parisiens, gros consommateurs de charpentes, de menuiseries et de parquets. Ces besoins cumulés rendent compte du succès du chêne puis du hêtre. Plus inattendu, comme le remarque Jules Rozet, est celui des bois blancs dont les prix augmentent « au-dessus de ce qui

---

[1053] : *Mélanges Industriels*, Jules ROZET, « Mémoire sur le prolongement dans le département de la Haute-Marne du canal latéral à la Marne », 4 avril 1860 : « Le transport du hêtre et du charme en grumes sur les voies ferrées est impossible utilement, eu égard à la faible valeur et au poids de ces bois, qui dépassent 1.800 kg par stère. (…). Dans l'état actuel de nos voies de communication, le transport de sciages en hêtre n'est praticable de St-Dizier à Paris que sur wagons et à des conditions très onéreuses. Le poids des sciages en hêtre excède de 35 % celui des sciages en chêne et la valeur vénale des premiers est à celle des seconds dans le rapport de 2 à 3. »

[1054] : *Mélanges industriels*, Jules ROZET, « Rapport au Ministre sur le travail industriel dans le département de la Haute-Marne (Chambre de commerce) », 22 novembre 1850 ; « Lettre au Sous-Préfet de Wassy sur la situation de l'industrie et du commerce dans le département de la Haute-Marne », 15 juillet 1852 ; « Mémoire sur le prolongement dans le département de la Haute-Marne du canal latéral à la Marne », 4 avril 1860.

était imaginable »[1055]. Il entreprend de l'expliquer au Conseil Municipal de St-Dizier, chiffres à l'appui.

Il note en premier lieu que le taillis de bois dur se vend maintenant 3 F le stère pour la confection du charbon de bois[1056] mais 7 F pour le boisage des galeries de mine. Il observe surtout que le taillis de bois blanc ne se vend pas moins cher que le bois dur pour cette même utilisation. Parmi les divers articles tirés du taillis de bois blanc, on relève en particulier le bois blanc de boulangerie que Rozet et de Ménisson fournissent à quelques boulangers de St-Dizier et dont le produit, comparé à celui de la charbonnette de bois dur, est le double.

Valeur comparée
du taillis de bois dur et du taillis de bois tendre
dans les environs de St-Dizier en 1868

Sources :
1°) A. M. St-Dizier, S 333, Conseils municipaux des 8 septembre 1864 et 8 juillet 1865.
2°) Mélanges industriels, Jules Rozet, Rapport présenté au Conseil municipal de St-Dizier sur l'aménagement des Bois communaux de cette ville, 6 février 1869.

	Article	Prix Au stère	Croissance	Age de recépage
Taillis de bois dur	Charbonnette	3 F.	Lente	25 à 30 ans
	Petit brins pour le brellage des trains de bois	5 F.		
	Perches de moyenne grosseur pour le brellage des trains de bois			
	Perches de toute grosseur pour le boisage des galeries de mine	7 F.		
Taillis de bois tendre	Perches de toute grosseur pour le boisage des galeries de mine	7 F.	Rapide (3 fois plus)	18 à 20 ans maximum
	Bois blanc pour la boulangerie	6 F.		
	Petites perches de saule et tremble pour échalas	10 F.		
	Grosses perches en aulne pour sabotiers et tourneurs	10 F.		
	Chevrons de bois blanc pour les toitures	?		
	Bois blancs pour la fabrication des allumettes	11 F.		

Ces différentes observations ne laissent pas indifférent le propriétaire forestier qu'est Jules Rozet. A défaut de savoir s'il en tire des enseignements pour modifier le traitement de ses propres bois, on constate qu'il propose à la Municipalité de St-Dizier un type de gestion tout à fait particulier et très différent de celui qui est imposé par les Eaux et Forêts dans les Bois communaux..

[1055] : Ibid., Jules ROZET, « Rapport présenté au Conseil municipal de St-Dizier sur l'aménagement des Bois communaux de cette ville », 6 février 1869 : « Grâce au développement de l'industrie et à l'emploi des voies nouvelles de transport, le prix des bois blancs a haussé depuis quelques années au-delà de toute prévision ».

[1056] : L'effondrement du prix de la charbonnette, c'est-à-dire du taillis découpé et prêt à être empilé dans une meule, est évidemment à mettre en rapport avec la baisse brutale de l'utilisation du charbon de bois dans les hauts-fourneaux de Haute-Marne et l'augmentation de celle du coke au début des années 1860 : Gilles Alvès note : « La consommation de charbon de bois s'abaissa à 82.887 tonnes en 1863 puis à 67.285 en 1866, l'année même où la production de fonte atteignit son maximum historique de 102.400 tonnes » (« Les progrès techniques des hauts

4°) Un traitement révolutionnaire de la forêt ?

En septembre 1864, une commission municipale est nommée pour examiner comment la Ville peut tirer meilleur parti de l'exploitation de ses bois[1057]. Le Conseil constate en effet que ses ressources financières n'augmentent pas tandis que ses charges ne cessent de grandir, notamment on l'a vu, au sujet des écoles primaires. Au même moment, mettant en oeuvre la conversion dans les Bois communaux, les Eaux et Forêts font procéder à des coupes de nettoiement dont le rapport financier se révèle très décevant pour la ville. Pour les suivantes, les Eaux et Forêts seraient prêtes à modifier leur calendrier, mais Jules Rozet démontre que ce ne serait pas mieux pour St-Dizier : il faudrait dépenser beaucoup trop pour la main d'œuvre puisque toutes les charges devraient être portées à dos d'homme et qu'il faudrait payer en plus des gardes pour exercer une surveillance serrée[1058].

Convaincue que la Ville ne peut plus se contenter de gérer son patrimoine forestier « en bon père de famille », la commission présidée par Jules Rozet dépose ses conclusions en juillet 1865. Elle déclare qu'on ne peut pas suivre les Eaux et Forêts dans le principe absolu du repeuplement en essence de chêne. Il faut tenir compte de trois choses, d'abord de la nature des sols afin de cultiver les essences de bois les plus appropriées au terrain, ensuite de la baisse d'intérêt du taillis de bois dur corrélative à la diminution de la consommation du charbon de bois, enfin de l'augmentation de la valeur vénale des perches de taillis et des bois blancs depuis que le chemin de fer et le canal atteignent à St-Dizier et en autorisent la commercialisation au loin[1059]. Il propose un nouvel aménagement des Bois communaux, aussitôt adopté aux séances des 10 novembre 1866 et 17 mars 1868. Mais les Eaux et Forêts refusent de modifier leur point de vue et maintiennent leurs principes d'aménagement conformément au décret impérial du 2 août 1868. Ceux-ci sont tellement contraires aux intérêts financiers de St-Dizier que Jules Rozet reprend le combat dans le but d'obtenir au moins un sursis. Il demande qu'on regarde le profit qu'on peut tirer de telle ou telle essence en oubliant les critères traditionnels qui distinguent les essences nobles des autres et qu'on se détermine en fonction du marché. Il a déjà démontré dans un

---

fourneaux haut-marnais 1835-1872, Gilles Alvès, in « La métallurgie de la Haute-Marne », Cahiers du Patrimoine, 1997.)

1057 : M. COINTAT, *La forêt communale de St-Dizier*, Chaumont, 1952.

1058 : *Mélanges industriels*, Jules ROZET : «Rapport présenté au Conseil municipal de St-Dizier sur l'aménagement des Bois communaux de cette ville. » 6 février 1869.

1059 : A. M. St-Dizier, S 333, Conseil municipal du 8 juillet 1865, Jules ROZET : « Il faut tenir compte de la situation topographique de ces forêts, dont grâce au voisinage des canaux et des chemins de fer, on peut exporter avantageusement au loin, certaines essences de bois autrefois négligées et qui depuis ont considérablement augmenté de valeur. Ainsi autrefois dans les forêts environnantes, les bois durs étaient dans les inventaires estimés de 25 à 30 % au dessus des bois blancs quand ils devaient être convertis en charbons. Actuellement, l'emploi du charbon végétal diminuant de jour en jour, le prix des taillis de bois durs s'est sensiblement abaissé, tandis qu'une progression inverse a eu lieu pour les bois blancs, depuis que les houillères du Nord, dont les besoins grandissent chaque jour, ayant épuisé les forêts qui les avoisinent, sont obligées d'aller chercher au loin les bois absolument nécessaires à leur exploitation, les besoins des houillères ne pouvant qu'augmenter, la valeur des bois blancs indispensables au soutènement des galeries, devra suivre les mêmes proportions. »

premier temps que les bois blancs commençaient à se vendre aussi cher et même plus que le chêne ou le charme. Il va plus loin en prenant l'exemple des perches de boisage de mine : que ce soit en bois dur ou en bois blanc, elles se vendent le même prix ; mais comme le bois blanc pousse trois fois plus vite que le bois dur, le profit qu'on peut en tirer doit être estimé en tenant compte de ce qu'on peut obtenir au bout de trois révolutions, c'est-à-dire de trois fois vingt-cinq ans, ce qui donne les résultats suivants :

Valeur comparée des bois durs et des bois blancs
à 75 ans d'exploitation
eu égard à la rapidité de leur croissance
Source : Mélanges Industriels, Rapport de Jules Rozet au Conseil municipal, 6 février 1869.

	Essence	Révolutions ou recépages	Cubage obtenu en 75 ans	Prix du décistère	Rapport total à 75 ans d'exploitation
Bois durs	Charme	1 x 75	2 m^3	3 F	6 F
	Hêtre	1 x 75	3 m^3	3 F	9 F
	Chêne	1 x 75	3 m^3	4 F	12 F
	Frêne	1 x 75	3 m^3	4 F	12 F
Bois blancs	Tremble	3 x 25	9 m^3	3 F	27 F
	Blanc de Hollande	3 x 25	12 m^3	4 F	48 F

Il serait donc logique de privilégier désormais les futaies et taillis de bois blanc en délaissant les futaies et taillis de bois dur. Bien entendu, Jules Rozet ne pousse pas son raisonnement jusqu'à la dernière extrémité en concluant qu'il faudrait se débarrasser des chênes, hêtres et autres bois durs au profit exclusif des bois tendres. Il voit bien en particulier que les chênes et les charmes[1060] offrent l'avantage d'être traités selon les circonstances soit en futaie soit en taillis et que le chêne « ne cesse de prendre de la valeur ». Mais il critique le comportement technique des Eaux et Forêts qui se sont livrées à titre d'essai à des coupes de nettoiement dans des taillis de seulement 17 à 20 ans d'âge et qui ont été vendus à vil prix comme bois de chauffage de qualité inférieure alors que si on les avait coupés à 25 ou 30 ans, on en aurait tiré un bénéfice substantiel comme perches de houillères ou chevrons.

Jules Rozet entreprend enfin de prouver que le type d'aménagement proposé par les Eaux et Forêts fait perdre à la Ville des sommes considérables si on le compare à celui qui est demandé par la municipalité, ce dernier ayant l'avantage de s'approcher des revenus que peut procurer un placement mobilier à intérêts composés.

Bois communaux de St-Dizier :
rapport en fonction de l'aménagement en comparaison avec un placement mobilier
Source : Mélanges industriels, Rapport présenté au Conseil municipal de St-Dizier sur l'aménagement des Bois communaux, 6 février 1869.

[1060] : Contrairement au hêtre, le chêne et le charme, une fois coupés, font des rejets à partir de la souche.

Type d'aménagement	Perte à l'ha par rapport à un placement mobilier à intérêts composés		
	Révolution à 20 ans	Révolution à 25 ans	Révolution à 30 ans
Système existant : taillis sous futaie avec réserve, selon les Eaux et Forêts	- 1.300 F/ha	- 1.900 F/ha	- 2.300 F/ha
Système « idéal » proposé par J. Rozet : taillis seul sans réserve	- 500 F/ha	- 845 F/ha	

Sa démonstration faite, Jules Rozet explique au Conseil que la Commission municipale n'a nullement l'intention de convertir la totalité des Bois communaux en taillis de bois blanc ni de se débarrasser de la futaie. Elle s'en tiendra à une solution du juste milieu en recommandant premièrement de réserver des bois durs ou tendres de futaie dans les Bois communaux en fixant strictement les abattages à 25, 50 ou 75 ans selon l'essence dont il s'agit (charme, hêtre, tremble, aulne, tilleul, orme, frêne ou chêne), et deuxièmement d'exploiter les taillis à 25 ans et pas au-delà.

Tout à fait original, cet aménagement prend à contre-pied celui des Eaux et Forêts, bien que celles-ci aient sensiblement assoupli leur position. Prônée avec détermination par Lorentz et l'Ecole forestière de Nancy, la conversion avait été soumise à des restrictions dès les années 1830 par les circulaires avant d'être abandonnée en 1848. Elle vient d'être relancée par Napoléon III : les commissions d'aménagement, supprimées en 1848, sont rétablies en 1858 par le nouveau Directeur général Forcade[1061]. En même temps, les Eaux et Forêts proposent depuis quelques années une méthode de conversion modifiée par rapport à celle de Lorentz (1826) et tenant compte des multiples oppositions soulevées par les maîtres de forge, les utilisateurs de bois de feu et même l'Administration forestière qui acceptait mal la réduction brutale des recettes des forêts domaniales[1062]. La nouvelle méthode, préconisée par Vicaire, Directeur général des forêts[1063], enseignée à l'Ecole forestière de Nancy à partir de 1860, prend garde à réduire au minimum la perte de revenus de la forêt durant la période de conversion, soit au moins une centaine d'années[1064]. Par ailleurs, pour favoriser la production du bois d'œuvre et restreindre celle de bois de feu, Napoléon III réduit fortement les droits sur les importations de houille et de coke, l'Angleterre s'interdisant d'en prohiber ou d'en taxer l'exportation[1065]. Le retour en faveur d'une sylviculture centrée sur la futaie et la production de bois d'oeuvre est conforté par la démonstration chiffrée de l'Inspecteur P. Laurent en 1860[1066] et officialisé en 1867 par le

[1061] : Roger BLAIS, *Une grande querelle forestière, la Conversion*, PUF, Paris, 1936, p. 38.
[1062] : Louis BADRE, *Histoire de la forêt française*, op. cit, Lexique, article « Conversion », p. 304.
[1063] : Ibid, p. 304.
[1064] : Ibid., p. 304.
[1065] : Ibid., p. 47.
[1066] : Jean-François BELHOSTE, « Une sylviculture pour les forges, XVIe-XIXe siècles », art. cit., p. 255.

mémoire du Conservateur des forêts Ch. Becquet présenté à la Société impériale et centrale d'Agriculture de France en 1867[1067].

Du même état d'esprit relèvent les recommandations formulées à cette époque par l'expert des nouveaux propriétaires des forêts du Val et de Wassy, le Duc de Galliera et Alfred George. Ce forestier considère en effet que les qualités du sol de ces forêts en font « une terre d'élection pour l'arbre qui doit y régner, le chêne ». Mieux encore, il voit dans les remuements de terre opérés au cours de l'exploitation des bancs de minerai superficiel une chance supplémentaire de rendre ces terrains encore plus favorables à l'essence reine des forêts : « Si jamais le sol a été préparé pour la culture du chêne, ce sont bien les terrains à mine, défoncés en moyenne à plus d'1,50 m, remués et ameublés (sic) par l'outil qui les a ouverts, réchauffés et fécondés par l'action bienfaisante de la lumière et du soleil. » En revanche l'expert s'offusque de voir le chêne, « cette essence précieuse », fâcheusement mélangée à un nombre considérable d'aulnes et de saules. Selon lui, ces bois blancs ne font que l'étouffer en s'emparant des sucs nourriciers du sol. L'aménagement idéal consiste donc à réserver la quasi-totalité de l'espace au chêne : sur les 30.000 arbres couvrant en moyenne un hectare, il faut en planter au moins 25.000, le reste se partageant entre le frêne, l'orme et le charme (4.000), la portion congrue étant dévolue aux bois blancs - bouleau et aulne - (1.000)[1068]. Dans ce tableau, on remarque qu'il n'est question ni de laisser de la place au taillis, ce qui laisse entendre que l'expert est un partisan déterminé de la conversion, ni de sélectionner les essences en fonction des cours du marché, ce qui montre que l'expert est ignorant, ou indifférent, aux révolutions qui viennent de se produire dans les valeurs relatives du chêne, du hêtre et des bois blancs.

Les registres de la municipalité de St-Dizier – celui des copies de lettres est fort négligé à partir de 1861 - ne nous disent pas si les Eaux et Forêts ont été sensibles à l'argumentation de Jules Rozet. Cela paraît douteux car l'Administration forestière exprime, comme l'expert de Galliera et Georges, l'opinion dominante en faveur des essences nobles et de la futaie, assurée d'avoir gommé les aspects les plus excessifs de Lorentz, forte de travailler dans le sens de l'intérêt général et du long terme. Du moins Jules Rozet fait-il à cette occasion la démonstration de ses méthodes : aptitude à chiffrer la valeur des choses, capacité à suivre les orientations les plus récentes du marché, faculté de faire preuve d'indépendance d'esprit. Une fois de plus, ce dernier trait de caractère ne constitue pas une surprise chez un homme dont à la personnalité est

[1067] : Ch BECQUET, Conservateur des forêts, « De la conversion des taillis en futaie », *Revue des Eaux et Forêts*, Tome n° 6, 1867.
[1068] : Archives privées, Rapport de l'expert forestier commandé par M. Alfred Georges sur l'état des forêt du Val et de Wassy, 36 p., 3 mars 1861, déposé aux archives de Me de la Palme, notaire à Paris, cote 16, pièce 50.

sans doute discrète mais pourtant bien réelle : quand il était jeune lycéen et que dans son entourage, on lui faisait observer qu'il ne réussissait pas aussi bien ou aussi vite que son frère aîné, plus brillant, il répondait à qui voulait l'entendre par ces mots tirés d'Horace : « Nec tardum opperior nec praecedentibus insto » (Epistt. 1, 2, 71), c'est-à-dire « Je vais mon pas, sans me soucier de ceux qui me suivent, aussi peu de ceux qui me précèdent. »[1069]

5°) Le maintien du taillis sous futaie

Apparemment condamné par la politique de conversion de l'administration forestière et par l'introduction du charbon dans les fours d'affinage puis dans les hauts-fourneaux, le taillis sous futaie reste cependant le traitement dominant de la forêt.

La première raison est la survivance de la sidérurgie au charbon de bois, la fonte au bois gardant pendant longtemps une réputation que la sidérurgie au coke met du temps à égaler, les « fers fins au bois » et autres « fers de Champagne » n'étant pas immédiatement mis en danger par l'apparition des premiers fours à acier. La seconde est que le charbon de bois tiré du taillis profite après 1870 de la pénurie endémique de charbon et de coke en provenance des houillères du Nord. Enfin, le taillis trouve un débouché pour le boisage des houillères du Nord.

Même lorsque les derniers hauts-fourneaux au charbon de bois s'éteignent définitivement à la fin du XIXe siècle, le traitement dominant des forêts de la région aux XIXe et XXe siècles reste le taillis sous futaie. Dans les faits, et aux environs de St-Dizier, la conversion semble avoir été sans cesse ajournée, le taillis sous futaie trouvant chaque fois une nouvelle justification : pressions des élus, débouchés de charbon de bois pour le chauffage au brasero des logements parisiens de condition modeste, moteurs à gazogène (de la Première à la Seconde Guerre mondiale), constitution de la forêt domaniale du Der après la Première Guerre mondiale et creusement du barrage-réservoir de Champaubert, politique d'enrésinement, utilisation du taillis comme bois de trituration pour l'industrie des panneaux, moyen de chauffage économique au moment des chocs pétroliers, déconvenues enregistrées dans les forêts traitées en futaie pleine. Depuis quelques temps, L'O.N.F. incite même les propriétaires forestiers à conserver le taillis, (il continue de procurer quelques rentrées financières pour le chauffage d'appoint et les entreprises de panneaux à condition d'être de bonne qualité), comme moyen pour protéger les fûts de la chaleur excessive et empêcher la formation de petites branches latérales qui contribuent à abaisser la valeur marchande de la futaie[1070]. Enfin, la tempête du 26 décembre 2000 a montré que la forêt résistait mieux à la force du vent quand elle était traitée en taillis sous futaie[1071].

[1069] : *Mélanges Industriels*.
[1070] : Entretien avec H. Ducruet, Groupement forestier du Chaudron, Forêt du Val, 30 janvier 1996
[1071] : Entretien avec D. Brasset, Directeur de la scierie Briffotteaux, Eclaron (Haute-Marne), mars 2001.

6°) De nouveaux rapport sociaux.

L'entrée de Jules Rozet et Eugène de Ménisson dans le négoce du bois a fait entrevoir l'apparition de rapports nouveaux entre maîtres de forges et marchands de bois. Ils modifient l'image que la première moitié du siècle nous avait laissée et dont les principales facettes étaient premièrement la hiérarchisation sociale classant de haut en bas les maîtres de forges, les marchands de bois (puis les maîtres mariniers), deuxièmement les solidarités internes régnant à l'intérieur de chacun de ces groupes socioprofessionnels, troisièmement les méthodes réglant les intérêts et les conflits possibles en privilégiant les négociations et les traités. Au cours de la deuxième moitié du siècle, ce système d'organisation connaît d'importantes modifications et même certains retournements. On en décèle les signes prémonitoires lors des opérations ayant pour objet la répartition des coupes de bois avant les adjudications.

Jules Rozet et Eugène de Ménisson
aux réunions de maîtres de forges
pour la répartition ou le partage de coupes de bois
(1849 – 1854)
Sources : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres.

Date et lieu de la réunion	*Date du document*	*Secteur de vallée ou de bois*	*Objet de la réunion*
Décembre 1850	23 janvier 1851	Haute-Marne	Réunion des commissaires de vallées : décision de ne rien acheter « au dessus de 10 le mille de charbon rendu en halle ».
1850 ou 1851 ?	29 mars, 4 et 9 avril 1851	Société des vallées du Rognon et du Rongeant	Exploitant temporaire du fourneau de Saucourt, Jules Rozet déclare ne pas vouloir « guerroyer », demande seulement la part de cet établissement, mais finit par y renoncer.
? et 30 octobre et ? décembre 1854	21 novembre 1854	Adjudications de Vitry-le-François (Marne)	Conventions entre les maîtres de forges : toutes les coupes achetées aux adjudications et toutes les coupes ou cordes à racheter des marchands de bois doivent être licitées.
Novembre 1854	27 novembre 1854	Bois de Bordeaux (forêts du Val et de Wassy)	Echec de deux réunions prévoyant la licitation des Bois de Bordeaux, un marchand de bois exigeant le partage au sort.

Les deux premières références du tableau ont trait à des réunions de maîtres de forges et montrent qu'au moins dans l'est du Haut-Pays, c'est-à-dire les vallées du Rongeant et du Rognon, le partage des coupes de bois reste étroitement surveillé et contrôlé au point que les locataires temporaires du haut-fourneau de Saucourt (Rozet et de Ménisson) se trouvent exclus de la société locale des maîtres de forges. La troisième décrit une forme d'arrangement entre maîtres de forges et marchands de bois dans le nord du département ; au passage, on apprend que le nouveau locataire du Fourneau de Sermaize-les-Bains (Marne) est inclus très naturellement dans cette organisation et informé des décisions qui y sont prises (il s'agit d'un maître de forges à La Villette, à Paris, Lagoutte). La quatrième référence décrit une réunion de maîtres de forges et de marchands de bois, y compris un parisien, dans laquelle les participants tombent d'accord sur une

proposition[1072]. C'est la première fois que cela apparaît dans les archives du Fonds Rozet, et c'est une marque du changement qui s'opère dans les rapports entre ces groupes socioprofessionnels au cours des années 1850 et 1860. En voici une autre. Aux adjudications de la Famille d'Orléans, le clivage habituel entre maîtres de forges et marchands de bois se fait moins régulier et, en même temps, le « verrou haut-marnais » devient de plus en plus perméable : de grands marchands de bois parisiens parviennent à emporter des coupes de bois taillis en s'entendant avec des maîtres de forges ou en trouvant un prête-nom sur place[1073]. Des maîtres de forges et des marchands de bois haut-marnais s'entendent à partir de 1852 en se portant mutuellement caution : entre 1849 et 1870 on en dénombre 11 cas, dont le premier, en 1852[1074]. Le commis de bois du Clos Mortier, Julien Laguerre, entre à l'occasion dans ce genre de configuration : en dehors des Guyard père et fils - tous deux marchands de bois devenus maîtres de forges, l'un à la Forge Neuve de St-Dizier, l'autre au Fourneau d'Eclaron[1075] - qui sont pratiquement les associés attitrés de Rozet et de Ménisson, il se rend occasionnellement adjudicataire de coupes de bois en compagnie ici d'un marchand de bois des environs du Der, là d'un constructeur de bateaux de St-Dizier ou encore d'un important négociant de bois de Paris[1076]. Son cas n'est pas isolé : depuis que certains maîtres de forges se sont mis à vendre la futaie des coupes qu'ils ont achetées, la frontière devient de moins en moins nette avec les marchands de bois, comme le montrent au même moment les Danelle (maîtres de forges à Louvemont) en s'entendant avec de grands négociants parisiens (Pierre Victor Terju, marchand de bois, et Jean Pierre Delbet, Rue Vildeau n° 12), ou bien encore Edouard Zégut, maître de forges à Sommevoire, avec Jules Guyard et Edme Godard, marchands de bois à St-Dizier[1077].

L'ancienne hiérarchie socioprofessionnelle se trouve peu à peu soumise à reclassement. En effet le développement du marché du bois de charpente et de sciage dans la capitale procure soudainement des occasions d'enrichissement rapide aux négociants. Ceux-ci se trouvent dès lors en position de tenir tête aux maîtres de forges lors des adjudications. Ils parviennent à leur ravir des coupes de taillis pour les vendre, on l'a vu, sous forme de « perches de houillères ». Pour une fois, les maîtres de forges ne sont pas maîtres de ces séances. A la presse, qui leur fait grief

---

[1072] : Jules Rozet (maître de forges) d'une part, Dehault et Guyard (marchands de bois) d'autre part, en leur nom propre et en celui de Delbet (marchand de bois à Paris), défendent la même position, celle de la licitation.

[1073] : J. P. Delbet, négociant en bois, Rue Vildeau n° 2, Paris, se fait cautionner par les Danelle, maîtres de forges à Louvemont. Frédéric Moreau et Charles Didiot, marchands de bois, rue St-Lazare n ° 69, Paris, se font cautionner par un maître-marinier de Moëslains et par un commissionnaire en bois de St-Dizier, E. Mahuet.

[1074] : A.N.L., adjudications coupes de bois Orléans, 8 décembre 1852.

[1075] : Il ne faut pas se laisser abuser par le qualificatif de maître de forges attribué par le notaire car il couvre bien souvent celui de marchand de bois : Jules Guyard à St-Dizier, Jules Bailly à Eurville restent avant tout des professionnels du bois. Plusieurs membres de la famille Guyard, entrés avec Jules Guyard dans le capital de la Forge Neuve, se parent un aussitôt du titre de maître de forges.

[1076] : A.N.L., Adjudications coupes de bois Rothschild, 14 mai 1857, 17 septembre 1868.

[1077] : A.N.L., Adj. de coupes de bois Rothschild, 24 nov. 1859, 25 oct. 1860, 26 oct. 1865, 18 sept. 1866, 17 sept. 1868.

d'avoir joué et fait la hausse en 1860 et 1861, ils répondent, en restant sur la défensive, qu'ils n'ont pas pu faire autrement et qu'ils ont été obligés de suivre le mouvement : « En 1860 et 1861, les maîtres de forges n'ont pas fait la hausse, ils l'ont subie ; ils ont été débordés de toutes parts par les marchands de bois »[1078]. Ce nouveau rapport de force s'illustre en la personne d'Alfred George : originaire de la région de St-Dizier, établi comme négociant de bois à Paris, nouveau propriétaire de la forêt du Val avec le Duc de Galliera, il prend le pouvoir dans la société des forges d'Eurville et y place ses deux neveux, Paul et Henri Jamin pour constituer la société Bonnor, Jamin & Cie le 8 juillet 1866[1079].

D'un autre côté, si certains aiment à se considérer autant maîtres de forges que marchands de bois[1080], d'autres prennent en compte l'incertitude dans laquelle se trouve plongée la métallurgie haut-marnaise après les Traités de commerce de 1860. En conséquence, des marchands de bois, qui, dans un premier temps, avaient valorisé leur position sociale et leur fortune en devenant maîtres de forges, font maintenant retour au commerce du bois. Tel est le cas de Jules Guyard fils : il se débarrasse de la Forge Neuve héritée de son père en 1867[1081], conserve encore quelques temps le Fourneau d'Eclaron acquis en 1854, mais consacre l'essentiel de son activité au commerce du bois ainsi qu'on peut s'en rendre compte à la lecture des actes d'adjudications des coupes de bois Werlé et Rothschild[1082]. Un parcours similaire est accompli par Antoine Dormont : d'abord commis de bois à Marnaval et travaillant fréquemment en association avec le Clos Mortier, il prend en location le Fourneau des Crassés érigé en 1855 à quelques dizaines de mètres de la Forge Neuve (il est qualifié de « maître de forges » aux adjudications[1083]), puis retourne à son activité favorite, le commerce du bois (il est alors qualifié de « négociant » ou de « marchand de bois »[1084]). Ayant initialement pensé construire un haut-fourneau au coke à St-Dizier, Paul Jamin, maître de forges à Eurville, utilise le terrain disponible pour installer une grande scierie et une fabrique de parquets appelées « Le Grand Chantier »[1085].

[1078] : A. D. Haute-Marne, 8 M SUP 2, Chambre de Commerce de St-Dizier, Rapport du 10 avril 1862.
[1079] : Archives de la famille Lespérut, Notes sur l'histoire des forges d'Eurville, par Ph. de Bagneux
[1080] : Archives privées : Laissez-passer de Paul Henri Jamin, profession : « maître de forges et marchand de bois » ; objet du voyage : affaires agricoles et industrielles ; aller et retour : de Paris à St-Dizier ; date : 3 février 1871.
[1081] : A. D. Haute-Marne, 4 E 76/278, Me Lescurre, notaire à St-Dizier : 25 mars, 11, 25 et 30 avril, 30 mai 1868.
[1082] : A.N.L., Adjudications Werlé et Rothschild, 24 nov. 1859, 25 oct. 1860, 26 oct. 1865 ; Coupes du Prince de Joinville, 6 sept. 1865, 17 sept. 1877, 22 sept. 1879, 30 sept. 1884. René Guyard, son fils, reprend la tradition familiale et reprend le titre de « marchand de bois » (1ère mention aux adjudications Rothschild, 19 septembre 1890).
[1083] : A.N. L., Adjudications Werlé et Rothschild, 14 mai 1857.
[1084] : A. N. L., Adjudications Rothschild, 8 sept. 1873 ; Adjudications du Prince de Joinville, 9 sept. 1876, 16 sept. 1878.
[1085] : Le chanoine PETIT, Notes manuscrites sur les rues et maisons de St-Dizier.
Archives privées : Papier à en-tête de la Société Paul Jamin & Cie.

Vivant en étroite relation avec la forêt[1086], soucieux de ses approvisionnements en charbon de bois, parcourant les cantons et les coupes pour en évaluer l'état et la valeur en prévision des adjudications (comme le décrit l'élève de l'Ecole des Mines Braconnier), un maître de forges n'en est pas pour autant un marchand de bois. Si Jules Rozet l'est devenu, c'est après les tentatives avortées de 1823 et 1831 dont il a su tirer les leçons pour effectuer un nouvel essai à partir de 1848. Le sujet étant neuf, on ne peut pas affirmer que Jules Rozet est le premier à s'engager dans cette voie, mais on peut constater qu'il fait partie des précurseurs avec les Danelle de Louvemont. On observe aussi qu'il a dû résoudre de nombreux problèmes avant de trouver la bonne configuration : s'entendre avec des marchands de bois de St-Dizier et d'autres maîtres de forges pour obtenir de la futaie en quantité et en qualité, parvenir à une bonne qualité de sciage, s'affranchir des intermédiaires bragards et s'imposer sur la place de Paris.

Cette réussite est indissociable de la prise conscience du développement des voies de communication et du marché : Jules Rozet ne cesse d'avancer des arguments en faveur de la voie fluviale et du chemin de fer ; puis lorsque ces moyens de transport sont parvenus à St-Dizier et en Haute-Marne, il n'arrête pas de souligner combien ils bouleversent la demande, remettent en cause l'image qu'on se faisait du traitement de la forêt et du rapport qu'on peut tirer de telle ou telle essence, surtout après les profits engrangés par les marchands de bois, quand ces derniers découvrent la destination du taillis pour le bois de mine.

Ces considérations d'ordre économique et commercial expliquent pourquoi, dans la Champagne métallurgique, la politique de conversion a connu une histoire si chaotique, Jules Rozet démontrant que la valeur nouvelle du hêtre, des taillis de bois durs et surtout de bois blancs viennent à l'encontre des objectifs des Eaux et Forêts en faveur de la futaie et du chêne.

Menacé comme maître de forges par les progrès de la métallurgie au charbon et par les traités de commerce du Second Empire, touché comme propriétaire forestier par la chute du prix des taillis et la baisse de valeurs des fonds forestiers[1087], Jules Rozet trouve un nouveau rôle comme marchand de bois, saisissant au bon moment l'occasion de tirer parti des ressources des forêts.

[1086] : E.N.S.M.P., M 1857 (628) C. BRACONNIER « Mémoire sur la fabrication du fer en Haute-Marne et constitution géologique du département ».

[1087] : A. D. Haute-Marne, 2 N 25, Conseil de l'arrondissement de Wassy, 4 août 1858 : « Les hauts-fourneaux sont encombrés de fontes qu'ils ne peuvent vendre même en les offrant à vil prix, beaucoup d'entre eux attendent que leurs matériaux soient consommés pour éteindre leurs feux. (…). Un tiers du territoire de la Haute-Marne est couvert de forêts, leurs produits en taillis sont exclusivement employés dans les forges ; que les hauts-fourneaux s'éteignent et les bois perdront la plus grande partie de leur valeur. »

CONCLUSION : JULES ROZET, MAÎTRE DE FORGES, ENTREPRENEUR ET NÉGOCIANT

1°) Jules Rozet, un entrepreneur

a) Propriétaire et exploitant

Sous la Révolution, l'Empire et au début du XIXème siècle, un maître de forges exerce les fonctions principales suivantes : il fournit le capital, fréquente les séances d'adjudication de coupes de bois (s'il ne dispose pas d'un affouage ou si ce dernier est insuffisant), coordonne la marche de l'usine et assure la commercialisation des produits fabriqués. Jules Rozet correspond à ce portrait mais il y ajoute la tâche généralement confiée à un régisseur, c'est-à-dire la fabrication. Cela ne veut pas dire que Jules Rozet se passe des services d'un tel personnage – on relève successivement les noms de deux d'entre eux jusqu'au milieu du siècle – mais qu'il suit de près le fonctionnement de ses feux et ateliers. Surtout, il s'occupe d'en améliorer le fonctionnement et d'y utiliser au mieux les énergies calorifique et hydraulique. Aussi, ses compétences en matière métallurgique sont appréciées et remarquées : l'un de ses confrères reconnaît qu'il est rare de rencontrer un tel bagage de connaissances techniques chez un homme aussi jeune ; de leur côté, les élèves-ingénieurs de l'Ecole des Mines sont sensibles à sa « direction intelligente ».

Il entreprend de répondre aux problèmes particuliers posés aux maîtres de forges d'une région forestière au moment de la « Révolution des forges » et trouve une solution assez originale en Haute-Marne. Tirant le meilleur parti des minerais disponibles et des techniques de la métallurgie au bois, il découvre une échappatoire au goulet d'étranglement posé par la rareté et la cherté du charbon de bois en économisant le combustible végétal ; il prend le parti de résoudre la question des frais généraux non pas par l'augmentation du volume produit mais par celle de la valeur ajoutée (fil de fer, chaîne) ou de la qualité (fonte à refondre, coussinets). Tout en conservant quelques niches de produits traditionnels (fers marchands entièrement au bois) quand la demande repart, il prend à temps le tournant des fers au charbon de bois affinés au coke.

Ne se comportant pas seulement en propriétaire, Jules Rozet s'engage dans la marche et la gestion de sa forge, aussi bien au quotidien qu'à long terme. Il investit ses bénéfices dans le développement de son usine et du patrimoine forestier qui lui est intimement lié. Après l'échec de son projet de 1847, il assume à nouveau la direction du Clos Mortier suffisamment longtemps pour préparer et assurer sa succession.

A la fin des années 1860, l'usine comprend les installations du Vieux Clos Mortier sises sur la rive gauche et celles de la rive droite (Forges des Lachats), y compris la nouvelle tréfilerie (Les Eturbées). Il y ajoute la tréfilerie d'Ancerville-Güe puis la Forge Neuve de St-Dizier[1088], à

[1088] : Mise en vente en 1867, cette usine bénéficiait d'un bonne réputation, mais la construction de la voie ferrée Wassy – St-Dizier arrive trop tard pour la désenclaver, et la gestion de Gény-Dubierre n'a pas réussi à la sortir des difficultés. Elle est rachetée par Jules Rozet en 1868.

la suite de quoi la raison sociale devient « Société des forges du Clos Mortier et de St-Dizier réunies ». Il fait construire un port particulier sur le canal et un embranchement ferroviaire pour recevoir charbon et minerai au moindre coût et expédier ses productions dans les conditions les plus avantageuses. Il fait peu à peu du Clos Mortier le premier établissement industriel et métallurgique de St-Dizier avant que le relais ne soit pris plus tardivement par le « Grand Marnaval » en 1881.

b) Une stratégie d'entreprise déroutante mais commandée par le marché…

Les sociétés « Rozet & Deminuid » (1823) puis « Rozet & de Ménisson » (1832) conduites par Jules Rozet ne se limitent pas au seul site industriel du Clos Mortier. A cet égard, la manière dont Jules Rozet construit son profil d'entreprise et son espace de production a de quoi dérouter. Peut-on d'ailleurs parler de construction quand on voit la diversité successive des produits fabriqués et commercialisés : fers marchands au bois, fenderie, fil de fer, chaînes, minerai bocardé et lavé, fontes à refondre, fontes moulées (marteaux de forges, plaques de cheminée, coussinets, poids à peser), rond de tréfilerie, fers marchands à la houille, bois de charpente et de sciage, fil à télégraphe ? Comment expliquer ces sortes d'engouements, ces abandons soudains et ces retours en arrière oscillant entre les produits semi-finis et les produits bruts ?

Peut-on parler de construction quand on fait le compte et le repérage des hauts-fourneaux et forges qu'il utilise ? Se servir de sites industriels multiples n'est pas une nouveauté en Champagne métallurgique car c'est une conséquence logique des conditions imposées par la géographie de l'énergie hydraulique, des ressources forestières et des minières. Mais il semble que Jules Rozet pousse cette manière de faire beaucoup plus loin que d'autres en lui donnant un aspect extrêmement changeant, trouvant par exemple des combinaisons pour produire sa fonte au meilleur prix en activant un haut-fourneau proche d'un espace forestier et la vendre au tarif le plus serré en profitant de la proximité d'une voie navigable. De la même façon, il fournit la fonte au bois produite dans ses propres hauts-fourneaux à des forges anglaises de la région et récupère ensuite du « fer à la houille » pour le faire passer dans sa tréfilerie, ou bien encore il approvisionne son commerce de bois de futaie en s'appuyant sur des associations toujours variées et momentanées avec des confrères et des marchands de bois.

Cette façon de traiter les affaires sous la forme d'une entreprise à géométrie variable, ces changements incessants de types de produits et de géographie d'entreprise laissent une impression d'improvisation permanente et posent la question de savoir si cela répond à un semblant de calcul ou de stratégie industrielle.

En fait, le fil conducteur du parcours – et du succès - de Jules Rozet n'est ni un lieu (le Clos Mortier), ni une énergie (la force hydraulique), ni une technique (la métallurgie au charbon

de bois) ni un produit (le fil de fer, la fonte à refondre ou les coussinets). Il réside dans le marché. Comme il le dit à l'un de ses clients, son problème n'est pas de fabriquer tel article mais de le vendre, c'est pourquoi il change facilement de produit, sous réserve de ne pas perdre le personnel qualifié qui est attaché à cette fabrication et de le gérer avec assez de talent pour qu'il accepte de changer de postes de travail[1089].

c)…qui n'exclue pas la prudence.

L'inclination à la prudence semble bien commandée par la conscience du danger représenté par la « Révolution des forges ». Désignée comme telle en 1824 et attendue avec inquiétude depuis la Restauration, elle commence par se faire attendre avant de manifester ses premiers effets en contestant la place des fers de Champagne à partir de 1826-27. Cependant l'introduction de la méthode champenoise et le succès inégal des grands établissements français établis selon les méthodes anglaises donnent une chance inattendue aux forges haut-marnaises (à partir de 1828). Elle se traduit même, selon les mots de l'élève-ingénieur Pigeon en 1836, par une sorte de « fièvre industrielle ». Puis c'est le choc de la hausse brutale imposée par les Eaux et Forêts sur le bois aux adjudications de 1840. Pourtant les affaires reprennent assez vigoureusement avant de retomber avec la crise de 1847 et 1848. La reprise s'amorce en 1851. Toutefois l'élève-ingénieur Lebleu n'est pas loin de penser que le sort de la Haute-Marne est scellé. Il estime en effet que la méthode champenoise, en employant l'ancien matériel, a seulement donné un sursis à la Champagne et que les succès qu'elle a obtenus sont « factices ». Il se montre très pessimiste pour l'avenir : selon lui la Champagne a déjà perdu une bonne partie de clientèle en 1847 et la Révolution de Février lui a porté le « dernier coup »[1090]. Mais on sait que la suite des événements infirme ces sombres prévisions, au point que le Baron Lespérut qualifie les années 1850 « d'Age d'Or ». Une nouvelle crise s'ouvre en 1857 mais on croit pouvoir la surmonter en 1860. C'est alors qu'interviennent les traités de commerce et la sorte de condamnation prononcée par le ministre Rouher. Le Haute-Marne se voit bientôt plongée dans le gouffre sans penser un seul instant qu'elle va rebondir après 1870.

[1089] : Les archives ne nous donnent pas de renseignement sur la façon dont le personnel ouvrier réagit face aux changements continuels de fabrication dans les ateliers du Clos Mortier, par exemple quand les tréfileurs doivent se convertir en mouleurs. Il faut croire que Jules Rozet est assez adroit pour convaincre ses ouvriers, les former rapidement et leur verser le même salaire. (On peut penser que Jules Rozet agit de cette manière car il écrit au régisseur du Fourneau d'Eclaron qu'il a le droit de faire travailler ses ouvriers en cas de besoin dans des tâches qui ne correspondent pas à leur qualification à condition de leur donner le même salaire (A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, 28 décembre 1851, Rozet à Lequin, Régisseur du fourneau d'Eclaron : « Le salaire des ouvriers régulièrement attachés au Fourneau ne doit pas être changé quelque soit l'ouvrage auquel on les emploie, seulement il faut avoir soin qu'ils travaillent convenablement.").

[1090] : E.N.S.M.P., CR.1850/443, LEBLEU, *Mémoire sur le travail du fer en Haute-Marne*, 1850, page 67 : « La création de la nouvelle méthode, dite méthode Champenoise, pour employer l'ancien matériel, n'a été qu'une mesure bien transitoire. Grâce à cette innovation, la vie métallurgique a pu être prolongée pendant quelques temps, mais cette vie factice ne peut durer. » ; page 74 : « Déjà en 1847 la Champagne avait perdu une partie de ses clients et la priorité de l'Industrie du fer en France. Mais depuis la Révolution de Février, elle a souffert peut-être plus que les autres parties de la France, et elle a eu à supporter un coup dont elle ne relèvera peut-être jamais. »

Prenant en compte ces retournements successifs, tempérant sa tendance à mettre la vente en priorité, Jules Rozet fait preuve de prudence dans sa gestion, notamment à travers la stabilité du personnel d'encadrement et l'indépendance du capital. Grâce à la première, résultant d'un choix judicieux des hommes, le Clos Mortier traverse les changements de cap de production et de profil de société en restant fidèle à un esprit maison conciliant innovation et circonspection ; grâce à la seconde, les travaux ou les investissements importants sont réalisés sans devoir faire appel à des ressources extérieures. C'est en effectuant des comparaisons avec d'autres établissements industriels de la région que l'on prend conscience de l'importance de ces deux caractéristiques dans le succès de Jules Rozet et de ses usines.

Il suffit par exemple de parcourir l'histoire des forges d'Eurville pour constater que les changements incessants d'hommes et de sociétés ont perturbé le développement de cette usine : à plusieurs reprises, les initiatives prises par les locataires sont sources de frictions et de conflits avec le propriétaire, le Baron Lespérut. L'entrée de puissants personnages que sont le Duc de Galliera et Alfred George dans le capital d'exploitation se traduit par le placement du neveu de ce dernier, Paul Jamin, à la tête de l'usine et par une politique de modernisation trop ambitieuse et dispendieuse. A Brousseval, on se résout à réaliser les projets ambitieux et modernistes d'Emile Desforges en construisant un haut-fourneau de grandes dimensions fonctionnant au coke, mais c'est un échec technique et financier, sa construction ayant coûté des sommes considérables qui chargent longtemps la société[1091]. Le même Emile Desforges réussit finalement dans son entreprise en édifiant en 1872-73 son propre haut-fourneau à St-Dizier avec les capitaux d'Emile Giros et de la Compagnie des Transports. Mais les relations entre les deux hommes se détériorent au point de déboucher sur une vigoureuse épreuve de force pour la direction de la Compagnie des Forges de Champagne dont Giros sortira finalement vainqueur[1092].

Contrairement à Emile Giros, homme d'action dont l'esprit imaginatif et dynamique conduit à créer sur l'instant toutes sortes de combinaisons d'affaires, quitte à en regretter l'excessive précipitation[1093] et à devoir constater que les hommes avec lesquels il s'est engagé ne sont pas à la hauteur de ce qu'il pensait[1094], Jules Rozet choisit avec discernement les hommes

---

[1091] : FESTUGIERE, *Historique des usines de Brousseval*, 14 pages, 19 août 1924, p. 6 (Archives de la famille Robert-Dehaut).

[1092] : Tribunal de commerce de St-Dizier, Affaire Cie des Forges de Champagne contre Emile Desforges, 30 novembre, 4, 5 et 10 décembre 1885 (Archives de la famille Robert-Dehaut).

[1093] : Archives de la famille Robert-Dehault, Dossier Société Emile Giros, 1860-1862 : En octobre 1860, Emile Giros établit avec les Sieurs Daire & fils, transporteurs à Amiens une société (« Giros & Compagnie ») dont l'objet et d'amener du minerai haut-marnais aux forges de Denain et Anzin par voie fluviale et de rapporter du charbon et du coke. Mais dès le mois de janvier suivant, Emile Giros la dissout en invoquant le « mauvais vouloir du Sieur Darquet, préposé à Compiègne par Mrs Daire et fils (…) dont l'impéritie entrave d'une manière fâcheuse les opérations de la société Giros & Compagnie ».

[1094] : Emile Giros, homme d'affaires et capitaine d'industrie, s'engage dans des responsabilités autant économiques que politiques (Président du Tribunal de commerce, Président de la Chambre de commerce et Maire de St-Dizier). Parti de rien, se faisant par lui-même, il connaît une période faste jusque qu'en 1873-75 où il doit affronter de formidables difficultés. Au prix d'un énorme sursaut de volonté mais aussi d'acrobaties financières et de procès

dont il s'entoure. Son association avec Eugène de Ménisson est un modèle de stabilité et de durée, les malheureuses spéculations de ce dernier ne se traduisant pas par une rupture entre les deux hommes ni un recours subit à une autre source de financement, mais par une démonstration d'amitié et de fidélité[1095] de Jules Rozet. Certes, suite au revers de fortune de son ami, il est obligé de différer de quelques années la construction de la Forge des Lachats, mais il peut tout de même procéder à un certain nombre de d'acquisitions et d'investissements[1096] au cours de la décennie 1860 sans devoir faire appel à des apports extérieurs.

Jules Rozet imprime donc au Clos Mortier un type de gestion qui se perpétue pendant une bonne cinquantaine d'années au moins et fait la prospérité de cette usine. Ses successeurs – Laguerre, Simon, Lemut - entrent dès avant 1859 dans une équipe de direction constituée des détenteurs du capital d'exploitation et des principaux chefs de service issus du personnel. Cette combinaison assure la motivation de l'encadrement pendant que les actionnaires et les détenteurs du capital immobilier soutiennent la politique d'investissement proposée par les gérants ; elle réunit des hommes expérimentés ayant fait parfois toute leur carrière au Clos Mortier (Laguerre, Simon, Thévignot par exemple) et des ingénieurs venus de régions extérieures (Lemut, Reverchon et Lambour notamment). Ensemble ils apportent à l'entreprise un certain respect de la tradition sans exclure les solutions nouvelles : par exemple, ils utilisent autant que possible une main d'œuvre à bon marché mais introduisent le puddlage mécanique à la vapeur ; ils maintiennent en activité les anciennes roues hydrauliques mais les épaulent par des machines à vapeur, des turbines hydrauliques, puis des turbines hydroélectriques ; ils font travailler leurs hauts-fourneaux au charbon de bois, vont chercher ce combustible jusque dans la Forêt de l'Étoile et même les Ardennes mais savent aussi se lancer dans l'investissement lourd d'un four Martin Siemens quand il devient évident que les fers fins de Champagne ont fait leur temps et qu'on peut se passer de la solution intérimaire des livraisons d'acier en provenance de Lorraine (De Wendel & Cie) ; ils fabriquent toujours des produits semi-finis élémentaires mais en quantités massives (fers laminés, crochets à ardoise, rayons de bicyclette) et parfois en exclusivité (chaînes nouées) ; après avoir commencé en recentrant l'activité de leur société en 1859 sur le seul site du Clos Mortier, ils prennent pied en Lorraine, d'abord dans le bassin minier de Nancy

---

multiples, il parvient à propulser Marnaval à une taille qui peut souffrir la comparaison avec bien des établissements des vallées lorraines de la fin du XIXe siècle. Cependant, à son décès, il n'a plus aucune fortune et laisse la Compagnie des Forges de Champagne dans une situation financière menant à la perte d'indépendance et au rachat par la puissante société lorraine des Aciéries de Micheville. Son destin passionnant et dramatique en fait un autre « Napoléon des forges ».

[1095] : A. D. Haute-Marne, 4 E 75/334. Testament olographe de Caroline Alexandrine Lespérut, épouse de Jules Rozet, 24 mars 1866. Alexandrine confie à son mari et à E. de Ménisson le soin d'expliquer à ses enfants le sens des dispositions de son testament. Elle parle en particulier de la maison de St-Dizier, occupée par M. de Ménisson « notre meilleur ami ».

[1096] : Acquisition de la Forge Neuve de St-Dizier, construction d'un raccordement ferroviaire et établissement d'un port particulier sur le canal en 1867, construction d'une salle d'Asile et d'un lavoir pour le service des familles ouvrières.

dès avant le Traité de Francfort et ensuite dans les hauts-fourneaux de Champigneulles en juin 1889[1097], dix ans avant une opération semblable menée par plusieurs maîtres de forges de Haute-Marne à Maxéville (1902).

2°) Jules Rozet, négociant et homme d'affaires ?

Que Jules Rozet fasse souvent référence au vocabulaire du commerce et que lui-même, industriel du XIXe siècle, se comporte à la fois en fabricant et en vendeur surprend assez souvent des chefs d'entreprise ou des ingénieurs actuels : ils s'étonnent que des patrons de cette époque aient eu le souci d'assurer ce double rôle. Pourtant, on sait que l'art de vendre fait traditionnellement partie des attributions d'un maître de forges beaucoup plus que la fabrication.

Plusieurs exemples montrent qu'il ne recule pas devant les difficultés de la vente ou bien qu'il sait faire preuve d'imagination. Disposant des bocards du Clos Mortier et d'Eclaron, il entreprend de vendre de la mine bocardée et lavée au point de susciter les réflexions teintées d'envie d'un négociant de St-Dizier. Avec son fil de fer de petit diamètre, il s'attaque à la place solidement tenue jusque là par les produits de Comté pour le ficelage des bouteilles de Champagne. Il n'exclut pas de remonter en arrière dans la filière de production en vendant avec succès des produits bruts ou semi-bruts comme la fonte d'affinage et de moulage ou le rond à tréfilerie. Il saisit l'occasion offerte par la construction des voies de chemin de fer pour couper à blanc la futaie d'une forêt et revendre le fonds bon à défricher comme exploitation agricole.

Alors que les rapports et les pétitions des maîtres de forges ne cessent de mettre en avant « l'avilissement » de la propriété forestière provoqué selon eux par la dévalorisation de la métallurgie au bois, par l'invasion des produits métallurgiques étrangers et les traités de commerce de 1860, Jules Rozet trouve le moyen de tirer avantage de son patrimoine forestier et des coupes de bois qu'il continue de prendre aux adjudications publiques. La futaie de chêne, dont les charpentes et sciages étaient déjà fort prisés, profite des nouveaux débouchés offerts par les chantiers de construction de voies ferrées et les grands travaux de Paris. Le taillis, qui était en train de perdre son intérêt, trouve des utilisations inédites, notamment dans le boisage des galeries des houillères du Nord. Enfin, certaines essences comme le hêtre et les bois blancs, considérées jusque là comme ayant peu ou pas de valeur marchande, sont soudainement demandées. Se tenant au courant des demandes du marché et des prix en cours, Jules Rozet profite des occasions qui se présentent pour vendre des traverses de chemin de fer et du bois d'œuvre. Il parvient à se passer de l'intermédiaire constitué jusque là par les marchands de bois bragards et parisiens déjà en place. Pour alimenter son commerce, il cherche même à se procurer

[1097] : - Archives privées, Registre des Conseils de gérance du Clos Mortier, 1879-1891 ; Registre des assemblées des actionnaires, 1892-1912.

- *Fontes*, n° 9, mai 1993, page 3-13 : Jean-Yves SOMBORN, « Maxéville, ou l'histoire d'un raid haut-marnais en Lorraine » ; p. 10, Ph. DELORME, « Encore une forge de Haute-Marne en Lorraine ».

de la futaie dans la direction opposée à celle de la place de Paris, le long du Canal de la Marne au Rhin : le surcoût induit par le supplément de distance de transport est compensé par le moindre prix du bois dans les régions profondes de la Lorraine.

Cependant, n'est-il pas excessif de qualifier Jules Rozet d'homme d'affaires quand on se souvient du jugement porté sur les médiocres aptitudes commerciales dont il faisait preuve à ses débuts : « Le côté mercantile de la métallurgie, je veux dire l'achat et la vente étaient moins son fait, et il ne s'y entendit qu'à la longue : certaine dextérité de la langue lui manquait. » ? Ne faut-il pas imputer à son ami et associé Eugène de Ménisson les succès commerciaux ainsi obtenus ? Ce serait oublier plusieurs faits et témoignages. Pour commencer, on peut penser que son stage chez les Frères Michel et les conseils de son oncle lui ont fait prendre conscience de la place occupée par la gestion et la commercialisation dans la marche d'une forge, même si par inclination naturelle, il s'intéressait plutôt à la fabrication comme cela est indiqué dans les *Mélanges Industriels* : « La fabrication l'attira d'abord ». La suite de cette appréciation met l'accent sur les qualités de méthode et de persévérance développées par Jules Rozet pour réussir dans le domaine qui n'était pas à proprement le sien : « Il réussit surtout par son application, par son travail plus que par une sorte de génie des affaires, par l'énergie, l'effort et la volonté. ». Par ailleurs, dès avant son association avec Eugène de Ménisson, Jules Rozet entreprend de placer les produits de son usine sur certains marchés bien tenus, par exemple le fil de fer à ficeler les bouteilles en Champagne et les fontes à Paris. Plus significative encore est sa première tentative de débiter lui-même le bois d'œuvre tiré des coupes de bois et de le commercialiser en se passant d'intermédiaire. Enfin, après son décès, sa carrière est évoquée dans *L'Echo de la Haute-Marne* de manière très fugitive et brève, mais l'article ne manque pas de souligner ses connaissances industrielles (ce qui est connu) et commerciales (ce qui l'est beaucoup moins).

3°) Jules Rozet, un maître de forges représentatif ?

Jules Rozet est-il représentatif du corps des maîtres de forges de Champagne dont il est en quelque sorte l'émanation à la Chambre de Commerce de St-Dizier ? Si l'on porte le regard sur les installations du Clos Mortier, les énergies utilisées et les questions d'approvisionnement en bois, Jules Rozet diffère peu de ses confrères. Pourtant, il s'en distingue en n'adoptant pas la méthode champenoise et en choisissant en 1825 la voie de la valeur ajoutée, ce qui le contraint à obtenir à tout prix une qualité de fonte et de fer supérieure à celle des autres usines et à réaliser des économies d'énergie sans lesquelles il ne pourrait tenir son pari.

Ce choix a un double intérêt à terme. D'une part il évite à Jules Rozet d'être touché par le rétrécissement du marché des fers marchands au bois et l'ouverture des frontières à ceux venant de l'étranger puisqu'il a déjà orienté l'essentiel de sa fabrication vers des produits plus élaborés. D'autre part, il le fait entrer dans ce qu'on peut appeler la spirale vertueuse de la qualité : au bout

du compte, Jules Rozet parvient à fabriquer de la fonte à refondre capable de concurrencer celle de Comté et d'Angleterre sur le marché français, en particulier à Paris dans des maisons réputées (Calla, Cavé ou Farcot) ou en Champagne dans des fonderies d'art et d'ornement renommées (Le Val d'Osne, Sommevoire, Tusey). Apparemment, Jules Rozet est le premier et le seul pendant assez longtemps à produire de la fonte à refondre destinée à être commercialisée. Pour autant, cela ne fait pas de lui un original complet. La recherche de la qualité et de la valeur ajoutée n'est pas son domaine réservé, cette politique étant poursuivie dans d'autres établissements de la région et avec d'autres produits (fonte d'art et d'ornement, tôlerie par exemple).

Dans la Champagne métallurgique du milieu du XIXe siècle, les maîtres de forges peuvent être répartis en deux groupes en fonction des produits fabriqués et de la localisation géographique : on le voit sur la carte établie par la Chambre de Commerce de St-Dizier en 1860. Il y a les « Maîtres de Fourneau », la plupart du temps producteurs de fonte brute et « Fondeurs » (ils moulent leur fonte directement ou en seconde fusion à l'aide de cubilots) ; ils sont principalement installés dans les vallées situées de part et d'autre de la Marne (Blaise, Cousances, Rognon, Rongeant, Saulx). D'un autre côté, il y a les « Maîtres de forges » (au sens étroit du terme) dont l'activité principale est centrée sur le fer. Fabriquant eux-mêmes la fonte ou la faisant venir de hauts-fourneaux voisins pour l'affiner, ils mettent en forme le fer dans leurs forges soit au marteau soit au laminoir et produisent des fers marchands, fers laminés, fil de fer et tôles (c'est-à-dire des produits longs ou plats). Ils sont plutôt situés dans la vallée de la Marne, la plus abondante en énergie hydraulique et la plus aisée à ravitailler en charbons et cokes provenant des gisements houillers du Midi, de la Sarre ou du Nord. Jules Rozet peut être considéré comme un cas particulier dans la mesure où il participe aux deux groupes, à titre de producteur et vendeur de fonte brute et d'un produit semi-fini, le fil de fer.

Enfin, Jules Rozet, maître de forges, est le premier – ou l'un des premiers – à devenir marchand de bois. Il agrandit son patrimoine forestier, tant pour parvenir à un certain degré d'autonomie d'approvisionnement en charbon de bois que pour tirer profit du développement du commerce de la futaie. Ce faisant, il ajoute à la société du Clos Mortier une composante nouvelle et durable, celle de l'exploitation forestière et du sciage du bois.

4°) Un artisan de la survie de la Haute-Marne métallurgique ?

Arrivé à ce point, on est inévitablement conduit à reprendre la question posée par Louis Bergeron : grâce à quels hommes la Haute-Marne a-t-elle conservé les 7ème et 5ème places pour la fabrication de la fonte et du fer en 1896 alors que les départements voisins s'effondraient, disparaissant du classement des dix premiers ? Jules Rozet est-il au nombre des industriels et négociants qui ont contribué à traverser les années 1860 au cours desquelles la métallurgie haut-marnaise aurait pu se perdre ?

Certains de ceux dont on a croisé le chemin dans ce travail se distinguent sur le plan technique : les trois Frères Bonnor - ensemble d'abord, et chacun ensuite dans leur propre établissement -, apportent aux forges anglaises [Forge Neuve de St-Dizier, Forge des Lachats, Forge de Donjeux, Forge d'Eurville, Forge Sainte-Marie (St-Dizier), Forges de Froncles] un savoir-faire précieux dans le domaine des petits fers et de la tôlerie qui constitueront des points forts de la Haute-Marne. Firmin Lemut, ancien élève de l'Ecole des Mines, dote la forge du Clos Mortier de puddleurs mécaniques actionnés à la vapeur, ce qui économise l'énergie et la peine des hommes tout en améliorant la qualité du fer[1098]. Emile Desforges, après l'échec de Brousseval, édifie à St-Dizier en 1873 un haut-fourneau au coke pourvu des derniers perfectionnements, doublé en 1884, grâce à quoi le département continue de produire de la fonte au coke. Sous la direction de M. Guinoiseau, ancien élève de l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne, la forge de Marnaval se fait une spécialité du forgeage des essieux et des rais de roues de chemin de fer en 1864 après avoir amélioré la qualité de son fer et comblé le handicap de consommation d'énergie séparant jusqu'alors la méthode champenoise (chaufferies et marteaux) de la méthode anglaise (fours à réchauffer et laminoirs)[1099]. Il est impossible de ne pas citer l'artisan-mécanicien A. Champenois ; il invente à Cousances-les-Forges (Meuse) en 1867 une roue à moyeu de fonte coulée, à rayons et bandages de fer[1100], réalisation qui est à l'origine de l'industrie de la roue métallique et de la machine agricole en Champagne métallurgique, de la fortune de la famille Champenois et de l'établissement à St-Dizier en 1892 du Syndicat des roues en fer.

D'autres sont avant tout des hommes d'affaires. Bonnamy accumule une belle fortune personnelle, mais sans faire progresser l'industrie du département ni recueillir l'estime ou la reconnaissance de ses concitoyens. Claude-Stanislas Simon, issu d'une famille nombreuse d'un village des Vosges, entré par la petite porte au Clos Mortier, gravit les échelons des responsabilités, assure la partie commerciale de la marche de cette usine à partir de 1859 et conserve jusqu'à la fin de sa vie la haute direction du Clos Mortier. Emile Giros, entouré de ses frères, fait d'une petite maison de commission située à Joinville une entreprise des transports ambitieuse. C'est lui qui ouvre la Haute-Marne à la consommation de la houille et du coke après avoir démarché les maîtres de forges du nord de la Haute-Marne et envoyé son frère Alexandre Giros prendre pied dans le bassin houiller du Nord et de Belgique. Quand l'ouverture du Canal

---

[1098] : - Firmin LEMUT, « Notice sur les puddleurs mécaniques », *Annales des Mines*, 6ème série, t.2, 1862, page 136.
- Docteur J. PERCY, Professeur à l'Ecole des Mines du gouvernement, Londres, *Traité complet de Métallurgie*, Tome IV, p. 403 : Le puddleur mécanique de MM. Dumény et Lemut.
- J. GAUDRY, Communication du 15 septembre 1865 sur le puddleur mécanique Lemut, Bulletin des la Société des ingénieurs civils.

[1099] : Osman SAUPIQUE : « Progrès dans la fabrication des fers martelés – Transformation de la méthode champenoise », *L'Ancre de Saint-Dizier*, n° 1474, 7 juillet 1864.

est concédée jusqu'à St-Dizier par l'Empereur en 1860, il entreprend de réunir les capitaux nécessaires auprès de maîtres de forges haut-marnais et des compagnies houillères du Pas-de-Calais pour concrétiser ce projet dans les plus brefs délais. Les bénéfices engrangés par lui-même et ses frères au sein de la Compagnie des Transports sont investis dans plusieurs établissements métallurgiques du nord du département, notamment le haut-fourneau construit par Emile Desforges à St-Dizier. Grâce à ce dernier, il met à profit les ressources du système douanier de l'Equivalent : il introduit en France des fontes anglaises qu'il écoule dans le Nord sans payer les taxes et, en remplacement, vend en Suisse les fontes fabriquées au Pont-de-la-Grotte[1101]. Après un dramatique retournement de situation en 1873-1875, il tente de résoudre ses problèmes en se lançant dans le projet du « Grand Marnaval », notamment dans la production et le laminage de l'acier, afin que les bénéfices de demain comblent les pertes d'aujourd'hui.

D'autres encore comme le Baron Lespérut jouent leur rôle de notable pour défendre l'industrie métallurgique champenoise et s'impliquent dans la création du Comité des Forges français en 1864.

Il aurait été intéressant de retenir les noms de quelques marchands de bois notamment les Guyard, mais leur intervention dans la métallurgie se situe entre 1847 et 1854, c'est-à-dire avant le moment qui nous intéresse précisément ici ; ils ne parviennent pas à obtenir de bons résultats dans leurs établissements métallurgiques (La Forge Neuve et le Fourneau d'Eclaron) de sorte que Jules Guyard-Gény préfère, comme d'autres, retourner à son domaine favori, le négoce du bois. Un autre marchand de bois, Bailly, devient maître de forges dans la société Jamin, Bailly & Cie, mais son ascension paraît un peu trop liée à l'entrée d'Alfred George et du Duc de Galliera dans le capital des forges d'Eurville et à la protection de ces importants personnages.

A côté de cette liste, et en fond de tableau, on ne peut manquer de citer les nouveaux propriétaires des forêts du Der, du Val et de Wassy (Duc de Galliera, Alfred George, Alfred Werlé, Baron de Rothschild) qui ont favorisé le prolongement des voies ferrée et fluviale à l'intérieur de la Haute-Marne dans le but de valoriser leurs bois et leurs minières et d'en faciliter la commercialisation. Enfin, il faudrait mieux connaître le rôle de la banque Varin-Bernier (Bar-le-Duc)[1102] dans le développement industriel de la Champagne métallurgique[1103].

[1100] : J. MASSELOT, *Adaptation et transformation de l'industrie dans le canton d'Ancerville*, D.E.S., Nancy 1954, Annales de l'Est, 1955, Tome 3. A. GAILLEMIN, *Cousances et Cousancelles*, polycopié, 1982, Tome II, p. 47.

[1101] : Archives de la Famille Robert-Dehault , *Note sur Edouard Lang 1858 – 1928*, page 21.

[1102] : Sur la banque Varin-Bernier :

- « Le Centenaire de la Banque Varin-Bernier », *Le Réveil de la Meuse*, article du 25 décembre 1912.
- VARIN-BERNIER, *Banquiers depuis cent cinquante ans*, 1812-1962, Paris 1963, 48 p.
- Claude COLLOT, « Bar et la banque Varin-Bernier sous la Troisième République (1871-1914) », *Annales de l'Est*, mémoire n° 52, Journées d'Etudes Meusiennes, 4-5 octobre 1975, Nancy 1976, p.83-117.

[1103] : C'est Varin-Bernier qui persuade Henri Godinot de se débarrasser de son usine textile et d'investir l'héritage de son épouse dans la métallurgie. Henri Godinot fait alors l'acquisition des Forges d'Haironville (vallée de la Saulx), qui, à bout de souffle, venaient de fermer leurs portes en 1882. Cette société existe toujours actuellement. (Entretien avec François Godinot, Président de la Chambre de Commerce de Bar-le-Duc, juin 2001.)

Au milieu de ces personnages, retenus ici pour leurs talents divers ou leur notoriété, Jules Rozet se signale en réunissant les qualités d'industriel et de notable dans un profil sans doute un peu discret mais certainement parmi les plus complets et accomplis. Sa vie ne prend toutefois son sens véritable que si on l'associe à celles des hommes qui, avec plus ou moins de réussite sur les plans technique, commercial, politique ou humain, accompagnent son parcours personnel et celui de la métallurgie champenoise : au milieu d'eux, il joue le rôle d'animateur et de coordinateur d'énergies.

5°) La fin des maîtres de forges ?

Maître de forges, Jules Rozet appartient au groupe socioprofessionnel dominant en Haute-Marne dans la première moitié du XIXe siècle. Cependant, aux alentours des années 1850, ce classement social est soumis à une certaine recomposition, en particulier en ce qui concerne les marchands de bois. Le négoce du bois avait été aux XVIIe et XVIIIe siècle, l'un des moteurs principaux de l'ascension sociale (avec la finance) dans les environs de St-Dizier. Il permettait de parvenir en deux ou trois générations à une fortune qu'il était de bon ton de valoriser par différents moyens comme une forge, le Service du roi dans l'Armée, l'achat d'une charge de Secrétaire du Roi[1104] et le passage dans la noblesse d'affaires, ou bien encore par un mariage avec un représentant de la noblesse d'épée.

Toutefois, dans la cité bragarde même, il n'apparaît pas que les marchands de bois aient réussi ce genre d'ascension sociale[1105] ; aussi les clivages entre eux et les maîtres de forges restent bien marqués. Cependant, au milieu du XIXe siècle, le développement du commerce du bois d'œuvre fournit la possibilité à des marchands de bois d'accéder directement à la fortune et au rang social des maîtres de forges, l'implication dans un établissement métallurgique restant le couronnement de la réussite. Sur ce point, les occasions se multiplient. Contrairement au siècle précédent où un seul homme suffisait à assurer la direction et la marche d'une forge, le XIXe siècle voit se développer les situations dans lesquelles il est nécessaire de réunir deux associés ou plus. Après 1830, le développement de la méthode champenoise et la nouvelle politique d'autorisation de l'administration offrent des chances nouvelles aux propriétaires forestiers, négociants et marchands de bois en mesure d'approvisionner des hauts-fourneaux et donc d'en créer. A partir des années 1840 et 1850, la création des grandes forges anglaises réclame un capital élevé et attire une nouvelle génération de « maîtres de forges », issus du négoce du bois.

[1104] : Daniel DESSERT, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, 1984, Editions Fayard, 824 p., notices 122, 154 et 397., pp. 561, 573-4 et 655-6.

[1105] : Dans *Les Secrétaires du Roi de la Grande Chancellerie (1672-1789*), op. cit., Christine FAVRE-LEJEUNE signale l'existence de deux secrétaires originaires de St-Dizier (Dubois du Tilleul, Lemoyne), mais leur ascension n'est pas liée au commerce du bois. Dans *Grands notables du Premier Empire*, Georges VIARD ne relève aucun bragard parmi les marchands de bois enrichis au XVIIe siècle ou pendant la Révolution et l'Empire.

En se multipliant, le titre ne se dévalue-t-il pas ? Le seul fait de participer au capital d'une forge autorise maintenant à se parer d'une appellation enviée. Déjà quelque peu déprécié par le nombre, le titre de maître de forges est bientôt dévalorisé par les accusations de routine et les condamnations portées à partir de 1860 sur les établissements des régions de métallurgie forestière. On remarquera à ce propos qu'Emile Giros, créateur de la Compagnie des Forges de Champagne et du « Grand Marnaval » ne revendique et n'utilise jamais le titre de maître de forges et qu'Auguste Reverchon, gérant du Clos Mortier à la fin du XIXe siècle préfère être appelé « ingénieur ».

Ainsi la qualification de maître de forges, couramment retenue pour désigner Jules Rozet, ne paraît pas la meilleure pour appréhender son travail et son œuvre. A celle-ci, il faut sans doute préférer celle, plus moderne, «d'industriel ». C'est ce que fait l'auteur de la biographie des *Mélanges industriels* quand il pose la question de savoir si Jules Rozet était né « industriel » (et non pas « maître de forges »), c'est-à-dire un entrepreneur réussissant aussi bien dans la fabrication et l'innovation technique que dans l'art d'écouler et vendre ses productions.

4EME CHAPITRE :
JULES ROZET À LA CHAMBRE DE COMMERCE
LA DEFENSE DE LA HAUTE-MARNE METALLURGIQUE

Après avoir exercé conjointement ses fonctions de chef d'entreprise et de notable, Jules Rozet parvient à se retirer de la direction de ses usines en 1859. Il peut donc se consacrer entièrement à ses responsabilités locales, économiques et sociales. A partir de cette date, sa vie et ses actes se confondent avec ceux de sa région métallurgique, dépassant la sphère d'intérêt de ses seules usines ou de la ville de St-Dizier qui, malgré sa position excentrique, a conscience d'incarner les intérêts commerciaux et industriels de la Haute-Marne entière. Ce travail de notable n'aura rien d'une sinécure. En effet, l'année 1860, marquée par la signature des traités de commerce, fait entrer la Haute-Marne dans une période particulièrement difficile et dure où Jules Rozet devra se battre non seulement pour défendre la métallurgie de son département, mais même pour la sauver de la disparition. Les années 1859 et 1860 représentent donc un moment charnière non seulement de l'histoire personnelle de Jules Rozet mais aussi de l'histoire métallurgique de la Haute-Marne.

A la lecture des archives de la Chambre de commerce, on constate que deux questions reviennent extrêmement souvent : celle du régime douanier et celle des transports. Le style de la correspondance, la place des délibérations et le nombre des rapports qui en parlent sont significatifs de leur importance et de leur gravité. Au fur et mesure que les années passent, le vocabulaire utilisé fait de plus en plus référence au monde du drame et même de la tragédie, ce qui n'est pas coutumier chez les notables, les négociants, les hommes d'affaires et les industriels composant une Chambre de Commerce. Cela n'est ni étonnant ni déplacé si on veut bien ne pas oublier que les bons esprits du temps proclamaient la prochaine et inéluctable disparition de la métallurgie traditionnelle de la Haute-Marne et des autres régions forestières.

Presque toujours traitées ensemble dans les séances et les rapports de la Chambre de Commerce, ces deux grandes questions doivent cependant être étudiées ici l'une après l'autre. En effet, la construction des voies navigables et ferrées est une affaire mobilisant les esprits depuis longtemps – les années 1830 – tandis que l'abaissement des frontières ne devient un motif d'inquiétude grave qu'une vingtaine d'années après (dans la deuxième moitié des années 1850).

I/ LA HAUTE-MARNE ET LES VOIES DE COMMUNICATION, JUSQU'EN 1859

Pour comprendre en quels termes se pose le problème des transports pour la métallurgie haut-marnaise avant 1860, il est nécessaire de remonter un peu en arrière.

1°) La question des approvisionnements en charbon minéral

Contrairement à ce qu'on pouvait penser dans les premières décennies du XIXe siècle, les hauts-fourneaux et les forges de Champagne ne sont pas amenés à une disparition immédiate par l'éclosion des grandes forges anglaises du Midi car ces dernières connaissent des difficultés liées à la qualité insuffisante des charbons et minerais français doublées de problèmes de gestion, notamment au Creusot, ou plus près de la Haute-Marne, à Abainville, en Meuse. Cependant, comme les disponibilités en « bois à charbon » restent stables et que les coupes de bois-taillis sont affectées d'un renchérissement continuel, les forges haut-marnaises sont obligées de recourir au charbon minéral dès les années 1820-1830 malgré l'éloignement des gisements houillers. Elles le font d'abord dans le cadre de la « méthode champenoise », ensuite dans celui des forges anglaises de plus grandes dimensions édifiées à partir du milieu de la décennie 1840. Ainsi, le développement de la consommation de charbon minéral oblige la Haute-Marne à se préoccuper sérieusement de ses équipements en moyens de transport modernes et économiques.

Le canal est à première vue le plus approprié au transport de matières premières et de pondéreux, comme le dit à plusieurs reprises Jules Rozet, mais son tracé laisse la Haute-Marne à l'écart. Au même moment, le chemin de fer émet des prétentions à assurer les mêmes services à des prix compétitifs. Les Compagnies parviennent à leurs fins en 1846 en assurant la Champagne métallurgique qu'elle sera desservie par les lignes de Paris à Strasbourg et de St-Dizier à Gray de manière à recevoir à bon prix et en abondance le charbon du Midi, du Nord, et surtout de la Sarre.

Jules Rozet sait combien c'est vital pour la Haute-Marne car il pressent que les barrières douanières vont peu à peu s'abaisser et que les produits de la concurrence étrangère deviendront de plus en plus menaçants[1106]. Aussi, place-t-il en 1847 de grands espoirs dans la construction en Lorraine du Canal des Houillères grâce auquel les charbons prussiens emprunteront le Canal de la Marne au Rhin et, bénéficiant de tarifs plus bas, arriveront plus facilement en Haute-Marne[1107].

2°) Jusqu'en 1859 : priorité au chemin de fer et aux voies rayonnantes

A la fin des années 1850, le bilan se présente de la façon suivante : après quelques avatars, le chemin de fer est enfin arrivé à St-Dizier au mois de mars 1854 et à Gray en 1858. Quant à la jonction fluviale entre la cité bragarde et le Canal de la Marne au Rhin, elle paraît

[1106] : A.P.V.M., lettre de Jules Rozet à Madame Jules Rozet, rue Duphot, 8, Paris, 18 avril 1847 : « Le prix des fers diminuera, le prix des bois diminuera, l'industrie métallurgique se modifiera, se déplacera en partie, les bénéfices des grandes forges à la houille seront restreints, mais j'espère que les forges de Champagne se soutiendront par la diminution des bois et par la création du Canal des Houillères, complément nécessaire du canal de la Marne au Rhin. »

oubliée. Cependant, ce retard dans la réalisation des voies ferrées et l'abandon de fait de la voie fluviale ne paraissent cependant pas affecter la vitalité de la métallurgie haut-marnaise : en 1856, elle est encore le premier producteur français de fonte, le cinquième pour le fer[1108]. Les courbes de production sont toujours en hausse.

La Haute-Marne a-t-elle vraiment un besoin vital de voies de communications modernes et à fort débit avant 1860 ? L'industrie métallurgique dispose sur place de presque tout ce qui lui est nécessaire : énergie hydraulique, minerais, forêts. Elle doit bien faire venir du charbon minéral pour ses fours à puddler mais elle ne consomme pratiquement pas de coke. Les fontes et les fers qu'elle commercialise partent pour la plus grande partie à l'extérieur de la région. Moins que de voies de communication pénétrantes, la Haute-Marne a donc besoin de voies rayonnantes.

Ainsi, la métallurgie de la Haute-Marne se satisfait des voies de communication traditionnelles représentées par la Marne (vers l'Ouest), la Saône (vers le Midi), du roulage et des lignes de chemin de fer existantes ou en cours de construction lui permettant d'atteindre de nombreux marchés de consommation comme Paris et sa couronne, la Normandie, la Picardie et le Nord, la Lorraine, l'Alsace, le Midi et l'Orléanais[1109]. Curieusement, la crise enregistrée par la métallurgie haut-marnaise en 1858 et 1859 n'entraîne pas de demandes pressantes de voir se réaliser le canal, en tout cas, pas de la part de la Chambre de Commerce[1110].

3°) le choc de 1860 : priorité au canal et aux voies pénétrantes

Au moment où ils reprennent confiance et s'apprêtent « à retrouver une marche normale », les maîtres de forges subissent le choc de la signature des traités de commerce et voient les fontes anglaises arriver à bas prix sur la place de St-Dizier[1111]. Même si, dans cette nouvelle crise, les maîtres de forges incriminent exclusivement les traités de commerce - ce qui paraît bien sommaire à l'Ingénieur des Mines -, deux points restent sûrs.

D'abord, la décennie 1860 représente un moment critique de l'histoire de la métallurgie haut-marnaise, la politique économique du Second Empire[1112] ayant, à première vue, les plus graves répercussions sur l'activité et l'existence même des hauts-fourneaux et des forges de la

---

[1107] : Jules ROZET, *Influence du Canal de la Saarre (sic) sur la propriété forestière dans les départements de la Haute-Marne et de la Meuse*, imprimé 8 pages, 28 décembre 1847, A. D. Haute-Marne, 215 M 4.

[1108] : Louis ANDRE, « L'industrie métallurgique en Haute-Marne au XIXe siècle », *C.H.M.* 186-187, 1991, cartes des classements des dix premiers départements producteurs de fonte et de fer.

[1109] : Pour décrire la situation des voies de communication à la veille de l'année 1860, il suffit de citer le Conseil Général de la Haute-Marne : « La Haute-Marne produit actuellement des produits lourds encombrants et de peu de valeur, ce qui a pour conséquence la nécessité de moyens de transport économiques. » Il poursuit en reconnaissant : « Le chemin de fer a été suffisant longtemps » (*Mélanges Industriels*, Jules ROZET, « Rapport du Conseil général de la Haute-Marne, sur la situation de diverses industries et du commerce du département », 30 août 1868).

[1110] : A. D. Haute-Marne, Conseil de l'Arrondissement de Wassy, 2 N 25, Session de 1858. Chambre de Commerce, 8 M Sup, Jules ROZET, « Mémoire sur l'exécution du décret du 17 octobre 1859 », 22 septembre 1859

[1111] : Odette VOILLARD, art. cit., p. 431 : « En 1852, la fonte anglaise se vend 110 francs la tonne à St-Dizier, celle du pays 135 à 140. »

[1112] : Robert DECKER, « La politique économique du Second Empire et l'industrie du fer. Aspects haut-marnais », *Journées haut-marnaises d'Art et d'Histoire 1980*., C.H.M..

Haute-Marne. C'est pourquoi, dans le livre consacré à l'histoire et aux sites de la sidérurgie haut-marnaise, Pierre Béguignot individualise nettement ce moment dans un chapitre intitulé *« Les difficultés provoquées par le Libre échange, (1860-1870) »*. Il l'illustre par des graphiques convaincants : le temps de l'expansion est terminé, c'est maintenant celui de la stagnation, avant le déclin. Sur le moment et sur place, la crise est vécue d'une manière particulièrement dramatique. L'ouverture des marchés fait qu'en Haute-Marne les hommes ont le sentiment de perdre toute prise sur leur destin et de se battre pour sauver ce qui peut l'être.

D'autre part, dans cette lutte pour la survie, ce qui paraît le plus urgent à obtenir est la réalisation du Canal de la Haute-Marne, au moins entre le Canal de la Marne au Rhin et St-Dizier : il faut absolument que le charbon de la Sarre ou du Nord arrive au moindre coût et de toute urgence en Haute-Marne.

II) DU CHARBON ET DES CANAUX : URGENCE, ESPOIRS ET DÉCONVENUES (1860-1866)

1°) Comment et où faire arriver le charbon ?

Dès avant la crise de 1860, Jules Rozet avait eu l'occasion de se plaindre du prix élevé auquel la Haute-Marne devait payer le charbon. Il manifestait quelque irritation devant le comportement de la Compagnie du chemin de fer de l'Est à laquelle il reprochait d'établir à son gré les tarifs de transport de houille à destination de la Haute-Marne selon qu'il lui était plus ou moins rentable de les faire venir de la Sarre, du Nord, de Belgique ou encore de Ronchamp. En avril 1860, il démontre qu'en disposant enfin de voies navigables, ce département pourrait échapper au comportement monopolistique de la Compagnie[1113], se ravitailler en charbon en faisant jouer la concurrence et exporter à meilleur compte ses bois et ses productions métallurgiques[1114].

La Chambre de Commerce a beau se prononcer pour la voie navigable, le chemin de fer garde ses partisans. Dans le Haut-Pays et la région de Chaumont, quelques bons esprits proposent de réaliser rapidement un raccourci ferroviaire entre Toul et Chaumont, c'est-à-dire entre la Lorraine et le centre de la Haute-Marne, en passant par Bologne, afin de recevoir au meilleur prix les charbons sarrois plutôt que d'attendre que l'Etat, comme il en est coutumier, mette des années à réaliser ses promesses de voie fluviale[1115]. Le Président Rozet répond que ce projet ne présente d'intérêt ni sur le plan des prix ni sur celui du tracé. Il rappelle que le transport par le chemin de fer reste bien plus coûteux que par le canal, six centimes au lieu de deux. Après avoir pris l'avis de son confrère lorrain Vivenot-Lamy et en reprenant les arguments de ce dernier[1116], il démontre que l'intérêt de la Haute-Marne métallurgique ne se situe pas entre Toul et Bologne mais entre St-Dizier et Bologne. Pour lui les choses sont évidentes : ce n'est pas d'un chemin de fer dont la Haute-Marne a besoin, mais d'un canal. Jules Rozet ne manque de s'appuyer sur la réflexion exprimée devant les représentants de la Haute-Marne par le Prince-Président à la vue de la carte métallurgique du département : « Comment ne vous a-t-on pas fait un canal ? ». Pour lui, la preuve de la nécessité absolue du canal est que, même avec le bénéfice de la liaison ferroviaire

---

[1113] : *Mélanges Industriels*, Chambre de commerce, Jules ROZET «Mémoire adressé à M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics sur la construction du canal des houillères de la Sarre. », 26 décembre 1859.

[1114] : *Mélanges Industriels*, Chambre de commerce, Jules ROZET «Mémoire sur le prolongement dans le département de la Haute-Marne du canal latéral à la Marne. », 4 avril 1860 : « Le fret sur la voie ferrée de Blesmes à Bologne n'excède pas en ce moment 0 fr, 08 ; mais il y a sujet de craindre qu'après la construction du canal de la Sarre et dans le cas où l'administration des chemins de fer de l'Est aurait, alors comme aujourd'hui, le monopole des transports entre Blesmes et Gray, elle ne relève ses tarifs à 0 fr. 10 pour la houille et 0 fr. 15 pour le fer. On sait au contraire que pour la batellerie l'addition de 40 ou 50 km et même plus à un long trajet donne très rarement lieu à une augmentation de fret ; il est donc permis de penser que le transport des houilles du nord et de l'est par la voie d'eau ne serait pas plus cher pour St-Dizier que pour Pargny, Brusson ou Vitry, de même que l'expédition des produits de la Haute-Marne sur Paris ne serait pas plus chère de St-Dizier que de Vitry, Brusson ou Pargny. »

[1115] : A. D. Haute-Marne, Chambre de commerce, 8 M Sup 2, séance du 22 mars 1861.

[1116] : VIVENOT-LAMY, *Mon histoire*, St-Dizier, 1894 : lettre de J. Rozet à Vivenot-Lamy, 2 juin 1860 ; réponse de Vivenot-Lamy à Rozet, 3 juin 1860. Article publié dans le Journal de l'Exposition de St-Dizier, n° 5, sept. 1860.

entre Vitry-le-François et Gray (sur la Saône) ouverte 1858, la Haute-Marne ne se trouve pas en état de soutenir la concurrence étrangère. Pour assurer son opinion, il prend des informations auprès d'un jeune commissionnaire et transporteur nouvellement arrivé en Haute-Marne, Émile Giros[1117] ; il trouve des alliés de poids à Paris avec le Commerce des fers, le Syndic des marchands de bois et la Chambre de Commerce qui attendent du canal un meilleur approvisionnement de la capitale en produits métallurgiques, en bois à œuvrer et pierres de construction. Après quoi, il prend catégoriquement position en faveur de la voie fluviale, affirmant qu'elle est le moyen de sauver la Haute-Marne et de permettre à Paris d'élargir sa zone de ramassage[1118].

A ceux qui s'étonnent d'entendre la Haute-Marne réclamer maintenant un canal, alors qu'en 1846, elle s'était enthousiasmée pour le chemin de fer, le Président de la Chambre de Commerce répond que les conditions ont complètement changé : quand les droits d'entrée sur les produits métallurgiques étaient élevés, le chemin de fer pouvait satisfaire les besoins des forges de Haute-Marne. Maintenant que les droits ont été abaissés (de 120 à 30 F pour les fontes), le chemin de fer n'est plus en mesure de rendre les mêmes services : « La conclusion est que le chemin de fer a perdu sa raison d'être, et que le canal a recouvré la sienne. » Jules Rozet explique que cette nouvelle attitude est logique. En effet, à l'époque où les liaisons fluviales avec les bassins houillers de la Sarre et du Nord ou de la Belgique étaient interrompues par des solutions de continuité, le chemin de fer restait le moyen le plus pratique et le plus économique pour acheminer les charbons sans devoir faire des transbordements onéreux. Mais la situation n'est plus la même depuis que l'ouverture récente du canal de l'Aisne à la Marne permet aux charbons du Nord d'arriver à Vitry-le-François. Dès lors, il ne reste que peu de chose à faire pour acheminer les charbons du Nord jusqu'en Haute-Marne sans rupture de charge : il suffit de creuser une bretelle fluviale arrivant à St-Dizier en attendant de la prolonger plus au sud jusqu'à Donjeux. Ainsi, la demande de la Haute-Marne ne doit pas être mise au compte d'un engouement irraisonné. Elle est la conséquence évidente des travaux de canalisation antérieurement exécutés dans l'Est et le Nord de la France.

Pour le moment, les charbons de la Sarre ont encore intérêt à gagner St-Dizier par wagons tant que le Canal des houillères de la Sarre n'est pas achevé. Voyant bien le danger que représente la concurrence de la voie fluviale, la Compagnie de l'Est tente de parer le coup en proposant de réduire ses tarifs à partir de la Sarre. Au même moment – et la coïncidence n'est

[1117] : Le rapport de la séance de la Chambre de commerce du 27 mars 1861 dressé par J. Rozet fait référence à une « note de M.M. Giros & Cie, déposée le 20 mars courant entre les mains de M. le Ministre du commerce. »

[1118] : A. D. Haute-Marne, Chambre de commerce, 8 M Sup 2, 22 mars 1861 et 10 mai 1861: « De l'avis des hommes les plus éclairés et les plus compétents, seul le prolongement dans la Haute-Marne du canal latéral à la Marne peut seul garantir à ce département la conservation de son industrie, celle de la valeur de ses bois, de ses usines et de ses pierres ».

sans doute pas fortuite – le Ministre fait savoir qu'il envisage de réduire les droits de douane sur les charbons de la Sarre. A ces deux lettres, Jules Rozet répond au mois de juin 1861 qu'il n'est pas question de revenir sur le choix précédemment exprimé en faveur du canal, ajoutant que le chemin de fer n'achemine pas énormément de charbon de la Sarre et que celui du Nord arrive maintenant à St-Dizier sans être plus cher tout en bénéficiant d'une meilleure qualité [1119].

Satisfaction est rapidement donnée à la Haute-Marne : le 27 juillet 1861, le département apprend que l'Empereur a signé un décret pour réaliser le canal. Le crédit personnel de Jules Rozet s'en trouve renforcé et le Conseil municipal de St-Dizier lui adresse aussitôt des remerciements empressés[1120]. Le Président de la Chambre de Commerce peut estimer qu'il a eu raison de placer sa confiance et ses espoirs dans la personne de l'Empereur puisque celui-ci avait formellement donné l'assurance aux régions industrielles traditionnelles qu'elles pourraient soutenir la concurrence étrangère grâce à l'établissement de voies de communication fluviales et ferroviaires.

La liaison fluviale entre St-Dizier et le canal de la Marne au Rhin à Vitry (et non pas à Pargny-sur-Saulx comme le demandait la Haute-Marne) est ouverte en 1866[1121]. En ce qui concerne la prolongation jusqu'à Donjeux et Chaumont, il faudra encore patienter. On apprend en effet que le programme gouvernemental de Travaux publics est ajourné. Mais grâce à l'intervention du député de la Haute-Marne, Auguste Lespérut, le projet de réalisation de la section de St-Dizier à Donjeux est détaché de ce plan d'ensemble et envoyé directement au Conseil d'État pour y être traduit en décret[1122]. A ce propos, Auguste Lespérut demande à Jules Rozet de rester le plus discret possible : « Je tiens à ce que les journaux n'en parlent point en ce moment, parce que cette faveur que l'on va nous accorder et qui fera des jaloux, amènerait des foules d'autres demandes pouvant gêner la nôtre ». En mars 1868, répondant à l'enquête, la Chambre de Commerce dit une fois de plus que le canal est absolument indispensable au transport des matières pondéreuses comme les fontes, fers houilles, cokes, pierres à bâtir, bois, charpentes, sciages, sans oublier les céréales et les vins. Elle ajoute que le coke remplace de plus en plus le charbon de bois pour la fabrication de la fonte et que dans les forêts de la partie haute

---

[1119] : A. D. Haute-Marne, 8 M Sup 2, Réunion d'urgence pour lire deux lettres du Président Rozet, 15 juin 1861.

[1120] : A. M. St-Dizier, S 332, Conseil municipal du 23 juillet 1861.

[1121] : On peut supposer à la vue d'une illustration du livre de l'abbé Didier consacré à l'histoire de St-Dizier en 1897 que le canal a est terminé en 1864. Mais que l'écluse de St-Dizier soit construite à cette date ne veut pas dire que le canal est accessible aux bateaux. La Chambre de Commerce s'en inquiète auprès de l'Ingénieur en chef le 20 octobre 1866 : elle affirme ne pas ignorer les efforts constants que ce dernier fait pour mener sa tâche à bien, mais elle croit nécessaire de rappeler combien il est urgent d'ouvrir le canal afin d'obtenir des transports au plus bas prix possible, étant donné la nouvelle hausse qui vient d'affecter les combustibles minéraux. L'Ingénieur répond par retour du courrier que l'ouverture à la navigation aura lieu le 15 novembre 1866 (A. D. Haute-Marne, Ch. de Commerce, 8 M Sup 2, 10 déc. 1866).

[1122] : Archives de la famille Lespérut : Lespérut à Rozet, 11 décembre 1867 «J'ai reçu il y a dix-huit jours, après un long entretien avec le ministre, la promesse formelle que notre projet de canal - section de Saint Dizier à Donjeux - allait être détaché du grand projet des Travaux publics qui paraît encore ajourné, et envoyé directement au Conseil d'Etat pour être converti ensuite en décret..»

du département (région où de nombreux hauts-fourneaux viennent d'être éteints), le taillis trouve de moins en moins de débouchés sur place. Ce serait lui redonner de la valeur que de lui permettre d'être exporté par voie fluviale vers les localités manquant de bois de chauffage. Mais, les travaux n'avancent qu'avec une remarquable lenteur, et en 1869, le canal atteint seulement Chamouilley, à quelques kilomètres au sud de St-Dizier.

Quant au canal des Houillères, le principe de sa construction a été adopté en 1860 par le Corps législatif qui a justifié son vote en disant que la Haute-Marne ne pourrait tirer profit des charbons de la Sarre qu'à cette seule condition. Ce canal est ouvert à la navigation en 1866 et les charbons de la Sarre peuvent arriver à St-Dizier par voie fluviale sur la totalité du parcours.

La Haute-Marne serait-elle enfin désenclavée ? Le canal va-t-il répondre aux espoirs placés en lui pour sauver sa métallurgie ?

2°) La contre-attaque de la Compagnie de l'Est et la pénurie de charbons (1865-1866)

Au moment où le canal vient d'être accordé (sans toutefois que les travaux aient été lancés), et où les charbons du Nord viennent de faire une percée en Haute-Marne (1862), la Chambre de Commerce est informée qu'à la demande de la France le gouvernement prussien vient de baisser le prix des houilles et des cokes de 1,50 F la tonne. Comme la Compagnie de l'Est a également diminué ses tarifs de 2,50 F cela fait une baisse totale de 4 F [1123]. L'année suivante (1863), la Prusse entreprend de riposter à l'offensive des houillères du Nord et de Belgique : elle multiplie les opérations de démarchage, serre ses prix, assure qu'elle est en mesure de faire mieux que ses concurrents et promet d'approvisionner à elle seule la Haute-Marne[1124]. Ayant convaincu les maîtres de forges haut-marnais, elle conclut avec eux d'importants marchés et évince les houillères nordiste et belge. Mais, au cours de l'année 1865, elle se trouve dans l'impossibilité de remplir ses engagements ; elle en profite pour relever le prix de ses charbons et les replacer aux anciens tarifs. Devant la déficience de la Sarre, incapable de tenir ses promesses, les maîtres de forges haut-marnais partent à la recherche de charbons dans le Nord et en Belgique. Ils en trouvent, mais à des prix très élevés (ils atteignent vite deux, puis trois et même 4 F la tonne) car leur demande imprévue s'ajoute à celle des sucreries réclamant plus de charbon que d'habitude à la suite d'une récolte exceptionnelle de betteraves.

Il reste à acheminer ces charbons jusqu'aux usines de Haute-Marne. C'est alors que la voie fluviale révèle ses inconvénients et ses limites. Les cargaisons arrivent en quantités insuffisantes et avec des retards de plusieurs mois. La pénurie de combustible minéral se produit

[1123] : A. D. Haute-Marne, Chambre de commerce, 8 M Sup 2, séance du 10 avril 1862

[1124] : Ibid., « Observations sur la situation faite aux départements de l'Est par la pénurie des houilles et les difficultés des transports », rapport rédigé vraisemblablement à la fin du mois d'avril 1866 par J. Rozet d'après le rapport établi par E. Giros et présenté à la séance du 10 avril 1866.

au plus mauvais moment possible car les maîtres de forges qui utilisent la « méthode mixte »[1125] n'ont même pas la possibilité de se rabattre en dernière extrémité sur le charbon de bois local étant donné que plusieurs grands propriétaires forestiers des environs ont refusé d'offrir leurs coupes de bois-taillis aux adjudications, dans le but de faire remonter les prix[1126].

Pour éviter le renouvellement d'une telle crise, le Président de la Chambre de Commerce insiste pour qu'à l'ouverture prochaine du Canal de la Sarre, le gouvernement prussien respecte les engagements de la convention du 4 août 1861 selon lesquels il a promis d'établir sur les bords du canal ou de ses embranchements des entrepôts de houille toujours abondamment approvisionnés, autant dans l'intérêt de la Champagne que de l'Alsace. La Haute-Marne attend donc avec impatience l'ouverture du Canal des Houillères en qui elle voit le moyen de se dégager du monopole exercé, selon elle, par la Compagnie de l'Est sur les tarifs de chemin de fer. Ce canal est ouvert à la navigation à la fin de l'année 1866 et permet au charbon de Prusse d'être acheminé par voie fluviale sans rupture de charge depuis la mine jusqu'au port de St-Dizier. Cependant, à peine inauguré, le Canal des Houillères est bientôt soumis à un chômage technique de trois mois pendant lequel il est vidé de son eau et livré aux travaux d'entretien en même temps que le canal de St-Dizier à Vitry[1127].

3°) Les problèmes techniques des canaux

Ce chômage n'est qu'un des nombreux problèmes techniques inhérents aux voies fluviales. A-t-on fait preuve de naïveté ou d'aveuglement en Haute-Marne à ne pas connaître leur existence ? Comme en son temps pour le chemin de fer, a-t-on placé dans le canal des espérances aussi hâtives qu'excessives ? La nouvelle déception enregistrée par les maîtres de forges pousse Jules Rozet à en rechercher les causes exactes. Déjà à la suite de la pénurie de 1865, il s'était demandé comment une telle situation avait pu se produire alors que, même avec ses imperfections[1128], la liaison fluviale avec le bassin houiller du Nord était établie depuis 1859.

Il charge Émile Giros, le nouveau secrétaire et trésorier de la Chambre de Commerce (élu en janvier 1866) de se rendre aux réunions de Strasbourg (23 février) et de Nancy (5 mars) où les usagers du grand quart Nord-Est de la France doivent examiner les questions relatives aux voies navigables. Emile Giros connaît bien le problème du chômage des canaux. Déjà en 1861, pour faciliter le voyage de ses propres bateaux, il avait adressé une demande à l'Administration des

[1125] : En 1859, au nord d'une ligne allant de Sommevoire à Thonnance-les-Moulins, 29 hauts-fourneaux fonctionnaient déjà aux combustibles mélangés (méthode mixte) et 18 au charbon de bois seul (Gilles ALVES, « Les progrès techniques des hauts fourneaux haut-marnais », art. cit., carte « Les hauts fourneaux et leurs équipements en 1850 », p. 150).

[1126] : A.N.L. : D'après ces archives, le Baron de Rothschild ne procède à aucune adjudications de coupes de bois à St-Dizier en 1862, 1863 et 1864. Il les reprend seulement en 1865 sur une superficie réduite ne dépassant pas 40 ha (en 1866 : 72 ha, et en 1867, 89 ha). Ces mêmes archives ne contiennent pas trace non plus d'adjudications par Werlé, l'autre grand propriétaire de la forêt du Der.

[1127] : A. D. Haute-Marne, Chambre de Commerce, 8 M Sup 2, séance du 2 mai 1867.

Ponts et chaussées pour que les travaux d'entretien du nouveau canal de l'Aisne à la Marne soient retardés et lecture de sa lettre avait été faite à la Chambre de Commerce. En 1862 encore, sur le rapport établi par ses soins pour le compte de la Chambre de Commerce, l'Ingénieur en chef avait bien voulu réduire la durée du chômage du Canal de la Marne au Rhin de 57 jours à 34.

Présentant ses conclusions à la Chambre de Commerce[1129], Emile Giros commence par rappeler que la Haute-Marne vient d'accomplir un gros effort de modernisation en faisant largement appel au charbon : la consommation de combustible minéral y a été décuplée entre 1860 et 1865, passant de 10.000 à 100.000 tonnes. Il décrit la pénurie de charbon de l'année 1865 qui a forcé des usines à arrêter leurs feux. Il met en cause autant le chemin de fer que la voie fluviale : le premier manque de matériel de transport, la seconde n'a pas permis la circulation, pendant plusieurs mois de suite, des bateaux en provenance du Nord ou de la Belgique en direction de l'Est de la France. Il énonce les cinq points sur lesquels les efforts doivent porter : le chômage, la profondeur des canaux, les dimensions des écluses, les droits de navigation, et l'achèvement des voies navigables en cours d'exécution.

Selon lui, le chômage des canaux est le principal responsable des retards. Des bateaux, chargés de houille en Belgique au mois de juillet, ne sont arrivés à destination qu'après huit mois de navigation. D'abord arrêtés à Berry-au-Bac par le chômage du canal de l'Aisne à la Marne, ils y sont restés jusqu'au mois de septembre. Au moment de repartir, ils apprennent qu'il n'y a pas assez d'eau dans la Vesle. Il leur faut patienter jusqu'au mois de novembre. Les bateaux reprennent leur route mais sont bientôt bloqués par les glaces. Ils parviennent tout de même à la fin du moins de décembre à l'entrée du canal de la Marne au Rhin. Mais là encore, ils sont empêchés de poursuivre leur route par un nouveau chômage de deux mois. Au nom des usagers, Giros demande que ces opérations d'entretien s'opèrent non plus dans le désordre et l'incohérence, mais de manière harmonisée entre les différents secteurs navigables. Sur ce point, il démontre que les intérêts de la Haute-Marne rejoignent ceux des autres régions industrielles voisines et surtout ceux du bassin houiller du Nord[1130].

[1128] : La voie fluviale entre le Nord et la Haute-Marne n'est pas complètement achevée : la liaison directe entre l'Oise et l'Aisne reste encore à faire.

[1129] : A.D. Haute-Marne, Chambre de commerce, 8 M Sup 2, séances des 15 mars et 10 avril 1866.

[1130] : Ces chômages sont préjudiciables autant aux forges de la Haute-Marne qu'aux sociétés minières des départements du Nord et du Pas-de-Calais. C'est pourquoi, au mois de mai 1870, le Directeur général des Mines d'Anzin transmet au Président Rozet la copie de la protestation qu'il vient d'adresser au Ministre et dans laquelle il constate qu'aucun progrès n'a été fait dans ce domaine et qu'il n'y a toujours pas simultanéité de chômage entre les voies fluviales reliant le Nord, la mer, Paris, la Haute-Marne, et Nancy. Le directeur ajoute qu'il a connaissance d'une nouveauté technique qui pourrait améliorer sensiblement les choses. Jusqu'à présent, dit-il, le curage des canaux devait se faire à sec, mais maintenant il est possible d'opérer en période de hautes eaux en faisant faire le travail par des dragues à vapeur. Le Président Rozet lit cette note à ses collègues ; ils en approuvent le contenu et décident de la faire imprimer afin de la communiquer à toutes les Chambres de Commerce et à tous les industriels des régions concernées. (A. D. Haute-Marne, Chambre de Commerce, 8 M Sup 2, séance du 10 mai 1870).

La deuxième difficulté provient de l'inégale profondeur des canaux[1131]. En conséquence, les bateaux sont obligés de porter une charge inférieure à leur capacité réelle[1132], ou bien ils naviguent seulement sur la portion de canal dont la profondeur leur convient. Dans ce cas – c'est le plus fréquent –, parvenus au bout de leur secteur, ils déchargent leur cargaison. Celle-ci est transbordée sur un autre bateau qui continue le trajet, opération qui prend du temps et de l'argent.

Le troisième point est relatif à l'inégale dimension des écluses selon les secteurs et contribue à accuser le problème précédent. Emile Giros aborde aussi le problème des droits de navigation qui alourdissent le prix du transport du charbon et dont la suppression est réclamée par tous les usagers. En cinquième lieu, il demande l'achèvement rapide des travaux en cours et la réalisation de ceux qui sont projetés.

Jules Rozet s'appuie sur les arguments d'Emile Giros pour rédiger son propre rapport au mois d'avril (ou mai ?) 1866[1133]. Il rappelle une nouvelle fois qu'il demande seulement la réalisation des promesses officielles. En effet, lors de la suppression du régime de protection au profit de la liberté de commerce, l'Empereur s'est engagé à développer les voies de communication dans le but d'amener la houille sur les lieux où les besoins de la production la réclament. De même, il a proclamé qu'il s'efforcerait de réduire les tarifs en établissant une juste concurrence entre les différents types de moyens de transport. Mais six ans après ces engagements solennels, on en est toujours au même point.

Au vu des déconvenues enregistrées dans l'utilisation des voies fluviales et la lenteur de leur réalisation, ne faudrait-il pas profiter des services réels que peut rendre le chemin de fer ?

4°) Derniers espoirs : le chemin de fer **et** le canal ?

Si comme cela a été dit un peu plus haut, la Haute-Marne apprécie la qualité des houilles et des cokes du Nord et de Belgique, elle doit leur reconnaître des défauts, à savoir la friabilité et la sensibilité à l'humidité, ce qui oblige à les employer le plus rapidement possible après leur extraction. Le bateau est beaucoup trop lent et c'est pourquoi, on doit lui préférer le transport sur wagons. Aussi, la Chambre revient-elle un peu sur le parti qu'elle avait pris en 1860, celui de la priorité absolue à la voie fluviale, comprenant qu'elle a intérêt à préserver l'existence d'un couple offrant une voie lente et une voie rapide.

Pour ne pas se limiter à la desserte des forges installées le long de la voie ferrée principale, c'est-à-dire la vallée de la Marne, la Chambre encourage la création de voies ferrées d'intérêt local. Elle étudie notamment le projet et le tracé d'une ligne entre St-Dizier et Wassy devant

[1131] : La profondeur est de 1,80 m dans le Nord, 1,50 dans le canal de l'Aisne à la Marne, 1,40 dans le canal de la Marne au Rhin, et 1,30 seulement dans celui du Rhône au Rhin.

[1132] : Sur un canal d'1,80 m de profondeur, un bateau peut porter 240 tonnes, avec 1,40 m il doit se contenter de 190 tonnes.

[1133] : A. D. Haute-Marne, Chambre de commerce 8 M Sup 12 « Observations sur la situation faite aux départements de l'Est par la pénurie des houilles et la difficultés des transports », rapport manuscrit, par J. Rozet.

relier les deux villes par une ligne de chemin de fer dans la vallée de la Blaise[1134]. A ce propos, on s'inquiète de savoir si le soutien manifesté par la Chambre de Commerce à ce projet ne risque pas de décourager la compagnie en cours de création. Le Président Rozet répond que pour le moment les forges de la Blaise n'ont rien et qu'elles ont absolument besoin des voies de communication promises par l'Empereur en 1860. Un membre de la Chambre renchérit en faisant observer que ce chemin de fer a toutes les chances de voir le jour car des partenaires nombreux y concourent, le Département, les villes, les industriels et la Compagnie de l'Est, tandis que le canal est entre les seules mains de l'État. Or, chacun le sait, l'État n'est jamais pressé : « ce dernier traîne beaucoup ». La Chambre décide donc d'attendre la constitution définitive de la société avant d'envoyer au Ministre un avis favorable au canal. Comme on le pressentait, le chemin de fer de la vallée de la Blaise est bientôt construit (dès 1868), alors que le canal desservant la même vallée sera mis en eau seulement en 1883, après de multiples péripéties et controverses.

La Chambre prête une oreille plus attentive aux projets de lignes de chemin de fer pouvant favoriser le désenclavement du département, notamment en provenance de la Belgique. Déjà, dans sa séance du 10 juillet 1864, elle s'était montrée intéressée par une proposition de voie directe entre la Belgique et St-Dizier, au moyen d'un tronçon reliant Pommersoeul (ligne du Hainaut et des Flandres, en Belgique) et Montaigu (ligne de l'Est, en France)[1135]. Quatre ans plus tard, elle est mise au courant d'un programme assez semblable : un groupe de sociétés belges vient de demander au ministre français deux concessions de lignes de chemin de fer[1136] grâce auxquelles le bassin métallurgique de la Haute-Marne recevrait facilement les houilles et les cokes belges à un prix moyen de 6 F par tonne (soit 2,5 centimes par tonne-kilomètre) et pourrait expédier en retour des minerais, bois et pierres de construction. Les promoteurs estiment que la Haute-Marne serait alors en position de résister à la concurrence étrangère « qu'elle appréhende tellement ». En recevant le charbon à bon marché, elle se trouverait en aussi bonne position que le Bassin de la Moselle, avec l'avantage de bénéficier de minerais de qualité sensiblement supérieure à ceux de la Lorraine[1137]. Jules Rozet et la Chambre soutiennent vigoureusement ces initiatives. Les forges champenoises vont-elles être sauvées par les chemins de fer belges ? Non,

[1134] : A. D. Haute-Marne, Chambre de commerce, 8 M Sup 2, séance du 10 juillet 1864.
[1135] : A. D. Haute-Marne, Chambre de commerce, 8 M Sup 2, séance du 10 juillet 1864.
[1136] : L'une va d'Orléans à Châlons, avec prolongement par Rethel et Ligny-le-petit, l'autre, de Troyes à Nançois-le-Petit (près de Ligny-en-Barrois) par Wassy et avec embranchement sur Chaumont.
[1137] : A. D. Haute-Marne, 8 M Sup 12, Chambre de commerce, lettre de Simon Philippart, administrateur délégué de la Société des Chemins de fer des bassins houillers du Hainaut : « Cet avantage est d'une valeur considérable pour le département de la Haute-Marne dont les minerais sont en général de meilleure qualité que ceux de Moselle. Or il est incontestable que le développement prodigieux de ce dernier bassin date du jour où il a été relié aux houillères belges et à celles de la Sarre par des voies ferrées qui lui fournissent le combustible belge grevé seulement de 8 à 10 f et celui de la Sarre, de 5 à 7 f par tonne pour frais de transport. (…) Notre société est la seule en position de procurer au département de la Haute-Marne les avantages que nous venons d'énumérer : nous exploitons à la fois les réseaux industriels des trois bassins charbonniers de Mons, du Centre et de Charleroy, ainsi que la ligne de Frameries à Ligny-le-Petit, à laquelle ces trois réseaux sont soudés ».

car la guerre de 1870 met fin à ces projets et il n'en sera plus jamais question dans les délibérations de la Chambre de Commerce[1138].

Au mois de juin 1869, invitée à donner son avis sur la construction du canal de Chauny (sur l'Oise) à Berry-au-Bac (sur l'Aisne), la Chambre confie à une commission, dans laquelle elle ne manque pas d'inclure son Secrétaire, le soin de suivre cette affaire. A la séance du 10 mai 1870, Emile Giros présente un rapport très favorable[1139]. Il explique que le détour actuel n'est pas très long mais qu'il contraint les bateaux à remonter le cours de l'Aisne sur une distance de 58 km. Cela est coûteux car il faut des pilotes et des hommes de renfort qu'on a du mal à recruter même en les payant fort cher. En plus, dès que les eaux sont trop fortes, il faut compter avec de fréquents arrêts à Compiègne. En conséquence, ce tronçon constitue non pas un lien, mais un véritable obstacle qui dissuade les bateaux nordistes de se diriger vers l'Est. Aussi le fret en provenance du Nord pour cette destination est-il plus onéreux que pour les autres.

Il démontre qu'au lieu de revenir à 558 F en faisant le détour actuel, le trajet par le nouveau canal ne reviendrait plus qu'à 88,50 F. En tout, cela ferait pour les usines haut-marnaises une économie de 562.000 F qui contribuerait à abaisser le prix du charbon et du coke dont la Haute-Marne a de plus en plus besoin. Emile Giros donne des chiffres : déjà, sur les 100.000 tonnes de fonte qu'elle produit annuellement, elle en fait 75.000 au coke ; elle utilise 125.000 tonnes de charbon pour transformer cette fonte en fer. Avec un prix diminué de 2,50 F par tonne grâce au raccourci, le département pourrait chercher dans le Nord et en Belgique la totalité de ses combustibles. On comprend que la Chambre se prononce en faveur de l'exécution immédiate du Canal de l'Oise à l'Aisne. Ses vœux semblent en voie d'être exaucés car l'administration fait avancer le dossier. Mais la guerre franco-allemande éclate et il faudra attendre 1872 pour qu'on en parle à nouveau. Le canal de l'Oise à l'Aisne sera réalisé bien tardivement, après 1880. C'est seulement à partir de ce moment-là que le prix du charbon deviendra réellement économique en Haute-Marne, ainsi que le montre Michel Hau[1140].

Après s'être enthousiasmée pour le chemin de fer en 1846 puis pour le canal, après avoir expérimenté les inconvénients et les avantages de chacun de ces moyens de transport, la Chambre de Commerce parvient au mois d'août 1868 à une position plus équilibrée. Par la voix de son Président, elle réclame le développement simultané des voies fluviales et ferrées, seul moyen

---

[1138] : Ces projets de liaison entre la Belgique et la Haute-Marne connaîtront une partie d'exécution quand Simon Philippart, l'homme d'affaires belge en contact avec la Chambre de Commerce, sera devenu propriétaire des minières de la vallée de la Blaise et qu'il en écoulera les minerais en Belgique. Par la suite ces minières reviendront à Emile Giros qui les intégrera au groupe qu'il constituera sous le nom de « Forges de Champagne ».

[1139] : A. D. Haute-Marne, Chambre de Commerce, 8 M Sup 2, séance du 10 mai 1870.

[1140] : Michel HAU, *La croissance économique de la Champagne de 1810 à 1969*, Paris 1976, tableau n° 30 sur les prix comparés du charbon dans les quatre départements aux dates de 1875, 1881, 1891 et 1901, p. 71.

d’obtenir une concurrence réelle entre le chemin de fer et le canal et de mettre la Haute-Marne à même d’obtenir les prix les plus modérés pour ses approvisionnements en charbon et coke.

III) LUTTER POUR SURVIVRE ?

Si dans un premier temps, la Haute-Marne métallurgique a exigé des voies de communications pour résister à la concurrence, maintenant c'est pour survivre.

1°) De l'apogée au gouffre ?

La Haute-Marne pouvait estimer au début des années 1860 qu'elle avait seulement à traverser une crise de plus. Ses positions étaient encore fortes : n'était-elle pas en 1856 le premier département producteur de fonte et le cinquième pour le fer ?

Mais les fermetures de hauts-fourneaux commencent à gagner le centre du département et elle prend conscience que ce mouvement préfigure le déclin et peut-être même la disparition définitive : « Les désastres, qui n'étaient encore en 1864 qu'une éventualité menaçante, sont devenus une effrayante réalité. » En 1868, Jules Rozet alerte l'administration : depuis la signature des Traités de commerce de 1860, 38 hauts-fourneaux sur 114 ont été détruits ou éteints, 4 fourneaux à refondre sur 31 ont disparus, 18 gros marteaux sur 63 ont cessé de battre, 7 trains de laminoirs sur 60 ont cessé de fonctionner[1141]. A cet effondrement industriel - qui touche également les autres régions de métallurgie forestière[1142] - s'ajoute ce qui est ressenti comme un abandon et même une condamnation par le gouvernement : à la séance du Corps Législatif du 17 avril 1866, le Ministre d'État a ouvertement pris parti pour la grande industrie et a annoncé la disparition de l'industrie métallurgique divisée en une multitude d'entreprises roulant chacune avec de petits capitaux.

Si quelques années auparavant, les mesures gouvernementales donnaient lieu à des réactions de colère et à des emportements excessifs, maintenant elles ne provoquent plus que des réflexions désabusées et défaitistes. Au ministre des Travaux publics qui lui demande ce qu'il va envoyer à l'exposition de 1867, le Baron Lespérut répond : « La clef de mes usines ! ». L'année suivante, après un voyage effectué à Hayange, Firmin Lemut, maître de forges au Clos Mortier, rapporte que M. de Wendel ne parait nullement inquiet de l'avenir et que ses usines tournent à plein rendement. Jules Rozet en est vivement affecté : « S'il est vrai que l'on peut produire chez de Wendel de la fonte à 60 francs et du fer à 180 francs, alors la Haute-Marne est perdue. »[1143] Un an après, l'Ingénieur des Mines dresse lui aussi un tableau pessimiste : « Les hauts-fourneaux ont ralenti leur production, le Clos Mortier n'a que 5 fours à puddler sur 10 et 2 à réchauffer sur 4, les ouvriers n'y font plus que des demi-journées, et on en renvoie quelques-uns. »[1144]

La Champagne métallurgique a attendu pendant plusieurs décennies le choc de la Révolution des forges et, comme d'autres régions de métallurgie forestière redoutant

---

[1141] : *Mélanges Industriels*, Jules ROZET, « Rapport du Conseil général de la Haute-Marne, sur la situation de diverses industries et du commerce du département », 30 août 1868.
[1142] : Jean VIAL, *L'industrialisation de la sidérurgie française 1814-1864*, Paris 1967, t. I, pp. 214--221.
[1143] : Archives de la famille Lespérut : lettre de Jules Rozet à Auguste Lespérut, 19 décembre 1867.
[1144] : HENRIOT et MEJEAN, op. cit., pp. 121-122.

l'abaissement constant du prix des produits anglais[1145], elle s'est employée à s'en protéger par le relèvement des barrières douanières[1146]. A force d'être différée, cette révolution a pris l'apparence d'une menace de moins en moins consistante et dangereuse. Mais, pour être tardive, la sanction n'en est que plus brutale.

2°) Que faire : supplier l'Empereur ou passer dans l'opposition ? (1867-1870)

a) La malencontreuse affaire des tarifs des minerais de fer (1867-1868).

Révélatrice de l'atmosphère obsidionale qui s'installe en Haute-Marne est l'affaire des tarifs pratiqués par le chemin de fer. Elle fait l'objet en 1867 et 1868 d'une vigoureuse polémique entre la Chambre de Commerce et la Compagnie de l'Est.

Déjà en 1866, le Président Rozet avait fait observer que le prix du transport de la houille prussienne entre Sarrebruck et Frouard était de 6,50 F la tonne, alors que dans l'autre sens, celui du minerai lorrain n'était que de 3 F. C'est cette même différence qu'il observe maintenant à propos des minerais de fer de la Haute-Marne : ils sont conduits dans le Nord à 6,85 F tandis que dans l'autre sens les charbons du Nord sont transportés à St-Dizier à 9,60 F ! Jules Rozet estime que ces tarifs favorisent à l'excès l'exportation du minerai de fer champenois tandis qu'ils renchérissent l'importation du charbon en Haute-Marne. S'adressant à l'Empereur, il dénonce ce qu'il considère comme un abus commis par les compagnies de chemin de fer : « Nous ne devons pourtant pas lui laisser ignorer que l'exploitation de ces voies nouvelles par les compagnies qui en ont obtenu la concession, et possèdent, relativement aux taxes qu'il leur est permis de percevoir un pouvoir discrétionnaire, n'est pas sans danger pour l'industrie. » Pour la Haute-Marne, il considère que c'est une « injustice » mettant en péril l'existence même de son industrie, la sidérurgie ayant alors plus intérêt à se développer sur les bassins houillers que sur les bassins miniers[1147]. Dans ces conditions, la Champagne n'est pas loin de penser qu'elle est la victime désignée d'une vaste opération manigancée et orchestrée en haut-lieu au profit exclusif des grands établissements du

---

[1145] : Archives de la famille Lespérut : 21 janvier 1818, Représentations adressées au ministre de l'intérieur par les maîtres de forge de Haute Marne, Meuse, Vosges, Haute-Saône et Côte d'Or : *Sur la nécessité d une augmentation dans les droits établis par la loi du 21 décembre 1814 sur les fers venant de l'étranger* : « Ces prix ont tellement baissé depuis, notamment en Angleterre, par le perfectionnement apporté dans la fabrication des fers en barres, qu'une nouvelle lutte s'est engagée : lutte inégale et dans laquelle les fabriques françaises, moins favorisées que celles étrangères sous le rapport de l'abondance et du bas prix des combustibles, succomberaient rapidement si le gouvernement ne leur accordait encore aujourd'hui l'appui dont elles ont besoin. (…). Ce n'est pas le défaut d'industrie qui s'oppose à ce que l'on fabrique en France des fers en barre à l'aide du laminoir ; mais il faut de puissants moteurs à ces machines, qu'on y emploie les pompes à feu et, pour le service de ces pompes, on a besoin d'un combustible à bas prix tel que la houille, et se tirant sur le sol même de l'établissement. Or ces avantages réunis s'offrent très fréquemment en Angleterre tandis qu'en France, il y a très peu de forges placées à portée des houillères.»

[1146] : Ibid. : « Mais les droits sur les fers furent basés sur les prix auxquels l'étranger pouvait livrer ses fers dans les ports de France. Ces prix ont tellement baissé depuis, notamment en Angleterre, par le perfectionnement apporté dans la fabrication des fers en barres, qu'une nouvelle lutte s'est engagée : lutte inégale et dans laquelle les fabriques françaises, moins favorisées que celles étrangères sous le rapport de l'abondance et du bas prix des combustibles, succomberaient rapidement si le gouvernement ne leur accordait encore aujourd'hui l'appui dont elles ont besoin. »

[1147] : Jules Rozet affirme même, que si on inversait les tarifs, tout le fer serait bientôt fabriqué en Haute-Marne.

Midi et des usines de construction métallique contre les hauts-fourneaux et les forges des régions de métallurgie forestière[1148].

Après avoir vainement demandé que les frais de transport des houilles et cokes par voie ferrée à partir du Nord en direction de la Haute-Marne ne soient pas plus élevés que ceux des minerais haut-marnais vers le Nord, ayant épuisé toutes les ressources normales des pétitions et des protestations, le Président Rozet tente de se faire entendre au plus haut niveau : le 13 novembre 1867, il adresse à l'Empereur en personne un très long mémoire rédigé dans les termes d'une véritable supplique. Jules Rozet montre que la fabrication du fer coûte en Haute-Marne 8,50 F plus cher la tonne que dans le Nord et que cette différence s'accuse encore par le fait qu'il faut beaucoup plus de minerai que de charbon pour cette fabrication. Il décrit l'état dans lequel se trouve le département : « A aucune époque, l'industrie métallurgique de la Haute-Marne que nous représentons n'a subi une plus cruelle épreuve. (…) Déjà les plus faibles ont succombé. Ceux que le courage et la vie n'ont pas encore abandonnés résisteront-ils à la tourmente ? ». Il n'oublie pas de mentionner les conséquences sociales représentées par « les suspensions de travail fréquemment renouvelées dans toutes les usines, les renvois fréquents d'ouvriers, l'oisiveté, le désordre et la misère, funestes conséquences du chômage des ateliers ». Il termine son mémoire en faisant un appel à la miséricorde du souverain dans des termes rappelant ceux de l'Ancien Régime et de la Monarchie absolue : « Votre Majesté, dont l'inépuisable sollicitude veille sur toutes les existences, appréciera l'urgence des mesures de Salut que nous prenons la liberté de lui indiquer. (…) Nous (…) aimons mieux recourir à la juridiction suprême de Votre Majesté. (…) L'Empereur aime la vérité, nous n'avons pas craint de la lui montrer dans ses détails les plus navrants. (…..) Nous lui avons fait entendre le cri de la douleur. »

Cette manière de s'exprimer peut paraître anachronique et elle surprend de la part d'un homme dont les opinions libérales ne sont pas totalement effacées. Elle est sans doute moins déplacée qu'on ne pourrait le croire. La Haute-Marne avait été très favorablement impressionnée par la rapidité avec laquelle l'Empereur avait accordé par le décret du 27 juillet 1861 le canal de Vitry-le-François à St-Dizier. Le 22 août 1861, Jules Rozet et le Conseil municipal de St-Dizier signaient une adresse à l'Empereur, considéré comme un véritable sauveur : « La ruine de notre industrie métallurgique était imminente ; mais Votre Majesté veillait sur elle. (….) Nos populations satisfaites ne pourront oublier, Sire, qu'elles doivent cet élément de prospérité et d'avenir à la puissante sollicitude de Votre Majesté. » Peu après, le Conseil municipal était

[1148] : A. D. Haute-Marne, Fonds Daguin, M. F. 173 : Claude-Stanislas Simon, « Mémoire contre les acquits-à-caution », présenté et adopté à la réunion des maîtres de forges de Champagne, 12 novembre 1867. Parlant de la situation de la métallurgie Champenoise « subitement et cruellement frappée par le Traité de Commerce », Simon dit : « Une combinaison machiavélique et illégale a retourné ce droit contre elle, au profit de l'industrie privilégiée des constructeurs qui prospère et s'enrichit en favorisant le développement de la production étrangère. »

informé que l'Empereur avait bien reçu l'adresse[1149]. Cette réponse ne pouvait que l'honorer et le convaincre qu'il bénéficiait de l'attention particulière de Napoléon III, au nom de la Haute-Marne.

Le ton dramatique et sincère employé par le Président Rozet aura-t-il produit son effet auprès de l'Empereur ? Le fait de rappeler le Souverain à ses devoirs et à la mission qui lui incombe de protéger son peuple l'ont-ils touché ? En tout cas, l'Empereur fait savoir un mois après par le général Frossard, notable haut-marnais et chef de la Maison du Prince impérial[1150], qu'il a pris connaissance du mémoire, qu'il l'a lu en entier et qu'il a demandé au ministre de se faire donner des justifications par la Compagnie de l'Est[1151]. Celle-ci s'exécute et fournit ses explications le 29 janvier 1868. Le Directeur expose qu'il ne comprend pas les revendications de la Chambre de Commerce car c'est à la demande des maîtres de forges de Haute-Marne que les Compagnies de chemin de fer du Nord et de l'Est ont fait un véritable effort en diminuant leur tarif bien en dessous de ce qui était prévu par le cahier des charges, tarif de faveur grâce auquel la gare de St-Dizier a pu recevoir des quantités substantielles de charbon : 67.000 tonnes en 1866 et 27.000 en 1867. Le Directeur ajoute qu'il a été obligé de se mettre en quête d'un fret de retour pour utiliser les wagons et que les Compagnies du Nord et de l'Est ont trouvé une solution en établissant un tarif spécial pour le transport des minerais de fer dont les établissements du Nord étaient demandeurs. C'est ainsi que 39.000 tonnes de minerai ont été transportées en 1866, et 23.000 en 1867. Selon le Directeur, ces chiffres auraient été beaucoup plus bas et même nuls si le trafic des canaux n'avait pas été interrompu par les chômages. Il pousse son raisonnement jusqu'au bout : en bonne logique, ce n'est pas le tarif des chemins de fer que les maîtres de forges devraient attaquer mais celui des canaux.

Par ailleurs, il réagit devant la prétention des maîtres de forges de se réserver les minerais de fer haut-marnais et d'en empêcher la vente à l'extérieur du département, les propriétaires de minières ayant le droit de vendre leur minerai à qui bon leur semble. Sinon, cela voudrait dire que les chemins de fer et les canaux devraient travailler au profit exclusif des maîtres de forges. Il fait remarquer qu'en protestant contre le tarif, la Haute-Marne oublie que ce même tarif lui permet d'exporter ses fontes brutes (produits élaborés) au même prix que les minerais (simples matières premières), ce qui est très avantageux. Il conclut en disant que les Compagnies du Nord et de l'Est ont déjà beaucoup fait pour la Haute-Marne métallurgique et qu'elles ne peuvent pousser plus loin leurs concessions.

[1149] : A. M. St-Dizier, S 332, Conseil municipal, séances des 21 août et 18 septembre 1861.

[1150] : J.-M. CHIROL, *251 personnages du Pays haut-marnais*, Langres, 1983 : Charles-Auguste Frossard, 1807-1875, Aide de camp de Napoléon III, membre de la commission mixte des Travaux publics et de la Défense, est nommé Chef de la Maison militaire et Gouverneur du Prince impérial par décret du 15 mars 1867.

[1151] : A. D. Haute-Marne, Chambre de Commerce, 8 M Sup 2, séance du 10 janvier 1868.

En transmettant cette lettre au Président Rozet le 21 mars 1868, le Préfet de la Haute-Marne lui rappelle qu'il n'est pas dans le pouvoir de l'Administration d'imposer des tarifs aux compagnies puisque ces derniers ont été définis par le cahier des charges. Il ajoute que la réduction sur le charbon sarrois transporté depuis Forbach est très intéressante puisqu'elle est de 85 %.

Mais Jules Rozet n'est nullement convaincu. Il envoie aussitôt un nouveau mémoire reprenant les arguments précédents. Il avance que les tarifs en question n'ont pas été obtenus grâce à quelque libéralité ou bienveillance de la Compagnie, mais par le simple jeu de la concurrence entre le chemin de fer et la voie d'eau, et que de toute manière ces prix restent – c'est du moins ce qui se dit - les plus élevés de France. Il va plus loin. Selon lui, l'élévation du prix du transport des combustibles à la somme de 3 centimes sur les wagons de la Compagnie de l'Est et l'abaissement de celui des minerais à 2 centimes aurait deux buts. Le premier serait de priver la batellerie du transport des minerais afin de la mettre dans l'impossibilité de transporter les combustibles à défaut de retour. Le second serait d'inciter les maîtres de forges de la Haute-Marne à tirer de la Prusse la majeure partie des houilles et cokes dont ils ont besoin, plutôt par une augmentation des frais de transport sur la ligne entre l'Est et le Nord que par une diminution de ces frais sur la ligne entre l'Est et la Prusse. Pour la Chambre de Commerce, les choses sont claires : il y a collusion d'intérêts entre les houillères de Prusse et la Compagnie de l'Est ; ces deux partenaires s'entendent pour contraindre la Haute-Marne à s'approvisionner en charbon sarrois, à abandonner celui du Nord et de la Belgique et à utiliser le chemin de fer au détriment de la voie fluviale.

Le Président Rozet ne se contente pas d'accuser la Compagnie de l'Est de vouloir étouffer le transport fluvial entre le Nord et la Haute-Marne, il va plus loin en dénonçant les nouveaux propriétaires des forêts du Val et de Wassy, Alfred George et le Duc de Galliera, qui auraient mis à profit leur qualité d'Administrateurs de la Compagnie de l'Est pour obtenir des tarifs favorisant l'expédition de leurs minerais de fer vers le Nord et la Belgique. Enfin, il réprouve ouvertement l'attitude de la Compagnie de l'Est qui, n'acceptant pas d'avoir perdu un procès contre les maîtres de forges, profiterait de l'occasion pour prendre sa revanche.

Le 22 avril 1868, le Directeur de la Compagnie de l'Est fait parvenir sa seconde réponse. Il se dit prêt à supprimer le tarif d'expédition des minerais mais il avoue ne pas comprendre ce que pourraient y gagner les forges, car d'après lui, le minerai continuera de quitter la Haute-Marne pour le Nord et la Belgique, mais cette fois entièrement par bateau.

Cette affaire n'a pas de suite et ne laisse pas d'autre trace dans les archives de la Chambre. On peut penser que les autorités ont été convaincues par la défense de la Compagnie de l'Est et qu'elles ont été importunées par les accusations hâtives portées contre Alfred George et le Duc de Galliera. Contrairement à ce qui s'était produit en 1861 pour le canal, le recours à l'Empereur se

solde ici par un échec. S'il semble que Jules Rozet ait perdu son sang-froid coutumier, cette affaire offre l'intérêt de se faire une idée de l'atmosphère de détresse qui règne alors en Haute-Marne.

b) L'affaire du prolongement du Canal (1868).

La voie de la représentation populaire donnerait-elle de meilleurs résultats que le recours au souverain ? Cette fois, la Haute-Marne fait intervenir Auguste Lespérut, député, propriétaire forestier, propriétaire des forges à Eurville, respecté de ses confrères pour son intégrité et son indépendance d'esprit. Le 23 novembre, Lespérut est reçu en audience par le ministre et obtient de ce dernier l'assurance formelle que la section du canal de St-Dizier à Donjeux sera examinée directement par Conseil d'État. En même temps, le mémoire du Président Rozet est imprimé et distribué aux députés et une grande pétition est préparée par les maîtres de forges.

Mais alors que le projet de canal de St-Dizier à Donjeux va être mis aux voix au Conseil d'État (février 1868), on s'aperçoit que l'enquête remonte à plus de vingt ans et qu'il est nécessaire d'en ordonner une nouvelle. En Haute-Marne on y voit immédiatement une nouvelle manœuvre dilatoire dirigée contre les forges de Champagne[1152]. Pour une fois, cette crainte n'est pas fondée et Lespérut est chargé au nom du Ministre, du Directeur général et du rapporteur de presser le Préfet d'abréger les délais au maximum. Le Baron Lespérut obtient une audience et est reçu aux Tuileries par Napoléon III au mois de mars 1868. Il s'entretient avec lui pendant une vingtaine de minutes de la situation dramatique de la Haute-Marne et lui annonce qu'une délégation lui remettra les pétitions revêtues des 15.195 signatures recueillies auprès des maîtres de forges et de leurs ouvriers par Claude-Stanislas Simon, maître de forges au Clos Mortier, en Haute-Marne et dans quatre autres départements.

Grâce à ces diverses interventions, le dossier du tronçon de St-Dizier à Donjeux est vite constitué et aussitôt expédié à Paris le 31 mars. Mais une fois encore, les travaux vont être retardés par les évènements de 1870-1871 et la localité de Donjeux ne sera atteinte qu'en 1880.

c) Boycotter, entrer dans l'opposition et espérer une Révolution ?

Au fur et à mesure qu'on approche de la fin de la décennie 1860, le ton se fait de plus en plus distant et cassant en Haute-Marne avec le pouvoir. Les maîtres de forges comprennent que le salut ne viendra pas des seules voies de communication[1153], mais d'un changement complet de la

[1152] : « On dirait qu'on veut chercher un prétexte pour ajourner le décret de l'exécution de la deuxième partie de ce même canal. Ce procédé m'a tout l'air d'une querelle d'Allemand (sic). (…). Mon Dieu, que de délais, que de temporisations de la part du gouvernement pour chercher à réparer une faible partie du mal qu'il nous a fait. » (lettre de Peltereau-Villeneuve à A. Lespérut, 15 février 1868, Archives de la famille Lespérut, par Ph. de Bagneux).

[1153] : Archives de la famille Lespérut : Jules Rozet à Auguste Lespérut, 19 décembre 1867 : « Les souffrances dont se plaint l'industrie de Haute Marne s'aggravent de jour en jour et je ne vois de remède sérieux à leur appliquer pour le présent que la suppression du commerce des acquits et celle des droits de navigation. Tout le reste est illusoire et ne produira d'effets qu'après la mort des malades. »

politique économique du gouvernement. Mais en la matière, les tenants du libre-échange sont dans une position si hégémonique que les maîtres de forges ne voient pas comment s'attaquer à eux[1154].

Du découragement on passe à la défiance : à la convocation émise par le Conseil Supérieur du Commerce et transmise par le Préfet de la Haute-Marne aux principaux industriels et commerçants, le Président Rozet répond le 9 décembre 1869 par une fin de non-recevoir tout juste polie laissant entendre que le Comité des forges fera part lui-même de son refus catégorique[1155]. Avec de nombreux confrères, il entre même dans l'opposition politique en plaçant ses espoirs dans un régime « issu du peuple » et en établissant des contacts avec Thiers. Dans l'esprit de Jules Rozet[1156], c'est par un vote libre qu'un terme pourra être mis au libre-échange abhorré, à la pénétration des produits étrangers et aux multiples abus auxquels donne lieu le système des acquits-à-caution.

Ce mouvement trouve son couronnement dans le Meeting de St-Dizier où se rassemblent les régions souffrant de la politique de Napoléon III et voulant signifier leur opposition à la politique impériale (18 décembre 1869)[1157]. Invité à en assurer la présidence, Thiers se fait excuser tout en manifestant sa sympathie. Dans les discours prononcés par les orateurs, il est moins question d'obtenir de nouvelles voies de communications que de s'attaquer au libre-échange et de réclamer un contrôle du régime douanier par les représentants élus du peuple[1158]. Les vœux de l'assistance sont partiellement exaucés par le décret du 9 janvier 1870 qui rétablit le régime de l'Identique sur les fers, mais pas sur les fontes, et avec la chute du régime impérial la même année.

Quel bilan peut-on dresser du travail accompli par Jules Rozet et la Chambre de Commerce de St-Dizier ? Ont-ils pris les bons moyens pour que soient tenues les promesses faites par l'Empereur en 1860 pour les voies de communication ? Certains disent que la Haute-Marne a finalement obtenu tout ce qu'elle désirait. Sans doute, mais avec un retard considérable sur les nécessités du moment : les bateaux du canal de la Marne-au-Rhin n'arrivent à St-Dizier qu'en 1866, à Donjeux seulement en 1880, et sur la Saône en 1907. Entre temps, nombre de hauts-

---

[1154] : Archives de la famille Lespérut : Le maître de forges Peltereau-Villeneuve écrit au Baron Lespérut en février 1868 : « Jamais, selon moi, les doctrines du libre-échange ne se sont affirmées d'une façon plus énergique sans rencontrer un contradicteur. Aussi je vous avoue que je suis complètement découragé. (…) Dans la pensée du gouvernement, notre département est condamné à mourir. *Morituri sumus*.»

[1155] : A.D. Haute-Marne, Chambre de commerce, 8 M Sup 2, le Président au Préfet, 9 décembre 1869.

[1156] : Les documents ne permettent pas de savoir si Jules Rozet attend ce changement d'une mutation du régime impérial ou de l'établissement d'une république.

[1157] : Michel GUTARD, « Le Meeting métallurgique de St-Dizier », Journées haut-marnaises d'Art de d'Histoire, Chaumont, 21-12 mars 1980, *C.H.M.*, numéro spécial.

[1158] : Jules ROZET, « Discours sur le Libre Echange et la liberté commerciale », Meeting de St-Dizier, 19 décembre 1869 (texte reproduit dans les *Mélanges industriels* et dans le n° de *L'Ancre de St-Dizier* daté du 23 décembre 1869.) : « Nous voulons en un mot la liberté possible, la liberté durable, la liberté féconde ; des droits de douane modérés, modifiables selon les circonstances par la volonté des mandataires du pays. »

fourneaux et forges auront fait faillite ou fermé leurs portes, et quantités d'ouvriers auront perdu leur emploi.

Il faut bien constater que les protestations et les suppliques de la Chambre de Commerce ont un effet très limité sur le désenclavement du département. Nul doute que le recours aux procédés littéraires d'un style dramatique et sentimental utilisé par le Président Rozet ne contribue à affaiblir encore à Paris la position d'une région et d'un type d'industrie considérés comme dépassés. Jules Rozet abuse des rapports interminables, des suppliques et des lamentations. Ces pétitions peuvent toucher un moment l'Empereur ; la courageuse harangue d'Auguste Lespérut à la Chambre des Députés le 18 mai 1868 lui attire sans doute de multiples marques de sympathie et d'estime. En aucun cas elles ne parviennent à infléchir de manière sensible la politique générale de l'Empire. La Chambre de Commerce pouvait-elle faire autrement ? Sans doute non, et d'ailleurs, elle n'était pas la seule dans ce cas, partageant la condition faite aux autres régions métallurgiques forestières et traditionnelles de France[1159].

Sur le plan des interventions politiques, les résultats ne sont pas meilleurs. Dans ce domaine, la Haute-Marne n'a plus de relais politique suffisamment influent à Paris et dans les organismes représentatifs[1160]. Si le Baron Lespérut obtient la réalisation du prolongement du canal de St-Dizier à Donjeux dans les délais prévus, cela ressemble plutôt à une faveur exceptionnelle ou à un lot de consolation. Le temps est bien passé où les maîtres de forges du XVIIIème siècle pouvaient recourir au Duc d'Orléans pour s'opposer avec succès aux mesures de la Monarchie absolue ou de la Provision de bois de la Ville de Paris[1161]. Le temps n'est plus où ceux du début du XIXème siècle trouvaient l'appui du ministre des Travaux publics Louis Becquey et contrôlaient les organismes professionnels établis à Paris.

[1159] : A. D. Haute-Marne, Fonds Daguin, Réunion des maîtres de forges de Champagne, 12 nov. 1867 : Cl.-St. SIMON, *Mémoire au sujet des acquits-à-caution* : « Est-ce que les fers de Comté, du Berry, des Vosges, de Champagne, les fers forts des Ardennes et de la Moselle ne doivent plus trouver en France leur écoulement naturel ? »

[1160] : Bertrand GILLE, « Esquisse d'une histoire du syndicalisme patronal dans l'industrie sidérurgique française », *R.H.S. Tome V, 1964* : Les maîtres de forges haut-marnais sont bien représentés sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. Par la suite, ils sont presque complètement absents, à part Deminuid (Rachecourt) à l'assemblée des maîtres de forges de France, en octobre 1850, et le Baron Lespérut, (Eurville) au Comité des Forges créé en 1864.

[1161] : Ph. DELORME, *Forêts et Hauts-Fourneaux*, op. cit. :

- p. 32-34 : Contraint en 1731 de fermer certains de ses feux de forges par M. de Courtagnon, Commissaire du Roi, Jean Mollerat, maître de forges à Chamouilley, introduit une requête devant le Conseil du Roi. Après avoir sommé le commissaire de fournir des justifications, le Conseil tenu à Versailles le 10 mars 1733 annule les décisions de M. de Courtagnon et ordonne la réouverture des feux de Mrs Mollerat et Le Blanc. Désavoué, M. de Courtagnon fait part de son amertume : « Le Conseil de Mgr le Duc d'Orléans, jugeant que les intérêts du Prince en souffriraient à cause des ventes ordinaires des forêts du Marnais et du Dair (sic) qui sont considérables et louées à long bail à des maîtres de forges compris dans le nombre des supprimés, l'on cassa mon règlement, et l'on rétablit les forges et fourneaux que j'avais fait démolir, et j'en fus pour la honte et les frais. » (cité par M.-H. Bourquin).

- p. 40 : En 1785, par deux sentences du Bureau de la ville de Paris, les marchands de bois et maîtres mariniers de St-Dizier obtiennent l'ouverture à la navigation de la Marne au-dessus de St-Dizier, ce qui fait accéder la Provision de bois de Paris à de nouvelles ressources en bois de chauffage. Mais plusieurs propriétaires de moulins et de forges de ce secteur, dont le duc d'Orléans, font appel devant le Parlement de Paris. En 1787, la Cour leur donne raison.

Bref, les pétitions et les suppliques n'ont pas d'efficacité réelle. Emile Giros, Secrétaire de la Chambre de Commerce de St-Dizier le constate lors de la séance du 10 mai 1870 en conclusion de son rapport[1162]. Pour lui, la solution consiste à mettre la Haute-Marne métallurgique en position de tirer parti de la concurrence : il faut obtenir des canaux de manière à se libérer de la situation de monopole dont abusent les chemins de fer[1163]. Mais, à bien connaître ce chef d'entreprise, on peut estimer que sa pensée va bien plus loin : c'est en établissant une position de force et en trouvant des intérêts réciproques avec un partenaire que la Haute-Marne peut sortir du marasme. C'est bien ce qu'il a fait avec sa Compagnie des Transports et qui éclaire certains événements dont il vient d'être question.

3°) La solution : ne compter que sur soi

Réputée pour sa métallurgie au charbon de bois, ayant adopté au bon moment la méthode champenoise, la Haute-Marne est parvenue à obtenir du charbon et du coke à des prix compétitifs au moment décisif pour elle, plus exactement en 1859, juste avant la signature des traités de commerce et de l'ouverture en grand du marché français à la production étrangère. Avant cette date, les usines du département consommaient assez peu de charbon et justifiaient leur faible consommation en incriminant les tarifs excessivement élevés pratiqués par les houillères de la Sarre et la Compagnie du chemin de fer de l'Est. Quant au coke, il était à peu près inconnu en Haute-Marne.

L'ouverture du canal de l'Aisne à la Marne en 1859 est l'occasion de débloquer la situation[1164]. Cette histoire n'a pas encore été faite de manière complète, mais on peut en saisir bien des aspects en décrivant la combinaison établie à l'époque par Giros, créateur de la Compagnie des Transports, et Danelle, maître de forges et propriétaires d'importantes minières dans la vallée de la Blaise. Ils affrètent des bateaux pour transporter les minerais hauts-marnais par voie fluviale jusqu'à Denain et Anzin et rapporter en contre-voiture des charbons du Nord de manière économique[1165]. Le flux de charbon et de coke en provenance du Nord et de Belgique à destination de la Haute-Marne connaît alors une nette augmentation. Ainsi, chacun trouve son intérêt : en Haute-Marne, ce sont les usines métallurgiques et certaines sociétés minières, dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais, les grandes sociétés houillères et sidérurgiques. Ayant obtenu des tarifs

---

[1162] : « Enfin, Messieurs, depuis nombre d'années, vous ne cessez de faire entendre des plaintes trop justifiées sur les tarifs élevés des chemins de fer. Vous avez notamment adressé à M. le Ministre du Commerce et des Travaux Publics des réclamations sur les tarifs différentiels qui créent entre les différents groupes industriels des inégalités choquantes et trop souvent funestes. Ces réclamations ont été entendues sans doute, mais elles n'ont pas produit d'effet. »

[1163] : « Vous avez compris alors, Messieurs, que la concurrence seule pouvait affranchir le commerce du monopole écrasant des chemins de fer (souligné dans le texte). »

[1164] : Ce tronçon permet de réaliser la première liaison à peu près continue entre la Haute-Marne et le Nord en supprimant le transbordement routier entre la Marne et l'Aisne, même s'il faut encore faire le parcours terrestre entre St-Dizier et le canal de la Marne au Rhin.

[1165] : Archives de la famille Robert-Dehault :

- GEOFFROY, *Notes sur M. Emile Giros*, pour Maître Carraby, janvier février 1885.
- Assemblée générale de la Cie des Transports, 14 octobre 1860.

plus bas grâce à la voie d'eau et au fret de retour, Giros se trouve en position de discuter les prix des Houillères de la Sarre et de la Compagnie du chemin de fer de l'Est : cette dernière doit abaisser ses tarifs de 3 %. Cherchant à développer encore leur clientèle en direction de l'Est de la France[1166], deux sociétés houillères du Nord (la Compagnie des Mines d'Anzin, la Société des Forges et Hauts-fourneaux de Denain et Anzin) apportent d'importants capitaux conjointement à ceux des maîtres de forges haut-marnais, travaillés et mobilisés par Giros, pour réaliser rapidement le canal entre Vitry-le-François et St-Dizier.

La « Compagnie des Transports »
et la métallurgie haut-marnaise :
l'augmentation du ravitaillement en charbon et coke du Nord et Pas-de-Calais
Sources : Archives de la famille Robert-Dehault,
dossier « Compagnie des Transports », registres du dépôt de St-Dizier.

Année	Chapitre « Houilles et cokes »
1860	8.400 F.
1861	67.000 F.
1862	111.300 F.

L'activité déployée par la Compagnie des Transports, la connaissance approfondie d'Emile Giros en matière de voies fluviales et ferrées, sa capacité à saisir les intérêts de toute la Haute-Marne métallurgique expliquent son élection au poste de Secrétaire et Trésorier de la Chambre de Commerce en janvier 1866 et sa réélection à l'unanimité au premier tour en juin 1869.

Si le mérite d'avoir obtenu le canal de Vitry à St-Dizier dès 1861 revient incontestablement à Jules Rozet, il est équitable de souligner qu'Emile Giros a su mobiliser les énergies pour le réaliser au plus vite.

4°) Jouer la carte de la forêt

A côté de la combinaison permettant d'acheminer les charbons et cokes du Nord et de Belgique en contrepartie des minerais de Haute-Marne, d'autres tentatives sont effectuées pour faire venir du charbon en recourant aux ressources forestières et en proposant d'autres axes d'échange. Jules Rozet et la Chambre de Commerce sont liés étroitement à ces expériences successives.

a) Premier projet, sans consistance et sans suite (1860).

En 1860, on l'a vu, quelques grands propriétaires forestiers du centre du département échafaudent un projet de voie ferrée reliant directement Chaumont et Bologne à la Lorraine. Ainsi, les hauts-fourneaux de cette partie centrale de la Haute-Marne, beaucoup plus menacée que le

[1166] : FEVRE et CUVELETTE, Ingénieurs au Corps des Mines, *Notice géologique et historique sur les bassins houillers du Pas-de-Calais et du Boulonnais*, Arras, 1900, pp 91- 99.

Nord, pourraient être sauvés en recevant le minerai lorrain à bon compte. En retour, les wagons repartiraient, chargés de bois haut-marnais[1167]. Le Président Rozet démontre aussitôt que cette idée est mal fondée : si un tel chemin de fer était établi entre le centre de la Haute-Marne et Toul, ce ne seraient pas les minerais de fer de Lorraine qui viendraient en Haute-Marne, mais les bois de ce département qui partiraient en Moselle afin d'y produire une fonte de meilleure qualité que celle fondue au coke. Il prend conseil auprès de Vivenot-Lamy, maître de forges établi en Lorraine. Celui-ci estime que le projet ne peut être pris au sérieux : comment les bois de Haute-Marne pourraient-ils être vendus dans la Meurthe puisque le prix du bois est moins élevé dans ce département ? Jules Rozet apporte un argument supplémentaire contre ce chemin de fer en disant que la métallurgie haut-marnaise n'a aucun intérêt à utiliser le minerai de fer lorrain, moins bon que celui de la Haute-Marne « L'industrie métallurgique ne peut vivre dans la Haute-Marne qu'en produisant des fers d'une qualité supérieure à celle des fers au coke, et ce n'est pas en employant les minerais de la Moselle qu'elle atteindra ce but ".

Ce projet n'ira donc pas plus loin. Il a cependant l'intérêt de poser pour la première fois la question de la contre-voiture des charbons avec les produits des forêts haut-marnaises.

b) Nouvel échec : du bois de chauffage pour Paris.

Au fur et à mesure que le charbon et le coke remplacent tout ou partie du charbon de bois en Haute-Marne, les taillis perdent de leur valeur[1168]. Puisqu'ils ne trouvent plus de débouchés sur place, ils pourraient peut-être en trouver à distance comme bois de chauffage[1169]. Mais l'opération rencontre une difficulté inattendue, celle des taxes prélevées par l'octroi de Paris. Le Baron Lespérut expose la question à la Chambre des députés le 18 mai 1868 dans l'espoir d'obtenir un abaissement de ces taxes, mais sans succès semble-t-il.

c) L'aboutissement : le « bois de mine » pour le Nord.

Dès 1860, et alors que le taillis trouve encore son débouché habituel comme charbon de bois, certains négociants haut-marnais ont l'idée d'en tirer un meilleur profit en le vendant comme

---

[1167] : VIVENOY-LAMY, *Mon histoire*, op. cit., 2 juin 1860, lettre de Jules Rozet à Vivenot-Lamy père et fils, maîtres de forges à Champigneulles : « Quelques propriétaires de bois dans le département de la Haute-Marne, quelques Chaumontais et habitants du canton de Chateauvillain demandent la construction d'un chemin de fer qui se situerait à Toul ou à Pagny, sur celui de Paris à Strasbourg, passerait à Neufchâteau, Bologne, Chaumont, Châteauvillain et Châtillon, à de meilleures conditions qu'un canal qui s'embrancherait sur celui de la Marne au Rhin entre Vitry et Pagny, viendrait passer à Saint-Dizier et remonterait la vallée du Rognon jusqu'à Rimaucourt. »

[1168] : A. D. Haute-Marne, Chambre de Commerce, 8 M Sup 2, Jules ROZET, Réponse à l'enquête sur le prolongement du canal jusqu'à Donjeux, 18 mars 1868 : « Ces taillis, depuis que la fabrication de la fonte a été modifiée et que nos hauts-fourneaux ont presque tous abandonné le charbon de bois pour marcher au coke, ont perdu beaucoup de leur valeur. Ils sont chaque jour de plus en plus dépréciés »

[1169] : - A. D. Haute-Marne, Chambre de commerce, 8 M Sup 2, 18 mars 1868.

- Archives de la famille Lespérut, Discours du député Lespérut, 18 mai 1869 : « De plusieurs parties de l'est et du centre, on a essayé d'envoyer à Paris des bois de chauffage : il a fallu y renoncer. Le Préfet de la Seine prélève un droit de 3 francs par stère de bois rondin, c'est-à-dire qu'il perçoit en une minute – le temps bien juste d'ouvrir la main et de la refermer – une somme égale à celle que le propriétaire (…) a reçue au bout de 25 ans. Sur certains autres bois taillis, la Ville de Paris perçoit en un instant sur les bois qui pénètrent dans ses ports autant que ces bois auraient eu à payer depuis la mort de Louis XIV jusqu'à ce jour ».

« perches de houillères ». Cette nouvelle utilisation du taillis connaît un développement certain[1170] mais les documents ne nous disent pas à partir de quand des maîtres de forges propriétaires forestiers commencent à se livrer eux-mêmes à cette activité. Il n'en reste pas moins que le bois de mine est **le** bon produit[1171], que le Nord est **le** bon partenaire et que la voie fluviale est **le** bon moyen de transport. C'est ainsi qu'on verra des entreprises métallurgiques de Haute-Marne comme le Clos Mortier retirer jusqu'à 10 % de leurs recettes annuelles de la vente des bois vers le Nord, en contre-voiture des charbons du Nord [1172].

En se battant pour obtenir des voies de communication, Jules Rozet et la Chambre de Commerce ont la satisfaction de parvenir à des résultats peut-être tardifs mais tangibles. Tout à fait autre est l'issue de la lutte qu'ils mènent contre le régime douanier.

[1170] : *Mélanges industriels*, Jules ROZET, « Rapport au Conseil général de la Haute-Marne sur la situation de diverses industries et du commerce du département, 30 août 1868 » : « Déjà, les perches propres au boisage des galeries de mines (…) affluent sur nos ports ».

[1171] : C'est pourquoi on verra peu à peu se généraliser dans les cahiers de charges des adjudications de coupes de bois la mention « Taillis propres à faire du bois de mine » (Archives privées).

[1172] : Archives privées, Registre des assemblées générales des associés, 10 octobre 1893 – 27 août 1912, assemblée du 10 octobre 1893 : le chapitre « Bois » entre pour 10 % des bénéfices annuels.

IV) LE RÉGIME DOUANIER : DE LA PROTECTION À L'OUVERTURE (1822-1862)

1°) L'abandon du régime protecteur

Ouvrant brutalement les frontières de la France à l'entrée des fontes et fers étrangers, en particulier anglais et belges, les Traités de commerce de 1860 sont vigoureusement dénoncés en Haute-Marne. Sur le moment même, l'abaissement des barrières douanières est considéré comme un mauvais coup supplémentaire porté aux forges de Haute-Marne, d'autant plus intolérable qu'il est porté par surprise.

Pourtant, après avoir vécu et prospéré à l'abri des barrières douanières depuis 1822, la Haute-Marne n'ignorait pas qu'elle devrait s'accommoder à terme d'une situation différente. Jules Rozet le savait : en 1834, il écrivait à un correspondant que l'abaissement des droits sur les fers ne constituait pas, à son avis, un danger réel pour la métallurgie haut-marnaise et que leur diminution graduelle était même devenue une nécessité[1173]. C'est ce qui se réalise en juillet 1836 quand le gouvernement instaure le régime de l'Identique permettant d'importer du métal étranger afin de le donner à travailler à la main d'œuvre française avant de le réexporter à l'étranger. A la fin de l'année 1840, prenant acte du manque de fontes dans certaines industries françaises, une Ordonnance royale modifie le tarif des douanes, afin de favoriser l'introduction de fontes d'Allemagne[1174]. Dans son numéro du 1er octobre 1840, le journal métallurgique de Saint-Dizier *L'Ancre* observe cette ouverture avec sérénité et proclame que la Haute-Marne est en état de résister à la concurrence : « Les forges françaises ne craignent plus de concurrence ; elles produisent plus que la consommation et pourront bientôt tripler leur production, fabriquer à meilleur compte que les Anglais et lutter avec avantage sur tous les marchés du monde en raison de la qualité des minerais et de la fabrication au bois. » Bien mieux, *L'Ancre* affirme que la fonte haut-marnaise a atteint la qualité et la ténacité réclamées par l'artillerie et que le département est capable de « livrer deux cents canons et mille si nécessaire ». Le ton cocardier de ces affirmations surprend de la part d'un journal généralement mesuré dans ses propos. Il peut s'expliquer par le climat de tension régnant alors entre la France et l'Angleterre sur le plan international ; en même temps il est révélateur de l'assurance des maîtres de forges de Champagne dans leur capacité de résistance à la Révolution des forges.

En 1843, la confiance précédemment affichée n'est plus de mise et les protestations s'élèvent en Haute-Marne contre la pénétration des fontes et des fers belges en France : « Aujourd'hui, et il est facile de vous en assurer, les forges belges envahissent le marché français. Tous nos produits éprouvent une dépréciation déplorable[1175] ». *L'Ancre* explique comment les

---

[1173] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettre, Rozet à un destinataire non désigné , 21 août 1834.

[1174] : Archives de la famille Lespérut : Ordonnance du 24 septembre 1840 modifiant le tarif des douanes pour les fontes importées en France.

[1175] : - *L'Ancre*, n° 408, 21 déc. 1843, p. 2, col. 2 : « Texte de la pétition des maîtres de forges de la Haute-Marne. »
- E.N.S.M.P., CR 1850 (443), LEBLEU, op. cit., p. 77.

fontes belges mettent à mal les fontes à fer françaises en se jouant des tarifs protecteurs[1176] mais ajoute que ce phénomène était prévisible, les discussions sur les droits de douane étant engagées depuis quatre ans et le gouvernement français étudiant avec la Belgique « un projet d'union douanière bien autrement fatal à l'industrie métallurgique française » ; mais au lieu de se préparer au choc et à la baisse des prix, les maîtres de forges n'ont pas cessé d'enchérir aux adjudications de coupes de bois.

La Haute-Marne exige un renforcement des barrières douanières. *L'Ancre*, sans nier « les fâcheux effets du sur-abaissement des tarifs à l'endroit de l'industrie des fers » démontre qu'il ne faut pas placer le combat sur ce terrain car il a peu de chances d'être gagné si l'on connaît les puissants intérêts des vins et des soieries du Midi[1177]. La Haute-Marne métallurgique ne peut pas ignorer les demandes pressantes formulées par les constructeurs de machine et les « mécaniciens » qui réclament des produits métallurgiques de qualité, abondants et bon marché. Elle ne peut oublier que ces revendications sont exprimées depuis assez longtemps et suffisamment fort pour que le Gouvernement ait fait procéder à une enquête générale en France sur cette question. Elle ne peut se cacher non plus que le retard pris par la « Révolution des forges » en France lui a laissé un sursis providentiel, mais que la politique des hauts prix du bois menée par les Eaux et Forêts depuis 1840 sonne comme un avertissement pour les régions de métallurgie forestière, en même temps que s'organise le mouvement libre-échangiste en France[1178]. Faisant preuve de réalisme, Jules Rozet convient en 1847 que la réduction progressive des droits de douane va entrer un peu plus dans les faits, obligeant l'industrie française à se moderniser et à vendre ses productions aux prix de la concurrence étrangère. Toutefois, il pense que cela n'ira pas plus loin : « Le gouvernement français ne sera jamais assez fou, pour admettre la liberté complète des échanges qui anéantirait la plupart de nos industries. »[1179]

2°) La mise en place du nouveau régime et ses effets en Haute-Marne.

a) 1848-1850 : Inquiétudes devant la remise en cause du régime protecteur.

Ce que pressentait et annonçait Jules Rozet se produit au mois de juin 1848 quand les droits sur les fontes et les fers étrangers sont abaissés par des décrets de la Commission exécutive de la République[1180]. La Chambre de Commerce de St-Dizier proteste vigoureusement auprès du Ministre de l'Agriculture et du Commerce contre cette remise en cause du régime protecteur. Elle s'en prend en particulier au décret qui autorise l'importation des fers traités au bois et au

[1176] : *L'Ancre*, n° 409, 28 décembre 1843, p. 3 : « Sur la frontière belge, les tarifs protecteurs de l'industrie métallurgique sont chaque jour, et d'une manière patente, audacieusement éludés ou violés : sur ces mêmes frontières et sur le territoire français s'élèvent des usines destinées à convertir en fers les fontes belges, qui ne sont assujéties (sic) qu'à une droit de 44 fr. et qui échappent ainsi au droit de 200 fr. qu'elles paieraient à l'état de fer. »
[1177] : *L'Ancre*, n° 409, 28 décembre 1843, p. 2.
[1178] : Sur la formation du mouvement libre-échangiste : André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France, 1840-1849*, Paris 1964. Michael Stephen SMITH, *Tariff Reform in France 1860-1900*, Londres, 1980, pages 30-33.
[1179] : A.P.V.M., lettre de Jules Rozet à Madame Jules Rozet, rue Duphot, 8, Paris, 18 Avril 1847.

marteau : elle montre que la fraude est extrêmement facile dans ce domaine car le rabattage au marteau des fers laminés leur donne toute l'apparence des fers forgés au marteau. Elle dit aussi ne pas comprendre comment on peut ouvrir la porte aux fontes de Styrie, de Carinthie, de Belgique et d'Angleterre au moment où l'industrie française des fontes et des fers est dans une situation critique[1181].

Ces craintes s'accusent encore quand la Ville de Paris augmente au même moment ses droits d'octroi sur les fers en provenance de Haute-Marne et que le gouvernement prépare l'entrée, libre de tout droit, des fers, fontes et tôles nécessaires à la marine marchande. En réponse à l'Ingénieur des mines de la Haute-Marne qui lui demande son avis avant de rédiger son rapport au ministre, Lespérut met en avant le climat de sécurité dont ont absolument besoin les forges pour le présent et pour l'avenir. Pour cette raison, il demande qu'on en finisse avec toutes les « théories » ayant pour but de mettre la métallurgie française en concurrence avec l'Angleterre et la Belgique ; il exige qu'on maintienne fermement les droits d'entrée sur les fers et qu'on augmente ceux sur les fontes dont l'invasion sur les frontières viennent décourager les produits de la métallurgie haut-marnaise[1182].

La politique gouvernementale inspirée par le Prince-Président se heurte également à l'opinion publique française, attachée au régime de la protection. Ainsi, le 30 décembre 1850, sous la conduite de Thiers, l'Assemblée Législative rejette le programme libre-échangiste par 428 voix contre 199.

b) 1851-1855 : premières brèches dans le régime protecteur

N'ayant pas obtenu des députés ce qu'il désirait, Louis-Napoléon parvient à ses fins en agissant de manière autoritaire par voie de décrets (1er septembre 1851 et 23 novembre 1853) et en procédant par étapes successives. Jules Rozet et ses confrères maîtres de forges réalisent alors que la situation à l'abri de laquelle ils ont vécu touche à son terme[1183]. Le Conseil général de la Haute-Marne est le premier en France à réagir contre le décret de novembre 1853[1184]. Il dénonce les manœuvres engagées par les partisans du libre-échange pour ouvrir les frontières et il estime que ce recours aux importations étrangères n'a aucune raison d'être étant donné la montée en puissance de l'industrie française et sa capacité à répondre bientôt à tous les besoins du pays en 1854. Il proteste aussi contre la latitude laissée aux partisans du libre-échange de publier des attaques incessantes contre l'industrie des forges et affecte de croire que, dans sa « sagesse », le

---

[1180] : Auguste LESPERUT, *Notes sur l'industrie métallurgique*, 25 août 1848.
[1181] : A. D. Haute-Marne, Chambre de commerce, 215 M 4, 23 juin 1848.
[1182] : Auguste LESPERUT, *Notes sur l'industrie métallurgique*, 25 août 1848, Archives de la famille Lespérut.
[1183] : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménisson à M. de Noirel, marchand de bois, Beurey-sur-Saulx, (Meuse) 16 décembre 1853. Rozet et de Ménisson à M. de Pautaine, maître de forges, Poissons, 5 décembre 1854.
[1184] : - A. M. St-Dizier, Dossier « Clos Mortier, Meeting de St-Dizier, décembre 1869, discours de M. Lespérut.
- A. D. Haute-Marne, 271 M 3 : Délibérations du Conseil Général, session de 1853.

gouvernement ne se laissera jamais gagner par de telles « utopies ». Sur la proposition de la commission dont fait partie Jules Rozet, le Conseil général se prononce à l'unanimité pour le maintien de la législation douanière en vigueur et imprime le rapport de ses délibérations afin de les faire connaître à l'opinion publique française. Mais le régime politique « de rigueur » (selon l'expression de Michael Stephen Smith) que fait régner Napoléon III et l'encadrement de la presse sont tels qu'aucun journal, tant en Province qu'à Paris, n'ose prendre le risque de le publier[1185].

En 1855, de nouveaux décrets sont signés par l'Empereur[1186]. La Haute-Marne réagit-elle ? Apparemment non, il n'en est question ni dans la correspondance du Clos Mortier, ni dans les souvenirs d'Auguste Lespérut, ni dans les délibérations de la Chambre de Commerce ou du Conseil municipal de St-Dizier. Cela s'explique par les conditions dans lesquelles ils sont pris. D'une part, le gouvernement les justifie par la nécessité de développer les transports maritimes de la France pour son ravitaillement en céréales et l'approvisionnement de l'armée en Crimée (celle-ci vient d'emporter le bastion de Malakoff). D'autre part, en Haute-Marne même, les esprits sont ailleurs : la production de fonte est en pleine ascension ; à St-Dizier, on construit un nouveau haut-fourneau au lieudit « Les Crassés » ; à Eurville on est absorbé par les importants projets de construction de nouveaux hauts-fourneaux et de laminoirs ; au Clos Mortier on édifie à la hâte le fameux haut-fourneau d'essai et on écoule des fontes brutes de qualité n° 1 dans toute la moitié nord de la France ; l'avenir paraît suffisamment assuré pour que Jules Rozet envoie Eugène de Ménisson participer aux enchères de l'adjudication du Fourneau d'Eclaron avec la ferme intention d'en devenir propriétaire (1854).

c) 1856 – 1859 : les effets des décrets de 1853 et 1855

A nouveau, Napoléon III tente de faire accepter l'abaissement des tarifs douaniers par le Corps législatif, en 1856, mais il essuie encore un échec. Les maîtres de forges ont de quoi être satisfaits. Mais ils découvrent au même moment les effets pervers des décrets de 1855 et manifestent aussitôt leur mécontentement au Conseil général de la Haute-Marne et à la Chambre consultative des Arts et manufactures de Joinville[1187]. La Chambre consultative rappelle que le décret du 17 octobre 1855, présenté comme devant répondre aux demandes formulées par les intérêts maritimes, a été complètement dévié de son objectif : les fers importés sous le nouveau régime n'ont pas servi aux chantiers de construction navale mais ont été versés

[1185] : A. Lespérut, membre du Conseil général et député de la Haute-Marne, rapportera ce fait beaucoup plus tard à la Chambre des Députés en 1869.

[1186] : Ces nouveaux décrets énoncent deux principes, premièrement celui de l'admission en franchise des droits de douane des produits destinés à la construction des bâtiments de mer, deuxièmement celui de la fixation des droits à l'importation des navires étrangers

[1187] : Lettres adressées au ministre les 19 décembre 1856 et 20 avril 1857. Les quelques documents concernant la Chambre consultative des arts et manufactures de Joinville de la série 271 M 3 sont insérés dans le dossier de la

« frauduleusement » dans le commerce. Elle s'irrite de la politique du gouvernement qui, d'un côté, presse la Haute-Marne de moderniser son industrie pour se préparer à lutter contre l'étranger, et d'un autre côté met tout en œuvre pour « ruiner ses forges et anéantir la valeur de ses forêts »[1188].

Dans sa réponse, datée du 18 mai 1857, le ministre se dit peiné des craintes, de la méfiance et des emportements de la Chambre consultative de Joinville face à la sollicitude du gouvernement pour l'industrie et la prudence de l'administration. Il légitime les motifs du décret : celui-ci a été pris pour répondre aux vœux formulés et réitérés depuis très longtemps par les armateurs et par le Commerce des grands ports dont les intérêts ne sont pas moins importants que ceux de l'industrie métallurgique ; des précautions multiples ont été prises pour éviter les fraudes grâce au concours des services des Douanes, parfaitement armés pour lutter contre les détournements et spéculations illicites ; il a pu s'en produire ici ou là mais elles ne se renouvelleront pas ; l'industrie de la construction navale a connu un vif essor et le travail national y a tout naturellement gagné ; enfin, les importations temporaires n'ont pas eu d'effet sensible sur le fonctionnement de la métallurgie française : ce que cette dernière a pu perdre d'un côté a été compensé par des ventes importantes.

On ne voit pas que cette lettre ait rassuré la Chambre de Joinville car le ministre reste complètement dans le vague : il ne donne pas la moindre précision chiffrée sur le volume des ventes faites à l'étranger ni sur leur destination. Les instructions données au Sous-Préfet de Wassy révèlent le fossé d'incompréhension qui se creuse entre l'administration et les maîtres de forges : elles l'invitent à faire comprendre la politique économique du gouvernement, calmer les esprits, convaincre les populations ouvrières que l'Empereur et le gouvernement n'ont d'autre but que de sauvegarder les intérêts industriels du pays « Vous devrez en un mot, rassurer les timides et imposer silence aux malveillants »[1189].

Contrairement aux avis exprimés par la Haute-Marne, le gouvernement renouvelle d'autorité le 17 octobre 1857 le décret arrivé à son terme[1190]. Cette fois, afin de prévenir de nouvelles protestations, il s'emploie à expliquer sa décision. C'est ainsi que la Chambre consultative de Joinville reçoit une longue lettre du ministre datée du 13 novembre 1857[1191]. Il dit avoir été sensible aux inquiétudes manifestées ici et là mais reprend dans leurs grandes lignes les

---

Chambre de Commerce de la Sous-Préfecture de Wassy. Ils viennent heureusement combler la lacune observée dans les archives au moins pour les années 1856 et 1857.

[1188] : A. D. Haute-Marne, 271 M 3, Sous-Préfecture de Wassy, Chambre de Commerce de St-Dizier (Affaires diverses 1848 – 1926), Chemise « Admissions temporaires : Lettre du Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics au Préfet de la Haute-Marne, Paris le 18 mai 1857.

[1189] : Ibid. : 4 juin (?) 1857, Le Préfet de la Haute-Marne au Sous-Préfet.

[1190] : Décret impérial autorisant l'importation temporaire des fontes brutes, fers en barres, 17 octobre 1857, Bulletin des Lois, n° 549, P. 883, cité dans son adresse par J. Rozet le 23 janvier 1860.

arguments de sa précédente lettre, sans donner plus de chiffres sur le montant des exportations réalisées à partir des métaux entrés au titre des acquits-à-caution ; il reconnaît que ces importations temporaires ont pu provoquer un abaissement du prix de ventes des fontes et des fers sur le marché français et qu'elles ont pu donner lieu à quelques fraudes. Mais il refuse d'aller plus loin et d'accorder le moindre crédit aux prétendus détournements frauduleux dénoncés par la Haute-Marne. Il annonce qu'il va donner satisfaction à ceux qui exprimaient ces craintes en renforçant les dispositions de contrôle déjà prévues dans le décret de 1857. Dans ces conditions, il conclut que chacun doit être rassuré : les fraudes sur les acquits-à-caution ne dépasseront pas les limites du raisonnable, l'industrie française n'aura plus à redouter d'abaissement de prix, enfin et surtout, les intérêts de la consommation seront préservés.

Réuni dans sa session de 1858, le Conseil de l'Arrondissement de Wassy, dont Jules Rozet est membre, attire une nouvelle fois l'attention du gouvernement sur les effets des décrets des 23 novembre 1853 et 17 octobre 1855[1192]. Il reconnaît que la métallurgie du département n'en a pas été très affectée jusqu'en 1857. Mais il constate que la baisse survenue en Angleterre sur les fontes et les fers bouleverse les données du problème, en sorte que les fontes britanniques arrivent à vil prix dans les fonderies haut-marnaises et que plusieurs départements se ferment aux produits de la métallurgie champenoise. Il dénonce plus vigoureusement les conséquences du décret de 1855 : les fers anglais introduits en franchise, c'est-à-dire au titre des acquits-à-caution, ne sont nullement dirigés vers les ateliers de constructions maritimes, mais font l'objet d'un trafic illicite et sont détournés vers le commerce. Selon le Conseil, le département est affecté d'une crise aussi grave que celle de 1847-1848 ; au moins cette dernière avait-elle des raisons que l'on pouvait saisir, tandis que personne ne comprend rien à celle qui se produit maintenant. La baisse est qualifiée d'inouïe, les stocks s'accumulent, la fabrication se restreint et certains hauts-fourneaux achèvent de consommer leurs matières premières avant de fermer définitivement. Le Conseil ajoute qu'un mal considérable est fait par la même occasion à la propriété forestière : que vont de devenir les taillis des immenses espaces boisés qui recouvrent le département ? Il attire aussi l'attention du gouvernement sur les conséquences sociales sur les familles ouvrières employées dans les usines et les forêts.

Après avoir signé le procès-verbal de cette session, le Sous-Préfet l'expédie au Préfet de la Haute-Marne en y adjoignant son propre rapport. Selon lui, la description de la crise faite par les conseillers est très exagérée et il ne s'agit que d'une stagnation momentanée. S'appuyant sur les statistiques de l'année 1857 et du 1er trimestre 1858, il démontre que la progression de la

---

[1191] : A. D. Haute-Marne, 271 M 3, Sous-Préfecture de Wassy, Chambre de Commerce de St-Dizier (Affaires diverses 1848 – 1926), Chemise « Admissions temporaires », le Ministre au Préfet de la Haute-Marne, 13 Novembre 1857.

[1192] : A. D. Haute-Marne, 2 N 25, Conseil de l'Arrondissement de Wassy, session de 1858.

production métallurgique haut-marnaise est en pleine ascension depuis plusieurs années et que ces « fabuleux progrès » ne se sont pas accompagnés de difficultés au moment où les décrets ont été rendus. Il conclut que les décrets de 1853 et 1855 ne sont pas à l'origine des difficultés de la métallurgie haut-marnaise et qu'il faut chercher à la crise dont elle est menacée une cause plus vraie et plus sérieuse. Mais il ne donne pas plus d'explications et laisse son destinataire sur un point d'interrogation.

d) 1859 : Le gouvernement reconnaît l'existence des abus.

L'existence de fraudes sur les importations temporaires des aciers est reconnue pour la première fois en 1859 par le Ministre et la Chambre de commerce de St-Dizier en est informée[1193].

Le Président Rozet répond à cette lettre avec un empressement évident. Sans accuser ouvertement l'administration d'avoir été complètement aveugle, il laisse tout de même entendre qu'elle s'est laissé abuser. Il profite de l'occasion pour lier le problème des aciers à celui des fontes et fers dont les trafics illicites auraient exercé une dépression équivalente à la moitié du droit d'entrée. La conséquence est que la fonte étrangère n'est plus une simple menace - comme le notait l'année précédente la Chambre consultative de Joinville - ou un redoutable concurrent sur la frontière belge. C'est à la Haute-Marne même qu'elle s'attaque maintenant : « La fonte anglaise alimente la plupart de nos fonderies, et conjointement avec les fontes belges, une partie de nos grandes forges. » Jules Rozet mesure par des chiffres la gravité de la baisse des prix sur les fontes et fers et ajoute que la sidérurgie haut-marnaise n'est pas en mesure de la suivre.

Les conséquences du trafic sur les admissions temporaires sur le prix des fontes et fers entre 1858 et 1859 selon Jules Rozet, Président de la Chambre de Commerce

(Source, A. D. Haute-Marne, Chambre de commerce, 8 M Sup 12, 22 septembre 1859)

	En Haute-Marne		A Paris
	Fontes au bois pour affinage	Fontes de 2ème fusion	Fers laminés en barres
858	138 francs la tonne	155 francs la tonne	300 francs la tonne
1859	125 francs la tonne	140 francs la tonne	260 francs la tonne

Il constate que l'effondrement du prix de la fonte est extrêmement grave pour la Haute-Marne car il s'agit de la principale activité du département. En plus, il demande qu'on n'oublie pas que, sur les plan matériel et humain, la production de la fonte et du fer est soumise à des charges beaucoup plus lourdes que celle de l'acier ou de la construction des machines. Il suffit de

[1193] : A. D. Haute-Marne, Chambre de commerce, 8 M Sup 12, lettre du Président Rozet au Ministre, 22 septembre 1859. (On trouve également ce document dans les *Mélanges Industriels*).

penser au nombre d'usines, d'ateliers, d'ouvriers et de bûcherons qu'elle fait travailler. Ce n'est pas seulement le sort de quelques usines qui est en jeu, mais celui de tout un pays et de sa population.

Jules Rozet approfondit son analyse : tant que les importations temporaires sont restées une affaire d'industriels et de professionnels de la métallurgie, elles ont été encadrées par une législation assez stricte et soumise à des contrôles vigilants. Aussi ont-elles été contenues dans des limites sinon raisonnables du moins tolérables. Mais le mal est venu quand elles sont tombées entre les mains de spéculateurs extrêmement adroits. Ceux-ci sont parvenus à contourner les règles et ont profité de ces importations temporaires sans les justifier par des commandes passées par l'étranger et sans procéder à une réexportation dans le délai légal de 6 mois. Une fois en possession des fontes ou des fers importés, ils les ont écoulés à bas prix sur le marché national en concurrence directe avec les produits français. C'est bien pour cette raison que la fraude touche de plein fouet la production des hauts-fourneaux haut-marnais.

Aussi Jules Rozet, sans remettre en cause ni critiquer les décrets de 1851 et 1853, demande dans un premier temps la suppression de celui de 1857. Sentant que c'est beaucoup exiger, il réclame seulement que les dispositions du décret de 1857 soient effectivement respectées et étendues aux fontes, fers et tôles. Il demande aussi que l'administration se livre à des contrôles bien plus stricts : pour dépister les spéculateurs, elle pourrait exiger que les bénéficiaires des admissions temporaires produisent eux-mêmes les documents nécessaires sans être continuellement obligée de leur réclamer par la suite. Sur ces derniers points, le Président offre les services des Chambres de Commerce pour seconder le Gouvernement dans sa tâche.

Selon lui, les fontes brutes ne devraient pas bénéficier du système des importations temporaires, comme certains le demandent. Les fonderies et forges situées sur les frontières septentrionales de la France y trouveraient leur compte, mais la Haute-Marne ne pourrait plus y écouler ses fontes, particulièrement celles de deuxième fusion, à cause de la baisse des prix. Si on les laisse s'effondrer, les seules solutions qui s'offriront aux maîtres de forges seront les suivantes : soit fermer les hauts-fourneaux incapables de diminuer leurs coûts, soit prendre acte de l'avilissement de la propriété forestière et en accepter les conséquences logiques, c'est-à-dire le déboisement et la mise en culture, soit encore réduire les salaires au détriment de la population ouvrière. Jules Rozet prévient solennellement le Ministre que le trafic des acquits-à-caution met en jeu l'existence même de la sidérurgie haut-marnaise et que les conséquences sociales en seraient incalculables.

La bonne volonté affichée par le gouvernement pour réprimer les abus des admissions temporaires et les efforts de modernisation accomplis dans les usines amènent les maîtres de forges haut-marnais à aborder l'année 1860 avec une certaine confiance. Deux autres faits vont

dans le même sens. D'une part, le mouvement protectionniste vient d'enregistrer un nouveau succès[1194] à la Chambre des Députés contre le libre-échangisme, d'autre part, l'Empereur lance publiquement un ambitieux plan de Travaux publics sous le nom de « Programme de la Paix » pour mettre les régions métallurgiques françaises en état de résister à la concurrence étrangère par la construction de voies de communication modernes et variées. Mais les maîtres de forges ignorent que le gouvernement a décidé de contourner la voie parlementaire pour établir le libre-échange. Aussi, sont-ils stupéfaits d'apprendre par des voies détournées que l'Empereur a engagé des discussions secrètes en vue d'un traité de commerce avec l'Angleterre.

3°) L'établissement du libre échange et du régime de l'Identique (1860-1862).

On apprend en effet dans les premiers jours de janvier 1860 par des articles de la presse britannique que des négociations secrètes sont en bonne voie d'achèvement. Le bruit court que les droits sur les fontes et les fers étrangers seraient abaissés d'un quart et même d'un tiers. La surprise est complète et l'événement sera qualifié de « Coup d'État », l'expression étant reprise par Stephen Smith et Alain Plessis[1195]. Le Président Rozet écrit aussitôt à l'Empereur pour expliquer que la libre introduction de ces produits condamnerait à la ruine et même à la disparition l'industrie française de la fonte et du fer qui marche au charbon de bois, en particulier en Haute-Marne[1196].

a) Les difficultés haut-marnaises : des explications contradictoires (1860-62)

L'effet des traités de commerce[1197] parait désastreux en Haute-Marne. Le Baron Duval de Fraville, propriétaire du haut-fourneau de Condes, (près de Chaumont), s'apprête à le fermer dans un délai de deux ou trois ans[1198]. Les maîtres de forges sont consternés à l'idée de voir la valeur de leur capital forestier s'effondrer[1199]. Certains, après avoir fait leurs calculs, en concluent que la fabrication de la fonte et aussi celle du fer n'ont plus aucun avenir dans le département, comme le rapporte J. Rozet au nom de la Chambre de Commerce dans une lettre au Préfet datée du 12 mars 1860[1200]. Dans ces conditions, autant aller s'installer sur les côtes de la Manche pour recevoir à

[1194] : Michael Stephen SMITH, *Tariff Reform in France 1860-1900*, Londres, 1980, 272 p., p. 35 : « Indeed, they [the protecionists] blocked many of Napoléon III's efforts to legislate tariff liberalization in the 1850s and even appeared to have reversed the trend toward freer trade by 1859 (…). »

[1195] : - Alain PLESSIS, « De la fête impériale au mur des fédérés », *Nouvelle histoire de la France comtemporaine*, Editions du Seuil, 1979, p. 196.

- Dans son discours au Corps législatif du 18 mai 1868, le Baron Auguste Lespérut dira que le Traité de commerce a été aussi funeste pour la France que la Révocation de l'Edit de Nantes.

[1196] : *Mélanges Industriels*, Jules ROZET, « Adresse à l'Empereur au sujet d'un projet de traité de commerce entre la France et l'Angleterre », 23 janvier 1860.

[1197] : Les traités de commerce concernant le plus la Haute-Marne sont signés avec l'Angleterre (23 janvier 1860) et avec la Belgique (mars 1861).

[1198] : Archives privées, Mémoires du Baron Duval de Fraville.

[1199] : Jean Bernard SILLY, « La sidérurgie française et les traités de 1860. » *R.H.S.*, Tome IV, janvier-mars 1963, p. 5.

[1200] : A. D. Haute-Marne, 215 M 4, Chambre de Commerce, 12 mars 1860.

bas prix la fonte anglaise et la transformer sur place en fer avant de rapatrier ce fer brut en Haute-Marne pour le dénaturer.

Face à ces réactions exprimées à chaud, l'Ingénieur des Mines de la Haute-Marne, au retour d'une tournée dans les forges de la région, fait un rapport rassurant au Préfet. Pour lui, les prétendus projets de s'installer au bord de la Manche n'ont pas le moindre sens : « On ne conçoit pas comment une supposition aussi peu motivée a pu être faite, même par des personnes qui auraient voulu jeter le trouble dans les esprits. » Il montre que le chômage n'a nullement touché les établissements métallurgiques, contrairement aux prévisions catastrophistes. Cependant, ces réactions irraisonnées donnent la mesure du trouble et du mécontentement qui viennent de gagner la Champagne. L'Ingénieur des Mines s'emploie à démontrer que la cause du mal n'est pas à mettre au compte des fers anglais car leur qualité ne vaut pas celle de la Haute-Marne. Il faut la chercher en Lorraine où les hauts-fourneaux deviennent des concurrents de plus en plus efficaces. La Haute-Marne peut tout de même garder des positions grâce au soin qu'elle apporte à ses productions. L'Ingénieur va même jusqu'à dire que le courant pourrait s'inverser entre l'Angleterre et la France pour certains produits spécifiques comme le fil de fer et la verge ronde que le département fabrique en grande quantité et dont il salue la perfection et qu'on s'applique encore à améliorer[1201]. Ces éloges ne l'empêchent pas de se réjouir d'une baisse des prix devant profiter aux consommateurs et réduire les bénéfices excessifs trop longtemps encaissés par les maîtres de forges.

Tout en continuant de prendre pour cible les décrets et le Traité de commerce, les maîtres de forges acceptent de reconnaître que le nouveau régime douanier n'est pas la source unique de leurs maux ; ils comprennent, comme le note l'Ingénieur des Mines, que le manque de débouchés et la concurrence intérieure sont la source de leurs difficultés et que les prix très bas auxquels sont tombés les fers français annulent le danger représenté par les fers étrangers sur le marché national.

En public cependant, il reste de bon ton de critiquer les décrets et les traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique et on est assuré d'en recueillir du succès. Lors de la clôture de l'Exposition de St-Dizier d'octobre 1860, Jules Rozet s'en prend vigoureusement à la « Secte libre-échangiste ». Il concède que l'objectif, fort louable, de ce mouvement est de parvenir à améliorer les conditions de vie des Français en établissant « la vie à bon marché »[1202]. Mais si les consommateurs ont, paraît-il, tout à y gagner, les conséquences peuvent être extrêmement négatives pour les producteurs dont beaucoup se voient réduits du jour au

[1201] : A. D. Haute-Marne, 5 J 141 : Rapport de l'Ingénieur des Mines de Haute-Marne au Préfet, 5 avril 1860. (Ce compliment salue peut-être de manière anonyme le travail accompli au Clos Mortier par Rozet et les frères Bonnor).
[1202] : On comprend au passage que l'enseigne du grand magasin de Paris créé en 1852 est plus qu'une simple raison sociale ou une sorte de slogan publicitaire, mais le moyen de désigner le Libre-échangisme à la vindicte publique.

lendemain à la ruine par l'irruption de produits moins chers venus d'on ne sait où. Et Jules Rozet de clamer que la vie à bon marché n'est d'aucun intérêt quand elle doit se payer par la fermeture des usines et le chômage. Le Président de la Chambre réaffirme son attachement à la liberté, mais à condition de ne pas confondre liberté civile et liberté commerciale si cette dernière veut dire que l'on peut faire tout et n'importe quoi.

Enfin, il tente de démontrer que l'Empereur représente le dernier rempart de l'industrie menacée de disparition : contre les abus du Libéralisme, Napoléon III aurait imposé le maintien d'un certain nombre de droits protecteurs et promis de faire construire des voies ferrées et fluviales pour mettre les usines en état de résister à la concurrence étrangère et conserver leurs ouvriers au travail[1203]. La suite des événements semble donner raison à Jules Rozet ; on sait que dès l'année suivante, le Canal de la Haute-Marne est reconnu d'utilité publique (17 juillet 1861). Les félicitations affluent en direction de Jules Rozet pour sa contribution à ce succès et la reconnaissance de la population bragarde monte vers l'Empereur dont l'intervention paraît avoir été décisive dans la rapide conclusion de cette affaire. Jules Rozet se tiendra pendant plusieurs années à l'opinion lui faisant considérer l'Empereur comme le seul personnage capable de prendre en compte les intérêts matériels et humains des régions industrielles menacées par l'application rigoureuse des théories du Libre-échange et la priorité absolue donnée à l'abaissement des prix au bénéfice de la consommation.

b) Du régime de l'Identique à celui de l'Équivalent (1862)

C'est dans l'indifférence que paraît au mois de février 1862 un nouveau décret sur les admissions temporaires : désormais l'usine qui importe des matières premières ou des matériaux faiblement élaborés n'est plus obligée d'exporter les produits qui en proviennent directement. Il lui suffit d'exporter « l'équivalent » et non plus « l'identique »[1204]. Destiné à développer le « travail national », ce décret impérial autorise l'importation, en franchise de droits, des fontes, fers, destinés à être réexportés après avoir été convertis en navires et bateaux en fer, en machines et en appareils divers ; il ne provoque sur le moment aucune réaction d'hostilité de la part de la Chambre de Commerce de St-Dizier.

[1203] : Michael Stephen SMITH estime que l'annonce de ce programme a reçu un écho très favorable dans la population française et qu'elle a privé les protectionnistes du soutien populaire nécessaire pour agir efficacement contre le Traité de commerce franco-anglais.

[1204] : Comité des Forges, 50ème anniversaire 1864-1914, *La sidérurgie française* : Décret sur les admissions temporaire du 15 février 1862.

V/ LA LUTTE CONTRE LE LIBRE-ÉCHANGE

1°) Obtenir les chiffres des admissions temporaires

Ce dont s'inquiète le Président Rozet, c'est la prolongation des manœuvres douteuses auxquelles donne lieu le système des importations en franchise. L'administration vient, il est vrai, de faire procéder en février 1862 à une nouvelle enquête auprès des Chambres de Commerce. A la suite de quoi, le Ministre a adressé à ces dernières une circulaire annonçant sa ferme volonté de faire respecter les dispositions relatives à la réexportation des produits importés à titre temporaire (mai 1862)[1205].

Mais cela ne suffit pas à rassurer la Haute-Marne : selon la Chambre, les introductions de métal étranger sont beaucoup plus importantes qu'on ne le dit officiellement. L'administration est accusée de camoufler la vérité et d'empêcher qu'elle soit connue. L'année précédente, vingt-six maîtres de forges et marchands de fer ont envoyé une pétition au Sénat pour obtenir que le décret de 1857 soit modifié de manière à prévenir les abus auxquels il a donné lieu. Ce document, daté du 31 mai 1861, n'a toujours pas été remis aux Sénateurs. Il ne le sera que le 28 février 1863 et il sera présenté de manière à faire croire que le trafic des acquits-à-caution est si peu important que les plaintes des pétitionnaires sont disproportionnées et ne peuvent être raisonnablement prises en considération[1206]. Pour sa part, l'administration des Douanes démontre que l'agitation entretenue contre le régime douanier n'a pas de fondement sérieux : elle prouve à l'aide de ses propres statistiques que les importations de fontes et fers anglais se limitent à des quantités négligeables et même en diminution : ce n'est donc pas avec des tonnages aussi insignifiants que la sidérurgie française risque de disparaître.

Mais la Haute-Marne ne croit pas à ces affirmations lénifiantes. Tout un chacun reste convaincu que des quantités bien plus importantes entrent en France grâce aux détournements opérés sur les admissions temporaires[1207]. *L'Ancre* ne cesse de réclamer les chiffres concernant plus particulièrement les importations en franchise : pourquoi les Douanes les cachent-elles, s'ils ne correspondent qu'à des quantités peu considérables, et pourquoi ne les publient-elles pas ? En 1864, cette administration se résout enfin à communiquer les statistiques des métaux importés après avoir dûment payé les droits, mais aussi des métaux introduits sous le régime des acquits-à-caution.

L'Ancre les publie aussitôt dans son numéro du 17 juillet 1864, satisfaite de se voir donner raison. Selon le périodique bragard, les statistiques, telles qu'elles étaient publiées

---

[1205] : A. D. Haute-Marne, Chambre de Commerce, 8 M Sup 2 et 12 et 13 novembre 1867, 8 octobre 1868.

[1206] : *Mélanges industriels*, Jules ROZET, « Mémoire à l'Empereur sur la situation de l'industrie métallurgique dans la Haute-Marne et particulièrement sur les acquits à caution », 13 novembre 1867.

[1207] : Aux yeux de la Haute-Marne métallurgique, cette question des admissions temporaires et des fraudes auxquelles elles donnent lieu est beaucoup plus importante que l'abaissement des droits, ce qui n'apparaît pas à la

auparavant, laissaient croire que le total des importations de fontes des cinq premiers mois de l'année courante, ne dépassaient pas 17.000 tonnes. Le chiffre réel était beaucoup plus élevé puisqu'il fallait y ajouter 46.000 tonnes importées en franchise, ce qui faisait un total général de 63.000 tonnes. Ainsi les informations fournies jusque là par l'administration induisaient le public en erreur en lui faisant croire que les importations étaient en diminution : c'était vrai pour les importations soumises au paiement des droits, mais totalement inexact si l'on tenait compte des admissions en franchise, celles-ci ne cessant d'augmenter à un rythme très rapide.

Ainsi, le danger dénoncé en Haute-Marne est bien réel. Il ne cesse de s'aggraver, comme on peut s'en rendre compte non seulement par les rapports et les protestations émanant de l'assemblée de maîtres de Forges de Champagne et de la Chambre de Commerce de St-Dizier à partir de 1867 mais encore par la correspondance entretenue avec les maîtres de forges d'une autre région menacée, la Comté[1208]. Les abus nés du système des acquits-à-caution et du régime de l'Équivalent sont dès lors attaqués de manière bien plus énergique. Jusqu'ici les conditions empêchaient les protectionnistes de mobiliser leurs forces ; maintenant, le droit d'interpellation (établi en 1867), permet de critiquer la politique économique du gouvernement. La dépression industrielle amorcée la même année alimente le mouvement et lui redonne de l'audience. Au printemps 1868, Pouyer-Quertier, un des leaders du Mouvement protectionniste, interpelle le gouvernement et accuse les traités de commerce d'être la cause de la crise industrielle[1209].

2°) Dévoiler des abus sur les admissions temporaires

Un mémoire est présenté sur cette affaire par Claude-Stanislas Simon, maître de forges au Clos Mortier, à l'assemblée des maîtres de forges de Champagne le 12 novembre 1867. Il reconnaît que les principes de base du système des acquits-à-caution sont bons dans la mesure où ils contribuent à développer le travail national. Si ce n'étaient les abus auxquels ils ont donné lieu, il n'y aurait pas motif à revenir dessus. Mais Simon reproche au gouvernement d'avoir cédé aux revendications de certains groupes industriels, mécontents de ne pas pouvoir profiter du nouveau système ; selon eux, celui-ci avantageait les régions proches des frontières et pénalisait celles qui en étaient éloignées (tout le monde comprend qu'il s'agit des établissements du Midi).

Il dénonce également les tarifs de prix de transport établis de connivence entre ces mêmes établissements et les compagnies de chemin de fer. Cette combinaison favorise en effet la pénétration des produits métallurgiques étrangers à l'intérieur de la France, et pas seulement dans

---

lecture de l'ouvrage de Michael Stephen SMITH, sauf quand il indique que nombre de métallurgistes français en demandaient la fin (p. 104).

[1208] : A. D. Haute-Marne, Chambre de Commerce, 8 M Sup 12, année 1868, dossier n°2 : «Mémoire sur les acquits-à-caution du Syndicat des Maîtres de forges de Comté », 2 février 1868, signé Fréd. Stroll. (Il est fait référence dans ce mémoire à une pétition adressée par les Maîtres de forges du Nord en janvier 1867).

[1209] : Michael Stephen SMITH, op. cit, p. 36.

les régions frontalières ou côtières ; elle trouve son aboutissement en facilitant l'exportation des produits métallurgiques français présentés à la frontière au titre de l'Équivalent. Il s'en prend donc au régime de l'Équivalent et aux tarifs préférentiels accordés par les compagnies de chemin de fer qui laissent la métallurgie traditionnelle et la Haute-Marne sans défense tandis que prospèrent et s'enrichissent les établissements tels Le Creusot et la Société Cail.

Transmis à la Chambre de Commerce, ce mémoire sert de base au texte de Jules Rozet qui le reprend, le développe, y ajoute quelques passages et l'adresse à l'Empereur le 13 novembre 1867[1210]. Ce qui indigne le plus le Président de la Chambre est que certains produits, prétendument élaborés à partir de métal étranger et réexportés, ont en fait un degré de fabrication moins avancé que celui des matières premières soumissionnées à l'entrée :

Exemples d'abus enregistrés sur le régime de l'Équivalent selon Jules Rozet
(Source : Mélanges Industriels, Adresse à l'Empereur, 13 novembre 1867)

Produit importé en franchise pour être transformé et valorisé en France	Prix/tonne	Produit présenté à l'exportation au titre de l'Équivalent	Prix/ tonne
Fer de Suède au charbon de bois	200 francs	Rails français en fer puddlé	180 F
Aciers fins	1.800 à 2.000 F	Aciers communs	5 à 600 F
Fer double X étranger		Fil télégraphe français	
Fil de fer 1ère qualité pour élastique		Pointes de Paris en fer au coke	

Jules Rozet dénonce un second abus, utilisé moins par les professionnels de la métallurgie que par des hommes d'affaires habiles : ces « spéculateurs », comme il les appelle, introduisent des fontes en franchise de droits de douane et les vendent à bas prix le plus près possible de la frontière du Nord ou du Nord-Est de la France ainsi que des côtes de la Manche. Puis ils exportent des produits métallurgiques finis français vers les pays voisins de la France, mais du côté de la frontière sud. De la sorte, ils économisent les frais de transport qu'ils auraient été obligés de supporter en payant la traversée de la France.

Jules Rozet souligne qu'en leur temps, les décrets ont été présentés à l'opinion comme devant suppléer à une prétendue insuffisance de la production française. Maintenant que la métallurgie nationale a amplement démontré sa capacité à répondre en quantité et en qualité à la demande, les importations se justifient d'autant moins qu'elles viennent concurrencer directement la production française et retirer du travail aux établissements français et à leurs ouvriers. Sans remettre en cause le libre-échange ni exiger le retour du régime protecteur, Jules Rozet conclut ainsi son adresse au chef de l'État : la métallurgie haut-marnaise est au bord du gouffre, son ultime recours réside en la personne même de l'Empereur. Il rassemble dans un même faisceau les axes principaux de revendication des forges haut-marnaises : le salut ne peut venir que de la

[1210] : On trouve ce texte dans les registres de la Chambre de Commerce et dans les *Mélanges industriels*, ils présentent quelques différences entre eux, mais secondaires.

construction de voies de communication, de la réduction des tarifs des chemins de fer et surtout de la suppression du « trafic illicite des acquits-à-caution ». Après avoir rappelé l'Empereur à ses promesses - faire régner la paix et donner aux régions éloignées des gisements houillers les moyens de soutenir la concurrence - et à ses devoirs de souverain – protéger les régions et les populations menacées -, il demande solennellement la révocation « des décrets désormais inutiles et source d'intolérables abus ». Il termine par une envolée au style lyrique et dramatique :

« Nous ne sommes plus au temps où le représentant d'une nation vaincue, après avoir adressé au Sénat Romain, une plainte un peu trop sincère, offrait sa tête en expiation de sa franchise. L'Empereur aime la vérité, nous n'avons pas craint de la lui montrer dans ses détails les plus navrants. Il écoute la plainte et compatit à la souffrance ; nous lui avons fait entendre le cri de la douleur. Il s'attache à soulager toutes les misères ; nous lui disons, en empruntant les paroles que les Apôtres du Christ, menacés de mort, adressaient à leur divin maître :

« Sauvez-nous, Seigneur ! Nous périssons ! » »

Encore faut-il disposer d'un messager adéquat pour placer cette adresse sous les yeux de l'Empereur. Sur les conseils d'Auguste Lespérut, Jules Rozet le trouve en la personne du général Frossard[1211]. Président du Conseil général de la Haute-Marne depuis 1859, ce dernier fait partie des proches de l'Empereur : Aide de Camp de Napoléon III, membre de la Commission mixte des Travaux publics et de l'Artillerie, il vient d'être nommé chef de la Maison militaire et Gouverneur du Prince impérial par décret du 15 mars 1867[1212]. Autant dire qu'il a la confiance de l'Empereur. Il utilise opportunément sa position pour remettre la lettre du Président de la Chambre de commerce en bonnes mains[1213].

A la lecture d'une telle littérature, on peut penser qu'elle dépasse les bornes de la bienséance, frise le ridicule et décourage les esprits les mieux disposés. Mais on peut aussi estimer que l'Empereur ne peut rester insensible à cet étalage de souffrances, à la franche sincérité du rédacteur ainsi qu'au rappel du souverain à ses devoirs fondamentaux. On peut douter que Napoléon III ait lu, comme l'affirme le général Frossard, d'un bout à l'autre ce mémoire interminable et abusivement souligné[1214]. L'important n'est pas là : d'une part la

[1211] : Auguste Lespérut prend l'initiative recourir aux services du général Frossard. Très absorbé par ses nouvelles responsabilités, ce dernier ne perd pas de vue les intérêts de la Haute-Marne métallurgique : Saint Cloud, 23 novembre 1867, le général Frossard, Gouverneur de la maison du Prince impérial, à Auguste Lespérut : « Mon cher collègue, vous avez raison, mes fonctions nouvelles m'ont éloigné forcément de mes amis et j'en ai éprouvé un vif regret. Vous ne pourriez croire, notamment, combien j'ai été affligé de n'avoir pu assister à la session de notre conseil général. Quand le jeune prince sera réinstallé à Paris, je retrouverai heureusement un peu de liberté (...). Et cependant je serais bien aise de répondre à votre appel et de voir avec vous ce mémoire sur la situation des industries métallurgiques du département. » (Archives de la famille Lespérut).

[1212] : Jean-Marie CHIROL, *251 personnages du Pays haut-marnais* », Langres 1983.

[1213] : Paris, 26 novembre 1867, A. Lespérut à Jules Rozet : « J'ai vu ce matin le général Frossard à Saint-Cloud. Il veut bien se charger de remettre lui-même le mémoire à l'Empereur et d'appeler toute l'attention de S. M. sur ce document. » Archives de la famille Lespérut.

[1214] : L'adresse de Jules Rozet s'étale sur 13 pages du grand registre des délibérations de la Chambre de Commerce (de la page 302 à 315). La longueur excessive de l'exposé, la multiplication des arguments et l'abus du soulignement

supplique remplit son objectif puisqu'elle parvient à émouvoir le cœur de Napoléon III, d'autre part l'Empereur donne des ordres. En effet, quelques jours après (le 18 décembre 1867), le Général Frossard informe le député de la Haute-Marne, Auguste Lespérut, que l'Empereur a remis au ministre le mémoire de la Chambre de Commerce de St-Dizier avec la recommandation la plus précise de s'occuper efficacement de ces questions.

Les résultats de cette intervention ne sont pas négligeables, même s'ils en sont pas tout à fait à la hauteur de ceux que l'on espérait. La bonne nouvelle est que le principe du prolongement du canal de la Haute-Marne est en bonne voie d'acceptation. Du côté des acquits-à-caution en revanche, la situation ne semble pas devoir évoluer. Auguste Lespérut explique à son beau-frère Jules Rozet qu'à Paris, personne ne croit au bien-fondé de la position de la Haute-Marne sur ce sujet[1215].

Pourtant, le ministre lui-même commence à s'inquiéter du comportement de certains constructeurs ; utilisant les dispositions du décret du 15 février 1862, ils importent des métaux sans taxe, les travaillent à bon compte mais n'exportent absolument rien, même au bout de plusieurs années. Sur proposition du Comité des Arts et Manufactures, il décide de fixer le délai de rigueur à trois ans[1216]. Mais cela ne change rien au fond de la question et Peltereau-Villeneuve, propriétaire et exploitant des forges de Donjeux, Président de la Chambre consultative de Joinville, constate que le mouvement libre-échangiste est toujours aussi puissant et qu'en outre l'objectif avoué de M. Chevalier est de faire sauter les dernières barrières douanières même si certaines régions industrielles doivent en pâtir, la Haute-Marne étant au nombre de celles-ci : « Dans la pensée du gouvernement, notre département est condamné à mourir : *morituri sumus* »[1217].

3°) La dénonciation des contradictions de l'argumentaire officiel

Dans son mémoire à l'Empereur, Jules Rozet s'exclame avec son franc-parler : « Que de contradictions, Sire ! Et quel abandon des intérêts véritablement français ! »

---

contribuent à lasser le lecteur et ne le guident pas vers les idées essentielles. Aussi Auguste Lespérut demande-t-il à Jules Rozet de lui envoyer un condensé de son texte en huit à dix 10 lignes : « Vous pourriez le résumer à peu près ainsi : la Chambre de Commerce, après avoir appelé l'attention de l'empereur sur l'effrayante situation de la métallurgie française, et notamment celle de la Champagne, propose comme moyens principaux : l'achèvement de certains canaux, leur amélioration (...) et la suppression des acquits à caution établis contrairement à la loi.»

[1215] : Archives de la famille Lespérut : lettre de Lespérut à Rozet, 19 déc. 1867 : « Mr Forcade de la Roquette m'a dit qu'il était chargé d'examiner toutes ces questions à fond, que déjà il m'avait accordé le canal qui était chose bien arrêtée dans sa pensée (…) mais que, pour les acquits, il ne promettait rien, bien persuadé que nous étions dans l'erreur : telle est malheureusement la position de tous ceux qui l'entourent. »

[1216] : A. D. Haute-Marne, 8 M Sup 12, Lettre du ministre, 8 octobre 1868.

[1217] : Archives de la famille Lespérut : lettre de Peltereau-Villeneuve, Président de la Chambre consultative de Joinville à A. Lespérut, député de la Haute-Marne, 8 février 1868, au sujet de la discussion sur le trafic des acquits à caution au Sénat : «Vous paraissez croire que nous avons gagné la bataille moralement ; je suis loin de partager votre avis ; je crois que nous sommes sortis de la lutte plus meurtris et plus menacés que jamais. Personne n'a osé attaquer les doctrines des libre échangistes, personne n'a osé protester contre les paroles de Mr Chevalier qui a déclaré que les droits de douane encore existants n'étaient qu'une tolérance qui devait disparaître. Jamais, selon moi, les doctrines du libre échange ne se sont affirmées d'une façon plus énergique sans rencontrer un contradicteur. »

Il attire l'attention sur l'énorme décalage existant entre les intentions avouées de la politique officielle et les effets pervers subis par de nombreuses régions françaises sur le plan industriel et humain. Pourquoi, après avoir proclamé dans les sphères gouvernementales que le temps du fer au bois était révolu et ouvrait celui du fer à la houille, fait-on entrer en France tant de fer au bois suédois ou allemand ? Pourquoi, après avoir assuré que les admissions temporaires allaient développer le travail national, voit-on les ouvriers français frappés dans leur travail par l'introduction des fers au bois étrangers dont chacun sait que l'élaboration nécessite trois fois plus de main d'œuvre que le fer à la houille ? C'est donc le travail national qui est atteint quand on préfère le fer au bois étranger[1218].

L'Ancre donne à ce propos des informations qui renforcent l'irritation des maîtres de forges en exposant que les introductions de fer de Suède sont beaucoup plus importantes qu'on ne pouvait le supposer[1219] : rien que de 1864 à 1866, elles sont passées de 7.125 à 11.215 tonnes. Et encore ce chiffre ne concerne-t-il que les quantités déclarées aux bureaux des Douanes françaises. *L'Ancre* estime que des quantités équivalentes entrent en France après avoir subi au préalable un minimum d'élaboration en Angleterre ou en Belgique.

Jules Rozet saisit l'occasion de s'en prendre au régime douanier dans son ensemble, non pas seulement aux abus qu'il engendre mais à ses dispositions elles-mêmes. Les traités de commerce ont établi les droits à payer sur les fers au bois et les fers à la houille à 6 F les 100 kg. Cette somme uniforme est source d'inégalité, car elle augmente le prix du fer à la houille de 30 % mais seulement de 15 % le prix du fer au bois. En conséquence, les fers au bois étrangers, même en payant les taxes, pénètrent facilement en France car le barrage de 15 % n'est pas suffisant pour les arrêter. A ceux-ci s'ajoutent les fers au bois officiellement introduits au titre de l'Équivalent, donc sans taxe, mais écoulés et consommés en France sans être réexportés. Ensemble, ils mettent à mal les établissements français, même ceux qui tentent de survivre en trouvant des capitaux pour se moderniser et qui bénéficient de la proximité des forêts, des voies de communications ou des marchés de consommation[1220]. Et Jules Rozet de dresser la liste des régions sinistrées : la

---

[1218] : - Louis ANDRE, « L'industrie métallurgique en Haute-Marne au XIXe siècle », art. cit. : Les statistiques montrent que le nombre des foyers d'affinage est en chute pendant la décennie 1860.

- Jean Bernard SILLY, « La sidérurgie française et les traités de commerce de 1860 », *R.H.S.*, Tome IV, 1963, janvier-mars 1963 : Les industriels des régions métallurgiques forestières disent que l'arrêt de leurs usines ne lèserait pas seulement quelques familles, mais la substance même du pays. Pour la Franche-Comté, on calcule qu'on perdrait 19.835.000 F de salaires et 10.300.000 F pour la propriété foncière. Les industriels de Champagne et de Franche-Comté mettent bien en avant ces conséquences dramatiques pour des régions entières.

- Archives de la famille Lespérut, lettre de Peltereau Villeneuve à A. Lespérut, 8 février 1868 : « Si Mr le ministre et Mr de Buttenval voyaient ces hommes jeunes qui viennent mendier à nos portes, faute d'ouvrage, s'ils ne sont pas sans pitié, ils éprouveraient comme nous des sentiments de commisération, et peut-être comprendraient-ils que la législation qui amène de pareils résultats n'est pas aussi digne d'éloges qu'ils le proclament. »

[1219] : *L'Ancre*, 25 juin 1868.

[1220] : A. D. Haute-Marne, 8 M Sup 2, Pétition du Comité des forges de Champagne et de la Chambre de commerce, 8 octobre 1868.

Bretagne, le Périgord et le Limousin où la fabrication du fer au bois a cessé d'exister, la Champagne, la Franche Comté et le Berry où elle serait à la veille de disparaître[1221].

4°) Réfuter les reproches de routine

La Haute-Marne est maintenant en état de répondre aux accusations de routine proférées depuis quelque temps contre la métallurgie traditionnelle de la Haute-Marne et des régions forestières. M. Reverchon, Directeur de la Compagnie des Forges d'Audincourt, membre du Conseil Général du Jura, explique au public du Meeting de St-Dizier (décembre 1869) comment sont élaborés les fers suédois[1222], les plus dangereux concurrents des fers fins français, et pourquoi ils pénètrent en France. Non seulement il réfute les accusations de retard technique mais encore il les renverse. Il s'appuie pour cela sur une note rédigée par l'ingénieur Mathis à l'intention du Ministre des Affaires Étrangères et publiée dans les Annales des Mines, 3ème livraison de 1868, pages 463 et suivantes. Selon cet ingénieur, les Suédois sont fort en retard sur les Français pour la consommation de charbon de bois. Mais comme le prix unitaire du combustible minéral est beaucoup plus faible chez eux, c'est le prix total qui fait la différence avec la France : 48 francs au lieu de 140.

Quantité et prix du charbon
utilisé en Suède et en France pour élaborer 1 tonne de fer
(Source : Discours de M. Reverchon au Meeting de St-Dizier (Décembre 1869)
A.M. St-Dizier, Dossier « Clos Mortier ».

Pays	Suède	France
Quantité	3.200 kg	2.000 kg
Prix unitaire	15 francs	70 francs
Prix à la tonne de fer	48 francs	140 francs

On touche là au problème du coût de la main d'œuvre : le salaire horaire étant plus bas dans ce pays qu'en France, la journée de travail étant de 12 heures au lieu de 9, le coût salarial est environ trois fois moins élevé en Suède[1223]. Ainsi, la comparaison des conditions techniques et sociales de la fabrication des fers au charbon de bois fait-elle ressortir l'avance technique et sociale des forges françaises et explique le faible coût des fers suédois.

[1221] : A. M. St-Dizier, 2 F 5716 : Jules ROZET, *Discours sur le Libre échange et la liberté commerciale prononcé au Meeting de St-Dizier le 19 décembre 1869*.

[1222] : A. M. St-Dizier, 2 F 5716 : Il s'agit ici de ceux qui sont obtenus par la méthode comtoise, « la meilleure du pays ».

[1223] : Reverchon ne remet absolument pas en cause la législation sociale française, au contraire, mais explique que la longueur de la journée de travail et la faiblesse des salaires en Suède ne permet pas à la métallurgie au charbon de bois de lutter à armes égales avec ce pays : « Chez les Suédois, pour le travail dans les mines, d'après l'ingénieur Mathis, la journée de 12 heures est payée de 1 fr. à 1fr 50. Chez nous, la journée de 9 heures est payée 3 fr., ce qui correspond à 4 fr. pour celle de 12 heures. C'est le triple de la journée en Suède, et ce qui est un bienfait pour notre classe ouvrière, ce qui est un honneur pour la France (car le degré de liberté et de civilisation d'un pays se mesure économiquement au taux du salaire de l'ouvrier) devient une entrave pour la lutte qu'on nous force à soutenir contre l'étranger. »

Prix comparé de la main d'œuvre dans les mines de Suède et de France *(Source : Discours de M. Reverchon au Meeting de St-Dizier (Décembre 1869)* *A.M. St-Dizier, Dossier « Clos Mortier ».*		
	Suède	France
Salaire de la journée de travail	1 franc à 1, 10	3 francs
Durée de la journée de travail	12 heures	9 heures
Prix de 12 heures de travail	1 franc à 1, 10	4 francs

De plus, il faudrait parler du transport. Il se fait par bateau à vapeur de Stockholm jusqu'en France à un prix très inférieur à celui que doivent supporter bien des forges françaises très éloignées des lieux de consommation[1224].

Malgré la pertinence de cette démonstration, l'image péjorative laissée par les accusations d'incapacité et de routine restera attachée aux forges au bois pendant plus d'une centaine d'années et sera reprise même en Haute-Marne de manière quasi automatique jusqu'à ce que les recherches effectuées dans le dernier tiers du XXe siècle sur la consommation du combustible végétal viennent corriger ce jugement polémique.

5°) Les Protectionnistes contre le « Cosmopolitisme »

Au mois de février 1868, le Président de la Chambre consultative de Joinville indique la voie à suivre en conseillant de rassembler dans un front uni tous ceux qui souffrent du Libre échange et peuvent s'exprimer par le relais d'une vingtaine de Chambres de Commerce : « Nous serons forts et on nous écoutera. »[1225] Des initiatives sont prises dans ce sens en Haute-Marne. Déjà dans le domaine des canaux, le Président Rozet avait envoyé le Secrétaire de la Chambre de Commerce participer aux réunions où se trouvaient représentées toutes les régions qui, du Nord à l'Alsace, avaient intérêt à voir s'améliorer l'efficacité des voies fluviales.

Utilisant le ressentiment croissant des industriels et des populations ouvrières, Pouyer-Quertier, un des chefs du mouvement protectionniste, sillonne la France pour mobiliser les esprits. De son côté, depuis 1867, Auguste Lespérut prend contact avec Thiers et l'incite à s'intéresser à cette question[1226]. Le meeting tenu à St-Dizier en décembre 1869 sur la question des acquits-à-caution et du régime douanier se situe dans ce mouvement de protestation nationale. Le Comité des forges de Champagne invite à ce rassemblement tous ceux qui combattent la politique gouvernementale, ce qui explique que la présidence d'honneur a été offerte à Thiers et pourquoi les grandes entreprises modernes et capitalistes ne sont pas

[1224] : Michael Stephen SMITH,op. cit., p. 100.
[1225] : Archives de la famille Lespérut : lettre de Peltereau-Villeneuve à A. Lespérut, 8 février 1868.
[1226] : Archives de la famille Lespérut : Paris 15 décembre 1867, lettre de Lespérut à Wendell : «Mon cher ami, Mr Thiers m'a dit confidentiellement qu'il comptait bientôt traiter les questions commerçantes, et surtout les questions métallurgiques. Il m'a prié de vous écrire de sa part, et de vous engager à m'adresser pour lui quelques renseignements à ce sujet. Voyez, mon cher ami, si vous auriez quelque chose à lui apprendre sur l'état de cette industrie depuis le traité de commerce jusqu'à ce jour, sur le passé, sur le présent et sur les acquits à caution, et une note très courte mais très précise, comme tout ce que désire Mr Thiers, lui suffirait.»

représentées[1227]. Cette réunion, organisée par le Secrétaire de la Chambre de Commerce[1228], ponctuée par les discours d'Auguste Lespérut, Claude Stanislas Simon et Jules Rozet, condamne le Libre échange à cause des abus auquel il donne lieu et des ruines qu'il provoque.

De ce meeting, on retiendra ici deux faits. D'abord, les régions et les industries qui subissaient jusqu'alors le Libre échange chacune de leur côté prennent conscience de leur force dans une même réprobation du « Cosmopolitisme ». Et Jules Rozet de s'écrier : « Que sur notre propre sol, nous soyons battus par les Anglais, nos libre-échangistes n'en prennent aucun souci. Ne se font-ils pas gloire d'être cosmopolites, c'est-à-dire d'avoir pour patrie le globe, d'embrasser du même amour tout le genre humain ! ». Le Président de la Chambre consultative de Joinville ne disait pas autre chose en affirmant que régime douanier rendait la France « solidaire de toutes les crises commerciales du monde entier »[1229]. Sur ce point, Jules Rozet prend garde de ne pas mettre la crise de la métallurgie forestière française au compte de la seule « stagnation des affaires » dans le monde comme l'avance la Chambre de Commerce de Lyon : le régime douanier et le libre-échange sont bien les responsables de la crise dans les régions les moins bien armées et de la prospérité dans les plus fortes, en France ou à l'étranger : « Le Libre-échange, Messieurs, n'est qu'un séduisant mirage, comme à d'autres époques, le partage des terres, l'égalité des conditions, le Saint-Simonisme, la Fraternité universelle. C'est un rêve, dont la réalisation, si elle était possible, aurait pour conséquence inévitable une lutte à mort entre tous les intérêts, le déplacement de la plupart de nos industries, l'exagération de la production sur quelques points, le ralentissement ou la cessation complète du travail sur d'autres. ». En second lieu, le Président Rozet, met à profit le ressentiment général contre la politique de Napoléon III, qualifiée d'arbitraire et de despotique, pour placer la question sur le plan politique. Il proclame que le régime douanier doit pouvoir être modifié en fonction des circonstances et demande que ces modifications soient absolument réservées aux représentants du Peuple français. Après avoir longtemps cru ou voulu croire que Napoléon III pouvait jouer le rôle de médiateur ou d'intercesseur, il se détourne ostensiblement du régime impérial et se fait l'interprète de ceux qui placent maintenant leurs derniers espoirs dans un régime démocratique et représentatif.

Sous la pression de la vague protectionniste, le Ministre rétablit le système de l'Identique

---

[1227] : Michel GUYARD, « Le Meeting de St-Dizier, 19 décembre 1869 » ,art. cit..

[1228] : Emile Giros n'est pas seulement ici en tant que Secrétaire et Trésorier, mais aussi en tant que transporteur de charbon. Son frère, Alexandre Giros (1836-1875) implante solidement la « Compagnie des Transports » dans le Nord et en Belgique. Il crée un comptoir de charbon à Douai, des fours à coke à Dorignies. Les intérêts des exploitants de concessions houillères rejoignent ceux de nombreux secteurs de l'industrie français (M. S. SMITH, op. cit., p. 63 et suiv.).

[1229] : Archives de la famille Lespérut : lettre de Peltereau-Villeneuve, Président de la Chambre consultative de Joinville à A. Lespérut, député de la Haute-Marne, 8 février 1868 : « La véritable cause du mal est le traité de commerce ; il a amené le développement des acquits à caution, il a motivé le décret de 1862, il a surexcité la fabrication pour couvrir des frais généraux, il nous a rendus solidaires de toutes les crises commerciales du monde entier. »

le 9 janvier 1870, mais uniquement sur les fers et autres métaux[1230], ce qui provoque immédiatement une vague de protestations chez les maîtres de forges de Lorraine ; ils s'organisent dans le cadre du Comité des Forges du Nord-Est et réclament la suspension du décret[1231]. Les vœux exprimés par Jules Rozet et des maîtres de forges quant au rôle que devrait jouer la représentation nationale dans le contrôle du régime douanier semblent être exaucés avec la chute du régime impérial et la proclamation de la République. Le Président de la Chambre de Commerce, décédé en 1871, n'est plus là pour assister à ces bouleversements, mais le nouveau régime républicain est source des mêmes désillusions que l'Empire : la Chambre de Commerce de St-Dizier constate que les nouveaux traités n'apportent aucun changement à la situation précédente[1232] et qu'ils sont reconduits en 1877 sans que la représentation populaire ait été plus consultée qu'avant[1233]. Le plus grave, selon elle, réside dans les deux faits suivants. En premier lieu, le régime des admissions temporaires, principal responsable des problèmes de la Haute-Marne, reste en vigueur. Ensuite, ce régime est utilisé de manière encore plus savante par les grands établissements du Midi : à certains moments, ils tirent profit de leur situation de fabricants – on dit à l'époque « constructeurs » -, à d'autres, ils se conduisent en négociants – c'est-à-dire en « spéculateurs ». Claude-Stanislas Simon explique que la Haute-Marne n'est pas en mesure de lutter contre de tels établissements puisqu'elle ne pratique pas ce double jeu ; c'est pourquoi il réclame le retour au système de l'Identique[1234].

Les difficultés économiques qui frappent le monde entier, le mécontentement des régions et des industries touchées à leur tour par la crise (« la Grande Dépression ») et le revirement des agriculteurs vont raviver les forces du protectionnisme en France[1235]. En 1878, il s'organise, et trouve en Jules Méline un élément moteur et déterminé[1236]. Mais c'est seulement en 1892 que le régime de protection est rétabli.

[1230] : Comité des Forges, 50e anniversaire, 1864-1914, « La sidérurgie française et le régime douanier » , op. cit..
[1231] : Jean-Marie MOINE, op. cit., p. 176.
[1232] : A. D. Haute-Marne, Chambre de commerce, 8 M SUP 2, séance du 10 juin 1873.
[1233] : Ibid. : Réponse aux questions posées par le Ministre sur les admissions temporaires, 3 déc. 1875 : le Secrétaire de la Chambre, Cl.-St. Simon, demande une nouvelle fois que le régime douanier soit soumis au contrôle des députés : « Nous pensons que les tarifs de douane doivent être discutés et votés publiquement par les représentants du Pays. »
[1234] : Ibid. : « Ainsi, lorsque l'exportation va bien et que les quantités livrées à l'étranger sont importantes, ce sont les métaux étrangers abondamment introduits en franchise qui luttent au Nord avec nos propres métaux ; et lorsque l'exportation va mal, la lutte du Nord devient moins vive, mais celle du Midi reprend avec plus d'activité au moyen de métaux français non vendus à l'étranger. Cela revient à dire, que selon les circonstances, l'usinier du Midi, devenu tout à la fois fabricant de fonte et de fer, exportateur et importateur, dispose à son gré de tous les marchés et des moyens les plus propres à ruiner la métallurgie de notre région. »
[1235] : Michael Stephen SMITH, op. cit., p. 99 et suiv.
[1236] : Denis WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France*, Paris, 1994, p. 357 et suiv.

CONCLUSION : UN NOTABLE VOUÉ À L'ÉCONOMIE DE SA RÉGION

1°) Notable local

Contrairement à bon nombre de ses confrères, Jules Rozet n'exerce pas simultanément les rôles de maître de forges et de notable, mais plutôt successivement.

C'est autour des intérêts locaux, économiques et sociaux qu'il dessine son profil. S'il avait accepté de se lancer dans le combat électoral et dans l'arène parisienne en devenant député, sa stature aurait gagné en dimension. Est-ce seulement pour des raisons de santé ou par modestie et attachement au terroir que Jules Rozet s'est limité à cet horizon local ? C'est l'interprétation retenue par Louis Reybaud. A y regarder de plus près, une autre appréciation peut être proposée. Le système Rozet, centré autour de la présidence de la Chambre de Commerce, est cohérent et logique et il représente le meilleur choix possible sur le plan politique. En effet, pour un homme originaire comme lui de St-Dizier, vouloir jouer un rôle de notable à l'échelon départemental au début du siècle n'est pas chose aisée quand on pense au poids historique, sociologique et politique de villes comme Chaumont et Langres, et même Wassy ou Joinville. A l'approche des années 1850 il est vrai, les conditions se sont modifiées au profit de la cité bragarde. La ville de St-Dizier vient d'élargir son horizon et ses méthodes d'action, passant de la défense de ses intérêts particuliers à celle de la région tout entière, confortant son rôle de place commerciale de la métallurgie haut-marnaise et du commerce des bois[1237]. Cette position stratégique s'affirme très nettement à partir de 1860 et c'est bien pour ce motif qu'Emile Giros transfère le siège de sa société de commission et de transports de Joinville à St-Dizier[1238]. Ainsi, au fur et à mesure que St-Dizier accroît son rôle de capitale industrielle et commerciale, un notable d'origine bragarde a toutes les chances de pouvoir jouer un rôle à l'échelon départemental en jouant la carte économique. Par contre, s'il avait placé sa carrière sous le signe de la politique, Jules Rozet aurait été conduit à contester la suprématie et le rayonnement des vieilles forteresses du centre et du sud du département, ce qui aurait été un défi extrêmement difficile.

Pour que son rôle de notable soit parfait, c'est-à-dire en embrassant géographiquement parlant l'ensemble de la Champagne métallurgique, il faudrait que Jules Rozet ajoute à sa panoplie une responsabilité dans le sud-ouest de la Meuse, à Bar-le-Duc par exemple. Ce n'est pas le cas, mais cela ne veut pas dire que les forges des vallées de la Saulx et de l'Ornain soient oubliées par le Président de la Chambre de Commerce de St-Dizier. Les intérêts métallurgiques et forestiers de ces vallées sont trop intimement liés à ceux des vallées de la Marne et de la Blaise

[1237] : C'était justement pour disposer d'une place commerciale que la ville de Chaumont avait justifié le rattachement forcé de St-Dizier au département de la Haute-Marne en 1789, afin de déplacer le centre de gravité du département à son profit et réclamer le siège de la Préfecture.

[1238] : Archives de la famille Robert-Dehault, Dossier « Compagnie des Transports » (1860-1863), Réunion des associés du 11 mars et 25 août 1860 : « Le gérant a exposé que les affaires ont pris à St-Dizier et aux environs un

pour ne pas être pris en compte en Haute-Marne. En témoignent les études faites sur des lignes de chemin de fer d'intérêt local qui doivent desservir des hauts-fourneaux, des forges et des carrières de pierre situés dans ces deux départements[1239]. Autre preuve, la carte dressée en 1860 par la Chambre de Commerce de St-Dizier : dressant l'inventaire de tous les établissements métallurgiques haut-marnais, elle dépasse très largement en direction de la Meuse les limites administratives du département haut-marnais et le rayon de compétence de la Chambre de Commerce de St-Dizier[1240].

Entièrement occupée par l'activité de notable, la période de la vie de Jules Rozet qui s'ouvre avec sa retraite des affaires industrielles, le choc des traités de commerce de 1860 et s'achève avec son décès à l'âge de 71 ans en 1871 constitue un moment particulièrement dense tant pour lui que pour son département. Quel bilan peut-on dresser de son travail à la présidence de la Chambre de Commerce de la Haute-Marne ?

2°) Les voies de communication : tardives mais utiles

Sur le plan des voies de communication, les premiers projets de chemin de fer et le canal faisaient croire à St-Dizier qu'elle allait devenir l'entrepôt et la plaque tournante de l'Est de la France. Des réalisations ont bien été obtenues, mais pas à la hauteur des espérances, les décisions finales de tracé désavantageant la cité bragarde et la Haute-Marne métallurgique. Au moins, grâce à Jules Rozet, les jonctions ferroviaire et fluviale atteignent–elles Saint-Dizier quand il est encore temps.

Cependant, après avoir été attendu comme le sauveur, chacun de ces moyens de transport révèle à l'expérience divers inconvénients et servitudes. Le chemin de fer, créé par des compagnies privées, s'était engagé publiquement à offrir les mêmes prestations qu'un service public. Mais il montra bientôt qu'il fonctionnait selon la logique d'une entreprise capitaliste soucieuse avant tout de ses propres intérêts et de ses clients privilégiés, ce que dénonçait la *Feuille Commerciale de St-Dizier* bien avant l'heure[1241]. Sous le visage de la Compagnie de l'Est, le chemin de fer fait bientôt figure d'adversaire sinon d'ennemi. Quant au canal, réclamé lui aussi avec tant d'insistance et de supplications, il apporte son lot de déceptions techniques. Ainsi, contrairement à ce que l'Empereur avait promis en 1860, la concurrence entre le rail et le

---

développement très considérable ; qu'il y a lieu d'espérer qu'elles augmenteront encore, que dès lors, il y aurait intérêt à transférer dans cette ville le siège de la société actuellement établie à Joinville. » Adopté à l'unanimité.

[1239] : A. D. Haute-Marne, 8 M SUP 12, « Avant-projet d'un chemin de fer de Montiers-sur-Saulx à Eurville », 4 avril 1866. « Avant-projet d'un chemin de fer d'intérêt local du Bouchon à Bayard-sur-Marne », 18 juin 1868.

[1240] : Cette carte, datée de 1860, publiée par la Chambre de Commerce, est incluse dans les *Mélanges Industriels*.

[1241] : *La Feuille commerciale de Saint-Dizier*, jeudi 8 mars 1838, n° 106 : « Il faut au département un canal qui plus tard alimente les usines du Midi avec les minerais du nord et les usines du nord avec les houilles du Midi. (…) La plupart de nos maîtres de forges semblent pencher pour un chemin de fer. Nous nous plaisons à croire qu'il y a de leur part plus d'irréflexion que de désir de placer quelques milliers de kilogrammes de leurs produits. (…) Ah ! Certes, ce n'est pas avec un monopole concédé à une compagnie d'agioteurs qu'on améliorera nulle part le commerce et l'industrie ; la rapidité des chemins de fer convient dans certains cas à certaines personnes, mais un canal convient à toutes les classes de la société, c'est une grande route ouverte à tous sans privilège. »

canal n'est pas réalisée et ne peut procurer aux régions menacées par le nouveau régime douanier les moyens de résister à l'invasion des produits étrangers.

3°) Le régime douanier : le danger des admissions temporaires

Le second aspect de la lutte entreprise par Jules Rozet et la Chambre de Commerce pour sauver la métallurgie champenoise concerne le problème du libre-échange. Le travail accompli par le Président Rozet a l'intérêt d'établir le diagnostic du mal fait à la Haute-Marne : celui-ci provient moins de la diminution des droits de douane que des abus enregistrés dans les importations et du camouflage officiel longtemps pratiqué par l'administration des douanes sur leur montant réel. Quelle est la validité des arguments avancés par la Haute-Marne contre les traités de commerce et le système des acquits-à-caution ? Ne sont-ils pas l'expression de la défense outrancière d'une région fermée sur elle-même et sur son passé face aux changements du monde moderne dans ses aspects techniques et sociaux ? C'est bien le reproche adressé aux maîtres de forges par ceux des historiens qui ont mis en relief les aspects retardataires et traditionalistes de la métallurgie haut-marnaise ainsi que sa quête de sécurité à l'abri des frontières nationales[1242]. Pourtant, si l'on se réfère à l'appréciation de ces mêmes faits, proposée en 1914 dans l'ouvrage du 50ème anniversaire du Comité des Forges de France, on constate qu'elle recouvre exactement les jugements formulés par Jules Rozet et Claude Stanislas Simon.

Quant aux résultats obtenus, ils ne peuvent se mesurer qu'à l'échelle nationale et se révèlent incomplets : sous la pression conjuguée du mouvement protectionniste et de la libéralisation politique[1243], le régime de l'Équivalent est partiellement retouché[1244]. Toutefois, cette satisfaction limitée provoque la mobilisation de ses maîtres de forges de Lorraine dans des organisations qui se révéleront redoutables pour les Haut-marnais à la fin du siècle[1245].

Ainsi le combat mené par Jules Rozet en faveur des voies de communication et contre le régime douanier montre que, dans le déroulement de l'histoire de la métallurgie champenoise au XIXe siècle, il est justifié d'individualiser la courte période qui va de 1860 à 1870 dans la mesure où elle commence avec le «coup d'État » de la signature des traités de commerce et s'achève avec les nouvelles conditions offertes par le retour à l'Identique sur les fers, l'effondrement du régime impérial et le traité de Francfort.

Cependant ce découpage doit être nuancé car l'arrivée au pouvoir de Thiers, adversaire déclaré de la politique économique impériale, ne signifie pas la fin du Libre-échange : les fers suédois continuent d'être importés, représentant en 1878 15 millions de kg alors que le total de la

---

[1242] : Michel GUYARD, « Le Meeting métallurgique de St-Dizier », art. cit., pp. 48-54.
[1243] : Michael Stephen SMITH, op. cit., p. 36.
[1244] : Comité des Forges, 50ème anniversaire 1864-1914, *La sidérurgie française 1864-1914* : « Ainsi les fers au bois ne pouvaient plus être compensés par des ouvrages fabriqués avec des fers au coke. »
[1245] : Philippe DELORME, *Forêts et hauts-fourneaux* , op. cit, p. 152-156 : la Haute-Marne et le Comptoir de Longwy.

production française ne dépasse pas 21 millions de kg[1246]. C'est pourquoi, on peut placer en fond de tableau une autre chronologie, commençant non pas en 1860 mais en 1862, date de l'établissement du régime de l'Équivalent et s'achevant une trentaine d'années plus tard avec le rétablissement du protectionnisme : en effet, moins que les importations légales, ce sont les abus sur les admissions temporaires qui constituent avant ou après 1870 le plus grave danger pour la métallurgie haut-marnaise.

Le travail d'argumentation développé par Jules Rozet et la Chambre de Commerce permet de mieux comprendre les réactions défensives de la Haute-Marne métallurgique en les replaçant dans un contexte plus large, celui des régions industrielles et agricoles dont l'existence même est mise en cause par la politique gouvernementale. Selon la doctrine officielle, les consommateurs - personnes et entreprises - doivent profiter des prix les plus bas grâce à l'ouverture des frontières et à la libre concurrence. Jules Rozet note effectivement dans son discours de 1869 que les usines françaises peuvent s'approvisionner désormais à bien meilleur compte avec les fers au bois suédois ou les laines australiennes. Mais il relève que c'est au plus grand dommage de la métallurgie haut-marnaise et des éleveurs français de moutons. Dans ces conditions, le gouvernement ne peut se contenter de souligner les seuls bienfaits de la consommation à bas prix sans prendre en compte les ravages subis par les régions agricoles et industrielles ne pouvant se mettre au rythme ou au niveau de la concurrence mondiale. Comment peut-on survivre quand on est attaqué par n'importe quel produit fabriqué au bout du monde à très bas prix et transporté pour presque rien jusqu'en France ? Ces critiques du « cosmopolitisme » fournissent à Jules Rozet l'occasion de s'en prendre également au programme gouvernemental de « travail national » en démontrant que le supplément d'ouvrage offert aux usines françaises par les exportations ne peut en aucun cas compenser ou excuser le chômage, l'appauvrissement et le dépérissement de plusieurs départements français.

[1246] : Michael Stephen SMITH, op. cit., p. 100.

5EME CHAPITRE :
UNE FIN DISCRETE

1°) Derniers moments, dans la défaite française.

On sait extrêmement peu de choses sur la fin de Jules Rozet. Il est aux eaux à Aix-les-Bains au moment de la guerre de 1870-1871 et revient à St-Dizier dès qu'il apprend la nouvelle du désastre, multipliant les « démarches et les sacrifices » pour limiter les exigences et les réquisitions des Prussiens[1247]. A la demande du Conseil municipal de St-Dizier, il fait le tour des Salles d'asile et des écoles primaires communales au mois de janvier 1871 et remet un rapport sur leur état[1248]. Peu de temps après, il est emporté en quelques jours par la maladie et décède 3 mars 1871.

Sa disparition passe presque inaperçue dans la presse locale. Les numéros des 5 et 8 mars 1871 de *l'Union de la Haute-Marne* [1249] se préoccupent uniquement des nouvelles nationales, des conditions des préliminaires de paix et du vote des députés sur cette question. Quand mention est faite de décès, il s'agit d'officiers et soldats originaires de la région tués au combat. On évoque également les réactions de la population parisienne qui s'attend à voir défiler les Prussiens dans la capitale. Le n° 3886 du vendredi 10 mars 1871 de *L'Écho de la Haute-Marne* [1250] fait part de la disparition de Jules Rozet tardivement et succinctement : « On annonce la mort de M. J. Rozet, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire au Clos Mortier, décédé à l'âge de 71 ans, emporté en trois jours par une terrible maladie. Membre du Conseil municipal pendant quarante ans, membre du Conseil général depuis 1852, Président de la Chambre de Commerce de la Haute-Marne depuis 1849, époque de sa fondation, et président des délégués cantonaux. Dans toutes ces positions, M. Rozet a marqué par sa haute intelligence et par l'étendue de ses connaissances en économie industrielle et commerciale. » En quelques lignes, le numéro suivant relate la cérémonie des obsèques, donne le chiffre de l'assistance (3.000 personnes) et les noms de quelques personnalités, c'est tout.

Quelques jours plus tard, le 16 mars, les membres de la Chambre de Commerce reprennent leurs séances, interrompues depuis juillet 1870. Brièvement, ils rendent hommage à celui qui a été leur président pendant près de 23 ans : « D'une intelligence rare, d'une volonté puissante, il a servi avec dévouement et grande énergie les nombreuses et importantes questions

---

[1247] : Louis REYBAUD, *Jules Rozet*, Paris 1877, p. 32.
[1248] : *Ménages Industriels*, page 396 à 403, Jules ROZET, « Rapport à M. le Maire de St-Dizier au sujet de la situation des écoles primaires communales, 15 janvier 1871 ».
[1249] : A.D. Haute-Marne, FOL 1157, *L'Union de la Haute-Marne*.
[1250] : A. D. Haute-Marne, FOL 1101, *L'Echo de la Haute-Marne*.

que la Chambre a eues à traiter. Personne n'oubliera la part qu'il a prise dans la création du Canal de la Haute-Marne, et à une époque plus rapprochée, la lutte engagée dans l'intérêt de la métallurgie contre les utopies des faux libre-échangistes. La mort de M. Rozet inspire à ses collègues de la Chambre les plus vifs regrets. » La concision et la sobriété de ces quelques lignes n'auraient certainement pas été pour déplaire à Jules Rozet.

Les circonstances dramatiques de l'actualité ne suffisent pas à expliquer le faible retentissement de sa disparition. Le Baron Duval de Fraville, son collègue et confrère, décédé deux jours avant, a droit, lui, à un hommage marqué. *L'Écho de la Haute-Marne* souligne le nombre et la diversité de ses responsabilités : maire, conseiller général, membre du Bureau de bienfaisance et de la commission de l'Hospice de Chaumont, député ; il souligne les qualités d'élévation de sentiments, de droiture et de fermeté des principes qui ont guidé sa vie ; enfin il salue tout spécialement la générosité et la sollicitude dont il a fait preuve à l'endroit des pauvres et des souffrants. Le journal dessine ainsi le portrait idéal du notable du point de vue de l'opinion publique : pour elle, il n'est de vraie notoriété sans l'exercice des responsabilités de maire ou du mandat de député, non plus sans la pratique de hautes qualités de conduite de vie et de générosité à l'égard des plus démunis.

Comme cela a été dit à propos de Jean-Hubert Rozet, le fait de se conduire en respectant certaines exigences morales et humaines n'est nullement la condition obligatoire de la réussite matérielle et sociale mais il place l'homme qui s'y conforme sur la voie de la reconnaissance sociale. Jules Rozet manquait peut-être un peu de cette épaisseur humaine dans laquelle les talents professionnels et le dévouement à la chose publique s'accompagnent des vertus de bonté d'âme et de compassion.

2°) La fortune de Jules Rozet

a) Montant et ventilation

On ne trouve pas trace dans les archives notariales de St-Dizier d'inventaire des biens de Jules Rozet ; le registre des Mutations par décès ne fait pas référence à un tel acte, mais seulement à la déclaration des biens de la communauté entre Jules Rozet et son épouse Alexandrine Rozet déposée le 12 septembre 1866 et le 21 octobre 1868 dans lequel le total des valeurs et créances s'élevait alors à la somme de 360.444 F et se répartissait ainsi :

- Inscriptions de rente sur l'État : 10, 8 %
- Actions et obligations du Crédit Foncier : 56, 6 %
- Actions des Chemins de fer (Nord et P.L.M.) : 14, 2 %
- Créances et arriérés de loyer : 18, 4%

Dans l'évaluation de la fortune laissée par Jules Rozet à son décès, le problème le plus difficile à résoudre est celui de son patrimoine forestier, car Jules Rozet a accordé hors part et par préciput tous ses bois et forêts à son fils Albin Rozet. Les documents[1251] dont on dispose permettent cependant d'en établir l'état.

On sait que Jules Rozet possédait :

- Divers bois en Haute-Marne et en Meuse (hérités de son oncle J.-H.) = 257 ha
- Le Bois de Châtillon (hérité de Jean-Hubert Rozet) = 114 ha
- Le Bois de Roche Grande Chaîne (dans le massif forestier du Val) = 240 ha
- La Forêt de l'Étoile (dont partie héritée de Jean-Hubert Rozet) = 600 ha
- Divers bois dans le massif forestier du Der = 224 ha
- La Forêt de Vaudrey (Jura) = 460 ha.

Total brut : 1.895 ha

Ce chiffre total peut être soumis ici ou là à des appréciations un peu différentes car les renseignements ne sont pas tous de la même époque et correspondent parfois à des évaluations approximatives. Quant à la valeur, elle peut être estimée, si l'on prend comme base le prix de l'hectare dans la forêt de Roche Grande Chaîne à 578 F/ha retenu par l'Enregistrement à 1.095.000 F. C'est un chiffre relativement bas, mais l'administration est bien obligée de tenir compte des circonstances, la guerre et les incertitudes politiques (elle ne précise pas à combien elle fixe la moins-value). A défaut d'être prise de manière rigoureuse, cette somme donne un ordre de grandeur[1252].

Comme son oncle, Jules Rozet s'est employé à agrandir son patrimoine forestier : parti de rien, Jean-Hubert Rozet laissait en 1828 à son neveu un patrimoine qui se tenait entre 500 et 600 hectares. Jules Rozet triple cette superficie et la porte aux environs de 1.900 ha. Ce faisant, Jules Rozet a poursuivi deux objectifs, à savoir développer son autonomie en charbon de bois, sans parvenir toutefois à l'autosuffisance complète (le Clos Mortier continue de fréquenter les adjudications de coupes de bois sous le Second Empire et la Troisième République) et assurer une large base à son commerce de bois d'œuvre en direction de Paris. La diminution du prix de

[1251] : Documents utilisés pour établir l'état du patrimoine forestier de Jules Rozet en 1871 : A.N.L., Bail des chasses consenti par Mathilde Jobez, née Rozet au Comte Alfred Werlé, propriétaire à Reims, 1894. Archives familiales : Note sur l'origine de propriété de certains bois provenant de Jean-Hubert Rozet ; Note sur la Forêt de Châtillon, 20 novembre 1907 ; Coupes de bois de l'Hoirie Rozet, 1922 ; Lettre de Fr. de Bouvet, descendant de Jules Rozet, 15 décembre 1992.

[1252] : Il est évident qu'elle est sous-estimée quand on voit que l'hectare du Bois de Roche Grande Chaîne était vendu 1.325 F /ha en 1858 (Archives de la famille Guyard, succession de Jules Guyard-Delaunoy, Acte sous seing privé «Pacte de famille de liquidation et partage de la communauté de biens entre M. Jules Guyard, propriétaire et maître de forges, et Eugénie Delaunoy, sa veuve, le 30 Juin 1858 ») et que le canton immédiatement voisin (Bois de Roche Champ Chevalier) est estimé 700 F/ha en 1873 (Archives de la famille Lespérut, succession d'Auguste Lespérut.

l'hectare forestier pénalise cette partie essentielle de sa fortune ; on mesure ici les effets de ce que les maîtres de forges propriétaires de surfaces boisées appellent « l'avilissement de la propriété forestière ».

Prix de l'hectare de forêt dans les environs de St-Dizier (1851-1897)

Date	Propriétaire	Dénomination	Superficie	Prix total	Prix à l'ha
22 mars 1851	J. Guyard- Delaunoy	Le Petit Jard	209 ha	305.000 F	1.459 F / ha
30 juin 1858	Jules Guyard	Roche Grande Chaîne	20 ha	26.500 F	1.325 F / ha
1er sept. 1871	Jules Rozet	Roche Grande Chaîne	79, ha 57	46.000 F	578 F / ha
Oct. 1873	Auguste Lespérut	Roche Champ Chevalier	150 ha	105.000 F	700 F / ha
Oct. 1873	Auguste Lespérut	Les Tailles sur Eurville *	650 ha	700.000 F	1.077 F / ha
17 juin 1897	Jules Guyard-Gény	Le Hochot	9 ha	9.442 F	1.049 F / ha

* Les Tailles sur Eurville (dans la forêt du Val) tirent leur valeur de leurs minières.

L'évaluation du patrimoine forestier étant faite, le reste de la fortune de Jules Rozet se détaille ainsi :

- Dons et legs		26.800 F
- Part de la communauté Rozet-Lespérut (1866)		454.154 F
- Valeurs mobilières propres		20.000 F
- Créance sur M. de Ménisson		50.000 F
- Immeubles propres :		
- Domaine du Clos Mortier :	75.000 F	
- Forges et usines :	840.000 F	
- Terrains loués : 110 ha		
- Terrains non loués : 5 ha		
- Maison de maître à St-Dizier :	50.000 F	
- Les Grands Moulins de St-Dizier :	120.000 F	1.173.000 F
- Tréfilerie d'Ancerville-Güe (Meuse)		40.000 F
- Cimenterie de Vitry-le-F. (Marne)		17.000 F
- Ferme de Tournay		78.000 F
- Terres à Cheminon		18.000 F
- Bois et forêts		1.095.000 F
TOTAL		2.972.000 F

Centré principalement sur les hauts-fourneaux, forges et tréfileries, pour 29 %, et sur la forêt, pour 36 %, ce montant témoigne du parcours industriel de Jules Rozet et de sa réussite. Si on tient compte de la sous-évaluation de son patrimoine industriel et forestier, il ne semble pas incongru d'en porter la valeur réelle entre 3.100.000 et 3.200.000 F de manière à pouvoir effectuer des comparaisons.

b) Fortunes de maîtres de forges et de marchands de bois

La comparaison de la fortune de trois maîtres de forges, tous décédés dans la décennie 1870, Jules Rozet (Le Clos Mortier, 1871), Auguste Lespérut (Eurville, 1873) et Paul Jamin (Eurville, 1879) fait ressortir le caractère d'industriel et d'entrepreneur de Jules Rozet : il a donné à ses usines une extension importante, il a notablement agrandi son patrimoine forestier, et il a placé une partie plus élevée de sa fortune dans des actions, notamment de chemins de fer, ainsi que dans une exploitation minière de St-Etienne[1253]. Auguste Lespérut est propriétaire de forges, de forges et de minières, mais il ne peut pas être qualifié d'entrepreneur comme son beau-frère : il a toujours remis la gestion de ses forges à des locataires et a enregistré quelques mécomptes dans ses rapports avec eux, il n'a pas développé son patrimoine forestier, sa fortune ne comporte pratiquement pas de placement à risque. Quant à Paul Jamin, neveu d'Alfred George, Gérant de la Société Paul Jamin & Cie, c'est sans doute un personnage dynamique : il modernise les forges d'Eurville à coup de grands projets, il représente les forges de Champagne à l'A.I.F. (Association de l'industrie française[1254]) et se dépense pour lutter contre le libre-échangisme, mais il meurt prématurément à l'âge de 38 ans, laissant les forges d'Eurville dans une situation médiocre. Sa fortune repose principalement sur les parts qu'il a prises dans la société, 560.000 F. Exception faite de 10 actions de la Société houillère des Mines de Crespin, elle ne comprend ni valeurs ni obligations ; elle ne comporte aucune propriété industrielle ni forestière, aucune maison (celle du n° 90, rue du Faubourg St-Honoré a été vendue), ce qui est sans doute la conséquence d'un style de vie assez débridé, passionné de chasse et de vie parisienne[1255], très éloigné de la modération de Jules Rozet.

Comparaison des fortunes
de Jules Rozet et Auguste Lespérut
(Sources : estimations des communautés entre Jules Rozet et son épouse Alexandrine Lespérut d'une part, et Auguste Lespérut et Emilie Siéyès, son épouse)

	Jules ROZET (1871)	Auguste LESPERUT (1873)
Château et usines	915.000 F	550.000 F
Bois et forêts	1.895 ha	969 ha
Actions et obligations	203.490 F	24.200 F

[1253] : A. D. Haute-Marne, 3 Q 40/331, Déclaration de mutation par décès de Jules Rozet, 1er septembre 1871. Archives privées : lettre de J. Barbier, St-Etienne, le 2 juillet 1860, à Jules Rozet, le Clos Mortier. Jules Rozet a pris une part correspondant au 1/8ème de la concession houillère de St-Jean de Bonnefond, près de St-Etienne, ouverte en 1841. Mais la valeur de cette concession paraît bien incertaine en 1871, l'exploitation en étant arrêtée.
[1254] : Michael Stephen SMITH, op. cit., pp. 48, 59-60 : Association fondée en 1878 pour lutter contre le Libre-échange.
[1255] : On dira plus tard dans sa famille « qu'il était mort trop jeune d'avoir trop vécu ».

Enfin, la comparaison des fortunes accumulées par des maîtres de forges (Rozet) et des négociants en bois (Guyard) montre que dans la première moitié du siècle un maître de forges comme Jules Rozet disposait peu de temps après ses débuts d'une fortune nettement supérieure à celle d'un marchand de bois parmi les mieux établis à St-Dizier.

Par contre, dans la deuxième moitié du siècle, on voit que le négoce du bois devient une activité assez lucrative pour qu'un marchand de bois ait autant de chances de faire fortune à St-Dizier qu'un maître de forges. Les mondes des maîtres de forges et des négociants en bois ne sont plus séparés par des frontières, comme le montre le parcours de Jules Rozet et des deux Jules Guyard (père et fils), chacun ayant fait une incursion dans le domaine de l'autre, Jules Rozet en entrant dans le négoce du bois, Jules Guyard-Delaunoy et Guyard-Gény en devenant momentanément maîtres de forges. Les mariages conclus entre les familles de maîtres de forges Gény et Danelle d'une part et la famille de marchands de bois Guyard montrent que les dernières barrières sociologiques sont tombées.

Montant comparé de fortunes de maîtres de forges et de négociants en bois dans le Nord de la Haute-Marne

	Sources	*Fortune*
Jules Rozet, maître de forges, en 1828, au décès de son oncle J.-H. Rozet	*Abbé Didier : « St-Dizier », 1897*	2.000.000 F. (estimation)
Jules Guyard-Delaunoy, marchand de bois et maître de forges, à son décès, 1857	*Archives privées, acte ssp, succession de Jules Guyard, décédé accidentellement, 30 juin 1858.*	1.336.000 F
Jules Rozet, maître de forges, à son décès, 1871.	*A. D. Haute-Marne, 3 Q 40/331, Enregistrement. Mutations par décès. 1er Septembre 1871.*	3.200.000 F (estimation)
Auguste Lespérut, propriétaire des forges d'Eurville, décédé le 9 octobre 1873.	*Archives de la famille Lespérut : inventaire du Majorat et de la communauté, et partage.*	1.104.700 F (estimation)
Paul Jamin, maître de forges et marchand de bois à Eurville, décédé le 2 avril 1879, à Eurville	*Archives privées : Inventaire par Me Biaudet, notaire à Prez-sur-Marne (Haute-Marne), 22 avril 1879. Inventaire à Paris par Me de la Palme notaire, 28 avril 1879.*	689.584 F
Jules Guyard-Gény, marchand de bois, à son décès en 1897.	*Archives privées, succession de Jules Guyard-Gény, devant Maître Lagarde, notaire à St-Dizier, 17 juin 1897.*	4.979.000 F

c) La reconnaissance publique.

En dehors des manifestations de gratitude exprimée par la ville de St-Dizier dans les affaires du chemin de fer et du canal – on en compte trois en tout, dont deux rien que pour le maître de forges du Clos Mortier –, la reconnaissance publique se manifeste envers Jules Rozet par la Légion d'Honneur. A compulser la liste des dossiers de candidature relevés entre 1841 et 1867, on constate que les maîtres de forges y sont très peu nombreux. Sur les quatre, deux ne sont pas soutenus par l'administration. Pour Danelle, maire de Louvemont, le Préfet note en 1851

qu'il n'a pas fait partie de l'Armée, reconnaît qu'il jouit de l'estime publique et qu'il est un important industriel, mais trouve « que sa position n'a rien d'exceptionnel et qu'il n'a pas fait faire à l'industrie des fers quelques uns de ces progrès sur lesquels l'attention doit de porter ». En ce qui concerne Bonnamy, le Préfet reconnaît que maître de forges de Doulaincourt est parti d'une fortune très modeste et qu'il a réussi à en amasser une considérable, mais il émet les plus vives réserves sur l'honorabilité du personnage. En revanche le Préfet formule des avis extrêmement favorables pour Mathieu Bonnor-Degrond et Jules Rozet. Il salue l'ascension sociale du premier, simple ouvrier puddleur au départ, devenu maître de forges à Eurville « par sa conduite, son esprit d'ordre, son activité et son intelligence », donnant à la métallurgie haut-marnaise un moyen de surmonter les effets négatifs des Traités de commerce de 1860 en fabriquant des produits de qualité.

Quant au dossier de Jules Rozet, c'est le plus long et le plus élogieux. Le Préfet insiste sur les mérites industriels du maître de forges du Clos Mortier « qui a constamment porté tous ses soins à améliorer les procédés de fabrication des fers de Champagne » et à en rechercher de nouveaux emplois, qui s'est lancé dans l'expérimentation de procédés d'économie d'énergie et y a obtenu des résultats probants. Il souligne ensuite le travail accompli à la tête de la Chambre de Commerce de St-Dizier, si important « pour l'avenir de la principale industrie du département » et n'oublie pas mentionner le rôle social de Jules Rozet dans la création des Salles d'Asile.

Comparé à ceux de ses confrères maîtres de forges, le dossier de Légion d'Honneur de Jules Rozet est le plus varié et complet. Il n'y manque que l'évocation du développement et du niveau de sa fortune comme dans le dossier Bonnamy ; mais on constate, comme le fait le Préfet, que si la réussite matérielle de ce dernier peut constituer un élément d'appréciation auquel l'observateur ne peut être insensible, elle ne peut en aucun cas suffire à mettre à l'honneur un maître de forges.

Disparu dans la discrétion et au milieu des malheurs d'un pays atteint par la défaite et la guerre civile, Jules Rozet connaît une consécration posthume inattendue sous la forme d'une biographie de 32 pages, rédigée par Louis Reybaud, Membre de l'Institut, lue par Charles Giraud à L'Académie des sciences morales et politiques aux séances des 2, 9 et 16 octobre 1875. Mais ce petit ouvrage n'empêche pas Jules Rozet de tomber dans l'oubli, sauf à la Chambre de Commerce où son nom est gravé dans la liste des présidents.

3°) Les raisons du succès

On peut être tenté de se demander pourquoi Jules Rozet, dont les qualités et la réussite ne sont pas contestables, n'a pas atteint une notoriété d'ordre national. Dans cette optique, on serait conduit à passer en revue ce qui pourrait lui avoir manqué pour y parvenir. Il semble plus

judicieux et fructueux de comparer Jules Rozet avec ses confrères haut-marnais afin de comprendre pourquoi il a réussi aussi bien si ce n'est mieux qu'eux.

a) Le sens de la mesure et des réalités

Jules Rozet fait preuve de réalisme d'esprit en proportionnant ses projets et ses ambitions aux conditions du moment et du lieu.

Sur le plan technique par exemple, il évite de se laisser séduire par des projets spectaculaires mais peu en rapport avec les possibilités réelles de l'environnement haut-marnais. A Eclaron, le haut-fourneau de la Famille d'Orléans est construit en 1830 avec des dimensions plus grandes que d'habitude dans la région et on en attend des performances plus élevées. Mais il doit bientôt être rabaissé à la hauteur standard car le charbon de bois provenant de l'affouage comprend une trop grande proportion d'essences tendres et donne de mauvais résultats. A Bayard-sur-Marne en 1852, un haut-fourneau au coke est bâti sur le modèle et les dimensions de ce qui se fait en Belgique, mais le manque d'expérience le conduit à l'échec. A Brousseval, le haut-fourneau édifié peu avant 1870 selon les derniers canons de la technologie par Emile Desforges se révèle inadapté au type de minerai tiré des minières voisines. Dans ces trois cas, il semble que le désir de faire œuvre moderne – et peut-être celui d'être le premier à ouvrir la voie du progrès - l'ait emporté sur les réalités de la qualité du combustible, de la formation du personnel ou des propriétés du minerai.

A l'exemple de ce qui se fait en Angleterre, dans le Midi ou en Bourgogne du nord, la Champagne métallurgique se livre à des expériences de concentration financière ou commerciale, mais sans succès : Muël-Doublat fait faillite à Abainville et Danelle ne parvient à constituer au cours de la décennie 1840 une grande société regroupant toutes les forges de Haute-Marne[1256]. Pour sa part, Jules Rozet se fixe des objectifs plus modestes mais plus en rapport avec l'environnement forestier et minier ainsi que les conditions offertes par le marché et l'arrivée des voies de communication. Comptant un cœur central constitué par le Clos Mortier - et Eclaron à deux reprises -, son entreprise comprend une sorte de deuxième cercle composé d'établissements situés dans les environs et loués pour plus ou moins longtemps. Par ailleurs, Jules Rozet tisse des liens tout aussi variés et momentanés avec d'autres établissements métallurgiques pour constituer autant d'associations temporaires ou des partenariats occasionnels. Certes, cela ne se traduit pas sur une carte ou dans le paysage par l'apparition d'un ensemble imposant d'usines et d'ateliers concentrés en un même lieu. Cependant, l'observateur est bien obligé de considérer que les relations d'affaires, les convois de fonte, de fer puddlé ou de rond à tréfilerie échangés, valorisés

[1256] : Dans cet échec interviennent sans doute les obstacles constitués par l'individualisme des maîtres de forges haut-marnais et le clivage entre le « Haut-Pays » et le reste du département. Ou bien, Danelle n'avait-il pas d'ambition ou d'envergure suffisante pour rassembler plusieurs établissements industriels, comme d'autres ont réussi à le faire en Bourgogne du nord, autour de Châtillon. ?

ou transformés entre les hauts-fourneaux au bois (Clos Mortier), les fours à puddler (Forge Neuve ou Marnaval), les laminoirs (Forge Neuve) avant de revenir à la tréfilerie du Clos Mortier – tous ces établissements étant situés à quelques centaines de mètres les uns des autres – présentent la forme d'une concentration un peu particulière qu'on pourrait qualifier de concentration de complémentarité et de voisinage.

Le refus de s'engager dans la voie d'une concentration plus aboutie sur les plans financier et géographique s'accorde d'ailleurs avec certaines appréciations portées à l'époque même : l'élève-ingénieur Lebleu note par exemple en 1850 que « la centralisation, c'est-à-dire le principe de l'industrie contemporaine », est entièrement opposée aux intérêts de la métallurgie champenoise dont le caractère est « d'être disséminée sur une grande surface ».

b) Tirer le meilleur parti de l'arrivée tardive des moyens de communication

Misant sur la valeur ajoutée et la qualité de la métallurgie au bois, Jules Rozet est moins tributaire des voies de communications modernes qui tardent à atteindre la Haute-Marne et à lui apporter le charbon minéral à prix économique. L'élève-ingénieur Lebleu signale à ce propos c'est l'un des handicaps de la métallurgie haut-marnaise (pour trouver le canal, dit-il, « il faut aller jusqu'à Reims ou à Pont-à-Mousson, tandis que le chemin de fer Paris-Strasbourg laisse la Haute-Marne sur sa gauche ») avec le prix élevé du charbon de terre. Jules Rozet échappe à ces inconvénients : comme il marche exclusivement au charbon de bois, l'arrivée du canal et le prix du charbon minéral l'indiffèrent ; installées à St-Dizier et à Eclaron, ses usines sont moins éloignées du chemin de fer (qui passe à Vitry-le-François) que celles d'autres maîtres de forges situés un peu plus au sud.

c) Établir des couples de forces et des champs de compétences

Si Jules Rozet ne correspond sans doute pas à l'image qu'on se fait d'un entraîneur d'hommes, par contre il sait établir des couples de forces. On connaît celui qu'il forme sur le plan industriel avec Eugène de Ménisson où chacun apporte des qualités complémentaires. On peut regretter que Jules Rozet n'ait pas réuni ce faisceau de talents en sa personne, mais pourquoi ne pas saluer la réussite d'une entreprise et l'attribuer aux mérites de deux hommes qui ont su travailler dans une confiance réciproque et durable ?

Moins évident est le couple qu'il parvient à former sur le plan politique avec son beau-frère Auguste Lespérut. Ici les choses ont été difficiles car les deux hommes ne semblaient pas avoir d'affinités et le fossé s'était creusé entre eux en 1847 quand Auguste Lespérut s'était livré à des manœuvres destinées à torpiller le projet de nouvelle société du Clos Mortier. Jules Rozet eut alors le tact et l'intelligence de ne pas se brouiller ni de couper des ponts avec sa belle-famille. Deux ans plus tard, ignorant la rancune, il renonçait à maintenir sa candidature à la députation « pour ne pas diviser le parti de l'Ordre » et laisser la place à Auguste Lespérut. A l'évidence, ce

retrait favorisa leur rapprochement et leur réconciliation. Désormais, ils œuvrent ensemble, l'un comme Président de la Chambre de Commerce, l'autre comme député, pour sauver la Haute-Marne métallurgique dans la difficile décennie 1860, avec sans doute plus d'efficacité que si Jules Rozet avait voulu par ambition personnelle exercer conjointement les deux fonctions pour prendre plus de dimension.

De la même manière, il sait établir des champs de compétences, en particulier dans le cadre de la Chambre de Commerce : la manière dont il recourt aux services d'Emile Giros ou de Claude-Stanislas Simon en mettant à contribution leur autorité en matière de navigation fluviale ou d'admissions temporaires est le signe d'un homme qui sait distinguer les talents, les utiliser dans l'intérêt général en n'oubliant pas d'attribuer le mérite du travail accompli à qui de droit, attitude qui lui assure des dévouements et amitiés à long terme. Cette qualité d'honnêteté intellectuelle se retrouve dans le portrait dressé par Louis Reybaud quand il signale que Jules Rozet eut « des ennemis qui surent l'atteindre », qu'il en souffrit mais que, l'esprit de vengeance lui étant étranger, il « continuait à parler de leurs talents » et passait leurs attaques sous silence.

Un des motifs de succès de Jules Rozet est donc de savoir établir des relations humaines reposant sur l'honnêteté et la franchise, lui permettant de mobiliser et coordonner des forces dans l'intérêt général de la Haute-Marne métallurgique.

CONCLUSION GÉNÉRALE

LA CONTRIBUTION DE JULES ROZET ÀU PORTRAIT DE LA CHAMPAGNE MÉTALLURGIQUE

Ayant choisi la voie de la qualité et de la valeur ajoutée et ayant laborieusement obtenu le succès, Jules Rozet est bientôt imité par de nouvelles usines de tréfilerie, de chaînerie et, beaucoup plus tardivement, de production de fonte de 2ème fusion. De ces spécialités, la dernière sera la moins durable et s'éteindra dans le dernier tiers du siècle. Par contre les deux premières se confirmeront et constitueront des activités de la Haute-Marne métallurgique jusqu'à nos jours.

Alarmé par le « Coup d'Etat » des Traités de commerce de 1860, Jules Rozet s'emploie à montrer les abus et effets néfastes du libre-échange pour la région et sa population ; il contribue à mobiliser les énergies en 1870 dans un mouvement d'audience nationale qui aboutira une vingtaine d'années plus tard au rétablissement du régime de protection.

Plus fructueuse a été sa bataille pour les voies de communication, quand les projets fort prometteurs des années 1840 ne sont pas réalisés et laissent finalement la Haute-Marne à l'écart. Jules Rozet obtient des raccordements ferroviaire et fluvial, ce qui est déterminant pour l'avenir et permet de sauver une partie de l'ensemble industriel champenois.

DES PAYSAGES INDUSTRIEL ET FORESTIER MARQUÉS PAR L'INCERTITUDE DU TEMPS

Après avoir visité le Clos Mortier en 1875, Louis Reybaud ne peut s'empêcher de manifester son désappointement à la vue de l'aspect négligé ou vieillot des usines de l'homme dont il prépare la biographie. Comment un maître de forges, estimé pour avoir réussi sur les plans technique et financier, peut-il avoir créé un paysage industriel aussi marqué par le désordre et l'improvisation ?

Pour trouver une explication, il faut se tourner vers l'histoire industrielle de la Haute-Marne, conditionnée par la menace de la « Révolution des forges », la politique des Eaux et Forêts et divers retournements de situation. Pour y répondre, certains maîtres de forges choisissent de s'engager dans des investissements lourds et des projets à longue échéance (mais plus rares sont ceux qui les réalisent effectivement) tandis que d'autres, comme Jules Rozet,

estiment plus judicieux de traverser le moins mal possible les moments de crise et tirer le meilleur parti des instants de répit, se satisfaisant de constructions improvisées, bâties à la hâte et sans plan d'urbanisme. Ce comportement sera repris dans cet établissement par les successeurs de Rozet. Les plans, les cartes postales et les photographies du XXe siècle font découvrir une sorte « d'agrégat inconstitué » d'ateliers et de logements ouvriers aussi divers par la taille, l'architecture et les matériaux, entremêlés de champs cultivés, de jardins ouvriers, de terrains vagues, de rideaux d'arbres et tronçons de rivière à l'aspect sauvage, coupés ici et là par des portions de voie ferrée et des chemins de terre.

Tel quel, le quartier du Clos Mortier pouvait faire petite figure, comparé au puissant et moderne voisin de Marnaval. Pourtant la population ouvrière se satisfaisait de constituer une entité humaine vivant de manière autonome dans un espace bien délimité ; quant à l'aspect disparate, mi-industriel, mi-rural des lieux, elle n'y attachait guère d'importance : « On était au milieu des champs de blé, on regardait passer les chevaux et les chariots de la ferme, on assistait aux travaux de fenaison, de moisson et de labour. » Les anciens des usines aiment encore rappeler combien cet espace préservait de lieux de retraite et de liberté hors de portée du regard des parents ou des adultes quand, enfants, ils formaient des bandes et se livraient à des bagarres à coups de cailloux ou de chutes de métal « contre ceux de Marnaval ou de la Forge Neuve ».

Appelé à établir un rapport sur l'état des forêts du Val et de Wassy, l'expert engagé en 1861 par les nouveaux propriétaires, le Duc de Galliera et Alfred George, éprouve lui aussi une certaine déception à la vue des taillis qui « encombrent la forêt et étouffent la futaie ». Partisan de la conversion, il propose de laisser le champ libre au chêne, ce « Roi des forêts ». Ses conseils ne seront guère suivis : il suffit de se promener en forêt pour se rendre compte que le taillis sous futaie reste l'aménagement dominant encore actuellement.

En fait, il y a un certain lien logique entre l'aspect décousu du paysage industriel d'une forge comme le Clos Mortier et l'aménagement forestier existant, considéré récemment comme « sauvage » par des industriels allemands. Le taillis sous futaie s'est en effet maintenu pour une série de raisons qui, chacune à leur tour et de manière imprévisible, ont retardé ou ajourné le passage à la conversion. Les unes étaient extérieures à la région et tenaient aux difficultés enregistrées par les forges du Midi pour atteindre la qualité des fontes et fers au bois et par l'insuffisance de la production des mines de charbon. Les autres étaient d'ordre local et étaient commandées par la nécessité de recourir de temps en temps au charbon de bois (jusque vers 1890) et par les nouveaux débouchés offerts au taillis.

Les rapports entre les forges et les forêts n'ont donc pas cessé soudainement quand le charbon fait enfin son entrée dans les hauts-fourneaux champenois vers 1860. Le monde forestier ne disparaît pas du champ d'intérêt des maîtres de forges, surtout quand, comme Jules Rozet, ils se lancent dans le négoce du bois de futaie, continuent de faire confectionner du charbon de bois pendant une quarantaine d'années pour alimenter leurs hauts-fourneaux et les braseros des logements parisiens – en attendant les gazogènes - et vendent des bateaux entiers de « bois de mine ».

L'ACCUSATION DE ROUTINE

Les sarcasmes n'ont pas manqué de s'adresser à la métallurgie haut-marnaise, premier producteur de fonte et de fer au milieu du XIXème siècle, mais rendue coupable d'avoir perdu sa place pour s'être « aveuglément » cantonnée dans la « routine ».

Ce travail permet de préciser l'origine chronologique de cette accusation – 1860 -, d'en saisir les aspects polémiques – ils proviennent des milieux libre-échangistes - et d'en démontrer le mal-fondé : Jules Rozet n'a cessé de travailler à économiser l'énergie dans ses usines ; le Docteur J. Percy, professeur à l'Ecole des Mines du Gouvernement, à Londres, note à plusieurs reprises en 1867 dans son ouvrage « Traité complet de métallurgie » que les meilleures qualités de fer marchand, fil de fer, pointes fines, ressorts s'obtiennent à partir de fontes au bois affinées au charbon de bois ; enfin, le fer au bois, si décrié après 1860 par les bons esprits quand il est élaboré en France, est paradoxalement l'objet d'importations élevées alors qu'il est fabriqué selon les mêmes techniques en Suède.

LES FACULTÉS DE RÉSISTANCE DE LA MÉTALLURGIE HAUT-MARNAISE

Les combats menés à partir de 1847 pour la construction des voies de communication et le salut de la Haute-Marne métallurgique amènent à considérer l'effacement de ce département non plus seulement comme la fin d'un temps de grandeur et de prospérité, mais aussi celui de sa survie. L'ouvrage du Comité des Forges soulignait déjà l'efficacité des efforts consentis pour moderniser cette industrie ; tout récemment, Louis André relevait les « atouts du maintien ». Pour sa part l'histoire du Clos Mortier et de la Chambre de Commerce permet de confirmer ces appréciations et de dégager d'autres capacités de résistance : recherche de la qualité, nouveaux débouchés dans la construction des chemins de fer, permanence d'un certain esprit de solidarité, implication des marchands de bois et de charbon.

Les solutions proposées et les succès remportés par la fonte à refondre, les fontes moulées, le fil de fer, les chaînes et les « fers de Champagne » (fers puddlés obtenus à partir de fonte au charbon de bois) du Clos Mortier ne constituent pas un cas particulier dans la mesure où la Haute-Marne s'engage-t-elle aussi vers la fabrication de produits aval bénéficiant de la réputation de la métallurgie au bois. Dès 1860, Jules Rozet était bien conscient que c'était une nécessité vitale : dans un échange de lettres en 1860 avec Vivenot-Lamy, il écrivait que le département conservait ses chances par rapport à la Lorraine à condition de garder une longueur d'avance dans le domaine de la qualité. Cette politique sera suivie au Clos Mortier et dans d'autres usines, y compris pour la fabrication et l'utilisation de l'acier : la puissante société des Aciéries de Micheville trouvera intérêt à acquérir Marnaval en 1911, dans le but d'offrir des qualités de produits laminés en acier dont la société lorraine de dispose pas.

La construction des lignes de chemins de fer est l'occasion pour Jules Rozet et plusieurs de ses confrères de fabriquer et livrer des coussinets en fonte ainsi que des traverses en bois de chêne et même de hêtre. Cela démontre que si l'on regarde le rail comme le produit noble du chemin de fer, on ne peut se limiter à lui : en Haute-Marne des hommes et des entreprises ont su fabriquer et vendre des éléments sans doute moins représentatifs de la voie ferrée et de l'image de progrès technique et social qu'elle véhicule mais tout aussi rémunérateurs.

L'esprit de solidarité régnant entre les maîtres de forges pour la défense de leurs intérêts communs n'a pas été assez fort pour les conduire au cours des années 1840 à se regrouper dans le cadre d'une grande société commerciale. Il s'estompe aussi quand la nécessaire obligation de s'entendre pour les coupes de bois se fait moins pressante. Cependant, l'esprit collectif persiste sous diverses formes. La plus visible est constituée par le Comité des forges de Champagne. Une autre, mise en évidence par Jean-Marie Moine, est représentée par la constance des liens d'affaires et de famille s'entremêlant dans de multiples combinaisons industrielles ou commerciales. Dans la troisième enfin, les sociétés ou les établissements spécialisés dans un type de production (fonderie, fers fins ou roues métalliques) se regroupent dans un syndicat pour représenter une force réelle sur le marché. Un exemple en est donné par Stephen Smith pour les fers fins à la fin de la décennie 1870 : il signale que cette production est entre les mains de plusieurs grandes sociétés françaises mais aussi de « divers maîtres de forges de la Meuse et de la Haute-Marne », seuls établissements à avoir survécu en France « par leur puissance, leur efficacité et leur gestion ».

Gardant chacun leur autonomie et leur spécificité, les maîtres de forges et les fondeurs de Haute-Marne constituent une force collective centrée sur plusieurs pôles, dont le plus dynamique

est celui St-Dizier, mais dans une configuration différente de la Franche-Comté ou de la Bourgogne du nord : dans la première, un regroupement est bien opéré autour de la « Société de Franche-Comté » en 1854, mais il se réalise sur un site extérieur au département de la Haute-Saône (à Fraisans, Jura) et n'utilise les fontes comtoises que jusqu'en 1875-1880, sans que le milieu graylois soit parvenu à jouer le rôle de moteur d'industrialisation et d'animation comme le milieu bragard en Haute-Marne. Dans la seconde au contraire, les forces de concentration sont suffisamment vigoureuses pour converger dans la constitution d'une grande société, « Bougueret-Martenot » d'abord, puis « Châtillon-Commentry ».

Si l'entrée des marchands de bois dans le monde des forges - par ascension sociale et apport de capitaux - paraît un élément important du portrait de la métallurgie haut-marnaise, celle des marchands de charbon de St-Dizier l'est encore plus. La maison de commission et de transports Lacombe investit dans les fonderies de Brousseval. La « Compagnie des Transports » des Frères Giros trouve le moyen d'acheminer à St-Dizier le charbon et le coke à prix économique en faisant appel à la voie fluviale, de préférence à la voie ferrée, et en s'approvisionnant auprès des houillères et cokeries du Nord et de Belgique, plutôt qu'à celles de la Sarre. La Haute-Marne se soustrait ainsi au quasi monopole exercé par la Compagnie de l'Est et les Houillères de la Sarre. Enfin, les frères Giros procèdent à d'importants investissements dans plusieurs établissements métallurgiques de la Haute-Marne convertis par leurs soins à l'usage du charbon et du coke. Cette implication des négociants en charbon dans le ravitaillement mais aussi dans le capital de la métallurgie champenoise est essentielle à un moment où cette industrie entreprend de se moderniser face à la concurrence étrangère et lorraine ; ce faisant, la Haute-Marne se met en position de profiter mieux que d'autres régions de la conjoncture nouvelle créée après 1870.

Cette faculté de résistance peut se constater dans la partie septentrionale du département par l'installation d'un certain nombre d'industriels en Haute-Marne (même pendant la décennie 1860), les créations d'entreprises et le développement de l'emploi ouvrier. Les fortunes accumulées par de nouveaux maîtres de forges pendant la période 1871-1914 se traduisent par l'éclosion d'une nouvelle génération de châteaux et de maisons de maîtres ou par l'aménagement de châteaux anciens.

Le phénomène de translation vers la partie septentrionale du département n'est pas sans conséquence sur la tonalité des appréciations portées par l'historiographie. Si le point d'observation est celui des villes de Chaumont ou Langres, aux portes desquelles des forges

florissaient autrefois, on est sensible à la disparition rapide de cette industrie dès avant 1860. L'émigration de la métallurgie vers la partie septentrionale du département est alors considérée comme une perte de substance pour la Haute-Marne profonde centrée sur ses vieilles capitales. Au contraire, si le regard est porté, comme le nôtre, depuis Saint-Dizier, on est conduit à mettre en valeur le regroupement et le développement et de cette industrie dans le nord du département. Par voie de conséquence, on est poussé à élargir le champ de vision en l'intégrant à l'ensemble de la Champagne métallurgique sans tenir compte des limites administratives départementales.

JULES ROZET : RESTERA-T-IL UN INCONNU ?

Jules Rozet, après cette biographie, sera peut-être un peu mieux connu en Haute-Marne mais il n'en deviendra pas pour autant une personnalité de premier plan.

A le regarder sous l'angle de la célébrité, on perd toutefois de vue deux choses : Jules Rozet n'a jamais ambitionné ni revendiqué une telle notoriété et les maîtres de forges et fondeurs champenois n'ont guère de chance d'atteindre un rayonnement national dans la mesure où les conditions propres à la métallurgie au bois en Champagne ne peuvent déboucher sur la constitution d'ensembles industriels concentrés, modernes et puissants, à l'exception d'Abainville et du Grand Marnaval, qui, il faut le rappeler, n'ont atteint ni l'un ni l'autre le succès financier.

D'autre part, malgré ses mérites, Jules Rozet risque d'apparaître surtout comme un homme qui a livré des combats défensifs et d'arrière-garde, courageusement certes et avec plus d'efficacité que dans d'autres régions métallurgiques forestières, mais sans pouvoir remédier à l'inéluctable effacement de la sidérurgie champenoise.

De toute façon, mis à part le cas de Durenne, qui est avant tout un brillant homme d'affaires parisien, les maîtres de forges champenois ont plus de chance de se faire connaître par leurs organisations corporatives que par leur réussite personnelle. En cela, Jules Rozet est conforme au profil des maîtres de forges haut-marnais. Même le très entreprenant Emile Giros n'a fait que frôler la notoriété nationale.

JULES ROZET, UN HOMME À REDÉCOUVRIR

Pourquoi, malgré tous les aspects de son œuvre, reconnus en son temps ou juste après sa mort, et ceux que ce travail a confirmés, développés, renouvelés ou découverts, Jules Rozet est-il tombé dans l'oubli ?

Cela vient d'abord du fait suivant. Ceux qui ont parlé de lui à la fin du XIXe siècle l'ont présenté comme un homme peu doué pour les affaires, assez irrésolu à ses débuts, hésitant à s'engager dans la voie industrielle et éprouvé par des difficultés de santé. Ils ont dressé le portrait d'un chef d'entreprise modeste, attaché à la vieille métallurgie au charbon de bois, retiré dans sa Haute-Marne rurale, entretenant avec ses ouvriers des liens quasi familiaux. Sans être inexacts, ces aspects de la vie de Jules Rozet semblent avoir été consciemment exagérés à la suite des événements de 1870 et 1871, à savoir l'effondrement du régime impérial, la défaite militaire, la sanglante aventure de la Commune et la guerre civile. En la personne de Rozet, L. Reybaud et l'Abbé Didier, ses premiers biographes, disposaient d'un modèle à donner en exemple pour la reconstruction la France sur les plans de la morale et de l'économie. Ils voyaient dans le Clos Mortier un domaine et une forge se transmettant de manière heureuse dans le sein d'une même famille. Ils mettaient en relief les valeurs de travail, de simplicité, d'honnêteté et de modestie qui dirigeaient la vie de Jules Rozet. Insistant plus sur ses compétences techniques que sur ses succès commerciaux, ils rappelaient son souci d'œuvrer en tant que notable pour le bien de l'industrie de son département et le développement de l'éducation populaire. Ils replaçaient ce portrait dans le cadre provincial d'une industrie traditionnelle fortement ancrée dans son environnement rural et forestier et de rapports sociaux établis sur la confiance et le respect entre patrons et ouvriers.

Ce portrait a bien vieilli et a perdu son intérêt avec le temps. On a bientôt donné comme archétype du développement économique l'industrie à la houille, actionnée à la vapeur et concentrée dans de grands ateliers urbains selon le modèle anglais ; ailleurs on proclama que les rapports sociaux s'analysaient désormais en termes d'une lutte des classes condamnant les patrons paternalistes et exploiteurs ; ailleurs encore on assura que les vrais entrepreneurs ne devaient leur réussite qu'à eux-mêmes et ne se trouvaient guère dans les dynasties familiales où l'on se contentait d'hériter et de transmettre un patrimoine. Dans ces conditions, la métallurgie haut-marnaise et ses maîtres de forges ont été durablement affectés d'une image assez négative et obsolète. Pour être reconnu et trouver place dans la mémoire collective, Jules Rozet n'avait pas connu un destin semblable à celui de certains « Napoléon des forges », ni exercé un mandat de maire et mieux encore de député, ni même habité et restauré un château ou un domaine ou pratiqué quelque activité artistique, intellectuelle ou scientifique.

A leur tour, ces guides de lecture de l'histoire industrielle et sociale ont pris des rides et ont fait place à des interprétations nouvelles ou plus circonstanciées. Elles nous amènent à regarder Jules Rozet en replaçant sa vie et son œuvre dans le contexte du modèle français de la

Révolution industrielle dont il illustre l'une des pistes, et d'une région de métallurgie forestière menacée par la Révolution des forges à laquelle elle parvient à survivre.

Par ailleurs, on a vu que les biographes de Jules Rozet ont insisté sur son sérieux, sa réserve, sa modestie et son sens de l'intérêt régional. Ces vertus sont largement imputables à son caractère mais font aussi partie intégrante d'une méthode de travail propre aux entrepreneurs qui savent combien on peut perdre à vouloir le changement pour le changement et à ne pas consacrer l'essentiel de ses forces à sa vie professionnelle et à ses responsabilités de notable. Mais les archives nous font découvrir que L. Reybaud et l'Abbé Didier ont passé sous silence son réalisme, son sens de l'innovation, son goût de l'entreprise et même certains talents de négociant. C'est pourtant cet ensemble de qualités diverses qui reçoit la sanction des faits, pour Rozet lui-même sous la forme de la fortune, et pour son usine, par la capacité à surmonter la redoutable crise la décennie 1860 et à tirer parti de la situation ouverte après 1870.

Appliqués après lui par les gérants Simon et Lemut, ces principes, combinant prudence et innovation, seront reconnus par le milieu des forges. A la recherche d'un nouveau gérant pour les Forges d'Eurville en 1879, L. Gény écrit à E. Lespérut : « Il nous faut un homme sérieux qui ne mène pas nos affaires à grandes guides comme Eurville l'a été pendant vingt ans, mais prendre exemple sur le Clos Mortier ».

C'est sans doute le meilleur hommage qu'on peut adresser à l'œuvre et à la méthode de Jules Rozet.

SOURCES ET TRAVAUX

ARCHIVES

ARCHIVES PUBLIQUES

Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris

- Fonds ancien : mémoires et journaux de voyage :

- Benoît CHATELUS, J 1835 (44) : « Journal de voyage, 1°) Marne, 2°) Champagne. »
- DYMEKO, J 1836 (48) :« Voyage en Champagne, dans les Vosges et à St-Etienne »
- Gabriel PIGEON J 1836 (49) : « De l'industrie de fer en Haute-Marne ».
- MENGY, M 1840 (274) : « Le Val d'Osne ».
- L. GUILLEBOT, M 1839 (243).
- DRIANT, J 1840 (63) : « Notes de voyage »
- LEBLEU, CR 1850 (443) « Mémoire sur le travail du fer en Haute-Marne ».
- C. BRACONNIER, M 1857 (628) : « Mémoire sur la fabrication du fer en Haute-
- TISSOT, J 1859 /1 (680) : « Mémoire sur la fabrication du fer et de la fonte en Haute-Marne (entre Chaumont et St-Dizier). »
- VUIGNER, HENRY, FRISSARD, J 1859 (223) : « Journal de voyage. »
- Max BROSSARD DE CORBIGNY ET MOLLEVAUX, J 1859/3 (224) : « Journal de voyage dans la Haute-Marne et le Nord de la France ».
- Alfred BRACONNIER, M 1863 (816) : « Mémoire sur la fabrication de la fonte et du fer en Haute-Marne et dans le Châtillonnais. »
- Clément CURIERES DE CASTELNAU, J 1872 (480) : « Usines et forges de la Côte d'Or, de la Haute-Marne, de Liège et de Prusse. »

Archives Départementales de la Marne

Série E

- 4 E 1902 : Répertoire des actes de Me Deschamps, notaire à Vitry-le-François (1822- 1830).

Série F

- 56 H 300 : « Plan du fief du Buisson et dépends à Louvemont et sujet à la dixme » (Plan des forges de Louvemont (Le Buisson et le Chatelier) vers 1750).

Série G

- G 39 f° 73 r°, 12 septembre 1762 : autorisation accordée par l'Evêché de Chaalons-en-Champagne à Claude Contenot d'édifier contre le mur sud du château du Clos Mortier une chapelle particulière.

Archives Départementales de la Meuse

Série S

Remarque : alors que la Série S est abondante en Haute-Marne, elle est très mince en Meuse.

- 65 S 6 : Règlement d'eau de l'usine de Güe (Ancerville) aux héritiers Rozet, 15 avril 1873.

Archives Départementales de la Haute-Marne

Série C

- C 203 : « Demande en réduction d'imposition de Contenot, propriétaire de la Forge du Clos Mortier en 1778 avec mémoires statistiques sur l'état, le service et le produit de l'usine ». Lettres de Contenot à l'Intendance de Chaalons-en-Champagne, 1779, 1780, 1781, 1782 ;

Rapport du Sieur Révillon au sujet de la demande en modération de Mr Contenot sur l'imposition de sa forge (non datée).
- C 203, pièce 507, Forge du Clos Mortier, Rapport des services de l'Artillerie (non daté, période révolutionnaire, avant 1799)
- C 363, Mémoire de la Ville de St-Dizier contre la consommation excessive de bois dans les forges en contravention du Règlement de 1731, 1737.

Série E :

- Sous-série 1 E :

- Registres paroissiaux d'Eclaron et de St-Dizier (Notre-Dame, Gigny, La Noue).

- Sous-série 4 E 69 :

- Mise en adjudication des bois de Louis-Philippe d'Orléans, 9 septembre 1793.

- Sous-série 4 E 75 :

- Bail de la Forge du Clos Mortier par Claude Contenot à François Mathieu, maître de forges à Jean d'Heurs pour 6 ans, 10 Messidor An V
- Vente par Fr. Roussel, maître de forges à Pont-sur-Saulx (Meuse) du Bois Nonsart, à Lisle-en-Rigault, 5000 F ; 22 décembre 1822.
- Dépôt du testament de Jean-Hubert Rozet, du Clos Mortier (minutes conservées par Me Haussman), 7 juillet 1828.
- Testament de Jean-Hubert Rozet, juillet 1828.
- Testament de Françoise Papon de Marange, veuve de Jean-Hubert Rozet, 16 juin 1836. Envoi en possession pour Jules Rozet, son neveu, 18 juin 1836.
- Testament d'Alexandrine Rozet, née Lespérut, St-Dizier, 1866.
- Inventaire des biens d'Eugène Guyot de Ménisson, (44 pages), 27 déc. 1866 – 20 oct. 1867.

- Sous-série 4 E 76

- Vente de la Forge du Clos Mortier par Cl. Contenot à Jean-Hubert Rozet, 23 Pluviôse An VI
- Vérifications de comptes (faillite) de François Mathieu, locataire de la forge du Clos Mortier, 1er Brumaire an VIII, (70 pages).
- Bail de la forge du Clos Mortier par J-H. Rozet à Cl. Gérard de St-Amand, 22 octobre 1804.
- Vérifications de comptes de François Mathieu, maître de forges à Jean d'Heurs, Marnaval et Le Clos Mortier, 1er Brumaire An VIII (en particulier le magasin de fers à Paris).
- Vente d'un bois à Robert-Espagne (Meuse) 21 ha, par J.-H. Rozet à Fr. Roussel, maître de forges à Pont-sur-Saulx (Meuse), 10.000 F.

Série Fi :

- 6 Fi : Le Clos Mortier en 1814, par Pernot..
- 6 Fi 312 : vue des usines, dessin, sans date.

Série J :

- Sous-série 3 J :

- 93, pièce 481 : Tableau général des forges (Haute-Marne et Meuse) employées à la fabrication des boulets et obus ; pièce 517 : La Foudroyante, Jugement du Tribunal arbitral, AN II. ; pièce 519 : Copie de la Pétition présentée au Comité de Salut public et à la Commission des Armes et Poudres (non datée).
- 93, pièce 519 : Forge la Foudroyante, « Copie de la pétition présentée au Comité de Salut Public et à la Commission des armes et Poudres par les Citoyens Martin et Dallichamps », sans date (1795 ?)
- 93, pièce 508, Rapport sur la Forge de Marnaval,
- 93, pièce 481, Tableau général des Forges employées à la fabrication d'obus de nouvelles dimensions dans les départements de la Haute-Marne et de la Meuse, Marnaval, non daté (1796 ?)
- 93, pièce 517 : Forge La Foudroyante, jugement du Tribunal arbitral, 25 Fructidor An II.
- 93-94 : Notices sur les forges employées aux besoins de la République, An III.

- Sous–série 5 J :

- 141 : Rapport du Service des Mines au Préfet de la Haute-Marne, 5 avril 1860. Rapport de l'Ingénieur en chef sur la situation de l'industrie du fer en Haute-Marne, non daté, mais vraisemblablement rédigé en 1860.

6 J, Fonds BERTHELIN

- 6 J 14 : opposition à l'établissement d'un haut-fourneau à Anglus, Haute-Marne.
- 6 J 28 : Partages de cordes (1835-1878).
- 6 J 143 : Réunion de maîtres de forges à St-Dizier, An XI.
- 6 J 224 et 225 :
    - Location des usines du Clos Mortier, 6 mars 1859.
    - Constitution de la « Société E. de Ménisson », 6 et 8 mars 1859.
- 6 J 228-230 : Vente de la terre, forêt et forge de Vraincourt par le Baron de Gravenreuth et le Comte de Rechberg aux sieurs Rozet et autres, 20 janvier 1826.
- 6 J 230 : Procès verbaux des visites faites aux usines de Vraincourt par les représentants de la « Société Bougueret & Martenot » et Berthelin Frères, janvier 1847 et 18 octobre 1850.

50 J, Fonds ROZET

Le Fonds Rozet, déposé aux Archives Départementales de la Haute-Marne au milieu des années 1990 par le dernier propriétaire du château du Clos Mortier comprend les registres d'entreprise du Clos Mortier. Un inventaire manuscrit en a été dressé le 8 octobre sur demande par le conservateur, mais depuis, aucun classement définitif n'en a été encore fait. C'est pourquoi ces divers documents sont répertoriés ici sans cote.

1°) Registres de « Copies de lettres » :

- « Journal », An VIII- 1807, (Coupes de bois, expéditions de fer et clientèle).
- « Journal », (Coupes de bois, 3 pages), Mars 1807-Mars 1810.
- « L 2, Fourneau de Châtillon » :
    - 1°) : Fourneau de Châtillon (Dommartin-le-Franc), novembre 1786-Juillet 1793.
    - 2°) : Forges du Clos Mortier St-Dizier), Ventôse An III –Vendémiaire An X.
    - 3°) : Correspondance expédiée par Jean-Hubert Rozet, banquier.
- avril 1807-février 1810.
- février 1810-décembre 1810 (« Ex libris Claude François Marie Massenat, de St-Dizier »).
- décembre 1810- mars 1812.
- mars 1812-novembre 1813 (5 dernières pages arrachées).
- mai 1833- décembre 1834 (jusqu'en 1851, l'écrivain est Jules Rozet lui-même).
- juin 1839-mars 1841.
- mai 1844-octobre 1845.
- mai 1848-juillet 1849.
- août 1849- juin 1850.
- juillet 1850-avril 1851.
- novembre 1851-février 1852 « Registre n° 3 », (Papier Pelure, format 23x27, écrit par E. de Ménisson (très difficilement lisible), parfois par Claude-Stanislas Simon).
- novembre 1852-février 1853 « Registre n° 7 », (idem).
- février 1853-mai 1853 « Registre n° 8 », (Papier Pelure. Jusqu'en février 1853, la plupart des lettres sont rédigées par Claude-Stanislas Simon et signées par Jules Rozet. A partir du 27 février, l'écrivain est Eugène de Ménisson, rarement Jules Rozet).
- novembre 1853-janvier 1854 « Registre n° 11 », (Papier Pelure, écrivain : E. de Ménisson très difficilement lisible).
- février 1854-avril 1854, « Registre n° 12 », (Papier Pelure, idem).
- avril 1854-juillet 1854, « Registre n° 13 », (Papier Pelure, idem).
- octobre 1854-décembre 1854, « Registre n° 15 », (Papier Pelure, idem).

2°) « Grand Livre » :

- Brumaire An IX-septembre 1810.
- août 1834- avril 1836.
- mai 1838- avril 1841.
- mai 1841-août 1844.
- janvier 1847-août 1849.
- décembre 1848-septembre 1850.
- août 1850-novembre 1851.

3°) « Journal du Clos Mortier », (fascicules mensuels) :

- avril 1823-décembre 1825.
- janvier 1826-décembre 1828.
- janvier 1829-novembre 1830.
- janvier 1831-décembre 1833 (manque presque toute l'année 1832).
- janvier 1834-décembre 1835.
- janvier 1836-décembre 1837.
- janvier 1838-décembre 1839.

- janvier 1840-mai 1842.
- juin 1842-décembre 1843.
- janvier 1844-juin 1845.
- juillet 1845-novembre 1846.
- janvier 1847-juin 1848.
- juillet 1848-novembre 1849.
- janvier 1850-juin 1851.
- juillet 1851-décembre 1852.
- janvier 1853-décembre 1854.
- janvier 1856-décembre 1856.

4°) « Journal du Fourneau Neuf, dit Fourneau des Lachats », fascicules mensuels, dont quatre sont en fait ceux du Fourneau d'Eclaron, exploités par Jules Rozet et autres en 1854 et 1855 : juillet 1846-juillet 1858

5°) « Comptes courants avec les autres maîtres de forges » : 1823, 1824, 1825, 1835, 1836, 1837, 1838, 1840 et 1847.

6°) « Journal du Fourneau du Vieux Jean d'Heurs », mars 1846-avril 1847.

7°) « Journal du Fourneau de Sermaize », mai 1847-décembre 1848.

8°) « Journal du Fourneau d'Eclaron », août 1848-août 1855.

9°) Brouillard ou Main courante », 1845, 1847, 1848, 1849, 1851, (Bois, forêt, expédition de fils de fer et fontes, Caisse d'Epargne.

10°) « Effets à encaisser », 1855-1857.

11°) « Fabrication de fil de fer », avril 1847-avril 1848.

12°) « Usine à ciment romain de Vitry-le-François », 1852- 1853.

13°) « Journal du Fourneau de Saucourt », mai 1851-juillet 1852.

14°) « Expéditions de fontes », mai à septembre 1859

15°) « Carnet d'adresses », 1845 ou 1846 ?

16°) « Fers reçus de la Forge Anglaise, Adam, Huin, Drouot & Cie », 1851-1852.

17°) « Travail du Fourneau 1823 », Journal quotidien du travail, 1823-1846.

18°) « Journées », janvier 1850-octobre 1857.

19°) « Fabrication de fil de fer », mai 1826-février 1837.

20°) « Expéditions » :
- Fers marchands, 1823-1838
- Fers Martinet, 1823-1825.
- Fontes, 1838-1850.

21°) « Expéditions de fils de fer » :
- juin 1826-juillet 1839.
- août 1839-avril 1851.

22°) « 1845 », petit livre de comptes, 3 pages : coupes de bois, fontes reçues ou expédiées.

23°) « Caisse », 1843-1846.

Série L :

- L 797, « Extrait de la lettre de François Mathieu, maître de la forge de Bienville en date du 26 Nivôse An III au Comité de Salut Public » (au sujet des moyens de remédier aux difficultés d'approvisionnement en minerai et en bois).
- L 197, Bois nationaux (1793-An V) : procès-verbaux.

Série M :

- 48 M 6-10 : Préfecture, Légion d'Honneur : propositions, renseignements, avis.
- 48 M 12 : Préfecture, Légion d'Honneur : état nominatif des décédés, 1838-1897.
- 209 M 9 : Industrie, statistique industrielle, 1825-1834.
- 209 M 10 : Statistique industrielle, Renseignements, correspondance, 1839-1848.
- 210 M 1-4 : Rapports sur la situation industrielle et commerciale du département, 1850-70.
- 215 M 1-2 : Ch. de Commerce de St-Dizier, élections, correspondance, 1848-64, 1884-1925.
- 215 M 4 : Préfecture, Chambre de Commerce de St-Dizier, procès-verbaux de séances.
- 269 M 1 : Statistique industrielle, renseignements, correspondance, 1824-1862.
- 269 M 2 : Rapports sur la situation industrielle et commerciale de l'arr. de Wassy, 1831-86.
- 218 M : Chambre consultative de Joinville.
- 241 M 1 : Sous-Préf. de Wassy, Légion d'Honneur : Rapports du Sous-Préfet, 1856-1919.
- 241 M 2 : Sous-Préfecture de Wassy, Légion d'Honneur : Renseignements, 1810-1921.

- 215 M 4, Préfecture, Chambre de Commerce de St-Dizier : Affaires diverses, correspondance, 1848–1903. On trouve ici quelques rapports établis par Jules Rozet mais non reproduits dans les *Mélanges Industriels* :

- *« Influence du Canal de la Saarre sur la propriété forestière dans les départements de la Haute-Marne et de la Meuse »,* (imprimé, 8 pages, 28 décembre 1847).
- *« Réponse à la circulaire n° 19 de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce »,* (1er août 1849, imprimé, 15 pages).
- *« Pétition adressée à l'Empereur au sujet du Canal des Houillères »,* Projet de loi relatif à l'apprentissage déposé par M. Peupin à l'Assemblée Constituante, (10 mars 1860) .

- 271 M 2 : Sous-Préfecture de Wassy, Chambre de Commerce de St-Dizier, correspondance 1848-1864, (lacune 1864-1884), 1884-1925.
- 271 M 3, Sous-Préfecture de Wassy : Chambre de Commerce de St-Dizier, affaires diverses (1848-1926). Ce dossier comprend plusieurs rapports imprimés établis par Jules Rozet et contenus dans les *Mélanges Industriels*. En outre, il contient une chemise « Admissions temporaires » contenant des documents sur la Chambre Consultative de Joinville en 1857.
- 271 M 4, Sous-Préfecture de Wassy : Chambre de Commerce, correspondance (1849-1896).
- 8 M Sup 2, Chambre de Commerce de St-Dizier, Registres des délibérations (1861-1875)
- 8 M Sup 12, Chambre de Commerce de St-Dizier, Correspondance (1844-1880).
- 48 M 8, Légion d'honneur, Préfecture : Propositions de nominations (1841-1860)
- 48 M 9, Légion d'honneur, Préfecture : Propositions de nominations (1861-1867)
- 48 M 12 : Etat nominatif des Membres de la Légion d'Honneur, 2 Cahiers, 1838-1897.
- M 1055 : Forêt du Val (près de St-Dizier), 1811-1860.
- M 1112 : Délits forestiers, St-Dizier, 1816-1871.

MF 173-174, Fonds DAGUIN :

- MF 173 : Mémoire présenté par Claude-Stanislas Simon à la réunion des maîtres de forges de Champagne du 12 novembre 1867 au sujet des acquits-à-caution, imprimé, Editions Saupique, St-Dizier.
- (pour mémoire, MF 174 I et II : *Mélanges Industriels de Jules Rozet*, 2 tomes, 1875.)

Série N

- 2 N 25 : Conseil de l'arrondissement de Wassy, session de 1858, Rapport sur l'industrie métallurgique, 4 août 1858.

Série Q :

<u>- Sous-série 1 Q :</u>

- 1 Q 39, 1 Q 68 : Achats de Biens Nationaux.
- 1 Q 860 : St-Dizier, Chamouilley, Forge de Marne (1821-1862).
- 1 Q 1020 : Forêt du Val, coupes et ventes de bois (1830-1848).

<u>- Sous-série 3 Q : Enregistrement :</u>

- 3 Q 23 /261, Joinville, n° 114 : déclaration de succession d'Antoine Aubin Rozet, décédé le 17 avril 1828.
- 3 Q 23/262, Joinville, n° 16, Succession de Jean-Hubert Rozet.
- 3 Q 23/262, Joinville, n° 82, Succession d'Antoine Aubin Rozet, décédé le 17 avril 1828.
- 3 Q 23/265, Joinville : succession d'Ant.-Pr. Guyot de Ménisson, décédé le 19 janvier 1832.
- 3 Q 23/267, Joinville, n° 148 : succession de François Rozet, dit « des Ecrues », décédé le 19 novembre 1833.
- 3 Q 23/268, Joinville, n° 1171 : succession de Marie Catherine Gény, veuve de Ménisson, décédée le 7 février 1835.
- 3 Q 40/311, St-Dizier, n° 1275, succession de Jean-Baptiste Gény, décédé à La Loubert (écart de St-Dizier), le 31 octobre 1825.
- 3 Q 40/312, St-Dizier, n° 270, succession de Jean-Hubert Rozet, décédé le 4 juillet 1828.
- 3 Q 40/331, St-Dizier : succession de Jules Rozet, décédé le 1er sept. 1871.
- 3 Q 47/164 bis : Table alphabétique des décès de 1824 à 1832, Bureau de Joinville :
    - 17 avril 1828, déclaration de succession de Antoine Aubin Rozet.
    - 4 juillet 1828, déclaration de succession de J.-H. Rozet, décédé le 4 juillet 1828.

- 3 Q 47/185, bureau de Wassy, n° 329 : succession de Marie Catherine Gény, veuve de Ménisson, décédée le 7 février 1835.

Série S

- Sous-série 129 S :

- Liasse 1, Cours d'eau et usines : ateliers de lavage, bocards et patouillets, eaux boueuses, bassins de décantation, réclamations des communes.
- Liasse 1 : Protestation contre les « éclusées » qui font rompre les cordes des brelleurs et chassent les trains de bois, 14 juin 1846.
- Liasse 3, pièce n° 10 : Carte des installations de lavage de minerai (bassins de décantation) le long de la Marne, 26 août 1852.

- Sous-série 130 S :

- 79, 80, 81 et 82 : Moulin Pelletier (1810) puis Haut-fourneau d'Eclaron (1830).
- 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199 et 200, St-Dizier : Règlements d'eau, demandes, plans d'usines, rapports de l'administration, hauts-fourneaux, forges : Marnaval, le Clos Mortier, la Foudroyante, la Forge des Lachats, le Fourneau des Crassés, la Forge Neuve, le Fourneau Coquard-Briquet, Forge Ste-Marie, XIXe siècle.

- Sous-série 158 S :

- 1, pièces 45 et 46 : Recherches de gisements de charbon en Haute-Marne ordonnées par Louis Becquey, Conseiller d'Etat, Directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines, correspondance (pièce 45), rapports de 1827 1828, 1829 et 1831 (pièce 46).

- Sous-série160 S

- 2, Bettancourt-la-Ferrée, Mines, Rapport des Ingénieurs des Mines.
- 14 et 15 : St-Dizier, rapports des Ingénieurs des Mines.

Archives municipales de la Ville de St-Dizier

Les registres de délibérations et de Copies de lettres comportent de nombreux renseignements sur les voies de communication (voies navigables, chemin de fer), les bois municipaux, le financement des écoles primaires et Jules Rozet.

Registres des délibérations du Conseil municipal

- S 328 : 1825-1832
- S 329 : 1832-1837

Manque 1837-1845

- S 330 : 1845-1850
- S 331 : 1850-1856
- S 332 : 1856-1862
- S 333 : 1862-1868

Copies de lettres expédiées par le Conseil municipal

- 2 D 5/707/1 : 1816-1823
- 2 D 5/707/2 : 1823-1838
- 2 D 4/865 : 1838-1849
- 2 D 4/866 : 1849-1856
- 2 D 4/867 : 1856-1870

Divers : St-Dizier et la métallurgie

- 2 F 5716 : Exposition de 1860, autorisations d'usines, bocards du Clos Mortier (1844-1884), autorisations de machines à vapeur Forge Neuve et Clos Mortier, Meeting de St-Dizier 1869, forges de chaînetiers 1852.

Etat-civil :

- Registres du XIXe siècle.

Archives de la Société des Lettres de St-Dizier

- « L'Ancre de St-Dizier » :
  - n° 1399, 25 janvier 1862
  - n° 1818, 7 octobre 1871
  - n° 1820, 21 octobre 1871

- Mme Becquey (née F. Collette de Beaudicourt, 1818-1904), *Souvenirs*, 25 p., Langres,1904.

SOURCES PRIVÉES

« A.P.V.M. » : Archives Privées Vital Mathieu (dernier propriétaire du château du Clos Mortier, V. Mathieu a transmis dans les années 1990 aux Archives Départementales tous les documents et registres d'entreprise du Clos Mortier, mais a conservé la correspondance personnelle reçue par Jean-Hubert Rozet et Jules Rozet)

Correspondance reçue par Jean-Hubert Rozet

- 1°) Correspondance reçue de son frère Antoine-Aubin Rozet, surnommé « Sylvain » ou « Junior » (1794-1811 : exemples de nombre de lettres par année : 1806 : 69 ; 1807 : 60 ; 1808 : 2 ; 1809 : 68 ; 1810 : 83 ; 1811 : 74). Antoine-Aubin Rozet est marchand de draps, d'épices, de blé et de fer à Joinville, il assure le rôle de comptable de la famille. Par ailleurs il est propriétaire de vignoble, et occasionnellement maître de forges au Clos Mortier, en l'absence de son frère Jean-Hubert Rozet, dit "Rozet-Champerlé".

Ces lettres contiennent principalement des renseignements sur la comptabilité familiale (les frères Rozet), industrielle (le Clos Mortier) et bancaire (J-H. Rozet, banquier à St-Dizier). A. Rozet parle souvent d'encaissements de billets et d'effets (par exemple sur Mme Veuve Halotel à Paris, sur Louis Becquey à Paris) et de mandats. Il parle aussi de prêts sous forme de billets ou de monnaie métallique consentis à ses clients par J.-H. Rozet, à titre de banquier (à partir de 1804 vraisemblablement). Il est question aussi de transferts de fonds sous forme de sacs d'écus ou de monnaie de cuivre.

Cette correspondance permet d'établir la clientèle de la forge du Clos Mortier et de la banque Rozet. On peut voir l'augmentation ou la diminution des prix des fers fabriqués au Clos Mortier, déterminer les grandes destinations (Paris, Gray), la liste des grandes maisons de marchands de fers (Moreau à Paris, Dufournel à Lyon), et entrevoir le réseau de relations d'affaires et de famille qui existent entre les forges de Haute-Marne et Meuse, tant sur le plan métallurgique que forestier.

On trouve également de nombreux renseignements sur les transports, les commissionnaires, les problèmes et retards de livraison.

On voit également que l'existence d'une fenderie au Clos Mortier confère à cet établissement métallurgique une importance supplémentaire car cet atelier fait passer dans ses cylindres non seulement les fers de l'affinerie de l'usine, mais aussi ceux des forges voisines. On constate non sans surprise que cette fenderie fonctionne avec un personnel très indépendant se déplaçant à sa guise d'un établissement à l'autre, en fonction de la force hydraulique momentanément disponible.

Quand J. H. Rozet doit s'absenter pour affaires à Paris (pour liquider le stock des fers de la faillite Mathieu, ou pour obtenir des décisions contre les "Foudroyants"), il fait appel à son frère cadet : il le fait venir de Joinville et lui demande d'assurer la direction de la forge, de répondre au courrier, et de le tenir au courant de tout ce qui peut se passer. (En son temps, Sylvain Rozet a sans doute été pressenti par son frère Rozet-Champerlé pour racheter le Clos mortier, mais il a finalement refusé cette offre).

A l'occasion on trouve des indications sur les vins de St-Urbain, les vins et les vendanges, sans oublier quelques inévitables "potins" de pays.

Cet ensemble de lettres trouve un intérêt supplémentaire du fait qu'on dispose aux A.D. 52 de la correspondance de J. H. Rozet ("50 J") : on peut avoir parfois ainsi le courrier complet, tant dans le sens "aval" que dans le sens "amont".

- 2°) Correspondance reçue par Jean-Hubert Rozet, maître du fourneau de Chatillon (Dommartin-le-Franc) de 1771 à 1793, provenant de marchands fontes :

1/ Blanchard aîné, Orléans (1771 (?) - 1792), (50 lettres).
2/ Courtois fils, marchand de fer à Dijon (1778 -1792).
3/ Hanu, marchand de fer à Provins (1778 -1792).
4/ Voillaume, forges de Froncles (1785 -1787).
5/ Verrat, forges de Cirey-sur-Blaise (1 lettre, 1786).
6/ Hédiard, marchand de fer à Sens (1 lettre, 1793).
7/ Chérot frères, marchands de fer à Troyes (27 lettres, 1778-1793).
8/ Tavernier Jean-Baptiste, Paris : (1 lettre, 1793).
9/ Hesengeot, Montereau : (1 lettre, 1779).

- 3°) Correspondance reçue par Jean-Hubert Rozet, en particulier de :

- Jean-Baptiste Arson, locataire du Clos Mortier, 18 lettres (1812-1822).
- Pierre Arson et son gendre Beugon-Arson, maîtres de forges à Eurville (4 lettres1820-1824).

- Alexandre-Claude-Henry Bourlon de Sarty (1814-1827). La famille Bourlon a racheté les forges haut-marnaises de la Famille d'Orléans pendant la Révolution : Charmes-la-Grande, Charmes-en-l'Angle et Allichamps. Elle possède aussi les forges et fourneau d'Haironville (Meuse). En 1834 Jacque-Louis Bourlon de Rouvre dépose une demande pour la construction d'un haut-fourneau à Chamarandes (qui ne verra jamais le jour, car les autorisations définitives vont tellement tarder qu'en 1848 il n'y aura plus d'intérêt à la construire). Alexandre Bourlon de Sarty obtient le poste de Receveur Particulier des Finances au bureau de Vitry-le-François en novembre 1816.

- M.M. Chanoine Père & Fils, à Epernay, parents des Rozet, négociants en vins de Champagne et marchands de fer (11 lettres, 1816-1822). Cette correspondance sera poursuivie avec Jules Rozet. Grâce aux Chanoine, Jules Rozet s'attaquera au marché des fils de fer fins pour le "ficelage" des bouteilles de Champagne.

- 4°) Correspondance d'affaires (métallurgie, forêt, marchés, contrats ssp) reçue par Jean-Hubert Rozet (49 lettres, 1799 à 1823).

- 5°) Affaire de la « Foudroyante » et des Moulins de St-Dizier (Révolution, Consulat et Empire) : (Ces deux dossiers comprennent les copies de plusieurs délibérations de la municipalité et du District de St-Dizier n'existant pas dans les archives municipales car celles-ci n'ont été conservées qu'à partir de 1816) :

a) La municipalité de St-Dizier, le problème du bois, les pétitions contre la Foudroyante, contre-pétitions en faveur des citoyens Martin et Dallichamps, correspondance entre les citoyens Guillaume et Rozet ; mémoires des citoyens Martin et Dallichamps, participations des maîtres de forges à la destruction de la Foudroyante, (41 pièces [minutes et copies], 1790-1803).

b) « Pièces de M. Guillaume » : oppositions du Cn. Guillaume à la construction de la Foudroyante par les Cns. Martin et Dallichamps (16 pièces, 18 Prairial An II-22 Brumaire An X).

- 6° Correspondance reçue par Jean-Hubert Rozet, banquier. Parmi les clients on peut retenir :

- Jean-Baptiste Adrien, maître de forges à Montreuil-sur-Blaise puis à Louvemont, un peu en aval. Le dossier "Adrien Père, du Buisson", de 1800 à 1835, contient 20 feuilles et documents de Comptes entre Adrien et Rozet et 144 lettres et documents, soit un total de 164 pièces.

- Pierre Leblanc « le Jeune », créateur d'une manufacture de coton à St-Dizier en 1807, il la cède en location le 3 décembre 1813 à son banquier et principal créancier, tout en continuant de l'exploiter. Il quitte la région en 1825 pour s'installer à Senones, près de St-Dié, où les conditions sont très favorables et les salaires plus bas que dans la région de St-Dizier (23 pièces).

- J.-B. Claudot l'aisné, maître de forges au Vieux Jean d'Heurs et à Pont-sur-Saulx (Meuse) : Le dossier "Mr Claudot du Vieux Jean d'Heurs, mort insolvable et débiteur de Mr Rozet"(1803 à 1817) comprend près de 270 pièces, (dont 71 traites d'adjudication de bois) et a pour objet principal les dettes de Claudot et la faillite finale de ce dernier en avril 1817.

Jean Baptiste Nicolas Claudot, dit « l'aisné », est maître de forges au Vieux Jean d'Heurs. Il est l'un des deux fils de "Madame Claudot la mère", (maître de forges à Pont-sur-Saulx) à laquelle Jean Hubert Rozet a demandé des conseils secrets lors des opérations menées pour venir à bout de la "Foudroyante". Quand le domaine de Jean d'Heurs est mis en vente sous la Révolution, J.-B. Claudot, maître de forges à Pont-sur-Saulx, se porte acquéreur du lot des usines par adjudication au détail. Mais Henri Lepage, maître de forges à Eurville, et Billot, fermier à Orquevaux, enchérissent sur tout le domaine à un prix supérieur au total des articles et le rétrocèdent à Mathieu, fermier à La Neuville-à-Bayard. Cependant, ce dernier, ayant repris par ailleurs en fermage les forges de Marnaval et du Clos Mortier, est emporté dans une faillite retentissante sous le Directoire. Claudot en profite pour reprendre le bail de la forge et du moulin de Jean d'Heurs en novembre 1807. Apparemment, il place la totalité de sa production de fers chez une grande maison de commerce et de commission de Paris, la société Vassal.

Comme ses confrères, Claudot est aussi propriétaire forestier et marchand de bois. Il ne résiste pas aux occasions qui se présentent par deux fois d'acquérir des bois en superficie et fonds. L'une de ces occasions le précipitera un peu plus dans la chute. Bien entendu, en ce qui concerne les coupes, les taillis et houpiers sont convertis en charbon de bois pour les feux de forges. Il n'est pas question d'expédier du bois de chauffage vers la capitale, mais seulement des sciages et futaies écoulés sur le port, celui de Pargny-sur-Saulx sans doute.

Maître de forges, exploitant forestier, Claudot est également exploitant agricole : il ne se fait pas faute de rappeler à l'occasion que les travaux et expéditions de fenaison l'empêchent de se déplacer au Clos Mortier pour rencontrer en personne J.-H. Rozet, son banquier et créancier. Cette correspondance montre une fois de plus - même si Claudot se sert abondamment de l'argument pour excuser continuellement ses difficultés et ses retards de payement - combien la marche des forges et la traite des bois sont tributaires des conditions météorologiques.

Claudot a déposé ses fonds de roulement chez Jean Hubert Rozet, banquier, et il fait régler par ce dernier ses obligations à échéance et bon nombre de traites d'adjudication de bois.

7°) Correspondance reçue par Jean-Hubert Rozet de 1818 à 1827 de Mme du Chesnoy, veuve du colonel le Masson du Chesnoy, propriétaire de la forge de Saucourt et de sa fille, Elisa, dont l'éducation est confiée à Jean-Hubert Rozet. Ces lettres ont un double intérêt. On y voit comment Jean-Hubert Rozet se comporte à l'égard de sa pupille pour assurer son éducation dans une bonne maison de Paris, régler au mieux ses affaires vis-à-vis de sa soeur et de son beau-frère Guénard qui désirent reprendre la forge de Saucourt et enfin préparer son mariage. D'autre part, et en complément de la correspondance reçue du

Colonel du Chesnoy lui-même (Copies de lettres, registre 1812-1813), on voit dans quel état de difficulté le colonel a laissé la forge de Saucourt, pour avoir négligé d'en suivre de près la gestion malgré les supplications et les avertissements répétés de Jean-Hubert Rozet (23 pièces).

8°) « Impôts », Jean-Hubert Rozet, 1815-1825.

Correspondance reçue par Jules Rozet

1°) Correspondance d'affaires reçue de 1823 à 1871 De 1823 à 1838 le nombre de lettres conservées est élevé et se tient entre 200 et 500 environ, exception faite des années 1829 (2 lettres) et 1831, (36 lettres).

2°) Correspondance reçue par Alexandrine Rozet, née Lespérut, épouse de Jules Rozet.

En dehors des lettres d'ordre purement familial, cette correspondance comprend des lettres adressées par Jules Rozet et Eugène de Ménisson fournissant de nombreux renseignements relatifs aux affaires métallurgiques - notamment le bail du haut-fourneau d'Eclaron en 1832-33 et la tentative de constitution de société en 1847(28 lettres) -, forestières, ferroviaires, et politiques (au niveau local et national), (86 lettres en tout, de 1828 à 1852).

II / Archives de la famille Renard-Zeller

- « Sentence rendue par le Parlement de Paris contre les marchands de bois et voituriers par eaux de St-Dizier, et pour les maîtres de forges du secteur de la Marne de Joinville à St-Dizier », 7 juillet 1787, 23 pages, imprimerie Vve Hérissant, rue neuve Notre-Dame.
- Feuille isolée de comptes du Clos Mortier, 1816
- Feuilles de comptes divers, 1829-1831, 32 pages
- Inventaire après décès de Jean-Hubert Rozet, 10 décembre 1828.
- Minute du dossier de défense de Jules Rozet au sujet de l'exigence de demande en autorisation du bocard du Clos Mortier, 29 pages, (1840 ?).
- Copie certifiée de l'acte de confirmation des Forges et Fourneau du Clos Mortier datant de Janvier 1605, (28 janvier 1843).
- Dossier « Chatillon », 7 pièces, dont un rapport sur le forêt de Chatillon, 20 novembre 1907.

III / Archives de la famille Liébault-Lambour

1°) Dossiers personnels de Maître Marche, notaire à Eclaron, XIXe siècle.

Registre des Conseils de gérance de la Société « Reverchon & Compagnie » (Forges du Clos Mortier) sous la haute direction de Mrs Simon et Lemut, 1879-1891.

2°) Statuts de la Société du Clos Mortier « Husson, Thévignot & Cie » constituée le 30 juin 1892 (24 pages).

3°) Registre des Assemblées des actionnaires de la Société « Husson, Thévignot & Cie », (Forges du Clos Mortier), 1892-1912.

IV / Archives de la famille Lemut

- Généalogie de la famille Lemut.
- Photographies des forges du Clos Mortier (2e moitié XIXe siècle)
- Dessins du Fourneau neuf, des moulins de St-Dizier et du quartier de La Noue.
- Registre et description des installations des Mines de Sexey-aux-forges, dans le bassin de Nancy, exploitées par la société Simon, Lemut & Cie (vers 1875 ?).

V / Archives de la famille Ducruet

(Familles Georges, Travers et Marcellot, sélection).

- 4 Juin 1841, Inventaire après le décès de Mr François Marcellot.
- 10 Septembre 1841, Comptes et succession de Mr Marcellot.
- 4 Juin 1841 Inventaire après le décès de Mr François Marcellot, devant Me Cahouet, Paris.
- 30 Janvier 1861, acte de vente par le Comte de Chambord et la Duchesse de Parme au Duc de Galliera du fonds des forêts de Wassy (2.288 ha) et du Val (1.284 ha), cette dernière pour 1.500.000 francs.
- 9 Février 1861 : Vente par par le Comte de Chambord et la Duchesse de Parme Mr Jules Alfred Georges de la superficie (minerai, taillis, futaie) moyennant 5.750.000 francs.
- 9 février1861, "Société entre M. de Duc de Galliéra et M. George pour l'exploitation des forêts de Vassy & du Val". (Raphaël de Ferrari, marquis de Galliera, 57 rue de Varennes, Paris, Jules Alfred George, ancien président du Tribunal de commerce, officier de la Légion d'honneur, 17 rue Pigale.)

Les comparants ont acquis l'un le fonds (1.500.000 F), l'autre la superficie (5.000.000 F) des forêts de Vassy et du Val. Ils réunissent le tout en une participation pour l'exploitation chacun pour moitié. L'exploitation

devra être terminée au plus tard le 1er juin 1867, et la participation prendra fin alors. Il sera fait deux lots, et après estimation par experts (un pour chacun, plus un troisième pour opérer en commun).

- 30 Janvier 1861: "Vente des forêts de Wassy et du Val à M. le Duc de Galliéra", "E. de la Palme, notaire, Cote 18, 43° pièce"

Le Comte de Chambord et la duchesse de Parme vendent à Raphaël de Ferrari, Marquis de Ferrari, Duc de Galliéra, Propriétaire demeurant à Paris, Rue de Varenne, n° 53, Faubourg Saint-Germain, les deux forêts de Wassy et du Val :

1°) La forêt de Wassy : 1284 ha en 3 triages.

2°) La forêt du Val : 2288 ha 25 a en cinq cantons :

- 3 Mars 1861 : "Rapport sur la situation des forêts du Val et de Wassy appartenant à Monsieur le Duc de Galliera et à Monsieur George, ancien Président du Tribunal de commerce de la Seine", 36 pages, carte des forêts du Val et de Wassy.
- 27 Août 1875, nomination par l'Enregistrement d'Antoine Dormont, ancien maître de forges, et marchand de bois, demeurant à Saint-Dizier, comme expert afin d'évaluer la forêt du Val avec l'expert de M. Marcellot-George.
- 10 Octobre 1885, succession de M. Paul Jamin » : "Cahier des charges pour parvenir à l'adjudication des parts de la Commandite de la Société des Forges d'Eurville".
- 17 Avril 1890, Inventaire après le décès de Monsieur Marcellot, Me de la Palme, notaire à Paris.
- *Historique de la forêt du Val*, d'après deux notes de Jacques Marcellot, l'une rédigée en 1929, l'autre à Eurville, le 11 avril 1939.
- *Notes sur les forges d'Eurville*, manuscrit, Joseph Ducruet, vers 1960.

VI / Archives de la famille Robert-Dehault

1°) « Compagnie des Transports »

- « Société Emile Giros » : assemblées des actionnaires, bilans (1860-1862).
- Documents divers 1865-1870
- Assemblées générales et rapport sur la situation des Forges de Marnaval, 1874, 1875.
- Procès contre la Cie des Ch. de fer de l'Est, Tribunal de Commerce de la Seine, 2 avril 1875.
- Demande d'autorisation d'importation de fontes étrangères en franchise, 1879
- Affaire Cie des Forges de Champagne et du Canal de St-Dizier contre M. Emile Desforges, Tribunal de commerce de St-Dizier, 30 novembre, 4, 5 et 10 décembre 1885.
- « Cie des Fours à coke et des Mines d'Azincourt », correspondance 1887-1890 (26 pièces).

2°) Dossier « Procès »(Emile Giros) :

- Rapport aux actionnaires de la Cie des Forges de Champagne et du Canal de St-Dizier, 10 février 1881.
- Attestation de M. de Vathaire, ingénieur aux Forges de Marnaval et de Donjeux, sans date.
- Note manuscrite adressée à Maître Carraby, avocat d'Emile Giros, sans date.
- Conseil d'administration de la Cie des Forges de Champagne et du Canal de St-Dizier, 10 avril 1909.

3°) « Edouard Lang », biographie, 1858-1928.

4°) « Note sur Mr Emile Giros pour Me Carraby », par Geoffroy, janvier février 1885.

5°) Les Fonderies de la Noue (St-Dizier).

- Les origines de la création des » Fonderies de la Noue », 1876-1899.
- Archives d'entreprise de la société des « Fonderies de la Noue », St-Dizier.

6°) Documents sur la famille Champenois-Delacourt et ses usines de roues métalliques à Chamouilley et Cousances-les-Forges.

7°) Dossier « Minières de Pont-Varin (Haute-Marne).

- Notes sur Pont-Varin.
- « Les minières de Pont-Varin », mémoire manuscrit, Lucile Menneveau, 4ème année d'Ecole Normale, 1962.

8°) Dossier « Rachecourt-Suzémont ».

9°) Dossier « Wassy et Brousseval » :

- « Historique de l'usine de Brousseval », par Lacombe, 10 pages, tapées à la machine, (1919 ?).
- « Historique des Usines de Brousseval », par Festugières, 14 pages, tapées à la machine, (1924).
- « Historique de la Société des Fonderies de Brousseval et Montreuil-sur-Blaise », J-Y. Somborn, 4 p. (1994 ?).

10° Dossier « St-Dizier et environs » :

- Rapport du 12 juin 1772 sur les forges de St-Dizier et environs, par Martin, Subdélégué.
- « Tableau des Forges de la Haute-Marne et de la Meuse », An III.

11°) Dossier « Eurville-Bienville » : « Extrait de la lettre de François Mathieu, maître de la forge de Bienville en date du 26 Nivôse An III au Comité de Salut Public ».

12°) « Notes sur les Viry et Cousances-les-Forges », Guy Chatel, (sans date).

VII/ Archives des familles Lepage et Lespérut réunies par Philippe de Bagneux, 1998.
Sélection :

- 21 janvier 1818, représentations adressées au ministre de l'intérieur par les maîtres de forge de Haute Marne, Meuse, Vosges, Haute-Saône et Côte d'Or, « Sur la nécessité d'une augmentation dans les droits établis par la loi du 21 décembre 1814 sur les fers venant de l'étranger. »
- Association de la basse Marne pour les coupes de bois, (s. d., 1er Empire ?).
- Complément de bail du 3 octobre 1818 passé ssp à Eurville entre Mrs Arson, Beugon et Lespérut.
- Carnet du Baron Lespérut : notes sur les paiements de coupes de bois (1819-1823).
- 12 avril 1823, Lettres patentes : le Premier majorat remplacé par une partie du bois d'Epineuseval.
- 4 août 1819, le Baron Lespérut, maire d'Eurville, nommé membre associé de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Haute-Marne.
- Août 1820, le Baron Lespérut vend pour 30.000 francs 144 ha 60 de bois nouvellement coupés à Larzicourt, dans la forêt de Largensolle. (L'acte n'est signifié qu'en 1825).
- Le 1 juillet 1821, acte ssp à Vitry le François entre Marie-Anne Delalain, demeurant à Haute Fontaine, et son gendre Lespérut.
- 13 juillet 1823 : achat d'une forêt devant Dubois, notaire à Wassy.
- Projet d'accord (1823-1824) entre le Baron. Lespérut, Nicolas Beugon père et Pierre-Louis-Nicolas-Léopold Beugon fils, domicilié à Commercy, et Pierre-Ambroise-Antoine Arson domicilié commune de Reuilly-Saint-Loup, désirant concourir à établir à la Forge Neuve, commune de Bienville, une forge anglaise sur le modèle de celle de Charenton.
- 25 septembre 1828, contrat de mariage entre Jules Rozet et Alexandrine Lespérut, devant Me Deschamps (étude de Ledreux) notaire à Vitry le François.
-16 juillet 1828, achat de forêt par Lespérut devant Charron, notaire à Sermaize (Marne).
- 1830 : construction à Eurville des premiers fours à puddler en Haute-Marne
- 25 juillet 1831, procès-verbal de visite des usines d'Eurville à la demande de Mrs Lespérut et Beugon-Arson.
- 29 avril 1834, achat de bois ou de forêt par Lespérut devant Guillaume, not. à Saint Dizier.
- 11 janvier 1839, projet de constitution d'une Compagnie des forges unies de Champagne.
- 27 juin 1839, contrat de mariage entre Auguste Lespérut et Emilie Sieyès.
- 17 novembre 1839, lettre de cinq marchands de fer de Paris.
- 14 janvier 1840, Projet de constitution de la Société Danelle-Gény-Chagot-Delarbre & Cie.
- 24 mars 1840 Constitution de la Sté Danelle & Cie.
- 8 avril 1840, Dissolution de la Sté Danelle-Delarbre (*L'Ancre*, 16 avril 1840)
- 11 mai 1840, constitution de la Société Lespérut & Gény pour l'exploitation des Forges d'Eurville.
- Ordonnance du 24 septembre 1840 modifiant le tarif des douanes pour les fontes importées en France (*L'Ancre*, 1er octobre 1840).
- 28 septembre 1840, constitution d'une Société en nom collectif pour l'exploitation des usines de Donjeux et du Buisson et autres.
- Octobre 1841, Auguste Lespérut quitte la société Danelle.
- Mars-août 1842, Voyage de noces d'Auguste et Emilie Lespérut (Italie, Grèce et Moyen-Orient).
- Juin 1842, litige sur la Société Danelle..
- 18 juillet 1842, dissolution de société Danelle.
- 18 juillet 1842, constitution de la nouvelle société Danelle
- *L'Ancre*, 30 juin et 28 juillet 1842, articles sur la dissolution de la Société Danelle.
- 6 août 1842, achat de bois ou de forêt devant Me Cornefert, notaire à Chaumont.
- 1846, constitution de la Société Gény et Cie.
- 1846 – 1857, demande d'augmentation des usines, suivie de leur transfert.

- 25 octobre 1847, constitution de la Sté Gény frères et Cie.
- 14 juillet 1848, succession du Baron Victor Lespérut, devant Guillaume, notaire à St-Dizier.
- 29 avril 1848, programme d'Auguste Lespérut pour les élections à l'Assemblée constituante.
- Juillet-août 1848, correspondance entre l'Ingénieur des Mines et Auguste Lespérut sur la crise de l'industrie métallurgique (1848).
- Mai 1848, candidature d'Auguste Lespérut à l'Assemblée Législative.
- 1849-1850, difficultés avec M. Gény, directeur des forges d'Eurville.
- 2 décembre 1851, arrestation d'Auguste Lespérut « pour s'être opposé de toutes ses forces au coup d'état » et avoir voté la proposition dite des questeurs.
- 5 octobre 1853, Auguste Lespérut achète, pour 120.000 francs payés comptant, un canton nouvellement exploité du bois de Roches-Champ-Chevalier, sur les territoires de Roches et Saint-Dizier; soit une surface de 150 ha 7433.
- 1854, notes d'Auguste Lespérut sur l'industrie métallurgique haut-marnaise.
- Avril-mai1856, constitution de la Société Bonnor-Degrond pour l'exploitation des Forges d'Eurville
- 22 août1856, demande de translation des 4 hauts-fourneaux d'Eurville et d'autorisation d'une machine à vapeur.
- 3 mars 1862, devant Faiseau-Lavanne, not. à Paris, Auguste Lespérut achète la forêt des Tailles-sur-Eurville, partie de la forêt du Val, environ 650 ha, pour 350.000 F à Raphaël de Ferrari, Duc de Galliéra.
- 1863-1873, concessions de minerai de fer par A Lespérut dans la forêt des Tailles-sur-Eurville.
- Mai 1873, Auguste Lespérut se présente aux élections législatives.
- 23 mai, 7 juillet, 8 juillet 1866-1867, constitution de la Société Jamin-Bailly pour l'exploitation des forges d'Eurville, bail des usines, acte de société.
- 6 juin 1867, statuts de la société déposés devant Maître Madre, notaire à Paris.
- 21 novembre 1867, Etat général des forges et hauts fourneaux d'Eurville.
- Gestion des forges d'Eurville :
    - Evolution des parts des associés (1867 - 1885).
    - Actifs et passifs de la société (1879 - 1904).
- 1867, note du député Peltereau-Villeneuve sur l'état de la métallurgie haut-marnaise.
- 1867-1868, correspondance entre Auguste Lespérut et Jules Rozet au sujet des transports et du régime douanier.
- 23 février 1867, lettre de Jules Rozet à Auguste Lespérut sur la liberté de presse.
- 1867, Modification de la Société Jamin-Bailly.
- Gestion des forges d'Eurville
    - Evolution des parts des associés 1867-1885
    - Actifs et passifs de la société : 1879 - 1904
    - Evolution des bénéfices : 1859 - 1913
    - Décomposition des bénéfices par postes : 1879 - 1906
    - Détail de la production pour l'année 1873 : fourneaux, forges et bois
    - Immeubles, constructions et matériel (amortissements) : 1868-1877
    - Prix de revient du millier de fer
- 29 avril 1868, liquidation de la Sté Bonnor-Degrond
- 18 mai 1868, discours du baron Lespérut à la séance du Corps législatif.
- 25 juin 1868, *L'Ancre de Saint-Dizier*, article sur les importations de fer de Suède en France et le trafic des acquits-à-caution.
- 1869, candidature d'Auguste Lespérut aux élections.
- 22 août 1868, lettre d'Auguste Lespérut à Jamin-Bailly au sujet des forges d'Eurville.
- 26 juin 1869, décret accordant la concession de mines à la société fermière des forges d'Eurville, Jamin-Bailly et C^{ie}, sur les communes de Pont-Saint-Vincent (arrondissement de Nancy), Sexey-aux-forges, Bainville-sur-Madon et Maizières (arrondissement de Toul).
- Décembre 1869, discours d'Auguste Lespérut au Meeting métallurgique de St-Dizier.
- 1869, difficultés avec la société Jamin & Bailly et travaux à la forge d'Eurville
- 16 octobre 1870, Auguste Lespérut, candidat aux élections législatives.

- 1871, réélection d'Auguste Lespérut au Conseil général de Haute-Marne en 1871, pour le canton de Poissons.
- Succession d'Auguste Lespérut, décédé à Eurville le 9 octobre 1873 :
  - a) Composition du Majorat au décès d'Auguste Lespérut
  - b) Fortune de Mr et Mme Lespérut.

VIII/ Archives des familles Guyard, Boulland et Charbonneaux

- 16 juillet 1828 : Contrat de mariage entre Jules Guyard, marchand de bois, demeurant à St-Dizier, fils de Pierre Guyard, Président du Tribunal de Commerce de St-Dizier et de feu Catherine Gahaignon, décédée, son épouse, et de Eugénie Delaunoy, Vauclerc (Marne) et Joséphine Garinet son épouse, demeurant à Vauclerc, devant Maître Nicolas Charoy, notaire à Sermaize (Marne).
- 23 septembre 1830, vente par Jean Baptiste Adrien, propriétaire et Nicole Françoise Thérèse Lessertois sa femme, à Nicolas Charoy, notaire à Sermaize et Claude Pierre Boulland, propriétaire à Valcourt, les fonds et superficie de 38 ha de bois à St-Eulien, devant M° Charoy notaire à Sermaize (Marne).
- 17 août 1837, partage anticipé par Pierre Guyard à ses enfants, devant Maître Graffet, notaire à St-Dizier.
- 19 décembre 1843, liquidation et partage entre les héritiers de M. Pierre Guyard chacun pour ¼, devant Maître Bourdon, notaire à St-Dizier.
- 28 mai 1853, partage du Bois du Hochot (Vouilliers) 65 ha, acquis par Jules Guyard propriétaire à St-Dizier, et Jean-Louis-Augustin Rollet, propriétaire à Cheminon le 23 et 26 juin 1847, extrait des actes de Maître Bouillevaux, notaire à St-Dizier .
- 16 Octobre 1854, Acquisition du Fourneau d'Eclaron aux enchères publiques par Pierre-Jules Guyard-Gény, propriétaire à St-Dizier (62.500 francs, payé en une seule fois le 16 novembre 1854), dossier « Guyard » de Maître Marche, notaire à Eclaron.
- 30 juin 1858, succession de Jules Guyard-Delaunoy, acte sous seing privé « Pacte de famille de liquidation et partage de la communauté de biens entre M. Jules Guyard, propriétaire et maître de forges, et Eugénie Delaunoy, sa veuve ».
- 19 août 1879, vente par Charles-Victor Coquard, docteur en médecine et Jane-Ellen Wood, son épouse, demeurant rue Oberkampf, n° 146, Paris, à Pierre-Jules Guyard, propriétaire demeurant à St-Dizier la ferme de St-Eulien, bâtiment et maison de maître, terres et prés, provenant de Coquard-Camus, pour le prix de 60.000 francs, payé comptant, devant Maître Fierfort, notaire à Vitry-le-François.
- 17 juin 1897, liquidation de la succession Guyard-Gény, devant Me Lagarde, notaire à St-Dizier.
- Photographie d'une automobile « Côte » construite à St-Dizier, vers 1900.

IX/ Archives du Collège E.S.T.I.C. St-Dizier

- Notes manuscrites du Chanoine Petit sur l'histoire des rues de St-Dizier, 220 pages, sans date (vers 1960 ?).

X/ Archives de Maurice Bonnor

- Dépliant publicitaire illustré d'une automobile « L'Eclipse », fabriquée à St-Dizier vers 1900.

XI/ Archives personnelles

- Correspondance privée reçue par Maître Pelletier, notaire à Eclaron, de la famille Halotel, banquier à Paris, de 1795 à 1804, (28 pages manuscrites, les 4 premières manquantes, 25 lettres).
- Archives notariales et Dossiers personnels de Maître Marche (XIX siècle), transmis en partie par Maître Roger Liébault, son gendre, notaires à Eclaron, récupérés pour partie chez divers particuliers à la suite des dispersions opérées en 1814 au moment de l'invasion prussienne et en 1940 à celui de l'invasion allemande, remis aux Archives Départementales de la Haute-Marne. Ils sont répertoriés ici sous le sigle « A.N.L. » (Archives Notariales Liébault) et comprennent en particulier :
  a) Les actes notariés des adjudications de coupes de bois de la Famille d'Orléans (puis des acquéreurs de leurs forêts) et des cautionnements.

b) Les actes de constitution de la Société de la Forge anglaise de St-Dizier (autrement dite Forge Neuve) en 1843.

TRAVAUX

- *A.S.P.M. :* Association Pour la Sauvegarde et la Promotion du Patrimoine Métallurgique Haut-Marnais
- *C.H.M.* : Cahiers Haut-Marnais
- *E.H.E.S.S.* : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
- *E.N.G.R.E.F* : Ecole Nationale du Génie Rural et des Eaux et Forêts
- *R.E.F.* : Revue des Eaux et Forêts
- *R.F.F.* : Revue Forestière Française
- *R.G.E.* : Revue géographique de l'Est
- *R. H. S.* : Revue de l'Histoire de la Sidérurgie

HISTOIRE GÉNÉRALE

- *Nouvelle Histoire de la France contemporaine*, Paris, Collection « Points », Ed. du Seuil :
  - Michel VOVELLE, *La Chute de la Monarchie*, 1787-1792, Paris, 1972, 289 p..
  - Marc BOULOISEAU, *La République jacobine*, 1792-An II, Paris, 1972, 289 p..
  - Denis WORONOFF, *De Thermidor à Brumaire*, 1794-1799, Paris, 1972, 251 p..
  - Louis BERGERON, *L'épisode napoléonien, aspects intérieurs*, 1799-1815, Paris 1972, 178 p..
  - A. JARDIN et A.-J. TUDESQ, *La France des notables*, 1815-1848 :
    a) L'évolution des notables, Paris, 1973, 254 p..
    b) La vie de la Nation, Paris, 1973.
  - Maurice AGHULON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, 1848-1852, Paris, 1973, nouvelle édition 1992, 290 p..
  - Alain PLESSIS, *De la fête impériale au mur des Fédérés*, 1852-1871, Paris, 1979, 257 p..
- Louis BERGERON, *Les capitalistes en France (1780-1914)*, Collection Archives Gallimard Juillard, Paris, 1978, 234 p..
- Louis BERGERON, « Permanence et renouvellement du patronat », *Histoire des Français*, XIXe-XXe siècle, sous la direction d'Yves LEQUIN, tome III, la société, Paris, 1983, 623 p., Editions A. Colin, pp. 153-294.
- *Grands notables du Premier Empire*, sous la direction de Louis BERGERON et Guy CHAUSSINAND-NOGARET, Editions du C.N.R.S., Paris :
  - Aube et Marne (George Clause), Haute-Marne (Georges Viard), 245 p., 1981.
  - Meurthe, Moselle (Odette Voilliard), Meuse (Michel Maigret), 215 p.,1984.
- *Histoire de la France industrielle*, sous la direction de Maurice LEVY-LEBOYER, Paris, Editions Larousse,1996, 550 p..
- Bertrand GILLE, *La sidérurgie française au XIXe siècle, recherches historiques*, Genève, Editions Droz, 1968, 319 p..
- Pierre MIQUEL, *Histoire des canaux, fleuves et rivières de France*, Paris, Ed. « Edition n° 1 », 1994, 375 p..
- Guy RICHARD, *La noblesse d'affaires au XVIIIe siècle*, Paris, Ed. A. Colin, 1997, 166 p..
- *Villages ouvriers, utopie ou réalités ?*, Colloque international, Familistère de Guise, octobre 1993, *L'archéologie industrielle en France*, n^{os} 24-25, Ed. L'Heur de Laon, EHESS et CILAC, 1994, 255 p..
- Michel WINOCK, *Les voix de la liberté*, 680 p., Paris, Ed. du Seuil, 2001, 681 p..
- Denis WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France*, Paris, 1994, Ed. du Seuil, 671 p..

SOURCES

- DUHAMEL du MONCEAU, *Du transport du bois*, Paris, 1767.
- FAISEAU-LAVANNE, *Forêts de France*, Paris, Killian, 1829, 100 p..

- *Almanach royal et national 1832*, Ed. Guyot et Scribe, Paris, 1832, 1000 p..
- NOIROT-BONNET, Géomètre-forestier à Langres, *Manuel théorique et pratique de l'estimateur des forêts*, Paris, 1832.
- Laurent-Martin DUVAL DE FRAVILLE, « Louis Becquey, député de la Haute-Marne », *Revue champenoise*, n° 32, 3 janvier 1856.
- E. BADIN et M. QUANTIN, *La Haute-Marne*, Paris 1847, 276 p., rééd. La Tour Gile, 1990.
- L. BEUGNOT, de l'Institut, *Louis Becquey, sa vie*, Paris 1852, in 8°.
- E. JOLIBOIS, *La Haute-Marne ancienne et moderne*, Paris, Ed. Guénégaud, 1858, 1054 p.
- Osman SAUPIQUE, *L'Exposition de Saint-Dizier, Journal*, St-Dizier, 1860, 144 p..
- Frédéric VIVENOT-LAMY, « L'Exposition métallurgique », (Communication sur la liaison à réaliser entre St-Dizier et le Canal de la Marne au Rhin), *Journal de l'Exposition de St-Dizier*, n° 5, 14 septembre 1860, pp. 21-22.
- J. CARNANDET, *Géographie historique, industrielle et statistique du département de la Haute-Marne*, Chaumont, 1860, 648 p..
- P. LAMACHE, ancien Directeur de l'Académie des Côtes du Nord, Professeur de Droit administratif à la Faculté de Droit de Strasbourg, *Les Salles d'Asile en Haute-Marne*, publié dans *L'Union de la Haute-Marne*, mercredi 24 décembre 1862.
- Firmin LEMUT, « Notice sur les puddleurs mécaniques employés à la Forge du Clos Mortier », *Annales des Mines*, 6ème Série, Tome II, 1862, p. 136 et suiv..
- *Annuaire départemental 1864* (renseignements sur les forges et établissements métallurgiques (propriétaires, constructions et productions) : Marne, Meuse, Haute-Marne).
- ARBOIS de JUBAINVILLE, Garde général des Forêts, « Critique du Manuel de l'estimateur des forêts, de M. Noirot-Bonnet, », *Revue des Eaux et Forêts*, 1862, pp. 209-214.
- *Statuts de la Cie du Chemin de fer de Wassy à Saint-Dizier*, décret d'autorisation par Napoléon III, 27 avril 1867, 46 p.
- Ch. BECQUET, Conservateur des Forêts, « De la conversion des taillis en futaie, Mémoire présenté à la Société Impériale et centrale d'Agriculture de France », *R.E.F.*, 1867, p. 5.
- Dr L. PERCY, Professeur de l'Ecole des Mines du Gouvernement, Londres, *Traité complet de métallurgie*, traduit sous les auspices de l'auteur par MM. E. Petigrand et A. Ronna, ingénieurs, Paris et Liège, 1867, tome IV, p. 103 et suiv, « Puddleur mécanique » (description de l'installation de MM. Dumény et Lemut au Clos Mortier).
- Laurent-Martin DUVAL DE FRAVILLE, (1791-1871), *Journal*, Archives privées.
- CARNANDET, *Notice sur le Baron Lespérut*, 1874.
- *Mélanges Industriels de Jules Rozet, Président de la Chambre de Commerce de St-Dizier, membre du Conseil général de la Haute-Marne* », 2 tomes, typographie Chamerot, 19 rue des Saints-pères, Paris, 1875. Cet ouvrage comporte une première partie assez courte, rédigée par un auteur anonyme, sur les origines de la famille Rozet et le parcours de quelques uns de ses représentants, notamment Jean-Hubert Rozet et Jules Rozet. La deuxième partie réunit les cinquante-cinq rapports rédigés par Jules Rozet et imprimés.

On peut les ventiler selon les thèmes suivants :

1°) Le bois et la forêt (4) :

- Réfutation de l'ouvrage de Noirot-Bonnet sur le produit des forêts (1840, t. 1, pp. 1-20).
- Sur la révision de quelques articles du Code forestier de 1827, (25 septembre 1849, t. 1, pp. 78-108).
- Sur les délits forestiers (mars 1840, tome 1, pp. 303-314).
- L'aménagement des Bois communaux de St-Dizier (6 fév. 1869, tome 2, pp. 362-385).

2°) L'éducation et l'apprentissage (7) :

- Sur le projet de loi relatif à l'apprentissage (1er août 1849, tome 1, pp. 58-77).
- Sur l'établissement d'une Salle d'Asile à St-Dizier (1850, tome 1, pp. 109-116)
- Le travail à l'aiguille dans les écoles primaires (19 octobre 1853, tome 1, pp. 214-218).
- Sur la propagation des Salles d'Asile (30 août 1862, tome 2, pp. 175-182).
- La rétribution scolaire et la gratuité de l'enseignement (22 sept. 1865, t. 2, pp. 267-275).
- Sur le travail des enfants dans les manufactures (4 octobre 1867, tome 2, pp. 276-294).
- Sur la situation des écoles primaires de St-Dizier (15 janvier 1871, tome 2, pp. 396-403).

3°) L'état de l'industrie et du commerce dans le département (7) :

- Réponse au Ministre sur la crise économique (23 juin 1848, tome 1, pp.30-45).
- Sur le travail industriel (22 novembre 1850, tome 1, pp. 124-136).
- Sur la situation de l'industrie et du commerce, (15 juillet 1852, tome 1, pp. 194-203).

- Sur le travail de nuit dans les manufactures, (22 décembre 1852, tome 1, pp. 204-213).
- Discours : Au développement simultané de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (face au Traité de commerce), (16 octobre 1860, tome 2, pp. 68-76).
- Sur la situation de l'industrie et du commerce (30 août 1868, tome 2, pp. 349-361).

4°) Le régime douanier et les abus (5) :

- Sur l'entrée en franchise temporaire des fontes, fers et aciers (22 sept. 1859, tome 1, pp. 315-322).
- Sur un projet de Traité de commerce entre la France et l'Angleterre (22 janvier 1860, tome 2, pp. 1-7).
- Sur la métallurgie en Haute-Marne et les acquits-à-caution (13 novembre 1867, tome 2, pp. 295-325).
- Sur l'admission des métaux en franchise temporaire (20 décembre 1867, tome 2, pp. 326-339).
- Discours prononcé au Meeting métallurgique de St-Dizier : Sur le Libre échange et la liberté commerciale, (19 décembre 1869, tome 2, pp. 388-395).

5°) Les moyens de transport ; les difficultés avec la Cie du Chemin de fer de l'Est (21) :

- Sur l'utilité du Canal de l'Aisne à la Marne pour l'industrie de la Haute-Marne, (29 avril 1852, tome 1, pp. 183-192).
- Sur le tarif d'abonnement à la petite vitesse de la Cie de l'Est, (24 avril 1857, tome 1, pp. 237-262).
- Sur le Canal de Suez, (23 septembre 1857, tome 1, pp. 263-266).
- Sur la jonction du Canal de l'Ourcq à la Marne,(26 octobre 1857, tome 1, pp. 267-271).
- Sur le prolongement du chemin de fer de Blesmes à Gray vers la Suisse (5 janvier 1859, t. 1, pp. 296-302).
- Sur le Canal des Houillères de la Sarre (26 décembre 1859, tome 1, pp. 323-423).
- Sur l'interdiction de tarifs d'abonnement à la Cie de l'Est (6 mars 1866, t. 2, pp. 8-10).
- Sur la nécessité d'un canal pour la Haute-Marne (4 avril 1860, tome 2, pp. 11-38).
- Réponses aux observations faites au sujet canal (10 juin 1860, tome 2, pp. 39-67).
- Sur les tarifs de la Cie de l'Est (3 décembre 1860, tome 2, pp. 77-84).
- Sur les frais comparés de transport par fer et par eau entre St-Dizier et plusieurs grandes destinations (1860 ou 1861 [?], tome 2, pp. 85-94).
- Sur le trafic probable d'un chemin de fer entre Toul et Bologne (10 mars 1861, tome 2, pp. 95-136).
- Sur un canal entre Vitry et Donjeux (26 mars 1861, tome 2, pp. 137-147).
- Eléments de trafic fluvial entre Vitry et Donjeux (15 mai 1861, tome 2, pp. 148-154).
- Sur la restauration et l'entretien de la R. D. n° 2 (30 août 1862, tome 2, pp. 183-186).
- Sur les conditions de la production de la fonte et du fer dans les départements de la Haute-Marne, du Nord et de la Moselle (15 janvier 1863, tome 2, pp. 198-209).
- Sur l'aménagement des ports de St-Dizier (12 décembre 1863, tome 2, pp. 210-219).
- Observations sur le projet de chemin de fer entre St-Dizier et Wassy (10 juillet 1864, t. 2, pp. 220-239).
- Sur le prolongement du Canal de la Haute-Marne (28 décembre 1864, t. 2, pp. 240-260).
- Lettre au Rédacteur en chef du *Progrès de la Haute-Marne* au sujet du chemin de fer entre St-Dizier et Wassy, (Mars 1865, tome 2, pp. 261-266).
- Sur les tarifs du Chemin de fer de l'Est (19 février 1868, tome 2, pp. 340-348).
- Sur le chemin de fer de Lérouville à Troyes (28 août 1869, tome 2, pp. 384-388).

6°) Minerai de fer (2)

- Mémoire sur les bassins d'épuration (27 mars 1851, tome 1, pp. 137-182).
- Mémoire sur l'exportation des minerais de Haute-Marne (1863, tome 2, pp. 198-209)

7°) Banque :

- Sur la création d'une succursale de la Banque de France en Haute-Marne (août 1862, t. 2, pp. 165-174).

8°) Divers :

- Sur la translation de la Chambre de Commerce de St-Dizier à Chaumont (août 1861, pp. 155-164).
- Sur l'intérêt des expositions de l'industrie (22 février 1849, tome 1, pp. 51-57).
- Sur l'emploi de la fonte et du fer dans la construction des ponts (5 octobre 1850, tome 1, pp. 117-123).
- Sur la production et la consommation du tan en Haute-Marne (11 décembre 1856, tome 1, pp. 233-236).
- Sur un projet de loi concernant les brevets d'invention (pharmacie) (8 novembre 1857, t. 1, pp. 272-295).

- Louis REYBAUD, Membre de l'Institut, *Jules Rozet*, Paris, 1877, 32 p., (notice lue par M. Ch. Giraud à l'Académie des Sciences morales et politiques en octobre 1875).
- H. SALZARD, *Minières et minerai de fer du département de la Haute-Marne*, St-Dizier, Ed. Henriot & Godard, 1878.
- Mgr FEVRE, *Souvenirs et monuments d'Eurville*, Paris, 1880, chap.VII, pp. 120-150.
- LARZILLIERE, *Les forêts de la Meuse et leurs produits*, St-Mihiel, A. Vérand, 1886, 68 p..
- Frédéric VIVENOT-LAMY, *Mon histoire*, Saint-Dizier, 1894, 153 p..
- Abbé DIDIER, *Etude historique et statistique sur Saint-Dizier (ancien et nouveau)*, St-Dizier, 1897, 361 p..
- Marcel BULARD, « L'industrie du fer dans la Haute-Marne », *Annales de Géographie*, 1904, t. XIII, n° 69, p. 223-242, n° 70, pp. 310-321.
- « Le Centenaire de la Banque Varin-Bernier », *Le Réveil de la Meuse*, 25 décembre 1912.

Périodiques :

- « *L'Ancre de St-Dizier* » : Créé en 1836 sous le nom de « Feuille commerciale de St-Dizier », ayant pour objet principal l'industrie métallurgique, le commerce, le négoce du bois et la navigation, l'hebdomadaire créé par Claude-Augustin Saupique change de format et de titre en 1839 et devient *L'Ancre* puis *L'Ancre de St-Dizier* » sous-titré « Journal spécial de la métallurgie de St-Dizier ». Distribué à St-Dizier et à Paris, il obtient peu à peu une diffusion nationale, donnant des renseignements sur les grandes régions métallurgiques françaises et étrangères, le négoce du bois et la navigation. La Bibliothèque Nationale conserve la série complète seulement à partir de 1848. Pour les numéros antérieurs, il faut avoir la chance de tomber sur des numéros isolés dans les archives privées ou dans les archives notariales. La bibliothèque de la Société des Lettres de Saint-Dizier dispose de quelques numéros épars, notamment : n° 1399, 25 janvier 1862, n° 1818, 7 octobre 1871, n° 1820, 21 octobre 1871[1].

- *« L'Echo de la Haute-Marne »*, 1871-1872, A. D. Haute-Marne, Fol 1101.

- *« L'Union de la Haute-Marne »*, 1870-1871, A. D. Haute-Marne, Fol 1157.

LA FORÊT ET L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE FRANÇAISES (FIN XVIIIE-XIXE SIÈCLE)

1°) La forêt française et le problème de la conversion

- Louis BADRE, *Histoire de la forêt française*, Paris, Editions Arthaud, 1983, 312 p..

- Louis BADRE, « Evolution comparée des sylvicultures françaises et allemandes depuis deux siècles », Nancy, *Revue Forestière*, n° spécial, pp. 139-144.

- Roger BLAIS, *Une grande querelle forestière, la conversion*, Paris, P.U.F., 1937, 90 p..

- Georges BOURGIN, *La Révolution, l'agriculture, la forêt*, Paris 1908, rééd. Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1989, 253 p..

- Andrée CORVOL, *L'homme et l'arbre sous l'Ancien Régime*, Paris, Ed. Economica, 1984, 757 p..

- Andrée CORVOL, *L'Homme aux bois, histoire des relations de l'homme et de la forêt, XVIIe -XXe siècle*, Paris, Editions Fayard, 1987, 585 p..

- M. DEVEZE, *Histoire des forêts*, Paris, collection «Que sais-je ?», 1993.

- *L'Atlas des forêts de France*, Paris, 1994, sous la direction de Jean GADANT, Ed. Jean-Pierre de Monza, 240 p..

- Georges HUFFEL, « Les débuts de l'enseignement forestier en France, par Lorentz », *Annales de l'Ecole nationale des Eaux et forêts*, 1920.

- Georges HUFFEL, *Les méthodes de l'aménagement forestier en France, étude historique*, Nancy, Editions Berger-Levrault, 1926, 229 p.

- Raphaël LARRERE et Olivier NOUGAREDE, *Des hommes et des forêts*, Paris, Editions Gallimard, collection Découvertes Traditions, 1993, 128 p..

- R. VINEY, « L'œuvre forestière du Second Empire », *Revue forestière française*, vol. XIV, n° spécial, Histoire forestière 1962, pp. 532-543.

- *Révolution et espaces forestiers*, textes réunis par Denis Woronoff, Paris, Editions de l'Harmattan, 1989, 264 p..

2°) L'eau, le charbon de bois et l'énergie

- Jean-François BELHOSTE, « Une sylviculture pour les forges, XVIe-XIX siècles », *Forges et Forêts*, Paris, Editions de l'EHESS, 1990, pp. 219-261.

- Serge BENOIT, « La consommation de combustible végétal et l'évolution des systèmes techniques », *Forges et Forêts*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1990, pp. 87-150.

- Jean BOISSIERE, « La consommation parisienne de bois et les sidérurgies périphériques », *Forges et Forêts*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1990, pp. 29-56.

- Hervé FAVIER, « Jean Aubertot et la récupération des gaz du gueulard », *Actes des Journées haut-marnaises d'art et d'histoire, C.H.M.*, n° spécial, Chaumont, 1980, pp. 61-66.

---

[1] : Sur le journal métallurgique « *L'Ancre de Saint-Dizier* » :

- Philippe DELORME, « La métallurgie à St-Dizier d'après la série du journal *L'Ancre* conservée aux Archives départementales de la Haute-Marne (1886-1905) », Actes des Journées d'art et d'histoire, St-Dizier, 15/16 novembre 1996, *Presse et Sociétés savantes, Haute-Marne, C.H.M.* n° 220/221, 1er/2e tri. 2000, pp. 40-56.

- Gilles ALVES, « Le socialisme bragard et l'Ancre, journal de Saint-Dizier sous la Seconde République », ibid, pp. 30-39.

- Jean-Claude RAMEAU, « Forêt et métallurgie : influence des activités économiques sur la structure et la composition des milieux forestiers », *Actes des Journées haut-marnaises d'art et d'histoire, C. H. M.*, n° spécial, Chaumont, mars 1980, pp. 8-19.
- *Forges et forêt ; recherches sur la consommation proto-industrielle de bois,* sous la direction de Denis WORONOFF, Paris, Editions de l'EHESS, 1990, 263 p..
- Denis WORONOFF, « La politique des autorisations d'usines et la question du bois », *Forges et Forêts*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1990, pp. 57-85.

3°) La sidérurgie et la métallurgie françaises

- Hubert et George BOURGIN, *L'industrie sidérurgique en France en 1789*, Paris, Imprimerie nationale, 1920.
- COMITE DES FORGES DE FRANCE, *La sidérurgie française, 1864-1914*, ouvrage publié pour le cinquantième anniversaire de sa fondation, Paris, 1920 (?).
- J. GARILLOT, « Le chauffage du vent des hauts-fourneaux », *R.H.S.*, 1966, tome VII.
- Bertrand GILLE, « Les vieux gisements de fer au XIXe siècle », *R.H.S.*,1961, tome II, pp. 207-219.
- Bertrand GILLE, «La sidérurgie française du XIXe siècle avant l'acier», *R.H.S.*, 1966, t VII.
- Jean-Bernard SILLY, «La disparition de la petite métallurgie rurale », *R. H. S.*, 1961, tome II, pp. 48-61.
- Jean VIAL, *L'industrialisation de la sidérurgie française, 1814-1864*, Paris–La Haye, 1967, 2 vol, 470 et 110 p..
- Denis WORONOFF, *L'industrie sidérurgique en France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Editions de l'EHESS, 1994, 592 p..
- Denis WORONOFF, « La place de la sidérurgie dans l'économie et la société françaises avant la révolution industrielle », *Actes des Journées haut-marnaises d'art et d'histoire, C.H.M.*, n° spécial, Chaumont, 1980, pp. 3-7.

LA FORÊT ET LA MÉTALLURGIE EN CHAMPAGNE MÉTALLURGIQUE (FIN XVIIIE-XIXE SIÈCLE)

1°) Aspects généraux

- « La forêt en Haute-Marne », n° spécial, *Société de Sciences naturelles et d'Archéologie de la Haute-Marne*, 1er tri. 1975, Chaumont, 240 p..
- « La forêt haut-marnaise », *C.H.M.*, nos 169/170, 2e/3e trimestres 1987, Chaumont, 118 p..
- *La métallurgie haut-marnaise, C.H.M.*, n° spécial 186/187, 1991.
- G. ALVES, L. ANDRE, P. BERTRAND, M. PHILIPPE et alii, *La métallurgie de la Haute-Marne*, Cahiers du Patrimoine, Inventaire Général, 1997, 309 p.
- Louis ANDRE, « L'industrie métallurgique en Haute-Marne au XIXe siècle », *La métallurgie haut-marnaise, C.H.M.*, nos 186-187, 1991, 91 p..
- E. ARNOULD, « Métallurgie au bois et utilisation de la forêt », *Revue Forestière Française*, 6, 1978, pp. 459-478.
- J.-L. BALLIF, *L'évolution de la forêt des industries du bois du département de la Haute-Marne de 1790 à 1962*, 1963, 251 p..
- Pierre BEGUIGNOT, *Une grande industrie haut-marnaise disparue, la fabrication de la fonte et du fer*, Lagny, 1979, 294 p..
- A. BERTRAND, « Forêts meusiennes », *Dossiers documentaires meusiens*, n° 22, Bar-le-Duc, 1979, 67 p..
- Marie-Hélène BOURQUIN, *L'approvisionnement de Paris en bois de la Régence à la Révolution*, Thèse de doctorat en Sc. Ec., Paris, mars 1969[2].
- Roger BRUNET, *Atlas et géographie de la France moderne, Champagne, Pays de Meuse, Basse Bourgogne*, Paris, Ed. Flammarion, 1981, 426 p.
- Michel COINTAT : « Etude statistique sur les taillis sous futaie communaux du département de la Haute-Marne», *R. F. F.*, oct. 1956, p. 658 et suiv..

[2] : Un exemplaire existe aux Archives Départementales de la Marne, sous la cote CH 10.210/2.

- Michel COINTAT, « La métallurgie haut-marnaise au XIXe siècle », *C.H.M.*, 3e/4e tri. 1958, n° 54/55, pp. 107-114.
- Mireille CONIA, « Aspects de la métallurgie haut-marnaise face à la Révolution industrielle », *C.H.M.* , 3e/4e tri. 1991, pp. 78-87.
- Bernard DAVID, *L'industrie métallurgique en Haute-Marne, 1789-1860,* D.E.S., Nancy, 1968, 103 p..
- Robin DEGRON, *La conversion forestière en Lorraine*, Thèse de géographie humaine, Nancy II, 27 septembre 1999 (référence E.N.G.R.E.F. : 43.665).
- Lionel GALLOIS, « La métallurgie haut-marnaise : sources et bibliographie », *La métallurgie haut-marnaise, C.H.M.*, nos 186-187, 1991, pp. 19-24.
- Michel GUYARD, *Le grand siècle de la sidérurgie haut-marnaise*, 1780-1880, Chaumont, Editions C.D.D.P. Haute-Marne, 1986, 58 p..
- Marcel HENRIOT, « La crise métallurgique dans le département de la Haute-Marne en 1848 », *R. H. S.* t. II, 1961, pp. 115-127.
- P. MEJEAN et M. HENRIOT, *La Haute-Marne. Le département et son évolution,* S.l.n.d., Editions Delpire, 1970, 277 p..
- Guy RICHARD, «Les forges champenoises à la fin du XVIIIe siècle », *Actes du 95e congrès des sociétés savantes, Reims,* 1970, Section d'histoire moderne et contemporaine, t. II, Paris 1974, pp. 103-136.
- Jean VENET, *La Lorraine, cours de géographie forestière,* E.N.G.R.E.F., 1968.

2°) Aspects particuliers et monographies

- « La Meuse », *Revue géographique et industrielle de France,* 1950 (?) :
    - « Le fer dans la Meuse », G. L. Gonzalez de Quijano.
    - « Fonderies et ateliers de construction mécanique de Dammarie-sur-Saulx », G. L Gonzalez de Quijano.
    - « Les forges d'Haironville », Dominique Braux.
    - « Longeville-en-Barrois (Etablissements Utard) », R. G..
    - « La forêt », Paul Vosgien, Conservateur des Eaux et Forêts.
- « La Société Meusienne de constructions mécaniques à Ancerville (Meuse) », *Les Pays de la Saulx et du Perthois*, n° 28, janvier 1995, pp. 6-7.
- « La forge d'Abainville », *R.H.S.*, tome III, 1962, pp. 61-68..
- Jacques CLERE, *Les paysans de la Haute-Marne et la Révolution française*, Paris, Editions des Travaux historiques et scientifiques, 1988, 397 p..
- Jean-Marie CHIROL, *Wassy-sur-Blaise*, St-Dizier, Ed. S.V.I.P., 1973, 126 p..
- Jean-Marie CHIROL, *Les mines de fer de Pont-Varin*, Langres, Ed. Guéniot, 1982, 158 p..
- Michel COINTAT, « Les forêts de l'ancien comté de Vignory », *C.H.M.*, n° 47, 1956.
- Michel COINTAT, « Les forêts du Haut-Pays », *C.H.M.*, n ° 60, 1er tri. 1960.
- Michel COINTAT et Roger CHOULET, « La forêt haut-marnaise sous le Premier Empire », *R.F.F.*, Juillet-Août 1952, pp. 453-459.
- B. DAVID, *L'industrie métallurgique en Haute-Marne (1789-1860),* D.E.S., Nancy, 1968.
- Robin DEGRON, « Continuité et ruptures dans la gestion des Bois communaux au XIXe siècle, quelques exemples lorrains », *R. F. F.*, 3/1999, pp. 425-434.
- Philippe DELORME, *Forêts et hauts-fourneaux, en Marne, Haute-Marne et Meuse, XVIe – XXe siècle,* St-Dizier, Editions Clos Mortier Patrimoine, 2e éd., 1995, 210 p..
- Philippe DELORME, « Le château de Haute-Fontaine et les maîtres de forges de Haute-Marne », *Fontes*, n° 41, mai 2001, pp. 3-11.
- Jean DION, « Les forêts françaises du Nord-Est », *R.G.E.*, 1970, 3/4, pp. 155-277.
- A. GAILLEMIN, *Cousances et Cousancelles, 2ème partie, de l'Empire à 1914*, 2 tomes, polycopié, Cousances-les-Forges, sans date (vers 1978 ?), 290 p..
- Yvon GAILLET « Doléances de 1789 au sujet des Eaux et Forêts, d'après les cahiers du bailliage de Chaumont. » *La Haute-Marne pendant la Révolution*, 10èmes Journées d'Art de d'Histoire, Chaumont, Langres, St-Dizier, 21-23 avril 1989, Chaumont 1989, p. 85-95.

- Jacques GARILLOT, « La création du fourneau et de la forge du Clos Mortier », *R. H. S.*, 1er tri. 1964, pp. 95-97..
- B. GRIAULT, « La sidérurgie française de 1860 à 1880 », *R.H.S.*, 1965, tome VI.
- Marie-Laure GRIFFATON, *François Bonhommé, peintre, témoin de la vie industrielle au XIXe siècle*, Musée de l'Histoire du fer, Nancy, Editions Serpenoise, 1996, 165 p..
- Pol GROSDIDIER, maître de forges, Président de la Chambre de Commerce de la Meuse, « La sidérurgie dans le département de la Meuse du XVIe siècle à 1870. », Actes du colloque international « Le fer à travers les âges », Nancy, oct. 1955, *Annales de l'Est*, mémoire n° 16, Nancy, 1956, pp. 161-174.
- M. GUYARD, « Le haut-fourneau manqué de Chamarandes », *C.H.M.*, n° 133, pp. 55-59.
- Michel HAU, *La croissance économique de la Champagne, de 1810 à 1969*, Thèse de doctorat sous la direction du Pr Lévy-Leboyer, Paris, Association des publications près les universités de Strasbourg, 1976, 179 p..
- Marcel HENRIOT, « La crise métallurgique dans le département de la Haute-Marne en 1848 », *R.H.S.*, 1961, tome II.
- Jean-Pierre HUSSON, *Les hommes et la forêt en Lorraine*, Paris 1991, Ed. Bonneton, 318 p.
- Jean-Pierre HUSSON, « Les paysages forestiers lorrains, rôle et impact de l'épisode révolutionnaire», *Révolution et espaces forestiers*, colloque des 3 et 4 juin 1987, textes réunis par D. Woronoff, Paris, Ed. de L'Harmattan, 264 p., 1989, (pp. 63-70).
- André KWANTEN, « Les hauts-fourneaux de Sermaize-les-Bains (Marne) », *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.*
- Roger LAPRUNE, *L'abbaye cistercienne d'Ecurey-en-Barrois, 1144-1791*, Bar-le-Duc, 1964, pp. 161-163 : « Ecurey industriel (1790-fin XIXe siècle) ».
- Roger LAPRUNE, *Histoire civile de Montiers-sur-Saulx*, Bar-le-Duc, 1977, 158 p..
- Roger LAPRUNE, *Notes recueillies sur les communes du canton de Montiers-sur-Saulx,* Bar-le-Duc, 1983, 115 p..
- Roger LAPRUNE, *Notice sur Paroy-sur-Saulx*, Montiers-sur-Saulx, 1989, 36 p..
- Thomas MAMBRINI, *Guyénot de Chateaubourg et ses forges champenoises (1791-1810*), maîtrise d'histoire moderne, 1998-1990, sous la direction de D. Woronoff, Paris I, 150 p..
- Jean-Louis MAIGROT, « Quelques remarques sur l'habitat industriel haut-marnais au XIXe siècles », *Actes des Journées haut-marnaises d'art et d'histoire, C.H.M.,* n° spécial, Chaumont 1980.
- Jean MASSELOT, *Adaptations et transformations de l'industrie dans le canton d'Ancerville*, D.E.S. de Géographie, Nancy 1954, publié dans les Annales de l'Est, 1955, n° 3.
-Jean-Marie MOINE, « Du Périgord à la Champagne, les Festugière à Brousseval », *Fontes*, n° 29, avril 1998, pp. 3-13.
- Sophie PECHE, *Le Tempillon à Rachecourt-sur-Blaise, du XVIIe au XIXe siècle*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Reims, 2001.
- Dominique PERCHET, « Les Forges d'Haironville (Meuse) depuis 1535 », *Fontes* n°15, novembre 1994, pp. 4-11.
- Anne-Lise PLEUX, *Une dynastie d'industriels, les Ferry-Capitain à Bussy (Vecqueville, Haute-Marne), de 1834 à nos jours*, mémoire de D.E.A., sous la direction de L. Bergeron, EHESS, 1995.
- Edouard SALIN, « Métallurgie d'autrefois en terre lorraine », *R.H.S.*, 1972, tome IV.
- Jean-Paul STREIFF, « Métiers meusiens d'autrefois (19e siècle) », *Dossiers documentaires meusiens*, juin 1979, n° 19, Bar-le-Duc, 1980, 64 p..
- Pascal TILLY, « Bradfer père et fils et Durenne à Bar-le-Duc », *Fontes*, n° 40, septembre 2000, pp. 3-32.
- Denis WORONOFF, « Tradition et innovation dans la sidérurgie : un exemple de gestion d'entreprise en Haute-Marne sous le Consulat et l'Empire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XVII, 1970, pp. 559-573.

2°) Saint-Dizier

- Philippe DELORME et Emmanuel THIRY, « La métallurgie à St-Dizier : des bas-fourneaux gallo-romains à la fin du XXe siècle », *Enseigner le patrimoine industriel, le cas de St-Dizier*, sous la direction de Gracia Dorel-Ferré, C.D.D.P. Haute-Marne, Chaumont, 1998, pp. 11-27.
- Philippe DELORME, « Petite histoire parallèle du Clos Mortier et de Marnaval », *Saint-Dizier*, 250 p, Ed. Ville de St-Dizier, 1995, pp. 125-128.
- Philippe DELORME, « Emile Giros, ou le destin d'un entrepreneur pendant la révolution industrielle à St-Dizier », *Enseigner le patrimoine industriel, le cas de St-Dizier*, sous la direction de Gracia Dorel-Ferré, C.D.D.P. Haute-Marne, Chaumont, 1998, pp. 107-120.
- Philippe DELORME, « La métallurgie à St-Dizier d'après la série du journal *L'Ancre* conservée aux Archives départementales de la Haute-Marne (1886-1905)», *Actes des Journées d'art et d'histoire, 15 et 16 novembre 1996, C.H.M.*, n^{os} 220/221, 2000, pp. 40-56.
- René GOUTHIERE, « L'industrie de la serrurerie à Saint-Dizier », *La Liberté de la Haute-Marne*, articles parus en février et mars 1927.
- Camille PETIT, « Le brellage » ou flottage du bois à Saint-Dizier et dans la région », *Bulletin du Comité du Folklore champenois*, n° 21-22, 1935, pp. 306-310.
- Camille PETIT, *Vieilles rues, vieilles pierres de St-Dizier*, Ed. OTSI St-Dizier, 1965, 103 p..
- Elisabeth ROBERT-DEHAULT, « L'art de faire du fer à Saint-Dizier », *Saint-Dizier*, 250 p., Ed. Ville de St-Dizier, 1995, pp. 129-138.
- *Objectifs Haute-Marne*, n° 32, mai 1980, p. 10 : « Qui a créé la Chambre de Commerce de Saint-Dizier ? », d'après l'exposé de M. Henriot, professeur au lycée de Chaumont pour la célébration du centenaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le 10 juillet 1848.
- Syndicat d'Initiative de Saint-Dizier, *Autrefois… Saint-Dizier à travers 190 cartes postales anciennes*, Saint-Dizier, 1982, 130 p..

3°) Les transports

Remarque : si l'on peut trouver des ouvrages concernant les voies fluviales et ferrées, par contre il n'existe rien, à notre connaissance, sur les transports routiers (dits aussi « sur essieux »).

- H. de BAILLON, « Les anciens ports de Hoéricourt et Moeslains », *C.H.M.*, n° 31, p. 211.
- H. de BAILLON, *Le Chemin de fer à Eclaron*, d'après les délibérations du Conseil Municipal d'Eclaron (Haute-Marne), manuscrit, 12 p., 3 juin 1945.
- Marc BARBIER, *Un village disparu, Hoéricourt*, Ed. Musée de St-Dizier, 1989, 54 p..
- François BEAUDOUIN, Conservateur du Musée de la batellerie Conflans-Ste-Honorine), *Bateaux des fleuves de France*, « Le bateau marnois » pp. 89-94, Editions de l'Estran, Douarnenez, 1985, 237 p..
- François BEAUDOUIN, *Paris sur Seine*, Paris, Editions Nathan, 1989, 192 p..
- Anne-Marie BERTHE-BARBAUX et Philippe DELORME, « La navigation d'hier et d'aujourd'hui », *Saint-Dizier*, 250 p, Ed. Ville de St-Dizier, 1995, pp. 129-138.
- Philippe DELORME, « Charpentiers et marchands de bateaux à St-Dizier », *Champagne Généalogie*, n° 59, 1993, pp. 112-113.
- Jean GIGOT, « Notes sur les ports de Saint-Dizier », *C.H.M.*, n° 10, décembre 1947.
- Jean GILLOT, « Les origines des chemins de fer », *Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François*, tome 35, 1977, pp. 318-328.
- L.-M. JOUFFROY, *Une étape de la construction des grandes lignes de chemin de fer en France, la ligne de Paris à la frontière allemande*, Paris, 1932.
- Jean-Pierre MONNIER, « Brelleurs et mariniers de La Noue. », *Folklore de Champagne*, n° 79, 1982, 39 p..
- Jean-Yves SOMBORN, « Le Canal de Saint-Dizier à Wassy », *Fontes*, n° 26/27, juillet 1997, pp. 27-31.
- Odette VOILLIARD, « Le rôle des chemins de fer dans la transformation des forges de la Haute-Marne et de la Haute-Saône. », Actes du colloque international « Le fer à travers les âges », Nancy, octobre 1955, *Annales de l'Est*, mémoire n° 16, Nancy, 1956, pp. 421-432.

4°) La politique économique de Napoléon III et le régime douanier

- Jean COUSSY, « La politique commerciale du Second Empire et la continuité de l'évolution structurelle française », *Cahiers de l'Institut de Science économique appliquée*, n° 120, décembre 1961, pp. 18-45.
- Robert DECKER, « La politique économique du Second Empire et l'industrie du fer, aspects haut-marnais. », *Actes des Journées haut-marnaises d'art et d'histoire, C.H.M.*, n° spécial, Chaumont, 1980, p. 41-45.
- Michel GUYARD, « Le meeting métallurgique de Saint-Dizier, le 19 décembre 1869. », *Actes des Journées haut-marnaises d'art et d'histoire, C.H.M.*, n° spécial, Chaumont 1980.
- Michael Stephen SMITH, *Tariff reform in France, 1860-1900*, London, Cornell University Press, Ithaca and London,1980, 272 p..
- Jean-Bernard SILLY, « La sidérurgie française et les traités de 1860 », *R. H. S.*, 1963, tome IV, pp. 1-25.

5°) Notables
- Jean-Marie CHIROL, 251 personnages du Pays haut-marnais, (XIXe-Xxe siècles), Langres 1983, Editions D. Guéniot, 250 p..
- Philippe DELORME, *L'ascension et la réussite sociale dans le ressort d'une prévôté de la Principauté de Joinville (XVIe-XVIIIe siècles).* Mémoire complémentaire de D.E.A. en forme de plan, Paris, 1995, E.H.E.S.S.
- Bertrand GILLE, « Esquisse d'une histoire du syndicalisme patronal dans l'industrie sidérurgique française », *R. H. S.*, 1964, tome IV.
- Bertrand GILLE, *le Conseil général des Manufactures*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1961.
- François VEILLERETTE, *Les illustres chaumontais des origines à nos jours*, Chaumont, 1984, 400 p..
- Georges VIARD, « Un groupe social en mutation : les maîtres de forges haut-marnais à la fin du XVIIIe et au début du XIX siècle.», *Actes des Journées haut-marnaises d'art et d'histoire, C.H.M.*, n° spécial, Chaumont 1980, pp. 35-40..

6°) Banque
- Claude COLLOT, « Bar et la banque Varin-Bernier sous la Troisième République (1871-1914) », *Annales de l'Est*, mémoire n° 52, Journées d'Etudes Meusiennes, 4-5 octobre 1975, Nancy 1976, pp.83-117.
- VARIN-BERNIER, *Banquiers depuis cent cinquante ans*, 1812-1962, Paris 1963, 48 p..

7°) La condition ouvrière et le logement ouvrier
- Gilles ALVES, « Idéologie patronale et villages ouvriers en Haute-Marne », *Fontes*, n° 11, novembre 1993, p. 3-13.
- A.S.P.M., « Condition ouvrière et lois sociales en Haute-Marne », *Fontes*, n° 24/25, mai 1997, p. 3-62.
- Jean-Louis MAIGROT, « Quelques remarques sur l'habitat industriel haut-marnais au XIXe siècle, le cas de Manois », *Actes des Journées haut-marnaises d'art et d'histoire, C.H.M.*, n° spécial, Chaumont 1980, p. 67-74.

8°) Regards sur les régions métallurgiques voisines
a) L'Alsace :
- JUILLARD, ROCHEFORT et TRICART, « L'économie alsacienne », Strasbourg, La Documentation Française, 1957, 50 p.
- V.P., « La construction des locomotives en Alsace », *La Vie du Rail*, n° 1289, 25 avril 1971, p. 19-21.
b) L'Aube :
- Jean-Louis HUMBERT, « Les Forges Saint-Bernard à Clairvaux au XIXe siècle », *La vie en Champagne*, n° 27, juillet-septembre 2001.
c) Les Ardennes :

- Louis ANDRE, Jean-François BELHOSTE, Patrice BERTRAND, *La Métallurgie du fer dans les Ardennes (XVIe-XIXe)*, Paris, Cahiers de l'Inventaire n° 11, 112 p..

d) Berry et Nivernais :

- Annie LAURANT, *Des fers de Loire à l'acier Martin*, Editions Royer Saga sciences :
  - Tome 1 : *Maîtres de forges en Berry et Nivernais*, 1995, 245 p..
  - Tome II : *Fonderies et aciéries*, 1997, 278 p..

e) Bourgogne du nord :

- Serge BENOIT et Bernard RIGAULT, « Le patrimoine sidérurgique du Châtillonnais », *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, Tome XXXVI, 1984, pp. 387-448.
- Serge BENOIT, « Croissance de la sidérurgie et essor de la construction métallique urbaine au siècle dernier : le cas de Châtillon-Commentry », Frédéric Seitz (sous la direction de) *Architecture et métal en France, 19e-20e siècles*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1994, pp. 99-129.
- Arlette BROSSELIN, « Les forêts de la Côte d'Or et l'utilisation de leurs produits», Colloque *Dissertations in European Economic Story*, New-York, Arno Presse, 1973, 316 p..
- Arlette BROSSELIN, « Les forêts de la Montagne et du Châtillonnais aux XVIIe et XVIIIe siècles », Journées haut-marnaises d'Art et d'Histoire, *La forêt haut-marnaise*, *C.H.M.*, n° 169/170, 2e/3e trimestres 1987, pp. 95-96.
- Bertrand GILLE, « Les origines d'une grande société métallurgique : Châtillon-Commentry », *R. H. S.*, t. I, pp. 133-155.

f) Franche-Comté :

- *La métallurgie en Haute-Saône*, Service éducatif des Archives départementales de la Haute-Saône, Vesoul, 1978.
- Jean-François BELHOSTE, Christine CLAER-ROUSSEL et alii, *La Métallurgie comtoise (XVe-XIXe siècles*), Cahiers du Patrimoine, n° 33, 1994, 413 p..
- Christine CLAER-ROUSSEL et alii., *Les Forges de Syam, Jura*, Images du patrimoine, 1996, 63 p.

g) La Lorraine (non compris le Barrois)

- Claude PRECHEUR, *La Lorraine sidérurgique*, Paris, S.A.B.R .I., 1959, 2 vol., 632 p. et atlas.
- Jean-Marie MOINE, *Les barons du fer, (les maîtres de forges en Lorraine)*, Nancy, Ed. Serpenoise, Presses universitaires de Nancy, 1989, 564 p..